







SUPPLEMENT A U DICTIONNAIRE MILITAIRE

SANUTE OF

MECTION WATER

SUPPLEMENT

A U

DICTIONNAIRE MILITAIRE,

00

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES

propres à l'Art de la Guerre, sur ce qui regarde
la Tatique, le Génie, l'Artillerie, la subsistence des Troupes, & la Marine.

ON Y A JOINT L'EXPLICATION des Travaux, qui servent à la construction, à l'attaque & à la désense des Places; & des Déraits historiques sur l'origine & la nature des différentes espèces, tant d'Offices Militaires anciens & modernes, que des Armes qui ont été en usage dans les différens tems de la Monarchie.

Dédié à S. A. Monseigneur le Prince de TURENNE, Colonel-Général de la Cavalerie Legere, Françoise & Etrangere.

TOME III.

Ce Volume se vend trois livres relié.

Par M. A. D. L. C.

a MODE

A PARIS,

Chez GISSEY, rue de la vieille Bouclerie:
BORDELET, rue S. Jacques.
DAVIDle jeune, rue du Hurpoix.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

(26566) How Chas & Odame July 2, 1991. 3d.



PREFACE.

TE pensois bien, en donnant la seconde Edition de ce Dictionnaire, n'avoir pas épuisé la matière. Ces sortes d'Ouvrages ne deviennent bons, utiles, & curieux, qu'autant qu'ils sont revus, corrigés & augmentés. Les recherches sur le Militaire ancien & moderne, sont infinies: & comme il m'est revenu que, quelque agréable qu'ait paru cet Ouvrage à ceux qui avoient quelque interêt de le lire, je leur ai laissé beaucoup de choses à desirer sur un sujet aussi étendu , j'ai rassemblé dans ce Supplément ce dont je n'avois pu faire usage dans la précédente Edition.

N'ayant donné que deux Volumes, j'avoue en effet que j'ai légérement passé sur des endroits, qui demandoient beaucoup plus d'étenduë. Ce ne sont pas de simples définitions de termes de guerre, que des Officiers veulent trouver : c'est d'eux que nous en apprenons toute la valeur. Ils cherchent dans un Ouvrage tel que celui-ci des explications nettes & précises sur le service qu'ils ont à faire : ils desirent sur chaque mot tout le détail, dont ce mot est susceptible : il faut quelque chose de raisonné, quelque chose d'instructif à de jeunes Officiers, portés à s'instruire, tant sur la partie du Militaire, qu'ils ont embrassée, que sur les autres, qu'ils ne doivent pas encore ignorer.

Il leur faut, dis-je, un livre, tel que ce Dictionnaire, qui pour la premiere fois a paru en 1742. & ensuite en 1745. Tel est encore ce PREFACÉ.

Supplément, que je leur offre aujourd'hui pour troisseme volume. Il est fait dans le même goût des deux premiers. Si l'on y trouve beaucoup de termes de Marine mêlés avec les anciens & nouveaux termes de guerre, ce sont ceux que je n'ai pu faire entrer dans la seconde Edition, & que je n'ai pas cru devoir oublier ici, ayant été averti par plusieurs Officiers de Marine que je leur ferois plaisir de donner ce que je pourrois découvrir d'interessant sur service.

Entre ces termes de Marine, les uns regardent la manœuvre des Vaisseaux, les autres sont des termes de Charpentiers, & de Menuisters, qui ont dû trouver ici leur place, parce qu'ils ont du rapport à l'Artillerie, comme à la construction des Vaisseaux. Pour les Officiers de Marine, comme Grand-Émiral, Vice-Amiral, contre-Amiral, Chefs d'Escadre, Capitaines de Vaisseaux, &c. je n'ai pas dû les oublier; je parle de leurs fonctions & des prérogatives attachées à la Charge de Grand-Amiral, & j'explique les différens Pavillons, que portent les Vaisseaux de Guerre & Marchands de toutes les Nations. Voilà les principaux articles touchant la

Marine inserés dans ce Supplément.

Mais ils ne font que la plus petite partie de ce troisseme Volume, où j'ai eu pour principal objet de faire entrer, comme dans les deux premiers, le service de terre, ancien & moderne. Tout y est nouveau, & pour ne me pas répéter, je renvoye à la seconde Edition sur les endroits, qui y sont assez amplement détaillés. Ces trois Volumes sont le fruit de mes lectures, faites dans tous les meilleurs Auteurs, qui traitent du Militaire ancien & moderne. Car l'on sçait que les Distionnaires composés d'une infinité de Livres, ne sont que des abregés, qui relévent la gloire des Originaux, dont on a fait choix. L'Auteur d'un Distionnaire n'est

qu'un Compilateur, qui à droit de glaner partout. Il le doit faire avec goût, s'il veut que le Public approuve l'arrangement de son travail. Jusques à présent il m'a paru qu'ayant eu de l'indulgence pour la premiere Edition de cet Ouvrage, qui n'étoit qu'un essai, la seconde a été de son goût, à laquelle cependant il falloit encore ce Supplément pour la rendre parsaite.

Ceux qui se donneront la peine de lire ces trois Volumes, soit pour leur plaisir, soit pour leur instruction, verront que sur les Fortifications j'ai profité de l'attaque & de la défenle des Places de M. de VAUBAN, & de l'INGE-NIEUR FRANÇOIS: sur les Maximes de Guerre, & la Tactique, des Mémoires de MONTEcuculli, de Feuquieres, des sçavantes notes de M. le CHEVALIER FOLARD. & des Etudes Militaires : fur l'Artillerie . des Mémoires de M. DE SAINT REMI: sur l'Histoire Militaire de la Nation Françoise, de l'Histoire de France, de la Milice Françoise du P. DANIEL, & autres Livres: fur les Vivres, du Munitionnaire François de M. de Nodot : sur la Marine, du Dictionnaire de Marine imprimé à la Haye. Le Code Militaire, les Ordonnances militaires du Roi réduites en pratique sont encore de ces Livres, qui ont fort convenu au sujet que je traite; & je leur dois la plûpart des détails dans lesquels je suis en-

Je ne dois pas oublier M. Beneton, ancien Gendarme, qui m'a permis de prendre dans son Histoire de la Guerre, dans sa Distertation sur les Tentes, & dans son Commentaire sur les Enseignes, les morceaux que l'on trouve dans les deux premiers Volumes sur les Bannieres, Tentes, uniforme des Troupes, & sur quelques autres sujets. Les autres Ouvrages, dont je me suis encore servi, sont le Lewicon Militaire du R. P.

viij PREFACE.

Charles d'Acquin, Jesuite Italien, imprimé à Rome: Les Institutions Militaires de Vegece, les Commentaires de César, Tite-Live, l'Etat Militaire des Turcs, par M. le Comte de Marsilly, dont j'ai fait usage pour ce Supplément: & enfin le Service journalier de l'Instanterie, par M. de Bombelle, celui de la Cavalerie, par M. le Coqmadellene, &

l'Etat de la France. Avec de si bons Ouvrages tous faits, la plûpart par Gens du métier, & avec une infinité d'autres, qui ne font pas moins connus, pourroisie m'être trompé dans mes détails, & dans mes Extraits? C'est ce dont le Public décidéra. l'avois commis quelques fautes dans la feconde Edition, que j'ai corrigées dans ce Supplément. Si j'en ai fait quelques-unes dans celui - ci, je prie ceux qui s'en appercevront, de vouloir me faire part de leurs remarques, en les adresfant à un de mes Libraires. On trouvera à la fin de ce troisiéme Volume, les nouveaux Colonels & Mestres de Camp, nommés par le Roi, depuis l'impression de la Liste des Régimens, qui se trouve à la fin du second Volume.





SUPPLEMENT

A U

DICTIONNAIRE MILITAIRE.

0 0

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES, propres à l'Art de la Guerre.

AB



BATTIS, au premier tome de ce Dictionnaire, j'ai dit que les Retranchemens des premiers François étoient des Abattis. Les premieres fortifications de campagne des anciens Peuples, leurs premieres lignes de circonvallation & de

contrevallation dans les blocus & dans les fiéges des Places, ont été faites d'arbres coupés, étendus tout Supp. de leur long, avec toutes leurs branches, que nous

appellons Abattis.

Tous les Peuples du monde ont connu cette méthode, & l'ont pratiquée. On la trouve par tout dans les Historiens de l'antiquité. Herodote, Thucidide, Xenophon, Polybe, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, & une infinité d'Auteurs Grecs & Latins, tous généralement sont mention de ces sortes de fortifications.

Quand Camille vint au secours de l'Armée Romaine assisée par les Volsques, comme les Romains à l'arrivée de ce secours reprirent courage, & resolutent de sortir pour combattre, ils trouverent, dit Plutarque, les Latins & les Volsques renfermés aans leur Camp, retranchés & fortisés par de bonnes palissades, & avec quantité d'arbres qu'ils mirent en travers.

Germanicus, au rapport de Tacite, s'étant ouvert un passage à travers la forêt de Cécia, se fortifia dans

son Camp par des arbres coupés.

La circonvallation de Platée par les Lacédémoniens & les Thébains est aussi dans le même gout. Archidamus Roi de Lacédemone renserma la Ville d'une circonvallation d'arbres étendus tout de leur long, & près à près, avec toutes leurs branches entrelacées les unes dans les autres, & tournées du côté de la Ville, pour empêcher que rien n'entrât ni ne sortit de la Place. Il ne manqua pas d'opposer les mêmes obfiacles contre les secours qui pouvoient venir du dehors.

Jules Cesar dans le fameux siége d'Alexia, pour se garantir contre les insultes des Assiégés, dont la Garfison étoit nombreuse, sit faire au devant de ses lignes des fossés de cinq pieds de prosondeur, où il sit enfoncer des branches fortes, aiguisées par le bout, & liées ensemble, asin qu'on ne pût pas les arracher, il y en avoit cinq rangs de fuite. Le travail que Jules Cear sit saire en Abattis en tronc d'arbres sichés en terre pour arrêter les sorties des Assiégés & mettre se lignes à couvert est immense. Il n'y épargna pas des espéces de chaussé-trapes qu'il sit jetter devant ces sortes de fortisseations. En un mot ces arbres inclinés, ces pieux aiguisés par le bout étoient autaat d'herisfons & un Abattis très-rédoutable.

Un Abattis est la meilleure barriere qu'on puisse op-

pofer à l'Ennemi.

A BON COMPTE, voyez RETENUE.

ABSENCE, voyez Conge. ACHAT d'armes, Chevaux & Habillement de SolAD

dats. Par l'Ordonnance du 2. Juillet 1716. il est defendu à tout Cavalier, Dragon & Soldat de vendre leur habillement, armes & chevaux, à peine des Ga-leres à perpetuité, & à tout particulier de les acheter, troquer ou garder, à peine de confiscation & de 200. livres d'amende applicables, moitié au Capitaine, & moitié à l'Hôpital. Il est aussi défendu par la même Ordonnance à tous Armateurs, Marchands & autres Particuliers sujets de Sa Majesté d'acheter aucune munition & outils servans à l'artillerie, armes & munitions venant de ses magazins, sous peine pour la premiere fois de confiscation & de 300. liv. d'amende applicables, moitié au Dénonciateur, & l'autre à l'Hôpital, & en cas de récidive sous peine de punition corporelle outre l'amende.

ACCROCHER, terme de marine, c'est aborder un Vaisseau en y jettant les grapins d'abordage. On dit : Ces deux navires étoient accrochés ; il y eut entre

eux un rude combat.

ACQUITS, voyez ETAPES.

A DROITE, terme de commandement de l'exercice. Les quatre à droite & les quatre à gauche, comme les quatre demi tours à droite, les quatre demi tours à gauche se font en tournant sur le talon gauche. Le Soldat doit tourner brufquement fans s'enlever, fans contorfion, & fans que les armes changent

de fituation, non plus que les bras.

Pour les à droite des commandemens 44, 45, 46, & 47, & les à gauche des commandemens 48, 49, 50, & st. ils se font en deux tems. Au premier en tournant fur le talon gauche on dresse le fusil dégagé du corps fans lever les bras, & on approche le pied droit du gauche retenant le fusil droit entre les épaules de celui qui est devant soi. Au second en lâchant le pied droit on laisse tomber le bout du fusil, comme quand on est les armes présentées.

AFFUT DE BORD: c'est l'affut d'un canon

qui sert sur les Vaisseaux.

AFFUTAGE: c'est le soin qu'on prend du canon pour le braquer & le disposer à tirer.

AFFUTER, c'est mettre le canon en mire. AFFUT TURC. Les Affuts des canons Turcs sont fort curieux. Les Turcs n'ont point l'usage de tourner de grandes roues avec tant de rayons, comme nous les tournons. La roue qui est attachée à l'affat est faite de plusieurs planches liées ensemble. Ils en font aussi en forme de baril, qui sont tous d'une pièce,

A AG AG

ferrée dans le milieu & aux deux extrémités. Les aissieux sont de ser massif. Ils ont encore des essus à quatre roues, & au milieu des sourchettes de ter sur lesquelles les orillons du canon sont appuyées.

Les Turcs se servent aussi de mortiers de bronze pour jetter des bombes & des pierres, lesquels mortiers

ont aussi des affats différens des nôtres.

AGA DES JANISSAIRES, c'est chez les Turcs le souverain Chef qui commande à tout le Corps des Janissaires. Il peut élever au rang de Sevmen-Baffy, & de Chiaja-Bech le moindre de ses Soldats ou de ses Esclaves. Un poste si elevé étoit autrefois donné à un des Esclaves favoris du Sultan. Sa Hautesse croyoit qu'il convenoit mieux pour la sureté de sa personne de le confier à celui de qui il étoit assuré depuis la tendre enfance, que d'en revêtir un autre de qui il n'auroit pas eu les mêmes assurances. Cette Charge portoit autrefois tout le poids du Gouvernement militaire. Celui qui en étoit pourvu régloit toutes les Garnisons. Cette prérogative & d'autres rendeient l'Aga redoutable. Il rouvoit faire foulever tout le Corps sous prétexte du maintien des priviléges, & d'un zele ardent pour la grandeur de l'Empire.

A G G E R: ce terme chez les Latins, comme celui de vinea, & pluficurs autres est générique, & donné la torture aux Sçavans & aux Traducteurs. Outre que les Latins se servent d'Agger pour fignifier une grande élévation de terre, ou un cavalier, ils se servent encore d'aggeres pour exprimer les tranchées ou les claies

paralleles & le comblement du fossé.

Tacite en parlant du siège de Jerusalem entrepris par Tite, dit: Aggeribus vineisque certare statut. L'Aggeribus vineisque certare statut. L'Aggeribus signise ici un épaulement, un parapet de terre, tiré du sossible de chaque parallele, qui servoit pour se couvrir des coups de machines, & des autres armes des Assiegés: c'est ce que nous appellons aujourd'hui le revers de la tranchée. Peut-être que l'Auteur entend aussi par aggeribus plusieurs communications creusées en terre, & couvertes par-dessus, & en ce cas l'agger doit se prendre pour l'élévation de terre d'une grande étendue.

Au reste ce terme soussire plusieurs interprétations: il est besoin de l'expérience du métier pour juger sainement de ses différens sens. Quand César, ou tout autre Bistorien Latin emploie tout simplement le terme d'aggeres au plurier dans la description d'un siège, sans entrer dans un plus grand détail, on doit com-

AI AI

prendre qu'il entend parler des ouvrages en général, qui fervent à couvrir depuis le camp, jufqu'aux batteries, c'eft-à-dire, des fossés paralleles, ou des bindeau front de l'attaque, ou des communications creufées en terre, & couvertes par-dessius, ou ouvertes & tirées obliquement pour s'empêcher d'être enfilés.

Mais quand les Auteurs Latins entrent dans un détail plus étendu, qu'ils expliquent l'agger comme une élévation au haut de laquelle on a placé des machines. & que le tout commande, ou du moins se trouve à niveau des murailles de la Ville, c'est d'une plate-forme . d'un cavalier dont ils veulent parler : ainfi l'usage des cavaliers est ancien; mais les cavaliers des Anciens étoient de larges & de hautes terrasses que les Affiegeans pratiquoient sur le bord du fossé pour infulter les Affiegés. Sur ces terrasses on élevoit des tours & d'autres machines; ces sortes de travaux ne fe pratiquent plus dans nos fiéges. Les Turcs ont été les derniers qui les ayent abandonnés, mais nous ne laissons pas d'en admirer la construction, & le Commentateur de Polybe ne sçait si nos machines d'aujourd'hui n'auroient pas dû nous en faire conserver l'ulage, quoique ces fortes d'ouvrages soient des greniers à mines & à fourneaux.

J'ai parlé dans le premier volume de ce Dictionnaire de la construction de nos cavaliers qui font partie des fortifications d'une place de guerre, & des ca-

valiers de tranchée j'y renvoye le Lecteur.

A I D E-M A J O R d'une Escadre : le Major & l'Aide-Major s'embarquent sur le Vaisseau du Commandant; mais s'il y a plusseurs Aides-Majors dans une Escadre, on les distribue sur les principaux pavillons. En l'absence du Major l'Aide-Major a les mêmes fonctions : & quand le Major a reçu l'ordre du Commandant dans le Port, & qu'il le porte lui-même au Lieutenant Général, à l'Intendant & aux Chefs d'Escadre, l'Aide-Major le porte en même tems au Commissaire Général de Marine, & au Capitaine de Garde.

A I M A N T, pierre qu'on appelle en Latin magnes, en François heracliene, parce qu'on la trouvoit auprès d'Héraclée, ville de Magnesie, qui fait partie de la Lydie, ou du nom d'un Berger nommé Magnes, qui le premier le découvrit avec le fer de sa houlette au mont Ida; on l'appelle aussi herusienne à cause de

sa grande force qui lui fait attirer le fer.

C'est une pierre minerale, ou plutot un métal, ou

6 AI AI

un fer imparfait dont la pefanteur & la couleur approchent fort de celle du fer. Il eft cependant plus pefant & plus dur. On le trouve pour l'ordinaire dans les mines de fer, & il fe rencontre fouvent des morceaux qui font moitié aimant & moitié fer; fa couleur est différente fuivant les différens pays d'où il vient : le meilleur est d'un noir luifant, il n'y en a point de blanc : celui d'Arabie & de Macedoine est rougeatre : celui d'Hongrie, d'Allemagne, d'Angleterre, &c, de couleur de fer non poli, sa figure ni sa grosseur ne font point déterminées. On en trouve de toutes figures, & de grosseur différente : il a des proprietés merveilleuses.

Il va s'unir au fer , ou le fer va s'unir à l'aimant lorsqu'il en est à une certaine distance; & l'aimant peut même tenir le fer suspendu , quoiqu'il ne le touche, pas , & qu'il y ait même entre eux du papier , du carton , du cuivre , ou quelque autre corps mince , c'est ce qu'on appelle sa vertu attractive. Il tourne toujours un certain côté vers le Nord , & le côté opposé vers le Sud, c'est sa vertu directrice. On appelle ses côtés les poles de l'aimant , & la ligne qui va de l'un à l'autre pole l'axe de l'aimant. Il communique ces mêmes proprietés au ser qu'il touche ou qui en a passé à une certaine distance; en forte qu'il a des poles qui se tournent vers les poles du monde, aussi bien que

ceux de l'aimant.

Ce qu'il y a de fingulier, c'est que si ayant présenté au pole d'un aimant le pole opposé , il semble le tour. On connoît les poles de l'aimant en posant dessiune aiguille en liberté; cette aiguille se tournera, de sorte qu'un de ses bouts marquera un pole de l'aimant, se l'autre marquera le pole opposé. Pour conserver un aimant il faut l'armer ou l'entourer de petites plaques de ser qui puissent le toucher, ou bien le suspendre a un sil par son équateur, pour lui laisse prenare sa fituation; s'il s'enrouille, si on le laisse quelque tems dans le seu, ou si on le met en poudre, il perd la consormation naturelle de se pores, & par conséquent toutes ses proprietés. On peut augmenter ou diminuer la sorce de l'aimant, au lieu qu'on ne peut point la rétablir lorsqu'elle est perdue.

Il n'est pas vrai que l'aimant froté d'ail perde sa vertu. On assure qu'un certain Jean de Goya de Melphi dans le XII. siècle a été l'inventeur de l'aiguille aimantée. L'aimant étant très-nécessaire pour la navigation, il est appellé lapis nauticus. Il y a un aimant A L A L

mâle, & un aimant femelle. Le mâle est massif, peu pesant, bleudtre en couleur, & attire le fer plus fortement que l'autre, pourvu qu'il n'ait pas été froté d'ambre, ou qu'il n'y ait point auprès quelque diamant. On l'apporte aussi des l'ades & d'Ethiopie, & plusieurs tiennent qu'il attire l'aimant semelle, il en naît aussi en quelques endroits d'Italie. Pour bien conferver l'aimant il faut le tenir dans la limaille de fer. Il a aussi des vertus particulieres pour la Medecine. Quelques uns veulent qu'on ait appellé cette pierre aimant, à cause de l'amour qu'elle a pour le fer & pour le pole.

ALLER en course, terme de marine : c'est aller

croiser sur les bâtimens d'un Parti contraire.

ALLER en droiture, voyez DROITURE.

ALLER a bord, voyez BORD.

ALLER a la Sonde, voyez SONDE.

ALLER au Cabestan, voyez CABESTAN.

ALLER au plus près du vent, c'est cingler à six quarts de vent près de l'aire ou rumb, d'où il vient. Par exemple si le vent est nord on pourroit aller au Ouest-Nord-Ouest, & changeant de bord à l'Est-Nord-Est.

A L L E R à grasse bouline : c'est fingler sans que

la bouline du vent soit entierement halée.

A L L E R proche du vent, approcher le vent, c'est fe fervir d'un vent qui semble contraire à la route, & le prendre de biais en mettant les voiles de côté, par

le moyen des boulines & des bras.

A L L E R de bout au vent : cela se dit lorsqu'un vaisseau est bon boulinier, & que ses voiles sont bien orientées, de sorte qu'il semble qu'il aille contre le vent, ou de bout au vent. Un navire travaille moins ses ancres & ses cables, lorsqu'étant mouillé il est de bout au vent.

A L L E R vent largue : c'est avoir le vent par le travers , & cingler où l'on yeut aller sans que les boulines

foient halées.

A L L E R entre deux écoutes: c'est aller vent en poupe, comme nous cinglions au Sud le vent saura au Nord, de sorte que nous allions entre deux écoutes.

ALLER au Lof: voyez Lof.

ALLER à la Bouline: voyez BOULINE. ALLER à trait & à rame: voyez RAME.

ALLER à la dérive : voyez Der IVE & DE-RIVER. Se laisser aller à la dérive, aller à Dieu & au tems, à mâts & à cordes ou à sec, c'est serrer

A iiii

AL AM

toutes les voiles, & laisser voguer le vaisseau à la metci des vents & des vagues : ou bien c'est aller ayant toutes les voiles & les vergues baissées a cause de la fureur du vent.

ALLER avec les huniers à mi-mât.

ALLER terre à terre : c'est naviguer terre à terre

en cotoyant le rivage.

ALLONGER le cable, c'est l'étendre sur le pont jusqu'à un certain lieu, ou pour le biller, ou pour mouiller l'ancre.

ALLONGER une manœuvre : c'est l'étendre

afin qu'on s'en puisse servir s'il est besoin.

ALLONGER la terre : c'est-à-dire, aller le long

de la terre, voyez RANGER la côte.

ALMADÍE: c'est une petite Barque dont les Noirs de la côte d'Afrique se servent, elle est longue de quatre brasses, faite ordinairement d'écorce d'arbres.

ALMADIE est aussi un Vaisseau des Indes, qui a de longueur quatre vingt pieds, & six ou sent de largeur, qui ressemble à une navette, à la reserve de

son derriere qui est quarré.

A M I R A L: dans le premier volume j'ai donné l'explication de ce terme, & la liste de tous les Amiraux de France. L'Amiral d'Arragon, d'Angletérre, de Hollande, & de Zelande ne sont que des Commissions. Ces Officiers sont inférieurs à l'Amiral Général des Etats Généraux. En Espagne on dit l'Amirante, mais l'Amiral n'est la que le second Officier, qui a un

Général d'Armée au dessus de lui.

L'Amiral, entre les droits attribués à sa dignité, & dont j'ai parle, il a la nomination de tous les Officiers des fieges généraux & particuliers de l'Amirauté, & la justice s'y rend en son nom; c'est de lui que les Capitaines & Maîtres de Vaisseaux équipés en marchandifes doivent prendre leurs congés, passe-ports, commissions & sauf-conduits, L'Amiral n'a point de séance au Parlement, suivant l'Arrêt rendu à la reception de l'Amiral de Chatillon en 1551. Les anciens Amiraux n'avoient point de Jurisdiction contentieuse : elle appartenoit à leurs Lieutenans, ou Officiers de robe longue. Mais en l'an 1626. le Cardinal de Richelieu en se faisant donner le titre de Grand Maître & Surintendant du Commerce & de la Navigation, au lieu de la Charge d'Amiral, qui fut alors supprimée, fe fit attribuer l'autorité de décider & de juger souverainement de toutes les questions de Marine, même

A M A M

des prifes & du bris des Vaisseaux : mais par l'Edit de 1669. la Charge de Surintendant général de la Navigation & du Commerce su supprimée : elle avoit été exercée par le Duc de Beaufort jusqu'a sa mort arrivée la même année 1669. & celle d'Amiral sur tréablie en saveur du Comte de Vermandois, avec le titre

d'Officier de la Couronne.

On peut voir au Tome I. de l'Ordonnance de la Marine en 1681. julqu'où le Roi a borné le pouvoir de l'Amiral. Le Roi s'eft refervé le droit de nommer les Vices Amiraux , Lieutenans Généraux , Chefs d'Efcadres, Capitaines , Lieutenans , Enfeignes & Pilotes de fes Vaisfleaux , Fregates , Brulots , &c. Autrefois il y avoit des Amiraux en France pour toutes les Provinces Maritimes. Encore en 1626. le Duc de Guise se prétendoit Amiral de Provence. En Bretagne la qualité d'Amiral est joint à celle de Gouverneur de cette Province. C'est pourquoi Louis XIV. en 1695. donna le Gouvernement de Bretagne au Comte de Toulouse, afin que l'Amiraut de Bretagne fût réunie à la Charge d'Amiral Genéral de France.

Le terme d'Amiral s'entend chez les Hollandois en diverfes manieres. L'Amiral Général est en même tems le Gouverneur de la Province, ces deux Charges font unies. Le Lieutenant Amiral Général commande les Armées Navales en l'absence de l'Amiral Général qui

va rarement en mer.

Chaque Collége de l'Amirauté a fon Lieutenant Amiral de la Amiral particulier, scavoir le Lieutenant Amiral de la Meuse ou de Roterdam: celui du Texel ou d'Amsterdam; celui de Zelande; celui de Frise, & celui du Nord-Hollande, Ouest-Frise, ou Quartier du Nord; chacun de ceux-ci commande l'Escadre de son College sous l'Amiral ou le Lieutenant Amiral Général.

L'Amiral Général des Provinces unies est le Chef de tous les Colleges de l'Amirauté, & y préside lorfqu'il se trouve présent, & en son absence son Lieutenant Amiral a le même droit de présider par tout où

il se trouve.

Quoique l'Amiral Général & fon Lieutenant ayent droit de présider, de recueillir les voix, & d'opiner dans toutes les affaires, ils ne peuvent néanmoins se servir de leur droit, lorsqu'il s'agit de juger définitivement les affaires qui concernent les prises & le butin, où l'Amiral doit avoir une part, comme est le dixième denier qui lui a été attribué. En ce cas s'il est présent, ou son Lieutenant, ils se retirent, lais-

10 AM AM fant les Confeillers dans la liberté d'opiner, & de re-

cueillir les voix pour juger à la pluralité.

Il est au pouvoir de l'Amiral ou Commandant d'un Armée Navale, de preferire des loix à touse l'Armée en général, & à tous ceux qui sont au Service, Osti ciers & Equipages, soit en tems de guerre, ou de paix. Il les donne par écrit, & fait prêter serment de les observer.

Quand on est en mer, il doit si bien donner se ordres, que le plus mauvais Voilier de tous les Vais feaux puisse suiver l'Armée, & y demeurer joint. I établit des récompenses pour ceux qui les méritent, & sait punir ceux qui commettent des fautes. Ses ordres se manisses en te plus souvent à toute l'Armée par des signaux, tels qu'il les a réglés auparavant, & desquels il a donné connoissance à ceux qui en doivent être informés En tems de guerre, on fait souvent des changemens dans les signaux, asin que les Ennemis ne les puissent reconnoître.

L'Amiral ne fait le fignal de mettre à la voile, que lorsque la première ancre de son Vaisseau est levée, & que le cable de la sconde est deja au Cabestan; à moins qu'il n'y eut quelque nécessité d'en user autrement.

Lorsqu'il survient des choses extraordinaires, dont les avis ne peuvent être donnés par des fignaux, l'Amiral fait porter ses ordres par de petits Bâtimens, en ayant toujours auprès de son Vaisseau pour cet effet; ou bien il fait le fignal à tous les Vaisseaux de venir passer à son arrière, ou il leur explique lui-même ses intentions. Il prend bien garde qu'on ne laisse passer aucuns Bâtimens, sans les avoir helés, pour sçavoir où ils vont. L'adresse d'un Amiral & son expérience se son voir, lorsqu'il gagne le vent à ses Ennemis, soit en montant au vent, soit en perçant au travers de leurs escadres.

Comme il importe extrêmement à une armée navale que son Amiral ne soit point mis hors d'état de combattre & de la commander, il ne doit pas s'engager légérement dans le plus sort de la bataille; mais ses principaux soins doivent aller à donner tous les ordres

nécessaires, & à prévenir la confusion.

Que s'il remarque qu'il y ait des Officiers, qui ne s'acquittent pas de leur devoir, le fien est de les faire avancer, & de les mener à l'Ennemi, & après cela il se retire un peur Il ne doit point aussi manquer d'aller secourir, ou dégager ceux, qui se trouvent soibles, ou desemparés; ensuite il se retire encore peu à peu, non

AM AM II

d'une maniere qui sente la frayeur & la suite, mais qui

marque la prudence d'un Général.

Il faut que les Navires, que montent les Amiraux, ayent toujours plufieurs Officiers en fecond, afin de prendre la place des premiers, s'ils viennent à manquer. Il en est de même à l'égard des autres Vaisseaux de guerre, qui sont destinés à se trouver en de grands combats: il est bon qu'il y ait deux ou trois Lieutenans.

. Lorsqu'il s'agit de délibérer d'affaires importantes , l'Amiral fair le fignal de Conseil , soit pour assembler seulement les Vice-Amiraux , selon qu'il le juge à propos ; soit pour appeller aussi les Capitaines , ou même quelquesois les Pilotes avec eux. Il ordonne des récompenses pour les belles actions , & pour les prises qu'on sera ; pour les Pavillons qu'on enlévera aux ennemis ; pour les Vaisseaux qu'on leur brûlera , ou

qu'on leur coulera bas.

Quelquefois il envoie ses ordres en des billets cachertés, tant pour les Officiers, que pour les Equipages; afin qu'ils s(achent ce qu'ils auront à faire, au cas que quelques-uns des premiers Officiers suffent tués; & qui sont ceux qui en doivent remplir la place; aussi-ble que pour régler, à l'égard des Vaisseaux Pavillons, s'ils continueront à porter le Pavillon, ou s'ils doivent l'ôter en cas de mort du Vice-Amiral ou autre Officier-Général qui les monte.

Quand l'Armée est en marche pour aller aux ennemis, l'Escadre de l'Amiral se tient au milieu, & fair le corps de bataille, soit qu'on marche en lignes, en siles ou en croissant. Cette derniere forme de marche est la plus avantageuse, parce qu'elle donne lieu à

tous les vaisseaux d'entrer en action.

En faisant arrière, le Vice-Amiral se tient à stribode de l'Amiral, & le Contre-Amiral ou le troisseme Général à basbord. Que si on va à la bouline, les Escadres se suivent en queue, & l'Amiral tient presque toujours le milieu; quoique quelquesois il prenne l'avant-garde. Quand on revire, soit à causse que l'Ennemi parost à l'arrière, ou par quelqu'autre raison, l'arrière-garde revire la premiere, & devient l'avant-garde, assin d'éviter le désordre qui arriveroit sans doute, si les Vaisseaux de l'avant vouloient venir à la place de ceux de l'arrière, & que ceux de l'arrière dussement aller occuper le poste de ceux de l'avant.

Tous les Vaisseaux d'une Armee doivent courir au fecours de leur Amiral : mais fur-tout ses Matelots

12 AM AM

ne doivent jamais s'éloigner de lui. La prudence d'un Amiral éclate particulierement dans la diffribution qu'il fait de fon Armée. La coûtume est de mêler les gros Vaisseaux avec les Vaisseaux legers. Les premiers sont comme des forteresses pour se défendre & pour arrêter l'impétuosité des ennemis, & les autres vont a l'abordage & font des prises.

On a fouvent éprouvé qu'il est avantageux de tenir ferrée une Armée navale, afin que l'Ennemi ne puisse percer au travers. Quand on prend ce parti il faut faire

peu de voiles.

Le foin & la protection des vaisseaux Marchands, qui sont sous l'escorte d'une Armée navale, regarde l'Amiral, qui leur donne ses ordres, & les fait tenir au vent ou sous le vent, pendant le combat. Souvent même il les enserme dans le croissant que l'Armée forme, selon ce que sa prudence & l'occasion lui dictent,

Si l'on mouille, on le fait dans le même ordre où l'on a navigué. Les maîtres Vaiffeaux qui en naviguant, étoient au vent ou fous le vent, s'y trouvent encore étant à l'ancre, & font à l'avant ou à l'arrière de

l'Amiral comme auparavant.

Dans les voieges de long-cours, & dans les expéditions maritimes qui durent long-tems, l'Amiral fait tous les jours une fois passer fes Vaisseaux à son arrière, pour être informé de l'état où ils sont, & de la route qu'ils ont faite. Il ne manque point aussi de faire tous les jours prendre hauteur.

Il ne manque pas non plus d'ordonner de petits Bâtimens, legers de voiles, pour y mettre les munitions de réferve, afin qu'ils suivent toujours l'Armée; & ila l'œil à ce qu'ils ne s'en écartent pas, ou qu'ils ne de-

meurent pas de l'arriére.

Il fait faire continuellement des exercices aux Equipages & aux Soldats, tant pour leur faire acquerir plus d'expérience, que pour prévenir les defordres que peut caufer l'oifiveté, & dans l'occasion il regarde à ne s'engager au combat qu'avec avantage & espérance de la victoire.

Il a le pouvoir de prendre les voies qu'il juge les plus expedientes pour tenir dans l'obéissance, ou y ramener tous les gens qui sont à bord, & pour faire exé-

cuter ses ordres.

Lorsqu'un Amital est tué dans le combat, il vaut mieux n'en faire rien parostre & laisser toujours le Pavillon sur son Vaisseur que de donnet une connoissance qui peut resroidir le courage & intimider. A M A M

Il ne se doit point tenir d'assemblées des Officiers des autres Vaisseaux, sur un navire particulier, soit sous précexte de rendre justice ni autrement, sans ordre ou permission expresse de l'Amiral, ou Commandant en ches.

Tout ce qui vient d'être dit de l'Amiral, regarde aussi les Vice-Amiraux, lorsqu'il n'y a point de Commandant au-dessus, & qu'ils commandent en chef.

AMIRAL, Vaisseau Amiral. C'est ceiui qui porte le Pavillon quarré au grand mât , & quatre fanaux en poupe, soit dans un port, ou en mer. On appelle auffi Amiral le principal Vaisseau d'une flotte. quelque perite qu'elle foit. Quand deux Navires de guerre de semblable bannière se rencontrent dans un même Port, le premier arrivé a les prérogatives & la qualité d'Amiral, celui qui arrive après, quoique plus grand & plus fort, ne fera que Vice-Amiral. Il en est de même des Terres-neuviers, dont le premier arrivé. prend la qualité d'Amiral, & la retient pendant tout le tems de la pêche. Il porte Pavilion au grand mât. donne les ordres & affigne les places pour pêcher à ceux qui font arrivés après lui & régle leurs contestations. Le Navire qui est monté par l'Amiral, doit surpasser tous les autres par sa beauté, par sa grandeur & sa magnificence.

AMIRALE Galére : c'est celle que monte l'A-

miral des Galeres.

AMIRAUTÉ: c'est la Charge d'Amiral. La Charge de Grand, Haut, & premier Amiral, (car disferens Païs lui donnent differentes épithères) est toujours très-considérable, & une des premieres Charges de l'Etat dans tous les Royaumes & Souverainetes bordèses de la Mer, & n'est possible communement, que par des Princes & personnes du premier rang. On a vu en Angleterre, Jacques Duc d'Yorck, frere unique du Roi Charles II. revêtu de cette Charge pendant la guerre contre les Hollandois, & son titre étoit le Lord Haut Amiral d'Angleterre, avec de très-grandes prérogatives & privilèges.

On a vu plus d'une fois dans le même Royaume cette importante Charge partagee entre plusieurs Commissires de l'Amirauté, comme elle l'est encore aujourd'hui, n'y ayant point de Haut Amiral de ce

Royaume.

On appelle Droits d'Amirauté, les Droits qu' appartiennent à l'Amiral, & qui fe perçoivent fous son nom, dans tous les Ports & lieux de la dépendance, par ses Receveurs ou Proposés.

A M I R A U T E': c'est une Jurisdiction qui s'exerca a la Table de Marbre, sous le nom & l'autorité de l'Amiral, Ce sont aussi les droits de l'Amiral, qu'on appelle Droits d'Amirauté. Les Officiers de l'Amirauté ont des Provisions du Roi, mais ils sont à la nomination de l'Amiral.

L'Amirauté générale de France au fiége de la Table de Marbre du Palais à Paris, tient fes Audiences tous les Lundis, Mercredis & Vendredis de chaque femaine. Elle eft composée du Lieutenant-Général qui en est le Chef; d'un Lieutenant particulier, de trois Conseillers, d'un Avocat & Procureur du Roi, d'un Greffier en Chef & de deux Huissiers.

Tous ces Officiers, ainfi que ceux des autres Sieges generaux & particuliers de l'Amirauté, établis dans les Ports & Havres du Royaume, sont à la nomination de l'Amiral; mais ils doivent prendre des Provisions du

Roi.

La competence des Juges de l'Amirauté a été reglée par le Titre II. du Livre I. de l'Ordonnance de la Marine, du mois d'Août 1611. Ce titre est composé

des quinze articles suivans.

I. Les Juges de l'Amirauté connoîtront privativement à tous autres, & entre toutes personnes de quelque qualité qu'elles foient, même privilégiées, François & Etrangers, tant en demandant que défendant, de tout ce qui concerne la construction, les agrez, & apparaux, armement, avictualilement & équipement,

vente & adjudication de Vaisseaux.

II. Declarons de leur competence, toutes actions qui procedent de chartes parties, affretemens ou no-lissemens, connoissemens ou polices de chargement, fret & nolis, engagement & loyer de Matelots & des victuailles qui leur seront fournies pour leur nourriture par ordre du Mastre pendant l'équipement des Vaisseaux; ensemble des polices d'assurances, obligations à la grosse avenuer, ou à retour de voyage; & generalement de tous contrats concernant le commerce de la Mer, nonobstant toutes foumissions & privilèges

à ce contraires.

III. Connoîtront aussi des prises faites en Mer, de bois, naufrages & échouemens, du jet & de la contribution, des avaries & dommages arrivés aux Vaissemble, à aux marchandises de leur chargement; enfemble des inventaires & délivrance des effets délaisses dans les Vaisseaux par ceux qui meurent en Mer.

AM AM

IV. Auront encore la connoissance des droits de congé, tiers, dixieme, balise, ancrage & autres appartenans à l'Amiral; ensemble de ceux qui seront levés ou prétendus par les Scigneurs ou autres particuliers voisins de la Mer, sur les pêcheries ou poissons & sur les marchandises ou vaisseaux, sortans des Ports ou y entrans.

V. La connoissance de la pêche qui se fait en Mer, dans les étangs salés, & aux embouchures des rivières, leur appartiendra; comme aussi de celles des parcs & pêcheries, de la qualité des rets & filets, & des ventes & achats de possion dans les bateaux, ou sur les

Grêves, Ports & Havres.

VI. Connoîtront pareillement des dommages caufés par les Bâtimens de mer aux pêcheries conftruites, même dans les rivieres navigables, & de ceux que les Bâtimens en recevront, enfemble des chemins definés pour le halage des Vaisseaux venans de la mer, s'il n'y a reglement, titre ou possession contraire-

VII. Connoîtront encore les dommages faits aux quais, digues, jettées, palifiades & autres Ouvrages faits contre la violence de la mer: & veilleront à ce que les Ports & Rades foient confervés dans leur

profondeur & netteté.

VIII. Feront la levée des corps noyés, & dresseront Procès-verbal de l'état des cadavres trouvés en mer, sur les Grêves, ou dans les Ports, même de la submersion des Gens de mer étant à la conduite de

leurs Bâtimens dans les rivieres navigables.

IX. Affisteront aux montres & revues des Habitans des Paroisses sujettes au guet de la mer : & connoîtront de tous differens qui naîtront à l'occasion du guet, comme aussi des delits qui feront commis par ceux qui feront la garde des Côtes, tant qu'ils feront sous les armes.

X. Connoîtront pareillement des pirateries & des pillages, & desertions des Equipages, & generalement de tous crimes & delits commis sur la mer, ses Ports,

Havres & rivages.

XI. Recevront les Maîtres des metiers de Charpentier de Navire, Calfateur, Cordier, Trevier, Voiliers & autres Ouvriers travaillant feulement à la conftruction des Bâtimens de mer & de leurs agrez, & apparaux dans les lieux où il y aura Maîtrife, & connoîtront des malversations par eux commises dans leur art.

XII. Les remissions accordées aux Roturiers pour

crimes, & dont la connoissance appartient aux Offi ciers de l'Amirauté, seront adresses & jugées es sièges de l'Amirauté, ressortissancement en nos Cours de

Parlement.

XIII. Les Officiers des Siéges generaux de l'Amirante aux Tables de Marbre, connoîtront en pre nière inftance des matieres tant civiles, que criminelles, contenues en la presente Ordonnance, quand il n'y aura pas de sieges particuliers dans le lieu de leur établissement; & par appel hors le cas où il écheroit peine affilétive; auquel cas sera notre Ordonnance de 1670, executée.

XIV. Pourront évoquer des Juges inferieurs les caufes qui excederont la valeur de 3000. livres, lorsqu'ils feront faisis de la matiere par l'appel de quelque appointement ou interlocutoire donné en premiere inf-

tance.

XV. Faisons défenses à tous Prevôts, Châtelains, Viguiers, Ballis, Sénéchaux, Prédidiux, & autres Juges ordinaires, Juges-Confuls, & des Soumissions; aux Gens tenans les Requêtes de notre Hôtel & du Palais, & à notre Grand Confeil, de prendre aucune connoissance des cas ci-destius, circontances & dependances; & à nos Cours de Parlement d'en connostre en premiere instance; même a tous Negocians, Mariniers & autres, d'y proceder pour raison de ce, à peine d'amende arbitraire.

Les Reglements faits le 29. Août 1673. confiftent en 12. Articles, qui fixent fous le bon plaisir du Roi les procedures qui doivent se faire dans les contestations & procès, qui sont portés au Siege General de l'Amirauté de France, établie à la Table de Mathre du

Palais à Paris.

I. Les Audiences se tiendront tous les Lundis, Mercredis & Vendredis matin de chaque semaine, depuis dix heures jusqu'à midi; & en cas que l'un defdits jours se trouve être un jour de fête, l'Audience sera remise

au jour d'après.

II. Les ajournemens & affignations, à l'égard des Parties domiciliées à Paris, ou qui auront fait élection de domicile, par eux ou par leurs Commis, ou prépoiés, feront données à trois jours, dans leiquels feront compris le jour de l'affignation & de l'écheance; & à l'égard des Forains, & non domiciliés dans les causes & Instances d'évocation & d'appel, les delais ordinaires seront observés.

III. Neanmoins où il y auroit peril en la demeure

M AM

feront données de jour en jour, en vertu d'une Ordonnance apposée au bas d'une Requête, laquelle à cet effet sera presentée par la Partie, & signée de son

rocureur

IV. A l'écheance de l'affignation la cause sera portée à l'Audience, & faute de comparoirre par l'une ou l'autre des parties, sera donné défaut au demandeur emportant profit, la demande trouvée juste, & équitable, & semblablement congé au désendeur emportant profit en cottant par lui Procureur au préalable, en ladite audience, sans qu'en ce cas il en soit delivre aucune expédition.

V. Les Part es comparantes en personne à l'audience seront reçues à plaid-r sans ministère d'Avocat ni

Procureur, si bon leur semble.

VI. La partie condamnée par défaut ou congé pourra se pourvoir par opposition dans la huitaine du jour de l'assignation, en réfondant les dépens, qui seront & demeureront liquidés de plein droit a la somme de quatre livres.

VII. L'opposition sera reçue, soit qu'elle soit formée par requête, ou par un simple acte signé du Pro-

cureur.

VIII. Trois jours après l'opposition, y compris le jour de la signification, & celui de l'écheance, elle sera portée à l'Audience, sans qu'il soit besoin d'autre avenir, pourvu que par l'exploir de signification le demandeur ait marqué le jour qu'il en poursuivra l'audience.

IX. Après une premiere opposition formée, si l'opposant est débouté par congé, il ne pourra plus se pourvoir par une seconde opposition, sous quelque prétexte que ce soit, sauf à se pourvoir par appel, lequel ne pourra être converti en opposition, que du consen-

tement de toutes les parties.

X Si le défeudeur en l'opposition ne compare en l'Audience au jour précis pour défendre à ladite opposition, fera donné défaut, pour le profit duquel le demandeur fera reçu opposant en réfondant, & sur le principal, les l'arties renvoyées à l'Audience suivante pour être jugées d'ffinitivement.

XI. Les Affignations non plus que les autres procedures ne pourront être fignifiées, que par les Huissiers

du Siége.

XII. Ce douzième article ordonne que ce reglement fera publié à l'Audience, & fignifié au Greffier de la Communauré des Avocats & Procureurs du Parlement,

Supp.

8 AM AM

& au Greffier de la Chambre des Affurances de París, AMIR AUTE'. L'Amiraure est définie chez les Hollandois, l'Assemblée des Seigneurs qui ont la direction des affaires maritimes, avec le droit & le pouvoir de les regler. Il y a cinq Colléges de l'Amirauté dans les sept Provinces Unies des Pays-Bas. L'un réside dans la Partie de la Province de Hollande, qu'on appelle Sud-Hollande, & c'est a Rotterdam, c'est pourquoi il s'appelle souvent le Collége de la Meuse. Un autre réside dans l'Oucst-Frise, à Hoorn ou a Enkhuise. Il y en a un à Middelbourg en Zelande, & un autre en Frise, qui résidoit autresois à Dokkum, & qui a été transseré à Harlingen, par accord fait entre les Provinces de Frise, & de Groningue, avec les Ommelandes.

Le Collège de Rotterdam, qui est le premier de tous, est aussi composé de douze Conseillers; seavoir un de la part de la Noblesse de Hollande, six de la part des Villes 'de Dordregt, Delf, Rotterdam, Gorcum, Sciedam, & la Brille, & cinq de la part des Provinces de Gueldres, Zelande, Utrecht, Frise, & Overissel.

La Commission des Conseillers de chaque Collège dure trois ans, mais elle peut être renouvellée pour trois autres années, & ensuite on en nomme d'autres

pour remplir leurs places.

Chaque Collège a ses Officiers, qui dépendent de lui, sçavoir un Avocat Fiscal, des Secretaires ou Gressiers, un Receveur Général, un Commis Général, un Mastre d'Equipage, un Commissaire des ventes, un Trésorier payeur, un Grand Prevôt, & quantité de Commis pour la visite des Passe-Ports, & la reception des droits.

AMORCE'S: Terme de commandement dans l'e-

xercice, tant fur mer, que fur terre-

A M U R E R : c'est sur mer le commandement qu'on fair pour faire amurer, lorsqu'on veut faire route près

du vent.

A MUR E R: Terme de marine, qui fignifie bander & roidir quatre cordages appellés couets, qui trennent aux points d'en bas de la grande voile, & de la Milene, pour maintenir la voile du côré d'où vient

le vent.

AMURER la grande voile, c'est mettre vers le vent le coin qu'on appelle le coin de la voile, à toucher un trou fait dans le côté du Vaisseau, lequel est appellé dogue d'amure. On dit de même des autres voiles, dont on dit en même tems le nom. L'on Amure

AN A M 19

pour aller au plus près du vent, & vent largue.

AMURER TOUT BAS: c'est mettre le plus bas qu'il est possible le point des voiles qu'on amure, afin que le Vaisseau s'en porte mieux, & qu'il aille mieux au

plus pres du vent.

AMURES, ce sont des trous pratiques dans le plat bord du Vaisseau, & dans la gorgéte de son éperon. Il y a dix Amures, quatre pour les couets, & fix pour les écoutes des pacfis, & de la sivadiere. Les Amures des couets de Misene sont à la gorgéte de l'éperon. Les Amures des couets de la grande voile font a l'avant du grand mât dans le plat bord, l'un a Stribord . l'autre à bas-bord. Ces deux Amures s'appellent Dogues d'Amure.

Les Amures des écoutes de la grande voile sont à stribord, & à bas - bord de l'artimon. Les Amures des écoutes de Misene sont à stribord & à bas-bord du

grand mât. Les Amures de la sivadiere sont auprès des Amures des écoutes de Misene. Quoiqu'il y ait des Amures pour les écoutes, on ne se sert du verbe Amurer que pour la manœuvre des couets. Car on dit border l'écoute & haler l'écoute. Les Amures servent pour aller à la bouline, & serrer le vent.

AMURES, d'une voile : ce sont les manœuvres

qui servent à l'amurer.

AN CRAGE droit d'Ancrage : c'est un droit qui est dû au Prince, ou à l'Amiral, & qui est payé par ceux qui vont mouiller dans les Ports ou rades où il y a de ces sortes de droits établis : ce droit n'entre point dans les avaries, & les assurances n'en sont point tenues. Il est dû & se paye par le Maître du Navire, conformement à l'Ordonnance de la Marine de 1681.

ANCRAGE, mouillage, voyez ANCRAGE

Tome I.

ANCRE: comme je l'ai dit à peu près dans mon premier Volume, est un instrument de fer à double crochet, très-gros & très-pefant, ayant un anneau auquel on attache un cable pour arrêter, ou fixer les Vaisseaux sur la superficie de l'eau dans les endroits

où on le juge a propos.

Les parties d'un Ancre sont l'anneau, que l'on nomme ordinairement Arganeau, ou Organeau, la verge. autrement vergue, ou tige droite, la croisée, les deux bras, les deux pates, qui sont des espéces de crochets, ou pointes recourbées, l'une à droite, & l'autre à gauche, à peu près semblables à des hameçons. Toutes ces parties iont soudées, ou jointes ensemble, en telle

o AN AN

forte qu'elles ne font qu'une seule & même pièce trèsforte & très-solide, qui a presque la figure d'une Arbassère. Il n'y a que l'anneau, qui soit mobile, étant passè dans un trou a l'extremité de la verge, du côté du jas. Les Ancres se jettent à la proue, & l'on mouille par l'avant du Vaisseau, si ce n'est qu'on mouille en

croupiere.

Comme c'est des Ancres que dépendent le plus la fortune, & la vie des Navigateurs, & par consequent la fortune des Marchands, & quelques celle des Etats, il ne faut pas manquer de les faire du meilleur fer, c'est-à-dire du ser de Suede & d'Espagne alliés ensemble. Le fer de Suéde seul est trop aigre & trop rude, & le fer d'Espagne trop doux & trop foible. Il faut aussi prendre garde que les bras soient tres-bien soudés avec la verge.

Les bâtimens, qui navigent sur les rivieres, ont pour le moins un Ancre. Ceux qui navigent dans les eaux & les canaux de Zelande sont pourvus de deux Ancres, mais ceux qui vont à la mer en ont trois, quatre & davantage. Pour la longueur de l'Ancre on prend le plus souvent les quatre dixièmes parties de la largeur du Vaisseau sons le maître bau. Par exemple la verge de l'Ancre du Vaisseau, qui a trente pieds de

bau, doit avoir douze pieds de long.

Quand la verge a par exemple, huit pieds de long, les deux bras doivent avoir sept pieds, en mesurant sur leur arc, & ainsi à proportion. Pour l'arc ou le courbe, qu'on leur donne, il n'y a point de regle: l'Ouvrier les fait à sa discretion.

Chaque pied de long de la verge, doit donner deux Pouces de diamétre à l'arganeau; & chaque trois pouces de large de la verge doivent donner un pouce

d'épais dans la rondeur du fer de l'arganeau.

Le jas se met au bout de l'Ancre, au-dessous de l'arganeau. Ordinairement on le fait aussi long, que le sont ensemble l'arganeau & la verge. On lui donne un pouce d'épais dans son milieu pour chaque pied qu'il a de long, & un demi-pouce d'épais dans ses bouts.

Pour la l'rgeur, quoiqu'on lui donne toujours plus que d'épobleur, elle ne se regle, que par la demande du bois. L'usage du jas est de faire morder l'Ancre; car fans lui les deux pates tomberoient nécessairement sur le côté, & il seroit impossible que l'une demeurat en haut, & que l'autre tombât en bas pour mordre dans le fond. Voyez JAS.

Ouelques-uns prétendent que la pate de l'Ancre

AN AN

doit faire la moitie du bras, & que la verge ne doit avoir de long que la longueur d'un bras & demi. D'autres veulent qu'on ne donne à la pate que la moitié de la longueur du bras, prise en dedans, & qu'elle n'ait de largeur que les deux tiers de sa longueur.

On fait l'épreuve des Ancres, en les élévant en haut d'ou on les laisse tomber sur une espèce de billot de fer, qui est posé en travers : & pour éprouver si la pare le trouvera vers le fond, & ira le mordre, on pose l'Ancre sur une surface fort unie, le bout d'une patte, & l'un des bouts du jas fur la furface. Dans cet état si l'Ancre tourne : & que la pointe de la pa-

te s'éleve en haut, l'Ancre est bonne.

Toutes les Ancres ont deux bras : ce n'est pas qu'on ne rût se servir d'Ancres à un seul bras; elles seroient plus légéres, & de beau tems, elles ne tiendroient pas moins fermes que les autres : mais il ne s'agit pas seulement de tenir ferme, il faut que l'Ancre 'puisse mordre en tout tems, & pour cet effet il faut qu'elle air un grand poids : c'elt pourquoi on ne fait point d'Ancres à un seul bras, d'autant plus qu'il faut beaucoup de préparatifs, afin de pouvoir s'en servir & les faire tenir ferme. Dans un Navire, tout ce qui donne de l'embarras à manœuvrer, doit être rejetté.

On tient que les Habitans de l'Isle de Ceilon ou Zeilon se servent au lieu d'Ancres de pierres rondes, auxquelles ils amarrent leurs cables & qu'ils les jettent ala mer. Ce qui arrête aussi leurs bâtimens. Il v a d'autres lieux dans les Indes, où l'on se sert d'une espèce de machine de bois, qu'on charge de pierres, & l'on prétend que leurs Vaisseaux demeurent plus fermes, que ceux qui sont sur nos Ancres, ou sur les pierres

de Ceilon.

On fait l'Ancre d'un grand Vaisseau plus petite à proportion, que l'Ancre d'un petit Vaisseau, la raison en est, qu'encore que la mer déploie une égale force contre un petit vaisseau . & contre un grand, supposé que tous les deux ayent dans l'eau une égale étendue de bois, qui donne lieu à l'eau d'agir également sur une étendue égale, néanmoins le petit Vaisseau, à cause de sa legéreté n'a pas la même sorce que le grand, pour rélisser; & on tâche dy suppléer par le poids de l'Ancre. C'est par certe raison que le mouvement de l'eau fait plus avancer un retit Vaisseau, qu'un grand. Plus on est avant en mer, moins un vaisseau à l'Ancre reffent la violence de l'agitation de l'eau, & for Ancre tient plus ferme.

AN 22

MAISTRESSE ANCRE, ou grande And cre, c'est la plus grande, & la plus grosse de toutes les Ancres d'un Vaisseau. La verge de la grande Ancre d'un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long, de l'étrave à l'étambord, doit avoir treize pieds & un pouce de long, & l'Ancre doit peser 1800 livres, se-Ion le sentiment de plusieurs Maîtres.

SECONDE ANCRE, c'est l'Ancre dont on se sert ordinairement, elle doit peser 1600 livres, ou

un peu plus.

ANCRE d'affrouche, ou d'affrouché, c'est une moyenne Ancre, que l'on mouille, opposée à une autre Ancre, elle doit peser 1500 livres, ou à peu près comme la seconde Ancre.

ANCRE DE TOUES, Ancre à touer, c'est la plus petite, on ne s'en sert gueres que dans les rades, lorsqu'on veut changer un Navire d'un endroit à l'autre.

Elle doit peser 450. livres. Il y a encore dans un Vaisseau une ou deux Ancres de toues plus légéres, ou grapins, auxquelles on donne le poids qu'on veut.

ANCRE à demeure, c'est une grosse Ancre, qui demeure toujours dans un port ou dans une rade pour fervir à touer les Vaisseaux.

ANCREALAVEILLE, c'est celle qui est prê-

te à être mouillée.

ANCRE DE LARGE, c'est ainfi qu'on appelle une Ancre, qui est mouillée vers la mer, lorsqu'il y en a une autre, qui est mouillée vers la terre.

ANCRE DE TERRE, c'est celle, qui est mouillée près de terre, & opposée à celle qui est

mouillée au large.

ANCRE DU FLOT, & Ancre de justant ou jufant, c'est lorsqu'on parle de deux Ancres mouillées de telle forte, que l'une étant opposée à l'autre, elles tiennent le Vaisseau contre la force du flux, & du reflux de la mer.

L'ANCRE EST AU BOSSOIR, cela fe dit lorsque son grand anneau de ser touche le Bossoir.

ANCRER, jetter l'Ancre, mouiller l'Ancre, ou simplement mouiller, donser fond, mettre ou avoir le Vailleau sur le fer, toucher, laitser tomber l'Ancre, tout cela signifie la même chose, & veut dire, qu'on arrête le Vaisseau par l'effet de l'Ancre.

ANGES, c'est une sorte de boulet de Canon, qu'on appelle ainsi, il est fendu en deux, & chaque moitié est attachée par une chaîne de fer. Ces boulets sont d'un grand usage sur la mer, où l'on s'en sert

AN AN

pour rompre les mâts, les cordages, & les manœuvres

des Vaisseaux ennemis.

ANNEAU, c'est un cercle fait de fer, ou d'une autre matiere solide, dont on se sert pour attacher les Vaisseaux. Il y a dans tous les Ports, & dans tous les Quais des Anneaux de fer pour attacher les Navires & les Bateaux.

ANNEAU de corde ; c'est ce qui sert à faire un

nœud coulant.

ANNEAUX de Chaloupes, ce sont de grosses boucles de fer sur le plus haut pont, qui servent à y

amarrer les Chaloupes.

ANNEAUX de Sabord, ce sont de certaines boucles de fer médiocrement grosses, dont on se sert pour fermer, saisir & amarrer les mantelets des sabords.

ANNEAUX, ou boucles d'écoutilles. Il y a des anneaux de fer sur les tillacs, proche des écoutilles, pour les amarrer, & tenir ferme pendant le gros tems. Il y en a aussi pour les canons par derriere, & ils servent à les mettre aux sabords, ou les haler en-dedans.

ANNEAUX d'étai, voyez DAILLOTS.

ANORDIE: les Marins appellent ainsi les tempêtes de vent nord, qui s'élevent en certains tems dans le Golfe de Mexique, & aux Côtes de la nouvelle Espagne.

ANSPECT: les Matelots usent de ce mot pour

dire un levier.

ANTOIT, c'est un instrument courbe de fer , dont on se sert en construisant un Navire pour faire approcher les bordages près des membres, & les uns pres des autres. Au lieu de cela-les Hollandois se servent de chevilles à boucles & à goupilles, qu'ils font passer dans les membres, qu'ils percent exprès, & ils font approcher le bordage, ou la préceinte, du membre où est la cheville, par le moyen des cordes qu'ils y mettent. A PIQUER, le cable apique, c'est à-dire, que

le Vaisseau approche de l'ancre qui est mouillée, & que le cable étant halé dans le Navire, il commence

à être perpendiculaire, ou à pic.

APLESTER, c'est deplier, & étendre les voiles, appareiller, les mettre en état de recevoir le vent, quand on est prêt de partir.

APPAREILLE' È voile appareillée, c'est une voile mis. dehors, voile mise au vent, c'est-a dire, déployée pour prendre le vent, ce qui eit le contraire de voile ferlée ou de voile carguée. Nos voiles étoient appareil- AO

lées, mais le vent calma.

APPAREILLER, en terme de marine, c'est disposer toutes choses dans un Vaisseau, pour mettre à la voile. On dit gu'une voile est appareillée, pour dire qu'elle est déploire en état de recevoir le vent. Pour appareiller, il faut ordinairement virer l'ancre & la bosser, de terler ce qu'on veut porter de voiles, & mettre toutes les manœuvres en état en larguant quelques-unes & halant fur quelques autres.

APPARTEMENS d'un Vaisseau. Les Gardiens ne peuvent prendre leur logement dans les chambres, & principaux appartemens des Vaisleaux, mais seule-

mentà la Sainte-Barbe & entre les ponts.

A P P E L des Sentinelles : un bon Caporal ne scauroit être trop attentif aux appels des Sentinelles, & trop prompt à y répondre, tant le jour que la nuit. Lorsqu'elles avertissent qu'elles voient plus de deux hommes ensemble ou qu'elles entendent des gens qui marchent, ou quelqu'autre bruit, il doit en tendre compte à les Officiers, & selon leurs ordres aller reconnoître

ce que c'est.

Il se fait suivre de deux Fusiliers, qui presentent leurs armes, auffi-bien que lui, la bayonnette au bout du fusil. Dans cet état il s'approche de la Sentinelle, qui lui montre ce qu'elle voit ou ce qu'elle entend, alors il fait quelques pas en avant, sans trop s'engager, & des qu'il est à portée d'être entenda, il doit crier : qui vive, & suivant la réponse qu'on lui fait, il dit : avance, qui a l'ordre: observant de ne se laisser approcher que par une seule personne; apres l'avoir reconnue, il doit la conduire a l'Officier qui commande le poste, & lui faire un recit de ce qu'il a vu. Pendant ce tems les deux Faiiliers qui l'escortent doivent rester avec la Sent neile pour la renforcer, & empêcher que personne n'approche du poste, que le Commandant ne l'ait jugé à propos.

A PPELLE, terme de marine : une manœuvre qui appelle de loin ou de près, c'est à dire, qu'elle est

attachée loin , ou près du lieu où elle doit servir.

APPLANIR, unir une pièce de bois, c'est la rendre de niveau . ou faire que la superficie soit unie.

APPRETE'S vos armes : a ce commandement de l'exercice, les Soldats bandent le fusil, tenant le pouce sur le chien, toujours le bout haut dans la même

AR GUE, c'est une sorte de bâtiment qui amene des

vins

AR AR 25
vins du Rhin ou de Cologne, en Hollande, ils (ont

vins du Rhin ou de Cologne, en Hollande, ils font plats par le fond, larges par le bas, hauts de bords, se retrecissant par le haut. Leur étrave est large, aussibien que leur étambord.

ARBRE, c'est le nom que les Levantins don-

nent à un mât.

ARBRE de Mestre, c'est le grand mât.

ARBRE d'une grue, c'est une grosse pièce de bois, qui demeurant serme, soutient d'autres pièces, qui tournent dessis, comme on peut voir dans les grues, où le rancher tourne sur un poinçon, qui est au bout de l'arbre.

ARCASSE, terme de marine: c'est ce qui est contenu entre les deux estains, qui sont les deux piéces de bois, qui forment le rond de l'arriere du Vaisseau; ou bien c'est le derriere du gaillard & tour le bordage de la poupe, dont la hauteur est déterminée par l'étambord & le treport, & sa largeur par la lisse de hourdi, ou grande barre d'arcasse.

A R C A S S E ou moufie d'une poulie : c'est le corps de la poulie qui en renserme le rouet. Les poulies qui servent aux vaisseaux, sont bandées & suspendues

par des cordes appellées étropes.

ARC-BOUTÂNS. Un arc-boutant est une espèce de petit mât de vingt-cinq à trente pieds de long, ferre par un bout avec un ser à trois pointes, de six à huit pouces de longueur, dont l'usage est de tenir les écoutes des bonnettes en étui, & de repousser un autre vaisseur s'il venoit à l'abordage.

ARCENAL de Marine: c'est un Port, où le Prince entretient ses Officiers de Marine, ses Vaisseaux, & les chosés nécessaires pour armer: c'est aussi l'espace & l'enclos particulier qui sert à la construction des

Vaisseaux, & à la Fabrique des armes.

A R C H E: c'est la boëte de menuiserie qui couvre la poupe d'un vaisseau, afin qu'elle ne soit point endommagée: on se sert aussi pour cela de cordes, dont la pompe est sursière.

ARCHITECTURE navale : c'est ainsi qu'on

appelle la construction des Vaisseaux.

ARCHITRAVE, épiffyle, c'est une pièce de bois, mise sur des colomnes, au lieu d'arcades, qui est la premiere & la principule, & qui soutient les autres. Au-dessous de la plus basse frise de l'arcasse, qui sert de base aux termes, il y a une architrave, qui, dans un vaisseu long de cent trente quatre pieds de l'étrave à l'étambord, doit avoir deux pieds de large, Supp.

26 AR AR

& quatre pieds & demi d'épais.

ARDENT, vaisseau ardent, c'est celui qui a son

inclination à approcher du vent-

ARGOUSIN, Officier de Galére. Voyez tom. 1. Sans cet Argousin, & le Sous-Argousin, qui est l'Aide de l'Argousin, il y a dix Compagnons sur la Galére qui font la garde des Forçats. L'Argousin gagne tous les jours huit ou neuf sous, & a sa portion comme un Galerien.

ARQUE', quille arquée, c'est-à-dire, un Navire dont la quille & les côtés sont pliés, ce qui fait que les deux bouts sont plus tombés dans le milieu. Un Navire

arqué est un navire plié, ou courbé en arc.

ARISER les vergues, c'est les baisser pour les at-

tacher sur les deux bords du vibord.

ARMADILLE: on appelle ainsi certain nombre de vaisseaux de guerre, or dinairement de six ou huit depuis vingt-quatre, jusqu'à cinquante pièces de canon, qui sont comme une petite flotte, que le Rod'Espagne entretient dans la nouvelle Espagne, pour garder la côte, & empêcher que les Etrangers n'aillent négocier avec les Espagnols & les Indiens. Cette Flotte a même le pouvoir & ordre de prendre tous les Vaisseaux marchands Espagnols qu'elle rencontre à la Côte sans permission du Roi d'Espagne.

La Mer du Sud a son Armadille, aussi-bien que la mer du Nord, celle-ci réside ordinairement à Carthagene, & l'autre à Calao, qui est le Port de Lima. Le Roi d'Espagne entretient encore depuis peu quelque Armadilles en d'autres Ports, depuis les desordres que

les Flibustiers ont causés en ce païs-la.

ARMADILLES: c'est aussi une sorte de petits vaisseaux de guerre, dont les Espagnols se servent dan les mêmes climats.

ARME les avirons: c'est un commandement de mettre les avirons sur le bord de la Chaloupe tout prêts à servir.

ARME' en guerre: j'ai dit Tom. I. que c'étoit des Vaisseaux équipés & armés pour insulter les Vaisseaux Ennemis. Mais un Vaisseau armé moitié en guerre; moitié en marchandises, est celui, qui outre l'Equipage nécessaire pour le conduire; a encore des Officiers; des Soldats, des armes & des munitions propres pour l'attaque & pour la dérense. La plupart des Vaisseaux Marchands François, qui font des voyages de longs cours, sont ainsi armés, ce qui fait que leurs retourne sont jamais si considérables que ceux des Hollandois.

27

qui ne s'arment qu'en marchandises.

On ne peut armer un Vaisseau en guerre sans Commission de l'Amiral. Celui qui a obtenu cette Commission, est tenu de la faire enregistrer au Gresse de l'Amirauté du lieu où il fait son armement, & doit donner caution de 15000. liv. laquelle doit être reçue par le Lieutenant de l'Amirauté en présence du Procureur du Roi.

A R M E' E navale, c'est une armée de mer, composée de plusieurs Navires de guerre. Les plus exacts Ecrivains Flamans distinguent Armée navale, & Escadre de Flotte, laissant ce dernier terme pour les Flottes marchandes, de même que font aussi les plus exacts Ecrivains François. Ce n'est pas qu'il n'y en ait beaucoup qui se servent aussi du mot de Flotte, & on les entend assez, quand il y a quelque circonstance, qui fait connestre, qu'on parle de guerre: mais on ne dit point du tout Flotte de guerre; c'est une expression toute Flamande. Lorsqu'il y a un nombre de Navires de guerre ensemble, on les appelle Escadre, mais lorsque ce sont des Vaisseaux Marchands, on dit seulement Flotte.

ARMEMENT: c'est, comme je l'ai dit tom. Il'équipement, soit d'un Vaisseau de guerre, soit de plusieurs. On appelle Etat d'armement la Liste que la Cour envoie, dans laquelle sont marqués tous les Vaisseaux, Officiers-Majors, & Officiers Mariniers qu'on destine pour armer. On dit encore Etat d'armement, pour signifier le nombre, la qualité & les proportions des agrès, apparaux & munitions, qui doivent être emploiés aux Vaisseaux que l'on a dessein d'armer.

ARMEMENT, tems d'un armement On dit l'Ar-

mement ne durera pas quatre mois.

ARMER un Vaisseau, c'est-à-dire, l'équiper de vivres, munitions, Soldats, Matelots, & autres choses nécessaires pour saire voiage & pour combattre.

ARMER un Canon: c'est mettre le boulet dans un canon. Lorsqu'on ôte le boulet d'un canon, on ap-

pelle cela desarmer le canon.

A R M E S offensives de la Cavalerie : les épées des Cavaliers Espagnols, sortes de pointes, étroites de bonne & d'excellente trempe, tranchantes, & qui ne plient point, avec de bonnes gardes sont les plus parfaites; elles sont plus longues de près de cinq pouces que les nôtres, plus menues, plus legéres, d'une meilleure trempe, & ne cassent jamais. Les nôtres & celles, de nos voisins ne sont pas si avantageuses. Charles XII.

Cij

AR Roi de Suede, en fit faire de toutes semblables & en arma sa Cavalerie. Une épée de cette nature, dit M. le

Chevalier Folard, est la reine des armes de la Cava-

Les pistolets leur sont fort nécessaires. Pour le mousqueton, il paroît à cet Auteur & à plusieurs Officiers une arme fort inutile, dès qu'elle ne fert jamais à pied, comme les Dragons. La Maison du Roi, va droit l'épée à la main, & fait sentir le poids de ses armes, comme toute la force de ses chevaux. Cela est rare dans toute autre Cavalerie.

Tout aboutit le plus souvent à mettre en œuvre le mousqueton. Le grand Turenne ne le pouvoit souffrir. Il étoit convaincu que tout le fort de la Cavalerie étoit de charger l'épée à la main. Au combat de Sintsheim en 1674. ce grand homme commanda à ses Escadrons d'essurer tout le feu des Imperiaux sans tirer & de fon-

dre dessus l'épée à la main.

La peur des chevaux, quand on tire, met une espéce de desunion dans les Escadrons, qui les fait flotter, & donne plus de facilité à les rompre ; au lieu que l'épée à la main ils marchent, & chargent avec plus d'égalité. Il y a encore un avantage à ajoûter, & que les Officiers braves & entendus ne laissent pas échaper, c'est d'aller le premier à l'Ennemi, de tâcher de le prévenir, & de souhaiter qu'il fasse feu, par ce qu'on peut compter de le rompre & de le mettre en fuite, avant même

que d'être abordé.

M. le Chevalier Folard n'approuve pas les cuiraffes à l'épreuve, qui coutent infiniment pour la Cavalerie. Les meilleures armes défensives, felon lui, qu'on pourreit lui donner, sont les cottes ou jacques de mailles, & une maniere de veste ou chemisette, qui couvre les cuisses jusqu'au genou, & des demimanches qui descendent jusqu'au coude, si l'on n'aime mieux armer les Cavaliers de cuirasses ou demies-cuirasses, & de brassards à la maniere des Anciens, qui descendoient jusques vers le coude, composées de lames de fer ou d'acier, longues & fort minces, rangées avec un tel art & si promptement, que quelques mouvemens qu'ils fissent, ils n'en étoient pas incommodés.

Cette chemisette militaire, dit notre Auteur, conservoit toujours la même grace, tant les jointures étoient bien faites. Cette forte d'armure avec une calotte de fer sur la tête couteroit beaucoup moins que nos cuirasses à l'épreuve, qui sont si embarrassantes, qu'il ne AR AR

faut pas s'etonner si les Cavaliers les rejettent.

A l'égard des gands, à la reserve de ce qui couvre la main, le reste doit être de peau souple, & le haut de peau de busse ou d'élan qui aille jusqu'au coude. Le Roi de Suede Charles XII. donna de ces sortes de gands à toute sa Cavalerie, & ordonna que les manches ne seroient point faites en paremens mais en pa-

gottes très-étroites.

Il n'y a point d'armes plus avantageuses, que celles des Cavaliers de Fez, & de Maroc. Elles sont telles, que si la Cavalerie Espagnole n'eût pas été soutenue d'Infanterie à la Bataille que le Marquis de Léde donna en 1702. Sous Ceuta, elle eût été entierement défaite en fort peu de tems. Les Cavaliers de ce païs-la n'ont pour toute arme que le sabre, & une maniere de demi-pique d'environ huit pieds de longueur. Le bois un peu en diminuant depuis le milieu jusqu'au talon, où il y a une espece de rebord de plomb ou de cuivre du poids de demi-livre, la lame d'un grand pied de long, très-aigué & tranchante, de deux pouces ou environ dans sa plus grande largeur, avec une petite banderole sous le fer.

Ils fe fervent de cette arme avec une adresse surprenante. Ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre. Le poids qui est à l'extrémité du talon, fait que le côté du ser est toujours plus long que vers le

talon. Ils portent leur coup de plus loin.

La Cavalerie Espagnole eut affaire avec celle des Maures armée de la forte, qui dès le premier choc jetta bas les chevaux du premier rang des Escadrons Espagnols & sans l'Infanterie, qui se trouva la tout-àpropos, il n'en fut pas rechapé un feul. On ne peut rlen s'imaginer de plus terrible que cette arme qu'on vient de decrire. Le moïen, dit M. le Chevalier Folard, de pouvoir aborder un Escadron armé de la sorte, qui au premier choc, jette un premier rang par terre, & en fait autant du second : si celui-ci veut tenter l'aventure, chaque Cavalier étant comme assuré de tuer son homme, car il porte son coup de toute la longueur de son arme en s'élevant droit sur les étriers. Il se baisse & s'étend jusques sur le cou de son cheval, & porte son cou avec tant de roideur, de force & de justesse, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le tems de l'approcher & se reléve avec la même legéreté & la même vigueur pour redoubler encore. Ce Lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais sans reméde, l'Ennemi pouvant

Cin

l'évirer en s'ouvrant : mais tien ne scauroit résifter contre la lance des Maures, qui charge par coup redoublés, comme l'on feroit avec une épée.

ARMES des Turcs. Ils se servent également, comme les autres Nations, d'Armes offensives & dé-

Il v a differentes fortes d'Armes défensives. Les unes font de fer, & d'un bois particulier, ou com-

mun, & les autres de fer, & de cuir.

Celles de fer sont les deux sortes de Casque qu'ils portent. Lun est tout-a-fait rond, & parallele au crâne : l'autre s'éleve fur la tête en cône. Ils ont tous les deux le tiers du cou convert d'une maille de fer. le premier a les deux ailes aussi de maille . & le second les a aussi de fer barn. Les Turcs ont de plus pour arme défensive une cotte

de maille, ils la mettent comme une chemise par desfus une camisole, piquée de coton, & couverte de roile, sur laquelle sont écrits certains mots superstitieux de l'alcoran. Ils ont un Gantelet, nominé Colgiat, qui couvre le bras jusqu'au coude, il défend la main, & sert infiniment à parer le coup de tête.

Les Armes défensives de bois sont les Boucliers. On les fait le plus fouvent de Figuier, parce qu'outre que ce bois est leger, il est aussi fort liant, & propre à parer les coups d'estoc & de taille. On les couvre de peaux, & très-souvent de cordes de coton, ce qui ne

les rend pas plus pefans.

Ils ont des Boucliers de bois commun, qu'ils appellent Buinduk, & on le met au cou du Cheval Les Tartares s'en servent beaucoup, sur-tout lorsqu'ils se battent entre eux à coups de Sabre, dont ils tâchent de garantir leurs Chevaux, qui font leur principale force; car dès qu'ils sont une fois demontés, rien n'est plus aifé que de les vaincre. Ces Buinduks font très - commodes en été, ils empêchent le Cheval de tourner la tête pour chasser les mouches, qui incommodent si fort les cavaliers.

Les Turcs ont trois fortes d'Armes offensives, scavoir celles de pointe, les Taillantes, & les Armes à

Feu.

Les premieres sont les Lances, les Javelots, les Dards, & les Fléches de differente longueur. Les Lances, comme tout le monde le sçait, sont des Armes longues qu'on tient toujours en main, & les Dards. & les Javelots se lancent. Les Fléches garnies de plumes pour les mieux faire partir se tirent avec l'Arc.

AR AR

Les Armes taillantes, que les Turcs portent en tens de gerre, sont toutes montées pour s'en fervir à main, & ont d'un côté un manche en forme de hâche & de l'autre une pointe capable de percer les hommes & les Chevaux. Ils ont une forte d'arme montée, comme les Sabres, qu'on tient aufil dans un fourreau, & qu'on nomme Megg c'est une espéce de broche. C'est une Arme de pointe, dont on poursuir l'ennemi à cheval, & afin de le percer à quelque distance. Cette Arme est commune à l'Infanterie, & à la Cavalerie; elle pend au côté avec un cordon de foie.

Leurs Sabres font de quatre differentes fortes, ils les manient également à cheval & a pied, & ils font très-estimés pour leur légéreté. Ils ont des Sabres un peu courbés, larges, & dont le dos est couvert de fer, qu'ils appellent Gadava. Ceux qui font plus courbés, & plus a leur usage s'appellent Clich. Ils ont encore une autre espéce de Sabres, qu'ils appellent Palas droit, parce qu'il est rout droit. Les Sabres à l'usage des Persans sont plus courbés que ceux des Turcs.

Le Poignard ne sert presque que de parade aux Turcs. Ils s'en servent plus dans les disputes, & débats particuliers, que dans les sonctions militaires; & on en est plutôt blesse par la pointe, que par le taillant, quoiqu'il ait un peu de fil. Ils le passent à travers

de leurs écharpes.

La Hâche est encore une arme taillante à l'usage

des Turcs, qu'ils portent à côté de la felle.

L'usage des armes à seu leur est venu des Chrétiens, par l'épreuve qu'ils en ont faite dans les guerres, qu'ils

ont eues en Europe.

Les Armes à feu d'un foldat Turc sont le Mousquet à mêche très-pesant, qui porte des bales de 6, 9, 12, 15, & 25 Dragmes; le Fusil, qui est à peu près dans le goût Espagnol, & le Pistolet, qui porte des

balles de 4. 6. & 8. Dragmes.

La différence de calibre de ces Armes, est cause que l'Arsenal des Turcs ne peut point sournir des balles. Aussi les Turcs portent-ils sur des Chariots de munition des barres de plomb pour distribuer aux Soldats, dont pluseurs ont la mesure des balles, qu'il leur faut, & la plus grande partie leurs armes en propre. Ainsi faute de balle de calibre, ils coupent des quarreaux de plomb avec une hache, & cela leur serve pour charger le Fusil. D'ailleurs il servi impossible que l'Arsenal put sournir des Armes à tant de différentes sortes de milices, si elles-mêsses n'avoient soin de s'ar-

Ciiij

32 AR AR AR ner, & si la Porte ne recevoir point celles d'Asse.

mier, & si la Porte ne recevoit point celles d'Asse, qui au lieu d'Armes à seu, ne se servent que d'Armes

de pointe.

Les Fusils de longue portee sont trop pesans pour les porter en campagne, & les tirer sans sourchette: Cependant les Turcs les y portent sur-tout les Janissaires d'Egypte.

La plupart de ces Fusils sont incrustés d'argent, & de quelques grains de Corail en certains endroits. Chacun se fait honneur de pareils ornemens, & les Janisfaires du Caire particulierement. Ils embellissent aussi

le bois avec de l'Ivoire, de la Nacre, & du Corail. Les Janissaires portent le Pistolet pendu au côté,

comme une grande partie de la Cavalerie.

Il y a encore à parler des Armes à feu qu'il faut conduire, comme des Canons, Mortiers & Bombes, j'en parlerai en leur lieu.

A R M O G A N: Les Pilotes se servent de ce mot pour dire le beau tems, qui est propre pour naviguer. Il n'est en usage que dans la mer Méditerranée.

ARMURIER dans une Place de guerre, voyez

Tome I.

ARMURIFR d'un Vaisseau. Il doit entretenir les armes en état de servir, & aider au Capitaine d'ar-

mes à les tenir propres.

AR MURÎERS chez les Turcs: Les Armuriers que les Turcs appellent Gebegys, font chez eux au nombre de 630. fous un Capitaine appellé Gebegy-Balcy, qui est présent à leur travail. Ils sont divisés en 60. Odas, ou Compagnies, qui demeurent à Constantinople proche de fainte Sophie. Chaque Chambre a son Odas-Bascy, qui est plutôt un Quartier - Maître qu'un Capitaine. Leur charge est de polir les armes qui sont dans l'Arcenal, d'en tenir un Registre exact, & de les distribuer aux Janissaires, ainsi qu'il est ordonné par les supérieurs.

ARONDELLES de mer, ce qu'on appelle en termes de mer, les Brigantins, les Pinasses, & autres

Vaisseaux médiocres & légers.

ARREST de Vaisseaux, & fermeture de Ports. C'est lorsque par l'ordre des Souverains on retient dans les Ports tous les Vaisseaux, qui y sont, & qu'on les empêche d'en fortir, afin qu'ils puissent s'en servir pour les besoins de leur Etat.

ARRIEREGARDE d'une armée navale, est

la division qui fait la queue de l'armée.

ARRIERE-GARDE d'une armée de terre, est

AR AR

aussi, comme je le dis Tome I. la partie de l'armée qui marche la derniere. Comme je n'en ai donné que la définition, je vais parler de se attaques. Elles demandent beaucoup de vigilance & de hardiesse, moins de conseil que d'exécution en présence de l'ennemi & un grand ordre dans le combat , comme dans la marche. On a égard aux tems & aux lieux , car celles qui se sont les plaines sont très-difficiles & très-dangereuses. Il y a peu de Généraux qui s'embarquent dans ces sortes d'entreprises, si l'ennemi quittant la plaine ne se voit pas obligé de s'engager dans un pays difficile & de désliés.

Quand on a attaqué une Arriere-garde, dans la plaine, & qu'on l'a pouliée jusques dans le défilé, il faut avoir une exacte connoissance des lieux, où l'on s'engage, & dès qu'on est dans le dessieux, où l'on s'engage, & dès qu'on est dans le dessieux, où l'on s'engage, & dès qu'on est dans le dessieux, où l'on s'engage, & dès qu'on est dans le dessieux, où l'on s'engage, & dès qu'on est dans le dessieux, où l'on de telle forte que l'ennem n'en puisse rie raid et elle unions l'ordre sur lequel l'on veut combattre. Un Général d'Armée attentis & bien insorme de ce qui se passieux est de l'entre l'en entre pour attaquer son Arriere-garde, & pour engager du moins une partie de ses sorces dans un combat, si sa foibles en el lui permet pas de combattre le tout, ou de désaire l'une pour avoir meilleur marché de l'autre par la terreur qui nast ordinairement d'un premier avantage.

Une Atmée, qui se voit harcelée d'une autre, & qui craint a son Avriere - garde, n'est jamais si assurée; que celle qui la suit, & qui cherche à l'engager dans un détroit de montagnes, où la supériorité du nombre est d'une assez petite consideration contre le petit pour tout Général d'Armée qui se seus du cœur, & qui joint à cette qualité quelque chose de plus qu'une

médiocre intelligence dans son métier.

Le fecret & la diligence font les deux pôles, fur lefquels roulent l'exécution des grandes entreprifes, & particulierement dans une attaque d'Arriere-garde. Car fi on la fuit perpétuellement en queue avec de grandes escarmouches: véritablement cette Arriere-garde c'avancera pas beaucoup, non plus que le gros de l'armée, mais elle s'en verta appuyée; & lorsqu'il faudra entrer dans le défilé, elle campera à la tête de ce défilé, & s'y fortifiera pour le passer à la faveur de la nuit, de sorte qu'on peut manquer son coup.

Mais en suivant une autre methode, dit le Chevalier Folard, on cache son dessein, & l'on peut être assu-

AR AR

ré de n'avoir affaire, qu'à l'Arrière-garde, pendant que le gros de l'Armée s'en trouve éloigné. Le meilleur & le plus prudent est de ne point branler de son Camp, d'être aux écoutes, d'avoir plusieurs partis en campagne pour avoir des nouvelles de l'ennemn à chaque moment, & de marcher à lui, lorsqu'on est averti qu'il est décampé, & qu'il est en marche.

Alors le Général sans perdre aucun tems, soit de muit, ou de jour, détache sur le champ tous les Grenadiers de son armée, tous les Dragons, & la plus grande partie de sa Cavalerie avec un Grenadier en croupe pour saire plus de diligence. Toute l'armée doit suivre sans équipage. Des que l'avant-earde est à la vue.

de l'ennemi, elle se met en bataille.

Le combat de Leuse en 1692, qui est une affaire d'arriere garde, est produit la déroute entière de l'armée ennemie ou du moins la ruite totale de son arrieregarde, si M. le Duc de Luxembourg est marché aux ennemis avec un grand corps d'Intanterie, c'est à dite de tous les Grenadiers de son Armée. Un exemple moderne & très-celèbre en fait d'Arrière garde est l'actron de Senet, par M. le Prince de Condé, qui devint générale, & qui finit a la g'oire des François, puisque M. le Prince d'Orange abandonna le champ de bataille par sa rétraite, que ses bagages furent pris & brulés, & ses troupes chassièes des Houblonieres, & du Village de Fay.

ARRISER, amener, mettre bas, on dit qu'un vaisseau a arrisé ses huniers, ses perroquets, pour dire.

qu'il a abaissé ces sortes de voiles.

ARRUMAGE, c'est la diposition, l'ordre, & l'arrangement de la cargaison du vaisseau. Arrimage est le plus en usage. Par une Ordonnance du Roi de 1672. il est désendu de désoncer les sutailles vuides, & de les mettre en fagot, & ordonne, qu'elles seront remplies d'eau salée, pour servir à l'arrimage des vaisseaux. Un vaisseau mal arrimé est celui dont la charge est mal arrangée, de sorte qu'il est trop sur l'avant, ou sur le cul, ce qui l'empêche de gouverner, ce qui s'appelle sur la met du Levant, être mal mis en estime. C'est aussi un mauvais arrimage, quand les poinçons se déplacent, & roulent hors de leur place, de forte qu'ils se heurtent, & se désoncent, & causent de grands coulages.

ARRIMEUR: Petit Officier établi sur un port de mer, que le Marchand chargeur paye. Sa fonction est de ranger les marchandises dans un vaisseau, & surAR 35 cout celles qui font en tonneaux, & en danger de coulage. Les Arrimeurs sont particulierement employés ulans la Guienne, & dans le pays d'Aunix.

A R T de conduire un vaisseau, c'est le gouverner,

& le manœuvrer.

ARTIILER IE: Royal Artillerie. Comme dans mon premier volume je n'ai que fort peu parlé du fervice de ce Régiment, j'ai cru devoir ici entrer dans un plus long détail. Les Bataillons de ce Régiment, suivant les Ordonnances du 25. Novembre 695. & du. Pévrier 1720, doivent marcher & camper roujours dans les Armées avec l'Artillerie. Ils ne sont jamais mis ea ligne, ni ne montent aucune garde, it tranchée, ne font aucun fervice avec le restre de l'Infanterie, si ce n'est dans les Garnisons, où ils ser-

vent comme l'autre Infanterie.

Les Lieutenans Colonels dudit Regiment, & tous les autres Officiers doivent obeir à celui qui commande l'Artillerie, telle charge qu'il purde avoir, & il lui eft permis de se mettre à la rête dudit Regiment, & defdits Bataillons en tous l'eux, & en toutes occasions. Le Lieutenant Colonel de ce Regiment est Lieutenant d'Artillerie es fix premiers Capitaines, Commissaires Provinciau; le Major & les autres Capitaines, Commissaires ordinaires, les A des Majors, & les autres Officiers, Commissaires extraordinaires, desquelles charges le GrandMastre d'Artillerie leur fait deliwert des provisions pour prendre rang avec les autres Officiers d'Artillerie.

Mais quand quelques Officiers du Regiment obtienment du Grand Maître d'Artillerie d'aurres provifions, que celles des charges deffinées à l'emploi, qu'ils ont dans ledit Regiment, ils prennent rang avec les Officiers d'Artillerie fuivant les provifions des charges, qui leur ontété accordées. Les Officiers de pareil pofte, dont les Commissions font de mêmejour tirent au

fort pour leur rang.

Les Officiers qu' montent aux charges dans ce Regiment, montent à proportion de celle de l'Artillerie & ils font tenus, auffi bien que ceux qui entrent dans le Regiment, de prendre des provisions du Grand Maître de l'Artillerie, pour être reçus dans les charges, qu'ils doivent avoir dans l'Artilerie. Les profits & émolumens, q i reviennent des batteries, & autres ouvrages aufquels les Officiers de ce Regiment ont été employés; font partagés entr'eux, & les Officiers d'Artillerie, fur le pied de leurs Commissions.

36 AR AR

Dans ce Regiment ont été incorporées les Compagnies de Bombardiers, de Canoniers & de Mineur par l'Ordonnance du 8. Février 1720 & ce Regimen forme cinq Baraillons de huit Compagnies de cen hommes. Les foldats Bombardiers & Canoniers fon distinctement mêlés ensemble, de même que les Mineurs & Sapeurs, & les Ouvriers en fer & en bois Chaque Compagnie a un Capitaine en premier, un es second, deux Lieutenans, deux Sous-Lieutenans quatre Sergens, & c. & elle est composée de trois Es couades; dans la premiere qui est double, il y a vingt quatre Canoniers, ou Bombardiers, & c. Dans la seconde, douze Mineurs ou Sapeurs; dans la trosseilleme douze Ouvriers en fer & en bois.

L'Etat Major de chaque Bataillon est composé d'ur Lieutenant-Colonel, d'un Major, d'un Aide-Major; d'un Aumônier, & d'un Chirurgien. Les Bataillons n'ont entre eux d'autre rang, que celui de l'ancienne té du Lieutenant-Colonel, & les Officiers celui de leur Commiliion, & avec les autres Troupes celui du Regiment. Le plus ancien Major, de quelque Bataillon qu'il soit, sait la charge de Major de Brigade, lor-

que les Bataillons se rencontrent.

En l'absence du L'eutenant-Colonel , le Bataillon garde son rang , & le premier Capitaine en prend le Commandement , comme en l'absence de tous les Lieutenans-Colonels , le plus ancien Capitaine de quelque Bataillon qu'il soit , commande le tout. On ne doit mettre à la tête desdits Bataillon pour Lieutenans-Colonels , Capitaines & Majors , que des Officiers élevés dans le Corps , expérimentés & capablès de placer & commander les batteries de canon & de mortier , & de conduire les Mineurs à la fape.

On inftruit les subalternes, & les soldats de ce Regiment dans les écoles d'Arrillerie, & tous les jeunes gens qui y entrent pour être Officiers, sont obligés de s'inftruire dans les Mathématiques. Aucun subalterne, quelque ancienneté qu'il ait, n'est reçu Capitaine en second, & n'est mis en premier, s'il n'est capable de commander toutes les Ecoles, & de conduire dans les sièges, les differens ouvrages & attaoues, & pour

cet effet, on leur fait subir l'examen.

Les Bataillons de ce Regiment se trouvant seuls our avec d'autres troupes dans une Place, ils sont le service comme toure l'Infanterie, mais ils ne sont comptés, que pour un demi - Bataillon, Sa Majesté ayant dispensé les Capitaines en pied & les Canoniers

AR

& Bombardiers, &c. de monter la garde à moins de nécessite, auquel cas, ils doivent exécuter les ordres des Gouverneurs, & Commandans des Places. On repartit ces Bataillons dans les places principales, où sont les ouvrages nécessaires pour les Magasins d'Artilierie ; & S. M. y commet un des principaux Offi-

ciers d'Artillerie pour commander les Ecoles.

Chaque Officier d'Artillerie doit apprendre les constructions de differens ouvrages, que comprend l'Artillerie, & il est obligé d'en observer les dimentions les places, coupes, profils, & developpemens, & s'instruire de la composition de la poudre, des fontes & artifices, il doit scavoir ces détails superieurement comme un Architecte & non comme un Maçon, afin de les faire executer par les foldats & ouvriers qu'il emploie. Car c'est l'intention de S. M. que les Officiers & Cadets se mettent en état de conduire les differens ouvrages qui concernent l'Artillerie.

Les Colonels, Mestres-de-Camp, & autres Officiers d'Infanterie, Cavalerie & Dragons, par l'Ordonnance du 25. Novembre 1695. étant commandés & ditaches pour escorter l'Artillerie, doivent reconnoître l'Officier de ladite Artillerie, & lui obéir en tout ce qu'il leur ordonnera, quelque charge qu'ils y puissent

avoir.

Les Officiers d'Artillerie sont payes suivant l'état qu'en fait le Grand Maître, & qui est signe de Sa Majesté. Les Officiers & Ouvriers ordinaires employés pour le service de l'Artillerie, sont obligés de prêter sermententre les mains du Grand Maître, & ne sont payés que du jour de la prestation dudit serment.

Les Officiers choifis dans les Equipages d'Armées pour servir, ont outre leurs gages, des appointemens extraordinaires, & jouissent des droits de batteries & de cloches. Lorsque Sa Majesté rend ou fair démolir quelque place où il y a des Officiers d'Artillerie en réfidence, leurs appointemens leur sont conservés jus-

qu'à ce qu'ils soient replacés ailleurs.

Les Lieutenans & Commissaires qui servent dans les Armées ou dans les Places, peuvent obtenir des Lettres d'Etat. Les Lieutenans Généraux , & quelques autres Officiers d'Artillerie ont droit de Committimus en la Grande Chancellerie ; ils peuvent prendre la qualité d'Ecuyer, & les autres Officiers d'Artillerie ont droit de Committimus près les Cours dans le resfort desquelles ils font leur residence. Ils jouissent aufà de l'exemption des gens de Guerre, de tutelle,

autres charges publiques, & jouissent du droit de Franc-Sale, Les Lieutenans Généraux d'Artillerie & quelques autres Officiers prêtent le Jerment pardevant le Grand Maître & prennent leur attache fui

leurs provisions.

Les Capitaines Conducteurs, & autres bas Officiers d'Artillerie, prêtent serment devant le Contrôleur Général, & prennent son certificat. Les Contrôleurs Provinciaux prêtent aussi serment devant le Contrôleut General. Voyez. CAPITAINE Conducteur d'Artillerie Capitaines Conducteurs, Commissaires Provinciaux, Commissaires ordinaires, Commissaire Général des poudres, Commissaire Général des Fontes, Contrôleur Général, Contrôleurs Provinciaux, Garde Général d'Artillerie, Garde Provincial, Garde Particulier, Inspecteurs des poudres, Lieutenant Général d'Artillerie, Lieutenans Provinciaux, Maréchal des

logis, Prevôt Général d'Artillerie, &c.

ASSAUT DES ANCIENS. Les Hiltoriens de l'Antiquité, Grecs & Latins ne font aucune difference entre le terme d'Assaut , & celui d'attaque d'Injulte, ou par Escalade, parce qu'ils manquoient de termes faits pour l'un & pour l'autre, & qu'un seul étoit seuvent le nom de plus d'une chose. Mais comme notre Langue est plus abondante que la Latine en termes de guerre, nos Traducteurs auroient pu en faire la difference. J'ai dit d'après plusieurs autres au premier Tome de ce Dictionnaire, qu'Assaut est une attaque à force d'Armes, d'un Camp ou d'un Pof. te, pour tacher de s'en rendre Maître. J'ai lu dans le Traité de la Défense des Places de M. le Chevalier Folard, au troisième tome de son Commentaire, sur Polybe, pag. 31. que ce n'est point cela. Il m'apprend que l'idee d'Affaut & violence faite à une Breche des murs d'une Ville, foit par le Belier, foit par la Sape, à la maniere des Anciens, soit par le Canon par les mines ou par tout autre moyen, renferme une atraque vive. La méthode des Anciens à l'égard des Affauts, étoit d'attaquer sur une très-grande profondeur, c'est-à dire, en Colomne, dont on voyoit à peine le fond. L'Affaut du Château Saint-Elme au siège de Malte, est remarquable. Les Turcs furent toujours repouffes dans les differens Affants qu'ils donnerent à l'attaque du Fort, comme dans celle du Bourg & de l'Isle, parce que les Assiegés combattirent en Colomne, c'est-à dire, sur une très-grande profondeur.

L'Assaut de Jotapat est un des plus célebres de l'An-

AS

de riquité. Le mépris de la mort & l'audace intrépide & fur euse des Juits & des Romains, ne doivent point l'étonner, cela se rencontre presque par tout dans ces fortes d'actions, lorsqu'un parti combat pour la gloire,

& l'autre pour la liberté.

Quand les Anciens alloient à l'Assaut, ils atraquoient sur un si grand nombre de rangs si pressés, fi serrés, qu'a peine voyoit on cette masse énorme d'Infanterie. Les assauts presque continuels, & redoublés coup fur coup aux attaques du Château Saint-Elme, du Bourg & de l'Isle au siège de Malte par les Turcs font dignes, dit M. Folard, de l'intelligence & de la vertu antique. Il ne voit rien de plus beau & de plus admirable que ce fiége célebre.

Cet Auteur fait un grand cas de la Colomne d'Asfaut des Auciens, qui à l'insulte des breches, combattoient non seulement en colomne ou en phalange doublée, on quadruplée, mais formoient encore la tortue dans les Assauts. Il nous apprend qu'il v avoir deux sortes de tortuës; la simple & la surmon-

tée.

Une cohorte, ou plufieurs enfemble, & quelquefois la légion toute entiere marchoit serrée, & sur une très-grande profondeur droit aux murailles de la Ville loriqu'elles n'étoient pas fort élevées, les rangs & les files tellement serrés & condensés, qu'à peine les foldats pouvoient-ils se remuer. Ils avoient tous leurs boucliers sur la tête, excepté ceux des flancs & de tête, qui se couvroient de leurs boucliers contre les pierres & les traits lancés des ouvrages qui les vovent de flanc ou de front, ce qui formoit comme un toît, tant ils étoient joints ensemble. Cette tortue d'hommes, qu'il appelle simple, alloit jusqu'aux pieds du rempart, sapoit le mur, ou montoit dessus par le

moyen des échelles qu'on appliquoit contre.

Lorsque le rempart ou le retranchement étoit haut, on se lervoit de la surmontée; il l'appelle ainsi pour la diftinguer de l'autre. Dans la double ou la furmontée, la premiere tortuë étoit suivie d'une seconde. Les foldats qui composoient celle ci, grimpoient sur les épaules de leurs camarades, ou sur leurs boucliers, ce qu'ils faisoient affez aisement, parce que les serrefiles ou le dernier rang étoient un genouil à terre : l'autre qui le précedoit, un peu plus élevé, ainsi des uns aux autres, juiqu'aux chefs de file, ou le premier rang qui restoit debout, ce qui formoit comme un glacis, & se relevoient d'un seul tems, & rous ensemble au premier figual.

40 AS AS

Cette seconde tortuë, portée sur les boucliers de autres, faisoit comme un second étage aux Assaillan dont le premier servoir comme de plancher mobile qui en se relevant, facilitoit le moyen aux soldats diffranchir le mur ou le retranchement pour en venir au prises contre ceux qui le désendoient.

La tortue de l'insulte de Crémone est célebre dan l'Histoire. Antoine dans sa Retraite contre les Pat thes, est le premier qui forma la tortue de toute soi

Infanterie en bataille.

Nous valons bien les Anciens dans les Affauts l'affaut de Namur affiegée par le Prince d'Orange Roi d'Angleterre en 1693, en est une preuve , M. le Maréchal de Bousers s'étoit jetté dedans pour la désendre. Après que la Ville se fut renduë toute la puissance ennemie se réunit contre le Château. L'Assaut Général s'y donna le 30. d'Octobre. Le signal en su donné par le seu qu'on mit à un baril de poudre afin

qu'il pût être vu dans tous les quartiers.

Tous les forts, toutes les brêches & le chemin couvert furent infultés tout en même tems, & tout donna ensemble : jamais face d'Assaut ne sur plus effroyable. Il dura depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Les ennemis repoussés de toutes parts, surent trop heureux de s'établir dans le chemin couvert, résolus de tenter encore la fortune; mais comme les Assiegés ne se trouverent pas en état d'en soutenir un second, ils capitulerent. Les Assiegeans y perdirent un monde infini & toute l'élite de leurs troupes.

ASSECHER, Terre qui affeche. On dit qu'une terre, ou une roche affeche, lorsqu'on la peut voir

après que la mer s'est retirée.

A S S E M B L A G E, terme de Charpentiers & de meuifiers. Il y a divers affemblages, fçavoir le quarré qui eff le plus fimple: l'alfemblage à onglet, quand les piéces au lieu d'être coupées quarrément, le font diagonalement ou en triangie; & l'alfemblage d'abouement, qui eft celui dont la plus grande partie de la piéce eft quarré, & la moindre à onglet. On fair encore des Affemblages à queuë d'aronde, a queuë percée, & a queuëperdue, cette derniere est la meilleure, parce qu'elle est à onglet.

ASS LE T E du vaisser que maisser est la meilleure.

ASSIETE du vaisseau, ou vaisseau en assete. Voyez ESTIVE. Vaisseau qui est en assete, c'est àdire, qu'il est dans la situation où il doit être pour

mieux filier.

AS JETTIR un mât, ou quelqu'autre pièce le bois, c'est l'arrêter de telle sorte, que ce mât ou

ette pièce de bois n'ait plus aucun mouvement.

A SS URANCE est une convention par laquele une personne se charge du danger auquel le bien d'un autre homme se peut trouver exposé; & l'Assirué ou celui qui charge une autre personne du risque qu'il courroit lui même, paye pour cela une certaine somme a celui qui s'en charge, qu'on nomme Assureur. Les risques au sitte des quels il se fait des Assurea.

Les risques au sujet desquels il se fait des Assurances, sont tout ce qui arrive par les fortunes de mer par la violence, & par celle des tempêtes, par le feu, par le moyen des ennemis, de la part des Corsaires, par lorce majeure, par ordre du Souverain, comme aussi tout ce qui arrive par baratrie ou par la négligence des Maitres - Equipages ou autres gens; soit que le dommage soit sait au vaisseau, ou à la cargaison, & soit que le dommage soit sait au vaisseau, ou d'autres perfonnes: ensin soit que le dommage ait pu être prévu, ou qu'il ait été imprévu, soit qu'on le mette au rang de ceux qui arrivent le plus ordinairement ou qu'il arrive par une voie extraordinaire.

L'Origine des Affurances vient des Juifs: ils en furen les inventeurs, lorqu'ils furent chaffès de France en l'année 1182. fous le regne de Philippe Augulte. Ils s'en fervirent alors pour faciliter le transport de leurs effets. Ils en renouvellerent l'usage en 1322. fous Philippe le Long, lorfqu'ils furent encore chaf-

fés du Royaume.

ASSURANCE. Coup d'Affurance, Pavillon d'Affurance, cela se pratique en arrivant, pour assurer les Nations avec qui l'on ne veut point entrer en guerre.

ASSURE', c'est ce'ui qui a fait assurer, ou au

profit duquel l'Assurance est faite.

A S S U R E R: c'est prendre un certain payement pour lequel on assure que les vaisseaux, effets ou perfonnes arriveront à bon port, faute de quoi on s'oblige de payer le vaisseau, les essets, ou les dommages arrivés aux essets, ou les sommes dont on est convenu à l'égard des personnes.

A S S Ŭ R E R la hauteur, cela se dit par quesques Pilotes qui donnent beaucoup d'horison a l'arbalestrille, afin d'attendre monter le Soleil & de le mieux observer dans le temps qu'il commencera à baisser.

ASSUREUR, c'eft celui qui affure un vaiffear, ou les marchandifes de fon chargement. & qui s'oblige Supp.

42 AT AT

moiennant la prime qui lui est payée comptant par l'Assiré en signant la police d'Assirance de réparer les pertes & dommages qui peuvent arriver au bâtiment ou aux marchandises, suivant qu'il est porte par la Police. On dit en ce sens: un tel Marchand est l'Assuré d'un tel vaisseau qu'e telles marchandises.

ATTAQUE d'une Armée sous la protection des Fortifications d'une Ville. Ces fortes d'attaques font rares dans l'Hiftoire, mais moins dans les Hiftoriens de l'antiquité, que dans les nôtres à caufe de nos bouches à feu. Tout confifte à joindre l'Ennemi & à en venir dès l'instant aux mains, parce qu'alors le feu de la Place n'a plus aucun lieu. D'ailleurs ces fortes d'attaques ne s'exécutent qu'à la faveur des ténébres, & deux heures avant le jour, & sont beaucoup plus avantageuses à ceux qui attaquent, qu'à ceux qui se defendent : car lorfou'on a une retraite à deux pas de foi, on la fair d'autant plus volontiers, que les combats de nuit sont fort sujets à des terreurs paniques. outre que ces fortes d'actions étant peu communes & d'un tour nouveau, on se trouve toujours surpris, parce qu'on ne croit pas l'ennemi affez hardi pour ofer entreprendre des choses que l'opinion nous fait regarder comme folles & imprudentes.

Philippe de Macedoine battit fous les murs de Lacedemone l'Armée de Lycurque. Celti-qui voudroit attaquer aujourd'hui une armée fous le canon de l'Ille, où de Tournai, dit le Commentateur de Polybe, ou qui le propoferoit dans un Confeil de guerre, a e pafferoit-il pas pour un infenfé. Car gu'eft-ce qui ne croit pas qu'une armée eft dans une très-grande fureté fous les divers feux d'une Place? cela cependant ne me femble pas trop bien fondé. ni trop vrai. Voici les raifons

que cet Ecrivain en donne.

De quelque maniere qu'une Armée se poste, & se tourne sous le teu d'une Place, elle donne roujours prise à celu qui vient l'attaquer. Celle qu'on croit la plus sure contre l'Ennemi, l'est souvent moins. Mettre routes les fortifications d'une Place à dos dans un ordre environnant, & s'en voir protegé par tout, cela semble quelque chose d'estroiable à ceux qui se laissent vaincre par les yeux, cependant dans le fond ce n'est rien co-sideré en soi-même.

Appuier , continue-t-il , une de fes ailes , fous le teu d'une Place, & couvrir puissamment l'autre en prenant des sancs , cela me paroit quelque chose de plus respectable , que de mettre les fortifications de la Ville AT AT AT 43 dos, parce que le feu de la Place enfile tout le

a dos, parce que le leu de la riace chine tout le front & les derrieres de l'Armée, & l'Ennemi ne sçauroir l'attaquer, fans être exposé au seu du canon pendant & devant l'action, l'une & l'autre maniere de poster une armée ne doivent pas être un objet ni une raison de nous dessister d'une entreprise; & quoique la derniere paroisse plus dangereuse, la nuit ôte la plus

grande partie des difficultés.

Il y a plusieurs raisons, continue notre Auteur, qui engagent un Général d'Armée à se retirer sous le canon d'une Forteresse. La premiere, c'est après la perte d'une Bataille, ou après un échec considérable. La seconde, lorsqu'on se trouve hors d'état de tenir la Campagne, soit par foiblesse ou pour toute autre raion. La troisieme, lorsqu'on veut couvrir une Place importante; & la derniere, lorsqu'on assemble une Armée pour entrer en Campagne. Mais de quelque maniere qu'on veuille se couvrir sous le feu d'une Place, on ne doit jamais se camper autour de la Ville, de peur qu'un Ennemi aussi hardi, aussi sense que Cesar, n'imite ce grand Capitaine dans le parti qu'il prit contre Vercingentorix, qui quoiqu'à la tête de quatre-vingt mille hommes, & superieur presque de la moitie au Général Romain, ne lailla pas pour cela de s'aller camper fous les murs d'Alexia, pour n'être point obligé de combattre; Célar n'ofant l'attaquer dans ce poste, le bloqua d'une ligne environnante, avec de bons Forts d'ef-

pare en espace, & le réduisit par-là à sa misericorde. Bien des gens s'imaginent (c'est toujours le même Auteur qui parle) qu'il est plus avantageux & plus prudent de mettre la Ville à dos. Je ne suis pas de leur sentiment paree qu'on s'expose à un blocus, soit par une ligne, ou par de bons postes, qui peuvent empêcher les vivres ou couper les convois. Il vaut bien mieux prendre le parti d'appuser une de ses ailes sur le glacis de la Place & de porter l'autre dans la Campagne, L'appuser à quelque village, russieau ou à quelque chose d'équivalent, & se retrancher des deux côtés, ou couvrir seulement son asse lort pas fort rares d'arbres, ces sortes de cas ne sont pas fort rares

mais il l'est beauccup qu'on se poste ainsi.

M. le Chevalier Folard, que je trouve jusques à present être le seul qui à l'occasion du combat de Philippe, sous les murs de Lacedemone, a parlé d'une armée attaquée sous les fortifications d'une Ville, cire deux exemples d'une Armée, traquée en plein jour sous les fortifications d'une Ville, ce qu'il trouve ex-

Dij

44 AT AT

traordinairement hardi. L'un & l'autre exemple sont

tirés de l'Histoire moderne.

Le premier, est l'Armée du Duc d'Alençon, attaquée en 1582. fous le canon de Gand, par celle d'Alexandre Farnese. Mais le Général Espagnol n'en vin pas à son honneur. Il su obligé après un combat trèslong & très obstiné, de se retirer après avoir lassifie un très-grand nombre de morts, parce que le Duc d'Alençon s'étoit couvert d'une file de chariots attachés bout-à-bour sur tout le front de la ligne, où les Espagnols trouverent à qui parler, car on les aborda avec toute l'ardeur & le courage possible, & ils furent s'bien reçus, qu'il ne leur sur pas possible d'y forcer le Duc d'Alençon.

Le second exemple est de quinze à seize mille hommes, commandés par le Maréchal d'Arco, envoiés pour se retrancher en diligence entre la montagne de Schelemberg & Donawert, qui étoit un poste d'une extrême importance, & dont la prise laissoit la Baviere toute à découvert à l'Armée des Alliés contre la France Milord Malborrough forma le dessein de nous chasses de ce poste, pour donner de la réputation à ses armes, car tout dépend des commencemens. Il se mit en marche le 2. Juillet de l'année 1704. L'attaque fut vive . fort opiniatrée, & encore mieux soutenue par les Francois qui les repousserent jusques à deux fois, car tout donna à la seconde reprise, & la troisieme ne fut malheureuse, que parce que la gauche de la ligne qu'or avoit tirée de la montagne à la Ville, & qui eût di aboutir directement au tossé, laissoit un affez grand intervalle. Les Ennemis y donnerent, & entrerent er foule sans y trouver presqu'aucune résistance, & se trou vant sur le flanc gauche des nôtres, que nos Généraus avoient un peu négligé, les premieres troupes, qui fermoient cette aile furent défaites en un instant. La perti de nos Officiers & Soldats ne fut confidérable que par la fuite. Le Milord Malborrough y perdit cinq mille hommes, sans compter les blesses, trois Officiers Gé néraux tués, & presque tous les autres blesses.

ATTAQUE des Anciens. Les differentes méthodes d'attaquer & de prendre les Places, chez les Grecs. & chez les Romains & les autres Peuples, font le mêmes dont nous nous fervons aujourd'hui, fans que nous aïons enchéri fur aucun des Peuples qui les on

pratiquées-

La premiere regarde les attaques par surprise, qu'or peut appeller sousdes ou cachées, ce qui se fait par le AT AT 4

noïen des intelligences qu'on a dans la Ville qu'on veut urprendre, foit avec les Habitans, foit avec ceux de a Garnifon, foit par le peu d'expérience, ou la néligence du Gouverneur, foit enfin en faifant entrer les Soldats déguifés qu'on introduit ferrettement dans

a Place.

La seconde est celle qui se fait d'emblée ou d'insule, & haut à la main, par une escalade environnante our plusicurs endroits, en donnant en même-tems de austes aliarmes. Celle-ci doit tenir un peu de la surprise, elle dépend du secret des préparatis & de ceu de la marche. C'est de cette façon que M. le Comte de Lowendal s'est rendu maître de Gand en 1745. e 11. Juillet au matin, ayant sous lui le Duc de Cherveuse, & le Comte d'Hérouville de Claye, Maréchaux de Camp, avec les Regimens de Dragons, Mestre-de-Lamp General, Royal , Asfeld, & Egmond, & les matre Regimens de Grenadiers Royaux.

La troilieme attaque des Anciens peut être mife au ang de celles de la feconde espece. La difference ne consiste qu'en ce que l'escalade étoir générale, & que la Cavalerie y entroit pour quelque chose. Dès que l'Armée étoit arrivée auprès de la Ville, elle se rangeoit fur trois lignes, la premiere composée de troute per armées à la légée, c'est-à-dire, des Archers &

geoit fur trois lignes, la première compolée de froispes armées à la légére, c'est-à-dire, des Archers &c des Frondeurs; la seconde de Troupes pesamment armées, & la troisseme de toute la Cavalerie, qui formoit une ligne environnante autour de la Place, partagée par Escadrons, les espaces de l'un à l'autre plus ou moins grands, felon le nombre & l'étendue du

terrein qu'elle embarrassoit.

Ces trois lignes formoient chacune un cercle autour de la Ville, & a mesure qu'elles s'en approchoient, le cercle devenoir plus petit, de sorte qu'il ne restoit aucun intervalle ou fort peu entre le corps. Dès qu'on étoit arrivé sur le bord du sossier ar il falloit qu'il sur fec pour ces sortes d'attaques brusques & d'insulte, les Frondeurs, les Archers & autres gens de traits faisoient pleuvoir une grêle de stèches & de pierres, contre ceux qui paroissoient aux Désenses: alors les pesamment armés descendoient en hâte dans le fosse s'avançoient au pied des murailles où ils appliquoient des échelles, les autres formoient la tortue pour sapper les murs. Les Romains appelloient cette forte d'artaque, corona capper. Les Eclalades sont plus rares aujourd'hui, qu'elles ne l'étoient anciennement.

La quatrieme attaque est celle qui se fait pendant un

46 AT AV affaire diversion des forces des Affiégés pendant qu'on donne sur toutes les bréches. Le Mar

anaut, pour faire diversion des forces des Anieges pendant qu'on donne fur toutes les bréches. Le Mar quis de Goelbriand, qui défendir Aire avec tant de bravoure, d'intelligence & d'obstination, risqua d'é prouver une pareille avanture. Les Généraux ennemis'y étoient déterminés, voyant qu'il tenoit bon, nonobstant trois ordres du Roi, qui lui ordonnoit de rendre la Place.

La cinquieme forte d'attaque est lente. C'est celle qui se fair par blocus. On se sert de cette méthode contre les Places qui ne peuvent être assiégées à cause de leur force extraordinaire, ou contre les grandes Villes pussifiamment fortifiées & désendues par de gros.

fes garnisons.

La fixieme & la derniere, c'est ce que nous appellons Siège dans les formes reglées, & de pied à pied. Voila les differentes manieres d'attaquer & de prendre les Places, dont les Anciens se fervoient, & qui nous sont communes avec nous. A l'égard des sièges reguiers & de vive force, dont nous usons aujourd'hui, nos pratiques sont peu differentes, ou plutôr eiles ne different en rien des anciennes.

ATTEINDRE, joindre un vaisseau. On dit

atteindre un vaisseau en chassant sur lui.

ATTELIER de construction, ou pour la construction des vaisseaux.

ATTERRAGE, c'est l'endroit où l'on vient reconnoître la terre, en revenant de quelque voyage. ATTERIR, c'est prendre terre en quelque lieu. ATTOLONS: c'est ainsi qu'on nomme les Gou-

A TTOLONS: c'est aint qu'on nomme les Gouvernemens des Isles Maldives, qui font divifées en treize Gouvernemens ou parties, auxquelles les Infulaires ont donné ce nom Ces Isles, qu'on tient être au nombre de pius de douze mille, font fituées vers la pointe de la presqu'Isle de l'Inde, au-deça du Golse de Bengale. Il y a douze grands Détroits qui détachent un Attolon d'avec l'autre, & de fort petits canaux où la mer est basse, séparent les Isles.

ATTRÁPE, terme de marine : c'est une corde, qui empêche que le Vaisseau ne se couche plus

qu'il n'est necessaire, lorsqu'il est en carene.

A V A N T A G E en terme de marine : c'est la partie de l'avant du Vasseau, qui est en saillie sur l'étrave. A V A N T A G E du vent, voyez Vent & Dis-

AVANT GARDE d'une Armée navale: c'est une de ses divisions, laquelle en fait l'Avant-gard

ATI ans la route, & doit tenir la droite dans l'occasion. A V A R I E : j'ai dit Tome I. que c'étoit le dommae, qui arrive à un Vaisseau ou aux marchandises dont est chargé, coût ou dépense imprévue, qu'on est bligé de faire pendant un voïage. Il y a trois sortes

awaries, de fimples ou particulieres, de groffes ou ommunes, & des menues.

On dit AVARIES fimples, quand le dommage arve aux Marchandifes par leur propre vice; comme fi uelque degât y arrive par pouriture, par mouillure eau ou par tempête, prife, naufrage ou échouement, es frais faits pour les fauver, & les droits, impositions coûtumes doivent tomber fur le compte du Propriétaire. La poursique & lorendes des Machaeles, la fourriétaire. La nourriture & loyer des Matelots, lorsque Navire est arrêté en voyage par ordre d'un Souve-ain, sont aussi réputés sin ples avaries, lorsque le l'aisseau est loue au voïage, & non au mois; & c'est Vaisseau seul qui les doit porter. L'avarie ordinaire, It ce qu'il coûte pour emballer, charrier les marchan-iles, & les assurer, l'enfoncage.

Il y a des avaries communes, & c'est tout ce qui rrive par la tempête ou par la faute du Maître de Natire, pour pilotage, course de Natire de Nati ire, pour pilotage, touage, ancrage, &c. & ce qu'il n coute, est reparti au sol la livre entre les Prorietzires du Vaisseau, & ceux à qui appartiennent les

na chandifes. Les grosses ou communes avaries sont les dépenses xtraordinaires faites, & le dommage souffert pour le bien & le falut commun des marchandises, & du Vaifeau. De ce nombre sont les choses données par composition aux Pirates pour le rachat du Navire. On apelle grosse avarie le dommage qu'on est obligé de souftir, quand la tempête oblige de jetter les marchandiles à la mer, de couper les cables, voiles ou mâts, &c. Le dommage fait aux marchandifes restées dans le Vavire en faisant le jet en mer, le pensement & nouriture des Matelots bleffes en défendant le Bâtiment. Avarie est auffi un droit que chaque Vaisseau paye pour l'entretien du Port où il mouille. On peut voir ur cette matiere l'introduction au droit Hollandois par Grotius Liv. III. Partie XXX. & le Trairé des Avaries. On peut voir toutes ces Avaries dans l'Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681. au titr. 7. du Livre III.

A V ASTE, en terme de mer, c'est-à-dire, assez,

ou arrêtez-vous.

A U B E : c'est l'intervalle du tems qu'il y a depuis

48

le souper de l'équipage d'un Vaisseau, jusqu'à ce que

l'on prenne le premier quart.

AUBIER: c'est la partie blanche & molle. qui elt entre le vif de l'arbre & l'écorce. L'aubier est comme la graiffe de l'arbre sous l'écorce. Le bois ou il s'en trouve beaucoup n'est point propre pour les Bâtimens, à cause qu'il s'y engendre des vers qui le pourrissent, & qui gâtent non-seulement la partie où ils s'attachent, mais aussi l'autre bois qui touche celui où il v a de l'aubier.

A UBINET: c'est un pont de cordes, qui est supporté par des bouts de mâts posés en travers sur le platbord à l'avant des Vaisseaux Marchands. Le saint Aubinet couvre leurs cuifines, leurs marchandises & leurs personnes On l'ôte d'ordinaire quand il fait des coups de vent, à cause qu'il empêche de manœuvrer.

C'est ce qu'on appelle un pont coupé.

AUGE à goudron: c'est le vaisseau de bois dans lequel on met le goudron pour y passer les cordages, le fil qu'on passe dans l'auge est presse de maniere . qu'il ne retienne que la quantité nécessaire du goudron. AVITAILLE R'un Vaisseau, c'est le fournir

de vivres. AVITAILLEMENT: c'est la provision des

wivres. AVITAILLEUR: c'est celui qui est charge de

fournir les vivres d'un Vaisseau.

AULOF, à la risée, c'est un commandement de mer, que l'on fait au Timonier de gouverner vers le vent quand il en vient des risées.

A Û M O N I E R S de Marine : ce sont des Prêtres entretenus par le Roi dans les Arfenaux de Marine pour dire les Messes les jours de Fêre & de Dimanche fur le Vaisseau, qui dans le Port, porte pavillon Amiral.

AUMONIERS de Vaisseaux, c'est un Prêtre commis par le Roi sur un de ses Vaisseaux pour y , faire la priere le matin & foir , pour y dire la Messe, & pour y administrer les Sacremens aux sains & aux

malades.

Les Hollandois ont un Pasteur, ou au moins un Lecteur & Consolateur des malades. Le Pasteur fait deux Sermons de Morale par semaine, & défend rigoureusement les juremens & les autres desordres de la vie. Il fait la priere tous les matins & tous les soirs, & il exhorte l'équipage à fon devoir , quand il s'agit de combattre; & durant le combat la soure aux poudres demeure en sa garde. Il administre les consolaAU AV BA 49 mons aux bleffés & aux mourans. Il mange à la table du Capitaine, & couche dans la galerie ou dans la dunette. Il fait tous les jours chanter des Pleaumes & lire quelque chapitre de la parole de Dieu par le Lecteur. S'il n'y a point de Pafleur, le Lecteur fait à peu près les mêmes fonctions, lifant devant l'Equipage des Sermons imprimés aux jours destinés pour la prédication. Le Lecteur mange avec les Officiers Marinters. Dans les Vaisséeux Marchands, c'est ou le Maî-

chante, & fait chanter des Pfeaumes.

A U M O N I E R S d'Artillerie : le premier Aumonier d'Artillerie eff, attaché auprès de la personne du Grand Maître : le Chapelain reside à l'Artenal de Paris, & les quatre Aumoniers sont départis dans les

tre ou le Pilote qui fait les exercices publics de devotion, en lisant de grandes prieres imprimées, ou bien il en fait sur le champ. Il lit aussi l'Ecriture sainte,

Armées en tems de guerre par le Grand Maître.
A V O I R le pied marin: voyez M A R I N.
A V O Y E R, terme de Marine. Quelques Navigateurs se servent de ce terme pour dire commencer à souffler ou souffler d'un autre rumb. Il n'y a rien de plus commun dans le Journal des Fl'bustiers de l'Amerique que le mot enveyer, qu'ils prononcent ains, au lieu d'avoyer, & qu'ils écrivent comme ils le pronon-

AU plus près du vent, voyez Aller au plus près

du vent.

AUSIERE, Hansière, c'est une grosse corde à

trois tourons.

A VUSTE, ou AJUSTE, cela se dit d'un nœud de deux cordes dont on attache l'une au bout de l'autre.

A VUSTER, ajuster, c'est attacher deux cor-

des l'une au bout de l'autre.

В.

BAC: c'est un bateau qui sert à passer les rivieres on se sere sur les conaux et un petit Bâtiment don on se sere sur les conaux & sur les rivieres pour porter le bris & le goudron.

BACHES, or Bachors, ce font de petits bateau dont on se cert à Lyon pour passer la Saone.

BACLER le Ports: c'est les fermer avec des chaî -- s &c des barriers.

oupp.

so BA BA

BAGAGE des Turcs. Les Turcs mettent leurs gros Bagages fur de méchants chariots à quatre rouës, qui font d'une égale hauteut & fans fer, que la Tréforerie louë à des Payfans pour toute la campagne, ou que ceux-ci font obligés de fournir par contribution. Ces chariots font tantôt attelés de deux bœufs, tantôt de deux buffes.

Pour le menu Bagage, ils se servent de mulets, de chameaux & de chevaux. Leurs mulets viennent pour la plupart de la Natolie & vont ordinairement de serven serven la seine en sept. Ils doivent tous marcher le même pas, & la même chose est encore observée à l'égard des chameaux, ils sont petits en comparaison de ceux d'Iralie: mais ils marchent incomparablement inieux lorseuills sont chargès proportionnellement a leur portée, dis suivent chargès proportionnellement a leur portée, sis suivent le pas du meilleur chemal, & pour les ex-

péditions délicates on les trouve impayables.

Les Turcs tirent aussi de grands avantages de leurs chameaux pour le transsport de leur Bagage en leur schant saire des selles qui leur soient prepres : il y en a qui peuvent saire vingt lieues en un jour sans manger ni boire ; c'est pour cela qu'on leur sait porter ce qu'il y a de plus précieux parmi le Bagage. On dit que Cara-Mustasa en avoit deux au sége de Vienne, & que par le moyen de ces deux animaux il sauva l'Aloran, la Vesse à l'Etendard de Mahomet : ces sortes de chameaux naissent auprès de la Mecque ; ils broutent comme les chevres les seuilles d'arbre & les branches les plus tendres. Quelquesois on leur donne du pain de son fait avec de l'eau.

Les boufs dont se servent les Turcs pour tirer leurs chariots viennent pour la plupart de la Thrace, de la Bulgarie & de la Valachie, ils sont plus petits que

ceux de la Hongrie, & tres-lents à marcher.

Leurs bufles viennent le long du Danube dans toute la Bulgarie, la Thrace, & la Grece, & autant qu'ils ont plus de force pour tirer que les bœufs, autant font-ils plus lents à fe mouvoir. Le chaud les incommode beaucoup, ils plongent prefigue tous quand il faut paffer des rivieres; ils regimbent & ne veulent pas être battus pour se tirer des mauvais pas, & ils ne peuvent resister long-tems, lorsque l'eau-vient à leur manquer pour se rafraichir, ou sorsque le pas.

Je n'ai rien a dire ici des chevaux Turcs en ayant parlé fous le titre de Chevaux de la Cavalerie Turque.

Je n'ai plus qu'à parler des Bagages des Tures.

BA BA

On voit, dit l'Auteur de l'état militaire de l'Empire Ottoman, par la quantité de Bagages qu'ont les Turcs, gu'ils ne font plus à présent ces Tartares, dont ils sont sortis, & qu'imitent encore ceux qui sont

aujourd'hui partie de leur armée.

Le Bagage de ces Tartares pour fept ou huit perfonnes n'est qu'une chaudiere de cuivre, un manteau dont ils se couvrent en marchant pour se garentir des injures de l'air, qu'ils joignent a un autre lorsou'ils sont arrivés au Camp, se dont avec des branches d'arbre ou quatre bâtons qu'ils portent, ils sont des pavillons pour sept ou huit.

Leur voiture est un cheval de main, chargé en premier lieu d'un peu d'avoine, de mil, & de la chair de cheval cuite ou salée, rensermée dans un morceau de peau, ce qui, à la reserve de l'avoine, ne pese pas

douze livres.

Il n'en est pas de même du Bagage des Turcs, on le peut divifer en six parties. La première comprend le trésor partagé en bourfes renfermées: dans des caisses couvertes de peau de chevre, & qu'on met l'une sur l'une sur l'une sur l'aux de vant la tente appellée Laste, qui est celle où l'on tranche la tête aux Criminels.

À ces caisses pleines d'argent, on en ajoute d'autres pleines de cimare, appellées Castani d'un Damas grossier, qu'on distribue felon l'usage de la Porte, ou à ceux qu'on veut récompenser, ou à ceux qu'on veut honorer. Il y a aussi qu'antité d'habits à la Turque,

depuis la chemise jusqu'aux pantousses.

La feconde partie du Bazage, qui n'est pas en moindre quantité renserme les vivres, scavoir la farine pour faire du biscuir, le froment mondé, le ris, le beurre pour l'un & l'aurre grain, l'avoine, la chair de mouton & de veau, mais en moindre quantité que de mouton, peur la nourriture journaliere des Janissaires & de la Cavalerie Capiculy, que la Porte nourrit comme toute la Cour, & l'Aga du Grand Visir & du Serasquier qui commande à la place du Visir.

La troifième comprend le Bagage des Bachas, qui est assez considerable. Elle renserme aussi les vivres des Bachas, & ceux que doivent porter les Zaims & Timariots pour la nourriture des Soldats qu'ils sont obligés de mener à l'armée à proportion de leurs re-

venus.

La quatrième comprend les vivres & les marchandifes que portent les Vivandiers pour surpléer à ce qui manque aux Bachas, aux Zaims, & aux Tima-

Εi

BA BA

riots. Ces Vivandiers comprennent les Ouvriers qu'or mene, foit pour le besoin de l'armée, foit pour l faste.

La cinquiéme & fixième partie des Bagages comprend les munitions de guerre fous les ordres du Gebegis-Baffy, ou Chef des munitions, & toute l'Artillerie qu'on met en grande quantité fur de méchants chariots de Payfans, comme je l'ai dit plus haut.

BAGUE, terme de marine, c'est une petite corde mise en rond, dont on se sert à faire la bordure d'un

œil de pied, ou œillet de voile.

BAGUETTE de fusil ou de mousquet : c'est la longue verge de bois, que l'on fourre dans le sût, & qui sert à le charger. Il y a des Regimens qui les ont de ser.

BAGUETTES de tambour : ce font deux petits bâtons bien tournés & qui ont environ un pied & de-

mi, avec quoi on bat la caisse.

BAIE, voyez BAYE. BAIES de Vaisseau, voyez BAYES.

BAILLE, Boute; j'ai dit Tome I. que c'est une moitié de tonneau en façon de baquet. Les Vaisfeaux de Guerre ont une Baille amarrée à chaque hune pour tenir des grenades & autres artifices, & par précaution elles sont couvertes de peaux de moutron. On met aussi dans des bailles le breuvage, qui se distribue chaque jour aux gens de l'Equipage.

BAILLE à mettre tremper le poisson & la viande falée.

BAILLES à tremper les écouvillons pour rafraichir le canon.

BAILLI de l'Epée de l'Arfenal de Paris. Il jouit des mêmes prééminences dont jouissent les autres Baillis d'épée dans les autres liéges. Les Officiers dudit Bailliage connoissent privativement à tous autres Juges de tous les procès , circonstances & dependances de l'Artillerie par tout le Royaume, & de toute matiere civile & criminelle des personnes domiciliées dans le grand & petit Arfenal de Paris; & les Sentences & Jugemens de ce Bailliage sont exécutées dans tout le Royaume, comme si elles étoient scellées du grand seau.

L'appel desdites Sentences & Jugemens est reservé au seul Parlement de Paris. La séance dudit Bailliage se tient à l'Arsenal de Paris. Le Bailli d'Epée, le Lieutenant Général, l'Avocat & le Procureur du Roi de l'Arsenal prêtent setment devant la Cour de Parlement, RA

les autres Officiers du Bailliage devant le Lieutenant énéral d'icelui.

BAJOU, on appelle ainfi la plus haute des planhes ou des barres du gouvernail d'un bateau foncet, le est posse immédiatement sous l'arcasse de la hasse du gouvernail.

BALAI-DUCIEL: c'est le vent de Nord-uest. Ceux qui navigent sur l'Ocean appellent ce vent alai.du.Ciel, parce qu'il nettoie le ciel de nuages. BALANCIER de lampe : c'est un cercle de fer

ui est mobile & qui tient la lampe de l'habitacle en quilibre.

BALANCIERS de compas ou de boussole : l'est un double cercle de laiton par lequel l'affût du

edans de la boussole est tenu en équilibre.

BALANCINES: J'ai dit tom. 1. que ce font es manœuvres ou cordes qui descendent des barres e hune & des chouquets, & qui viennent former deux ranches fur les deux bouts de la vergue, ou elles affent dans les poulies. Il y a les balancines de la ande vergue, celles de la vergue de mifene, celles e fivadieres, celles de vergue de fougue, celles de and hunier, celles de petit hunier, celles de perroiet de fougue, celles de grand perroquet, celles de erroquet d'avant, celles de perroquet de beaupré, & elle de chaloupe.

BALANT d'une manœuvre c'est la partie qui est point halée. Le balant d'une manœuvre se dit iffi de la manœuvre même, lorsqu'elle n'est point

nplovée. On dit tenir le balant d'une manœuvre, our dire l'amarrer de telle sorte qu'elle ne balance pas. BALAST: c'est un amas de cailloux & de sable. le l'on met à fond de cale, afin que le vaisseau enant dans l'eau par ce poids, demeure en affierte : est ce qu'on appelle autrement Lest ou quintillage.

BALCONS, ce font des galeries couvertes ou couvertes, qu'on fait au derriere de certains vaifaux pour l'ornement ou pour la commodité, on les

pelle autrement Sardins.

BALIEUR d'un navire : c'est celui qui est

argé de le tenir net.

BALISTE; on trouve l'origine de cette ancienmachine de guerre chez les Peuples de l'Asie, & Grecs s'en attribuent faussement l'invention, ainque de la Catapulte; comme la Catapulte jettoit de os quartiers de pierre, la Baliste jettoit des darts d'ugrosseur à peine concevable, & quelquefois plus

E iij

SA BA BA

fieuts ensemble engagés dans une gargousse. La Batlisse, comme la Catapulte avoit differens noms. Végéce nous prouve que le Scorpion étoit la Balisse des Anciens. Cela se voit dans Cesar en plusseurs endroits de ses Commentaires, où il emploie indisferemment ces deux termes pour signifier la même machine, mais il distingue toujours celle-ci de la Catapulte: Cesar an Castris, dit Hurtius, Scorpionum Catapultorum mag-

nam vim habebat.

La Baliste chassoit quelquesois des balles ou boulets de plomb égaux au poids des gros traits qu'elle lançoit, mais le Commentateur de Polybe, qui nous donne la structure d'une Baliste, qui lance un trait de soixante livres, long de trois pieds neus pouces & neus lignes, nous apprend qu'on employoir rarement la Baliste a chasser des belles, ou boulets de plomb. L'Historien Procope nous patie d'une Baliste qui étoit de la figure d'un arc, au dessous duquel étoit une corne creuse sus peut de la figure d'un arc, au dessous duquel étoit une corne creuse sur une chasse de fer, & appuyée sur une barre dont Belisaire aussi célebre par ses actions que par ses malheurs, & la rage de ses envieux se

îervit au fiège de Rome.

Quant aux batteries des Balistes, M. le Chevalier Follard en seuilletant la Colone de Trajan, y a trouvé une batterie de Baliste, toute conforme à nos batteries de Canon. Mais l'épaulement, ou les Merlons étoient beaucoup plus élevés que ceux des nôtres parce que la charpente des Balistes de siège étoit fort haute. On donnoit moins d'épaisseur aux terres, que nous ne faisons, & l'on s'élevoit davantage proportionnant seulement l'épaisseur à la hauteur. Les Anciens pouvoient aussi quelquesois les faire d'un assemblage de pourres couchées les unes sur les autres, en long & de travers, & rangées à distances égales entr'elles, & les vuides qu'elles laissoient, étoient remplis de terre & de gazon.

Les Anciens se couvroient à leurs batteries de beliers, tours, Balistes, Catapultes. &c. Ils se terroient à leur batterie de jet pour cacher leurs machines qui étoient le but principal des Afflegés, & ils y travailloient avec une attention extraordinaire. Ils outroient même les précautions, tant ils ménageoient la vie de leurs soldats, & enfia ils n'igaoroient pas l'usage des embrasures, comme on le voit dans la Colonne de

Trajan.

Les effets de la Baliste & de la Catapulte, étoient tels, qu'ils approchoint presque de la portée de nos

bouches à feu, ou du moins de leurs tirs & leurs coups étoient plus certains & plus justes que ceux de nos fusils & de nos canons. Les effets de ces deux machines ont été connus & exécutés du tems de nos Peres , non seulement du régne de PhilippeAuguste qui en rendit l'usage un peu plus commun, mais encore au quinziéme siècle après l'invention de la poudre, & dans le tems même que les canons étoient en usage.

Les effets de la Baliste ne sont pas difficiles à croire, puisqu'au rapport de Vegece , la Baliste poussoit des traits avec tant de rapidité & de violence qu'elle percoit les plus fortes cuirasses, & brisoit tout ce qu'elle rencontroit : les pierres même n'étoient pas à l'épreuve de ses coups. ,, Hé dit M. le Chevalier Folard ? , Comment le ses oient-elles , puisque ma petite Ba-, liste, qui n'a qu'un pied en tout sens, entre dans , la pierre de taille la plus dure ; & s'enfonce jusqu'a

Les Anciens se servoient de gros drap tissu de crin de cheval & de poil de chevre, piqués & remplis de hourre ou d'herbe marine entre deux étoffes, que les Affiegés tendoient & suspendoient devant les parapers ou sur les breches pour rompre la violence des fieches & des traits lancés par les Balistes ou les Catapultes-Balistes. Ceux de la moienne Antiquité les appelloient Cilices : c'est ainsi que nous appellons encore aujourd'hui Cilice ces mêmes étoffes, qui sont des ceintures ou camisoles à l'usage de nos dévots & dévotes.

Les Historiens de la premiere Antiquité, comme ceux de la moyenne, nous fournissent une infinité d'exemples des mantelets de gros drap, & de tissus de

cables contre l'effort des machines.

BALOIRES.: ce sont des longues piéces de bois , qui dans la construction d'un vaisseau, lui donnent la forme qu'il doit avoir, & à cause de cela on les appelle aussi Formes de vaisseau. C'est la grande Forme, ou le grand & principal Gabarit qu'on met fur le gros du vaisseau pour en former la façon, &

le construire.

BALON, espèce de Brigantin. On le mene à la nage avec des rames, & il est fort en usage dans le Royaume de Siam. Ce sont de petits Bâtimens faits d'un seul arbre d'une longueur extraordinaire, & qui ont le devant & le derriere de sculpture fort élevée. Il y en a de tout dorés, où l'on met jusqu'à six vingt & même cent-cinquante Rameurs de chaque côté. Les rames sont couvertes de lames d'argent, ou sont do-

E1111

rées ou rayées d'or, & la chirole est couverte de quelque riche étosse, les rideaux étant aussi de la même étoffe. Cette chirole est une espèce de petit dôme qu'on place au milieu des Balons qui ne sont pas si magnifiques que ceux qui ont des clochers. Les uns & les autres ont de riches balustrades, comme d'yvoire ou d'ouvrages délicats, couverts de dorures. Les bords de ces vaisseaux sont à seur d'eau & les extrémités recourbées, s'élevent fort haut. La plûpart ont la figure de chevaux marins, & d'autres sories d'animaux. Queiques-uns sont ornés de differentes figures, faites de morceaux de Nacre rapportés.

Les Siamois donnent à leurs Balons ou petits Bâtimens à rames la figure de quelque animal oiseau, ou reptile. Ces sortes de Bâtimens ont jusqu'a cent & fix vingt pieds de long, & ils en ont à peine fix de large, si bien que c'est une chose surprenante . que leurs hauts clochers, & leur relevement de l'avant & de l'arriere, avec les sculptures ou ornemens qui y sont, ne les fasse pas renverser. Il est vrai que la piùpart de ces ornemens ne sont appliqués que sur des roseaux, ou faits que de roseaux, qui sont une matiere legere; & il ne faut pas douter que sans cela il seroit impossible que ces Balons pussent naviger.

BAN: comme je l'ai dit tome I. Ils font faits & publiés au nom du Roi seulement à la tête des Corps lorsqu'ils sont en bataille. A l'arrivée d'une troupe, a chaque logement, il est publié un Ban portant deffense à tous Officiers & Soldats de commettre aucun défordre, à peine aux Officiers de concussion, & aux

Soldats de la vie.

Il est aussi publié un autre Ban portant injonction aux Habitans de rendre leurs plaintes sur le champ a leur Maire ou Consul, lesquels en avertissent le Commandant de la Troupe, a peine a eux d'en répondre, & cent livres d'amende. Le Commandant de la Troupe doit faire justice sur le champ suivant l'exigence du cas, à faute de quoi il en est dresse un proces verbal.

Avant que de soriir du logement, il est fait un Ban portant encore injonction aux Habitans de rendre leurs plaintes s'ils en ont à faire. Il est sait un Ban au départ de la Garnison & au premier logement, portant deffense à tous gens de guerre de s'éloigner de leurs quartiers & routes, & de quitter leur Enseigne a peine de la vie.

Nota, Comme le bien du service & de la discipli-

BA BA ST

e demandent que tout Ban ayant été fait à la tête de a Troupe foit exécuté, les Commandans des Régihens ne doivent point se servir du droit que cette Oronnance du 11. Novembre 1665. leur donne de faie un pareil Ban sans une nécessité absolue, & des xemples qui demandent des exemples prompts; car ce Ban n'ayant paru trop rigoureux pour l'usage & les cas brdinaires, les Ordonnances du 4. Juillet 1716. & 8. Avril 1718. & 25. Août 1718. n'ordonnent la peine de nort que pour ceux qui se seroient éloignes de deux leues, & des peines plus légeres à une moindre difance, bien entendu que le Ban dont il est question. l'ait pas été fait ; car tout Ban fait doit être exécuté. out Commandant doit réserver à faire ce Ban dans es marches à portée de l'ennemie ou dans des cas xtraordinaires, en des marches de Royaume. BANCà s'affeoir, dans la chambre du Capitaine

e vaisseau on trouve un Bane qui est placé contre l'ariere du vaisseau. Il y en a encore un autre à stribord, c c'est par l'endroir qu'occupe le Bane, qu'on ôte, ue l'on place le gouvernail pour le monter. On le le-eaussi lorsqu'on veut caler de l'arriere. Les affuts ntrent encore par-là. On y place le plus souvent un uyau aiséme (, à six pouces du petit montant, qui le outient, & à un pied du bord du vaisseau ce tissua a six pouces de large par le haut, & cian & demi par le bas.

BANC à coucher: il y en a aussi un dans la chamore du Capitaine de vaisseau.

BANC de Cazernes : il y en deux dans chaque

BANC de Galere. Voyez. TOMEI.

BANC de Chaloupe, ce font les Bancs qui font oints aurour de l'arriere de la chaloupe, en dedans, pour la commodité de ceux qui y font.

BANC: hauteur d'un fond de mer inégal. Voyez

TOME I.

BANC & Battures: ce font des roches & des fables qui font dans la mer & dont le fond est plus elevé que les autres fonds. Quand un vailleau a donné sur des Bancs, ou des bas-fonds & qu'il touche, il ne peut plus sentir son gouvernail. Alors on a recours aux voiles pour gouverner, & tâcher de se remettre à fiot. Un Pilote habile sçait les isser, les baisser, les amener, & les manœuvrer, ensorte qu'à moins qu'il n'y ait une entiere impossibilité, il relève ensin le bâtiment,

BA

BANC, le grand Banc: c'est-à-dire le grand Banc de Terre Neuve.

BANCHE, chez les Marins, c'est un fond de roches tendres & unies qui sont dans la mer en de certains lieux BANNIERE, Pavillon. Voyez TOME I.

BANNIERE de partance: c'est le Pavillon que l'on metà la Poupe d'un vaisseau pour faire connostre aux Matelots qui sont à terre qu'il est temps de s'embarquer.

BANNIERE de Conseil, Pavillon de combat:

c'est le pavillon rouge.

BANNIERE de Conseil, Pavillon de Conseil. C'est la Banniere blanche que l'Amiral fair arborer en poupe, quand il vent prendre avis fur quelque chose. BANNIER Est paix: c'est une Banniere blanche.

BANQUE: ce mot se dit en parlant d'un navire qui va pêcher la moruë fur le grand banc, & on l'appelle un Banque. On dit au sii qu'on est banque ou debanqué, pour dire qu'on est sur le grand Bans, ou hors du grand Banc.

BARATRIE: c'est une malversation & tromperie du Patron ou Maître d'un Navire, foit par déguisement de Marchandises, ou par fausse route.

BARCES: c'est une sorte de Canons qui sont aujourd'hui de peu d'usage, & qui autrefois étoient fort communs fur mer : ils ressemblent aux faucons & fauconneaux; mais ils sont plus courts, plus renforcés de métal, & ont un plus grand calibre.

BARDIS: c'est un batardeau fait de planches, qu'on fait à fond de Cale pour charger des blés

& autres grains.

BARGE: on a dit autrefois Barge pour dire une Barque, un Esquif. On dit encore à Londres, la

Barge du Maire,

BARILde Galere: c'est un baril qu'un homme peut porter plein d'eau, & dont il fe fert pour en remplir les bariques que l'on ne peut transporter, ou à la fontaine ou à la riviere.

BARILde quart: c'est le Baril de Galere, que l'on donne plein d'eau le foir à ceux qui doivent faire

le quart de la nuit.

B'ARILS où l'on met les viandes.

BARILS de poudre: c'est sur mer cent livres de

poudre pesant, mises dans un baril.

BARILS à bourse : c'est un baril couvert de cuir, où le Canonier met de la poudre fine. On l'apBA BA BA 59

Le ainsi à cause qu'il se serme comme une bourse. BARRIQUE: c'est le quart d'un tonn-au ou la noitié d'une pipe, & le muid est le tiers d'un tonn-au; or le muids de vin de Paris contient deux ent quatre-vingt pintes, selon le reglement de Louis III. & il contenoit auparavant trois cens pintes sui ant les Ordonnances de Henri IV. Ainsi le tonneau ontient deux cens quarante pintes, & la barrique arconséguent contient deux cens dix pintes de Paris. Elle doit contenir trois cens foixante pintes d'Hollande.

BARQUE, Vaisseau moyen fans hune, qui

er un grand Navire.

BARQUE d'avis, c'est celle qu'on envoye porter les nouvelles dans un vaisseau éloigné, soit d'un vais-

eau à un autre.

BARQUE droite: c'est un commandement que 'on sait, pour avertir ceux qui sont dans une chaloupe de se mettre également, asin qu'elle soit droite

fur l'eau.

BARQUE en Fagot. C'est tout le bois qu'il faut pour faire une barque, qu'on porte taillé dans un vaisseau, & qu'on assemble quand on est au lieu où l'on en a besoin,

BARQUE à eau, petit bâtiment dont on se ser en Hollande, pour transporter de l'eau douce aux lieux où l'on en manque & de l'eau de mer pour faire du sel. Ils ont un pont, & on les emplit d'eau jusqu'au pont-

BARQUE ou Galiote à machines & à bombes. BARQUE de Vivandier. C'est la barque qu'un Vivandier promene sur l'eau le long des quais ou autour des vaisseaux pour y porter des vivres à vendre.

BARQUEROLLE, barquette, vaisseau médiocre de voiture sans aucun mats, qui ne va qu'à la rade, de beau temps, sans jamais aller en haute mer.

BARRE: c'eff un mot chez les Marins qui fe joint à plusseurs autres mots. Il y a les Barres d'Arcasse, barre de pont, barres d'Arcasse de couronnement, barre de cabessan, barres de virevaut, barres d'écoutilles, barres de panneaux d'ecoutilles, barres de gouvernail, barres de hune, &c.

BARRE de pompe, c'est une longue barre de fer trouée en quarré. Par le bout elle est emmanchée comme un tarrière, pour emboiter la cuillière de la pompe.

BARRÉS de Cuifine: ce sont des barres de fer qui servent à soutenir les chaudieres qu'on met sur le seu. Elles sont posées de long & de travers dans les cuisines des vaisseaux. 60 BA BA

BARRES de porte; ce sont des pièces de boi étroites qui traversent les portes pour entretenir le planches ensemble. La porte de la chambre du Capi taine a trois barres.

B A R R E S ou barrieres des ports : ce sont des longues pourres dont on ferme les entrées des ports, & quand elles sont trop courtes on se sert de chaines.

BARROTS ou Baux, quoiqu'on se serve in differemment des termes de Baux ou Barrots; il es certain que ceux qui sont les plus exacts, ne se fervent de celui de bau, que pour les solives du premier pont, & qu'ils employent celui de Barrot pour les solives des autres ponts.

BARROTINS, Lattes à Baux, petits solivaux qu'on mer entre les baux & les barrots sous les

ponts pour les foutenir.

BARROTINS d'écoutilles, demi-baux ou demi-barrots. Ce font des bouts de baux ou de barrots qui fe terminent aux hiloires & qui font foutenus par des pièces de bois nommées arcs-boutans, mises de travers entre deux baux.

BARROTINS de caillebotis: ce font de peties piéces de bois qui fervent à faire les caillebotis, & aufquelles on donne la tonture ou rondeur du pont du vaisseau en fa largeur. Vaisseau barrotté, c'est lorsque le fond de cale est tout rempli, ou rempli jusqu'aux barrots.

BAS le pavillon: mettez bas le pavillon, c'estaà-dire abaisser le pavillon pour saluer un vaisseau plus

puissant, ou pour se rendre.

B A S, avoir les mâts des hunes bas,

BAS de foye: donner des bas de foye, c'est-àdire, mettre quelqu'un aux fers pour le punir de quelque faute commise.

BAS-EAU: c'est quand la mer est retirée, &

qu'elle a refoulé.

BAS des sabords : c'est le bordage qui est entre la préceinte & le bas des sabords.

BAS-Bordes: on appelle ainsi la partie de l'équi-

page qui doit faire le quart de bas-bord.

BAS-FOND ou pays fomme. C'elt un fond où il y a peu d'eau, & où la crainte qu'on a d'échouer, oblige a prende des Pilotes du pays pour servir de guides.

BASTINGUE: c'est une bande de toile, ou d'étosse que l'on tend autour du plat-bord des vais seaux de guerre, & qui est soutenue par des piéces de bois mises de bout, que l'on appelle pontilles, asin

cacher ce cui se passe sur le pont pendant le combaen met aussi autour des hunes. Par une Ordonnande 1670, le Roi a voulu qu'a l'avenir les pavois ient de couleur bleuë, temee de fleurs de lys jaunes, 'ils foient bordees de deux grandes bandes blanches. On met aussi des Bastingues aux hunes: celles des ollandois font rouges, its les font presque tou-ours bajette ou de drap, mais en ce cas on les double on les garnit de telle forte, entre les deux étoffes, e les balles de mousquets ne les peuvent percer.

BASTON de pavillon ou d'enseigne : c'est un tit matereau qui sert a arborer le pavulon.

BASTON de Girouette : c'est un autre matereau

es-petit où est plante la verge de fer qui tient la gi-

BASTON de flamme : c'est un bâton qui n'est long . 'autant que la flamme d'un vaisseau est large par le ut. C'est ce baton qui la tient au haut du mât.

BASTON de Vadel, Baton ou manche de ipon. Ce font certains batous où l'on attache les uchons d'étouge, ou de penne dont se fert le calfaur à goudronner eu braier le vaissesu.

BASTONa meche: c'est une meche qu'on entre-

nt toujours brulante fur le chascau d'avant.

BASTONNADE: c'est une runition mili aire civile, encore en ulage chez les Turcs. Pour les andes fautes on Lugionnoit chez les Romains. Vo ci mme la bastonnale se faisoit au rapport de Polybe. Tribun prenant un baton ne faileit qu'en toucher le minel, & auffitôt apres tous les Legionnaires fonient sur lui a coups de bâton & de pierres, en sorte e le plus souvent il perdoit la vie dans ce supplice. quelqu'un en echappo t, il n'etoit pas pour cela fau-. Il ne lui étoit pas permis de retourner dans la pa-

e, & les amis ou les parens n'avoient pas la liberté

le recevoir.

La battonnade étoit encore le supplice de ceux oui loient dans le Camp, qui rendoient quelque faux noignage, qui le prêtrie t a que que infamie, & cui pient repris trois fois de la même faute. S'il arriit que plusieurs fussent en même-tems coupables des emes tautes, & que des conortes entieres eurient eté affees de leurs poltes, alors au neu d'baitonner, ou faire mourir, ils ie servoient d'un expedient qui etoit pas moins avantageux que telible. Le Tribua lembloit la Legion, il le failuit prelenter les cou62 BA BA

pables, & après une sevére reprimende, il les fai tirer au fort, & en féparoit cinq, huit, vingt, r ou moins, selon le nombre de ceux qui par crail

avoient commis quelque lâcheté.

Chaque dixieme d'entre eux, comme cela se pre que encore aujourd'hui parmi nous & chez les aut Puissances, étoit destiné au supplice, & ceux sur le sort tomboit, étoient bastonnés sans remission. reste étoit condamné à ne recevoir que de l'orge lieu de bled & à camper hors du retranchement risque d'être attaqué par les Ennemis. Comme le da ger & la crainte de mourir étoient égales pour tous cause de l'incertitude du sort, & que la peine he teuse de ne vivre que d'orge s'étendoit également à to ces lâches : on trouvoit dans cette discipline, & préservatif contre les fautes à venir, & un remede po les faures passées.

BASTUDE : c'est une espece de filet, duquel se sert pour pêcher dans les étangs salés. L'Ordonnan de 1681. fait défenses aux Pêcheurs qui se serve d'engins, appellés ficheures, de prendre les poisso enfermés dans les Bastudes à peine de punicion co

porelle.

BATAILLE: j'ai dit dans le premier volume difference qu'il y a entre Combat & Bataille. La B taille comprend quatre choses, sçavoir la disposition d Soldats, bien attaquer, se désendre avec sermeté avec ordre, & faire en cas de besoin une retraite f vorable. Quand on est aux mains avec l'Ennemi, il essentiel de faire observer un si grand silence dans ch que Bataillon, qu'un Soldat n'ose pas dire un mot son camarade. Il est difficile d'en venir à bour cette occasion, si on n'a accoutumé les Soldats dept long-tems à une discipline severe & exacte la dessis.

Le Commandant d'un Bataillon doit encore avoir u grande attention à menager son seu, & n'en faire qu propos & de fort près ; il doit essurer le seu des Ennem rallier promptement son Bataillon, & rétablir le d sordre qu'une premiere décharge ne manque jamais faire. Un Major qui entend son métier, brille bea coup dans ces occasions. On doit mener un Bataillà la charge au petit pas, pour ne pas le rompre, ne pas mettre les Soldats hors d'haleine.

Le principal est d'empêcher les Soldats de se deba der pour piller. Il faut être très severe là dessus, les empêcher de s'écarter. Il ne faut pas non-plus s muser à faire beaucoup de prisonniers dans le comme BA 63 nent d'une affaire. Lorsqu'un Régiment se trouve un

nent d'une arraire. Lorique un reginient le trove un re d'affaire divisse en pluseurs Bataillons, le Colonel a tête du premier Bataillon, le Lieutenant-Colonel a tête du second, & le premier Capitaine passe à la celle du troisseme, quoique sa Compagnie n'y soit pass. ATAILLE DECISIVE ET COMPLETTE, celle dont la victoire est déclarée sans nulle équique, & que tout s'ensuit, que tout court à la débandade. Contrait victorieux doit bien se garder alors, dit le Chevalier Folard, de faire un lieu de repos du namp de Bataille, mais imiter ce que sit César dans utes ses victoires, & particulierement dans celle de parsale. Il poursuivir Pompée jusques sur la mer, de ur qu'il ne lui échapât. Il y a cependant certaines vienes, d'où l'on ne scauroir s'écatrer après une vicire : c'est en quoi consiste l'habileté du Général.

Une Armée n'est pas absmée, & anéantie, comme dit l'Auteur que je viens de citer, pour avoir perdu abandonné le Champ de Bataille, son Canon, ses orts, ses blesses, & ses équipages. Ceux qui fuient à avers les campagnes ne sont pas morts; ils sont dispes aujourd'hui, ils peuvent se réunir demain, trois o quatre jours après, quinze ou vingt, si l'on veut, rallier, réprendre de nouvelles forces, de nouvelles pérances, & revenir plus mauvais, & plus resolus l'auparavant par la honte de leurs désaites, ou par adresse de leurs Généraux. Que ne saur-il pas pour indre une Bataille décisive & complette. Elles ne le ont presque tamais. On voit l'ennemi en fuite, aterré, aincu, foulé aux pieds. Il se reléve en peu de tems: n diroit que le victorieux n'a marché que sur des resorts.

L'aventure surprenante des Ducs de Weimar & de cohan dans la plaine de Rhinfelt par les Bavarois, est ne preuve bien démonstrative que le vaincu qui suit l'est pas un être anéanti, & que les trophées érigés ir un Champ de Bataille ne sont pas toujours de lonque durée. Les Ducs de Weimar & de Rohan, les eux plus grands Capitaines de leur siécle perdirent out à cette malheureuse journée, hors le courage, t la consiance de leurs Soldats, auxquels il ne resta ue leurs seules Armes, & le desir d'avoir leur reanche. C'est beaucoup, lorsqu'ils ont à leur tête des Sénéraux vifs, hardis & braves, & à qui la cervelle le tourne pas aisément.

Une partie de cette Armée avoit été prise, ou tail-

BA BA 64

lee en piéces, l'autre s'enfuit, & ne borna sa course ou' cinc ou fix lieues du Champ de Bataille. C'est-la que l Duc de Weimar requeillit les triftes débris de son arme Il se treuva sans vivres, sans équipages, & sans munitions en un mot reduit dens l'etat du monde le plus défa greable. Le Duc de Rohan, l'homme du monde l plus fecond en expédiens & en ressources hardies & vi goureuses lui dit ou'il n'y avoit rien de desesperé ave de si braves Soldats. Il proposa au Duc de Weimar d remarcher aux ennemis. Celui-ci goûta cet avis, qu' trouva diene de son courage, de la vertu, de l'extre mite, ou il se voyoit reduit.

On sonde la volonté des Officiers des Corps, & ceux ci celle des Soldats : ils répondent tous unanimement qu'ils font prêts à tout faire. On les rallie, & chacu joint fon Drapeau. L'on force une marche de nu avec une incrovable diligence. On arrive au point d jour fur l'ennemi, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à une telle visite. On le surprend, & sans lui don ner le tems de se reconneître, il est attaqué, & bat tu sans presqu'aucune resistance : tout s'enfuit, tou s'en va, & rien ne demeure. Le canon, les bagages les munitions de guerre, rien n'échare à l'avidit du vainqueur. On n'a jamais cui parler d'un evene

ment femblable.

Si le Maréchal de Bouflers, un des plus braves hom mes, & des meilleurs Citoyens que la France ai janiais eu, sans ecouter les confeils de certaines per sonnes après la Bataille de Malplaquet eut marché quel cues jours apres droit à l'ennemi, qui affiegeoit Mons il l'eur surpris, & leur eût tait boire le même vin, qu les Bavarois burent a Rinfelt.

BATAR D'EAU est une estréce de d'gue faire d pieux, d'aiffes, & de terre pour detourner l'equ d'un riviere. BATARD'EAU est aussi un échasaut de cuel

ques planches sur le bord d'un Vaisseau, pour empê cher l'eau d'entrer sur le pont , lorsqu'on couche 1 Vassieau sur le côté pour le radouber.

BATEAU pêcheur, c'est le Bateau qui sert

rêcher.

BATEAUX : c'est ainsi que l'on nomme diver se sorte de petits Vaisseaux que l'on mêne à la voile & à la rame, mais qui cont faits plus materiellemen que les Chalcupes. L'on sait aussi de grands Bateaux qu ne rement aller qu'à la voile.

BATEAUX a eau. Les Bateaux, ou Barques

BA BA 67
au sont destines en Hollande à amener de l'eau douce

ans les lieux, ou it n'y en a pas, comme l'on rait Amflerdam pour les Eraffeurs de biere, & quand eau de pluie manque. On s'en ferr encore pour altriquerir de l'eau dalée, dont on tait du fel. Ceux qui meneat de l'eau douce sont fort plats, & ensoncent ans l'eau, presque jusques au bord, ou du moins a un pied du bord, lorsqu'ils sont charges. Ils ont un eu de relevement, a l'avant, & à l'arrière, & il y a les trous dans le carreau, par où s'écoule l'eau, qui tombe, ou qui y entre de dehors. Les coutures en lont fort bien calfarées, & goudronnées, on y fait enter l'eau par un trou, qui et dessous, qu'on bouche, quand le Bateau est plein. Ceux qui amenent de l'eau alce sont faits a la maniere des Semaques & mâtes en fourche.

BATELE'E, charge entiere de Bateau.

BATELIERS: ce nom est donne a ceux qui mênent des Bateaux sur les Rivieres d'eau douce.

BATIMENT. Vovez Tome I.

BATTANT d'un Pavillon, c'est sa longueur qui voltige en l'air. Le Guindant c'est sa largeur ou hau-

teur, qui regne le long du biton.

BATTERIE de Canon fur les VaiTeaux : c'est me quantité de Canons mis de l'avant a l'arriere des deux côtes du Vailleau. Les plus grands Vailleaux ont trois batteries. La premiere est celle, qui est la plus balle, la seconde est au-dessus de la premiere, c'esta-dire au second pont, & la troisiéme est sur le dernier pont , ou pont d'en-haut , chaque rang étant ordinairement de quinze fabords, fans comprendre ceux le la fainte Barbe, les Batteries qui font sur les Chàteaux. La premiere Batterie, qui est la plus basse, doit etre prariquée fi haut, que dans le gros tems elle ne le trouve pas sous l'eau, & que par ce moyen elle ne demeure inutile. La plupart des Fregates Françoiles n'ont que deux ponts . afin d'être plus legeres , & meilleures volleres. On dit Batterie haute, Batterie du pont d'en-haut, Batterie entre deux ponts.

BATTERLE & demie: Cela fe dit d'un Vaitfesu qui n'a du canon que le long d'un pont, & à la moi-

tie !- l'autre.

E A T T E R I F. trop baffe: Cela fe die d'un Vaiffeau qui a fon premier pont & fes fabords trop près de l'eau. Mettez la Batterie dehors ; c'eft-a-d re mettez les Canons aux fabords. Mettez la Batterie dedans : c'elt-a-dire ôtez les Canons des fabords ; pour les re-Supp. BA

mettre dans le Vaisseau.

BATTRE la Caisse : c'est battre du Tambour. BATTRE la Diane : c'est une certaine manière de battre la Caisse au point du jour , pour reveiller , ou les Equipages sur un Vaisseau, ou les Soldats, dans une Ganison, dans un Camp, &c.

BATTRE la marche : c'est pour donner le signal

de marcher.

BATTRE aux champs : c'est pour avertir qu'on doit marcher, & c'est ce qu'on nomme le premier.

BATTRE le dernier, ou l'assemblée : c'est pour que le Soldats s'assemblent, & se mettent sous les Armes

BATTRE la Charge, ou la guerre : c'est pour avertir les Soldars de tirer centre l'ennemi, ou d'y al-

ler contre avec l'arme blanche.

BATTRE la retraite, c'est avertir les Soldats dans une Garnison, à se retirer dans leurs casernes, ou chez leurs hôtes. Battre la retraite dans une Armée qui est aux mains avec l'ennemi, c'est l'avertir de se battre en retraite.

EATTRE la Poudre. On bat la Poudre de huit ou dix coups de refouloir pour faire l'épreuve du Canon.

BATTU, être battu de la tempête : un Vaisseau hattu de la tempête. BATTURES: Terme de Marine : c'est un fond

mêle de sable, de roche, ou de pierre, qui s'éleve

vers la surface de l'eau. BAUDET : Les Scieurs de long appellent Baudet les Treteaux fur lesquels ils posent seur bois, quand ils

les veulent scier. BAYES d'un Vaisseau : ce sont les ouvertures qui font en sa charpente, comme celles des écoutilles, les

trous par où les mâts passent.

BAYES, bras de mer. Voyez Tome I.

DEAUPRE'. J'ai d't Tome I. que c'est un mât, qui est couche sur l'éperon, à la prouë des Vaisfeaux. Le Beaupré est couché au devant sur l'éperon ; ion pied est enchasse sur le premier pont, au dessous du Château d'Avant, avec une grande boucle de fer, & deux chevilles de fer qui sortent entre deux ponts.

Le Beaur é s'avance au-de-la de la prouë & de l'eperor. Il est couché sur l'etambraie, & passe au-dela du lion, avant qu'il est nécessaire pour la voile, sin qu'elle tombe juste auprès du lion. Cette voile est celle qui comribue le moins au fillage du Vaisseau parBA BA 67

e qu'elle ne reçoit que le vent, qui échape par dessous

s autres voiles, ou à côté.

Le Beaupré est appuyé sur l'étrave, ou acôté sur coussin, & couché sur l'étambraie. Quelquesois il usse entre les bettes,& son pied est contre le mat de mine, s'affermissant ainsi l'un & l'autre, car sans cela n'importeroit pas que le Beaupré vânt si avant dans Vaisseau. Il y a au mât de misene un gros taquet, il entre dans les petits blocs avec une entaille, & ui vient finir sur le Beaupré: il a douze pouces de rge & quarre pouces d'épais, il y a un collier de ser le bout.

Pour affermir encore le Beaupré on le furlie, & on ouvre d'une peau de mouton cette saisine afin de la

onserver.

PETIT-BEAUPRE', c'est, le mât qui est arboré

ir la hune du Beaupré.

BARZISTAN, terme Ture: c'est dans une Arnée Turque, qui est campée, le marché où l'on end aux Soldats les Sabres, les Fléches & tout l'apareil de guerre.

BEC d'ane, c'est une sorte de ciseau.

BEC de canne, c'est une autre sorte de ciseau.

BEC de Corbin, c'est un instrument de ser, avec equel un calsat tire la vieille étoupe d'une couture de

Taisseau.

BEGLERBEGS chez les Turcs, font des Vicecis qui donnent le nom de Beglerbat & de Beglerbeg la Milice qu'ils entretiennent. Ils passoient autresois ce poste après avoir templi ceux de Zaims & de Begrs ? aujourd'hui cette coutume n'est plus en usage.

Le poste de Beglerbergs est sort honorable. Ils renent hommage en y entrant au Grand-Seigneur, qui cur donne un habit de drap d'or, doublé de zibeline; c au sortir du Serrail, il leur sait present d'un cheval ellé & bridé, & d'une masse, & d'un sabre. Pour arque de leur digniré, il-leur est encore permis de orter deux plumes de Heron au Turban, & d'arborer tois queues de cheval.

En vertu de leurs Charges, ils peuvent ordonner aux leglers de marcher avec leurs Drapeaux, & leurs Allices, & donner les poftes de Zaims & de Timariots. I y en a cependant queloues uns qui ne le peuvent aire fans la permifion de la Porte, qui exige qu'on

a lui demande.

Les revenus qui font assignés aux Beglerbegs, fous e nom d'Uleiur, pour l'entretien de la Milice, mon-

68 BE BE

tent depuis la somme de sept cens risdales, jusques ?

ceile de douze cens.

Les Beglerbegs sont estimés, parce qu'ils doivent sour dir un homme de guerre pour chaque cinq mille aspre de revenu. Cependant ils ont quelques uns de ces nombres francs. Lorsqu'il vient à mourir un Beglerbeg, or récompense par l'ustim, ou revenu courant, onze de ses domestiques, comme la loi l'ordonne.

Parmi les Begierbegs, il y en a qui s'appellent Kat. & d'autres Salienes. Les premiers font ceux qui son payés de l'argent de l'assent de l'assent de l'assent de l'assent de l'user avoir, & même différent du prosit qu'ils retirent de la vente des Ziamets & des Timars, qu'ils peuvent garder pour complement de leur paye. Ils ont par-là l'autorité d'avancer leurs domestiques, comme le Selistar, qui est celui qui garde l'épée, & de pourvoir quelque Aga, qui les sert en qualité de Volontaire.

Les feconds, font ceux qui reçoivent leur paye immédia:ement du Trefor Imperial, par le moyen des Comptoirs établis dans leurs Départemens, fans qu'ils puidlent exiger la moindre chose des Peuples, ce qui se

pratique plus vers les frontieres, qu'autre part.

Les Beglers ou Begs, cui donnent le nom de Beglas aux Provinces qui composent leur Département, & celui de Beglers à la Milice, qu'ils entretiennent, arrivent à cet emploi, partie immédiatement par les ordres de la Porte, qui se fert de ce Poste & du revenu qu'il produit, pour augmenter le paye des Courtisans, & des Officiers du Gouvernement, ou pour l'appanage de ceux qui sont déposés des premieres Charges de l'Empire, & partie moiennant une somme d'argent qu'ils donnent au Beglerbeg.

Les Beglers doivent obéissance au Beglerbeg du Royaume, duquel ils reçoivent les ordres, tant pour l'administration de la Justice, que pour la bonne discipline de la Milice, qu'ils doivent conduire sous ses Drapeaux, appellés Sangiaks, ou du nom du lieu de leur

réfidence.

Pour marque de leur dignité, ils peuvent porter une plume de Heron au Turben, & arborer une queuë de cheval. Cependant au Caire & en Hongrie, il y en a quelques-uns qui jeuvent en arboret d'eux.

Leur reveni ui est pris sur les dîmes des terres, excepté dans la Natolie, qui est réglé à quatre mille risdales, monte depuis cinq cens, jusqu'à six mille

BE

dales, avec l'obligation d'armer un Soldat, pour

aque cinq mille aspres de revenu.

Lorsqu'il meurt un Begler, on récompense six de Domestiques avec le revenu courant. Hs ont come les Beglerbegs, des furnoms qui les distinguent parmi x. Les uns sont appelles Kuguimets, d'autres Juruks, utres Musselimlers, d'autres enfin Jujabeglers.

Les Kugiumets sont ceux qui succedent aux Beglats pere en fils. Mais s'ils avoient été déposés, pour tre exemptes d'aller à la guerre, la Charge passeroit plus proche parent. Les Beglers de cette espèce nt pour la plûpart ceux de Kurt ou Turcomanie.

i sont payes du revenu des dîmes.

Les Juruks ne commandent pas à des gens qui ont ir demeure fixe dans une Province, mais à un Peue le plus souvent errant sur le Mont Hemus, &c lns d'autres endroits de la Grece. Genre de vie auel la nécessité de trouver des pâturages à ses trouaux l'oblige continuellement. Cependant ce Peuple partage en familles, qui font 2250. hommes, rertis en trente Ougiahs, qui ont chacun un Jaruh. quel ils obé:ssent. Ce Jaruh est obligé de conduire ng hommes en tems de guerre, & de les entretenir r le pied marqué dans les Registres de l'Empire.

Les Mussellimlers sont les Gouverneurs de ces gens ivilégies appellés Musselims. Il y en a autant en Eu-

pe, qu'en Afie.

Les Jaja-Beglers sont les Commandans d'une Milice . e l'Auteur de l'Etat-Militaire de l'Empire Ottoman, oit être des gens de pied, comme il n'en est pas sûr,

n'en fait pas mention-

BELIER. Les Anciens avoient l'usage du Belier spendu. Ceux qui en attribuent l'invention aux Grecs i aux Carthaginois se trompent, puisque les Juiss en montant jusques à David, connoissoient cette maine de guerre, dont les Assiriens, & peut-être même

s Egyptiens peuvent être les Inventeurs.

Dom Calmet dans fa sçavante Dissertation sur la lilice des Hebreux, nous apprend que le belier étoit unu des Peuples de l'Afie long-tems avant que les ccidentaux en eussent la moindre nouvelle. Le belier ut être auffi ancien que la guerre. Cette machine ent bien plus aisément à l'esprit que l'arc & la fléche. e parle du belier suspendu : car pour du belier non susndu, il ne paroît pas qu'aucun peuple s'en foit servi vant les Grecs.

Le belier suspendu étoit composé d'une poutre, d'un

70 BE BE

feul brin de bois de chêne, affez femblable à un mât de Navire d'une longueur & d'une groffeur prodigieufe, dont le bout écoit armé d'une tête de fer fondu, proportionnée au refte & de la figure de celle d'un belter; ce qui lui fit donner ce nom, à caufe qu'elle heurte les murailles, comme le belter fait de la tête tout ce qu'il rencontre. Tous ceux que l'on voit fur les monumens Grees & Romains paroiffent fous cette forme. On en voit la conftruction dans le Tome II. du Po-

lybe de M. le Chevalier Folard.

Le plus long belier dont l'Histoire fasse mention, est celui d'Antoine, dans sa guerre contre les Parthes. Il avoit quatre-vingts pieds de longueur. Tous les Auteurs sont unanimes sur ce point. Aucun Ecrivain de l'antiquité ne nous apprend point les moyens dout ils se servoient pour le transport de leurs Beliers, qu'ils trasnoient à la suite de leurs Armées. L'Auteur cidesse sité, imagine qu'on transportoit la poutre sur un chariot à quatre rouës d'une construction particulière, composé d'une charpente très-forte, & la poutre béliére suspendué court sur un très-fort montant, puissamment sourenu de toutes les pièces de charpente capables de résister aux plus grands efforts & le tout retenu & bandé par de sortes lames, & des équerres de fer.

Quant au belier non-fuspendu, il y a fort peu de Squans qui ne l'ayent traité de chimere. Cependant si nous en voulons croire l'homme le plus versé sur cette matiere, & qui à sou souller dans toute l'Antiquité, pour ce qui regarde le militaire, si nous en voulons croire le sçavant Auteur que j'ai déja cité plus haut, les Beliers des Tours & des Tortués n'étoient pas supendanés, parce que ces tours & ces tortués n'étoient pas sermées par devant, & cela ne pouvoit être n'étoient pas sermées par devant, & cela ne pouvoit être

autrement

BERCHE: c'est un terme de marine, pour signifier une sorte d'Artillerie dont on se servoir anciennement dans les Navires. Ce sont de petites piéces de canon de sonte verte: il y en avoit aussi de fer sondu, qu'on appelle Barres. Ces sortes de canons ne sont

plus gueres en usage.

BERGE. Quelques - uns disent Barge : c'est un bord escarpé d'une rivière , un bord assez élevé pour garantir la campagne d'être inondée On appelle aussi en termes de mer, les grands rochers relevés à pic & droitement, Berges, & quelques-uns les nomment Barges. Il y a sur la Côte de Poitou des Rochers nommés les Barges d'Olonne.

BI BE BE

BESAIGUE: c'est un outil de fer aceré, & couint par les deux bouts ; dont l'un est bec-d'âne, & utre planché à bifeau, ayant une poignée au miu. Les Charpentiers François s'en servent beaucoup. BESSON, terme de marine : c'est la rondeur des ux & des tillacs, & proprement tout ce qui est revé hors d'œuvre & qui n'est pas uni.

BIGUOT: c'est une pièce de bois, percée de eux ou trois trous, par où l'on passe le bâtard pour composition du racage du Vaisseau. Il y en a de

fférentes longueurs.

BIGUE: c'est une grosse spièce de bois, que on passe dans les sabords aux côtés des Vaisseaux, rsqu'il y a quelque chose à faire, soit pour les souver, foit pour les coucher.

BIGUES: ce sont aussi les mâts qui soutiennent

elui d'une machine à mâter.

BILLE, aiguillette d'escouet : c'est un bout de enu cordage, où il y a une boucle & un nœud; n usage est de tenir le grand couet au premier des ands habans lorfqu'il ne fert pas.

BILLER: c'est attacher à une courbe de cheal la corde qui fert à tirer les bateaux fur les rivieres. BILLOTS: ce sont des piéces de bois courtes, y'on met entre les Fourcats des Vaisseaux, pour les arnir en les construisant.

BISE, vent de Nord-Est : c'est un vent sec & oid, qui souffle dans l'hiver, entre l'Est & le Sepentrion. Il géle les vignes, & féche les fleurs quand il

trive à contre-tems dans leur saison.

BITORD, menuë corde à deux fils", dont on se err pour faire des enfléchures, on les tourne au rouet,

bord du Vaisseau.

BLASPHEMES. Il est défendu par l'Ordonance du 20. Mai 1686. à tout Gendarme, Cavalier ragon & Soldat, de jurer le faint nom de Dieu, a eine d'avoir la langue percée d'un fer chaud; & veut a Majesté, que lesdits Biasphémateurs soient remis ux Prevôts, à la fuite desdites troupes, ou au Major l'icelles pour leur faire souffrir la peine susdite.

BLEU, Officier Bleu, Lieutenant ou Enseigne Bleu; l'est un Officier que le Capitaine d'un Vaisseau créé dans fon bord, pour y servir faute d'Officier Major.

B L I N : c'est une pièce de bois quarrée, où diverses barres sont clouées de travers à angle droit, en forte que plusieurs hommes, en la maniant ensemble, peuvent agir de concert, pour en faire entrer des coins 72 BL BO

ce bois sous la quille d'un Vaisseau lorsqu'on veut l'mettre à l'eau. On se sert aussi du Blin pour assemble des mâts de plusieurs pièces. Il y a des Blins, qui or des cordes passes au lieu de barres, afin d'ensonce les coins dans l'ensoncement du dessous du Vaisseau, quoi le Blin à barres ne seroit pas propre.

BLOQUER une Place, en faire le Blocus royez BLOCUS Tome I Bloquer, en terme de ma rine: c'est mettre la bourre sur du goudron entre deu bordages, quand on souffle ou que l'on double un Vail

ieau.

BOIS: je n'ai parlé Tome I. que du bois qu Pon donne aux troupes pour leur chauffage, & du boi de remontage pour les piéces de canon. Je vais entre ici dans le détail des différentes espéces de bois qu fervent à la construction des Vaisseaux, & qui son

d'usage pour le service de l'Artillerie, &c.

B O I S en général, est une substance solide, qui for me la tige & les branches des arbres, qui reçoit si nourriture. & prend son accroissement de l'humide radical, on suc de la terre. Les nouveaux Physiciens aidde leur microscope ont remarqué que le bois, malgricette solidité, qu'il semble avoir, n'est cependant qu'un amas infini de filamens, ou plutôt de canaux creux dont les uns montent en haut, & se disposent en maniere d'un cercle presque parfait, & les autres passent de la circonférence au centre, ensorre qu'ils se croisen en s'entrelaçant les uns dans les autres; ce qui ser la faciliter la nutrition des arbres, & à faire monter & redescendre, par une espèce de circulation, la seve dessinée à les nourrir. & à les saire croître.

Il y a une infinité d'espèces de bois, distinguées par leur nature, leurs qualités, l'urs propriétés & leurs vertus, austi-bien que par leurs usages, leurs défauts, leurs tailles, leurs façons, leurs mesures, & leurs

voitures.

La plupart des bois tirent leurs noms des arbres nuêmes, ou des lieux d'où ils viennent, ou des chofes à quoi ils peuvent être propres; & ils fe distinguent encore suivant l'état auquel ils se trouvent naturelle-

ment dans les bois ou forêis.

Les bois qui croissent de semence, durent plus longtems en œuvre, que ceux qui sont provignes ou plantes de boutures; aussi l'expérience fait-elle connoître que les boutures ne poussent des racines, qu'aux côtés & au milieu, ce qui fait que le cœur n'est pas si vif, quoique l'arbre entier paroisse vif au-dehors.

Le

Le Bois qui est abattu au commencement de l'hi-

er quand les feuilles tombent des arbres, est estimé

meilleur & le plus durable.

Le Bois des plus grands arbres, & par confequent des lus vieux, est moins bon & sujet a plus de défauts. plus disposé à se gâter, que celui des jeunes arbres. Le Bois qui vient des pays hauts & montüeux, qui ont en Allemagne, vaut beaucoup mieux que celui des avs marécageux, comme est le pays de Brême.

Le Bois de Biscaïe vaut beaucoup mieux que celui u Nord, & celui qui croît dans les parties Méridionaes de ce pays-la, est meilleur que celui des parties

eptentrionales.

Le Bois où il y a plus de résine, de gomme & de rébenthine, est le plus propre à l'eau & se corrompt poins. C'est par cette raison que le bois de sapin est estimé pour la construction des Vaisseaux, que uelques-uns croyent qu'il surpasse en cela le bois de hêne, quoique le bois de chêne surpasse aussi tous s autres bois, par la qualité qu'il a de plier & courer facilement, & d'être très-fort, sans être très-peant. Dans la construction, ausli-bien qu'en fendant le ois, il faut prendre garde au fil. Plus on peut suivre

fil, meilleur est l'ouvrage qu'on fait.

La couleur dans le bois n'est pas estimée : on préère la couleur jaune. Lorsque le bois que l'on a pour onstruire un Vaisseau se trouve inégal en qualité, on ache de mêler toujours le bon avec le mauvais; & ir-tout on employe le moins bon pour le dedans. On oit particuliérement prendre garde au Bois que l'on mploye pour faire des chevilles, parce que cela imorte extrêmement pour la conservation du Vaisseau. I faut choisir autant que l'on peut du Bois de jeunes rbres; mais il faut qu'il foit bien sec, tel qu'on en aporre en Hollande de l'Est d'Irlande, d'où il vient rême des chevilles toutes prêtes.

Lorsqu'on prend des arbres dans les Forêts de France u des Pays circonvoisins, pour la construction des aisseaux du Roi pour leurs radoubs & pour leur mâare, on observe de faire couper les chênes en vieille une, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de lars; & les Sapins en nouvelle Lune, depuis le mois 'Ostobre jusqu'au mois de Mai; & l'on prend garde u'ils soient en âge convenable, & non sur le retour, de les faire voiturer en diligence, enforte qu'ils pient peu de tems exposés dans les forêts & dans eau douce; & qu'ils soient rendus dans les Ports

Supp.

huit mois au plus tard après leur coupe. L'Ordonnanc veut que les bois foient empilés de maniere, que l'ai passant dans toutes les distances, les pièces ne puis sent s'échauster ou pourrir, & qu'elles puissent êtr reconnuës & marquées par le Maître Charpentier.

BOIS mort. Les Bois morts sont ceux qui or séché sur pied, & qui n'ont plus ni séve ni vie, & le MORTS BOIS, sont ceux qui vivent, mais qui n portent pas de fruit. La Chartre-Normande accorde par Louis X. en 1313, admet de neur especes de mort bois, qui sont les Sceaux, Mareaux, Epines, Puines Atunes, Genets, Genevieres, Ronces, & le Sureau oul seur. François I. par son Ordonnance sur le fait de Chasses Art. 55. déclare que pour ober toute difficulté sur ce qu'on doit appeller Eois-mort, & mort-Bois veut qu'on suive l'interprétation, & la restriction con tenue en la Chartre aux Normands du Roi Louis X Les Ordonnances faites depuis sont conformes à celle de François I.

BOI S-neuf: c'est celui qu'on apporte dans les ba teaux, ou dans les grands Vaisseaux, sans qu'il a trempé dans l'eau ou flotté. Les Marchands qui for arriver des Bois neus de différentes qualités dans u même Bateau, sont tenus de les y faire mettre pa

piles séparées.

BOÌS flotté: c'est celui qu'on a tenu dans l'eau avant que de le mettre en cubre. On l'améne en train & lié avec des perches, & des rojiettes sur les Rivières. Il y en a une sorte, qu'on appelle bois de Traverse, qui est tout de Hêtre, sans écorce, dont la detination est pour les Boulangers & Patissiers, qui s'e servent à chausser leur sour. Il est enjoint aux Marchands de Bois flotté de Paris, de faire triquer lev bois, & de les faire empiler en leur Chantier, séparement selon leurs différentes qualités; & chaque pil doit être mise à telle distance, qu'elle puisse être entie rement vuë & visitée par les Officiers à ce proposée BOIS demi-flotté: c'est du Bois qui a resté l

moitié moins dans l'eau, que les autres Blois flotte On l'appelle auffi Bois de Cravier, parce qu'il cro dans les endroits graveleux & pierreux. L'inventio de flotter le Bois, & d'en compofer des trains n'e pas extrêmement ancienne. Jean Rouvet, Marchan de Paris, commença le premier à s'en fervir en 15,45 pour faire descendre dans cette Ville par la Rivier de Seine, les Bois du Morvans, petite Province qui fa partie de celles de Bourgogne & du Nivernois.

75

BOIS piqué de vermoulure.

BOIS gelif, c'est un bois qui a des sentes, qui ui sont venues par la gelée. Les Vaisseaux bordes de bordages de bois gelif sont sort sujets à faire eau.

BOIS blanc: c'eft le bois leger & peu folide, qui enant de la nature de l'aubier, se corrompt sacilement, comme le Tremble, le Bouleau, le Peuplier,

Кc.

BOIS roulé, c'est celui qui a été extraordinairement battu & fatigué des vents pendant qu'il étoit en séve, de maniere que les crues de chaque année n'ont pu faire corps l'une avec l'aurre, étant resté de leur épaisseur fans aucune liaison. Le bois de cette forte n'est bon à mettre en œuvre que pour de petits ouvrages; & il ne peut être débité ni en sente ni en autre marchandise.

BOIS fur le retour: ce sont des bois trop vieux, qui commencent à se corrompre, & qui ont plus de

deux cents ans, à l'égard des chênes.

BOIS rouge: c'est un bois qui s'échausse & qui est sujet à se pourrir; les humidités qui sont entre le bordage & le serrage ne pouvant s'évaporer échausfent le bois & le sont pourrir.

BOIS mouliné, carrié & corrompu, c'est celui qui est carrié & corrompu, & où il y a des molandres

& des vers.

BOIS sain & net: c'est celui qui n'a ni galles nt fistules, ni nœuds vicieux, ni autres semblables défauts.

BOIS qui se tourmente : celui qui n'étant pas sec quand on l'emploie ne manque jamais de se déjetter.

BOIS qui a des loupes : c'est quand on voit s'élever des bosses ou gros nœuds sur l'écorce ; ce qui est une marque d'un bois solide & dur.

BOIS combugé: c'est un bois qui est imbibé &

pénétré d'eau.

BOIS de brin ou de tige: c'est celui dont on n'a ôté que les quatre dosses flaches, & qui d'ailleurs est

dans le même état où il a été produit.

BOIS en grume: c'est celui qui est avec son écorce & dont on a seulement ôté les branches sans en avoir équarri la tige.

BOIS lave : c'est celui dont on a ôté avec la be-

faigue tous les traits de la scie.

BOIS courbes qui croissent courbes. Bois courbes & qu'on a rendu courbes & qui sont toisés de leur grandeur de leur plein ceintre.

Gij

BOIS deversé ou gauche ; c'est celui qui n'est pa

droit par rapport à ses angles & à ses côtés.

B Ó IS refait & mis à l'équerre: c'est un bois bien équarri; c'est à dire, que de flache qu'il étoit, il et dressé au cordeau sur ses faces: ainsi des piéces de bois refaites & dressées sur toutes les faces, sont celle qui sont bien équarries.

BOIS affoiblis: ce sont ceux qu'on a taillés es

ceintre.

BOIS méplet : c'est un bois plus large qu'épais comme les membrures qui s'emploient en menuiserie

BOIS de mail: c'est celui qui est fendu & scié du

centre à la circonference.

BOIS de fcie, c'est une piece de bois dont on a coupé le fil pour lui donner une figure angulaire & quarrée.

BOIS vendu à l'épreuve de la hâche, c'est-à dire, qui ne se paye qu'après avoir été mis en

œuvre & trouvé bon.

BOIS d'aune, l'aune & le tilleul croissent prompterrent, mais le bois en est leger & rompt aisément. Peur le bois d'aune il se fortise & devient meilleur quand on le laisse dans l'eau.

BOIS de chêne: on coupe les chênes & autres

arbres qui perdent leurs feuilles en vieille Lune.

BOIS de peuplier : le tremble, ou le peuplier & le tilleul font propres à faire des pompes & toutes fortes de tuyaux, parce qu'ils font tendres en dedans & durs en dehors.

BOIS de pin: on coupe les pins, fapins & autres bois de cette nature qui ne perdent point leurs

feuilles, en lune nouvelle.

BOIS de sapin: les suiffes ou femelles des sapins sont à préférer aux sapins. On les distingue par les feuilles qui sont crépées, par l'écorce qui est plus min-

ce, & par le bois qui est plus blanc.

BOİS de sapin rouge: le bois de sapin rouge étant plus leger & moins fort que le chêne, ne s'employe dans la construction des grands Vaisseaux, & surtout des Vaisseaux de guerre, que pour les hauts & pour les dedans, où le bois n'a pas beaucoup à sousser les dedans, où le bois n'a pas beaucoup à sousser les detans, arce que comme il est leger, le Bâtiment de charge, parce que comme il est leger, le Bâtiment tire moins d'eau, & par conséquent il peut porter une plus grande charge.

BOIS de sapin blanc: le sapin blanc ést encore plus leger que le rouge, & rompt plus facilement.

Wéanmoins tous les deux rompent & font affez diffici-

BOIS, négoce du bois : le négoce du bois est an négoce incommode & dangereux à cause de l'inerritude du prix qui hausse & baisse continuellement change d'un jour de marché à l'autre. Il est danereux aussi à cause de la matière, parce que souvent en achete du bois de telle apparence, qui étant mis n œuvre se trouve carié, vicié, rempli de nœuds ourris ou de trous; avec cela on y use encore de suercherie en mettant les bois dans la boue, qui s'y trache & empêche qu'on n'en remarque les défauts. On les garnit même exprès, & l'on couvre ces défauts vec de l'argille & d'autre terre qui les cache à la vue, In évite ces inconveniens en achetant le bois à l'éreuve de la hâche, c'est-à-dire à condition de ne le aver que quand il aura été mis en œuvre & qu'il fera payer que quand il aura ete mis en œuvre & qu'il iera rouvé bon, mais cette condition en augmente beauoup le prix.

Pour bien conferver le bois, il est bon de le tenir lans l'eau falée ou à l'air dans un lieu fec. Celui qu'on laisse exposé à la pluie & au soleil successivement contracte de grands défauts & se gâte. Les Italiens tiennent longtems les bois de construction dans cau, prétendant qu'ils y deviennent en même tems.

plus forts & plus aifes à plier.

Il importe extrêmement de ne pas mettre en œuvre du bois qui foit trop vert. Chacun sçait assez les inconveniens qui en arrivent, ainsi il faut qu'un habile

Charpentier en ait sa provision faite.

Les bois qu'on employe à la construction des Vaisfeaux se distinguent ordinairement en bois droits & en bois courbes, c'est-à-dire à l'égard des plus grosses pieces. Les autres pieces qui ne sont pas comprises sous cette division sont les planches, les petits courts batons & queloues autres.

BOIS de pique ou de lance, c'est leur manche : le bois des piques & des demi-piques sur mer est de frêne plus fort que celui dont on se sert sur terre.

pour les piques & les demi piques.

BOITE, de la boite: Cest l'appas dont les Pêcheurs de morues se servent pour amorcer leurs hameçons; les François y mettent ordinairement des Harengs & du Maquereau que la Moruë aime beaucoup.

BOITE d'un villebrequin : c'est le morceau de

bois dans lequel on met la méche.

G iij

BOITE d'Ecouvillon, voyez BOUTON. BOITE du gouvernail : c'est la piece de bo

percée au travers de laquelle passe le timon ou la bai

BOMBÉ, bois bombé, c'est celui qui est fait e

arc & un peu courbe.

BOMBES: chez les Turcs leurs bombes for de différente groffeur, mais affez groffierement jet tées, cependant elles font affez d'effet, comme parut à Belgrade lorsqu'ils mirent le feu au magazin poudre. Le bombardement leur a été enseigné par le

Chrétiens.

BOMERIE: prêt à la grosse aventure : c'es l'interêt des sommes de deniers prêtés entre Mar chands fur la quille d'un vaisseau ou fur les mai chandifes qui v font chargées, moyennant quoi le Prê teur se soumet aux risques de la guerre & de la mei cela s'appelle autrement prêt à la grosse aventure comme l'argent que l'on prête & qui rapporte quinze vingt, & julqu'à trente pour cent, selon les risques n'est prété pour l'ordinaire que sur la quille du Vais feau qui chez les Hollandois s'appelle Bodem, d'o ils font Bodemerye: on a aussi appellé ce prêt Bo merie.

La bomerie n'est pas comprise dans la loi qui défeneutre Marchands une stipulation de profit au-dessu de douze pour cent : car comme non-seulement of hazarde le profit de son argent, mais encore on port fa part des pertes qui se font, il est juste qu'on ai aussi partau profit, & il y a encore plus de justice s' paroît que les circonstances des lieux & des tems aug

mentent le danger.

Un Maitre qui se trouve en peine dans les mer qui sont au-delà de Douvres, ou du Sund, & dans I Sund, peut faire un emprunt de bomerie, jusqu'ai quart de la valeur de la quille & non davantage, fi c n'est dans la plus presiante nécessité. Il en est de mêm à l'égard d'un Maître qui est interessé dans la Cargaison

Les Maîtres Hollandois qui sont au-decà du Pas de Calais & du Sund, ne peuvent faire aucun achat su la quille du Vaisseau, ni prendre de l'argent à bome rie, que du consentement exprès de la plus grand partie des afreteurs : autrement ils en demeurent seul chargés-

BON de voiles, vovez VOILIER.

BONIFIER une baléne: c'est la dépecer, fon dre le lard, & en tirer tout ce qu'il v a de bon.

BO BO

BONNEAU: c'est un morceau de bois ou de ge, & quelquefois un baril relié de fer, qui flottant r l'eau marque l'endroit où les ancres sont mouillées ans les Ports ou Rades.

BONNE de nage : une Chaloupe qui est bonne e nage, c'est-à dire, qu'elle est facile à manier & v'elle passe ou avance bien à l'aide des avirons seu-

ment.

BON TOUR : cela se dit d'un Vaisseau, qui ant affourché a évité, de sorte que les cables ne le ont point croises.

BORDATER, quelques uns disent Bordeger, 'est faire ou courir des bordees, c'est-à-dire, gouverer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, lorsque le

ent ne permet pas de porter à route.

BORDEE de canon, c'est l'artillerie qui est dans es sabords de l'un ou de l'autre côté d'un Vaisseau. Envoyer une bordée , donner la bordée , c'est tirer ur un autre vaisseau tous les canons qui sont dans

'un ou l'autre côté du navire.

BORDE les écoutes tout plat : borde la grande écoute, borde la misene ou la hale au plus près du vent : borde la fivadiere : borde le grand perroquet, borde le petit perroquet de misene ou d'avant : borde au vent : borde fous le vent : tous ces commandemens se font pour faire border les écoutes chacune en particulier. Quelques uns disent borde l'écoute d'une telle voile : borde les avirons, c'est-à-dire, met les avirons

en état pour se préparer à ramer ou à nager.

BORDER un vaisseau, c'est couvrir ses membres de bordages, ce terme a différentes fignifications : on dit border le tillac , border l'acastillage , border le vibord, border en carvelle, c'est border à l'ordinaire, de sorte que les bordages se touchent quarrément : border à quein c'est border de sorte que l'extremité d'un bordage passe sur l'autre. Border une voile, voyez Tom. I. Border une écoute, c'est la tirer ou haler jusqu'à ce qu'on fasse toucher le coin de la voile à un certain point. Border les écoutes arriere c'est-à-dire, haler les deux écoutes de chaque voile afin d'aller vent en poupe. Border l'artimon, c'est haler l'écoute d'artimon à toucher à une poulie, qui est mise sur le haut de l'arriere du vaisseau: on dit seulement border l'artimon ou l'écoute d'artimon & non les écoutes, parce qu'il n'y en a qu'une à cette voile qui serve à la fois : border l'artimon tout plat, border la misene tout plat, c'est en border les écou-Giiii

So BO BO tes autant qu'il se peut. Border & brasser au vent c'est

tes autant qu'il se peut. Border & brasser au vent c'est pour faire border les écoutes & brasser les vergues lorsque le vent recale.

BORDIER, Vaisseau bordier, c'est celui qui a

un côté plus fort que l'autre.

BORDIGUE, c'est un espace retranché de rofeaux ou de cannes sur le bord de la mer pour prendre du poisson. Les bordigues sont ordinairement conftruites sur les canaux, qui communiquent de la mer aux étangs salés pour prendre le poisson dans le passage de l'un à l'autre. Par l'Ordonnance de la Marine de 1681, il est fait désenses de construire des bordigues sans une permission du Roi.

BOREAL, vent boreal, c'est le vent qui est du

côté du Septentrion ou du Nord.

BORGUE: c'est une espèce de panier, dont les Pêcheurs bouchent l'ouverture qui est au fond d'un

bouchot du côté de la mer.

BOSPHORE: c'est une longueur de mer entre deux terres, par laquelle deux continens sont séparés, & par où un golfe, & une mer, ou bien deux mers peuvent avoir communication, comme le Bosphore de Thrace, qui est appellé aujourd'hui détroit de Constantinople, ou Canal de la mer Noire. Ce qui fait voir que détroir, & Bosphore sont la même chose, quoi-qu'on se serve plus ordinairement du mot de détroit, ou de Canal.

BOSSAGE: les Charpentiers appellent Bossage la rondeur de bosse que font les bois courbés, & ceintrés, Les petites bosses quarrées, qu'ils laissent aux poinçons, arbres de grues, & autres piéces de bois, pour arrêter les moises, ont aussi parmi eux le nom

de bossage.

BOSSES, en terme de Marine, voyez Tom. I. Il y a des bosses pour les haubans, bosses à aiguillettes, ou a raban, bosses de cable, qui ont au bout une petite corde, qui sert à faisir le cable, lorsque le vaisseau est à l'ancre. Bosses à foitet, qui sont celles, qui setant tresses par le bout, vont jusqu'à la pointe en diminuant. Bosse du bossoir, c'est la manœuvre, qui sert à tirer l'ancre hors de l'eau, pour l'amener au bossoir, lorsqu'elle parost : bosses de Chaloupe, out et canot : ce sont les cordes, dont on se serve pararrer les Chaloupes, & les canots. Prendre une bosse, c'est-à-dire amarrer une bosse à quelque maroœuvre.

BOSSER, & débosser un cable, c'est amarrer &

démarrer la bosse, qui saisit le cable, lorsque l'an-

cre est à la mer. BOSSER l'Ancre; c'est la mettre en place, ou ur les bossoirs. Ancre bossée, qui est mise sur le bos-

oir. BOSSER l'ancre : c'est aussi tirer l'ancre, pour

a mettre sur les bossoirs.

BOT : c'est un petit vaisseau, dont on se sert aux Indes Orientales, il est mâté en heu, & n'est point

nonté.

BOT: c'est un certain gros bateau Flamand, ou · line espèce de petite Flute, il est ponté & par le haut, & au lieu de dunette, ou de chambre un peu elevée, il y a une chambre retranchée à l'avant, qui ne s'élève pas plus que le pont. On fait jouer le Gouvernail, ou avec une barre, ou fans barre, parce que celui, qui gouverne, le peut faire tourner aisement de dessus le bord. On appelle aussi en Flamand la Chaloupe d'un

Navire Boot, & le canot filoep. 3

A l'avant du Bot, il y a une poulie, qui sert à lever l'ancre, & au milieu du bâtiment on pose un cabesran , lorsqu'il est besoin , & on l'affermit par deux courts-bâtons, qui de l'un & de l'autre côté vont se terminer contre le bord. Les membres du fond vaigrés, ou couverts de planches, hormis à l'endroit, par où l'on puise l'eau qui y entre. Paquebot, paquet-bot, c'est le bateau, qui porte les lettres d'Angleterre en France, & de France en Angleterre, sçavoir de Douvre à Calais. Il y a aussi des paquets - bots qui portent les Lettres d'Angleterre en Hollande. Ils partent de Harwich, & viennent à la Brille.

BOUCAUT : c'est le nom de quelques rivieres , qui s'embouchent à la mer, ou dans les lacs, ou qui prennent en leurs embouchures le nom de Boucaut, comme les embouchures des rivières des Basques & des

Landes.

BOUCHE: ce mot se dit des ouvertures par lesquelles les rivières déchargent leurs eaux dans la mer-

On dit les sept Bouches du Nil. BOUCHON d'étoupe, de foin, ou de paille, dont on bourre la poudre & le boulet, lorsqu'on char-

ge le Canon.

BOUCHOTS: ce sont des espéces de parcs, faits de claies, pour pêcher sur les côtes de la mer, pour lesquel il y a des réglemens dans le Tit. 3. du Livre 5. de l'Ordonnance de la Marine.

BOUCLE: mettre un Matelot sous boucle, ou

à la boucle: le tenir sous boucle. Ce terme signifie clet, ou prison, mettre un Matelot sous boucle, c'es le mettre sous clet, le tenir en prison.

BOUCLE', un Port boucle, c'est-à-dire qu'il es

fermé & qu'on n'en veut rien laiffer fortir.

BOUGE: c'est un terme de Charpenterie, qui s dit d'une préce de bois, qui courbe en queique endroit & qui a du bombement: c'est aussi la rondeur de baux. & des tillacs d'un Vaisseau.

BOUILLARD: quelques uns nomment ainfur la mer un certain nuage, qui donne du vent & d

la piuie

BOUILLON d'une source, ce sont les petite

bouteilles, qui se sont dans une source.

BOUILLONNEMENT: c'est l'agitation qu les bouteilles d'une fource donnent à l'eau, ou l'a gitation de la mer au bord du rivage. Bouillonnement c'est aussi le bruit ou le son, qui se fait dans l'eau lorsque quelque chose y tombes

BOUILLONNER: c'est jetter des bouillons La mer bouillonne, c'est lorsqu'elle ne brise que me

diocrement.

BOUIS, ou Buis: c'est un arbre, dont le boi est de substance solide égal très-pesant & compacte & de couleur blanche tirant sur le jaune, prenant très aisement le poli: sa feuille ressemble à celle du Myrte mais elle est plus grasse, plus verre, & plus ronde & ne tombe point en hiver, comme celle des autre arbres. Comme son bois est sort dur, & qu'il n'et jamais pourri ni vermoulu, on en peut saire des roitets & des aissieux de poulies. Ce bois est si lourd, qu'i va au fond de l'eau, & nenage point dessus.

BOULANGERIE: dans un Arsenal de Mari

ne, est le lieu, où l'on fair le biscuit.

BOULINER, en terme de Marine, c'est prendr

le vent de côté.

BOULINIER, Vaiffeau, qui eff bon boulinier mechant boulinier, c'eft felon, qu'il va bien ou mal

lorsque les boulines sont halées.

Faire courre la Bouline. C'est un châtiment que l'oi fait à un malsaireur, & pour cet esset l'équipage est rang en deux haies, de l'avant a Partiere du Vaisseau, cha cun une gattette ou une corde à la main; & le coupablétant le, & n'ayant pour vêtement, qu'un caleçoi mince, il passe deux ou trois sois entre ces deux haie d'hommes, qui donnent chacun un coup à chaquisois qu'il passe.

Ce châtiment ne se pratique pas tout à fait en cette naniere parmi les Hollandois; ou du moins il ne s'y ratique pas ordinairement. Au lieu de cela le coupable st lié au pied du mât, austi avec un caleçon seulement, e le Prévôt tient un bout de corde en main, & srape sur ui un certain nombre de coups. Quelquesois tout le uart de l'équipage afsiste le Prévôt, & chacun a aussi on bout de corde, dont il frape à son tour, & cela

'appelle en Flaman I aursen ou Bridsen.
B OU LON: c'est une grosse cheville de ser, qui a lue tête ronde, & qui est percée, & arrêrée par l'aure bout avec une clavette. Il sert à attacher des poutres, des tirans de charpente à un poinçon, soutenir le deau d'une porte cochere sur lequel il est mobile. Il y a aussi des boulons qui ont des têtes rondes à leurs deux extrémités, comme ceux qui attachent les arcs-boutans d'un Carrosse à deux ont papelle aussi boulon, la

masse, poids ou peson de la balance Romaine.

BOULONS ou aisseux de poulies, boulons d'assiût,

ce sont des branches de ser, dont l'usage est de joindre,

& d'assurer les stassques, c'est-à-dire les deux plus longues, & plus gosses piéces, qui forment les côtés de
l'assût & au-dessus desquelles on pose le canon: elles

sont auprès d's entretoises.

BOUQUE: c'est un terme de Navigateurs des Isles de l'Amérique, qui fignisse proprement une passe. BOURASQUE: Tourbillon de vent: Tempêre Boudaine, & violente qui s'élève soit sur la mer, soit sur la terre.

BOURDE : c'est la voile que l'on met quand le

tems est temperé.

BOURGÉOIS, Proprietaires de Navire. On appelle ainsi en terme de mer le Proprietaire d'un Navire, soit qu'il l'ait eu par achat, soit qu'il l'ait fait con-Aruire. Comme il peut y avoir un seul Bourgeois de plusieurs Vaisseaux, plusieurs personnes peuvent être aussi les Co-bourgeois d'un même Bourgeois : ce sont les Bourgeois des Vaisseaux, qui les équipent, les frettent, & qui font avec ceux, à qui ils louent, cette espèce de traité, qu'en terme de Marine, on appele Charte-Partie. Voyez Charte-Partie. Ce mot eff venu du stile de la Hanse-Teutonique, à cause qu'en Allemagne, il n'y a que les Bourgeois des Villes Anfeatiques, qui puissent avoir, ou faire construire des Vaisleaux : ce qui fait qu'en ce pays-là on appelle Bourgeois tous les Seigneurs & proprietaites de Navires, ce qui peut-être a été emprunté de ce qui se pratiquoit

dans les meilleurs tems de la Republique Romaine, pendant lesquels les Patrices, ou Senateurs ne pouvoient posseder, ni tenir en propre aucun bâtiment de mer de conséquence, mais seulement des barques, n'étant permis qu'aux simples Citoyens d'armer de grands Vaisseaux.

BOURGEOIS: c'est aussi celui qui fait marche avec un Charpentier, pour lui construire un Vaisseau:

& le Charpentier se nomme aussi l'Entrepreneur.

BOUR RELET en terme de Marine, c'est un gros entrelacement de cordes & tresses, que l'on met au tour du grand mât, du mât de Missene, & du mât d'Artimon, pour tenir la vergue dans un combat, en cas que les manœuvres, qui la tiennent fussent coupées. BOURRE: c'est tout ce qui sert à mettre sur la

book R.E. Celt tout ce qui lett a mettre litr la poudre en chargeant les armes à feu, foit papier, bourre, foin, &c. fur mer on a l'attention que les gargousses, & les balles soient bien bourrées, de peux

qu'elles ne coulent & ne tombent à la mer.

BOURREZ: Commandement de l'Exercice-Il fe fait en trois tems différens.

BOURSE: c'est le lieu où les Marchands, & les Banquiers s'assemblent dans plusseurs Villes, pour y conferer de leur commerce. La premiere place des Négocians, qu'on ait appellée ainsi, a été à Bruges. Elle prit ce nom d'un grand Hôtel bâti par un Seigneur de la noble famille de la Bourse, dont on voit encore les Armoiries gravées sur le couronnement du portail, qui sont trois bourses. Comme le lieu où s'assembloient les Négocians, étoit devant cet hôtel, il sur appellé la bourse, & de cette Ville, célébre autresois par le trasse, on a transporté ce nom aux Places d'Amsterdam, d'Anvers, de Londres, de Rouen, &c.

BOUT de vergue: c'est la partie de la vergue, qui excéde la largeur de la voile, & qui sert, quand on prend les ris.

BOUT de Beaupré: c'est un matereau, qui sait saillie sur l'étrave, dans les petits bâtimens, qui n'ont

point de beaupré.

BOUTE de lof: c'est une pièce de bois ronde ou à huit pans, qu'on met au devant des Vaisseaux de charge, qui n'ont point d'éperon: elle sert à tenir les amures de Missea.

BOUTE-FEU : c'est un bâton, ou petit bois,

BO BO 85 outné fourchy, ou troué par le bout à l'extrémité du

ourné fourchu, ou troué par le bout à l'extrémité du uel est une fourchette, garnie d'une mêche allumée ar les deux bouts pour mettre le feu à la lumiere du lanon. On le fait long de cinq à fix pieds.

BOUTE-FEU: c'est le nom de l'Officier Marinier,

ui est charge de mettre le feu au Canon.

BOUTER, en terme de Marine, fignifie mettre

BOUTER à l'eau, c'est faire fortir un bateau hors u port. Boute au large, c'est-a-dire, poussé au large, BOUTEUSE. C'est un petit filer attaché à un âton fourchu, que les Pècheurs poussent devant eux ur les sables; on s'en sert sur les côtes de l'Ocean our prendre une espèce d'écrévisse appellée Crevette, u Salicos.

B U T O N, ou boëte d'écouvillon : c'est une pié e de bois toutnée, sur laquelle on clouë quelque mor cau de la peau d'un mouton, en mettant la laine en lehors. Elle sert à nettoyer l'arme du Canon après qu'il

BOUTON de Pierrier : c'est la boule de metal ui est au bout de la culasse & qui est percée au

milieu.

BOUTON de cuiller de canon: c'est aussi un bout de bois tourné, sur lequel une cuiller de cuivre s'st clouée: on l'employe à retirer les gargousses de ame du canon. Il y a aussi les boutons de resouloir, le souron de canon au bout de la cuissié. Se le bouton

Pouton de canon au bout de la culaife, & le bouton Pune trompette.

BOUTONNER la bonnette, terme de Marine.
2'est un terme dont quelques-vns se servent pour la bonnette maillée; ils disent aussi déboutonner.

BOUT de corde : c'est ainsi qu'on appelle une

orde de moyenne grandeur.

BOUTS de corde, en terme de Marine, Ce font les bouts de corde, dont le Prévôt fe fert pour châtier, se que les gens du quart, ou de l'équipage tiennent austi, pour fraper sur ceux, qui font condamnés à le châtiment

BOUTS de cable: ce font des bouts, ou morceaux de cables inutiles, usés, rompus, ou trop

de Ourts.

BOUVET, c'est une sorte de rabot dont les Chareentiers se servent : il y en a à rainures & à languetees, lorsque l'on eutre emboérer & assembler des ais, BRAGUE, terme de Marine, c'est une corde

qu'on fait passer au travers des affaits du canon, & qu'on amarre par les bouts à deux boucles de ser qui sont de chaque côté des sabords. Les Bragues servences

à retenir les affûts du canon & empêchent qu'en re culant, ils n'aillent fraper jufqu'à l'autre bord c vaisseau.

BRANCHES d'une pique: ce sont les deu

bouts du fer par où il s'attache à la hampe.

BRANLES, Hamass: ce font des fits dont fervent les gens de l'équipage dans un vaisseau. Ils sor composés d'un morceau de toile long de fix pieds, large de trois, renforcé par les bords d'un corda appellé relingue, en façon d'ourlet, que l'on suffee par les quatre coins entre les ponts d'un vaisseau, c'on fait coucher un soldat ou un matelot. C'est ur dittinction dans un vaisseau marchand ordinaire que c pouvoir avoir un branle, il n'y en a point dans les hui ni dans les barques, encore moins dans les tartane

BRANLEMATELASSE', c'est une espèce de mate

las qui est fait en branle.

BRANLEBAS, ou For Branle, c'est un con mandement qu'on fait lorsqu'on veut faire détendi tous les Branles d'entre les Ponts, afin de se prépare au combat ou pour quelque autre raison: on dit: Oft promptement Branle-bas, & on se trouva prèt pou le combat.

BRAS de chere; en terme de Charpentier, ce for deux piéces de boisqui font à côté du poinço d'une chevre, & qui lui fervent de bras pour l'ar

puyer.

BRAS, ou branche d'ancre, sont les deux pot tions de la pièce de bois qui la traversent par haut chaque bras faisant la moitié de la croisée de l'an cre.

BRAS d'une baleine : c'est ainsi qu'on en appell

les nageoires.

BRASSEIER, terme de marine, c'est fair la manœuvre des bras, & gouverner les vergues ave les cordages.

BRASSER les vergues : c'est mettre les vergue horizontalement de l'avant à l'arriere en maniant le

manœuvres.

BRASSER les voiles sur le mât, c'est-à-dire manœuvrer les voiles de telle maniere, que le vent 1 mette dessus au lieu d'être dedans: ce qui est aussi bras

ser à contre, terme usité pour la misene.

BRASSE au vent: c'est pour faire manœuvrer le vergues du côté d'où vient le vent. Brasse au vent , c forte que le vent ne soit pas plus près Brasse au plus prè du vent: Brasse sous le vent, c'est pour saire manœuvre

s vergues du côté qui est oppose à celui du vent. Brat. ? l'autre bord, ce sont tous commandemens de marine. BRASSE à porter, Brasse a servir, c'est pour faibrasser ses vergues, en sorte que le vent donne dans

s voiles,

BRASSER à contre: c'est-à-dire, brasser les as du vent, & faire que le vent donne sur les biles: cela se pratique ordinairement lorsqu'on veut

mettre sur la voile de misene.

BRAYE: ce font des morceaux de toile poifiée u de cuir goudronné qu'on applique autour du trou in est dans le tillac pour faire passer le mât, ce qui mpêche que l'eau de la pluie ou des coups de vagues e tombe à fond de cale. On applique aussi des brayes l'ouverture par où passe la barre du gouvernail : arce que de gros temps, & surrout de vent arrière; es vagues qui sautent souvent par-dessis la dunette, emplroient la fainte-barbe où il n'y a ni dalots ni naugéres pour la faire écouler.

BRECHE, ou la manière dont les Anciens se ervoient pour la réparation des breches. Les Anciens avoient differens moyens de fortisser les breches oour en disputer l'entrée. Les choses nécessaires pour res sortes d'ouvrages, étoient préparées de longue

main.

Les Anciens se servoient ordinairement d'arbres coupés, dont on épointoit le bout des branches qu'on bruloit ensluite pour rendre leurs pointes plus dures & plus fortes. On les étendoit tout de leur long sur tout le front de la breche fort près les uns des autres, pour que les branches s'entrelaçassent ensemble, ce qui formoit comme une haye impénétrable, qu'on ne pouvoit aborder sans témérité. Les troncs tenoient les uns aux autres par de sortes lambourdes, de sorte qu'il étoit impossible de séparer ces arbres & de les détruire même par le seu ou par les machines, & encore moins aisé d'en approcher, le derriere étant garni d'une se sous la sur de longues pertuisanes.

Ces fortes d'obsfacles qu'on opposoit sur les breches n'étoient pas ordinairement pratiqués dans les fiéges des Villes considérables & atraquées avec un grand appareil de machines & de tours bélieres où il y avoit des ponts ou des sambuques pour jetter sur les breches & sur ces arbres en hérislons, ce qui les ren-

doit inutiles & de nul effet.

Les Anciens se servoient encore d'un autre expé-

dient pour couvrir leurs breches. Ils avoient un grand nombre de longues pourtes qu'ils descendoient de bout fur les débris, qu'ils posoient à côté & prés les unes des autres, qu'ils lioient ensemble par un fort lambourdage de plusieurs solives chevillées ou clouées fortement.

Ces poutres rangées de la forte, & fouvent fur plufieurs rangs, réliftoient au coups de béliers; mais ces nouveaux muts n'étoient praticables qu'aux Villes où les murailles étoient terraffées, les poutres appuyant fur la terraffe ou fur le revêtement, lorsqu'on vouloit empêcher qu'il ne fondît entierement. Les Turres ont conservé ces sortes de murs de poutres pour

couvrir les breches.

Les Breches étoient quelque sois faites avec tant de promptitude, soit par les sapes de dessus, soit par celles pratiquées au-dessous des fondemens par galeries souterraines, que les Assiegés se trouvoient tout d'un coup ouverts lorsqu'ils y pensoient le moins; ils recouroient alors a un remede sort simple pour avoir le temps de se reconnoître & de se remparer derrière la breche ou de se présenter en meilleur ordre & avec plus de résolution qu'on n'en fait paroître dans une surprise où les hommes les plus déterminés n'ont souvent ni force ni courage dans les choses imprevues & tout-à-fait extraordinaires.

Le remede auquel les Anciens recoutoient alors, étoit de jetter au bas & sur les décombres de la breche une quantité prodigieuse de bois sec, & de matieres combustibles ausquelles on mettoit le feu, ce qui causoit un tel embrasement, qu'on avoit soin d'entretenir, qu'il étoit impossible aux Assiégeans de passer au travers la stamme, & d'approcher de la breche. L'Histoire Ancienne & moderne nous apprend un grand nombre d'exemples de ces fortes de stratagèmes, non pas seulement dans les sièges, mais encore dans les retraites d'armées faites dans des désilés ou sur des chaussées.

BREDINDIN: c'est une manœuvre ou petit palan, qui passe dans une poulie simple, amarrée au grand étai sous la hune, & par le moyen de laquelle on enseve de médiocres sardeaux, pour les mettre dans

le Navire.

BREF, Brief: ce mot se dit en Bretagne d'un écrit, ou congé, que les Maîtres Patrons & Capitaines de Vaisseaux sont obligés de prendre des Commis des Fermes du Roi, dans quelques Ports de cette Province

our se mettre en Mcr. Il y en a de trois sortes. Le ref de sauveté, qui exemte du droit de bris : le bref le conduite, qu'on prend pour être conduit hors des langers de la côte: & le bref de vituailles, qui don-

e la liberté d'acheter des vivres.

Le mot de briefs est l'ancien & véritable terme, lont par corruption on a fait brieux. Le Tarif de 505, enregistré en la Chambre des Comptes de Breagne, & tous les Tarifs précédens mettent toujours priefs, & jamais brieux, quoique dans le langage ordinaire, on dit parler aux Hebrieux pour obtenir ces prefs.

BREGIN: c'est une espèce de filet en usage sur a Méditerranée, dont les mailles sont fort étroites. Il est attaché à un petit Bateau, & on le traîne sur les

ables.

BREOUIN, villebrequin, outil de Charpentier,

pour percer le bois ou la pierre tendre.

BRETEURS: quoique ce terme ne foit pas militaire & qu'il paroiffe ne devoir pas avoir rang dans ce Dictionnaire, cependant je l'y place pour dire que les Breteurs, qui étoient plus en vogue autrefois qu'àpréfent, font regardés aujourd'hui comme la lie & le deshonneur des Troupes, & toujours les premiers à

lâcher le pied dans les occasions.

Deux ou trois Breteurs, au rapport du Chevalier Fo lard, faillirent à soulever toute la Garnison de Saint Omer en 1710. On craignoit le siège de cette Ville, & cependant il étoit dû plusieurs payes. Le Marquis de Goesbriand qui commandoit dans cette Place, ne sçavoit par quel bout s'y prendre : certains discours lâchés mal à propos & publiquement par certain Officier beaucoup plus à son aise que les autres qui n'avoient que leurs appointemens pour toute ressource, donnerent sujet de réflexion à ces trois Breteurs qui ne manquerent pas d'en faire part à leurs camarades qui s'afsemblerent en grand nombre en differens endroits de la Ville, criant tout haut, qu'ils voyoient bien qu'on cherchoit à les faire périr de faim & de misere en attendant que l'ennemi prêt à les affiéger, achevât le reste: qu'on débutoit trop bien, pour ne voir qu'ils seroient encore plus maltraités fi la place étoit une foi atraquee.

Comme on craignoit par mille autres discours, dont on étoit averti, qu'ils ne pillassent la Ville, on leur lâcha quelques Officiers principaux, qui appaiserent, calmerent les esprits des plus séditieux, & rassurent les

Supp.

autres qui chanceloient, & l'argent étant venu fur (en refaites il n'en fut plus parlé Je ne içais, dit M. F. lard, fi on n'eût pas mieux fait de faire un exemp des trois breteurs, rien n'étoit plus aifé que de s'en d faire. Mais comme on ne payoit pas fort régulier ment, on craignoit que le reméde ne fût pire que mal. On fit nême femblant d'ignorer le nom des A teurs de l'émeute. Ce parti dans de femblables co jonétures est toujours le meilleur & le plus prudet Voila dequoi font capables les breteurs dans un cor de troupes : comme cet exemple le fait voir.

BRÈVET d'Officier de Marine & de Terre c'est la Commission d'un Officier Subalterne sur terre dans la Marine, laquelle est en parchemin, & sans scea

BREVET Connoissement, Police de chargement c'est un écrit sous seing privé, par lequel le Maît d'un Vaisseur chargé telles Marchar dises dans son bord, lesquelles il s'oblige de porter a lieu dont on est convenu, sauf les risques de la Me C'est ce qu'on appelle Connoissement sur l'Ocean, a Police de chargement, sur la Méditerranée.

BREUVAGE: c'eft un mélange de vin & d'ea pour la boifson de l'Equipage d'un Vaisseu. Le Bret vage des Equipages de Hollande, dans les Mers d'Al lemagne & Baltique, est de la biére: mais pour de expéditions plus longues, ce n'est que de l'eau, o

de l'eau mêlée avec du vinaigre.

BRIDIE UX, terme dont on se sert en Bretagn pour signifier les Congés de l'Amiral ou de l'Amiral on les appelle aussi briefs. Suivant la Pancarre de la Prevôté de Nantes, chaque Vaisseur portant charge d'intronneaux, & au-dessous, paye brieux d'année: c'est-à-dire, sept sols six deniers.

BRIGÁDE des Gardes Marines, c'est la divi fion de la troupe des Gardes de la Marine qui son dans un Port. Ches de Brigade, c'est le Commandan des Gardes de la Marine qui sont dans un Port.

BRIGADES à l'Armée: les Brigades fe formen à l'Armée, fur l'arrangement que le Major-Généra de l'Infanterie fair par les ordres du Général, ou fui vant ceux de la Cour, pour disposer tous les Bataillons de l'Armée par Brigades à peu près de même force Ordinairement elles font au moins de trois Ba aillons, & au plus d. x. On les arrange de façon que les plus anciens Régimens se trouvent presque toujours Chefs de Brigade, ains les Majors de ces Régimens se trouvent Majors de Brigade, ou en leur absence le major du

s ancien Régiment de la Brigade, après celui qui Chef de Brigade par préférence aux Aides-Majors plus ancien Régiment, à l'exception du Régiment Gardes-Françoifes, dont le Major est toujours de in droit Major Général de l'Armée ou il fe trouve, e premier Aide-Major fait la fonction de Major de

Brigade des Gardes.

Les Majors de Brigades font chargés d'aller tous les urstrecevoir l'ordre du Major Genéral, & d'écrire actement fur leur livre, tout ce qu'il leur dicte fans rien omettre, enfuite de le porter mot pour mot leur Brigadier pour recevoir les ordres particuliers, 'il peut avoir à leur donner; de-là de le diffribuer x Majors & Aide-Majors des Bataillons, qui compont leur Brigade, & de leur détailler combien d'homes chaque Bataillon doit fournir pour chaque déta-ement, ou Garde; quels font ceux qui doivent four les Officiers & Sergens, marquant tout cela fur livre, afin de tenir un ordre juste, pour que chae Bataillon fournisse également a son tour : car le serce se fait à l'Armée par Bataillon fort ou soible sans nuler à sond.

Comme tous les ordres passent par les mains des ajors de Brigade, il y a une infinité d'occasions où ils ouvent celle de saire connoître leurs talens, soit en traillant avec une netteté particulière ce dont ils sont pargés, ou en le faisant exécuter avec toute la pré-

yance & la régularité possible.

BR I S ou naufrage: ce mot de bris se dit des Vaifaux, qui échoûent ou qui viennent se rompre sur les ôtes, d'où l'on dit Droit de bris : c'est le Droit le lus injuste. & le plus universel qui soit au monde. Les nciens Gaulois l'avoient établi, parce qu'ils traitoient l'ennemi tous les Etrangers, & en saisoient même de anglans facrifices à leurs Dieux. Les Romains en ayant boil l'usage, il fut rétabli sur le déclin de l'Empire, cause de l'incursion des Nations, & sur-tout des vormans qui ravageoient les rives de la Gaule.

Enfin les Ducs de Bretagne follicités par S. Louis , hangerent cette rigueur, & moyennant quelque taxe , ls accorderent des brefs ou congés , que prenoient ceux jui avoient à naviger fur leurs Côtes , & pour cela , es Ducs tenoient des Bureaux, des Secretaires & des Receveurs à Bour-leaux , a la Rochelle & aux autres Ports-

Ce bris n'a plus lieu en France, non plus qu'en Italie, en Espagne, en Angleterre & en Allemagne, fi ce n'est contre les Pirates, & contre les ennemis de

Hi

l'Etat. L'Empereur Andronic fut le premier qui par u Edit qu'on exécuta, fit défense de piller les Vaisseau brisés ou échoüés, ce qu'on faisoir auparavant ave beaucoup de rigueur fur toutes les Côtes de l'Empire nonobstant les défenses des Princes précédens.

BROCHETER: c'est messure les membres 8

les bordages d'un Vaisseau.

BROU: c'est l'écorce qui est sur le coco, qui : environ trois doigts d'épaisseur. On peut mettre ses sibres en corde. Les Siamois qui n'ont point de chanvriont leurs cordages de brou de noix de coco: & la plu part des Peuples de l'Asse, de l'Afrique, de l'Amérique des terres Australes s'en servent au même usage.

BRUINE: c'est une petite pluie composée de gouttes très-petites: ces gouttes sont causées par l'air, qu étant médiocrement échaussé, s'applique au-dessou

d'une nuë fort rare.

BRULOTS. On attribue l'invention de ces fortes de Bàtimens aux Modernes : cependant il y a quelque: exemples que les Anciens s'en font servis. Appier nous apprend que Carthalon brula une partie de la Flotte des Romains, qui venoient faire le siège de Carthage. Ce fut sans doute avec des dards & stéches enstammées, appellées Malleoli. Mais il y a fort peu d'exemples de ces sortes de faits chez les Anciens: car il n'est pas difficile au Commandant d'une Flotte de s'empêcher d'être surpris, & d'être brulé, & de se garantir du piége. Si Cenforinus vit une partie de Blotte brulee, c'est que le tems, qui ne pouvoit que lui être contraire, rendoit ses manœuvres inutiles, &

presque sans effet.

On voit cependant dans Homere une Flotte brulée, C'est Hector qui fait le coup, il met le seu à la Flotte des Grecs, qui étoit à l'ancre, & sans le secours de l'imagination du Poète, qui, comme le dit le Commentateur de Polybe, à toujours un Dieu & une Desse de reserve pour les grands besoins, il eut consumé & détruit le tout. Hector se fervit de stambeaux pour cette entreprise, & Homere n'eût besoin, que de ces machines ordinaires, de ses Dieux & de ses Déesses, pour éteindre cet incendie. Mais un autre exemple qui n'est pas p étique, c'est une partie de la Flotte de Cérar, qui étoit à la rade de Leptis. Varus qui eut avis que les Gens de Marine étoient allés dans la place acheter des vivres, partit du Port d'Adramete sur la fecende veille de la nuit, & brula tous les Vaisseaux de charge, qu'il trouva éloignés du Port, avec deux

BR BR

l'alères à cinq rangs, qui étoient sans défense. Les Brulors dont on se sert aujourd'hui, sont de eux Baimens cont on le feet aujoint hit; foil de eux Bâtimens chargés de feux d'artifice, & de ma-eres combuftibles, que l'on accroche aux Vaiffeaux nuemis. Il y en a aufi qui appellent un Brulot, navire reier. On dit: préparer le Brulot; on mit en brulor un crit Bâtiment.

Les Bâtimens qu'on estime les plus propres pour faire les brulots sont des grandes Chaloupes, des Flutes ou mes Pinasses, du port de soixante & dix à quatre-vingts offes, & qui ont un premier pont tout uni, fans upnture, & au-dessus un autre pont courant devant rrière. On entaille en divers endroits du premier pont, nes ouvertures à peu près d'un pied & demi en quarré, ntre les baux, & elles répondent dans le fond de ple. Ensuite on fait des dales de planches, qu'on joint, on leur donne un pouce & demi de large : on les hit aussi de fer-blanc.

On pose trois de ces dales à trois côtés de chaque lât, & elles s'étendent tout le long du Bâtiment à ribord & a basbord, & fe vont rendre toutes ensemle dans une autre grande dale, qui est en travers, fix ou sept pieds de la place ou est le Timonier. On ait encore une dale affez longue, qui descend du gailard d'arrière, en biais jusqu'à la grande dale, qui est n travers sur le premier pont, laquelle longue dale re-ient encore se rendre dans une autre petite, qui est ur le gaillard derriére ou se tient le Timonier & à l'un es deux côtés, selon qu'il est le plus commode.

Dans le bordage du gaillard d'arrière on fait une rape large, au-dessous de laquelle se peut poster une Chaloupe bonne de nage, afin que le Timonier, après voir mis le feu dans les conduits, y puisse prompte-nent descendre. Ensuite on remplit les dales ou conluits d'artifices, sçavoir d'une certaine portion de poure, comme la moitié; d'un quart de salpêtre, d'un lemi-quart de souffre commun ; le tout bien mêlé enemble, & imbibé d'huile de graine de lin, mais non as trop, parce que cela retarderoit l'embrasement,

¿ que l'effet doit être prompt.

Après cela on couvre toutes ces dales de toiles soufrées, ou de gros papier à gargousses, & l'on apporteles fagots de menus coupeaux ou d'autre menu bois, rempés dans l'huile de baleine, qu'on arrange en forne de toit sur les dales, en les mettant bout-à bout. Des fagots sont préparés & trempés dans des matieres ombustibles, comme du souffre commun, pilé & son-

BR BR

de , du salpêtre , & les trois quarts de grosse poudre. de l'eroupe & de l'huite de baleine, le tout bien mêle

eniemble.

On rend auffi au fecond ront, par-desfous, touter fortes de matter s combuitibles , & l'on en met par-tou avec des paquets de vieux fils de carret bien goudron nes, & l'on y pend encore des paquets de souffre ou de litieres souffrées. Tout le dessous du premier pout el auili fort bien goudronné, de même que le delious de fecond pont, & avec le goudron, dont le dessus de premier pont est encore enduit, il y a partout des étoupes, que le goudron y retient, & qui lont mêlée avec du souffre. On remplit aussi fort souvent les vuides du Batiment de tonnes possées, pleines de coupeaux minces & ferrentans, comme ceux qui tombent sous le rabot des Mennifiers.

Lorfau'on veut se servir des brulots, on ouvre tous les sabords, les écoutilles, & les autres endroits deltinés à donner de l'air, ce qui se fait souvent par le moyen des boëtes de pierrier qu'on met tout proche & cui failant ensemble leur décharge, par le moyer des trainées de poudre, s'ouvrent tout à la fois. A l'avant sous le beaupré, il y a un bon grapin qu pend à une chaîne, & un à chaque bout de chaque vergue; & chacun de ces grapins elt amarré à une corde, qui passe du lieu où ils sont, tout le long du Bâtiment, & va se rendre au gaulard d'arrière, a l'endroi ou se tient le Timonier, laquelle corde, aussi-tôt que le brulst a abordé le Vaisseau, le Timonier doit cou per, avant que de mettre le feu au brulot. Il fau faire ses efforts pour accrocher le Navire ennemi par l'avant & non pas les côtes.

On arme les brulets de dix ou douze hommes, qu ont la double paye, à cause du danger qu'ils courent & de quelques patfe-volans, pour faire montre seule ment, hormis à l'ar iére, où il y a deux canons de fer pour se défendre contre les Chaloupes, & les Canors

Quand on construit des brulots de bois neuf, on n' employe que du plus chetif, du plus leger, & ou le fet peut vrendre plus aisement. I es brulots se tiennent ordina rement aux côtés des grands Navires, pour les le courir en cas de besoin.

BRUME: c'est le brouillard de Mer On dit qui le tems est embrumé, quand l'air est couvert de brouillards & fur la mer, que dans la brume tout le monde est Matelot, parce que dans le tems d'un brouillant epais chagun dit fon fentiment.

BU BU

BUCENTAURE: c'est le nom d'une maniere galion, dont se sert la Seigneurie de Venise, lorse le Doge fait la cerémonie d'epouser la mer; ce qu'il t tous les ans le jour de l'Ascention. La Seigneurie r du Palais pour aller monter le Bucentaure, cu'on éne pour ce sujet proche des Colonnes de saintarc. Cette machine est un superbe Batiment plus long une Galere, & haut comme un Vaisseau sans mat sans voiles. La chiourme y est sous un pont, sur uel est élevée une voute de Menuilerie en Sculptu-, doree par-dedans , qui regne d'un bout a l'autre du centaure, & qui est soute: uë tout autour par un and nombre de figures, dont un troisieme rang, qui utient la même couverture dans le milieu, forme une uble galerie, toute dorée & parquetee, avec des nes de tous les estes, fur lesquels sont affis les Sereurs, cui affissent a certe ceremonie. L'extremité côté de la poupe est en demi rond, avec un parquet eve d'un demi pied. Le Doge est assis dans le milieu, Nonce & l'Ambailadeur de France sont a sa droite a sa gauche, avec les Conseillers de la Seigneurie.

BUCHE, que l'on écrit aussi Busche & que queles-uns appellent Buze ou Flibot, c'est une espece Flibot, de petite Flute ou de Batiment de Mer, ont les Hollandois se servent pour la pêche du hareng. Une buche a ordinairement environ cinquante-deux eds de long de l'étrave à l'étambord, treize pieds fix uces de bau, & huit pieds de creux. L'etrave a vingt eds de haut, douze pieds de queste, neuf pouces épailleur en-dedans, & un pied neuf pouces de larer par le haut & par le bas. L'étambord a vingt-deux eds de haut, deux pieds & demi de queste, un pied e large par le haut & trois pieds fix pouces par le bas. La plus basse preceinte a huit pouces de large, & la rmure qui est au-dessus a cina pouces & demi. La conde preceinte a sept pouces de large, & la fermure a a cinq. La troisséme préceinte a cinq pouces & emi de large; la fermuse qui est au dessus en a quinze ar son milieu & seize aux bours. La lisse est large de hatre pouces; les lattes ont deux pouces de largeur deux d'eraisseur. Les Baches ont deux sortes de petes couvertes, ou chambres, à l'avant ou à l'arrière.

elle de l'avant sert de cuisine.

Le Maître ou Patron de ces Fâtimens y commande, la un Aide, qui le fuir en dignité- Le Contre Maître ient apres, fous lequel font ceux qui vitent a bord s audieres ou fimes: ceux qui font employ es a faifir

BII BII 0%

les filets & les caqueurs, qui égorgent les harengs, & qui les vuident de leurs breuilles ou entrailles à mesure qu'on les pêche. On ne sert que du biscuit, du poisson sec ou sale, & du gruau, l'Equipage se contentant du poisson frais qu'il pêche. C'est le Patron qui donne l'ordre pour jetter les rets, & pour les retirer. Les Matelots fe loiient d'ordinaire pour tout le voyage en gros.

BUISSONNIER: c'est un Officier de Ville, ou Garde de la Navigation, qui est obligé d'avertir les Echevins des Contraventions, que l'on fait aux Reglemens. Il doit dresser des procès verbaux de l'état des Ponts & des Riviéres, des moulins, Pertuits, &c.

BULLETIN: C'est un morceau de parchemin, que les Commissaires & Commis des Classes, délivrent gratis à chaque Officier Marinier & Matelot, Il contient leurs fignaux, leurs priviléges, & les années qu'ils doivent servir. C'est aussi un billet que l'on donne pour fervir de Certificat, qu'on a payé les Droits d'entrée & de sortie. Il est différent de l'Acquit.

BULLETIN est aussi un Certificat de santé pour avoir libre entrée dans les lieux où l'on a à passer. BUTIN: quelques-uns distinguent le Butin du pil-

lage, & disent que le butin est le gros de la prise, & le pillage la dépouille des habits, hardes, coffre de l'Ennemi, & l'argent qu'il a sur sa personne, jusqu'à trente livres.

Le Champ de Bataille est ordinairement la récompense du Soldat victorieux, comme les Villes surprises, ou prises d'assaut, qu'un Général livre pour quelques heures au pillage. Ce que le Soldat prend c'est pour lui. Chez les Anciens François tous apportoient dans un lieu désigné par le Prince le butin, & il étoit partagé également. Nos Anciens tenoient cette maxi-

me des Romains.

Ceux-ci vendoient le butin à l'encan, les Tribuns en partageoient le prix en parties égales, qui se distribuoient non-seulement à ceux qui étoient aux différens postes, mais encore à ceux qu'on laissoit à la garde du Camp, aux malades, & aux autres qui étoient détachés pour quelque fonction que ce fut, de peur qu'il ne se commît quelque infidélité, Polybe nous apprend qu'on faisoit jurer aux Soldats, avant qu'ils se missent en Campagne, & le premier jour qu'ils s'asseinbloient, qu'ils ne mettroient rien à part du butin, & qu'ils apporteroient fidélement tout ce qu'ils auroient gagné. Par l'usage de partager l'Armée, & d'en em-ployer une moitie au pillage, & de laisser l'autre à la BU CA 9

rde des postes, les Romains se sont précautionnés oure les mauvais essets de la passion d'acquerir. Car apperance d'avoir part au butn., ne pouvant être sitrée à l'égard de personne, & étant aussi certaine our ceux qui restoient aux postes, que pour ceux qui sioient le pillage, la discipline étoit toujours exacte-

ent gardée.

Si cela s'observoit aujourd'hui il n'arriveroit pas de grands desordres. Ce qui fait mépriter les dangers, It l'espérance du gain, & il n'est pas possible que land l'occation de gagner se présente, ceux qui resnt dans le Camp ou qui montent quelque garde, ne ient très-fâches de la perdre, quand tout ce qui se end appartient à celui qui a pris. On a vu plus d'une is des Capitaines, qui après avoir conduit leurs desins avec beaucoup de succès, quelque fois prêts à mber sur le camp des Ennemis, quelquesois même près avoir pris des Villes, non-seulement ont manqué urs entreprises, mais encore ont été malheureulement éfaits, sans autre raison que celle qu'on vient de raporter. Les Généraux ne pourroient trop faire attenon à ce que toutes les troupes, autant qu'il se pourpit, espérassent que le butin, lorsqu'il y en a, leur fût alement partage. Il en reviendroit de trèt-grands vantages.

C

ABANES d'un Vaisseau. J'ai dit Tom. I. que c'étoit un petit logement de planches, pratiqué à arrière, ou le long des côtés du Vaisseau pour coucher s Pilotes & autres Officiers. Ce petit réduit est long de x pieds, & large de deux & demi, & comme il n'en a ue trois de hauteur, on n'y peut être debout.

Les Officiers ont des lits, ou des retranchemens à nettre des lits dans les chambres, chacun felon fa ualité & fon emploi. Dans les Vaiffeaux Marchands, ù il y a peu de gens d'Equipage, on ne fe fert guéres ue de ces Cabanes, dont il y en a pour fuffire a tous. Jéanmoins il n'elt permis à aucun des Matelots, & cens du commun de fe deshabiller, ni de fe déchaufer pour fe coucher.

Dans les Navires de guerre les Cabanes du Cuifiier, & du Maître valet sont en leurs Chambres : mais ans la plupart des Vaisseaux Marchands, elles sont

côte de la Chambre en dehors. On fait ordinaire, Supp.

ment la Cabane de la Chambre du Capitaine à be bord, le long du Vaisseau, & on lui donne cinq pie sept pouces de longueur. On met bien encore quelq fois les Cabanes en travers: on les place même aussi milieu; mais en ce cas elles ne sont pas fixes, el font mobiles, & pendant le jour on les retire contre fronteau.

CABANE: c'est l'appartement, qui est à l'arri des buches, qui vont à la pêche du hareng: il est d tiné pour le Pilote, Maître, Patron Officier, Officiers Mariniers, qui conduisent la barque.

CABANE: c'est un bateau couvert de planches sapin, sous les des les un homme se peut tenir de base à couvert, il a un fond plat, avec lequel on vige sur la rivière de Loire. Ces bateaux se frabriqu à Roanne où la Loire commence à porter bate ces barques descendent de la jusques à Nantes, prennent sur la route tous les Passagers & March dises, qu'ils rencontrent; comme à Nevers, la Crité, Sancère, Cône, Briare, Gien, Orleat Tours & autres Ces bateaux une sois arrivés à Nat sont à leur dernier gîre, à cause de la distinctive de monter la Loire.

CABANE: les Bateliers appellent auffi cabane cerceaux pliés en forme d'arc, & couverts d'une to

que l'on nomme Banne.

CABILLOTS: ce font de petits bouts de be qui font faits comme les boutons des Recollets, l'on met au bout de plusieurs herses, qui tiennent grands haubans des Vailseaux, pour servir a tenir poulies de pantoquiére.

CABILLOTS:ce sont auffi de petites chevilles bois, qui tiennent aux chouquets avec une ligne qui servent à tenir la balancine de vergue de hui

quand les Perroquets sont serrés.

CABLEAÜ: en terme de mer, est le dimin d'un cable, c'est à dire la corde, qui sert ordins ment d'amarre à la chaloupe d'un Vaisseau, lorsqu. le est mouillée.

CABLER: c'est un terme de Cordier pour dire sembler plusieurs fils, & les tortiller, afin de n'en s

qu'une corde.

CABOTTAGE: c'est proprement la connoissa des mouillages, ancrages, bans, courans, marc enfin de la fination de toutes les parties des côtes d' mer.

CABOTTIERE, barque plate, longue & étal

CA

nviron trois pieds de profondeur, avec un Gouveril très-long en forme de rame. Cette espèce de baux n'est utile qu'au commerce, qui se fait par la viere d'Eure, qui tire sa source du côte de Chartres, se à Dreux, & se jette dans la Seine à un quart de

ue au-dessus du Pont-de-l'Arche.

ABRE: c'est une espèce d'engin assez semblable celui que les Charpentiers & les Mazons appellent e chevre, mais plus groffierement tait, & composeulement de deux ou trois fortes & longues peres ou pieux, joints, liés ensemble par le haut, les outs d'en bas s'éloignent à discretion, & soutenus par ois cordages attachés dans l'endroit, où les perches joignent. Ces deux cordages sont disposés en trian-& tirent l'un contre l'autre, entre les deux perches. met une poulie de Caliorne avec une étague pour lever , ou plutôt pour tirer les fardeaux. C'est avec tte machine, qu'on retire les grosses pièces de bois construction, qui sont sur les bords des rivières, ou s atteliers.

Il y a aussi des Cabres composés de trois perches, mais ors il ne faut point de cordages pour les soutenir. es Carriers se servent de ces derniers pour tirer les idanges des puits qu'ils font pour commencer à wrir les carrières, & les cabres à deux perches ne

nt gueres d'usage que dans la Marine.

CABRIONS: ce sont des piéces de bois, qu'on et derriere les affûts des Canons, quand la mer est osse, afin d'empêcher, qu'ils ne brisent leurs bra-

ies, & leurs palans.

CADENE : c'est une chaîne. CADENES de hauan : ce sont des chaînes de fer au bout desquelles met un cap de mouton pour servir à rider les hauans d'un Vaisseau.

CADRE de charpente, c'est l'assemblage quarré

quatre grosses piéces de bois.

CADRE: c'est un quarré fait de quarre pièces de ois médiocrement grosses, mises en quarre long, & strelacées de petites cordes. Il sert à y mettre un

atelas fur lequel on se couche.

CAGE: c'est une espèce d'échauguette, qui est faite a cage, à la cime du mât d'un Vaisseau. On lui onne le nom de hune sur l'Ocean, & celui de gabie ur la Méditerranée.

CAGOUILLE: c'est ce qui fait un ornement

u haut du bout de l'épéron d'un Vaisseau.

CAGUE: c'est une sorte de bâtiment Hollandois

CAIC: c'est sesquif destiné au service d'une

ere.

CAICS: ce font de petites barques, dont les faques le fervent pour naviguer fur la mer Noire. I mettent quarante, ou cinqualite hommes d'Equipi qui 10.1 tous Soidats, & ils vont aini en courie, battimeis Iont tous couverts de peaux de bêtes.

CAIES: c'est un banc de sable, ou de roc couvert d'une vase épaisse, ou de quantité d'herbas beaucoup de pents battmens y échouent, mais la

part s'en relevent fans danger.

CAJOLER: c'est mener un Vaisseau contr

vent, a la faveur du courant.

CAJOLER: c'est auisi faire de petites borde ou attendre sous voiles, en faisant peu de route. CAIQUE: c'est un peut bateau du Levant, c

la mer Mediterranée.

CAISSON, sur mer: ce font les coffres, qui l'attachés tur le revers de l'arrière d'un Vassleau. Il aussi des Caissons, cu Coffres, cu Caisses, où tient les artifices.

CAJUTES: on appelle ainfi les lits des Vaisse qui sont, la plupart, empoétés au tour du Navire

CALE, for d'de cale : J'ai dit Tom. I. que c'er partie la plus besse d'un navire, qui entre dans I sous le irant tillac Elle s'étend de poupe en proue est dans un bâtiment de mer, ce qu'une cave est cun bâtiment de terre. Le fond de cale du Vaisse au-dessus de la Carlingue jusques au Franc tillac premier pont. C'est le lieu, ou l'on met les munit & les marchandiles quand on combat, on ense les Esciaves, les gens suspects sous le tillac'à foncale.

On tient le fond de cale plus large dans les Vaisser qu'on define pour charger à cueillette ou au quin que dans les autres; parce que la diverse maniere paquets, des tonneaux, des caisses. & de toutechoses qu'on y charge, fair qu'il est plus dificile de bien artimer, & on ne peut empêcher qu'elles n'o

pent beaucoup d'espace.

Il n'y a point d'alage particulier pour les frontes cloisons, ou clissons, à séparations, eui fe sont e le sond de cale, chacun en uie à sa maniere. Dar plupart des Navires de guerre on y place la cuisne vant le grand mât, à trois ou quatre pieds de d's ce par le travers du Vaisseau; à s'on place la de se derrière la cuisne. Apres cela vient la chambre

CA

fre. Puis la soute au biscuit, devant laquelle est hambre de l'Esquiman, ou sont logés avec lui diautres Officiers. Mais dans les Va seaux de pre-Ir rang on ne fait point de chambre pour l'Esnan. On serre les voiles dans la chambre du Maî-, en des caisses destinées pour cela, qui sont plas du côté de la soute aux poudres. On voit presque tout des hamacs, ou couchent les gens de l'Epage, hormis dans la cuisine, & dans la dépense. Ifait aussi des cabanes pour les Soldats, vers l'avant hs la fosse aux cables, qui est séparée du reste du

d de cale par un fronteau. Dans les Vaisseaux Marchands on tient le fond de e, ou rum vuide, pour y mettre les marchandises, lu est venu le mot d'arrimage, qui fignifie l'arran-nent des Marchandises, dans le fond de cale. Les s de l'Equipage se logent dans les hauts : & l'on ce la cuisine sur le haut pont, ou dans le gaillard vant Quand il arrive que le feu prend au Vaisseau, qu'on ne scait plus comment l'éteindre, on a reurs à faire un trou dans le fond de cale, pour y re entrer l'eau, & tacher de fauver le Vaisseau par

moven.

CALE est aussi un lieu fait en talut, où l'on onte, & d'où l'on descend sans marche. Ce mot se encore d'un plomb, dont on se sert à faire enfoncer amecon au fond de l'eau, dans la pêche de la mo-. C'est encore un morceau de bois, que les Charntiers mettent entre deux piéces de bois afin d'en nplir le vuide, & de les presser, & qui sert aussi les hausser, & a les tenir fermes.

ALFATIN: c'est la mousse, qui sert de valet

calfateur.

CALIBRE, instrument de cuivre, ou de bois, sert aux Officiers d'Artillerie pour leur faire trou-l'ouverture d'un Canon, ou d'un mortier de argeur qu'il la faut pour le boulet, dont ils le veucharger.

ALIBRE est aussi un bout d'ais, entaillé par le ieu, dont les Charpentiers se servent pour faire des ures : c'est encore un morceau de bois, coupé en

ix, à angle droit, pour refaire le bois d'équerre, ce veut dire le mettre d'équerre

ALIBRE, est encore un modéle qu'on fait pour onstruction d'un Vaisseau, & sur lequel on prend ongueur, sa largeur, & toutes ses proportions; la même chose que Gabarit,

I iii

CAMAGUES: ce sont des lits de Vaisseau, dor la plupart sont emboëtés au tour du Navire. Ce term

de Camague n'est pei it usité dans le Ponent.

CAMBRER: "eft courber les membrures, plan ches, & autres piéces de bois, pour quelque ouvrag cintré. La cambrure se fait en présentant au seu ce piéces de bois qu'on a ébauchées en dedans, & en le laissant entretenues quelque tems par les outils, qu

les Charpentiers appellent lergens.

C A M P des Turcs. Les Turcs ne nous le cedent en rein pour la police, & le bon ordre dans leur Camp Tous les jours demi-heure avant le Soleil ils y font le prière. Le Chiaja-Bech fort de sa tente, & s'asseoi sur un banc au milieu de plusieurs Officiers; il a au près de lui l'Orak-jazis. Ils lisent ensemble quelque prières particulieres, & ceux qui sont au tour répon dent de tems en tems Allach, Allach, Allach, ce que fignisse, o Dieu! Cette exclamation est répetée en mêm tems par toute la milice, & par une décharge de l'Ar sillerie, & de la Mousqueterie, & la prière finit pa un souhait de prosperité pour le Sultan, le Grand Visit & les autres Généraux.

CAMPAGNE, faire une campagne sur mer c'est le tems de chaque année où l'on peut tenir le

Armées navales en mer.

CAMPEMENT. Lorsqu'un Regiment doit camper, un Officier Major va au campement avec de Officiers commandés pour l'aider dans cette fonction & trois Sergens par Bataillons, qui doivent se muni de grands & de petits cordeaux pour marquer le Camp Si c'est pour camper en route, les principaux du lier auprès duquel le Regiment doit camper, lui indiquent l'terrein destiné pour y asserve le Camp. Si c'est pour camper à l'armée, ou à quelque petit Camp volant il doit aller recevoir les ordres du Major Général ou de celui qui en fait le détail, qui lui marque l'terrein que son Regiment doit occuper.

Quand on est en corps d'Armée tous les Officier Majors & autres de campement doivent se trouver au rendez-vous général, & a l'heure prescrite pour matcher sous les ordres des Officiers Généraux du jour & du Major Général jusque sur le terrein, ou l'ou assoit le Camp, après que l'alignement a été dress' avec les hallebardes de leurs Sergens, & qu'on leur; distribué le terrein par Brigades, & par Bataillons.

Chaque Officier Major doit se régler sur le nombre de pas qu'on lui donne, & la nature du terrein, qu

est pas toujours égal, étant quelquesois coupé de rales, de chemins creux, de sossés, ou autres choses ublables, afin de se mesurer par une supputation le pour s'étendre, ou pour se reserrer, selon que n terrein lui permet, suivant lequel il fait aligner, tendre le grand cordeau pour marquer le Camp, osservant de laisser toujours sur sa gauche un assez

and intervalle.

Quand on donne un espace sufficant pour camper, taut garder des distances raisonables. Rien n'est us difforme que de voir le Camp d'un Bataillon trop serré ou trop étendu. Pour éviter ces deux grandes xtrémités, on prend le terrein convenable pour le brps d'un Bataillon, y compris les intervalles, que on laisse fur la gauche à proportion de la quantité pas, qu'il reste de surplus. Si le tems le permet les ergens de campement doivent marquer par détail & ar ruès les places des tentes de chaque compagnie, fin que cela soit fait quand le Regiment arrive.

Néanmoins il y a quelquefois certaines occasions, où e Général de l'Armée voulant fort étendre son Camp, ait donner beaucoup de terrein à chaque Bataillon : n ce cas on compte le nombre de pas que contient elui que l'on doit occuper, & on se regle la-dessus par in calcul de multiplication pour s'étendre. De même i le terrein, qu'on doit occuper est fort-reserré, on se refferre a propotion par une fouftraction juste. Pour ors on ne se sert plus de marques faites au grand cordeau, il ne fert que pour aligner, & l'on marque suivant le nombre des pas, qu'on doit donner aux grandes ruës, & selon ces supputations, en observant que soit que l'on étende, ou que l'on resferre un Camp, I faut le faire par les intervalles, & par les grandes rues, sans jamais toucher à la distance des petites, parce que les Compagnies adoffées, doivent toujours tre comme jointes ensemble, c'est ce qui donne la oonne grace a un Camp, & il n'est jamais mieux, ni i commode, que lorsque les grandes rues sont spacieuses.

Quand le Camp est marqué, les Sergens, ou Fouriers du campement doivent le garder jusques à ce que eur Regiment en ait pris possession, & en attendant, empêcher que les Troupes ou les Equipages ne marchent à travers, ce qui arrache, & dérange les fiches. On les fait passer par les intervalles. Le Regiment arcivé, & mis en bataille à la tête du terrein où il doit camper, les Sergens doivent détacher leur Fourrier

Linj

pour aller planter le faisceau d'Armes. Pendant e tems ils font fournir les détachemens, & remplace ment du piquet, & empêchent qu'aucun Soldat n

forte de son rang sous aucun prétexte.

Enfuite ils executent les commandemens du Majo pour entrer dans le Camp en bon ordre, obl geant les So dats en y arrivant de mettre leurs armes aux faifceaux les Caporaux ou le Fourrier de les couvrir avec le man teau d'armes , & éviter les accidens, qui peuvent ar river lorique les Soldats n'ont point de faifceaux plan tés, car en ce cas ils les jettent par terre, les gâtent, & fouvent les caffent par l'empreffement, qu'ils ont d'al ler à la paille, au bois , à l'eau , & aux eutres chose qui leur font nécessaires, au lieu que les armes etan mises en arrivant aux faisceaux y lont en lureté & gardées par les Sentinelles. Cela fair même que la tête de Camp paroût d'abord dans une forme convenable.

Les Sergens doivent encore avec diligence faire tendre les tentes de leurs Compagnies bien alignées par le front de bandiere, les ruës & le fond du Bataillon, & faire faire les cuifines aux places marquées, ayant attention d'empêcher qu'on ne fasse feu ailleurs, dès que les Soldats ont achevé de camper, on fait balayer les ruës à la queuë, & a la tête du Camp, tour l'espace du front de bandiere, aux faisceaux, & vingt

pas en avant.

Mais si la brigade, dont on est, doit fermer la gauche d'une ligne, les Bataillons, qui la composent doivent camper en colonne renversée, c'est-à-dire que le Chef de Brigade ferme la gauche, & ensuite les Bataillons les plus anciens de cette brigade: mais les Compagnies des Bataillons ne doivent point se renverfer, ni changer leur ordre naturel, & il faut que leur Drapeau Colonel soit à l'ordinaire à la droite de

chaque Bataillon.

Dans les Troupes Imperiales. Angloifes, & Hollandoies, les Officiers Majors de campement menent avec eux un Fourrier par Compagnie, qui porte une petite banderolle fur laquelle eff écrite le nom du Regiment, & celui de la Compagnie, avec quoi il marque la place de la fourche de la premiere tente de fa Compagnie, fur laquelle il aligne, & marque la place du failceau des armes & celles des autres tentes. Un Camp en est bien plutôt marqué, l'ordre en est meilleur, chacun en reconnoît mieux son poste, ou celui des autres, & il semble qu'il ne peut y avoit dans cette méthode que du bon. Voyez C o R D E A U.

CA-

CANAL : j'ai d't Tom. I. que c'est un intervalle mer entre deux erres, dont les deux extremites nt répondre à la grande mer, ou bien les eaux l'elle pousse dans les terres. On l'appelle aussi déoit , bras de mer , Manche , Pas ou Passe. Le terme détroit est plus affecté à quelques détroits particuers, comme au détroit de Gibraltar, qui est entre l'Aique & l'Europe, & qui donne l'entrée de l'Ocean ans la mer Méditerranée : au détroit de Babel-Mandel, ni est entre l'Asie & l'Afrique, & qui fait communiation de l'Ocean, avec la mer Rouge : au détroit de . ahamas, qui est le plus fameux des passages du Gol-

de la Mexicue dans la mer du Nord. Les termes de Canal & de Manche font aussi plus ffectés à certains détroits, comme au détroit, qui est atre la France & l'Angleterre, qu'on appelle Canal, lanche, ou Manche Britannique, & qui s'appelle Pas e Calais, ou de Douvres, & de Calais à l'endroit, ù il est plus étroit, c'est-à-dire à son entrée du côté e la mer d'Allemagne. Le Bosphore de Thrace s'apelle aussi aujourd'hui Canal de la mer Noire, & dé-

roit de Constantinople.

CANAL ou lit d'une Rivière : c'est la place par où eau d'une rivière coule : c'est aussi une rivière articielle, & aite de main d'homme, pour communiuer une rivière à une autre. Il y en a un fort grand ombre en Hollande, & quelques uns en France, comne le Canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire ar quarante-deux écluses. Le Canal du Languedoc, ui fait la communication de la mer du Ponent avec elle du Levant, & dans les Pays bas Efragnols le Caal de Bruges, le Canal de Bruxelles à Anvers.

CANAL, faire Canal Cette façon de parler est ffectée à la navigation des Galeres, & des bâtimens e bas-bord. Une Galére fait Canal, lorsqu'elle fait ne si grande traversée, ou trajet de mer, qu'elle erd la côte de vuë, ou du moins, qu'elle passe des uits entières au large en mer, sans approcher de la ner.

CANAL ou creu au tour d'une poulie, c'est la anelure qui regne autour du rouet d'une poulie. CANAL de l'étrave d'un Vaisseau, c'est le bout

reuse, ou canelé de l'etrave, sur quoi repose le eaupré, quand on n'y met point de couffin-CANAL de fût de Mousquet, ou le Fusil, c'est e creux sur lequel repose le Canon d'une arme à

eu.

CANONS Turcs : ils sont de fer & de métal. Au lieu de fer & de métal, il y en a qui ont des anneaux de fer au bas de la chambre, dans lesquels on passe des cordes pour les attacher à des planches. Les Turcs ne mettent point d'armoiries sur les pièces de Canon, comme en est l'usage parmi nous, mais un peu au-detius des orillons sur la culasse, il y a des vers de l'elcoran, & des louanges du Sultan regnant en caracteres Turcs. Es confervent avec soin les pieces d'Artillerie, cu'ils trouvent dans les Places conquises sur les Chrétiens, parce qu'elles surpatient les leurs en beauté. Après la Bataille de Patacin, en 1690. que les Imperiaux gagnerent, les Turcs mirent deux pieces de Canon de 3 livres de balle sur la selle de plufieurs Chameaux, & voyant que ces animaux n'étoient pas affez diligens, ils leur couperent les jambes sans se donner le tems d'emporter l'Artillerie.

CANONS de Vaisseaux. Ils sont plus pesans de métal que ceux qui servent à terre, à cause de l'effort que reçoivent les pièces sur mer, par la nécessité, où l'on se trouve de les charger quelquesois de boulets à deux têtes. Ils sont montés sur des affûts semblables à ceux des mortiers. Il y a quatre petites rouës, chacune d'une pièce, qui les portent, & ces rouës n'ont point de rais. La drague & le palan servent à affoiblir le recul, & à remettre la piéce en batterie. On ne se fert que de sept differens calibres pour l'Artillerie des Vaisseaux, sçavoir de trente-six livres de balle, de vingt-quatre livres, de dix-huit, de fix, & de quatre. Mais le calibre des Canons de fer n'est que de dixhuit livres le boulet, douze livres, & au-dessous juscu'à quatre. Voici de cuelle maniere se fait la distri-Eurion du Canon fur les Vaisseaux de France, suivant l'Ordonnance de 1689.

Tous les Vaisseaux du premier rang, par quelques Officiers qu'ils soient compandés, sont armés de Canons

de fonte sans mélange d'aucune pièce de fer.

Ceux du fecond rang commandés par l'Amiral, Vice Amiral, ou par un Lieutenant Genéral ont aufit tout leur Canon de fonte, & s'ils font commandés par un Chef d'Escadre, ou par un Capitaine, ils n'ont que les deux tiers de Canons de fonte, & un tiers de ceux de fer.

Ceux du troisième rang commandés par l'Amiral, Vice-Amiral, ou par un Lieutenant Général, ont pareillement tout leur Canon de fonte ; par un Chef d'Escadre les deux tiers de fonte, & le tiers de fer ; mais

'ils sont commandés par un Capitaine, ils n'ont que a moitié des Canons de fonte, & la moitié de ceux

de fer.

Les Vaisseaux du quatrième rang ont un tiers de Canons de fonte, & les deux tiers de Canons de fer. Coux du cinquieme rang sont armés des trois quarts de Canons de fer , & d'un quart de ceux de fonte.

Les Frégates légères, & tous les autres bâtimens n'ont que des Canons de fer. Les Canons dont on se fert sur mer sont plus courts, & plus épais de métal, que ceux dont on se sert sur terre, austi ces premiers ne portent-ils pas fi loin que les autres. On les fait plus courts, parce que les bordées se font d'ordinaire de plus proche, & que d'ailleurs on a moins de peine à lles manier pour les charger, outre qu'ils occuperoient un trop grand espace pour le recul.

Toutes les pièces d'Artillerie, dont on se sert en France sur mer, sont ou renforcées, ou légitimes, ou moindres. Les renforcées sont celles, qui ont à la culasse plus d'un calibre d'épaisseur. Les légitimes sont celles, qui ont trois parties égales de diametre. Les moindres font celles, qui n'ont pas le diametre de l'ame, ou bien le calibre proportionné à l'épaisseur du

métal.

On place les plus gros Canons vers les hanches du Vaisseau, tout proche de la sainte-Barbe, derriere les grands haubans, & ceux qui les suivent sont placés au milieu, où le Vaisseau en peut mieux supporter la charge. Voici la maniere de servir, & de charger le Canon, dont on se sert sur mer pour l'exercice ordinaire.

CANONIERS, chacun à fon poste.

DEMARREZ le Canon-

ROULEZ le palan à côté de la piéce. OTEZ le tampon de la bouche du Canon. DECOUVREZ la lumiere du Canon.

PRENEZ le dégorgeoir.

MÉTTEZ le dans la lumiere du Canon.

CREVEZ la gargouche. PRENEZ le pulverin. AMORCEZ le Canon. COUVREZ la lumiere. PRENEZ le boure feu POINTEZ le Canon.

SOUFLEZ la méche à l'écart.

E T E S-vous prêts Canoniers. DECOUVREZ la lumiere du Canon, CA

HAUT le bras. METTEZ feu. OUITTEZ le boute feu. BOUCHEZ la lumiere. PRENEZ le fouloir. METTEZ-le dans le Canon. REFOULEZ le Canon. TIREZ le fouloir dehors. PRENEZ la gargouci . METTEZ la dans le Conon. PRENEZ le valer. METTEZ-le dans le Canon. PRENEZ le feuloir. METTEZ le bouton dans le Canon. BOURREZ la balle. RETIREZ le fouloir dehors. METTEZ-le en fon lieu. PRENEZ le levier. REDRESSEZ le Canon. HAUSSEZ la culasse du Canoni

PRENEZ le coin de mire.

POINTEZ le Canon.

AM ARREZ le Canon à fimple palan. METTEZ la platine sur la lumière du Canon; METTEZ le tampon à la bouche du Canon.

On appelle en terme de Marine Caron à la ferre, celui qui est saisi en dedans, & dont la volée porte contre le haut du fabord : Canons aux fabords , ceux qui sont mis en état d'être tirés : Canon allongé contre le bord, celui qui est saisi de long, contre le côté du Vaisseau : Canon dérapé, celui qui est débouché, ou dont la tape, ou tampon est hors de la bouche : CANON DEMARRE', un Canon, qui a rompu les cordes, qui l'amarrojent : Canon démonté, sur mer comme sur terre, c'est celui qui est dessus son affût. ou dort l'affût s'est rompu par accident. Pour charger le Canon fur un Vaisseau, on le hale en dedans.

Les Canors & autres piéces d'Artillerie, aussi-bien que leurs affûts, & tout ce qui fert pour les charger & tirer, sont du nombre des Marchandises de contrebande, dont la forcie est défendue par toute l'étendue du Royaume, Terres & Pays de l'obéissance du Roi de France, suivant l'Ordonnance de 1687 sous peines de confiscation d'amende, & autres, s'il y écheoit.

CANONER, tirer le Canon, ou la bordée. On dit le canoner de part & d'autre.

CANONIER, Maître Canonier, Officier d'Ar-

CA 109
tillerie, qui a foin de pointer, de charger, livrer le
canon. Sainte Barbe est la Patrone des Canoniers: c'est

canon. Sainte Barbe eff la Patrone des Canoniers: c'eit pour cela peut être que la Chambre des Canoniers qui eff fur la Poupe du vaisseau, s'appelle sainte Barbe.

Le Maître Canonier sur les vailleaux est un des premiers Officiers Mariniers, & commande fur tout ce ou'il v a d'Artillerie dans le vaisseau. Il doit être prélent à l'embarquement du Canon & enfuite calibrer les boulets qui lui sont nécessaires, & les séparer par calibres dans le navire. En recevant la poudre, il doit vinter chaque baril à la fortie du magazin en présence de l'Officier du Bord. La poudre étant dans les foures, c'est a lui de les faire fermer, & de couvrir le cuir. Il ne doit point recevoir de grenades & de pots à feu faits : il doit faire lui-même les fusées des grénades, & avoir soin de tous les artifices. Avant que de remplir les gargousses, il doit avertir le Capitaine, lequel fait éteindre tous les feux, & mettre des sentinelles , l'épée à la main dans les endroits nécessaires , pour empêcher les accidens. Il visite de tems en tems les poudres, après en avoir donné avis au Capitaine & empêche que les Canoniers ne descendent dans les foutes avec des souliers, des clefs, conteaux, & autres choses qui pourroient en tombant causer des incendies. Il ne doit point permettre que personne couche dans la sainte-Barbe, que ceux que le Capitaine y a placés. Il fait veiller toutes les nuits un Canonier avec une chandelle allumée dans un fanal, & a l'égard des meches allumées, eiles sont gardées dans les cuifines. Le Maître Canonier fait les paquets de fer, remplit les lanternes de mitrailles & coupe les parchemins pour faire les gargousles.

Le fecond Maitre Canonier a les mêmes fonctions que le premier en son absence. Il faut de nécessité, qu'un Maitre Canonier ait beaucoup d'expérience, & qu'il ait une parsaite connoissance du calibre de ses pièces, & de la sorce de sa poudre. Il n'y a que lui qui manie le canon & qui descende dans la soute aux poudres, & ceux à qui il le permet ou l'ordonne

Pour son souragement, les noms des Canoniers & Valets d'Artillerie sont écrits sur des morceaux de parchemin & mis au côté de la pié e qu'ils doivent servir : le poid, de la balle est écrit aussi sur chaque sabord. Il partage le soin qui regarde toutes les autres armes ; & c'est à lui de saire ou de garder tous les artifices. Il a un second ou un Aide, & tous deux ensemble sont chargés de la peine de conserver la poudre,

TO CA CA

de la remuer & techer lorsqu'il fait beau tems : s veille aussi sur le cable, lorsqu'on mouisle, & doit s faire fourrer quand il en est besoin, afin qu'il ne se

gue point.

Le Maître Canonier doit auffi avoir beaucoup connoissance de l'effet que reuvent faire les boulet de leur volée en l'air, & des lignes ou cercles qu' y décrivent, afin qu'il puisse prendre des metures pl justes, & que par exemple, il ne prétende pas qu' tirant fous l'eau, le coup porte aussi loin que sur ti re. C'est à lui de prendre garde que la poudre soit ! nue comme il faut dans les barils, & qu'ils soie bien couverts de cuirs verts; que les roues des affé foient bien graissées; cu'entre chaque deux piéces, y ait une baille d'eau, & que le canon soit rafraic au sertiéme coup ou au huitieme. Il a aussi besoin d' ne grande expérience pour prendre bien ses mires e visant plutôt trop bas que trop haut, afin que son cou foit plus fûr. Le soin des cornets à amorcer des de gorgeoirs, des régles, des modéles, des calibres, à des autres ultensiles le regardent particulierement.

CANONIERS: ce sont ceux qui sous le Mattre Caronier, manient le canon, le mettent en mit de le font tirer. Un navire de guerre doit être au moin pourvu de six Canoniers ou Aides du Mastre Canonier

& de six autres pour le seconder.

CANONIERS-Matelots commandés pour fet vir le canon: dans l'Inftruction pour les gens d guerre, ils font appellés Valets d'Artillerie qui ferven au Canonier lorsqu'il leur commande, comme de char per le canon, de mettre le feu au canon, de le nettoyer

& d'apporter tout ce qui lui est nécessaire.

c ANONIER S-TURCS. Les Turcs qui comme toutes les autres Puissances, connoissent la nécessite du canon, ont aussi établi un corps de Canoniers, qu'ils nomment Topeys, non seulement pour entrete nir les piéces de canon, dont ils étoient déja maîtres, mais encore pour en faire fondre de nouvelles. Ce corps fait la troisseme partie de l'Insanterie Capiculy, & a tout ce qu'il faut pour le service du canon dans les Magazins de Constantinople, & dans les autres de l'Empire Ottoman.

Le nombre des Canoniers n'est point fixe, parce que comme cette profession depend de l'inclination & de l'habileté de ceux qui l'exercent, il s'en trouve plus ou moins qui l'embrassent suivant leur goût & l'expe-

rience qu'ils ont.

CA CA III

Des Canoniers sont divisés par Odas & obéissen, an néral de l'Artillerie, qui est le Topey-Bassy, ou Gérel du Canon Ils ontencore leurs bas Officiers parulliers suivant leurs emplois; car les uns travaillent a sonderie, les autres à faire les affûts, & d'autres exercent à tirer.

l'exercent à turer.

Le Topey Baf, y est le Général de l'Artillerie, il a un uvoir despotique sur tous ceux qui travaillent au can, & il doit être insormé de l'état des Magazins.

Constantinople & des autres places de guerre pour pour pour ou de ce qui y est nécessaire sous les ordres du

rand Vifir.

Le Duchis-Basey est le Capitaine des Fondeurs, qui itavoir soin de sournir les matériaux nécessaires, &

iller pour que l'on travaille en bon ordre.

¿Oda-Bafey est le Chef qui commande & qui gouverne Compagnies des Canoniers qui font à Constantino-, & leur fait observer une bonne discipline.

Le Chiatib ou Sécretaire doit non fettlement enregifer la paye & le nombre des Canoniers, mais encore hir regiftre des matériaux qui sont employés pour

Artillerie.

On comprend encore fous le nom de Topeys, tous autres Artificiers qu'on appelle Minars, ou Ingéeurs, & un bon nombre de Charpentiers & de Chartiers qui travaillent pour l'Artillerie.

Ce corps combat en Campagne sous un drapeau, r lequel un canon & un boulet sont représentés.

C A N O T de bois : dans les pays étrangers , on pelle un Canot de bois celui qui est fait d'un seul ar-

nt de petits bareaux faits d'écorce d'arbre dont se

e que l'on a creusé. CANOTS des Sauvages, & Canots d'Ecorce. Ce

u cu'ils descendent les rivieres.

rvent les Sauvages de l'Amerique pour pêcher sur . & pour voyager & aller en course, & en traite r les rivieres. Ils les nomment Pirogues. Ceux de Cada les font d'écorce de Bouleau, & assez grands leiquesois pour contenir quatre ou cinq personnes. Les François de ce pays-la qu'on appeile Coureurs de bis s'en servent à l'envi des Sauvages pour aller jusies dans leurs habitations, leur porter des marandises, & en rapporter des Pelleteries. Deux homes conduisent ces canots, & quand a cause des sauts es riveres, il faut saire portage, ils chargent canots murchandises sur leurs épaules, & les transportent des fits ou au-dessous des sauts, selon qu'ils montent des sur sont en leurs épaules, & les transportent des fits ou au-dessous des sauts, selon qu'ils montent

CANTIMARONS: ce font deux ou trois ca nots de pieds d'arbres creufés & liés enfemble ave des cordes de coco, qui foutennent des voites de natte, en forme de triangle, cont les Negres de la côte de Coromandel fe tervent pour aller pêcher, & même pour trafiquer de proche en proche. Ceux qu les conduitent, font ordinatrement a demi dans l'eau affis comme des Singes, n'y ayant qu'un endroit un peu élevé vers le milieu pour mettre leurs marchandifes, ce qu'ont feulement les Cantimarons Marchands & non les Pècheurs. Ils ne font aucune difficulte d'aller a dix ou douze lieués au large. La me en eft quelquefois couverte. Ils vont vîte pour per qu'il vente, & de loin on les prendroit pour des oi feaux qui voltigent fur la furtace des Ondes.

CAPACITE' d'un vaisseau : c'est son port

l'étenduë & l'espace qu'il a pour contenir.

CAPE, ou grand pach, Celt la grande voile d'un vailleau. Etre à la cape, Celt ne porter que la grand voile bordée & amurrée toute arnere. On met auf à la cape avec la miléne & l'artimon. On se tient à le

cape par un gros vent contraire.

CAPITĂINES: J'ai fait tome I. la distinctior des Capitaines en pied & des Capitaines en fecoud. Je vais parler ici de la fonction de leurs charges. La premier soin des Capitaines doit être de tenir la mair à ce que les Officiers subalternes, Sergens, Caporaux & soldats vaquent sans relàche à tout ce qui est de leur devoir. Pour peu qu'ils cessent d'y veiller, le relete fait de même; une Compagnie délaissée par la dissipation ou la nonchalance des Officiers, perit infailliblement. La diversion s'y met, le reste accablé de fatigue, tombe malade & meurt, voilà comme des troupes s'affoiblissent & deviennent à rien.

Pour empêcher ces déiordres, un chef de Compagnie doit regarder sa Compagnie comme l'unique objet de son application, & avoir continuellement l'ei sur la conduite de ceux qui la composent, sans se trop réposer sur la vigilance de personne. Il est de l'honneur d'un Capitaine d'avoir une belle & nombreus se Compagnie; pour y réussir, il doit s'atrachers avor d'excellens Sergens ve sont eux qui contri ueu le plus à la bonté d'une Compagnie. Chaque Capitaine doit s'appliquer à connostre le caractère & la capacité de ses Officiers subalternes pour leur rendre justice dans l'occasion, & châtier ou reprimander ceux qui commettent des fautes. Les meilleurs leçons qu'i commettent des fautes. Les meilleurs leçons qu'i doit

doit leur donner, ce sont celles d'un bon exemple sur ce qui regarde l'exactitude, la valeur, la prudence &

les bonnes mœurs.

La chose du monde qui deshonore plus les corps & la plus contraire au bien du service, est la mésintelligence, qui est l'origine des cabales & des mauvaides discussions qui n'arrivent que trop souvent dans les Régimens. Les Capitaines qui ont des sentimens d'honneur, doivent non seulement les éviter, mais encore s'efforcer de ramener à la raison ceux qui sont capables de s'en écarter. Un Capitaine doit donner a ses soldats ce qui leur revient, sans leur faire attendre les choses qui leur sont légitimement duës. Il faut qu'il visite souvent sa Compagnie, sans se trop fier aux soins de ses Officiers subalternes & Sergens. Il est bon que de temps en temps il fasse faire devant lui le prêt, avec toutes les circonstances nécessaires. Il doit obliger les Sergens à lui porter l'Ordre & le mor & à venir lui rendre compte de sa Compagnie tous tes matins.

Quoique les Capitaines ne foient pas absolument obligés de se trouver a l'inspection des Gordes & des Détachemens, il est à propos qu'ils s'y trouvent souvent pour examiner les soldats de leur Compagnie, qui sont commandés, & voir si leurs Officier. & Sergens s'acquittent de leur devoir. J'ai dit tome I les onctions des Capitaines commandés pour tenir Confeil de Guerre, & c. Les Capitaines les jours de Revué d'exercice ou autres, doivent être à la tête de leurs Compagnies, quand le Regiment vient se mettre en ba-

rail e sur a place.

Un Capitaine avant que d'entrer en Campagne doit vister la Compagnie, voir si chaque soldat a ce qu'is lui taut , & examiner s'ils ont par chambrée tout ce qui leur est utile. Au départ d'une Garnison ils doivent se trouver à leur Compagnie pour voir par euxnêmes ce qui s'y passe, & avoir le temps de pour voir à tout. Quand le Régiment est en marche, une artie des Capitaines est à la tête du Bateillon, & l'aute à la queuë. Dans les marches, on commande des Capitaines de serres le pour saire serres les trasneurs. Il y a d'autres soins qu'un Capitaine doit avoir à l'aranguie & de se resultaine la propreté dans sa Compagnie & de se trouver aux Inspections, d'observer es piquers avec régularité, &c.

CAPITAINE Conducteur Général d'Artilleie: il commande aux autres Capitaines Conducteurs Supp. CI4 CA CA

& il a la préférence des marchés pour la levée des Mulets & Chevaux. Il veille à ce que les Equipages foient bien tenus, le tout fuivant les ordres du Grand Maîre d'Artillerie & des Commandans des Equipages de l'Artillerie des Armées, Ordonn. du mois d'Août 1703.

CAPITAINE S Conducteurs d'Artillerie. Ils ont dans les Armées, & dans les Places, les mêmes fonctions que le Capitaine Conducteur Genéral. Ils tiennent fur pied & prêt à marcher le nombre de chevaux qui leur est ordonné pour faire les voitures au

prix qui est reglé tous les ans d'avance.

CAPITAINE chez les Turcs : il s'appelle Zorbagy. Il n'est different des nôtres , qu'en ce qu'il n'a pas droit de faire justice de sa troupe en toutes

choses.

CAPITAINE en pied sur un vaisseau de guerre: c'est un Capitaine du grand état qui a sa commission du Roi pour commander un vaisseau, c'esta dire, un vaisseau monté par un Officier Général; c'est au Capitaine à faire saire le détail du service. Le Roi veut qu'il y air sur le Vaisseau-Amiral, outre le Commandant, deux Capitaines, deux Lieutenans, & deux Enseignes, pareil nombre sur les autres vaisseau du premier rang; sur ceux du serond rang, un Capitaine, deux Lieutenans & deux Enseignes: sur ceux du troisseme rang, un Capitaine, deux Lieutenans & deux Enseignes: sur ceux du troisseme rang, un Capitaine, deux Lieutenans, & deux Enseignes: sur ceux du troissens et sur ceux du troisseme rang, un Capitaine, deux Lieutenans, & mandant deux Enseignes sur ceux du troisse et considérate deux Enseignes sur ceux du quatrième & cinquiéme rang, un Capitaine, un Lieutenant & un Enseigne.

C'est le Capitaine qui leve lui-même tout l'Équipage du vaisseau hormis le Lieutenant, le Mastre, les Ectivains & les Commandans des Soldats; mais il a inspection sur eux tous, & c'est lui qui reçoit les ordres des Supérieurs & des Souverains pour la conduite du vaisseau & de tous ceux qui le montent. Il doit être exercé dans toutes les fonctions qui regar-

dent la Marine & la guerre.

Il doit fçavoir lui même gouverner fon navire, tirer le canon, & faire les évolutions navales. Il faut
qu'il fçache prévoir fi fon ennemi veut ou peut venir
à l'abordage; il doit fçavoir comment en ce cas il
faut manœuvrer les voiles. Dans les occasions diffict les & importantes, il affemble les Officiers, & aprèavoir imploré l'assistance de Dieu par une priere, il
trent Conseil avec eux. Il doit être severe à faire justice, & lorfqu'il s'agit de quelque malfaireur, c'est
tui qui est le demandeur, & qui conclut contre lui, & C A C A 115 Conseil prononce. L'Ecrivain tient le Registre des

folutions du Confeil.

Il a le pouvoir conjointement avec le Conten de uerre, de condamner à la mort, bien entendu que ce en'est pas quand il se trouve dans une Armée navale u dans une flotte, mais lorsqu'il navigue seul. Le Caitaine donne les ordres nécessaires à ce que les vivres c le breuvage soient convenablement distribués. Il ne oussire point que les Matelots en fassent des réserves, necre moins qu'on les gâte, ou qu'on fasse quelque hose de mal propre lorsqu'on distribué se rations, ni u'on en jette ou qu'on en revende quelque chose : lorsqu'il regne des maladies, il prend soin de faire bien ettoyer le vaisseau.

Il ne doit point permettre qu'aucun allume de la handelle pour son usage particulier, ni qu'il y ait de a paille & du foin dans les cabanes : mais il fait quelquefois mettre de la lumiere dans des lanternes qui sont fermées bien justes, & qu'on pend en divers endroits, fur-tout autour des bittes. Le point d'honneur lui doit être en recommandation lorsqu'il rencontre des vaisseaux étrangers, il prend bien garde à l'observer dans les saluts & contre-saluts qu'il leur fait. Il tâche d'avoir de bons hommes dans son Equipage robustes, sur le courage & la fidélité desquels il puisse compter. C'est à lui de régler les plats de l'Equipage, & à quel plat chacun doit manger. Il met ensemble ceux qu'il voit qui s'accordent le mieux, & ceux qui font de même rang, asin qu'ils puissent mieux s'accommoder.

CAPITAINE de Vaisse un fecond: voyez Tome I. Capitaine de Fregate legére, c'est celui qui commande cette forte de Bâtiment: il est du petit état. Capitaine de Galiote, c'est celui qui commande cette sorte de Bâtiment, il est du petit état. Capitaine de Brulot, c'est celui qui commande un Brulot, il est du petit état. Capitaine de Flute: c'est un Officier de Marine tiré du petit état, qui monte un Vaisse un URoi, chargé des choses nécessaires pour l'Armée. Capitaine d'Armes, voyez Tome I. Capitaine des Matelots, c'est un Officier Marinier, qui commande aux Matelots sous le Maître d'Equipage. Capitaine de Port, voyez Tome I. Capitaine de Marine: c'est celui qui commande les Soldats Gardiens d'un Port. Il y en a dans chaque Port où il y a des Soldats Gardiens. Capitaine Garde Côte: ce sont ceux qui commandent la Milice, que l'en

KI

établie pour garder les Côtes & pour empêcher les En-

nemis de faire quelque descente.

S'il s'agit de s'engager au combat, un Capitaine de Vaisseau ne doit pas manquer de donner ses ordres de bonne heure, pendant que tout est tranquille, & il affigne à chacun le poste où il doit se tenir. Quandil estime qu'il n'est pas loin de terre & de ses ennemis, il fait tenir continuellement une Sentinelle sur la hune. & lorfqu'il découvre l'Ennemi & qu'il se dispose à combattre il fait amarrer les grapins de l'abordage. qui pendent au beaupre, & les fait attacher aux bittes avec des chaîges de fer. Il fait faisir les écoutes & les vergues, mettre les bouriets aux mâts fous les racages, répandre du sel sur les tillacs, afin qu'on se tienne plus ferme. Il donne ordre que le Vaisseau soit bien lavé par tout, & qu'il y ait des bailles & des écouvillons auprès de tous les canons. Les autres Nations tiennent prêts des cuirs verts pour empêcher l'embrasement. On ôte alors les fronteaux, & l'on retire tout ce qui peut voler en éclats & nuire.

Avant que d'entrer en action, il fait donner du vin à tous ses Gens, pour réchausser leur courage : il remplir aussi les Charges des Officiers qui sont morts, & choisit pour cet esset entre l'Equipage, ceux qui en sont les plus dignes. Les Capitaines des Navires de guerre des Etats-Généraux, sont oblgés de fournir tous les ustensiles du coq & de la chambre du Capitaine, comme aussi toutes les chandelles, les vadrouilles & autres balai. Un Capitaine ne doit jamais se séparer de l'Armée ou de l'Escadre, ni l'abandonner sans la permission ou le commandement du Général, à moins qu'il ne puisse faire voir clairement qu'il y a été absolument contraint pour sauver le Navire & l'Equipage.

Les Maîtres des Vaisseaux Marchands Hollandois, François, Italiens, Portugais & Espagnols, sont aussi communement Capitaines, comme étant Commandans dans le Vaisseaux : mais dans le vrai sens, le terme de Capitaine doit seusement être attribué à celui qui commande un Navire de guerre. Il saut aussi remarquer que parmi leHollandois on sait différence sur Mer entte un Capitaine qui commande un Vaisseau par Commission, & pendant une certaine expédition seusement auquel cas on le nomme aussi Commandeur, & un Capitaine en pied, qui l'est pour toute sa vie recevant gage tous les ans, soit qu'il serve eu qu'il ne serve pas.

Le Capitaine d'un Vaisseau Amiral, est celui qui sous

l'Amiral, donne les ordres & commande dans le Vaif-

117

eau que monte un Amiral. L'Etat donne aux Capitaines le Navire de guerre sept sols par jour pour la nouriture des premiers cinquante hommes d'Equipage, ont le Vaisseau est monté: & six sols & demi pour hacun des autres cinquante hommes, qui suivent ces inquante premiers, & fix fols pour tout le reste de e qui se trouve sur le Vaisseau au-dela de ces cent. e sont ordinairement les Bourgeois & Affreteurs d'un l'aisseau Marchand qui en font les vivres, & qui en rdonnent la distribution. Les deux Pavillons à demi isses, & les giroüettes bas font les cérémonies ordiaires, dont on honore les funerailles d'un Capitaine. CAPLANIER: on nomme ainfi fur les vaisseaux retons, ceux qui vont à la pêche de la moruë seche. es Matelots qui aident à cette pêche. Ils ont rang entre es Décoleurs & les Saleurs, & ont le même pot de vin-CAPONNE: c'est un commandement à ceux de Equipage pour les faire haler fur le capon, afin de nettre l'ancre en place.

CAPONNER l'ancre : c'est acrocher l'arganeau le l'ancre avec le croc de capon, pour la hisser ou

irer au bossoir.

CAPORAL de Pose, c'est celui qui est de tour à ller poser les Sentinelles , & pendant que celles qu'il posées sont en faction, on l'appelle Caporal de Pose. Celui de Configne a droit de choifir, & prend ordinarement la premiere pose : quoi qu'il en soit, celui qui en est chargé, doit prendre la Configne de celui qui a ait la derniere poie, lequel doit aller rélever les vieilles Sentinelles, avec celui qui mene les nouvelles eu'ils vont poser ensemble.

CAPORAL de Configne, est le premier Caporal de la Garde. Il est chargé de toutes les ustensiles du Corps.de-Garde, comme falot, pelles, brouettes & autres. Il doit prendre garde que les Soldats ne gâtent le Corps-de-Garde, & tout ce qui y est; il a le soin de le faire balayer, & d'y tenir le feu allumé: il porte le falot à la fermeture des portes. Il doit tous les matins retirer les numeros des rondes, les boëtes & les feuilles fur lesquelles les Rondes l'gnent, & rapporter le rout au Major, après la porte ouverte,

CAPORAL sur les Vaisseaux, a les mêmes fonctions qu'un Caporal fur terre; il commande une Efcouade ; il pose & reléve les Sentinelles sur les Vaisfeaux Il a soin des mennes armes, & dans le combat il doit être à la tête des Soldats & les faire tenir

chacun à son poste.

CAPOSER, mettre un Navire à la cape: on c pose en amarrant le gouvernail bien ferme, pour su vre l'abandon du vent.

CAPOT: c'est un habillement fait en forme c robe capuchonnée, que mettent les Sentinelles en h ver dans les Places, & les Gens de Mer par dessi

leur habit ordinaire contre l'injure du tems.

CAPRE: j'ai dit Tome I. que c'est le nom qui l'on donne aux Armateurs , & aux Vaisseaux qui sor armés en guerre pour la course. Lorsque les Particulier des Provinces-Unies arment des Vaisseaux en course ils les peuvent faire monter par des Officiers & de Equipages de la même qualité, & au même nombr qu'il y en a sur les Navires de guerre de l'Etat; & ordinairement on tient plus fort le nombre des Offe ciers & des Equipages d'un Capre, que d'un Navire de guerre, parce qu'en cette occasion, il s'agit princi palement de l'abordage, & pour cet effet, on redouble le nombre des Gens, & par conséquent celui des Offi ciers pour les commander. Ce sont les Armateurs, ou Propriétaires, qui fournissent les vivres & la solde, ou la paye, à proportion du butin qu'on fait felon la char te-partie; à moins que le tout ne soit à la part.

CAPRE, qui sort pour aller en course ou faire le cours: c'est à-dire, qu'il va à la Mer avec commis fion de son Souverain, ou de ses principaux Officiers sous son autorité, pour enlever, tant sur mer, que dans toutes les eaux, ce qui appartient aux Ennemi de l'Etat. Capre à la part, ou qui est à la part; c'est-à dire, qu'il va en course sans mois de gages, & dan la seule espérance d'avoir part au butin qu'il fera.

CAQUAGE, ou Cacage: façon que l'on donne au hareng en yracq lorsqu'on le veut saler & pacquer

Le cacage se fait ordinairement la nuit.

CAQUE de poudre : c'est un perit baril dans le-

quel l'on renferme la poudre.

CAQUE de hareng: c'est le ber'l ou le tonneau dans lequel on l'encaque CAQUER le nareng; c'est lu couper le dessous de la tête à mesure qu'on le jette dans la huche, & entuite lui arracher les entrailles ou breiiilles, & l'apprèter pour le mettre dans la caque. On dit encaquer du hareng, pour dire le mettre ou l'arranger dans une caque ou baril. On dit proverbialement; la caque sent toujours le hareng, pour dire qu'on sent toujours la bassesse de la naissance, quelque fortune qu'on ait faite.

CAQUEURD: ce sont les Matelots employés ?

quer le harang.

C A R A B I N I E R S. Le Régiment Royal de Cabiniers, fuivant l'Ordonnance du 14. Avril 1701.

e fes Recrués dans les Regimens de Cavalerie. Il eff mposé de quarante Compagnies. Les Regimens de valerie contribuent chacun à leur tour, & un Rement de douze Compagnies porte autant de cette large que deux Régimens de huit Compagnies.

Le Régiment Colonel Général de la Cavalerie fournit premier deux de ses meilleurs Cavaliers pour remacre les deux premiers Carabiniers qui manquent, & nsi des autres Régimens de Cavalerie. Les Commanns des Régimens qui, doivent fournir, sont tirer les avaliers destinés pour Carabiniers, pour juger s'ils out prepres à la Carabine. Chaque Capitaine des Comagnies qui doit fournir, peut marquer deux de ses Calaliers, outre les Brigadiers & Carabiniers, qu'il n'est

as permis de tirer de sa Compagnie.

Le Capitaine des Carabiniers prend les Cavaliers uds, & paye pour chacun 50. liv. argent comptant, si feft l'hiver, & si c'est en campagne, il en fait son illet payable à l'entrée du quartier d'hiver ; & s'il ient à manquer, son successeur est tenu d'acquitter on billet. Les Lieutenans, les Cornettes, les Maréhaux des Logis, ainsi que les Carabiniers de leurs compagnies sont armés d'une Carabine rayée.

CARACON: c'est une petite caraque ou Vaisseau

enforcée.

CARACORE : c'est un Bâtiment des Indes . ont les habitans de l'Isle de Borneo se servent beauoup; il va à la rame pendant le calme & lorsqu'il fait eu de vent. Les Rameurs sont assis sur une galerie e roseaux, qui régne autour : le dernier est jusques ans l'eau, & ils ont chacun leur fléche, & leur arc leur côté, ces Bâtimens bien loin d'avoir du relèvenent, baissent à l'avant & à l'arrière. Lorsqu'il vente on y met des voiles de cuir. Ils portent cent cinquante, usqu'à cent soixante & dix hommes. Ils n'ont de borlages ou de planches que quatre ou cinq de chaque ôté de la quille, ils font aigus. L'étrave & l'étambord lemeurent tout découverts au-dessus du bordage de lanches. Sur ces bordages il y a de petits barreaux, ui font faillie fur l'eau, felon la largeur qu'on veut lonner au Bâtiment, & l'on couvre ces barreaux de ofeaux, ce qui fert d'un pont, qui s'étend jusques au out de l'élancement que les barreaux font. Ces roeaux ont environ l'épaisseur d'un bras,

CARAMOUSSAL, c'est un Vaisseau M chand de Turquie, construit en huche, c'est-à di qu'il a la poupe fort haute. Cette sorte de Bâtiment ni misene, ni perroquets, que le seul tourmentin, potte seulement un beaupré, un petit artimon & grand mât. Ce mât avec son hunier s'élève a une h teur extraordinaire, & il n'a que des gaulaubans & étai, répondant de l'extrémité supérieure du mât hune, à la moitié du tourmentin. Sa grande voile po ordinairement une bonnette maillée.

CARAQUE, c'est le nom que les Portugu donnent aux Vaisseaux, qu'ils envoient au Brezil & a Indes Orientales Ils les appellent Naos par excelle ce, comme qui diroit absolument Navires. Ce sont très-grands Vaisseaux ronds, & de combat, p. étroits par le haut que par le bas qui ont quelquef fept ou huit planchers, & fur lesquels on peut loger in qu'à deux mille hommes Ils sont peu d'usage presenment, mais on s'en servoit autrefois aussi-bien guerre, qu'en marchandises. La Caraque étoit du po de deux mille tonneaux, c'est-à-dire, de quatre in lions de livres. Les Chevaliers de Rhodes s'en fol aussi fervis. Les Portuguais ont une courume que Caraques, qui viennent des Indes Orientales, ne pe vent mener de Chaloupe, ni d'autre Barque de se vice au delà de l'Isle Sainte Helene, auquel lieu ils l coulent à fond, afin d'ôter à l'Equipage toute esp rance de se sauver.

Les Caraques sont aussi de grands Vaisseaux de cha ge. La capacité des Caraques consiste plus dans creux qu'elles ont, que dans leur longueur ou le largeur. Cette prosondeur des Caraques, & la manie dont elles sont construites, fort soibles d'échantille les rendent sujettes à se renverser. Il est vrai que quar elles sont toutes charg es, elles ne courent pas plus e risque, que les autres Vaisseaux, parce que le grai

poids qui est dedans les soutient.

CARAVANE; j'ai dit Tome I. que c'est i mot Turc, qui fignifie une troupe de voyageques Machands ou Pelerins, soit par Mer, soit par terre. I s'assemblent dans les pays du Levant, pour marche de Compagnie, & traverser les Deserts & les Mers avec une escorte pour plus de surecé. Il y a un Chou Aga, qui commande la Caravane, & qui a un non bre de Janissaires cu autres Milces, suivant les Eta d'c'u les Caravanes pattent, suffisiant pour les déser dre, & les faire arriver aux jours x aux lieux ma

CA CA

ués. La Caravane campe tous les soirs auprès des uits ou russeaux qui sont connus des Guides; & il 'y observe une discipline aussi exacte qu'a la guerre. les chevaux, mais plus ordinairement les chameaux ont les voitures dont on se sert ; ces derniers animaux arant d'une grande fatigue, mangeant peu, & sur-tout

e passant trois ou quatre jours de boire.

Il y a quatre différentes Caravanes, qui vont tous es ans à la Mecque, visiter le sépulcre de Mahomet. le'Grand Seigneur donne la quatriéme partie des reenus de l'Egypte, pour les frais de la Caravane. Un hameau porte l'Etendart d'or, que l'on offre en céémonies à Mahomet. La premiere part de Damas, bù les Pelerins de l'Afie & de l'Europe se trouvent. La feconde part du Caire, qui fert pour les Maho-nétans de Barbarie. La troisseme part de Zibith, place tuée à l'embouchure de la Mer Rouge, où ceux de 'Arabie & des Indes s'assemblent. La quatrième part He Babylone de Chaldée, où les Persans & les Indiens le trouvent. Quelquefois il y a jusqu'à soixante & dis-

mille Pelerins.

CARAVELLE; c'est un petit Bâtiment Porturais, à poupe quarrée, rond de bordage & court de Varangue. Il porte jusqu'à quatre voiles latines, ou à breilles de lievre, outre les boursets, & les bonnettes en étui. Ces voiles latines sont faites en triangles. Cette Forte de Bâtiment n'a point de hune, & le bois qui traverse le mât est seulement attaché près de son som-met. Le bout d'enbas de la voile n'est gueres plus éleré, que les autres fournitures du Vaisseau. Au plus bas il y a de grosses piéces de bois, comme un mât ui sont vis-a-vis l'une de l'autre aux côtés de la caavelle, & s'amenuisent peu à peu en haut. Les Caavelles sont tenuës pour les meilleurs Voiliers, qui oient sur la Mer. Elles sont ordinairement du Port de alix à sept vingts tonneaux. Les Portugais se servent le ces Vaisseaux en guerre, pour aller & venir en plus grande diligence; car ils les font tourner facilement, event & serrent leurs voiles, & reçoivent le vent, komme il leur plaît. Le premier qui s'en servit pour les Indes & l'Ethiopie, fut Vasco de Gama. On nomme naussi sur les Côtes de France, Caravel es les Bâtimens, qui vont à la pêche du hareng sur les bancs, ils font ordinairement de vingt-cinq à trente tonneaux. Ceux destinés pour la même pêche qui se fair dans la Manche, s'appellent des Trinquarts, ils son depuis douze jusqu'à quinze tonneaux. Supp. L

CARCASSE de Vaisseau, c'est le corps d'un Ve seau, qui n'est point borde, & dont toutes les pièces dedans paroissent au côte, comme les os d'une carca

CARENER, donner la carene a un Vaiffez C'eft donner le radoub a un Vaiffeau & parce que Charpentiers pour venir à bout de ce travail, mett le navire fur le côté, l'appuyant fur un ponton, a qu'il leur préfente le flanc, le vulgaire des Matelon nommé cela par corruption mettre un Vaiffeau cran, car ce mot de cran n'eft autre chofe que ci de carene qu'ils ont effropié, faute de bien articu caréne. Les navires de guerre reçoivent la carene, les œuvres de marée au moins tous les trois ans & n'y épargne pas le chauffage : ils ont la demi-car chacune des années qu'ils ne doivent point être ca nes, & ils font calfatés, brayés & enduits de cout fur toutes les parties qui en ont befoin.

CARRANGUÉUR: c'est un terme dont Matelots du pays d'Aunix se servent pour dire ag ce Maître est un grand carrangueur pour dire qu'il

agiflant.

CARRET, c'est un fil tiré de l'un des cord de quelque vieux cable coupé par morceaux: on s fert dans les vaisfeaux quand on veut raccommo quelaue manœuvre rompue.

CASTOR & Pollux, Meteore: ce font des se que les Matelots apperçoivent au haut de leurs mât de leurs cordages après une grande tempête. Il y e

quelquefois quatre ou cinq-

CASTRAMETATION: elle est une plus importantes & des plus difficiles opérations l'art militaire. Il s'agit de bien choisir le lieu ou l'mée doit camper, & il faut que ce lieu soit compe & à couvert de toute insulte de la part de l'Ennen

Les commodités d'un Camp confiftent dans l'ab dance de l'eau, du fourrage & du bois, & dans l proximité; il est vrai qu'on peut suppléer au pren chef en creusant des puits, mais pour les deux c niers ils doivent absolument être au moins aux er rons du Camp; quant à la sureté, ou le Camp est turellement couvert par la disposition du lieu, ou b on le fortifie.

Un Camp naturellement fortifié est celui que l' trouve couvert & en dos par une riviere, une for un marais, ou des montagnes escarpées. On le fort au contraire ou par un retranchement de terre ou des abattis d'arbres. Il faut de plus observer dans

CA rametation certaines loix générales, & que que fois ticulieres conformes aux vues du Genéral qui les

portionne aux conjonctures qui se présentent.

Les loix générales sont d'avoir suffilamment du tern pour placer l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artilleles vivres & les Officiers de chaque Corrs avec t le Bagage, & que l'Armée puisse commodement ir du Camp pour se ranger en bataille à la vue des

nemis. CATAPULTE. Les Grecs s'attribuent l'inveni de la Catapulte & de la Balisse, mais les Heux & les autres Peuples de l'Afie en ont connu l'u. avant eux. Il ne faut pour en être convaincu oconsulter le sçavant D. Calmet dans sa Disserta-tur la Milice des Hebreux.

Les Ecrivains de la basse antiquité confondent la apulte & la Balisse, qui cependant, comme me prend le Commentateur de Polybe, different enelles & dans leur structure & dans leur usage : le pre de la Catapulte est de jetter de gros quartiers cierre. On se servoit plus communement de Cataes dans les siéges & dans les batailles, que des aumachines qui faisoient un bien moindre effet.

u siège de Thebes fait par Philippe, au rapport de be, il y avoit cent cinquante Catapultes & vingt-Balisses. Tite au siège de Jerusalem avoit, selon ph, trois cens Catapultes & quarante Balistes. Les ipulies de campagne étoient portées sur des rouës, me nos canons & tiroient niême en marchant. Les apultes des sièges jettoient des masses d'un poids digieux, les moindres chassoient un corps de cent nt, Catapulta centenaria, & elles servoient égaent en campagne comme dans les fieges. M. le valier Folard en donne la description & les propor-& la figure d'une centenaire, Tom II. p. 602. iv. j'y renvoie le Lecteur.

es Catapultes de campagne, comme celles des siése baudoient également des deux côtés, & l'on oit le corps qu'on vouloit tirer au degré d'éleva-qu'on jugeoit à propos, & l'on augmentoit le l'arpeu à peu sans trop forcer les cordes. Les Ans pour faire tirer ces catapultes, ne pouvoient les er, selon notre Auteur, que derriere un épaulet tout semblable à nos batteries de mortiers sans n ajouter sinon dans la hauteur de cet épaulement. n'y a gueres plus de deux siécles que les Catapultoient en usage dans l'attaque & la détense des

CA

places, & elles ne le cédoient ni en force ni en gi seur à celles des Anciens. Genghiscan & Timurbec avoient de si énormes qu'elles chassoient des meules moulin & des masses affreuses. Mahomet II. fui premier qui donna le plus de vogue aux canons. I avoit longtems qu'on ne parloit plus de Catapuli & fous fon regne l'invention en étoit perdue, qui tout d'un coup on les vit reparoître au siège de R des en 1480 quoiqu'il n'y eût gueres plus de con

cinquante ans qu'on s'en servoit encore. La Catapulte comme la balisse avoit différens no les Grecs l'ont appellée d'une façon, & les Romanie de l'autre. César l'appelle tantôt Carapuite, tar Onager, Onagre. Les Grecs de la moyenne antique l'appellent tantôt l'un tantôt l'autre. Ammien Me cellin exprime la catapulte par le terme de tormenti & quelquefois d'onagre. Froissart se sert de celui d' gin, mais celui-ci est trop général : on peut enter par ce terme la baliste & la catapulte. L'Historier Charles VII. appelle celle-ci Engin à verge. Enfin p finir cet article je n'ai plus rien à dire, finon que l' teur que j'ai consulté fait un grand cas de la catapi Il la met au-dessus de nos mortiers, & la trouve grand secours dans une Ville affiégée, où elle 1 arrêter les progrès & même renverser, combler & truire les travaux des Affiégeans.

CATURS: ce sont des Vaisseaux de guerre Bantam qui sont courbés & aigus par les bouts & portent une voile tissue d'herbes & de feuilles d

bres.

CAVALERIE: j'en ai explique l'origine o mon premier volume, mais je dois dire ici qu' avoit autrefois dans nos Armèes quatre sortes de valiers: les Lanciers, les Corasses ou Cuirassiers, 1 quetufier à cheval & les Dragons; ceux-ci étoient Soldats à cheval, pour les entreprises de pror execution & ne combattoient qu'à pied; les trois

tres étoient armés de toutes piéces.

Les premiers avoient outre la lance, l'épée & pistolets: comme cette Cavalerie étoit presque t composée de Noblesse, on lui faisoit souvent me pied à terre, & elle combattoit avec la même va. Les Cuiraffiers ne chargeoient qu'avec l'épée & le tolet. A l'egard de l'Arquebusier a cheval, il n'a de plus que le mousqueton; ces trois dernieres est de Cavalerie passoient sous le titre de Cavalerie gere. La Cavalerie faisoit la principale force de C A C A

mées dans les premiers tems de la Monarchie. Ce perfe pas des Grecs & des Romains, mais des Suiffes we nous avons appris l'utilité d'une bonne Infantements reglée, difciplinée, & entretenuë en tems de paix imme en tems de guerre. On ne prit ce parti qu'à lefure qu'on commença à devenir plus habile, & à musefure qu'on augmenta en connoiffances on eut moins de Cavalerie.

La marque la plus évidente & la plus affurée de la décadence des armes dans un Etat, & que la barbae & l'ignorance s'y introduisent, est, dit M. le Chemelier Folard, le grand nombre de Cavalerie qu'il
met en campagne. En effet l'on voit par l'histoire
ammbien les Romains avoient peu de Cavalerie lorsque
injur discipline militaire étoit dans sa plus grande viMeur. Cela se voit encore chez les Grecs, chez les
merses du tems de Cirus, sous l'Empire d'Alexandre
d'Grand & un peu après.

ma Cette discipline militaire étant tombée on vit multimier la Cavalerie dans les Armées Romaines & l'Innterie tomber peu à peu dans le mépris faute de difpline, la Cavalerie augmenta à mesure qu'on némigea l'Infanterie & que l'Empire approcha de sa rui-

e & de sa décadence.

Des que les Moscovites se sont disciplinés, eux, qui nns l'état de barbarie saisoient consister leurs princiales forces dans la Cavalerie, on a vu moins de celci, & leur Insanterie a augmenté & s'est renduë très-doutable. Les Polonois qui les méprisoient auparant n'ont plus osé branler, eux qui semblables aux nciens Sarmates, n'ont d'autres sorces à opposer à urs Ennemis que leur Cavalerie, de sorte qu'ils sont ijourd'hui aussi peu en état d'attaquer que de se déndre.

Dès qu'on eut formé des Corps d'Infanterie reglée, Cavalerie fut un peu moins confiderée, les Cavaers éprouverent des premiers ce que c'est que d'avoir faire à de bonne Infanterie; la bataille de Coutras it la cause qu'ils furent beaucoup méprises, ce qui fit u'on les bannit peu à peu des Armées. Le Roi de avarre se fervit d'une pratique qu'il avoit apprise de Amiral de Coligni, qui étoit d'inserer des pelotons Infanterie de vingt Mousquetaires chacun sur cinque front & quatre de rang, entre les espaces des Estadoros de sa Cavalerie, pour passer au moment du hoc entre ceux des Ennemis & les tirer en flanc.

Si la Cavalerie Espagnole connoissoit sa force il n'y

Lii

a rien qui pûr lui refister, à moins que de combe dens un endroit res rré en lignes rédoublées, & : tan de troupes qu'on pût la casser & rompre la lence de son choc avant qu'elle pût atteindre à la

Les Turcs, les Tartares, les Arabes & les Mai eux-mêmes, c'est à-dire, les peuples du Royaume Fez & de Maroc n'ignorent pas moins leur force p le regard de leurs chevaux que les Espagnols: n leurs sabres quoique d'une trempe excellente ne su pas à beaucoup près si avantageux & d'une si terr exécution que l'épée Espagnole & même que les ér

des Allemans.

La Cavalerie des Arabes, Turcs, Tartares & M res ont un avantage, qui n'est pas petit, c'est qu' tre la bonté & la legereté de leurs chevaux beauce meilleurs & quoique plus petits que les nôtres, ils fi encore à cheval si court sur l'errier, qu'un Cava est assis comme sur un tabouret, il se releve tout dir en courant & s'appuie sur ses étriers pour avoir p de coup & assener de plus loin; un Cavalier à che de la sorte est plus ferme & plus hardi & les cheva d'un Escadron plus serrés.

CAVALERIE Turque: elle doit son orige aux Scithes puisque ces peuples eurent toujours une fte passion de faire la guerre a cheval, passion que ont transmise aux Turcs. L'Empire Ottoman po pour cette sorte de Troupes & pour la rendre permnente dans ses entreprises en a formé un corps qu

entretient lui-même.

Les Sultans tiranniserent leurs nouveaux sujets apri leurs conquêtes jusqu'à les dépouiller de leurs Terri ces biens furent non seulement destinés à l'entreti de l'Infanterie Serratouly & de la Marine, mais el core à celui de la Cavalerie; maintenant ils laisse les pays conquis diffingués en Royaumes, en Provices, en grands & petits Départemens, & ils affignent chacun de ces districts des ordres précis concerna la prompte levée de la Milice en cas de besoin & l'etretien de la Cavalerie.

La Cavalerie n'est pas toute payée sur le mên pie, elle se trouve repartie en Cavalerie Capicul,

Toprasly, Serratculy, & de Tribut.

La Cavalerie Capiculy ou des Saphis est ce cor qui payé regulierement de l'armée du Trésor de Con tantinople est appellé Cavalerie à la solde dela Porte il est commis pour la garde de la personne du Sulta

12

cen Campagne, il est toujours reservé pour quelque d'a action d'éclat, on appelloit autresois ces Cavaliers d'un funs de la Richesse, parce que les recruës s'en said pient parmi les Pages de l'As-Oda, mais cela est aintenant hors d'usage. Ce Corps n'étoit pas autre-supis audi nombreux qu'il est présentement; il come attoit sous un seul Drapeau jaune, il fait aujourd'hui autre mille quatre cens quarante-huit hommes, disangues par les noms d'Usiselys & Chiaous.

the life year fortes d'Ulufelys ou anciens Spahis, in appellés spahis de l'aile droite, non pas parabete qu'ils occupent ce poste, mais seulement par maiere de distinction; les autres portent le nom de pahis de l'aile gauche, ils combattent sous un Etenard différent des premiers, & ils sont encore eux-

nêmes partagés en aile droite & aile gauche.

Les Chiaous font la feconde branche de la Cavalede Capituly: ils font autant gens de Cour que gens de
de teuerre; ce font eux qui comme des Aides de Camp
de pu Adjudants portent les ordres du Sultan, du Vifir,
de pu autre Général aux Officiers de l'Armée, foit de
papouche, foit par écrit; ils efcortent les Couriers dépachés pour des affaires pressants, & ils servent ende consequence eux-mêmes quand il le faut; ils se tiennent condefinuellement à la porte du Company de l'octe de l'Armée, de conde pour de petits Agas; leur Chef à qui ils doivent l'odoctifiance est Chizous-Basey qui se tient immediatement
mauprès du Visir.

La Cavalerie Topashy est à proprement parler celle qu'entretiennent les Officiers des Pays sujets à l'Empine Ottoman des revenus des terres qu'on appelle Malyme Mukata. Ces Officiers payent non-seulement cette Catalaire, mais encore ils lui fournissent des vivres sous de nom de Usciur, ce qui signisse précisement Dêmes. De ce Corps de Troupes il y en a plusseurs à la folde de la Porte, mais comme il prend se disserten noms des Officiers qui en reglent & le nombre & la paye, officier squi en parlerai en parlant de ces mêmes Officiers.

La Cavalerie Serratculy qui est une Milice destinée à la garde des Frontieres, est obligée de rester sur les consins de l'Empire Ottoman, tant pour empêcher les courses des Ennemis que pour escorter les expédirions

Imperiales.

En Hongrie elle est répartie dans les Palanques qui sont des retranchemens entourés de pieux entrelacés d'autres bois plus liants & entourés d'un fosse pour dé-

fendre les Châteaux & les postes les plus avancés vi

Cette Troupe mérite que les plus anciens Beglerh. & les plus hab les , tiennent compte de leur valeur de l'expérience qu'elle a dans le maniement des arme auquel elle s'exerce continuellement ; en effet , Cavaliers de ce Corps qui étoient fur la frontiere de Hongrie , entre les Imperiaux & les Turcs , étoie une élite de braves gens.

Ce Corps obéit à un ou plusseurs Officiers appel Alaybech, qui parviennent à ce Poste par leur vale & leur expérience dans la guerre. Ils sont pour plupart, natifs des environs des Frontieres, afin qu' soient au fait de ce qui regarde les courses. Outre Ture, ils parlent encore le Hongrois & l'Esslavon

Ce Corps est divisé en trois parties. La premiere e composée des Giungulys; la seconde des Bessys, &

troisieme des Delys.

Les premiers font un Corps de Cavalerie, compo de gens du pays, & sa destination est de garder l

principales Places frontieres.

Les feconds en font un de Cavalerie-Legere, computés de gens choifis, pour former des Elcadrons violans: c'eft lui qui court en Parti dans le pays voil cires ennemis. C'eft pour cela qu'il eft diftribué dai les Palangues & autres poftes les plus avancés de vant les Places de guerre.

Les troisemes forment un Corps de Cavalerie, qu'il et n'est pas fixe, comme les deux premiers ; parce qu'il e engagé par les Beglerbegs, qu'il ne tire la paye qu'e tems de guerre, & qu'il est composé quelquesois de propres domestiques du Bacha, quelquesois aussi de Turcs, & d'autresois de gens natifs du Royaum

Ces trois Corps sont divises en Compagnies, & che que Compagnie a un Aga, un Baitactar ou Enseigne & un Chiaous ou Sergent, qui exerce les fonctions o Fourrier, ayant soin de fourrier la Troupe de tout sorte de munition de bouche, & de tout ce qui é

nécessaire pour le Militaire.

La Cavalerie de Tribut, qui est le dernier Corr de Cavalerie, est ainsi appellé, parce que selon les ir vestirures qu'en donne la Porte, il est fourni par de Provinces, non-seulement Tributaires, mais même e claves de l'Empire, puisqu'elles ne peuvent avoir d'Prince particulier pour les gouverner, que ceux qui sor entierement soumis à toutes les volontés de la Portemême le Gouvernement les change, les dépose, se même le Gouvernement les change, les dépose, se

moindre intérêt de ses Ministres.

Marce Princes font outre cela obligés de reconnoître Sultan pour fouverain abfolu, & de lui prêter mammage comme fes Vasseaux.

La Crimée, Partie de la Podolie inferieure, la Beflabie, habitée par les Tartaves, la Moldavie, la

lois el achie & la Transilvanie sont de ce nombre.

CAVE: c'est un cosse séparé en plusieurs petits arrés pour y mettre des bouteilles de liqueurs. Ces le ves entrent dans la cargaison des Vaisseaux, qu'on

harge en France pour les Côtes d'Afrique.

CAZERNES : j'ai dit Tome I. au suiet des lazernes, comment elles ont été établies dans plueurs Places du Royaume pour le logement des droupes. Il me reste à dire ici qu'un Officier Major loit aller tous les matins faire la visite des Cazernes lour les faire balayer & en faire ôter les ordures. Inforte que le Quartier de chaque Regiment soit toupurs d'une grande propreté, tant dehors que sur les fealiers & dans les chambres. Il doit s'informer s'il ve s'est rien passé de nouveau pendant la nuit & si les appels ont été faits exactement : ensuite quand le tems e permet, il doit examiner si les Officiers subalternes & Sergens, montrent l'exercice aux Soldats mal-adroits & à ceux de recruë. De-la il doit aller chez son Colonel, ou en fon absence, chez celui qui commande le Regiment, pour lui rendre compte de ce qu'il y a de nouveau, & recevoir fes ordres.

CEDRE: Bois de cedre: c'est un grand arbre qui porte des grains, comme le Genievre, qui sont gros & ronds, comme les grains de Myrthe. Son bois qui est rouge & odorant, est presqu'immortel & incorruptible: il est très-propre pour la construction des Vaisseaux, & les Anciens s'en sont beaucoup servi. Comme il est amer, & que les vers aiment les

choses douces, ils ne l'attaquent pas.

CENTRE de pesanteur : c'est un point d'un corps pesant, au tour duquel se parties font tellement difposées, que s'il est foutenu par ce point, & mis en telle situation qu'on voudra, les parties, qui sont d'une part, n'ont ni plus, ni moins de sorce pour descendre, que celles qui sont de l'autre part, & qu'elles s'empêchent reciproquement de descendre.

CENTURIE: chaque centurie, comme le mot le défigne, étoit chez les Romains composée de cent hommes d'Infanterie. La première centurie se nom130 CE CH moit primipilaire, nous la connoissons, parmi no

fous le nom de Compagnie Colonelle.

CERCLES de pompe : ce font deux cercles fer, dont l'un est ron 1, qui embrasse le haut de pompe , pour l'empêcher de se fendre; & l'autre quarré, qui sert à joindre la potence à la pompe. Da ce dernier, il y a un aurre petit cercle, qui en soit dans lequel entre le bout de la porence

CHABLEAU, c'est une longue corde moyer nement grosse, qui sert à tirer, & remonter les b

teaux fur les rivieres.

CHABLER: c'est attacher un fardeau à un ci ble, le haler, l'enlever, comme on fait dans les att

liers.

CHAINE de Port : ce sont plusieurs chaînes c fer , ou quelquesois une seule . qui sont tendués à l'er trée du Port , afin que les Vaisseaux n'y puissent entre Lorsque la bouche du port est grande , elles portes sur des piles d'espace en espace.

CHAINES de vergues : ce font de certaine chaînes de fer qu'on tient dans la hune du Vaisseau & dont on se sert dans le combat à tenir les vergues lorsqu'il arrive que le Canon coupe les cordes, o

manœuvres, qui les tiennent.

CHAINES des chaudieres : ce font aussi de chaînes de fer, qui servent à tenir la chaudiere à cui re les vivres de l'Équipage d'un Vaisseau, lorsqu'elle est sur le feu.

CHALAND, ou bac: c'est un bateau plat moyennement grand, dont on se sert pour amene à Paris les Marchandises, qui descendent par la rivière. Il se dit plus particulierement des bateaux de la Loire, qui sont bâtis que de planches encourrées l'une sur l'autre, jointes à des pièces de lieures, qui n'ont ni plat-bords, ni matieres pour les tenir sermes. Ce sont ceux qui viennent parle canal de Briare. Ily en a de douze toises de long, de dix pieds de large, & de quarre pieds de hauteur de bord. Ceux qu'on voit à Paris, s'appellent aussi Marnois, parce qu'ils sont construits vers la source de la Marne

CHALINQUE C'est un petit Vaisseau des Indes, qui n'a des membres que dans le sond, & qui n'est gueres plus long que large. On ne se ser point de clons à le construire, & les bordages de ses hauts, ne sont cousus, qu'avec du fil de carret, fait de coco,

autrement de l'étoupe de noix de palme,

CH CH Chalingue est un bateau plat par dessous, fait de nches cousus, avec de petites cordes de coco. Ils

t fort legers, & hauts de bord. Ils obcissent à la he, laquelle ne les a pas plutôt jettés sur le sable, les Negres descendent pour vous emporter sur

Dans épaules.

HALOUPE : j'ai dit Tom. I. que c'est un liment de mer, destiné au service, & à la cominication des grands Vaisseaux, ou pour servir à bre de petites traverses : quoiqu'il y en ait aussi, qui fassent de grandes, & même des voïages de long durs. Chaque Chaloupe destinée au service des grands attennes, est équipée au moins de trois Matelots, du aître, qui la gouverne, d'un Tel er qui tire la ra-d'un Tel et qui tire la ra-de devant, & de l'Arrimier qui tire au milieu : c'est dinairement un Quartier-Mastre, qui la comman-

Les Vaisseaux, qui doivent aller à la mer, sont purvus d'une chaloupe, & s'ils doivent faire d'assez ngs veïages, on y joint un canot. Chacun de ces pes bâtimens a ses usages particuliers. La chaloupe enautres fert à porter l'ancre de touci, quand il la faut ouiller, & a porter à bord les munitions, du leste, quelques autres choses pésantes. Le canot sert à eux qui veulent passer d'un bord à l'autre, & l'un & autre servent à sauver les hommes & la cargaison, at cas de naufrage, ou d'autre fortune de mer. On ait ordinairement les chaloupes aufii longues, qu'est urge le Vaisseau, auquel elles doivent servir, à moins que les Vaisseaux n'ayent de bau plus d'un quart re leur longueur: en ce cas on tient les chaloures un eu plus courtes que le Vaisseau n'est large; de sorte u'à proprement parler, la chaloupe doit avoir de pagueur, le quart du Navire. On la tient un peu plus large, que le quart de sa longueur; & on lui don-le de creux, à mesurer au har, au dessus de la réceinte, un peu moins que la moitié de sa largeur. l l'avant de la chaloupe il y a une poulie ou un rouet, pour tirer l'ancre, & quand il en est besoin, on met n cabeltan au milieu, qu'on affure par le moyen le deux courts bâtons, qui sont à chaque bord, à l'en-troit où on le pose. Les membres qui sont sur la sole, ont couverts de planches, qui ne font point affujet-ies, hors à l'endroit, où l'on puise l'eau qui y en-re, lequel demeure vuide.

CHALOUPE bonne de nage : c'est celle qui est facile à manier, ou qui passe ou marche bien avec

les Avirons.

132 CH CH

CHALOUPE bien armée : c'est celle qui est équ pée du nombre des Matelots, qu'il faut pour la nager & dans laquelle on sait entrer la quantité des Soldat

qui sont necessaires pour une expédition.

CHALOUPE à la touë: c'elt-à dire que la cha loupe est amarrée à bord du Vaisseau, & qu'elle en et rice, lorsqu'il est fous les voiles. On d t haler la Chaloupe à bord. Mettre la chaloupe à la mer. Quand i ne reste plus que la grande ancre, il est tems de met tre la chaloupe à la mer.

tre la chaloupe a la mer.

CHAMBRE de Port: c'est une partie du bassir d'un Port de mer, la plus rétirée, & la moins profonde. C'est - la qu'on retire les Vaisseaux desarmé pour les reparer. En Angleterre, où le stot montu plusieurs pieds sur les côtes, on bâtit les Vaisseaux et des lieux bas, ceints de digues, & enfermés par de écluses, qu'ils ouvrent quand la construction est avancée, & que le bâtiment est en état d'être mis à l'eau: ainsi lorsque la marées vient, & qu'elle entre dans la chambre, elle enleve le Vaisseau de dessus fon chanter, & il se trouve à flot sans qu'on ait et la peine de l'y mettre.

CHAMBRE du Capitaine de Vaisseau: c'est celle, qui est destinée pour loger le Capitaine. Dans les grands Vaisseaux cette chambre est au-dessus de celle du Conseil; aux autres elle est sur la fainte Barbe C'est-la l'appartement du Commandant. Elle est placé à l'arriere, parce que le mouvement, ou balancemen du Vaisseau s'y fait le moins sentir, & que découvrant de-la plus facilement tout le navire, on voir comment les voiles font manœuvrées, & si le Vaisseau gouverne bien, outre que c'est l'endroit à qui l'or

peut donner plus de largeur sans incommodite.

Cette Chambre est ordinairement accompagnée de galerie, ou au moins de bouteilles aux deux côtes Dans les Vaisseaux des premiers rangs, on la sépare en deux. Quelquesois même par le moyen d'un petit degré, qu'on y met, on monte dans une espéce de petit cabinet pratiqué derrière la dunette. On fait deux portes à la chambre, quoiqu'on ne se serve gue de celle qui est à bas-bord. Mais il est besoin d'y en faire deux, parce que dans un combat on y sait plus aisément passer le Canon, & qu'elles fournissen encore d'autres facilités. Le plancher du haut de le chambre est quelquesois parqueré à compartimens, & fort proprement peint.

On fait jusqu'à trois pointes en cul de lampe, ot

CH CH

rond, ou d'une autre figure sur la galerie, dont ille qui est au milieu et la plus haute, & su dedans y fait quelquesois un petit esc lier a vis, pour montr sur les hauts. Autresois les Hoilandois taitoient caucoup d'ornemens, & de seul, tui es aux Vaisseaux. In fait de petites cheminées dans la chambre du Caitaine des Vaisseaux, destinés pour la mer Baltique, ju bien l'on y met des poètes ; on y fait aussi de peites senéres, ou des coulisses, afin de regarder par à dans le navire. Pour les autres senètres on y en fait autrant qu'on le juge à propos, & on les fait presous

toujours ouvrir de bas en haut.

Outre cette Chambre du Capitaine, il v a dans un Vaisseau de guerre la grande Chambre, qui est prise fur l'arriere du second pont: la Chambre du Conteil : celle du Chirurgien Major, celle des Canonniers, celle de l'Aumônier, & du Maître Canonnier, celle aux voiles, qui est le lieu, où l'on met les voiles, pour charger au besoin. On doit souvent visiter la Chambre aux voiles, & prendre garde, que tout y foit bien sec. & que les rats ne mangent pas les voiles. Il y a encore la Chambre sous le château d'avant, qu'on pratique dans les Vaisseaux, qui n'ont que deux ponts, & qui est sulpenduë entre le bas & le haut pont, en sorte que le haut pont est a peu près au milieu de la hauteur de la Chambre, ou un peu plus haut. Il y a de plus la Chambre, ou la foile aux cables, & la Chambre d'écluse : c'est une espèce de canal, compris entre les deux portes d'une écluse.

CHAMBRE', canon-chambré: c'est un Canon, qui n'a pas été bien sondu, & qu'il est dangereux de tirer à cause des sentes, & crevasses, qui sont

en de dans, & qui pourroient le faire crever.

CHAMBERER faire chambrée, voyez Tom. I. Les chambrées de Caval ers en campagne sont fixées à fix Cavaliers, qui partagent le bien, & le mal, & qui diffribué de la même maniere à leurs Chevaux, le fourrage que chacun y apporte. Chaque chambrée de Cavalerie, comme d'Infanterie, & de Dragons doir être composée de la tête, du centre, & de la queue de chaque Compagnie, afin que les Cavaliers, Soldaus, & Dragons ne soient pas tous commandes en même tems. Il faut qu'il y en ait toû, ours quesqu'un pour avoir soin de la nourriture de leurs camarades abiens, pour garder les Equipages, & le fourrage, pour donner a boire, & à manger à leurs chevaux, & pour porter la tente de la chambrée.

CH

CHAMBRES de fonderie : ce sont des vuides, demeurent dans un canon, qu'on a fondu, & oi

métal n'a pas coulé.

CHAMEAU c'est un gros bâtiment, dont l' vention a eté trouvée à Amtterdam sur la fin du c nier siècle, pour enlever un Vaisseau, & le faire pa fur le Pampus à l'embouchure de l'Y. Par le mode cette espéce de machine, qui a été appellée C meau, parce qu'elle est tort lourde, & à cause de force, on enleve un Vaisseau jusqu'à cinq ou six pie de haut. Sa construction est à plate-varangues.

CHAMFRAIN: c'est le pan qui se fait en rab tant l'arrête d'une piéce de bois. Quand on chamfra ne le bois, on le coupe de telle sorte, que s'il : quarré, comme le bord d'une planche, on abate u. des arrêtes, & qu'on le coupe jusqu'a l'autre arrête ce qui se fait, lorsqu'en ôte tout le bois depuis dessus de la planche en biaisant.

CHAMPANE bâtiment du Lapon de soixante quatre-vingts tonneaux qui eft fait sans clous, & sa aucuns ferremens. Cette forte de bâtimens, dont l bordages sont emboëtés, n'a que des courcives, & l membres n'en sont cousus, qu'avec des chevilles (

CHANDELIERS: de pierriers : ce sont des pi ces de bois reliées, & trouées en long : le pivot c fer, sur quoi tourne le pierrier est posé dessus. L Chandelier de fer de pierrier, est une sourche de se avec deux anneaux, dont les deux tourillons de pierriers sont soutenus. Cette sourche tourne sur u pivot dans un chandelier de bois, & le pivot sur le quel le pierrier tombe, est ce qu'on nomme chande lier de fer pierrier.

CHANDELIERS de Chaloupes : ce sont deux fourches de fer, qui servent à soutenir le mât, la voi le, & tout ce qui est de la chaloupe, quand on le

navigue avec les avirons.

CHANDELIERS d'échelles : ce sont des chan deliers de fer à tête ronde, qu'on met des deux côté de chaque échelle. On y amarre des cordes qu'or laisse trainer jusqu'à l'au, & qui servent à sou lager ceux qui montent dans le Vaisseau, ou qui et descendent.

CHANDELIERS de liffes : on appelle ainf les chandeliers, qu'on met dans les lisses sur le hau des côtés des Vaisseaux. Il y a aussi le chandelier de fanal : c'est un grand fer avec un pivot, sur leque

CH CH

oprofe un fanal de peuppe. HANGIR: ce mot a pluseurs usages en ters de mer. Changer les voites c'est mettre un côté la voile au vent, au lieu que l'autre côté y étoit ant ce chargement. Charger les voiles de l'avant les mettre fur le mât, c'est braffer tout-à fait les iles du mât de mitene du côté du vent, ce qui se fait n qu'il donne desfus, & que le Vaisseau étant abatu r-la, on puisse le remettre en route. Charger de bord. er de bord, c'est mettreun côté de Vaisseau au vent pour utre,afin de changer de route. Changer l'arumon, c'eit re paffer la voile d'artimon avec fa vergue d'un te du mât à l'autre; charger le quart, c'est faire enr une partie de l'équipage en service en la place de lle qui etoit de garde, & que cette autre doit rever. Change la barre : c'est un commandement qu'on it au Timonier de mettre la barre du Gouvernail côté opposé à celui où elle étoit.

CHANVRE: c'est une plante, dont on fait les rdes & les voiles si nécessaires à l'équipage d'un aisseau, & a l'Artillerie de mer & de terre. Les scuilles a Chanvre rendent une odeur puante. Ses tiges sont autes & creuies. Eile est diftinguée en male, & 1 femelle. Le mâle qui semble être un arbrisseau, roduit de 1a tige une grande quantité de branches. e Chanvre femelle a ses tiges plus minces, il ne jet-: aucunes branches, & ne porte point de graines. l y a du Chanvre sauvage qui a ses tiges de la haueur d'une coudée. Autour de l'écorce du Chanvre y a une quantité de petits filets, dont on fait de la

lasse, ensuite de la toile & des cordes.

CHAPELLE, faire Chapelle, voyez Tome I. a Chapelle est le coffre dans lequel sont gardes es ornemens, cui servent pour dire la Messe dans les l'aisseaux de guerre de France. Chapelle de compas, 'est un petit cône concave de laiton qui est placé au nilieu de la rose, dans lequel entre le pivot, qui sup-

porte la rose de la boussole.

CHARGE à cueillette, ou au tonneau : c'est un erme usité sur l'Ocean : on dit qu'un Vaisseau est charsé a cueilletté, lorsque sa charge a été faite de l'amas de diverses Marchandises, que le Maître a reçues de divers Particuliers, pour faire le chargement de son Vaisseau. Charge au quintal, c'est un terme de la Mediterrance, qui fignifie la même choie que charge à cueillette. Charge la Côte : Vaisseau charge à la Côte : c'est quand il a été forcé par le gros vent à se tenir 136 CH CH
près de la terre, dont il ne peut s'éloigner, que

effort qu'il fasse pour cela.

CHARGEMENT: c'est la charge d'un V feau, & austi les marchandises chargées dans un V feau-Marchand. On s'en sert dans toutes les fignistions du mot de charge.

tions du mot de charge. CHARGEOIR: lanterne à charger, lantern poudre : c'est un instrument de Canonier, qui est de

garni de deux boites, & de sa hampe par le moyen quel il met la poudre dans l'ame de la pièce, & de

bale, lorsque l'on charge un Canon sur Mer.

C. H. A. R. G. E. R. un Vaisseau : c'est le remplir

Marchandises proptes pour les lieux ou sa cargail doit être déchargée & venduë. Charger en grenie c'est charger un Vaisseau dans son sond de ca comme du sel, du plomb & autres semblable que l'on jetteroit au sond sans précaution, car pe sharger en grenier, il saut que la marchandise ne si ni en sustaille, ni en balots. Charger la pompe : c'est jetter de l'eau par le haut pour la saire prendre, qua elle s'est déchargée, & qu'il n'y est plus reste d'es

CHARGE R l'Ennémi. Il faut marcher à l'Ennémi les armes fur l'épaule, la bayonnette au bout fufil , les Tambours battans aux Champs jufqu'à treens pas ou environ : & lorsqu'on est à cette distanc ou fait le commandement de fusil sur le bras. Alors coûtume est de faire battre la charge, mais souvent ce cas les Tambours sont plus embarrassans, qu'utile enforte qu'on peut les faire cesser de battre ; afin q l'on pusse observer un assez grand filence, & entend tous les commandemens que le Commandant ou

Major feront.

Pour lors on anime sa troupe en la faisant march d'un pas un peu vis à l'Ennemi, essuyant son seu auta qu'il est possible, sans tirer un seul coup. C'est la me leure maxime, & la plus certaine pour combattre av avantage : c'est ce qu'il faut s'essionere de mettre da l'esprit des Soldats : car l'expérience a souvent si voir que le mouvement naturel des Soldats d'un B taillon, qui s'est dégarni de son seu, est de s'arrêt d'abord pour recherger leurs armes ; & si l'Enner continue a marcher à lui, & le charge, il est presquetain que les Soldats se trouvant affoiblis de le su, reculent, se mettent en desordre, & souvent pres nent la suite ma gré la bravoure des Officiers, qui soubligés de se sacrifier pour soutenir seuls l'essort c'Ennemi.

CH CH

Toute l'attention d'un Commandant doit donc être mempêcher de tirer, & pour leur en donner moins occasion, il faut éviter de leur faire presenter les ares, ni de leur faire faire aucun mouvement, qui les ette en état de tirer sans commandement, ce qu'il ne ut leur faire faire qu'à bout touchant. Néanmoins on le quelquefois obligé de faire tirer quelque peloton. pit en marchant ou de pied ferme, ou même le derer rang en entier en faisant mettre genouil en terre "ix trois premiers pour s'en servir les uns après les aues, foit pour gagner du terrein, foit pour se retirer. 'est au Commandant à juger ce qu'il a à faire selon occasion. Une chose très-essentielle, c'est que les Miciers qui sont à la tête ou à la queue de leur Baficiers qui sont a la tete ou a la que de disciplina, doivent toujours s'aligner, en observant que droite & la gauche jettent un coup d'œil vers le droite & sa course se régle sur sa droite & sa entre, & que le centre le régle sur la droite & sa tuche, tant en marchant qu'arrêté, que les Sergens, ni sont sur les ailes, ou aux divisions contiennent tou-turs les Soldats dans leurs rangs sans parler, & sur-tur lor squ'on fait les quarts de conversion.

Il y a des Regimens, qui ont la méthode de faire nonter à cheval les Officiers de ferre-file, afin qu'ils uissent avec plus de facilité faire marcher les Soldats n avant, les contenir dans leurs rangs, & même les impêcher de fuir. Cette précaution est excellente : car n a vu ces Régimens renverser ces Officiers à pied, & est bien difficile à un Régiment de faire une mauaife manœuvre, quand tous ces Officiers à cheval employent avec vigueur, ce oui est d'ailleurs d'un rand secours pour les Officiers Majors qui s'entr'aident

nanimement

La grande science en faisant tirer est de faire faire n feu bien ajusté par pelotons, ou par rang sans janais l'en dégarnir entierement, afin d'éloigner les innemis on du moins de les tenir en respect, pendant u'on gagne du terrein, soit pour avancer soit pour eculer. On doit faire marcher lentement avec un profond filence: car fil'on marche avec précipitation . e desordre se jette insailliblement dans la Troupe, qui 'étant rompué d'elle même, est facilement enfoncée unse en fuite par l'Ennemi, qui ne manque jamais le profiter de la confusion où il la trouve, au lieu-u'une Troupe qui garde ses rangs, & qui exécute ce ju'on lui ordonne, peut au plus être détruite par le and nombre, mais ne peut jamais être battue jusju'a perdre son homeur,

Supp.

138 CH CH

CHARGEUR: c'est un Officier d'Artillerie commis pour charger le canon. Chargeur est aussi u Marchand chargeur, à qui appartiennent les Marchan

difes , dont on charge un Vaiffeau.

CHARPENTIER de Marine: c'est un Chai pentier qui travaille aux Vaisseaux de la Marine Le autres Charpentiers qui travaillent aux Maisons & au autres édifices, qui sont à terre, sont appellés peceux-ci, Charpentiers des grosses œuvres. Maître Chapentier, premier Charpentier, Maître de hache, Cor tre Maître Charpentier; en l'absence des Maîtres, i ont les mêmes fonctions, & les doivent avertir de remarques qu'ils sont dans leurs travaux, afin qu'eles Maîtres y ayent égard.

Le Charpennier doit être present à la visite & à l'caréne du Vaisseau, & pendant le cours de la Navi gation, il doit veiller à empêcher la pourriture des bois & que rien ne largue; consulter souvent avec les Maîtres sur l'état des mâts & des vergues, & dans un Combat avoir au fond de case, des tampons & de pianches, pour remédier aux coups de canon; & fair de fréquentes visités, pour voir s'il n'y a point de voir d'eau, observant de ne dire qu'au Capitaine, le dange auquel pourroit se trouver le Vaisseau par la faute de

quelques piéces de bois.

CHARROI, en terme de Marine, c'est un grande Chalcupe, qui est relevée de deux fargues de

toile, pour porter la moruë en Terre-Neuve.

CHARTE-PARTIE: c'est un acte d'affretement sur l'Ocean, ou de nolissement sur la Méditerranée, c'est-à dire, un écrit conventionnel que sai le Propriétaire d'un Vaisseau avec un Marchand qu veut charger ses Marchandises dans ce Vaisseau pour les porter dans enelque lieu sûrement, sauf les risques de la Mer. Cet Acte doit contenir le nom, le port di Navire, celui du Mastre & de l'Affreteur, le lieu & le tems de la charge & décharge, le prix du Fret avec les intérêts des retardemens & séjours & les autres conditions dont les Parties sont demeurées d'accord La Charte-Partie est aussi un Acte, dans lequel sont rédigées par écrit les conventions des gens qui sont uns Société pour naviguer ensemble.

CHASSE: prendre chasse en terme de Marine, c'est une suite ou retraite précipirée. On dit prendre chasse, pour dire, prendre la suite. Soutenir chasse,

c'eft fe battre en retraite.

CHASSE, chasser, aller à la chasse : par l'Or-

CH CH

nnance du 6. Mai 1720. il est defendu aux Officiers chasser, ni pêcher, à peine d'interdiction de leur arge, & aux Soldars, Cavaliers & Dragons, fur ine des Galères. On fait décharger les armes en arvant au Camp sans tirer, on prend les balles & ombs à giboyer, sous peine de Galéres pour ceux qui

Tous Marchands des environs des Camps, ont deg.rdent. nse de vendre aux Gendarmes, Cavaliers, Dragons, bldats & Valets, aucunes balles ni plomb, a peine

e confiscation, & de cent livres d'amende

Il est défendu à tout Soldat , Cavalier & Dragon en nartier près de Fontainebleau, de chaffer, sous peine e la vie. Les Contrevenans doivent être arrêtés par rdre des Commandans, & mis au Conseil de guerre. areilles défenses sont faites aux Officiers, à peine l'être casses, & d'être procede contre eux, selon les Ordonnances de la Challe, à moins qu'ils n'ayent pernission du Capitaine des Chasses.

Il est défendu aux Officiers, dans les routes & garlifons, de chasser dans les grains, à peine de payer e dommage & de prison, & de Chasser sur les terres les Gentilshommes, leur érant ordonné de se retirer, uand ils en sont avertis par les Gardes-Chasses, a

beine de prison & d'une amende à l'Hôpital.

Ceux, qui coupent arbres fruitiers, prennent les échaats des vignes, tirent sur les pigeons des colombiers ou volieres, doiventêtre punis pour la premiere fois d'une amende arbitraire, & pour la deuxième, de punition corporelle. Enfin par la présente Ordonnance, il est dérendu à tous Gens de guerre, d'aller ni envoyer couper, ni dégrader aucune sorte de bois appartenant au Roi, ni à aucun Particulier de tirer sur les lapins, sur les pigeons, ni de pêcher dans aucun endroit, a peine de punicion corporelle.

Les coupables des dégrada ions des bois & purres ci dessus expriques, sont punis par les Prevots ou Juges ordinaires, fans qu'ils puissent alleguer aucun pri-vilère, ni les Jug-s y avoir égard

CHASSIS de la Galerie : ce sont des poutres ou des soliveaux, ou pour mieux dire, des montans de fix pieds de haut. Les Anciens s'en servoient comme nous à mesure qu'ils avançoient dans les terres pour les soutenir. Ces montan ainst poses, apprivent chaeun sur sa semelle, c'est à dire, sur un morceau de bois, couché a plat, de peur que la pelanteur des terres ne la talle entoncer,

N 11

140 CH CH

Ces poteaux foutiennent le traversant ou chape comme les Mineurs l'appellent, de quatre à cinq 1 de lorg. A mesure qu'on avance dans les terres met d'autres poteaux ou d'autres chapeaux, q place d'espace en espace, plus ou moins proche. I la nature des terres, sous lesquelles les Assiégeans vaillent. Cette charpente est couverte de madri quelques des de claies ou de branchages qui la couv par-dessus. On en met encore aux côtés pour sout les terres, & empêcher qu'elles ne s'éboulent en l & en bas, entre les distances des chapeaux & montans.

Toute cette construction s'appelle aujourd'hu

Chassis de la Galerie.

CHAT: c'est une sorte de Vaisseau du Nord, ordinairement n'a qu'un pont: il a le cul rond porte des mâts de hune, quoiqu'il n'ait ni hunes barres de hune. Il ne peut être regardé ni com une pinasse, ni comme une Flûte, parce qu'il est ce truit d'une maniere, qui tient de la Flûte & de Pinasse. Les mâts en sont petits & légers; il n'a pe de hunes, & il est monté de peu de gers d'Equipe

CHATIMENT Militaire chez les Turcs. premier châtiment qu'on fait subir aux Janissaires, aux autres Troupes, est les Arrêts ordonnés par Lieutenant de la Compagnie, & que le Cuifinier e cute en mettant le coupable aux fers dans la cuifine. bastonnade & autres semblables châtimens, ne se ordonnés que par le Capitaine, & le Lieutenant fait subir avec sa permission. Lorsque l'exécution d se faire en public, on attend que la priere du s foit achevée, & alors on conduit le criminel dans certain lieu destiné à cet usage. Là on le fait couch ventre par terre, & deux des plus anciens Janissaires autres, le tiennent par le cou & par les pies, avert fant qu'on ne le bleffe pas aux jointures, parce que d blessures mettent les gens de pied hors de servie, Quand le Patient est dans cette posture, le Veh Kares de l'Oda paroît avec une chandelle allumée po affister à l'exécution.

On ne peut donner au Patient que quarante coups bâtons ou tout au plus quatre-vingts pour la premie tois; & si le nombre ordonné elt plus grand, on trenvoye l'exécution au lendemain, pourvû que ce t soit pas un Jeudi, ou le premier du mois de Rama 221, qui est leur Carême. Il n'est pas permis alors c faire aucune exécution Militaire. L'exécution finie,

CH CH utenant exhorte les assistans à éviter les fautes, méritent ce châtiment, & même un plus rigou-

x. Avant que de faire mourir un Janisfaire la Compagnie laquelle il est membre, & même tout le Corps de la clier de la compagnie Milice, demande qu'on lui en ôte le titre. On raye rs son nom du Registre, asin qu'il meure comme un mme ordinaire, & non pas avec le titre de Janistre, parce que ce Corps prétend être exempt de l'i-

ominie du supplice. Lorsque la Sentence a été proncée, le Lieutenant remet le criminel entre les mains l'Orta-Chiaous, pour le faire exécuter, & par le

oyen d'un Alfa-je Basev, on le fait passer dans une tion, appellée Babagisfer, dans laquelle à demi-heure nuit le Bourreau vient l'étrangler, & lui attachant fuite une pierre au cou, il l'enferme dans un sac, le jette dans la Mer a Cursum Mahalass. On fait nsi cette exécution secrettement, pour ne pas donner peuple un si triffe spectacle. D'ailleurs ce n'est plus slage de publier les exécutions par un coup de canon I Serrail.

CHAUDIERE: c'est un grand vaisseau de cui-e, dans lequel on fait cuire les viandes ou autres vies de l'Equipage d'un Vaisseau. Faire chaudiere est faire à manger pour l'Equipage. Chaudiere à gou-on, chaudiere à brai : c'est un grand vaisseau de nivre ou de fer, dans lequel on fait chauffer du gou-son lorsqu'on s'en veut servir. Chaudiére d'étuve, est une chaudiere de cuivre maçonnée où l'on fait nauser le goudron pour goudronner le cordage d'un l'aiffeau.

CHAUDRON de pompe, c'est une pièce de lomb ou de cuivre, faite en maniere de chaudron, ui est troué en plusieurs endroits, & qui embrassant bout d'enbas de la pompe empêche qu'il n'y en-

re des ordures.

CHAUFAGE: ce font des bourrées de menu ois, dont on se sert à chauser le sond d'un Vaisseau, lui donne la caréne. Chauser un Vaisseau, lui donner le seu, c'est chauser le sond d'un Vaisseau, lorsqu'il est hors de l'eau, afin d'en décourir les défectuosités, s'il y en a quelqu'une & de le bien ettoyer Il y a des lieux propres pour chaufer les Ba-imens. Chaufer un bordage, c'est le chaufer avec uelque menu bois, afin qu'il prenne la forme qu'on ui veut donner en le construisant. Chaufer les soutes, c'est les sécher, afin que le biscuit se conserve mieux 142 CH CH

CHAUSSE d'Aifance, c'est sur Mer la mo chose que Laurines sur terre; le tuyau en est de plos CHAUSSE Trapes: j'en ai donné l'explica-

Tome I. Les Anciens connoilloient ces forces de chines. Procope fait mention d'une Chausse Trave a fingulière : c'étoit une machine faite avec ou ître pi d'une longueur égale, & dont les extrémités éto jointes ensemble, de telle sorte que de quelque (que ce fût, les rayons formoient toujours un tri gle. Quand on jettoit la machine a te-re, il y av trois pieux qui étoient cachés, & un qui étoit debou & qui arrêtoit les hommes & les chevaux. Toutes fois que l'on la tournoit, le pieu qui étoit droit tomb à terre, & un autre se relevoir Les ceps & les aigi lons de Célar à Alexia, qui n'etoient que des art à fleur de terre, dont il ne paroilloit que la tête tronc dont les pointes entroient dans les jambes ceux qui pensoient les traverser, étoient plus dan reux que nos Chau'le-Trapes.

CHEF: c'est la partie qui termine le devant d' Bateau, & qu'on appelle étrave sur la Mer. CHEF Cap, en quelques endroits du past d'Aunix, de N mandie & de Picardie, on dit Chef, au lieu de d Cap cu Pointe. Ainsi on du Chet de baie, ou de b auprès de la Rochelle; & le Batier est un banc en le chef de Caax & les falaises de Cougues, vers l'e bouchure de la Seine. CHEF est aussi un banc en ble, qui est amarré à l'arriere d'un Vaisseu, qu' veut lancer à l'eau, & à une boucle de ser, ou a pieu qui est en terre & qui sert à retenir le Vaissea pendant qu'on en ôte les acores, & qu'on ensonce coins dessous avec le belier; & lorsqu'on voit c l'ouvrage est en état, & que le Vaisseau se pent lance on coupe le Cues avec une hâche. D'autres l'appelle

auffi Clef.

CHEMIN: ce morse dit d'une suite de Chantier ou de grosses solives, sur lesquelles les Tonneliers, ceux qui ont droit de décharger le vin sur les Ports Mer, roulent les tonneaux des Bateaux jusques à ter Chemin du halage, est un chemin de vingu-quatre pie de largeur, qui est ou doit être sur les bords des vieres navigables pour le passage des chevaux qui rent les Vaisseaux qui present les vaisses de le controlle de le controlle de la co

CHENAL c'eff le mot corrompu de Canal, que ett dire un courant d'eau, qui est une manière riviere, que bornent des terres de chaque côté, se naturelles, soit artificielles, & dans lequel un Vailse.

CH CH

passer. O court risque de perdre le Vaisseau si enfile pas bien les chenaux, parce que les bords plars. Chenaler , c'elt chercher un passage dans la en un lieu où il y a peu d'eau, en suivant ou leant les sinuosités d'un Chenal, soit par le secours

balifes, soit par celui de la sonde.

HENÉ: il y a plusieurs espéces de chêne. Il a point de meilleur bois pour bâtir les Navires out depuis cinquante ans, jusques à cent soixante, dure jusques à six cens ans sans dégénerer, & jusà quinze cens, étant employé en pilotis; c'est à-, selon le sentiment de quelques uns , car il y 2

hooup de gens qui ne le font pas tant durer.

H E N E T S en terme de Mer, ce font des uf-

les, dont les uns fervent à la cuifine, & les autres telier pour chauffer les planches; & par leur moyen Hollandois donnent le feu aux planches, & avec

grande facilité.

HERSONE'SE : c'est une terre que la Mer fronne, à l'exception d'un seul endroit par où elle ointe au continent. C'est ce que les Anciens Géophes ont nommé Peninsule ou presqu'Isle. La Cherese Taurique est celebre dans les Ecrits des Grecs. a donné au Jutland, qui appartient au Roi de nemarc le nom de Chersonése Cimbrique, à cause Cimbres qui l'ont habité.

HEVAL: pour embarquer des chevaux, on fait e des retranchemens dans le fond de cale, & on nd garde a les bien placer, afin que les chevaux ne puissent incommoder les uns les autres, & que penit tout le voyage ils ne se puissent coucher. La paille ir les nourrir doit être botelée, afin qu'on la puisse n arrimer, & qu'il en tienne beaucoup. On place

furailles à eau sous les pieds des chevaux. & après avoir pompe l'eau au besoin, on les remplit d'eaut ée. Le grenier ou la garniture qu'on met sur les ailles, c'est-à-dire, sous les pieds des chevaux.

lit tenir ferme & être bien attachée.

Les chevaux sont rangés tête contre tête, l'un dent l'autre, & au milieu du Vaisseau, on laisse entre x un espace vuide, ou un courroir. Les crêches où leur donne à boire & à manger, ne sont point parées, quoique chaque cheval le foit, & qu'il aix n retranchement ou écurie particuliere. Ils ont bein qu'on mêle de la farine de froment dans leur eau our les rafraîchir & les mieux nourrir. Il faut mettre

CH CH. 144

à part ceux qui deviennent malades, & les elon des autres, à qui ils communiqueroient leur mal CHEVAUX de Guerre. Tout ce qui se pra

dans les Manéges bien réglés, est l'image des rentes évolutions de Cavalerie, qui se font dan

Armées.

Le passage donne une démarche noble & fier cheval, que monte un Officier à la tête d'une Tre La connoissance des Talons lui apprend à serre rangs dans l'Escadron; les voltes à entourer dili ment son Ennemi; les passades à aller à sa rencon & a revenir promptement sur lui; les pirouett les demi pirouettes lui apprennent à se retourner plus de vitesse dans un combat, & les airs releve donnent la legéreté dont il a besoin pour affranch haïes & les fossés, ce qui contribue à la sûreté & conservation de celui qui monte.

La taille d'un Cheval de Guerre, doit être de qu pieds neuf a dix pouces de hauteur, en le mesurant puis le bas du talon des pieds de devant, jusque haut du garrot. Il faut qu'un Cheval de Guerre a bouche bonne, c'est-à-dire, qu'il soit leger à la re avec la tête affurée, fans trop d'appui, qu'il de bonne nature, fage, fidéle, hardi, nerves d'une force cependant qui ne foir pas incommode Cavalier, mais liante & fouple Il doit avoir l'épe fin & les hanches bonnes. I. ne faut pas qu'il soit cunement vicieux ni ombrageux; car ce seroit d'avoir son Ennemi à combattre & son cheval à d riger, & l'on remarque que les chevaux naturellem malins, retombent toujours dans leurs vices quel bien dressés qu'ils paroissent : ce qui prouve que l le plus subril ne peut tout à-fait effacer ni vaincre

Lorsqu'on trouve un cheval qui a naturellem les qualités qu'on vient de décrire, il est aisé à homme de cheval de le dresser pour la guerre fuivant les régles , prescriptes ; c'est - à - dire , qu pres lui avoir donné la premiere souplesse au trot faut le confirmer dans les leçons de l'épaule endans & de la croupe au mur, lui apprendre à tour diligemment & facilement sur les voltes de combat ; sont celles qui se font sur un cercle étroit, la de hanche en-dedans; le rendre obeissant au partir la ligne droite des passades ; facile & aise à se rasse bler aux extrémités de la même ligne, pour forr-

diligemme

CH CH 145 ligemment la demi-volte à chaque main ; prompt &

kile à se retourner prestement sur les pirouettes &

mi-pirouettes.

Voila essentiellement ce qu'un cheval de Guerre doit avoir du côté de la souplesse & de l'obéissance; mais ne chose absolument nécessaire, c'est de l'aguerrir bruit des armes, en l'accoutumant au feu, à la mée & à l'odeur de la poudre ; au bruit des tamburs & des trompettes, des armes blanches & autres imeurs guerriéres

La méthode de faire tirer un coup de pistolet dans écurie & de battre la caisse, avant que de donner avoine aux chevaux est excellente, parce que cela ls accoutume à se réjouir à ce bruit, comme ils fout rdinairement au son du crible. Une autre façon d'acoutumer un cheval au feu & à tout ce qui peut lui aire ombrage, c'est de l'attacher dans les piliers, & e lui faire d'abord voir & sentir un pistolet ; de faire büer la batterie pour l'accoutumer au bruit de la déente & du cliquetis; ensuite bruler une amorce, le os tourné vis-à vis de fa tête; s'en approcher après our lui faire sentir le pistolet, afin de l'accoutumer l'odeur de la fumée.

Il faut toujours le flater de la main en s'en approhant; car ce n'est que par la douceur & les caresses. u'on apprivoise ces animaux. Lorsqu'il est fait à la umée & à l'odeur de la poudre, il faut commencer à irer en mettant une petite charge d'abord : on tire e dos tourné & un peu éloigné du cheval; on revient près le comp lui faire sentir le pistolet & le flater. uivant qu'il s'accoutume, on augmente la charge, on tire de plus près, & enfin on tire de dessus. Il faut imployer la même douceur & la même patience pour 'accoutumer au bruit du tambour, au mouvement de 'Etendart, & à celui des armes blanches.

Ce n'est pas seulement dans les bornes d'un Manège, qu'il faut accourumer un cheval de guerre à tout ce que l'on vient de dire : il faut le mener souvent en bleine campagne & dans les grands chemins où il se rouve une infinité d'objets qui effrayent les chevaux

au'on fort rarement.

Voila ce que dit M. de la Gueriniere sur les Chevaux de Guerre, dans son excellent Manuel de Cavaerie.

Il est défendu aux Capitaines & Commandans des Compagnies de Cavalerie de se servir des chevaux de leurs Cavaliers ou Dragons, pour leurs Equipages, sous

Supp.

146 CH CH

quelque prétexte que ce soit; & il est ordonné aux Commandans & Majors des Régimens, d'en avertir Sa Mijesté, sous peine d'être casses. Les chevaux des Caviliers & Dragons, doivent avoir la taille ordonnée,

être tous à longue queuë.

Les Inspecteurs & Commissaires, ne doivent sou frir aucuns chevaux qu'ils n'ayent la taille & les que lités requises. Un Major de Régiment de Cavalerie c de Dragons, doit tenir le Contrôle signalé des chevau qu'il fait viser par le Commissaire des Guerres, & s en est détourné quelqu'un par sa négligence, il en c responsable en payant 300. livres par cheval pour remplacer; & afin que les Capitaines qui tombei dans le cas d'en détourner, soient reconnus, S. Dordonne que tout Cavalier ou Dragon, qui dénonce au Commissaire que son Capitaine a détourné un ch val, ait son congé absolu, & 100. livres aux dépen du Capitaine, qui fera interdit & mis en prison jusqui nouvel ordre.

Quand pendant l'hiver il vient à mourir ou déper quelques chevaux, le Major doit les marquer fur so Contrôle, & le faire certifier par le Commillaire, por qu'il n'arrive aucun abus. Il est défendu à tout Cap taine, sous peine d'être cassé, de présenter en revi aucun Gendarme, Cavalier ou Dragon, sur un chev emprunté, à peine à celui qui le monte, sans le d.

clarer, d'être puni comme passe-volant.

Tour Cavalier ou Dragon, qui dénonce au Con missaire un cheval qui a passe en revue dans une Cor pagnie, & que le Capitaine aura mis dans son Equ page, doit avoir son congé absolu & 100. livres outre son equipage & le cheval dénoncé. Les Commi saires ne doivent passer aucuns Officiers résormés, Maréchaux des Logis, s'ils ne sont au moins aussir-bie montés que les Cavaliers & Dragons. Tout ceci est cor forme aux Ordonnances de 1690. 30. Janvier, 169, 24. Novembre, 1673, du 10. Novembre 1704, du 4. Octobre 1675. du 5. Mai 1676. & du 10. Juin 1711.

CHEVAUX de la Cavalerie Turque. La Cavalerie, chez les Turcs, est une parse très-considérable de leur Armee. Elle est beaucoup plus nombreuse qu'Infanterie, parce que leur païs abonde en chevau Ce sur par le moyen de leur Cavalerie, qu'ils se rer

dirent maîtres de la Natolie.

Les Turcs ont généralement, suivant leur gost quan tité de chevaux, & ils tâchent d'en accrosure le nom CH CH

bre, en entretenant avec soin de bons haras. Ils les estiment extrémement, & ne les employent pas comme nous à tirer des chariots, des carrosses, des chaises, ni

même pour la charge.

Le naturel des chevaux Turcs, differe suivant les Provinces & les Royaumes d'où on les tire. Ceux d'Europe sont généralement robustes, ont la tête pefante, & ne sont pas trop vifs. Ceux d'Asie out le naturel & les membres délicats, sur-tout la tête, &

sont très-prompts à la course.

En Europe, les chevaux d'Hongrie sont d'une assez bonne taille. Ceux de la Transilvanie valent mieux pour la marche. Cette Province à la commodité d'avoir des jumens de la Moldavie, qui y confine, & qui y produit d'excellens chevaux, qui réfistent à la fatigue. On les estime mieux pour le service que les chevaux Polonois. Les chevaux de Valachie sont groffiers, & sujets à broncher. Leur taille n'est gueres au-dessus de la médiocre. Pour les chevaux Tartares, ils ne donnent aucune peine à nourrir & font infatigables.

On estime fort en Turquie les chevaux, qui viennent de cette vaste plaine, qui est entre le Mont-Hemus, le Danube, le Jantra & la Mer-Noire, qui est la Bulgarie-inférieure. La Bosnie, la Servie & l'Albanie, Provinces enclavées dans les Montagnes, ont des chevaux fort petits, passablement bien faits & peu délicats. La Grece & la Thrace fournissent des chevaux dans les environs de Constantinople, qui sont plutôt des Bâtards des autres, qui fortent de l'Asie & de

l'Europe.

L'Alie produit des chevaux tout différens de l'Europe pour la taille, le naturel & la nourriture. Les Turcs de cette partie du monde ont plus de passion pour élever des chevaux, & y prennent beaucoup plus de plaisir que ceux d'Europe. Les chevaux d'Asie meritent d'être recherchés, & la nature les a très-avantages. Ils sont tous généralement bien faits, à la réserve de ceux de la Turkomanie, premiere patrie des Turcs.

La beauté & la finesse des chevaux d'Asie augmente a mesure que l'on avance vers la Sourie, que l'on passe l'Eufrate pour entrer dans la Perse & dans l'Arabis-

heureule.

CHEVALET, terme de Marine, c'est une machine avec un rouleau mobile, qui fert à passer les

cables d'un lieu à un autre.

CHEVAUCHER, bois qui se chevauchent: on dit ce terme à l'égard des pièces de bois, qui se

mettent ou qui se croisent l'une sur l'autre.

CHEVÉT, traversin de bittes: c'est une de blure de bois de sapin, qu'on joint au derriere du t versin de bittes, parce que le chêne rague trop cable.

CHEVET est aussi un gros billot de bois de pin ou de peuplier, qui étant mis dans le derrière

l'affût du canon en soutient la culasse.

CHEVILLE de fer, pour un Vaisseau de ce trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambor on doit donner aux chevilles de fer destinées à é mises dans le gros un pouce d'épais, & trois quarts pouce pour celles qui sont employées au dessus. On n huit chevilles de fer à chaque écart de la quille, & en fait passer dans l'étrave quatre ou cinq, ou dave tage. A l'assemblage de la quille & de l'étambord, y en doit avoir so, qui passent au travers de la quill du contre étambord & de l'étambord.

CHEVILLE de Pompe : c'est une cheville fer mobile, qui sert à assembler la bringuebale avec verge de pompe. Cheville de potence de pompe : sont certaines chevilles de fer, qui passent dans les des branches de la pompe, & dont l'ulage est de tenir l bringuebales. Elles ont environ un pied de longuet Chevilles à boucle : ce sont des chevilles de ter à la tê desquelles il y a une boucle. Chevilles à grille & boucle, ce sont des chevilles de fer en bois. Chevi les à croc, ce sont celles qui ont des crocs & qui so aux côtés des fabords, pour y amarrer les canons elles sont aussi de fer. Chevilles à tête diamant, ou tête ronde : ce sont des chevilles de ser, dont la tê ne scauroit entrer dans le bois du Vaisseau à cause sa grosseur. Chevilles à tête perduë, ce sont d'autr chevilles, dont la tête entre dans le bois. Chevilles boucle & a goupilles, pour aider à faire venir les pi ces d'un Vaisseau, lorsqu'on les pose, dont les Holla dois se servent au lieu d'Antoit. Il y a encore des Ch villes à goupilles, des chevilles de cadénes de l'auban des chevilles de bois pour lier les membres du Vai seau, & sur-tout le bordage & le serrage.

Chevilles d'affür: c'est-une cheville de ser, qui fait liaison de tout l'affüt du canon qu'elle traverse. Il en a où sont des boucles de ser, qu'on appelle ch villes à oreilles. Il y a aussi des chevilles des ser à cha ger le canon, qui sont des morceaux de ser plus lon que larges, dont on charge les carons pour miet couper les manœuyres des Vaisseaux ennemis.

CH CH 149

CHEVILLER, c'eit mettre, pousser & frar les chevilles dans les trous, qui ont été percés pour recevoir. Ces trous pour les Vaisseaux se font par s Maîtres Perceurs, c'est-à dire, par des Ouvriers, i ne travaillent qu'à cette forte d'ouvrage, pour leel il faut une plus grande expérience, que peut-être ne s'imagineroit, car de-la dépend la confervation Vaisseau. Pour peu qu'on manque à bien cheviller, au s'infinuë, & pourrit la cheville & le bois, & s petites voies d'eau, qui se font par ce défaut, ant d'abord imperceptibles, elles ont déla tiré à ande conséquence, lorsqu'on vient à s'en appercepir : & si c'est en Mer , il arrive quelquesois qu'il n'est us tems, ou qu'il n'y a pas lieu d'y remedier, à lles, qui entrent dans la quille & qui ne vont pas jusl'au bout du trou qui est percé pour les recevoir, & faut remplir par-dehors le vuide de ce trou, qui d'un ou de deux pouces & demi, ce qui deman-

beaucoup de foin & d'adresse. CHEVILLOTS: ce sont des pièces de bois ournées, dont on se sert quand on veut lancer les anœuvres, le long des côtés d'un Vaisseau : c'est

oprement une forte de groffe cheville. CHIAJA-BECH n'a d'autre emploi chez les urcs que de servir l'Aga des Janissaires en qualité de remier Maître d'Hôtel au nom de tout le corps.

CHIAJABOCH ou fecond Lieutenant Général. è le troitième Officier Général des Janissaires. Il ne ede rien au second, qui est Seymer-Bassy pour les viléges, pour l'autorité, & pour le commandement. est Capitaine de la plus riche Compagnie, scavoir e celle des Boluc-Darys. Il la gouverne despotiqueent, & même il a le privilége d'hériter de ceux de s Soldats, qui meurent fans enfans, & fans parens, il a le droit de donner à ses Officiers Subalternes s posses appellés Kullurs, ou gouvernemens des Vils de guerre.

CHIAOUS chez les Turcs font des Officiers dans Corps des Janissaires. Il y en a de trois sortes, tous, ois distingués par des surnoms différens. Le premier I le Bas-Chiaous, qui comme Capitaine de la secone Oda ou seconde Compagnie, a soin d'enregiltrer eux qui entrent dans le Corps des Janissaires. Il s recoit en les prenant par l'oreille, & leur donant un soufflet. C'est lui qui inflige les peines aux oupables, & qui lorsque l'Aga vient à passer fait

ranger les Soldats en haie, afin que chacun puisse bénir en récitant quelques paroles de l'Alcoran. Bas-Chiaous commande aux deux autres, qui lui fo

fubordonnés.

L'ORTA-CHIAOUS est le second & a le tro fier : fous fes ordres. Ils ne font Capitaines ni l'un l'aure : mais leur emploi elt de faire exécuter I Schences des Capitaines contre les Soldats coupable Car les Soldats ont le privilège fingulier d'être jug par leurs propres Officiers, Ces deux Officiers doive encore faire observer l'ordre des marches à toute l'I anterie, & principalement lorsqu'elle passe deva le Général . l'Orta - Chiaous doit saluer le premi avec les mains jointes.

CHICANER le vent : c'est prendre le vent louviant, en faifant plusieurs bordées, tantôt d'i

côté tantôt d'un autre.

CHICANES DE FOSSE'. Les Chicanes fossés secs ne sont pas communes ni chez les Ancient ni chez les Modernes. Outre qu'elles demandent i courage intrepide de la part des affiegés, il tfaut ajouter encore une très-grande intelligence & l'espt inventif, qualités très-rares. Nos Chicanes les pli ordinaires ne sont que de vigoureuses sorties, tellque celles que fit en 1742. M. le Maréchal de Bri glie, qui obligea le Prince Charles de Lorraine

lever le fiége de devant Prague.

Pour les Chicanes les plus ordinaires des Ancier dans leurs fosses, elles étoient d'aller par galeries d la Ville fous le comblement, dont ils tiroient les ter res, & pratiquoient dessous une ou plusieurs chan bres & l'on étajoit les terres par des bois de bout & après les avoir remplies de bois sec, & de matier combustibles, on v mettoit le feu, & les terres s'a faissoient tout d'un coup ; les machines qui étoien deffus, s'enfonçoient avec les terres, & se renve foient dans le fossé avec un fraças épouvantable, ce feu souterrain s'échapant par les ouvertures, prenoit aux machines, ce qui étoit toujours suivi d'un grêle de traits, & de fléches enflammées, & d'un sortie tout en même tems.

On choifissoit la nuit pour ces sortes d'entreprises, qu est l'heure la plus commode, & la plus favorable.

CHIENS Marins : c'est une sorte de poisso long à nez pointu, & qui a des dents. Il y en a c grands fort dangereux, & il y en a de petits; doi Il se fait une pêche, ou une chasse dans l'Isle c

CH CH chilling en Hollande. Les Habitans de cette Isle se

déguisent, & prennent autant qu'ils peuvent la forme foles bêtes, puis ils vont faire des caprioles, qui attient les chiens sur le rivage, & plus loin où ils leurs

wolendent des filets, & les prennent.

CHIRURGIEN Major d'un Vaisseau de guerhe : c'est celui qui est proposé pour panser & medicabenenter les blessés, & les malades, qui se trouvent dans le Vaisseau. Le rang du Chirurgien vient après renelui de l'Ecrivain. Dans les navires de guerre il a tou-Trours un second, & est pourvu des instrumens nécesmaires pour fon art, & de quantité de médicamens. brendre, qui n'ayent pas l'expérience requise, & à enui on ne fasse taire preuve auparavant.

Outre les onguens, & médicamens nécessaires pour

les blessés, il faut que le Chirurgien fasse aussi bonne brovision de ce qu'il faut pour les maladies que la isher engendre, & fur-tout pour l'escorbut, maladie viort commune, & qui est causée par le genre sédentaire de vie, qu'on mêne, par la qualité des alimens, whont on se sert, par l'air marin, par les peines qu'on couffre souvent, & par le peu de commodité, & de moyens qu'on a de soigner sa personne.

Le flux de fang est aussi beaucoup à craindre, & il cenne fouvent, où se sain beautoup a caregne fouvent, où se sain beautoup a caregne fouvent, où se sain beautoup a caregne fouvent, où se sain eautoue c'est quelquesois c'est la quantité de fruits qu'on mange, quand on en trouve. Il se forme encore des hydropites, & on y est attaqué de fiévres chaudes, qui sont causées par des vents de terre très-mal sains. Si les voyages font de long cours, & dans les païs chauds il s'engendre des vents dans les jambes. Un Chirurgien doit principalement être pourvu de médicamens contre ces fortes de maux.

Pendant le combat le Chirurgien se tient dans la cuisine, ou dans la dépense, parce qu'il y a plus d'espace vuide qu'ailleurs. D'abord on porte les blesses dans la dépense, d'où on les passe dans la cuisine chacun à son tour, pour les mettre entre les mains du Chirurgien , lorsqu'il y est , par une fenêtre , qui est dans le fronteau, qui sépare la cuisine de la dépenfe, & par laquelle on distribue ordinairement les vivres.

Le Chirurgien va se mettre une fois le jour devant le grand mât sous le haut pont où les blesses, qui peuvent marcher viennent à lui, & se font panser, & lors-

352 CH C1

qu'il vient s'y placer, on l'annonce par une forte de cri, qui est définé pour cela. On choist dans un Vaissau la place la moins sujette aux ébranlemens, que causent les mouvemens, dont il est agité pour meure le coffre du Chirurgien. Pendant le combat il tient ses fers au seu, et cous ses onguens auprès de lui. Il est obligé de panser sans aucun salaire toures les blessures, que les Matelots se sont la manœuvre du Vaisseu, aufsibien qu'au combat. Lorsqu'il y a un Médecin à bord le Chirurgien est obligé de le consulter, et de suivre son avis. Comme il ne se donne guere de combat, qu'il n'y ait en même tems plusieurs blessés, ce n'est pas trop qu'il y ait deux premiers Chirurgiens & deux seconds sur un navire de guerre, & on le pratique ainfi le plus souvent.

CHOPINE, pot de pompe, terme de Marine. C'est un petit cylindre, qu'on arrête dans le corps de la pompe, un peu au-dessus de l'endroit, où descend la heuse: il est vercé au milieu: & une soupage en

couvre le trou.

CHOSES de la mer, c'est tout ce que la mer jette sur ses bords, soit de son propre crû, soit des débris d'un naufrage, ou par quelque autre accident.

CINCENELLE, ou chableau, que les Mariniers appellent plus communément cableau ou petit cable : c'eft une corde de groffeur moirenne, ou une espéce de petit cable, dont les Bateliers se servent à remonter leurs bateaux, trains & coches d'eau, en montant, & en descendant, & à d'autres usages suivant les Ordonnances de la Ville de Paris. La Cincenelle du bateau montant doit voler par dessus le bateau descendant, & la cincenelle du descendant, se la cincenelle du descendant se la

CINGLAGE, c'est le chemin, qu'un Vaisseau fait en vingt-quatre heures. Cinglage est aussi le loyer des gens de Marine. CINGLER, c'est faire route, aller, ou courir à la voile, ou conduire un Vaisseau sur l'eau. Cingler, c'est aussi aller à toutes voiles.

CINQUENELLE: terme d'Artillerie, par lequel on comprend tous les cordages, qui servent a

l'Artillerie.

CINTRAGE, ce font toutes les cordes, qui cei-

gnent, qui lient, & qui entourent quelque chose.

CINTRER fignifie une construction, ou assemblage de charpente, sur lequel on bande un arc, ou une croisée, qu'on veut saire cintrer. On s'en sert auss à construire des voûtes, & à soutenir les pierres en

CI CI

rendant que les clefs y soient mises pour les fermer. CIRCON VALLATION. Plusieurs Auteurs recs, comme Herodote, sont remonter l'origine des reconvallations, & contrevallations au tems de Cys, & ils l'attribuent faussement à Harpage un de se enéraux. Bien avant Cyrus les Egyptiens, les Juss, s Assyriens, & les Medes en ont fait usage, & les emiers plutôt que les autres, parce qu'ils sont les us anciens.

Les lignes de circonvallation, & de contrevallation tout ce qui nous fert à nous couvrir contre les atques des ennemis, ou pour les enfermer, lorsqu'on it en état de le faire, viennent naturellement à l'estrit, delà on peut conclure qu'elles sont aussi ancienes, que le tems, où l'on commença d'enfermer les l'illes de murailles, dès qu'on s'avisa de les attaquer, & de les prendre. Ces sortes de lignes étoient en usage ong-tems avant Mosse; & les premieres, dont l'Etiture fasse mention, n'ont rien qui sentent l'ignoance des premiers tems. On les voit toutes parfaites, ans qu'il paroisse que ceux, qui sont venus mille ans après, & delà au siècle où nous vivons, ayent encheri sur les premiers, & sait aucun changement, du moins dans l'essentiel. Cette remarque est du sçavant Commentateur de Polybe.

Il y a un grand nombre de passages dans les Auteurs Sacrés, qui démontrent pleinement les lignes de circonvallation, & de contrevallation, & elles y sont distinguées l'une de l'autre : comme dans ce passage d'Isaie, où ce Prophète promet au Roi Eze hias que Sennacherib n'assiegera point Jeruslalen, qu'il n'entreprendra rien sur elle, ér qu'elle ne sera point environnée de retranchemens, ni de terrasses. Ces retranchemens signifient que le Roi des Assyriens n'en seroit point l'invessituer, & qu'il ne l'environneroit.

pas d'une ligne de circonvallation.

La méthode des Grecs & des Romains , & des autres peuples Occidentaux dans la maniere de fe rétrancher dans leurs Camps , & dans leurs fiéges , ne differoit presqu'en rien de celle des Hebreux , & des Peuples voisins de cette Nation. Leurs lignes de circonvallation , & de contrevallation étoient composées d'un fossé , & d'un parapet , quelquefois palissadé sur berme. Ils y ajoutoient des tours : mais ces tours n'étoient pas de charpente dans une circonvallation , & contrevallation de deux ou trois lieués (car à peine une forêt auroit - elle suffit aux Assegnans pour leur construccion) mais ces tours étoient composées d'un

CL fosse, & d'un parapet de terre, plus élévé que le re

tranchement.

Soit que les Grecs avent pris de l'Afie leurs lignes d circonvallation, & de contrevallation, & les Romains des Grecs ou que la conformité des vues leur ait fai faire cette heureuse découverte, ou plutôt les seule idées du fens commun, qui les conduisoit naturelle ment & fans aucun effort d'imagination à ces forte d'usages de précautions: soit enfin que toutes ces rai sons avent concouru à cette découverte, dans l'ar de prendre des Places, il est certain que les peuple d'Occident ne les ont pratiquées que fort long tems aprè les Orientaux.

CISEAU: c'est un instrument de fer tranchant pa une des extremités, & servant à tailler du bois. Cilear de lumiere, c'est pour percer le bois de Guillaume & Rabots pour y mettre les fers. Ciseau ébauchoir c'est celui qui sert à ébaucher les mortaises, il a ur manche de bois avec des viroles par les deux bouts Ciseau à manche de bois avec viroles, c'est la même chose qu'ébauchoir. Ciseau à froid, c'est pour couper de petites pièces de fer à froid. Cifeau à fiches, c'est pour ferrer les fiches dans le bois.

CLAVETTE : c'est un petit morceau de ser pointu & plat, qui fert à entrer dans le trou d'un boulon, ou d'une cheville de fer, pour l'arrêter, & la tenir ferme. Les clavettes d'un tour servent à affermir, & à foutenir les pièces que l'on tourne dans une

certaine fituation.

CLEF de Mousquet, c'est un instrument de fer, qui n'a qu'un trou quarré, & qui est fait en espèce de manivelle, & qui fert à bander le ressort d'un Mousquet. Clef de rouet de pistolet : c'est un petit instrument qui n'a qu'un trou quarre, & qui est fait en espece de manivelle, qui fert à bander le ressort d'un pistolet, ou

d'une Carabine, &c.

CLERC de la Secretairerie, ou du Greffe de l'Amirauté: ce sont des Clercs, sous le Secretaire ou Greffier, dont il se sert pour toutes les dépêches & & expéditions. Ils prêtent serment à la Chambre, Clerc de guet, c'est celui, dont la fonction est d'assembler le guet sur les Ports de mer, & sur les côtes, & qui en fait le rapport à l'Amirauté. Dans chaque Compagnie des Gardes du Corps, il y a un Controlleur Clerc du Guet, qui est aussi le Secretaire de Compagnie. Il a aussi un Clere du Guet dans la Compagnie des cent Suiffes de la Garde du Roi. C'est lui qui appelle ceux, qui doivent être de garde, ou le foir ou le matin.

CI. CL CLINCART : c'est un nom que l'on donne à ertains bateaux plats de Suéde, & de Danemarc. CLOCHE, clochette, sonner la clochette. On la nne ordinairement pour avertir l'équipage d'un Vaif-

eau de venir à la priere, ou de venir manger.

CLOCHE est aussi une machine, dans laquelle un omme peut demeurer quelque tems fous l'eau. Les i fond de l'eau, foit par naufrage ou autrement peurent être rétirées par le moyen de cette machine. Eldoir être de bois, de plomb, de fer ou de cuivre, déanmoins la matiere la plus péfante doit être la meilsure pour réfister à la force de l'eau, qui brise aisément s matieres légéres, & pour plonger & descendre à fond vec plus de facilité, & y demeurer droite, dans même fituation, où elle y est descenduë. Cette mahine a la figure d'une cloche, ou d'une de ces tonres qui servent de bouée, & qui seroit ouverte par lessus. Sa hauteur est à peu près comme celle d'un nomme de moïenne taille.

Par le bas autour du bord, il y a un gros cercle de fer, pour maintenir la cloche : car fi ce gros cercle de er n'y étoit pas en dedans, la force de l'eau pourroit enoncer les côtés de la machine, & les faire joindre l'un l'autre. On peut demeurer dans une de ces machines ous l'eau une demi-heure, & quelquefois un peu plus,

ou un peu moins.

CLOISON: c'est un rang de poteaux espacés environ à quinze ou dix-huit pouces, & qui étant remplis de panneaux partagent les appartemens des chambres dans les navires. Les cloisons d'ais sont faites avec de simples ais, & lambrissées de chaque côté,& les cloisons de menuiserie sont faites de planche à lan-

guette, posées en coulisse.

CLOU: c'est un petit morcau de metal, qui est pointu par un bout, & a une tête plate, ou un crochet à l'autre qui sert à differens usages. J'ai parlé dans le Tom. I. de ceux qui servent à l'Artillerie. Il y en a aussi de differentes sortes pour l'usage des Vaisseaux. Les clous sont faits pour attacher un bois à un autre bois, c'est pourquoi ils doivent en général avoir une fois plus de longueur que n'ont d'épaisseur les bois qu'ils doivent cloiier, & joindre ensemble. Il s'en trouve dans les Magazins du Roi de France, pour tout ce qui est nécessaire dans la Marine, soit pour joindre des mâts de plusieurs pièces, pour assembler les pièces du gouvernail, pour clouer les bordages con-

tre les membres, pendre & doubler les matelets de fabords, & pour d'autres ufages. Les plus longs clous dont les Hollandois fe fervent, ne paffent gueres quin ze pouces de long.

COCHE d'affût de bord : c'est ainsi que que ques-uns appellent les dents, ou entailles, qui sor dans les staques, au derrière de l'affût, pour y pose

le traversin.

COCOTIER: cet arbre est si nécessaire à la na vigation des Indiens, qu'on a cru le devoir mettr ici. C'est une espèce de palmier le plus beau de tous Son trong n'a pas un pied d'épailleur, & n'a fe branches, qu'à l'extrémité, où elles s'étendent com me ceiles du datier. Son fruit ne vient point aux bran ches, mais au-dessous du tronc même, en des bouquets qui ont dix ou douze noix. Sa fleur ressemble à cell d'un Châtaigner, & cet arbre ne vient que sur le bord des rivieres, & près de la mer dans une terre sablonneu fe, où il croît fort haut. Il est extremement commun dans les Indes, & son bois est spongieux. Dans le Isles des Maldives, les Habitans en font des navires avec lesquels ils passent la mer, fans y employer que ce qui vient du cocotier. Ils font leurs cables di trou, qui envelope le fruit : les feuilles leur servent? faire des voiles, le bois à faire des planches, des chevilles & des ancres, & le fruit leur sert de vivres

C O F F R E S à feu fur les Vaisseaux : ce sont des coffres qu'on remplit de seux d'artifices, & de matieres combustibles, & qu'on tient en quelque endroit, pour ende mmager les ennemis, qui ont sauté à bord, ou

pour faire fau er le Vaisseau entier.

COGNE'E, espèce de hache : c'est un outil de fer acéré, plat & tranchant en forme de hache qui fert aux Ouvriers en bois, Bucherons, Charpentiers, Charrons, à abattre, couper, fendre, & équarrir le bois. Toutes les cognées ont un manche de bois pour les tenir, & il y en a de grandes & de petites, pour les Charpentiers. Les grandes font à une , ou à deux biseaux : c'est-à-dire qu'elles s'afurent des deux côtés. Elles leur servent pour assembler, & équarrir le bois, & les petites, qui sont à grand manche, pour abattre le bois sur pied & ébaucher les pièces afin de les équarrir. Il y a d'autres cognées appellées par quelques-uns épaule de mouton, à cause de leur grandeur, & d'autres petites, à la grandeur & à la pefanteur près, toutes semblables aux grandes cognées, dont on peut se servir d'une seule main. On les appelle de

CO CO

etits hachetaux. Toutes ses fortes de grandes cognées it le fer fort long, & fort large, fait en queue d'Hi-ndelle, avec un manche rond, aussi de fer évidé dedans, ais qu'on allonge avec un manche de bois. Le ser de la rite cognée à grand manche est assez court, & ulement de trois ou quatre pouces de large au traneds & demi de long. Il se met dans l'œil de la co-pée, c'est-a-dire dans un large trou, qui traverse dute la longueur du haut du fer. La cognée est nés Effaire dans l'Artillerie de mer & de terre, pour la onstruction des Vaisseaux, affûts, &c. voyez HACHE. COIN est un morceau de bois ou de fer fort aigu, qui a une tête, & un taillant, & dont ou se sert pour endre le fer, ou le bois. Le coin est composé de deux lans inclinés l'un vers l'autre, & pour bien fendre, il aut nécessairement que l'angle en soit aigu. Plus l'ane est aigu, plus l'effet du coin est considérable, par e qu'il entre plus facilement, a cause qu'il n'agit qu'en listant contre les parties du corps, qu'il separe. Le oin reçoit toute la force de la percussion. On emploie lus ordinairement le coin pour sendre, que pour leter des corps. Il y a des coms de mat, qu'on fait de bouts de jumelles, ils tiennent de leur rondeur, & le leur concavité, & servent à resserrer le mât, lorsu'il est trop au large dans l'étambraie du pont. Ces soins sont traverses de cheville de fer : il y a des coins l'arrimage pour mettre entre les futailles, en les arrimant, afin de les empêcher de rouler; & des coins de hantiers, qu'on met entre les bins & la quille, lorfju'on la pole sur le chantier, afin de les enfoncer à coups de belin, qua id on veut lancer le navire à l'eau. On les met à cinq ou fix pieds de distance. Pour les coins de mire, voyez Tom I

COIN, Cuneus des Anciens ou l'embolon, est un ordre de Bataille célébre dans l'Histoire ancienne. M. le Chevalier Folard; qui penche à croire que ce n'est pas un Triangle, mais un Corps sur beaucoup de profondeur & peu de front, dit que les Grecs n'en ont pas eu l'invention. Les Peuples de l'Afie, & particulierement les Juis le connoissoient avant eux. Il parost tel dans Polybe, Thucydide, Xenophon, Arrien, Plutarque, &c. Chez les Latins, dans Céfar, Tite-Live & Tacite, & plusieurs autres.

Chez Tacite, le terme de Cuneus, ne fignifie pas toujours une figure triangulaire, mais une Cohorte, Cohors , qu'il eppose à Turma , qui est l'Escadron ;

avec cette différence cependant, que le mot Cuneus fignifioit plusieurs Corps d'Intanterie, rangés sur beau coup plus de profondeur, que la Cohorte n'en avo

ordinairement ou'un.

Les Grecs, qui ont écrit des guerres des Romains fe sont servis du terme Embolon, Jorsque les Latins l'or employé celui de Cohors dans le détail des mêmes ac tions, & fur-tout Tite-Live, qui ayant copié presqu partout Polybe a pris fouvent l'Embolon pour un Trian gle, lorsque par ce mot l'Historien Grec entendoit un Cohorte.

Sous l'Empire de Justinien, le Coin changea de nom on lui donna celui de Tête de Porc, caput Porcinum & comme le coin Militaire, selon M. Felard, est u terme métaphorique, qui donne l'idée d'un Corn de Troupes sur une grande profondeur, & peu d frond, & qu'il sert à pénétrer & à ouvrir tout ce qu fert à son passage, de même la Tête-de-Porc fourni la même idée parce que toute la force de cet anima est dans le groin.

A la Bataille de Leipzig en 1631, où les Imperiaux furent totalement défaits, le Grand Gustave inséra des Coins fimples entre les Brigades de son Infanterie Cette méthode subsista après la mort de ce grand Roi Les Suedois s'en servirent à la Bataille d'Oldendorn et 1633. & a celle de Wite-Weyr en 1642. Le Marécha de Guébriand gagna aussi celle de Aulst en rangean son Armée sur une Ligne de Coins simples.

COLLEGES de l'Amirauté, chez les Hollandois, c'est le nombre & l'Assemblée des Conseillers qui compose une Chambre de l'Amirauté, dans ur Département particulier, duquel ils ont la direction pour agir, juger & décider de tout ce qui est de leur reffort & compris dans leurs instructions, comme pour roit faire le Conseil général de l'Amirauté. Ces Colléges ont la connoissance de tous les différens Particuliers qui surviennent au sujet des fraudes, malversations & contraventions aux Placards & Ordonnances, touchant les Convois & Patentes, & aux Placards publics & Affiches, touchant les transports de vivres. marchandises défendues, & munitions de guerre aux Ennemis. Sur tous lesquels différens, ils procedent sommairement, & prononcent Sentence définitive de condamnation ou d'absolution, sans faire aucune grace, ni permettre qu'il y ait aucune composition sur ce point.

COLLET de canon ou de bombe : c'est un terme

Artillerie, qui veut dire dans un canon la partie la sis amoindrie entre le boulet & l'astragal.

COLOMBIERS: ce sont deux pièces de bois dentées, dont on se sert, lorsqu'on veut mettre elque Bâtiment à l'eau. Les Hollandois ne s'en servent int, & leur maniere de lancer un Navire à l'eau est en différente de la nôtre. Chez nous les coites s'en at à l'eau avec le Bâtiment, & quand le Bâtiment ent à flot, les cointes qui y 10in auguste. Trides venant aussi à flotter on les retire. Mais chez s Hollandois, les coites demeurent en leur place & le aisseau glisse dessius & s'en va seul à l'eau : ainsi la apart des étances & des billots, ou coins, qui fervent lancer l'eau chez les uns, ne sont pas d'usage chez sautres, & il y en a d'une autre saçon. Par exeme, chez les Hollandois, il y a de chaque côté sur les ites, des billots ou coins, qui servent à faire coule Vaisseau sur les coîtes : mais comme en France s coites vont à l'eau, on ne peut pas le tervir de ces éces-là, & l'on se sert de colombiers, & de quelles autres piéces.

COLOMNE: marcher en colomne fur Mer: est marcher sur une même Ligne, les uns derrière sautres: ce qui ne se peut faire facilement, que

rsque le vent est en poupe ou largue.

COLOMNE, combattre en Colomne, est un orps d'Infanterie serré & suppressé, c'est-à-dire, un orps rangé sur quarré long, dont le front est beaunup moindre que la hauteur, qui n'est pas moins reoutable par la pesanteur de son choc, que par la
rece avec laquelle il perce & résiste également parput, & contre toutes sortes d'esforts. Les rangs &
s files doivent être tellement serrées & condensées,
ue les Soldats ne conservent qu'autant d'espace qu'il
eur en saut, pour marcher & se servir de leur arm-s.

a Colomne composée de plusieurs Batailloas, forme
susseurs Corps joints ensemble.

Voilà la définition que M. le Chevalier Folard donne la Colomne. Cet ancien & habile Officier, comme personne ne l'ignore, met cer ordre de Bataille audessus de tous les autres. Il n'y a qu'à lire son Traité de la Colomne, qui est la tête de son Commentaire sur Polybe, pour voir la superiorité qu'il lui donne audessus de tous les autres. Il ne manque pas d'autorités & d'exemples pour la prouver à ceux qui ne sont

pas de son sentiment.

Il dit que Scipion, qui combattit sur une Ligne de

160 CO CC

Colomnes perfaites à son Infanterie, contre Anni s'en servit avec avantage à Zama. Des Rome nais la Colomne fut connue de Romulus, & il dût la vié qu'il remporta contre les Fidenates à ses Colon qui firent volte-face contre ceux qui les poursuivo Dion chasse de Syracuse, marcha en Colomnes co les Troupes de Denis. La Phalange d'Antiochus, plusieurs sections n'étoit, dit encore M. le Chev Folard, autre chose qu'une Colonne, qui le rendit y

queur d'Arfacès. A ces exemples tires de l'Antiquité, & qui prou l'origine & l'avantage de la Colomne, il cite auff Batailles de l'Euctres & de Mantinée, gagnée par minondas, Général des Thebains, qui ne dût ses c grandes victoires fur les Lacedemoniens, qu'au che à la pesanteur de ses formidables Colonnes. De jours, le Général scoulembourg attaqué dans les pla de Pologne, par Charles XII. Roi de Suede, qui a huit mille chevaux de Cavalerie Suedoise, rangea quatre à cinq mille hommes d'Infanterie qu'il avoir Colomne, & s'étant fraise de tout ce qu'il avoit d mes de longueur, halebardes, pertuifanes & esp tons, il ne pût être entamé par la Cavalerie Suec fe, & il continua fa marche à la faveur de la n Enfin la Bataille de Lutzen remportée par le Gra Gustave, quoique avec des Troupes bien inférieures nombre à celle de Walsstein, qui commandoit les I periaux, est trop favorable au système de la Colo de M. Folard, pour n'être pas encore citée. Tou ces Batailles remportées avec l'ordre de Bataille d ie parle, font trop bien détaillées par notre scav Tacticien François, pour n'être pas dignes de la cui fité de tout militaire, qui veut être instruit de son n tier. En finissant cet article, je dois dire, que l'Emi lum, ou le Cuneus des Anciens & leur Bataillon qua a, selon notre Auteur, donné lieu à la découve de la Colomne.

'COMBLEMENT de Fossé. La maniere de les Anciens combloient les sossés des Places affiégée étoit peu différente de la nôtre. Car hors les tortu & les muscules, que l'invention de l'Artillerie nous fait abandonner, nous n'ayons rien que les Ancie. n'aient pratiqué avant nous.

Ce qu'ils, appelloient tortué de terre, n'étoit aut chofe qu'un fossé creusé dans terre, & bl'indé par-desse en forme de galerie, uiré de la derniere parallèle claies jusques sur le bord du tossé. Ils se servoient d'un

ntre méthode dans les fossés fecs. Ils ouvroient une lerie souterraine jusques dans le fossé. Ils y entroient une ouverture à la contre-escarpe, où ils élevoient le galerie de charpente jusqu'au mur, qu'ils sapoient couvert de cette machine. Les Anciens ne se serient de cette méthode, que dans les cas où les beers étoient inutiles. Mais la commune façon étoit le

imblement du fossé.

C'étoit sous ces tortuës de terre, ou conduits de lines sous les muscules, & sous les tortuës poussées ir le bord de la contre-escarpe, que les Soldats à coutre travailloient au comblement. Ils se servoient de cerres, de troncs d'arbres & de fascinages, le tout élé avec de la terre. Il falloit que ces sortes d'outages sussent d'une très-grande solidité à cause du dids prodigieux des machines qui portoient destius, qui

ussent enfoncé, si cette espèce de chaussée avoit été

Il étoit difficile aux Alliegés d'empêcher le comblenent du fosse, lorsque les Alliégeans étoient une fois pgés sur la contr'escarpe. Toute leur ressource étoit ans leurs machines de jet, & dans les artifices lancés ar leurs balistes & par leurs gens de traits, pour tâher de bruler les tours & les tortués. Leurs forties qui coient toujours grandes étoient les plus esseases pour éustir dans ces sortes d'entreprises. Celle d'Imilcon à Lilybée, sont célèbres. C'est à ces grandes sorties que et habile Carthaginois dut sa gloire & le salut de sa Place.

COMBOURGEOIS: c'est celui qui a part avec in autre à la propriété & aux agrets d'un Navire. Quand le Mastre est Combourgeois, les autres Asso-

liés ne sont point responsables de sa barraterie. COMMANDE, ce mot de commande sur les Vaisseaux, est crié par l'Equipage pour répondre au Maître, qui appelle de la voix ou du fifflet, pour quelque commandement qu'il veut faire. Commander à la route : c'est donner la route, prescrire celle que loivent tenir tous les Vaisseaux, ce qui est attribué a l'autorité de l'Amiral ou du principal Commandant ou l'un Pilote dans un Vaisseau marchand Commandes, ce sont de petites cordes de merlin, dont les garcons de Navire sont toujours munis à la ceinture, sfin de s'en pourvoir au besoin. Elles servent à serser es voiles & à renforcer les autres manœuvres. Eiles lont faites de deux fils à la main dans le bord. On les appelle aucrement Rabans, Commandeur , c'est un ter-Supp.

me dont on se sert fort fréquemment parmi les Hollandois, il veut dire proprement Commandant. Le Commandeur chez eux, est celui qui commande quelques Vaisseaux ou quelques Flottes particulières. Et en effet, ce terme dans les meilleurs Auteurs est attribué au Commandant en Chef d'une petite Armée navale; à celui d'une Escadre, qui croise sur les Côtes de Barbarie; à un Capitaine de Vaisseau, de Brulot, de Flute, &c.

COMMANDEMENT des Armées. Les grandes entreprises, dit Walstein dans l'Histoire de Louis XIII. ne peuvent gueres réussir que sous la conduite d'un

feul homme : ce raisonnement est véritable.

Les Romains se trouverent toujours mal d'avoir partage le commandement de leurs armées. Ils ne connurnent jamais que l'unité & l'indépendance du Chef dans une Armée étoit le plus grand de tous les avantages. Plufieurs Batailles perdués, comme celles de Trebie, de Thrasimene, sous deux Dictateurs ou deux Confuls, ne leur servirent pas de leçon pour l'avenir. Les Atheniens faisoent encore pis dans le partage du commandement de leurs Armées. Ils élisoient dix Généraux, & chacun commandoit à son tour. On en vit tout autant à la Bataille de Marathon au rapport de Plutarque.

Les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin eurent auffi presque toujours la maxime de partager le compandement des Armées. Ils avoient toujours , dit Mele Chevalier Folard, un Emilius & un Varro, à la tête des Armées. Celui-ci étoit dans la faveur, leur Ami, leur Parent, ou leur Adulateur... Brezé, Chatillon, & tant d'autres en sont une bonne preuve... Cette politique dura encore quelque-tems sous le régne de Louis XIV. Le Maréchal de la Ferté n'étoit pas un homme à être donné pour Collegue au

grand Turenne.

Le Roi ouvrit les yeux, & le commandement alternatif disparut pour faire place à celui d'un seul, & alors les affaires de la guerre prirent toute une autr face. On reconnut par les effets que l'unité du Chef étoi un avantage inestimable dans une Armée, & ç'a été felon l'Auteur ci-dessus cité, une circonstance la plu favorable à la France contre ses Ennemis.

Non-feulement le Général, dit-il, doit être feul à liète d'une Armée, & fon pouvoir fans bornes, comme chez les Turcs, mais il doit être encore indépendat des ordres d'un Ministre, comme M. de Turenne

CO

fout secouer un joug, dont un grand Capitaine doit le toujours exempt. Mais le plus grand de tous les antages est celui d'un Roi à la tête de son Armée. est-ce que nous éprouvons dans la guerre présente. Is Campagnes brillantes de Louis XIV. & toutes les de ses Prédécesseurs, n'ont rien qui approchent celle de Louis XV. La Victoire de Fontenov, la onquête de toute la Flandre, & cela dans l'espace de atre mois, font dûs à la présence du Roi, comme a valeur de ses Troupes. Et feront un des beaux

orceaux de son Hittoire. Il n'en est pas de même des Généraux, dont le uvoir est lié & partagé par les ordres des Princes. de leurs Ministres, & qui ne peuvent agir, ni rien re par eux-mêmes, comme des autres qui commannt feuls . & auxquels il est permis de faire à leur

donté & selon qu'il leur plaît.

Tite-Live, en faisant le parallele d'Alexandre le rand avec les Capitaines Romains, qu'il auroit trouvés ens son chemin, si l'envie lui eût pris de tourner ses mes en Italie, dit en parlant des Généraux, dont le buvoir est partagé : il n'en est pas ainsi des Rois : on-seulement ils ne connoissent point tous ces obstaes; mais ils sont maîtres des tems & des événeens. Loin d'être obligés de suivre une impression rangére, ils donnent le mouvement & le branle à ut. Domini rerum temporumque, trahunt Consiliis cuas-

t, non sequentur.

Enfin l'indépendance, dit Amelot de la Houffaie ans ses Réflexions Politiques sur Tacite, est un grand vantage dans un Général d'Armée, pour l'exécution es grandes choses. Germanicus auroit achevé de subiguer toute l'Allemagne, fi Tibere n'eût pas été jaux de fa gloire. Le Duc d'Albe auroit pris Rome le Pape Paul IV. si Philippe II. son Maître eût te de l'humeur de Charles-Quint. Le Comte de Rantlau, depuis Maréchal de France, auroit infailliblenent surpris la Citadelle de Gand, comme vient de aire le mois de Juillet dernier 1745, M. le Comte de Lowendal, à la vérité, sous les yeux du Roi, & par 'ordre de M. le Maréchal Comte de Saxe, fi M. Desnoiers, qui gouvernoit tout sous l'autorité du Cardinal de Richelieu, eût voulu seconder cette entreprise : au lieu qu'il la fit échouer. Le Maréchal de la Motte Houdancourt auroit amené le Roi d'Espagne prisonnier à Paris, si la Régence n'eût pas été entre les mains de sa sœur, qui prétéra en cette rencontre

les intérêts de son frere à ceux de son fils.

C O M M I S: j'ai parlé Tome I. des Commis, des Tréforiers extraordinaires des Guerres, du Controlleur Général de l'Artillerie, des Entrepreneurs pour la fourniture des vivres, & des Commis dans les vivres, & c parlons ici des Commis pour ce qui regarde la Marine.

COMMIS : c'elf celui qui a la direction de Marchandiles qui font dans un Vaifleau. Sous Commis c'eff celui qui fair la fonction du Commis ; en cas de mort, maladie, ou autre empêchement. Commis à la distribution des vivres, c'est un homme embarque dan le Vaisseau, qui fait distribuer les vivres à l'Equipage, ainsi que le Munitionnaire est obligé de faire, par la traité qu'il a fait. Le Munitionnaire fait embarquer su les Navires de guerre du premier rang; le nombre de huit personnes pour Commis, Maîtres, Valets, Coqs & Cuisniers, qui passent ainsi que les Matelots en revue ; ant pour les vivres dont il lui est tenu compte, qui pour leur solde, qui est payée sur le pied de seize livre par mois. Sur les Vaisseaux du second & du troissemt en mer sur, & sur les autres il en met quatre.

COMMIS des Bureaux des Doiianes : ce son des Commis, qui sous la conduite d'un Commis général, ont inspection sur les Bâtimens qui entrent & qu' fortent, se tenant pour cet effet dans de petits Bureaux & Corps-de-Garde avancés sur l'eau au bout des estacades, à toutes les ouvertures & barrières. Ils examinent les Passeports & Patentes, & font la visite des Marchandises, pour connoître si tout est conforme aux déclarations qui en ont été faites, & s'ils y découvrent quelque fraude, ils en donnent avis au Commis Général, qui fait saisir les Effets ou Marchandises, & les fait mettre en garde, jusqu'à ce que toutes les formalités ayent été observées, pour les configuer & les faire vendre si le cas y échoit. Le Commis général est ambulant, & n'a point de demeure fixe : mais il change souvent, & se transporte du ressort d'une Chambre ou d'un Département à l'autre, selon les ordres qu'il reçoit.

COMMISSAIRE Général des fontes. Il réside à l'Arfenal de Paris, a inspection sur tous les autres Fondeurs, & est payé siuvant les marchés ordinaires des ouvrages de fontes, après qu'ils ont été éprouvés & reçus par les Officiers à ce commis par le Grand-Maire. Il a droit d'assister à toutes les épreuves des differentes inventions, qui se font à Paris pour les bou-

ches à feu, qui se coulent dans les fourneaux.

COMMISSAIRE Général des Poudres & Saltres. Il a feul le droit d'examiner la qualité des pudres & Salpètres, de faire observer par les Saltriers les Ordonnances pour la recherche du Saltre. Il rétire des Gardes Magazins des récepissés en pane sorme des Poudres, & Salpètres qu'il sournit, pat il est payé sur lesdits récepissés, visés des Lieunans Généraux, & controllés du Controleur Général la Provincial.

est le premier des Officiers, qui est subordonné à Intendant de la Marine dans son département.

COMMISSAIRE Général à la fuite des Arées navales, c'est un Officier qui reçoit les ordres les instructions de l'Intendant de l'Armée navale; qui en l'absence de l'Intendant a les mêmes sonc-

ons que lui.

C O M MISSAIRE Général de l'Artillerie de Marine. Il y en a deux, l'un en Ponent, l'autre en evant; c'est aussi sondres de l'Intendant qu'ils ni inspection sur les sontes, & épreuves des Canons, des Mortiers, & sur toutes les autres armes, poures, munitions, instrumens, & outils servants a la uerre. Ils ont le commandement des Canoniers, & ombardiers entretenus dans les Ports, qui sont diviés par escouades, commandés sous lui par des Lieurenans de Marine, ou de galiotes à mortiers.

COMMISSAIRE Général de la Marine ampulant: c'est celui, qui n'a point de département fixe,

& qui va à ceux que la Cour lui ordonne.

COMMISSAIRE ordinaire de la Marine

yovez Tom I. COMMISSAIRE ordinaire de l'Artillerie de la Marine : il y en a d'établis en chacun des Arcenaux de Toulon, Rochefort, Breste, Dunkerque, Havre, & Port Louis. En l'absence du Commissaire Général, le Commissaire ordinaire a les mêmes fonctions. Il prend ordinairement soin de ce qui regarde les sontes, & épreuves de canon, mortiers, armes & munitions. Il a conjointement avec le garde-Magazin une clef des magazins aux poudres, & de ceux destinés pour ce qui regarde l'Artillerie, & les outils, & instrumens servant aux défenses, & attaques des Places. Il a aussi une clef de la sale d'Armes, dans laquelle il fait ranger les armes par calibres & longueurs. Il tient régistre de toutes les piéces de Canon de fonte qui sont dans l'Arfenal de son département, & dans ce Régit-

tre il marque les Fabriques, d'où ils font.

COMMISSAIRE prépoié à l'enrollement de Matelots: ils tiennent chacun dans leur départemen le roile des Officiers Mariniers, Matelots & gens di mer, & marquent les Vaiffeaux, fur lefquels ils on fervi, en quelle qualité, & fur quel pied la folde leur aété payée. Ils font un rolle particulier des mouffes, garçons de bord, & autres jeunes gens. Ils délivrent grauis a chaque officier & Matelot, un buletin en parchemin, contenant leurs fignaux, leurs privilèges & les années, qu'ils ont fervi. Ils viitient les batimens marchands, tant François qu'étrangers, & fe font réprefenter les rolles des équipages François, & c.

COMMISSAIRE ayant inspection sur les vivres d'un port. C'est un Officier qui est chargé d'examiner la qualité des vivres, & denrées, que le munitionnaire général de Marine sait remettre dans ses magazins; & d'empêcher, qu'il n'en soit reçu, in embarque pour les équipages, que de bonne qualité. Il

fait aussi goûrer les vins & autres breuvages.

COMMISSAIRE préposé pour avoir inspection sur la construction des Vansseaux. Il a Pœil sur l'Ecrivain, & sur les Maîtres Charpentiers, afin qu'il fassent leur devoir Il prend soin que le bois de la plus vieille coupe, soit le premier employé, & que les chevilles, clous, & autres ouvrages de ser soient de proportions ordonnées, & conformes aux échantillons. Il doit visiter continuellement les at eliers des constructions, & retirer tous les quinze jours les rolles des Ouvriers, signés des Ectivains: il empêche que les Maîtres Charpentiers ne se départent, en aucune maniere que ce soit, des devis, qui ont été arrêtés par le conseil de construction, dont il doit toujours avoir une copie sur les manuels de la conseil de conseil de construction, dont il doit toujours avoir une copie sur les masses de la conseil de conseil les conseils de construction, dont il doit toujours avoir une copie sur les des devis que les conseils de conseils de conseils de construction, dont il doit toujours avoir une copie sur les conseils de conseils d

C O M M I S S A I R E des Montres : c'est un Officier en Hollande, qui va saire les revués, sur les Vaisseaux, lorsqu'il n'y a point de Conseillers de l'Amirauté, qui puissent y aller. Les Hollandois ont aus si des Commissers dans tous leurs Ports pour avoir inspection sur les Vaisseaux des Provinces - Unies, qui y entrent, & qui en sortent, & saire exécuter les réglemens rendus à cet égard, & un Commissaire des ventes, qui prend soin de faire publier, & mettre les affiches, pour les ventes qui se sont publiquement de

tout ce qui est confisqué.

COM MISSAIRE Général des Vaisseaux, c'est un Commissaire établi pour exécuter les ordres de

limiral, ou du Conseil d'Etat sur le nombre des Vaissux qu'il a été réglé de prendre pour le service de trat, afin qu'il ne leur soit payé que la taxe ordiaire, & qu'ils soient agréés, & pourvûs comme il at pour l'expédition qu'on doit entreprendre.

C Ó M M I S S À I R É Général, & Commissaires des Ports. Ils ont inspection sur tous les rits, & doivent prendre garde à ce que les R gleens, & les Ordonnances touchant les Ports soient écutées, aussi bien par les Maîtres des Ports, que tous autres. Ils ont droit d'aller, toutes les fois d'ils le jugent à propos, visiter ses dehors, afin de ir si les navires, bateaux, alléges, & toutes sortes bâtimens, sont rangés en ordre, & chacun dans

lieu, qui lui est assigné.

GOMMISSAIRES provinciaux d'Artillerie: en ablence des Lieutenans Provinciaux, ils commandent Artillerie. Ils font leurs tournées dans les Places auffouvent qu'il leur est ordonné par Lieutenant Gééral & Provincial du département, où ils sont. Ils ennent la main à ce que les Ordonnances au sujet des lagazins, & munitions soient exécutées. Ils se sont doner les inventaires de toutes les munitions au commennent de chaque année, & tous les trois mois des renites, & des conformations pour être toujours en tat d'en rendre raison au Grand-Maître, & aux Lieuenans Généraux de leur département, & ils signent les tats, qui sont demandes directement aux gardes rovinciaux & particuliers.

COMMISSAIRES ordinaires d'Artillerie: ils commandent tous Commissaires Gardes provinciaux se particuliers avec les mêmes fonctions, que les Commissaires provinciaux. Ils ont une des clets des Magazins. Ils certifient les inventaires & états des remises & de confommation, que les Gardes Magazins doivent envoyer au Grand-Mastre, & aux Lieutenans Généraix & provinciaux. Ils tiennent la main pour qu'il n'y ait point de retardement, & au détaut delatts gardes, ils se mettent eux-mêmes en état d'informer le Grand-Mastre, & les dits Lieutenans de l'état

des Magazins & munitions.

COMMISSAIRES ordinaires & extraordinaires d'Artillerie, & les Officiers Pointeurs font recus à l'Hôtel Royal des Invalides Officiers; les Gardes Magazins, & Capitaines conducteurs, comme Sergens, les Ouvriers & Charretiers, comme Soldats, en

CO justifiant comme les troupes de S. M. qu'ils ont le

qualités réquifes pour y être reçus.

COMMISSAIRES de la Chambre des Af furances : ce sont les Juges commis pour regler le affaires de la Chambre des Affurances, qui fut éta blie à Amsterdam l'an 1508. Ces Juges sont au nom bre de trois.

COMMISSAIRES des affaires de la Marine Il y en a cinq d'établis à Amsterdam. Ils changen tous les ans, & l'élection s'en fait le huitième Fé vrier.

COMMISSION for mer : c'est la permission& l'ordre que donnent l'Amiral, le Vice-Amiral, or d'aurres Officiers. Cette commission est un pouvoi spécial du Roi, ou de l'état, pour aller en course, en lever les Vaisseaux ennemis, & butiner sur tout of qu'il est possible. Les Armateurs, qui font la cours fans commission sont reputés Pirates & Forbans, &

comme tels punis de mort.

COMMUNICATION d'un Camp. On fai pratiquer dans un Camp des communications par tout of il est besoin, assez larges & assez faciles, pour que cinquante Maîtres au moins puissent y passer de front; ont fait faire aussi des Latrines à vingt pas au delà de la garde du Camp. On commande pour cet effet un ou deux hommes par compagnie avec des outils, & un Sergent, qui a soin de les faire bien faire. Il y a des Regimens, ou l'on fait exécuter toutes ces corvées par les Soldats de piquet, mal-à-propos, parce qu'il y en a déja une partie employée à faire le chevalet, & l'abri pour les aumes, une autre en faction; si l'on emploie le reste à travailler, il ne doit plus rester personne pour prendre les armes, si l'on a besoin du piquet, ou pour paroître lorsque les Officiers Généraux passent. COMPAGNIE: ce mot en matiere de négoce

se dit d'une société de Marchands, ou même d'autres personnes, qui ne sont point engagées dans le commerce, qui s'unissent d'interêts, & qui contribuent de leurs fonds, de leurs conseils, de leurs soins pour entreprendre ou soutenir quelque établissement utile à un négoce. Il y a en Hollande la Compagnie des Indes Orientales; la Compagnie des Indes Occidentales, celles de Surinam, du Nord, de Groënlandt de la mer Baltique, &c. beaucoup inférieures aux premieres. Il y a austi en Angleterre une Compagnie des Indes,

ainsi qu'en France.

COMPAGNIE de Navires: ce font les Vaifaux qui font obligés de s'attendre les uns les autres ur faire une flotte, & fe détendre réciproquement indant un voïage; & cela s'appelle aller de confer-

, aller de flotte, ou d'escorte réciproque.

OMPAGNONS de bateau : ce sont des Baiers, ou Matelots de l'équipage, d'un Vaisseur,
une Frégate, ou d'une barque, & qui le conduisent
us celui, qui en est Capiraine, le Pilote, le Patron,
le Mastre. Par les Ordonnances de la Marine, il
désendu à toutes personnes d'acheter des Matelots,
ompagnons de bateau, des cordages, terrailles,
autres ustensiles des Navires, à peine de punin corporelle. Par les mêmes Ordonnances de la
arine, l'âge de Compagnons est sixé au dessus de

x-sept ans, & au dessous de cinquante.

ONGE Passe port : c'est en France une espèce de se-port ou permission de l'Amiral de naviguer, que le aître d'un navire est obligé de prendre Jorsqu'il desire rtir du Port pour aller en mer. C'est ordinairement Receveur des droits de l'Amirauté, qui délivre ces igés. On dit conzé pour sortir, & permission pour trer. L'Ordonnance défend qu'aucun Vaisseau ne rte des Ports du Royaume de France, pour aller en er, fans congé de l'Amiral, enregistre au Greffe l'Amirauté du lieu de son départ, à peine de concation. Le Maître du bâtiment n'est cependant pas ligé d'en prendre un pour retourner au port de sa meure, s'il est situé dans le ressort de l'Amirauré. il a fait sa décharge. Le congé doit contenir le nom Maître, celui du Vaisseau, son Port & la charge, lieu de son départ, & celui de sa destination. CONNOISSEMENT: c'est une espèce d'ac-

ou de reconnoillance fous fignature privée, que une le Maître ou le Patton d'un Vaisseau à un archand de la qualité & de la quantité des Marandites qui ont été chargées dans son bord, avec umission de les porter au lieu de leur destination oiennant un certain prix. Le mot de connoissement est en usage que sur l'Ocean, & sur la Mediterranée, h dit Police de chargement, qui a la même fignification.

tion.

CONSEIL de Marine: ce font des confeils séets que le Roi de France tient avec ses Ministr es, n y délibére de ce qui regarde la guerre sur mer, & le oi y appelle quelquesois les Princes, & les plus conlérables Officiers de l'armée.

Supp.

CONSEIL de guerre fur mer: c'est l'assemblé d'une armée navale, ou d'une flote, pour maintenir et vigueur les loix Militaires, ou pour prendre une résolution selon les occasions qui se présentent. Consei de guerre se dit encore de l'assemblée des Officiers d'ut Vaisseau, pour juger les Soldats & Matelots, qu ont commis quelque crime. Tout ce qui regarde le conseils de guerre en France est fusifiamment connt par le moien des Ordonnances, & sur tout des nou velles Ordonnances. Les Hollandois ont aussi leur loix & leurs Réglemens. Entr'autres ils ont un Reglement fameux parmieux, & comme iondamental pou la Marine, & pour la guerre Marintme, qu'ils nomment Arty Ket-brief, auxquels sont rétaits tous le autres, qui peuvent avoir été taits depuis.

CONSEIL de l'Amirauré en Hollande : c'est le nombre, & l'assemblée des Conseillers, qui compo fent une Chambre de l'Amirauté dans un departemen particulier, duquel ils ont la direction, pour agir, juger, & décider dans tout ce qui est de leur rehort, & compris dans leurs instructions, comme pourront faire

le Conseil général de l'Amirauté.

CONSEILLERS de l'Amirauté: ce sont tous les Officiers qui composent le Conseil de l'Amiraute dans les Provinces-Unies, ils sont pourvus de leurs Charges, par les Etats Généraux, sur la nomination du Conseil de la Ville, qui a droit de nommer. Les nominations, qui se sont présente aux Etats de la Province, qui les sont présenter aux Etats Généraux, où elles sont confirmées, si le cas y écheoit, & les Conseillers vont prêter le serment devant eux.

CONSOLE: c'est la partie d'une pièce de bois, qui en soutient une autre, qui est coupée en diminuant

par le bout.

CONSOM MATION: c'est tout ce qui s'est employé au service du Vaissau-pendant le voïage, comme cordage, toile de voile, poudre & balles. L'Ecrivain d'un Vaissau doit tenir régistre de la consomation. Les Magazins doivent être toujours fournis pour remplacer les consomations.

CONSTRUCTION. C'est la maniere de bâtir les Vaisseaux & l'ouvrage même. On trouve dans les Ordonnances les choses qui regardent la configuetion. Construire c'est faire & tabriquer un Vaisseau.

CONSUL: c'est un Officier établi en vertu d'une Commission du Roi dans toutes les Echelles du Le-

ant, ou autres Villes de commerce. Sa fonction est le faciliter le négoce, & de proteger les Marchands de Nation. L'Ordonnance de la Matine veut qu'un consul soit agé de trente ans, & que les Actes excédés en pays étranger, ne fassent de soit en France, ue quand le Consul les a légalisés. Il y a des Consuls à Alep, à Alexandrie, à Smirne, à Sard, à ripoli, a Alger, &c. Le Consul du Caire est celui ui fait le trafic du Séné qu'on vend en Europe, d'ais il n'y en a plus en France de la part des Etats Sénéraux des Provinces-Unies, ni dans les Provinces-Unies de la part de la France; & cela en conséquente du trente-neuvième article de commerce, navigaion, & Marine, s'ait entre les deux Nations, le 20. expembre 1697, qui porte qu'àt'avenir aucuns Consuls le feront admis de part & d'autre.

CONTINENT: c'est une grande étendué de erre qu'aucune Mer n'interrompt ni sépare. Il y a leux grands continents, l'ancien & le nouveau. L'ancien comprend l'Europe, l'Asse & l'Afrique, le nouveau continent est aint appellé de ce qu'il ne nous est nonnu que depuis la découverte de l'Amérique, que lous appellons autrement le nouveau Monde. Continent è dit par opposition aux siles. L'Assique est un grand continent, qui n'est atraché à l'Asse que par un l'ithme.

CONTOIR: c'est un Bureau établi en quelque lieu de Commerce, foit dans l'Europe, dans l'Afre u dans l'Afrique, pour la facilité du négoce. Il y a les lieux où plusieurs Nations ont des Contoirs, comne à Surate & a Andabar, où les François, les Holandois, & les Anglois en ont. Les plus fameux Compoirs font ceux des Villes Ansentages, établis à Aners, à Berghen, à Novogrod, & en d'autres Villes le l'Europe, car ce sont de grandes maisons meuplées, qui entourent une grande cour, avec plusieurs abinets, portiques, galeries, magasins & greniers, our y recevoir toutes sortes de Marchands & marchanlifes. Il y a un Consul ou un Juge, avec plusieurs Officiers de la Nation.

CONTRE-Amiral, outre ce que j'en ai dit dans le Tome I, j'ajcûte encore ici que le Contre-Amiral qui est le troisième Officier des Armées Navales, a cour principales fonctions d'avoir l'œil pendant la nuit à ce que tous les Vaisseaux gardent leur rang en naviguant; afin qu'ils ne s'abordent pas, & qu'il n'y air point de confusion: & cest à lui de dénoncer ceux qui ne sont pas leur devoir à cet égard. En Hol-

Pi

lande, la qualité de Schout-By-nagt, est fixe, aussi les tonctions de cette Charge ne sont elles pas les mêmes en tout, que celles du Contre-Amiral, cependant comme elles en approchent plus que des tonctions d'aucua autre Officier, & que c'est en Hollande, comme en France le trosséme Officier en rang, on ne peut traduire plus convenablement le terme de Contre-Amiral en Hollandois, que par celui de Schout-by-nagt.

CONTRE-Approches: c'eft chez les Modernes, & non chez les Anciens, qu'il faut chercher l'origine de ces chicanes hardies & fçavantes des Afliégés fur les Affiégeans, Je parle de ces Contre-approches dans le premier Volume de ce Dictionnaire. On en attribué l'invention au Marquis d'Hufelles, depuis Maréchal de France à la défense de Metz. M. le Chevalier Folard n'en croit rien, & il dit, que toutes les défenses ù l'on a dit que les Gouverneurs étoient allés par des contre-approches aux Affiégeans, sont des imaginations éclofes dans les Caffés, quoiqu'il y ait des resistances, qui fournissent quelques ouvrages affez a prochans.

On a quelques exemples, où les Affieges pour chicaner les Ennemis, se sont servis d'une rangée de tonneaux, de ballots, de fascines ou de gabions de farcis qu'on poussoit à la faveur de la nuit, depuis l'angle faillant de la contrescarpe, en l'avançant dans la campagne à cent ou quattre-vingt pas, afin d'ensike le matin la tranchée, retarder les travaux du jour, & détruire même ceux de la nuit, en logeant derrière ces tonneaux un bon nombre de Fussiliers & quelques petites pièces de Campagne. La chose est d'autant plus facile que les Assiégeans n'oseroient gueres tenter de s'en rendre les Mastres sans s'exposer au seu de toute une Place, & que les Assiéges n'ont rien à craindre du canon des Assiégeans, dont les embrasures ne squaroient être de ce côté.

On peut quelquesois par une vigoureuse sortes s'emparer d'une parallése & la tourner à son avantage, le revers pouvant servir de parapet en avançant des fiancs aux deux extrémités, & y loger du canon. On peut bien en rigueur donner le titre de contre-approches à ces sortes de chicanes, elles sont infiniment meilleures que toutes les Contre-approches du monde.

Il n'y a aucun exemple de Contre-tranchées depuis cinquante ans ou un fiécle, en remontant plus haut, on trouve le fiège de Belgrade par Mahomet II. en 1456, qui fournit un exemple de ces fortes de travaux Le célèbre Huniade, qui en foutint le fiège, fans fe eontenter de conserver les postes, alloit à ceux de l'Ennemi par des contre-approches, & faisoit de frequentes sorties avec succès.

CONTRE-Marche sur mer; faire la Contre-marche, cela se dit quand tous les Vaisseaux d'une Armée ou d'une Division, qui sont en ligne, vont derrière le dernier, jusqu'à un certain lieu, pour revirer ou chan-

ger de bord.

CONTROLEUR S Provinciaux d'Artillerie : i'ai parlé Tome I. du Contrôleur-Général. Les Contrôleurs-Provinciaux contrôlent toutes les dépenses & marchés généralement quelconques, qui concernent l'Artillerie, & peuvent avec connoissance de scause rebuter les armes & munitions & tout ce qui peut être défectueux dans les livraisons en vertu des marchés. Ils ont une clef des Magasins de leur résidence. Ils se font donner en entrant en exercice par les Gardes Magafins, des Inventaires de tout ce qui y est, dont ils font un Registre, fur lequel ils ajoûtent les remises & consommations, pour être toujours en état d'en rendre raison au Contrôleur-Général . & aux Commandans d'Artillerie. Ils font souvent leurs tournées, & sur-tout en mêmetems que les Commandans d'Artillerie font la leur. Ils donnent les certificats des morts & des blessés, & font Inventaire & Vente des effets des morts, de concert avec les Commissaires des Places ou Majors des Equipages.

CONTROLEUR de la Marine : outre ce que j'en ai dit Tome I. j'ajoûte ici que les Contrôleurs de la Marine doivent tenir un contrôle ou regiffre de tous les Inventaires & de toutes les ventes , & lorsqu'on décharge les Vaisseaux , ils prennent connoissance des gens qui sont à bord , & de ce qu'on fait des marchandises , & selon les occasions , ils en donnent avis au Fiscal. Les Contrôleurs prêtent le ferment comme tous les autres Officiers. Ils n'ont de gages & de prositen Hollande qu'un gros des douze gros. Néanmoins ils sont obligés d'exécuter tout ce qui est dans leur instruction , & qui les regarde , sans avoir aucune part à l'achat des Effets des prises , ou d'aucuns

autres effets confisqués.

CONVOI sur Mer: c'est un Vaisseau de guerre qui conduit des Vaisseaux Marchands. On appelle Lettres de Convoi un billet ou écrit que le Commandant de l'escorte donne à chaque Capitaine, ou Maître de Vaisseaux Marchands, par lequel on leur permet de se mettre sous la protection du Convoi. Cham-

P iij

bre des Convois: c'est la chambre où se délivrent ces billets, & on y expédie tout ce qui regarde les convois.

billets, & on y expédie tout ce qui regarde les convois. CONVOYER des Vaisseaux Marchands, c'est le foin que le Vaisseau de guerre prend de leur conduite, la route qu'il fait pour cela, & le tems qu'il y employe.

COQ du Vaisseau : c'est le Cuisinier de l'Equipage : le Coq doit être propre , & tenir bien nets tous les vivres qu'il fair cuire. Il ne doit point consumer d'eau , ni de bois inutilement. Il ne sert à manger que quand il en a l'ordre du Capitaine : & il sonne la clochette pour avertir l'Equipage de s'asseoir. Le déjeuner qu'il sert le Lundi matin , est de l'orge mondé, le d'iné est de même , ce qu'il continue jusqu'au Jeudi , qu'il donne du lard au diné , ou du bœus avec des pois gris , & au soir des pois gris avec du stocsfise. Le Vendredi & le Samedi , on sert comme le Lundi : & le Dimanche comme le Jeudi : mais pendant toute la semaine le deienner est toujours l'orse mondé.

Il y a beaucoup de Vaisseaux Marchands où l'on fait dans une semaine vingt & un repas d'orge mondé, principalement sur ceux qui sont destinés pour la Mer Baltique, ou pour la France; & l'on y joint du lard & du bænt à certains jours réglés. Il y a des Navires de guerre, où l'on ne sert jamais de viande, si ce n'est lorsqu'on peut envoyer à terre & en faire acheter de frasche en quelque endroit. On estime que le lard vaut mieux que le bœuf pour les gens de Mer, parce qu'il se conserve mieux, & qu'il n'est pas de si dure digestion, que de la viande de bœus, quand elle est vieille. Le fromage, le beurre, le biscuit se distribuent par

mesure toutes les semaines à chacun des gens de l'Equipage en particulier : mais pour le beurre on ne leur en donne pas ordinairement, ce n'est que dans les voyages de long cours, qu'on leur en donne une demi-livre par semaine, avec une livre de fromage, & cing livres de biscuit par tête. Pour la biére ils en ont

autant qu'ils en veulent.

Le Cuitinier doit employer la graiffe, qui vient de la viande à cuire des potages de graua & d'orge, & celle qui eft trop sale & qui ne se peut manger, sert à l'entretien du Vaisseau: & comme il s'en saut beaucoup, qu'il puisse susseau à la d'ordinaire un Aide sous lui, avec un Détrempeur de viandes & de poissons, & un Mousse. Dans les Vaisseaux Marchands il n'y a point de Coq: c'est un Mousse qu'il s'ati la cuisse, & qui sert dans une anême gamelle pour tout l'Equipage sans qu'il y ait des

co co

ations ordonnées, comme dans les Navires de guerre. CORBEAU des Anciens. Il y avoit tant de différentes fortes de corbeaux, & ils étoient fi-différens între eux, foit dans leur conftruction, foit dans leur gure ou dans leur ufage, que le Commentateur de folybe est surpris de ce que les Anciens n'ayent pas avente différens noms, pour empêcher qu'on ne les onfondit les uns avec les autres.

Le corbeau du Consul Duillius, qui remporta la preniere victoire sur Mer contre les Carthaginois, dont Auteur ci-dessus ciré donne l'explication, croit que étoit une machine assez semblable à la gruë dont on se ert pour élever des sardeaux, & que ce corbeau avoit

les griffes de fer, pour accrocher le bordage.

Le corbeau démolisseur de Diades, étoit une mahine qui servoit à accrocher, & à tirer les pierres. Pune muraille en bas. Celui à tenzille servoit à accrocher & à attirer le bélier. Le corbeau double en abaissoit la tête & en rompoit le coup. Le corbeau des fyiens étoit des saux atrachées à l'extrémité des vergues le leurs Galéres. avec lesquelles ils coupoient les gros tables, au bout desquels les béliers étoient suspendus. Le corbeau à lacs courans & à pinces, étoit des lacets attachés à des corbeaux, dont on se servoit contre les efforts du bélier. Il y avoit encore le corbeau d'Archiponner & à ensever les Vaisseaux. De tous ces différens corbeaux, on peut voir l'explication qu'en a donnée M. le Chevalier Folard, dans ses Observations sur Polybe page 84. & suiv. du Tome. I.

CORDAGE: j'ai parlé Tome I. des différens cordages qui fervent à l'Artillerie. On donne auffi ce mom à toutes les cordes qui font employées dans les agrès d'un Vaiffeau. Les cordages fe vendent ordinairement au poids. Il y a différentes fortes de cordages. On appelle cordage étuvé, celui qu'on a mis dans un lieu fort chaud où il a reflué & jetté toute fon humeur acqueufe: cord ne geoudronné, c'est celui que l'on a paffé dans un goudron chaud. Il y a un cordage goudronné en fils, & un autre goudronné en étuve. Le premier est de fil de Carret, que l'on goudronne avant que de l'employer. L'autre est un cordage paffé dans du goudron chaud, après qu'il est forti de l'étuve. Chaque quintal de cordage peut prendre environ vingt livres de goudron.

CORDAGE blanc, c'est un cordage que l'on n'a pas goudronné. Cordage resait, est celui qu'on a fait

L mil

76 CO

des cordes qui avoient desa servi. Le cordage toi fait vieux est propre à faire l'étoupe, pour caliare courures des Vaisseaux. Cordage de rechange, c'es cordage qu'on met en réserve dans les Navires, s'en servir au défaut de celui qui est en place. Qu on dit qu'un cordage a tant de pouces, c'est à d que sa circonférence est de six pouces. Quand on qu'un cordage est de 60. sils, c'est à dire, que sa seur est composée de 60 sils de Carret.

CORDE: c'est un tortis ordinairement sait chanvre: on en sait aussi de coton, de laine, soye, d'écorces d'arbres, de poil de jonc, boyaux, de brou, de noix, de coco, de cuir au res mat ères piantes & slexibles. Pour épr ver la qualité d'une corde, il faut la mettre tren quatre ou cinq jours dans l'eau saiée, après qu'a été goudronnée dans l'étuve: & si le fil en est mauvaise qualité elle rompera au premier effort: n si le fil en est direct de le nest durers.

plus longtems, & n'en sera que plus forte.

age eft de retenuè : c'est une corde dont l'age eft de retenir un pesant sardeau, lorsqu'on l'ebarque. Corde de retenuë est aussi une grosse corde dont on se sert dans les petits bàtimens, qu'on e ploye pour coucher un Vaisseau sur le côté. Corde retenuè est encore une grosse corde, qu'on met à l'riere d'un Vaisseau lorsqu'on veut le lancer à l'ea pour le retenir, afin qu'il ne se lance pas trop vi Cordes de désenses : ce sont de grosses ordes mêlensemble qu'on fait prendre le long des flancs des tits Bâtimens & des Chaloupes. On en met aussi Vaisseaux, qui sont à l'ancre pour les conserver, lo qu'ils approchent de plusseurs Bâtimens, qui se leur choc pourroient les incommoder.

CORDEAU d'alignement pour le Campemer Pour régler avec justesse un Camp, on tend le graverdeau, & on y attache de distance en distance petits morceaux de drap d'écarlate ou d'autre coule Le grand cordeau ainsi marqué, & l'alignement a Camp pris avec des hallebardes, on commence à r gler le terrein que doir occuper chaque Bataillon, compris l'intervalle: ensuite on tend le cordeau d puis sa droite jusqu'à sa gauche, bien directement se les hallebardes d'alignement, & l'on marque le fro de Bandiére de chaque Bataillon, Compagnie par Con de Bandiére de chaque Bataillon, Compagnie par Con

ragnie avec des fiches.

Cela fait , on marque avec le même cordeau ,

CO CO e des faisceaux d'Armes qui se mettent à dix pas,

font trente pieds en avant du front de Bandiére, vant que la fiche du faisceau soit bien alignée h-vis celle de la fourche de la premiere tente : & que cela foit juste, on doit avoir un petit corune équerre, ou faute de ce, avec une carte à Gr, pour régler la distance & l'alignement sur le nt de Bandière. Si cela se trouve exécuté par la le te & par la gauche, les faisceaux se trouvent bien

nés fur leurs Compagnies.

insuite on marque avec le grand cordeau l'alignent du fond du Bataillon, auquel on donne la prodeur convenable, ou le terrein suffisant pour cam-les tentes que chaque Compagnie peut avoir. Chatente occupant deux pas, il doit y en avoir un htervalle d'une tente à l'autre : on doit fur tout obder d'aligner le fond fur le front de Bandière cant de jufteffe, que la fiche de la dernière tente la Compagnie foit alignée fur celle de la première fur celle du faifceau des armes.

tela fait, on aligne & on marque la place des cuies de chaque Compagnie avec le grand cordeau à pas du fond du Bataillon. Ensuite on fait la même sie pour errein des tentes des Tambours & des vandiers, à dix pas des Cuifines. Celui des Tentes, Officiers subalternes à vingt pas de celles des Vidiers. Celui des Tentes du Major & des Capitaines ingt pas en arrière de celle des Subalternes : & celui Tentes du Colonel & Lieutenant Colonel à vingt

derriére celles des Capitaines.

Si le Régiment est campé en premiere ligne, l'on trque le terrein de la Garde du Camp à cent pas en ant des faisceaux des Armes au centre de chaque taillon, & les Latrines à vingt pas de-la. S'il est mpé en seconde ligne, on marque le terrein de la rde du Camp à trente pas en arrière, derrière la nte du Colonel, & les Latrines à vingt pas au-delà. Outre cela, les Sergens de chaque Compagnie doint avoir un petit cordeau particulier, où la place s tentes de leurs Compagnies soit marquée tente par nte. Il faut que ces cordeaux soient conformes les s aux autres, & il ne doit pas être permis à aun Sergent d'en changer la distance, quand bien ème il manqueroit quelque tente par la foibleise de sa ompagnie. En ce cas, on laisse la place vuide dans centre, & non à la tête ni à la queuë.

Dès que les Sergens, Fourriers, Caporaux, ou tres Chefs des Compagnies, font arrivés dans le Ca avant que les Soldats ayent pofé bas leurs havrel ils marquent avec diligence les encognures de la micre & derniere tente à un bon pied de la fiche doit être la fourche du milieu, fur lesquelles e gnures, ils tiennent leur cordeau du côte ôu la C pagnie doit faire face pour marquer dans le terreis leur rue celui de leur tente, ce qui fe fait dans un tant. Voyez, C a m P E M E N T.

CORDELLE: c'est une corde de moye grosseur, qui sert à haler un Vaisseau d'un lieu à autre. C'est aussi la corde avec laquelle on conduit Chaloupe de terre à un Navire qui est dans un Pour une l'on prose d'un pour de l'on prose de la conduit de la condui

ou que l'on passe d'un côté d'une rivière à l'autre CORDERIES : c'est une espéce d'Attelier lieu disposé d'une certaine maniere propre & comm de pour fabriquer, tant pour l'Artillerie, que pour manœuvre des Vaisseaux, des cordes, des cable des hansières, &c. Dans les Villes de terre, les C deries sont à découvert, & pour l'ordinaire, situ sur les remparts le long des murailles; & dans Villes maritimes ou Ports de Mer où il se fait des memens considérables, ce sont des Bâtimens bas, ce verts, longs & étroits, construits près des Arsenaux Magafins, dans lesquels l'on file & l'on corne les c bles. Ce sont ces derniéres Corderies, que l'on appe d'ordinaire, Corderies Royales, à cause que la plupa sont construites & entretenuës aux dépens du Roi. I Corderie Royale de Rochefort, est l'une des p considérables qui soit en France. La Corderie de l'I mirauté d'Amsterdam & celle de la Compagnie des I des Orientales, sont proches de la Maison, Magasin & Attelier de la même Compagnie à Oostembour Elles ont chacune cinquante cinq pieds de large, près de deux mille pieds de long.

CORNE à amorcer : c'est une grosse corne d bœuf qu'on remplit de poudre fine pour amorcer le canons, elle est garnie de liége ou d'un autre bois.

CORNETTE sur Mer: c'est un Pavillon quarre & blanc, qui marque la qualité ou le caractére de Ches d'Escadre, qui le porte au grand mât, quand il a le Commandement en Ches; & il ne le porte, qu'au mât d'artimon, quand il est en Corps d'Armée. La cornette doit être sendie par le milieu des deux tiers de sa hauteur, & son battant doit avoir quarte sois la hauteur du guindant. Les Hollandois ne se

179 CO

ent point de cette sorte de Pavillon. RPS: le corps d'un Vaisseau, est tout le Bâti-

or sans apparaux.
ORPS de Bataille d'une Armée Navale, est l'Ef-e du Commandant, qui fait le milieu de la Ligne.
ORPS de garde d'un Vaisseau : c'est ordinaireer la partie qui se trouve sous le gaillard de l'ar-

ORPS mort : c'est une piéce de bois mise de Bers dans la terre, & à laquelle tient une chaîne,

Mert à amarrer les Vaisseaux.

ORPS de pompe : c'est la partie du tuyau d'une ape, qui a plus de largeur que le reste. C'est ou Miston agit pour élever l'eau par aspiration, ou la

ons AIRE: PIRATE, ECUMEUR de PRONTE : C'est celui qui court les Mers avec Waisseau armé en guerre sans aucune Commission, your voler les Vaisseaux Marchands. On appelle mateur, celui qui fait le même metier, mais avec mmission, & qui n'attaque que des Vaisseaux en-nis, & qui sont en guerre avec les Princes & les ats, de qui il a la Commission. Quand on peut atuer un Corfaire , il est pendu sans remission. L'Arweur, au contraire, doit être traite en Prisonnier Jenerre.

les Romains, fous les premiers Confuls, 250, ans ent la premiere guerre Punique, comme nous l'apand Polybe, ne trafiquoient pas seulement sur Mer, lavoient encore des Navires propres pour toute aud chose que pour le trafic, & ils se méloient même piraterie, car ils avoient différentes sortes de Bâtihis. Ils couroient les Mers, foit en bien, foit en 1. Le métier de Corsaire, qui n'est pas autrement t honnête dans ce tems-ci, étoit alors très-honora-. C'est Polybe & Thucydide, qui nous l'apprenent.

M. Huet, qui a écrit sur la Navigation des Anins, nous apprend que ces Romains s'appliquoient a Mer des le tems de leurs Rois, premierement rur le négoce, sans doute aussi pour la piraterie (car n'étoient pas fort puissans dans les tems de leur egine, & ils avoient besoin de courir sur mer & sur (re pour s'enrichir) & ensuite beaucoup plus pour guerre. Mais les Ennemis qui environnoient leur lat dans l'Italie, leur susciterent tant d'affaires, l'ils furent contraints de se relâcher dans le soin de la Marine, jusques au tems de la premiere guerre P

nique,

Alors ils la reprirent avec tant d'ardeur, & un prodigieux succès, que tout ce qu'ils avoient fait a paravant ne mérita pas en comparaison d'ètre com pour rien. Pour revenir au mot de Corsaire, il n'y aujourd'hui que les Algériens, les Tripolitains, & Habitans de Tunis qui en sont l'indigne prosessific Ces Républiques, qui sont sous la protection de Porte, ne vivent que de leur vol & de leur rapis Sous le précédent régne on leur a fait furieusement chasse, & on la leur fait encore. Comme ils sont Ennemis de toutes les Puissances de l'Europe, soit paix, s'oit en guerre, ils ont pour Ennemis tou les Puissances de l'Europe, & le Roi de France les old de tems en tems à lui envoyer des Députés pour faire réparation des torts, & des insultes qu'ils ne sont

CORVETTE: tout ce qui est au-dessous de : canons est corvette en France, & peut avoir 18. 1 14. 12. 10. 8. 6. canons. Les plus petites corvet n'ont que 2. mâts, le grand & celui de misaine. La a vette est la même chose que le slor de guerre des Angle Ils s'en servent comme de Frégates legéres. Vo

SLCOP.

COTE' du vent : c'est le côté d'où vient le ve Côté, un Vaisseau qui a un faux côté : c'est ainsi c l'on parle d'un côté, qui a le côté foible, droit mal garni. C'est aussi le côte où le Vasseau pe che, quand il n'est pas bien sur sa tonture. Quand lame prend le Vaisseau par son faux côté, c'est qua la lame vient du côté qui cargue. Mettre côté en ti vers : c'est présenter le flanc au vent, ou mettre vent fur les voiles de l'avant, & laisser porter le gra hunier, ensorte que le Vaisseau présente le côté vent, dans un parage, où il est nécessaire de jetter sonde. On met aussi côté en travers pour avoir loisir de sonder. On met encore côté au travers po attendre quelqu'un. On se sert de la même façon parler, & l'on dit que l'on a mis côté en travers quand le Vaisseau presente le côté à une Fortere qu'on veut canonner, ou contre quelque Vaisseau E nemi.

COTES ou membres de Marine: ce font les pi ces d'un Vaisseau, qui font jointes à la quille & c montent jusqu'au plat-bord.

COTIERS: Pilotes Cotiers : ce sont ceux c

ne grande connoissance des Côtes, des Rades, orts & des Rivages. On leur a donné ce nom les distinguer de ceux qui gouvernent les Vaiset en pleine mer, en prenant la hauteur des as-& qu'on appelle Pilotes Hauturiers.

OTONS, ce font des piéces de bois, dont on et à fortifier un mât, auquel on les joint étroite-

ONTINNE, c'est une grosse toile, dont la he est de coton & la trême de chanvre, dont on rt pour les voiles des Galéres, & en certains pass

les petites voiles des autres Vaisseaux.

O U B A I S: c'est un Bâtiment du Japon, qui ne ju'à naviguet dans les eaux internes, où il y a environ ante hommes à ramer, qui le font avancer avec toup de vitesse. Il est embelli de divers ornes, qui le rendent fort agréable aux yeux. Il y a chambre à l'avant qui s'eseve au dessus du Bâtit, & qui sorme comme un petit gaillard.

OUDE d'une équerie, c'est ce qui fait un anou un retour par les Lignes droites. Coude d'une ére, c'est la sinuosité qui s'y trouve & qui va en

entant.

OUILLARD: c'est un vieux terme de Ma-, qui signifie le point d'enbas d'une voile. On aploit aussi autresois Couillards des pierriers, ou annes machines de guerre, dont on se servoit pour er des pierres.

OULAGE: c'est la perte ou la conformation se fait de toutes les liqueurs out composent la arge du Vaisseau : on dit Marchandises sujettes à ulage.

20ULEE: c'est l'évidure qu'il y a depuis le gros in Vasificau, jusqu'a l'étambord; ou bien l'adouiement qui se fait au bas du Vaisseau, entre le geu & la quille, afin que le plat de la varangue ne troisse pas tant, & qu'il aille en être cessant infailblement.

C O U L E R bas, couler à fond, c'est faire enfonr & périr un Vaisseau. Couler bas: c'est encore uand le Vaisseau c'est-a-dire, qu'il entre plus d'eau dans le 'aisseau, qu'on n'en peut jetter dehors, desorte qu'ace le tems, le Vaisseau s'en va au fond.

COULÍSSE: c'est un canal fait de bois, ou utrement, dans lequel on fait aller & venir un chassis, ine senêtre, ou autre chose. Quand on fait des écluses,

on se sert de planches, qui entrent l'une en l'autre en rainure & en coulisse : cela s'appelle mâle & s melle.

COULOIRS: ce font les petits passages qu' fait autour des ponts dans les Bâtimens, ou le po tout entier n'est que des écoutilles cintrées, ou d

moins où le pont est cintré & élevé.

COUP-D' @ IL militaire: il n'est autre chose se des différentes situations du païs, ou l's fait & où l'on veut porter la guerre, les avantas & les désavantages des camps & des postes que l'on veut porter la guerre, les avantas & les désavantages des camps & des postes que l'on ve occuper, comme ceux qui peuvent être savorables e désavantageux à l'Ennemi

Par la position des nôtres, & par les conséquenc que nous en tirons, neuts jugeons surement alors de dessens présens, & de ceux que nous pouvons ave par la suite. C'est uniquement par cette connoissant de tout un Pais, où l'on porte la guerre, qu'un grar Capitaine peut prevoir les événemens de toute une car pagne, & s'en rendre pour ainsi dire le Maître; ci jugeant par ce qu'il fait, de ce que l'Ennemi doit néce fairement faire, obligé qu'il est par la nature des lier à se régler sur ses mouvemens, pour s'opposer à su dessens, il le conduit ainsi de camp en camp, & c posse en poste, au but qu'il s'est proposé pour vair cre.

Voila en peu de termes ce que c'est que le comp d'a militaire, sans lequel il est impossible, que le Généri puisse éviter de tombe. Lans une infinité de fautes d'un extrême conséquence. En un 1905, il n'y a rien à espere pour la victoire, si l'on est dépourvs, de ce que l'on appelle coup d'ail à la guerre. La science missaire est de nature de toutes les autres, qui demandent l'usag pour les bien possèder dans les différentes parties qu

la composent.

Philopamen un des plus grands Capitaines de la Grece qu'un Illustre Romain appella le dernier des Grecs avoit un coup d'act admirable, qu'on ne doit pas con siderer en lui, comme un présent de la nature, mai comme le fruit de l'étude, de l'application, & de son extrême passion pour la guerre. Les Condés, les Turennes, n'étoient point sans ce seavant coup d'acit, ils l'on acquis par l'étude des sciences, qui ont rapport à leu prosession; & M. le Maréchal Comte de Saxe feroit-aujourd'hui une Campagne si glorieuse en Flandres sous les yeux de notre Monarque, s'il n'avoit l'art d

CO CO 183 re les Armées en bataille, de les camper, & de les

combattre, s'il n'avoit enfin dans la periection ce d'ail militaire, qui voit tout, qui a tout prévû.

udier la guerre avant que de penfer à la faire, & s'y juuer fans ceffe, lorsqu'on la fair, c'est ce qu'ont purs fait les grands hommes; mais, comme on ne pas toujours la guerre, ou que les Armées ne sont toujours en mouvement, ni assemblées, comme on ul moins fix mois dans le repos d'un quartier d'hie & que six mois ne suffisient pas pour former le comp il pour la guerre, par le secours de l'esprit, & de agination, on peur, dit M. Folard, en faire ulage urs, que dans les armées, comme à la chasse.

ien, selon cet Auteur, ne contribué davantage à ner le coup d'ail que l'exercice de la chasse. Outre l met au fait du pais, & de ses différentes fortes de tion, qui sont infinies, & jamais les mêmes, on rend encore dans ce bel exercice mille ruses, & le choses, qui ont rapport à la guerre. Mais la prindle et la connoissance des lieux, qui sorme le conje il, sans que nous y prenions garde; & si l'on xerce à cette intention, pour peu de réfléxions qu'on joûte, on pourra acquerir la plus grande, & la plus

bortante des qualités d'un Général d'Armée.

e grand Cirus eut moins son plaisir en vûë, en se lint tout entier à la chasse pendant sa jeunesse que le sein de se rendre propre pour la guerre, & pour la duite des Armées. Si son application l'a rendu un s' Grands Conquérans de l'Antiquité, Louis XV. no-Auguste Monarque ne paroît-il pas l'avoir pris pour déle. Après avoir étudié le métier de la Guerre dans pénible exercice de la Chasse, il vient dans la Campane de 1744. & celle de cette année 1745. de s'immortier. La Bataille de Fontenoy, le Siège de Tournay, surprise de Gand, toute la Flandre conquise dans e Campagne feront l'admiration & l'étonnement de s Neveux;

Outre la Chaffe, qui est un bon moyen pour se foret le coup d'wil, car tout le monde n'est pas agité de tte passion, que sque noble, & honnête qu'elle soit. Les oyages, dit notre sçavant Auteur, peuvent être à peu res de la même utilité. Il en a fait l'expérience.

Lorsqu'on est en voyage, on peut examiner tout le ais, qui est à portée de la vûë, toute la ligne du terbin le plus éloigné, comme toute l'étendué de celui u on est. On campe par imagination une Armée sur le pries qui se découvre le plus devant nous, & que

co co

l'on voit en face. On en confidere les avantages, & le défauts, on voit ce qui peut être favorable à la Cavale

rie, ce qui est propre à l'Infanterie.

COUP de partance en terme de Marine, c'est un cou de Canon sans balle, qui se tire par l'ordre du Commar

dant, pour donner avis, que l'on va partir.

COUP de vent : c'est l'orage, ou le gros tems qui su vient, quelque longue durée qu'il puisse avoir, ou tou le tems que dure un gros tems de mer. Cossp de mer c'est le coup qu'un vaisseau reçoit d'une vague de me Cosp de gouvernail, donner un coup de gouvernail c'est le pousser avec vitesse à Stribort ou à Basbort Cosp d'une épreuve à Canon : c'est la quantité de pou dre, & le coup qu'elle tire pour éprouver une piec d'Artillèrie. Cossp de canon à l'eau, avoir des coups d'canon à l'eau : c'est quand on les a reçus à la partie d vaisseau, que l'eau couvre. Cosps de canon en bois c'est les recevoir dans la partie du vaisseau, qui est hoi de l'eau.

COUPE perpendiculaire d'un vaisseau, c'est le pla

d'un vaisseau pris perpendiculairement.

OUPELLE: c'est une espece de pelle de fer blan ou de cuivre. Elle sert aux Cannoniers pour manier l

poudre, quand ils en emplissent les gargousses.

COUPER le cable, couper les mâts : c'ett couper le cable fur les bitues, ou fur l'efcubier, & le laiffèr alle à la mer, ce qui le fait par commandement, à l'égar du cable lorfqu'il faut appareiller promptement, ou pa néceffiité: & a l'égard des mâts aufit bien que des ca bles, lorfque la tempête presse, du'on craint de cho quer contre d'autres vaisseaux, ou de sancir sous camarres.

S'il arrive qu'un matite de vaisseau soit contraint de couper son mat par l'essort de la tempère, il est obligiéen communiquer aux Commis, ou au Pilote, aux Principaux de l'équipage; s'il n'y a point de Commis, ni de Soucommis, et de prendre leur avis, leur de leur avis leur de leur avis, leur de leur avis, leur de leur avis, leur de leur avis le

failan

isant connoître le péril, & qu'il ne paroît point d'aue ressource pour se sauver. Quelquesois aussi il est conaint de couper ses cables, & de laisser ses ancres. En e cas, il doit faire l'estimation de ses mâts & de s aucres, qui sont confidérées comme une marchanise dont on auroit fait le jet : & les Marchands sont teus d'en faire le remboursement, avant que leurs marbandises soient débarquées.

COUPER la lame : c'est quand la pointe d'un aisseau fend le milieu de la lame, & passe au tra-

ers.

COUPLES: en terme de Marine on appelle coules, les côtes ou membres d'un Navire qui étant gaux de deux en deux, croissent & décroissent couple couple également, à mesure qu'ils s'éloignent de la rincipale côte. Couples font encore deux planches du

ranc-bordage entre chaque préceinte.

COURBES: ce font des piéces de bois beaucoup plus grosses, que les courbatons dont j'ai parlé au tom. Leur usage est aussi de lier les mambres des côtés lu Vaisseau aux baux, & de gros membres à d'autres. Il y a des Courbes au premier pont, qui doivent avoir les deux tiers de l'épaisseur de l'étrave. Des Courbes d'arcasse, qui sont des piéces de liaison assemblées dans chacun des angles de la poupe, d'un bout contre la lisse de hourdi, & de l'autre contre les membres du vaisleau: les Courbes de contre-arcasse, ou de contre-lisses, qui sont des pieces de bois posées au fond de cale; des courbes de la sainte Barbe, de la Dunette, du Château de derriére, du Château d'avant, de Bittes d'Ecubier &c.

COURBURE: c'est l'inclination d'une ligne en arc : on appelle aussi courbure l'état & la qualité de la

chose courbée.

COURIVES: c'est un demi-pont que l'on fait de l'avant à l'arriere, de chaque côté à certains petits bâtimens qui ne sont point pointés, ou qui ont des ponts élevés; ou bien les courcives sont des serre-goutieres, ou piéces de bois qui font le tour du vaisseau en dedans.

& qui lui servent de liaison.

COURE'E, ou couroi: c'est une compofition d'huile, de soufre, de réfine, ou brai, & de verre brise, dont on frote le fond des vaisseaux qu'on met à l'eau, ou que l'on destine à faire un voyage de long cours, afin de conserver le bordage, & le garantir des vers qui s'engendrent dans le bois & le miblent. On dit donner la courée à un navire, lorf-

Supp.

qu'on enduit son fond avec la courée. Le couroi, do on frotte aujourd'hui le dessous des vaisseaux, se fe de fuif, de réfine, de foufre, d'huile de baleine & verre pilé. On tient que cela empêche que les vers s'y mettent. Quelquefois lorsqu'on ne veut pas faire i long voyage, on he les frotte que d'oint, fur - to quand on ne fait pas route vers l'Ouest. Cette dernie maniere de les fuivrer ne laisse pas de les garantir lon tems des filandres & des autres saletés qui y naissem ou qui s'y attachent. Donner le couroi ou la courée c'est frotter de couroi les parties d'un navire qui el trent dans l'eau. On dit donner le feu ou le couroi.

COURIR vent: i'ai dit tome I. que c'est fait route : ce mot fignifie aufli regner, & s'étendre felo de certains rumbs de vent, quand il faut marquer (diffinguer les gisimens par rapport à la mer. On dit : y a une chaine de rochers dans ce parage, qui cour Est, & Ouest; c'est - à-dire, que ce band s'étend e longueur, de l'Est à l'Ouest. La côte court, c'est-à dire, que la côte court & est opposée. Courir sur so ancre: c'est lorsqu'un Vaisseau est porté par le ven ou par le courant de la Mer, du côté où son ancre el mouillée.

COURONNE navale ou rostrale : c'étoit ches les Romains un cercle d'or relevé de prouës & de pou pes de Navires qu'on donnoit à un Capitaine, ou Solda oui le premier avoit accroché un Vailfeau ennemi, ou fautement fur fon bord.

COURONNEMENT: i'ai dit tome I que c'el la partie de haut de la poupe, qui est un ornemen de Menuiserie & de Sculpture, pour l'embellissement

de l'arriere.

Le couronnement est comme une Couronne posée sur tout le reste de l'ouvrage du derriére de la poupe Ordinairement il est orné de Tritons en Sculpture, de Satyres, ou de Lions rempans, qui soutiennent les armes du Navire, ou de l'état, ou celles du Propriétaire. Le tout est ouvragé à jour, afin d'être moins exposé à la force du vent. L'ouvrage doit être en faillie à chaque côté, & y être supporté par les termes, en sorte, qu'il en couvre toute la tête; on a coûtume d'y employer du bois de sapin rouge, de poutres de Stolpe sciees: & quelquefois on se sert de vieux mâts, & de vieilles vergues, qu'on assemble bien avec des chevilles. Les Anglois font tomber le couronnement, & l'ouvrage de l'arriere en dehors; mais les Hollandois le tiennent plus droit.

Le couronnement du Vaisseau de cent trente - quatre eds de long de l'estrave à l'etambord, doit avoir ois pieds six pouces de large, & cinq pouces d'épais, u-dessius du couronnement, qui sert à s'appuyer, il y encore une pièce de Sculpture en arc avec un Dau-

nin, ou quelqu'autre ornement.

COURS, faire le cours: c'est être en Mer avec des aisseaux armés en Guerre, pour combattre les Coriers, ou les Ennemis, & enlever les Vaisseaux Mariands, Les Dunquerquois & les Malouins sont trèsperts, ou s'entendent bien à faire le cours, comme le voir dans la présente Guerre. Il n'est permis en ollande à aucuns Vaisseaux d'aller faire la Guerre, i d'aller en course, sans une commission particuliere l'Amiral Général, & sans qu'on ait prêté le serent devant un des Colléges de l'Amirauré, donné caunn, & pris son attache du Lieutenant Amiral du quarer d'où l'on fait voiles.

COURSES ET INVASIONS. Les cours & les invafons, dit le Commentateur de Polybe, euvent être glorieules & utiles, lorsque les Armées ent en campagne, parce que toutes les places de la conde ligne sont degarnies, & celles de la premiere qui ant les plus éloignées de l'endroit où sont les armées, e le sont gueres moins. C'est-là le tems le plus favoible, & il y a des Camps, qui nous mettent en état e tenter ces sortes d'entreprises, qui échouent trèsprement, mais il faut un grand art pour les faire réus-

, & des gens hardis & capables de l'exécution. On peut avoir plufieurs deffeins: mais les plus utiles int de porter au loin les contributions, sans les acmpagner de la ruine du pays, & de surprendre quelle bonne Place. Un poste avantageux nous mene-la; u lorsque l'ennemi se trouve engagé dans quelque siée. On entreprend ces fortes de choses avec de grands léna gemens, & des préparatifs convenables, un corps e Cavalerie confiderable, tous les Dragons, & les renadiers de toute une armée, sans autres équipages ue leurs tentes, rien de superflu, & du biscuit pour lusieurs jours, quelques pièces de Canon de campane, fix de seize sivres de balle, pour s'en servir dans occasion, & quelques Pontons, le tout avec un doule attelage pour faire plus de diligence, & plufieurs hariots charges d'échelles.

Lorsque toute une armée marche à ces sortes d'exéditions, on méne peu de Canons & l'on se ser des hevaux des petites piéces pour doubier l'attelage des

Q 1

88 CO CC

groffes. On ne marchera qu'avec les menus bagage & l'on fera bien attention que lorfqu'on entrepre dans un pays de montagnes, il faut avoir des viv pour plufieurs jours, & c'est particulierement de ces fortes de pays plus que dans aucun autre, qu' doit en avoir au delà de ce qu'il en faut.

Philippe de Macédoine trouvant la conjoncture l'vorable, & des Généraux incapables de pénérer l'deflein, se jetra dans les montagnes de Therme, se prit cette Ville, la brula, & ravagea tout le pays s'en retournant, & embrassa un dessein, dont le l'étoit solide & avantageux. Son expédition, ou sinvasion dans la Laconie avoit pour fin la ruine

pays de Lacédémone.

on ne peut pas dire la même chose de l'expéction de Charles Gustave dans la Pologne. Il la travisa d'un bout à l'autre à la tête d'une belle amée. Ri de plus brillant que ce qu'il sit. Il remporta plusieu grands avantages, & gagna même une bataille pr de Warsovie. Perpétuellement suivi de l'ennemi da toutes ses courses, qu'arriva-t-il : Il entra dans la Plogne à la tête d'une armée nombreuse, & forrit trè débité, dit M. le Chevalier Folard, & réduit à rie sans avoir gagné un pouce de terre dans un pays, ci la n'y aucune place forte, que dans des lieux, où désaut des vivres, & des Magazins nous rend les si ges impossibles, & ces Places ne pouvant être soi tenués, nous deviennent entierement inutiles poi être trop éloignées de nous.

Charles XII. éprouva la même chose, & isur plumalheureux que Charles Gustave. Toute son armé périt dans ce pays, & à l'entrée de la Moscovi Montecueulli ne sur jamais porté pour les courses. & le ravage des frontieres des ennemis. La guerre dit-il, ne conssiste pas à déroher quatre Chameaux ou à brûler une paillasse, on renverse l'ordre di choses, quand de l'accessoire, on en fait le prir

cipal.

COURSIER: Canon de courfier est un Ce non de 33 à 34 livres de balle, qui est logé sur l'a vant de la Galére, pour tirer par dessus l'éperon d'un Vaisseau.

COURTIERS c'est celui, qui s'entremet pou gaire saire d's ventes, & des prêts d'argent, ce qui été établi en titre d'Office en plusieurs endroits. Il 1

des Courtiers, ou des Agens de change, des Cour

CO CR ters de Marine, & divers autres, chaque Corps de

Marchands avant les siens.

COUTEAU de Charpentier. Les Charpentiers the toujours un couteau avec eux, dont ils se servent lieu de compas, pour placer des lignes fort fines. CRAIE: c'est une sorte de Vaisseau Suédois & lanois, qui porte trois mâts, & qui n'a point de hule, ni de mât de hune.

CRAIE blanche: c'est une sorte de terre, dont s Charpentiers se servent pour tracer & marquer au lifte', ce qu'il faut retrancher des piéces de bois , qu'ils

buarrissent.

CRAMPE: c'est un crampon de fer, dont la tête It arrondie. On dit aussi crampon. Pour carguer la bile, il y a huit poulies frapées à la vergue, avec des rampons, sçavoir quatre en haut au-dessus du racage,

deux à chaque côté. CRAQUER: c'est quand un Vaisseau ébranlé par a tempête, fait un grand bruit, & semble se séparer. CREPUSCULE du matin : c'est le tems où l'on commence à voir un peu clair le matin. Crépuscule u soir : c'est le tems, qui s'écoule depuis que le Soeil se couche sur l'horizon, jusqu'à ce que la nuit

oit venuë.

CREUX d'un Vaisseau : c'est la hauteur qu'il v a lepuis le dessous du premier point jusque sur la quille, bu la distance, qui est entre les baux, & les varanues. Le creux d'un Vaisseau se mesure du dessus du ond de cale, jusqu'au premier pont par son dessous, k à son côté, sous les gouttieres, qui est l'endroit le plus bas, fans y comprendre la rondeur des beaux & du tillac. C'est à l'embelle qu'on mesure, ou à un tiers de la longueur du Vaisseau, à prendre du devant, qui est l'endroit le plus bas de tout le bâtiment. Pour donner à un Vaisseau son creux par proportion à sa longueur, il faut qu'il ait par chaque dix pieds de long de l'étrave à l'étambord un pied de creux. Par exemple, cent pieds de long donneront dix pieds de creux sous l'embelle. Néanmoins il y a quelques Vaiffeaux, qui ont cent quatre pieds de long, ou qui font de deux pieds plus courts que les cent pieds, & qui ont pourtant dix pieds creux. Mais cela est rare.

CRIMES DES SOLDATS. Au mot de Difcipline dans le premier volume, je parle de celle des Romains, des Gaulois, des premiers François, & des changemens qu'on y a faits dans les différens tems de la Monarchie jusques à présent, on y voit aussi les

CR

différentes fortes de châtimens, dont on usoit enver les Soldats coupables, mais je n'ai que fuccintement ex pliqué ces différentes sortes de châtimens. Entrons is dans le détail des crimes des Soldars.

La connoissance des crimes qui sont commis par le gens de guerre, soit Officiers ou Soldats envers les ha bitans des lieux où ils font en garnison, ou autre Sujets de Sa Majesté, appartient aux Juges des lieux lesquels pourtant sont tenus d'appeller le Prévôt des Bar des, ou celui du Régiment, & au défaut de ceux-ci, l Major, ou l'aide Major ou le Commandant du Bataillor pour assister à l'instruction & au jugement du Procès.

La connoissance des crimes de Soldat appartient au Officiers des Troupes; & s'il arrivoit que les Juges de lieux, se fussent saisi du Soldat qui a commis u crime, dont la connoissance appartient aux Officier il n'est pas permis à ceux-ci de retirer le Soldat d prison, mais ils doivent faire leur réquisition au Ju ge de le remettre, & en cas de refus le pourvoir ver Sa Majesté. Toutes les Ordonnances qui regardent le Gens de guerre, sont communes entre l'Infanterie Cavalerie, & les Dragons, & c'est seulement pou abreger qu'on met le mot de Soldat, fans ajouter Cavalier, ou Dragon.

Les Soldats font des fautes considérables, qui n passent pas pour crimes, mais qui pourtant mériten un châtiment autre que la simple prison; telles son de s'endormir en faction, de voler leurs camarade dans la chambre, de vendre leurs hardes & équipa ges, & bien d'autres choses de cette nature, pou lesquelles on les châtie ordinairement par les verges le chevai de bois, ou le piquet. Si c'est dans un garnison, on ne peut leur faire souffrir ces sortes de punitions, que du consentement du Gouverneur de la Place, ou du Commandant du Corps; & a l'armé on s'adresse au Colonel, ou à celui qui commande le Bataillon.

Il y a contre les blasphemateurs une Ordonnance qui les condamne à être remis entre les mains di Prévôt pour leur faire percer la langue d'un fer chaud Cette Ordonnance est du 20. Mai 1686. le crime le plus ordinaire des Soldats, & celui qui fait le plu souvent assembler le Conseil de Guerre est la desertion. Comme au mot de Delerteur Tom. I. i'en ai suffisamment parlé, i'v renvois le Lecteur.

CRIQUE: c'est une espèce de petit port, sai sans aucun art, le long des côtes, où les petits bâtiCR

ens trouvent retraite pendant la tempête.

ROC: c'est un instrument de fer ayant deux intes, l'une droite, l'autre recourbée, qui s'emanche à une longue & forte perche de chêne, avec quel on tire, on pêche, & on arrête quelque chose. s Passeurs d'eau, Bateliers, & Pêcheurs à Engins n servent pour tirer, pousser, & arrêter, leurs stot, batea x & bachots. Les Maîtres Passeurs d'eau Paris sont tenus par les Ordonnances de la Ville de nir leurs flettes garhies d'avirons & de crocs, pour rvir aux passages qui leur sont marqués par les Préts des Marchands & Echevins. Croc de pompe: st un crochet de fer , qui est au bout d'une longue rgue : on s'en sert à retirer l'appareil de la pompe, and on y veut raccommoder quelque chose. Croc candelette : c'est un grand croc de fer, avec leiel on prend l'ancre, qui est hors de l'eau, pour la mettre à sa place. Crocs de palans : ce sont deux ocs de fer, qui sont mis à chaque bout d'une corfort courte, que l'on met au bout du plan, quand

a quelque chose à embarquer.

CROCS de palans de Canon, à breffins, ce sont assi des crocs de fer mis à chaque bout de ces pans, leur usage est de croquer à l'erse de l'affût, a un autre croc, qui est à chaque côté du sabord. es crois des palanpains sont de petits crocs de fer, i servent à la manœuvre, dont ils portent le nom. CROCHET d'armes : ce sont des crochets de r, qui servent comme de ratelier, à tenir les ares dans les chambres des Vaisseaux, ou dans les orps de Garde. Crochets de retraite, on appelle aindans l'affût d'un Canon, des fers crochus, qui ferent à traîner la pièce. L'usage des crochets les plus evés est de la faire avancer, & on la fait reculer par moyen de ceux qui font les plus abaisses. Grechet établie : c'est une espèce de crochet de ser à dents, ai est enfoncé dans l'établie pour arrêter le bois, que varlet ou valet tient aussi.

CROIS E'E de l'Ancre : c'est la partie de l'Ancre ii en fait la croix. Les deux pates sont soudées dessus,

la croisee est soudée au bout de la vergue.

CROISIE'RES: ce sont des parages, ou étenuës de mer, où les Vaisseaux vont croiser, & faire es courses. Bonne croisière : c'est un endroit favorae, où les Vaisseaux de guerre peuvent attendre les aisseaux Marchands. Vaisseaux en croisière, c'estdire des Vaisseaux, qui sont dans le parage, qu'on ordre, ou qu'on s'est proposé de tenir.

CRÓISSANT, Armée navale rangée en cro

CROIX Géometrique: c'est un instrument co posé d'un bâton long, & d'un autre plus court r en croix, dont les Pilotes se servent pour mesu les hauteurs : c'est ce qu'ils appellent autrement baleville, bâton de Jacob, Radiometre, arbalet &c. D'abord il n'a été composé que d'une séche, d'une croix : ensuite on y a mis trois croix, qui c'été appellées marteaux ou curseurs, & ensin on y ajot e au bout un petit marteau, qu'on peut dire n'é pas mobile, parce qu'encore qu'il s'ôte, on ne le i point courir sur la sièche, & il demeure toujours le bout.

CRONE: c'est une tour ronde & basse sur le be de la mer, avec un chapiteau qui tourne sur un piv II est fait comme celui d'un moulin à vent, & a bec qui sert à charger, & à décharger les marchan ses des Vaisseaux. Cela se fait par l'aide d'une re à tambour, qui est en dedans, & avec des cor

ges.

CUBE: c'est un corps soudé, régulier que l'on app le autrement Hexaedre, parce qu'il est composé de face, quarrées, qu'il a égales, ainsi que ses angl. Le nombre cube est celui, qui est multiplié deux so l'un par sa racine & l'autre par son produit. On sert quelquessois de cubes pour mesurer les bois & b dages, parce que le cube est un corps, dont la le gueur, là largeur, la prosondeur, ou l'épaisseur se égales.

CUILLER de pompe: c'est un instrument fer aceré & coupant, dont on se sert pour creuser l pompes; sa queuë, qui se nomme T las est fer, & c'est le plus grand des deux outils, qu'on e ploye à cet ouvrage, Cuillers pour le Canon; sont des seuilles de cuivre arrondies, & ouvertes tiers. Elles sont de différentes grosseurs, & serven

rétirer la gargousse de dedans un Canon.

CUILLER à Canon: c'est une cuiller de se qui sert à sondre le soufre, & à le jetter da le Canon. Cuiller à brai, elle est de ser & sort gra de, on s'en sert à prendre le brai chaud dans le poi

CUIRS verds: ce font certains cuirs, qui ne fe point apprêtés, & qui se mettent sur les écoutilles la sainte Barbe, de crainte du seu; on en couvre au les hunes.

CUISIN

CUISINE d'un Vaisseau : dans les Navires de

cuerre, la Cuifine est ordinairement au fond de cale, ar le travers du Vaisseau, & dans les Vaisseaux Marhands on la place fous les premiers ponts vers l'arière, & quelquesois elle se trouve en partie dans un evers, qui est au-dessus des festes de certains Bâtimens. Quelquesois aussi est-elle au milieu du Vaisseau, & le bier en est vers l'arrière. On la place encore dans le Château d'avant, à l'un des côtés, ou au milieu conre' le fronteau, & comme chacun de ces endroits apporte quelque commodité: on ne sçaurcit déterminer lequel est le plus propre pour la Cuissine : desorte que hacun peut se satisfaire là-dessus, & la placer selon se vases particulieres.

Il est bon que la plus grande partie de la Cuisine soit garnie de cuivre, dont les pièces soient bien jointes, quelquesois même on les garnit toutes entieres. La cheminée doit être de maçonnerie. Dans un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord, la Cuisine doit avoir six pieds de long, & cinq pieds de large, & être à huit pouces du devant du grand Mât, & par le bas à fix pieds du bord du Vaisseau. Les planches doivent être d'un pouce & demi d'épais. La Cheminée doit avoir cinq pieds de large, douze pouces de large par le haut du tuyau, seize pouces par le bas, & quinze pouces de hauteur d'ouverture en côté; les trois autres côtés & le dessus, qui est en côté; les trois autres côtés & le dessus, qui est en

chamfrein étant garnis & couverts de planches.

CUISINIER chez les Turcs. Les Turcs dans chaque compagnie ont un Cuifinier, qui s'appelle Afcigi. Outre fon emploi, il est obligé d'arrêter les prisonniers, de les garder, & de les mettre aux sers, ou de les gartoter, selon qu'il lui est ordonné par POda-Basci, qui est le Lieutenant. Il porte pour marque de son emploi un grand coûteau, pendu à son côté.

CUL de lampe: ce font certains ornemens de Menuiferie & de Sculpture, qui ont la figure de l'extrémité d'une lampe, & qu'on met fouvent aux Galeries des Vaisseaux, ou ailleurs, pour terminer l'ouvrage.

C U L d'un Vaisseau, son arrière. Cul en vent, mettre cul en vent, c'est mettre vent en poupe, soit sans voi-les, ou autrement , lorsqu'un gros temps force de le faire. Cul de port ou de porc : ce sont de certains nœuds qu'on sait à des bouts de cordes, il y en a de doubles de de fingles. Cul de sac, c'est le nom que les Habitans de l'Amérique donnent à un havre brute. On nomme le principal, & le meilleur port de la Mattinique, Supp.

194 CU DA

le Cul de sac royal : il est desendu par un bon sort. CULATTE, c'est la partie qui est au-delà de l lumiere, ou du noyau du Canon. Elle aboutit à u

gros bouton rond de métal.

CUSEROFNE: c'eft un petit Bâtiment du Japor dont on fe fert pour la pêche de la Baleine. Il n'est poir ponté. Il est long & aigu par le bas: on y met beau coup d'hommes pour ramer.

D

DAGUE de Prévôt sur les Vaisseaux : c'est u bout de corde dont le Prévôt donne des coup

aux Matelots qui se sont mal comportés.

DALE de pompe: c'est un petit canal qu'on m fur le pont pour recevoir l'eau. La Dale vient jusqu' la manche, ou jusqu'à la lumiere quand il n'y a poir de manche. La Dale de la pompe se met ordinairemer à six pouces du mât par derrière. Dale est aussi un petite ause dans un brulot qui sert à conduire la pot dre jusqu'aux choses combustibles.

D'ALOTS: ce font des tuyaux dans un brulot que répondent d'un bout aux dales, où il y a des traînée de poudre couvertes de toiles goudronnées, & l'aut bout touche aux artifices & autres matieres combultibles. Quelques-uns confondent les dales & les dalos

& nomment les tuyaux conduits des dalots.

DAME Janne: les Matelots appellent ainfi un groffe bouteille de verre couverte de natte: qui fert mesurer sur les Vaisseaux Marchands les rations de l boisson de l'Equipage, elle tient ordinairement la dor zième partie d'une barique.

DAMELOPRÉ: c'est une sorte de Bâtimer dont on se sert en Hollande pour naviguer sur les ca

naux & fur les autres eaux internes.

DANGERS: ce font des rochers, des bancs c'fable ou de vafe, cachés fous l'eau, aufquels un Vai feau ne peut toucher en paffant deffus fans être ir commodé. On appelle ces fortes de dangers, danger naturels, pour les diffinguer de ceux qui font appelle civils, & autrement dangers de la Seigneurie ou ri ques de terre: ceux-ci font les défenses, les douanes & les exactions que les Seigneurs des lieux pratiquer fur les Marchands & fur ceux qui font naufrage. Le Officiers des Ports doivent marquer avec des ba

DA DE 195
ls flottans & balifes fort reconnoissables les roches,

lls flottans & balifes fort reconnoissables les roches, ancs & autres dangers qui sont sous l'eau, dans les bords des terres, entrées & sorties des Ports. Daners se dit encore du détroit d'une riviere où il y a de rands courans.

DARDS à feu : c'est une sorte de seu d'Artifice

u'on jette dans les Vaisseaux ennemis.

DARSES, Darsines: j'ai dit Tome I. que c'est a partie d'un Port de mer la plus avancée dans la fille. Elle sett à retenir les Galeres & autres Bâtimens e mer & est fermée d'une chaîne. Elle est appellée arsine sur la Mediterranée, mais sur l'Ocean on apelle Paradis, Bassin, Chambre, les lieux retirés du ort, où les Vaisseaux sont en plus grande sureté. DAUGREBOT: c'est une espèce de Bâtiment

ont les Hollandois se servent pour la pêche sur le lrogue-Banc. Il y a un reservoir dans le fond de

ale de ces Bâtimens.

DAUPHIN des Anciens: c'étoit une masse de r fondu, suspenduë au haut des antennes des Vaisaux; on la laissoit tomber sur les Vaisseaux ennenis, qu'elle perçoit depuis le pont jusqu'au fond de ale. Cette machine appellée Dauphin, parce qu'elle n avoit la figure, étoit en usage chez les Grecs. lans le fameux combat donné dans l'un des Ports de vracuse, les Athéniens ayant été battus, les Syracuins les poursuivirent jusques vers la terre & furent npêchés de passer outre, dit Thucydide, par les annnes des Navires qu'on baissa sur le passage, où endoient des Dauphins de plomb capables de les sublerger, & deux Galeres qui s'emportérent au-delà rent brifées. Nos bombes suspendues à des allonges ux extrémités ou aux bouts dehors des vergues no roient-elles pas un plus grand desordre ? Cette reffeion est du Commentateur de Polybe, qui m'a fourni e que je rapporte du Dauphin des Anciens, que nous e connoissons point, non plus que les différens coreaux dont j'ai parlé. Nos Marins ne connoissent que grapin pour arrêter les Vaisseaux ennemis & en enir à l'abordage, & le canon pour cribler un Vaifeau & le faire couler à fond quand il fuit l'aborda-

DAUPHINS d'un canon: ce sont des figures de

Dauphins qu'on met sur les torillons.

DEBACLE c'est l'action par laquelle on débarasse les Ports. Faire la débacle, c'est-à dire, retirer es Vaisseaux vuides qui sont dans les Ports, afin que 196 DE DE

les en ayant débarrassés on puisse faire approcher d rivage ceux qui ont encore leur charge. Débacle et aussi la rupture des glaces qui arrive tout à coup aprè qu'une riviere a été prise longtems. Débacler c'est de

barrasser un Port.

DEBACLEUR: c'est un petit Officier de Vill qui donne les ordres sur le Port, quand il fait fair retirer les Vaisseaux vuides pour faire approcher ceu qui sont chargés. Ces Officiers furent supprimés e 1720. & des Commis substitués en leur place ave même soin de débaclage, mais avec attribution d moindres droits pour leurs salaires. Six articles d quatrième Chapitre de l'Ordonnance de la Ville d Paris de 1672, à commencer au dixiéme inclusive

ment, traitent des fonctions des Débacleurs.

Le dixième porte que ces Officiers feront ôter in cessamment des Ports les Bateaux vuides, sans pre tendre d'autres droits que ceux à eux attribués, su lesquels ils payeront les Compagnons des rivieres, o Gagne-Deniers dont ils se serviront pour le débaclage fans permettre qu'ils exigent autre chose des Mar chands, foit en argent, foit en marchandiles dont il seront responsables en leur nom, & solidairemer condamnés à la restitution. Par le onzième article le Débacleurs sont obligés de remettre en place les Ba teaux chargés qu'ils auront déplacés pour faciliter leu travail, à peine des dommages-interêts des Mai chands, & sans que pour cela ils puissent exiger au cuns droits, sous peine de privation de leurs Offices & de punition corporelle. Le quinzième article regi le tems dans lequel ces Officiers, auffi bien que le Boueurs, Plancheurs & Gardes de nuit, qui sont d'at tres petits Officiers ou Commis des Ports, peuvent ir tenter action pour leurs droits & falaires, ce qui e reduit à la quinzaine, à compter du jour que chaqu Bateau sera vuide.

DEBARCADOUR, c'est un lieu établi por débarquer ce qui est dans un Vaisseau, ou pour tran porter quelque chose avec plus de facilité du Vaisseau

à terre.

DEBARDAGE: il fignifie la fortie des mai chandifes hors d'un bateau lorfqu'il est arrivé au Por Il se dit particulierement de la marchandise des bo à bruler. Debarder un Bateau, en tirer la marchandis pour la rendre ou la livrer à qui elle appartient. De baydeur, c'est celui qui aide à décharger un Bareaul en mettre la marchandise à terre, Il y a sur les PorDE DE

la Ville de Paris de petits Officiers dépendats de Jurisdiction des Prevôt des Marchands & Eche ins, qui il appartient seul de faire le débardage des bois autres marchandises qui arrivent par riviere. On les mme plus ordinairement Forts & Gagne-Deniers de

viere.

DEBARQUEMENT: fortie des marchandis hors d'un Navire Marchand pour les mettre à ter-. Il se dit aussi des équipages & des agrès, enfin de ut ce qui fait le chargement d'un Vaisseau qu'on en re ou qui en fort. Par l'Ordonnance de la Marine de 685. les Marchands Facteurs & Commissionnaires e peuvent laisser sur les Quais leurs marchandises plus e trois jours depuis leur débarquement : après quoi lles doivent être enlevées à la diligence du Maître du uai où il y en a d'établis, finon des Procureurs du loi aux dépens des Proprietaires, lesquels doivent tre en outre condamnés à une amende arbitraire. Débarquer c'est tirer ce qui est dans le Vaisseau, & e mettre ou le porter à terre après le voyage, ou dans es magazins du Marchand qui l'a freté, ou les livrer ux Facteurs Commissionnaires ou autres personnes à ui elles sont adressées. Débarquer, c'est aussi quitter e bord après avoir fait la traversée, ou le voyage qu'on vouloit faire.

DEBITER le bois: les Charpentiers disent détiter le bois, quand ils mesurent les pièces avec la regle & le compas, & qu'ils marquent les grandeurs dont ils ont besoin avec la pierre blanche ou la pierre

oire.3

DEBORDER, se déborder, cela se dit des riieres & des autres eaux qui sortent de leur lit. Outre ue déborder signisse, comme je l'ai dit Tome I. se égager du grapin, il se dit aussi d'un petit Bâtiment ui s'éloigne d'un plus grand, à bord duquel il étoit. Déborde, c'est un commandement sait à une chaloupe

e s'éloigner d'un Vaisseau.

DEBOUT: donner debout à terre, c'est-à-dire, ourir droit à terre. Debout au vent, c'est avoir vent ontraire. Debout à la lame, c'est quand la lame prend e Vaisseau par l'avant & qu'il la coupe pour avancer. DEBRIS d'une Armée: c'est le reste d'une Ar-

née vaincuë & en deroute.

DEBRIS d'un Vaisseau péri ou d'un vieux Bârinent dépecé, ce sont les essets qui restent d'un Vaisau qui a fait naus ge, soit que la mer les jette sur rivage, soit qu'ils soient trouvés & pèchés en pleine

Riij

mer. On dit en terme de marine plus ordinairement bris, & c'est ainsi qu'ils sont nommés dans l'Ordonnance de la Marine de 1685. Le Titre 9. du Livre 4. de cette Ordonnance contient en 37. articles la police qui doit s'observer pour la conservation des effets provenans des naufrages, bris & échouemens, & pour affurer leur restitution à leurs véritables Proprietaires L'Article 19. de ce titre enjoint particulierement à tous ceux qui auront tiré du fond de la mer ou trouve fur les flots des effets procedans du bris ou naufrage. de les mettre en sureté, & 24. heures après au plus tard d'en faire leur déclaration à peine d'être punis comme receleurs; & par le 24. article il est permis aux Proprietaires desdits effets de les reclamer dans l'an & jour de la publication qui en a été faite, les quels effets leur seront rendus, ou aux Facteurs & Commissionnaires en payant les frais faits pour les

DECAMPEMENT d'une Armée. Les Officiers Majors la veille d'un décampement doivent redoubler leurs foins, non-seulement pour prevenir la defertion, mais encore pour empêcher que les Soldats ne s'écartent. Pour cet effet le Major de chaque Regiment après avoir reçu l'ordre le communique à son Commandant, & après avoir recu le sien, il lui représente les choses qu'il croit à propos d'y augmenter pour le bien du service. Quand ils sont convenus de tout ce qu'ils ont pu imaginer là-dessus de plus utile & qu'il l'a écrit fur son livre, il va distribuer l'ordre aux Sergens, leur expliquant distinctement ce qu'ils ont à faire pour le décampement, les détachemens qu'il faut fournir, nommant les Officiers & Sergens qui y sont commandés, aussi bien que pour le campement ou logement & pour conduire les Convalescens, équipages & autres choses , expliquant l'heure & le lieu où i. faut les assembler, leur détaillant tout ce qu'ils doivent observer, tant pour faire des appels que pour faire prendre les armes, & contenir les Soldats avant & pendant la marche, enfin leur répétant toutes les précautions qu'ils doivent prendre pour leur remettre continuellement devant les yeux leurs devoirs fur lesquels ils ne se relâchent que trop.

Ordinairement le jour du départ on ordonne aux Officiers de piquer de monter à cheval au petit point du jour pour roder autour du Camp, mettre des Sentinelles dans les intervalles, sur les flancs & à la queuë, afin d'empêcher que les Soldats n'en sortent: c'est à DE DI

uoi les Officiers Majors doivent tenir la main, deant être debout eux-mêmes avant la générale, ou le remier pour avoir l'œil à tout ce qui fe passe, & exaniner si tout le monde exécute ce qui a été ordonné; in d'entre eux a soin de faire assembler & marcher ux heures marquées les Détachemens, le Campenent, les Convalescens, les équipages, & autres choes commandées; ils doivent si bien s'accorder entr'eux p'il en reste toujours un à la tête du Camp le jour du lécampement pour exécuter les ordres qui arrivent, & se conformer aux mouvemens que la ligne peut sai-

A l'affemblée les Officiers Majors doivent se tronver tous à la tête du Regiment pour contenir tout le monde & voir si chacun est à son devoir, principalement les Officiers subalternes, afin de rendre compte au Commandant de ceux qui ne se trouvent pas à leur Compagnie; à moins que le Regiment ne marche séparément ils doivent se regler sur Jeur droite & sur leur gauche pour faire mettre tente à bas, faire prendre les armes & faire exécuter tous les mouvemens que les autres Troupes d'Infanterie qui composent la ligne feront, observant d'en donner avis au Commandant, mais aussi se diligentant de façon que le Regiment fasse ses mouvemens en même tems que les autres. Quand on reste en arriere, cela oblige souvent un Regiment à courir pour joindre sa division, ce qui met les Soldats hors d'haleine, & jette la confusion dans une troupe qui au contraire doit toujours marcher d'un pas égal.

Ordinairement en fortant du Camp on fait marcher en bataille chaque Bataillon quelque pas en avant, puis on lui fait faire halte pour marquer les divisions felon l'ordre de marche que l'on doit tenir. Sur toutes choses ils doivent faire observer un prosond silence pendant tous ces mouvemens, ensorte que l'on puisse facilement entendre & distinguer la voix de celui qui fait les commandemens. Ensin les Officiers Majors doivent être très-attentifs à contenir les Officiers & Sergens dans leurs divisions, & les Soldats dans leurs rangs. Les Officiers subalternes, comme les Capitaines, doivent avoir les mêmes attentions pour leur Compagnie la veille & le jour de décampement.

Lorsque le Regiment doit marcher soit pour chaner de Camp, ou pour aller en Garnison, les Sergens doivent avoir grande attention à exécuter les ordres donnés, tant pour les détachemens commandés, que

Riiii

DE DE

pour faire assembler & marcher les Equipages & sain partir les Convalescens. Outre cela ils doivent faire lever les Soldats à la générale, asin qu'ils ayent le tem de se préparer : car il saur autant qu'il est possible qu'ils soient toujours propres, aussi bien les jours d'marche que dans d'autre tems; sur-tout ils doiven redoubler de soins pendant tout le mouvement du de campement pour empêcher les Soldats de s'écarter & c'aller devant, ce qui leur donne occasion de déserter, de faire du desordre, ou d'aller en maraude Les Sergens doivent être responsables de ceux qui s'écartent, d'autant mieux qu'étant campés à la sête & à la queuë de la Compagnie, ils peuvent facilemen

voir ce qui s'y passe.

Des que les Tambours ont battu l'affemblée, & que l'on a ordonné de mettre tente bas, ils doivent faire détendre, plier les tentes diligemment & observer que chaque Soldat rassemble tout son petit équipage, desorte qu'il n'oublie dans le Camp ni outils, ni armement, ni tentes, ni marmites, & cu'il n'y ait aucune dispute pour s'en charger. Un instant avant que l'on faille prendre les armes, les Sergens doivent faire charger les havresacs & autres choses que les Soldats doivent porter, & quand il est ordonné de faire prendre les armes, faire mettre les Compagnies en haie, sans déborder le front de la place où étoient les faisceaux, faisant face à gauche pour se former en bataille à droite. Ensuite ils doivent marquer les quatre rangs égaux que leurs Compagnies doivent former en mettant de bons soldats sur les ailes, & avertissant reux qui doivent soutenir & ceux qui doivent marcher pour former le Bataillon. Tout cela se doit faire promprement & fans bruit.

Quand un Regiment retourne en Garnison, les Sergens doivent avoir les mêmes attentions que lorsqu'il en est parti, soit pout la marche, soit pour le logement dans les lieux de passage, ou pour camper en route, sur-tout en arrivant à la Garnison, ils ne scauroient assez donner leurs soins pour y bien établir leurs Compagnies, prendre en compte les fournitures & autres ustensistes que l'on leur délivre, & dont ils sont leur récipissé pour en répondre. Ils doivent ensin ne rien omettre de tout ce qui peut donner quelque soulagement aux Soldats, principalement aux malades, qu'ils doivent faire placer par présèrence à tout dans les Hôpitaux & ailleurs. Ensuite ils doivent rendre compte aux Capitaines & autres Officiers subalternes

D F. DE trout ce qu'ils ont fait la-dessus, & de l'état où se

uvent leurs Compagnies. DECHARGE: c'est un commandement de rine que l'on fait lorsqu'on donne vent devant, our ôter le vent de dessus le hunier de misene & le ir au plus près du vent. Décharger les voiles, c'est er le vent de dessus pour le mettre dedans. Déchar-, se décharger, cela se dit des rivieres qui se déargent dans la mer ou dans d'autres rivieres. Décharla pompe, la pompe se décharge, c'est quand l'eau coule en bas. Déchargement, c'est l'action & le tra-

il de décharger un Vaisseau. DECHARGEUR en terme de Marine , c'est Officier de Ville commis sur les Ports pour déchar-

r les Vaisseaux qui arrivent.

DECHIREZ la Cartouche avec les dents, neueme commandement de l'exercice. On porte la caruche à la bouche, le bras tendu à la hauteur du but du canon, le bout déchiré en haut à un demi pied

oigné du bout du canon.

DECHEOIR en terme de Marine : c'est déritr, s'abattre & fortir de la route. La diverse variaon de l'aiguille aimantée & le mouvement des couans, qui ont plus de force dans la nouvelle & la pleie lune, & moins quand elle est en décours, font aussi lus ou moins décheoir le Vaisseau, & de-la vient que uand les Pilotes font leur estime & qu'ils pointent eurs cartes, ils tiennent quelquefois compte de deux uarts de rumb davantage, dans la nouvelle & la pleine Lune, quand ils navigent dans un parage où il y a les courans. Il faut donc beaucoup de prudence pour donner plus ou moins de déchet à la route. Un Pilote qui dans les voyages de longs cours, n'auroit égard ju'à la force des courans, ne corrigeroit sa route & ne lui donneroit de déchet qu'un quart de rumb, ou tout au plus qu'un quart & demi; mais à cause de la variation de l'aiguille qui indique mal le Nord & qui s'en éloigne quelquefois de plus de vingt degrés de part & d'autre, il faut tenir compte de beaucoup plus & donner davantage de correction. Par exemple fi un Vaisseau veut faire voile au Nord & qu'il soit dans un parage, où l'aiguille Nord-Est de cinq à six degrés, & que les courans portent aussi au Nord-Est, il faudra que ce Vaisseau, pour faire le Nord, & s'empêcher de décheoir, gouverne au Nord-Ouest, afin que sa route vaille le Nord. Que s'il navigeoit à l'Est avec les mêmes suppositions, il faudroit qu'il portât le Cap au

DE DE

Nord-Est, afin que la route valût l'Est. Mais si l'a guille varioit d'un côté & que les courans portaste d'un autre, enforte que ce que les courans vous do neroient de dérive vous s'ût ôré par la variation, faudroit recompenser un décher par l'autre, & b lancer judicieusement toutes choses.

DECHOUER: c'est relever un bâtiment q a touché ou qui est échoué, & le remettre à stot.

a touche ou qui ett echoue, & le remettre a hot.

DECLINAISON est la variation de l'a
guille aimantée quand elle ne se tourne pas précis
ment vers le Nord. La déclinaison va jusqu'à ving
deux degrés & demi sur le grand banc. Les Franço
ont mis le premier Méridien à l'Isle de Corvo qui e
la derniere des Açores, à cause que l'aiguille n'y
point de déclinaison.

DECLINAISON du Soleil & des Aftres fignifie la mesure de l'éloignement de l'Equateur c l'Ecliptique; ainsi on dit qu'on peut sçavoir chaquiour la déclinaison du Soleil, pour dire qu'on peut se voir de combien de degrés le Soleil est éloigné de l'I

quateur.

DECLINER, se dit du Soleil, ou de que qu'autre Astre, quand il s'éloigne de l'Equateur e deçà ou en delà. Decliner se dit aussi de l'asquille é la boussole, quand ne tendant pas au point du Nord elle s'écarre à droite ou a gauche. L'aiguille déclin de tant de degrés. L'aimant ne décline pas toujud'une même sorte en un même endroit de la terre.

DECOLLEMENT, faire un décollement à u tenon, c'est en couper une partie pour faire qu'étan moins large on ne voye pas la mortaile qui demeur cachée par l'endroit où le décollement a été fait.

DECOMERES, ce font des vuidanges d'u attelier de conftruction, tout ce qu'on coupe du boi d'cuvrage & qui est inutile, comme les coupeaux 8 autres cho'es.

DECOMPTE, c'est ce qu'on paye aux Ossi ciers comme aux Soldats sur la retenue de leur paye Le Major sait le décompte aux Ossiciers, & le Capi

taine aux Soldats.

DECOUDRE en terme de Marine, c'est décloüer quelques piéces de bordage ou de serrage, cu qui se fait pour voir ce qu'il peut y avoir de désectueux sous ces pièces.

DECOUVERTE au point du jour, les Sergens doivent tenir leurs Soldats très-alertes, & les faire mettre à leurs postes, afin d'éviter les surprises pour DE DE

ordonner de nettoyer leurs armes avec la picce neur cent s'y être attachées pendant la nuit. Dès qu'il est and jour, ils doivent exécuter les ordres de l'Offier, qui commande le posse pour aller à la découver exec deux ou quatre Fussiers. Alors ils ne sequent avec trop d'exactitude & de précaution regard & visiter tous les lieux circonvoisins, où l'enne-pourroit s'embusquer, & par où il pourroit pénére. Après la découverte faite, ils doivent tenir la nin à ce que les Soldats remettent leurs armes chana leurs posses, à faire relever les doubles Sentindles, & celles qui ont été mises d'augmentation indant la nuit. Poyez sur ce mot découverte, Tom I.

DECOUVERTE uner: être à la découverte, c'est l'envoyer un Bâtiment à la découverte, c'est l'envoyer un Bâtiment à la découverte, c'est l'envoyer un Bâtiment à la découverte, c'est l'envoyer un Economistre la Flotte ennemie. Découvrir les ress c'est les voir & commencer à les distinguer.

DÉFENS: c'est sur mer un Commandement le l'on fait pour empêcher que le Vaisseau approle de quelque chose, qui le pourroit incommoder.

Imonier de ne pas gouverner de ce côté-là.

DE'FIER, en terme de Marine, c'est empêcher, prendre garde que quelque chose n'arrive, comme faire un abordage, ou de toucher la terre. Désigne Ancre du bord, c'est-à-dire empêche que l'Ancre de donne contre le bord. Desse du vent c'est un averssement, qu'on donne à celui qui gouverne, assin l'il ne prenne pas vent devant, & qu'il ne mette pas

n ralingue.

DE'FILE': j'en ai donné la définition au Tome je n'ai plus qu'à dire ici que les précautions des officiers ne fçauroient être affez grandes aux défilés, ç aux paffages des bois, Villes, Bourgs, ou Villages, y'est dans ces occasions, où ils doivent avec activié porter par-tout où les Soldats pourroient s'écarer pour les empêcher d'entrer dans les maisons, ou illeurs, & leur faire reformer leurs rangs, dès jue le chemin sera praticable, observant que chaque Soldat reprenne son rang, & la même place, qu'il occupoit auparavant. On ne sçauroit trop les accouumer à faire à cela d'eux-mêmes.

DEFUNER les mâts, c'est-à-dire dégarnir le

mât de son étai, & de ses manœuvres.

DEGAGER un Vaisseau gardé, ou sur lequel on

204 DE DE chasse : c'est le délivrer de ses ennemis, & le men

en liberté de faire sa route.

DEGARNIR un Vaisseau : c'est en ôter agrès, ou la garniture. Dégarnir le cabestan c'est ôter les barres, & la tournevire.

DEGRE de longitude: c'est une portion de ter entre deux méridiens. Dégré de latitude: c'est u

portion de terre entre deux paralleles.

DEHORS, mettre un Vaisseau dehors : c'est faire sorrir du Port,

DEJOUER: on dit qu'un pavillon, qu'un giroüette déjoue, pour dire qu'un pavillon, qu'u giroüete voltige au gré du vent.

DELAISSEMENT, délaisser, c'est un A& par lequel un Marchand, qui a fait assurer des ma chandifes sur quelque Vaisseau, dénonce la perte ce Vaisseau à l'assureur, & lui abandonne les effe fur lesquels l'assurance a été faite, avec sommatic de lui payer la somme assurée. Cet acte de délaiss ment est autorisé par l'Ordonnance de la Marine (mois d'Août 1681. dont plusieurs articles du Titre V du Livre III. en reglent la maniere, & les condition Par les 42, 43, & 44°. Articles de ce Titre, il e dit : que lorsque l'assuré aura eu avis de la perte c Vaisseau, ou des marchandises assurées, il sera ter de le faire incontinent pour signifier aux assureurs avec protestation de faire son delaissement en tems lieu; permis néanmoins à lui fans protestation de fair en même tems ledit délaissement, avec sommatio àuxdits affureurs de payer les sommes affurées das le tems porté par la police, ou trois mois après s' n'y a point de tems prescrit.

Le 46 & 47, portent que le délaissement ne pour ra être fait, qu'en cas de prise, naustrage, bris d'échoüement, Arrêt du Prince, ou perte entiere de effets assurés, tous autres dommages ne pouvant êtr répurés qu'avaries, & que ledit délaissement ne pour être fait d'une partie en retenant l'autre. Le 48 & 4 articles reglent les tems que les délaissemens & le demandes en conséquence doivent être faits & assuré Par les 53, 54 & 55, l'assuré est tenu en faisant so délaissement de déclarer toutes les assurances, qu'aura faite, l'argent qu'il aura pris à la grosse sur le effets assurances, & en cas qu'il ait recele des assurances, & en cas qu'il ait recele des assurances, c des Contrats à la grosse, & qu'avec celles déclarées elles excedent la valeur des effets assurés ; il sera pr

DE DE 207
relement privé de l'effet des assurances, & en outre
piera les sommes empruntées. Que s'il poursuit le
cement des sommes assurées au delà de la valeur

pera les sommes empruntées. Que s'il poursuit le prement des sommes assurées au delà de la valeur des effets, il sera de plus puni exemplairement. Enfile 60. article ordonne qu'après le délaissement les ects assurées appartiendront aux assureurs: & le 61. It permet de faire preuves au contraire, aux attestions rapportées par l'assuré, sans néanmoins qu'ils issent le dispenser de payer par provision, en bail-tu caution par ledit assurée.

DELARDER en terme de Charpentier : c'est battre en chamfrein les arrêtes d'une piéce de bois, uand on abat une ou deux des arrêtes , on dit délartr les arrêtiers , & quand on en ôte en creux , on

t délarder en creux.

DELOT: c'elt une espéce d'anneau de fer conve, qu'on met dans une boucle de corde, pour emcher que celle qui entre dedans ne la coupe.

DEMAIGRIR: ce terme se dit en Charpenrie, pour dire rendre plus aigu, diminuer un tenon, c tailler une pièce de bois en angle aigu. Démaigrisment est l'endroit où l'on a démaigri une pièce de

ois.

DEMANDE: la demande du bois : c'est la juse grandeur, que demande chaque membre, planche, pu autre piéce de bois, dans la construction d'un Vaisseau. On dit aussi faire une piéce selon la demande du bois, c'est-à-dire selon que peut sournir le bois ju'on a sans égard aux proportions. File du cable, se navire en demande: cela se dit en certain tems, orsqu'on a moüillé l'ancre, pour filer du cable, si le Vaisseau le fait roidir.

DEMEURÉR au Nord, demeurer au Sud, demeurer à l'abord : c'est une expression Marine, pour marquer les situations, ou gisemens des côtes, ou

des parages de la mer.

DEMI-CLEF: c'est un nœud, que l'on fait d'une corde sur une autre corde, ou sur quelque au-

tre chose.

DEMITOUR à droite, & DEMITOUR à gauche : ce sont des termes du commandement de l'exercice. Ils se sont l'un & l'autre en tournant le corps

fur le talon gauche.

DE PART d'un Régiment de sa garnison: quand un Régiment doit partir d'une garnison, un Major a besoin de toute sa prévoyance pour survenir à tout ce qui peut concourir au bien du service, au soulage-

206 DE DE

ment , & à tout ce qui peut contenir fon Régime Ainfi il doit d'abord s'aboucher avec fon Colonel, en fon ablence avec celui , qui le commande , & qua bien même fon Colonel feroit prefent , il n'en que mieux de prendre les avis du Lieutenant Colone qui eft naturellement un vicil Officier , pour lequel ne fçauroit trop avoir de déférence , afin de conver avec eux de ce qu'il y aura à faire , pour ne pas omt tre une des moindres attentions convenables fuiva la route , qu'ils auront à faire , principalement ave la précaution de voir les moyens praticables po avoir en payant les quatre chariots , ou charrettes o données par Bataillon pour porter les Soldats malade.

ou éclopés, & les tentes.

Un Major doit se faire informer des dettes, que l Officiers & autres peuvent avoir contractées pour le faire acquitter, & contenter les Bourgeois; sans cer exactitude l'on décrédite entierement les Troupes: au faut-il punir févérement les Officiers ou Soldats, qu peuvent s'être endettés par mauvaise conduite au de de ce qu'ils peuvent payer, afin de les mettre sur pied de se régler, & de n'être pas à charge au corp Après la vérification faite des dettes, & les avoir au quittées, l'Officier Major chargé du détail, doit fa re le décompte à tout le monde, ensorte que cha cun puisse s'aider de son petit fait ; par consequent doit avec toute la diligence possible finir tous les comp tes de subfistence, & autres, jusqu'au jour du départ & prendre des Certificats des Commis des Tréforiers Entrepreneurs des fourrages, munitionnaires, ou au tres femblables, afin qu'ils puissent prouver jusqu'à que jour le Régiment aura été payé.

Ordinairement les Commifiaires font la revue de Regimens la veille ou l'avant-veille de leur départ. O doit fe munir des deux ou trois extraits de revue vifés du Commifiaire qui l'aura faite, ou en fo absence du Trésorier, lesquels servent tant pour logement dans les lieux, où on doit loger, que pou le décompte de la paye durant la route. Le Major n doit pas oublier d'écrire aux Intendans des Provinces aux Gouverneurs, ou Commandans des Places, aux Maires, ou Echevins, & aux Trésoriers des lieux o le Régiment doit loger ou camper, pour les informer du jour qu'il y arrivera suvant sa route, afique les uns & les autres se préparent à l'y recevoir.

Le Major doit faire assembler le plutôr que faire s peut les Sergens pour leur demander, s'il ne manque DE DE 20°

n à leurs Compagnies, & pour ordonner qu'on leur dyre les tentes, le manteau d'armes, les faisceaux, coutils, & les marmites, afin de pourvoir à tout qui pourroir leur manquer, sur tout à la chaussure de doit pourroir leur manquer, sur tout à la chaussure de les fournitures au magazinier, ce qui se doit se en bon ordre en présence d'un Officier Major, doit retirer le recepissé, qu'il en avoit sait, & prende un Certificat de ce magazinier, qui doit prouver un Certificat de ce magazinier, qui doit prouver de la course de

ut ce qui lui a été remis. a veille du départ. Le Major doit prendre l'ordre du Ammandant du Régiment pour tout ce qu'il a à ecuter. Ainsi après l'ordre donné au grand cercle il de rassembler à l'ordinaire ses Sergens au petit cercle ur leur distribuer l'ordre. D'abord il doit avertir Tambour Major, afin que les Sergens it haut le ntendent auffi des heures auxquelles l'on doit battre générale, ou le premier l'assemblée, & au Drapeau. le Régiment est logé chez le Bourgeois, il doit ertir sur quelle place il doit s'assembler, ordonnant s-précisément aux Sergens d'y conduire exacteent leurs Compagnies à l'heure que l'on battra au rapeau, & de mesurer si-bien leur tems sur la loneur du chemin, qu'ils ont à faire, qu'ils ne fassent int attendre après elles. Ensuite il commande les fficiers, Sergens & Fourriers pour le logement, ceux ii doivent être chargés de la conduite des convascens, des chariots ou équipages, & le nombre

es Sergens chargés de ces commissions.

S'il faut des efcortes, ou autres Détachemens, il se commande aussi en marquant le lieu & Pheure laquelle le tout doit s'assembler. Après il commane les Officiers, Sergens & Soldats de piquet, & ceux eferre - file, désignant à chacun de ces derniers la orte, ou le passage où ils doivent se poster au point u jour, pour exécuter les ordres qui leur sont onnés. On ne sçauroit asser ecommander aux Serens la régularité sur les appels, la visite qu'ils doient faire pendant la nuit pour empêcher les Soldats le boire & de faire grand seu, ce qui cause souvent lu désordre, & des incendies, ensin toutes les attenions praticables, pour contenir leurs Compagnies, sendant la marche.

Le jour du départ d'un Régiment les Officiers Majors loivent être sur pied de grand matin, pour avoir reil à tout ce qui se passe dans leur Régiment, principalement pour faire assembler les Détachemens, donner l'ordre aux Officiers, qui les commandent, les inftruire de ce qu'ils ont à faire, auffi-bien q ceux, qui font commandés pour conduire les ch riots, & les équipages, qu'ils font partir à l'heure c donnée. Ils doivent fe trouver à l'affemblée battuë ai Cazernes de leur Régiment, pour le faire affembler bon ordre, & envoyer chercher les Drapeaux à l'heu marquée. L'heure de marcher étant venuë, ils doive le conduire, & le mettre en bataille fur la place c dinaire où ils font former le piquet.

S'il y a quelque Soldat criminel dans les Prifom que le Commandant de la Place aura trouvé à prop de leur faire remettre, un Officier Major efcorté p un Sergent, & quelques Fusiliers, doit aller pour recevoir avec un ordre du Major de la Place pour faire fortir, & enfuite le conduire mains liées à tête du Régiment pour marcher après la Compagn des Grenadiers, gardé par le Détachement, qui aura été chargé. Quand le commandant a dit da quel ordre il veut disposer sa marche, le Major communique aux Sergens, asin qu'ils marquent prom tement les rangs, soit par Compagnie, soit par disson. Je ne parle point ici du Régiment en march Je renvoye au Tome II.

DEPARTEMENT: c'est un port, ou Arser de Marine, comme Toulon, Rochesort, Brest, Havre-de-Grace, & Dunquerque, où le Roi tie ses Vaisseaux & ses Officiers de Marine. Départeme est aussi le ressort & la Jurisdiction avec son étendus qui est commisse à un Intendant, ou à quelque a tre Officier, Commissaire envoyé par le Souverain.

DÉPENSE fur Mer: c'est le lièu où le Man valet tient les vivres qu'il distribué. Dans les Navin de guerre, on place ordinairement la dépense au so de cale, proche de la cuisine, & il y a une ouve ture par laquelle on donne les vivres. Mais dans Vaisseaux Marchands, la dépense est le plus souve placée à la même hauteur que la cuisine. Dans Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long de l'etr ve à l'étambord, la dépense doit avoir cinq pieds demi de long, & cinq pieds de large. Dépensier d'Vaisseau: c'est proprement le Mastre valet.

DEPLOYER le Pavillon, c'est l'arborer &

DEPLOYER le Pavillon, c'est l'arborer & faisser voltiger au gré du vent; dans les dissérers se vices militaires, les Drapeaux sont toujours déployédans les Détachemens, descentes de Garde, en

DE 209 ontant, &c. Aucune Troupe n'est sous les armes,

avec fes Drapeaux.

DEPRE'DE': ce mot se trouve dans l'Ordonance de la Marine, en parlant des Marchandises qu'on pillées dans un Vaisseau ennemi, ou qu'on donne ar composition aux Pirates pour le rachat du Navire des Marchandises.

DERADER: on dit qu'un Vaisseau dérade, pout ire que le gros tems l'a forcé de quitter la rade où étoit mouillé, & à chasser sur son ancre & l'en-

aîner avec lui.

DERIVATION: c'est lorsqu'on sort hors de route. On appelle aussi canal de Dérivation un caal par où on conduit, où l'on amasse des eaux pour s porter & conduire dans un réservoir.

DEROBER le vent : lorsqu'un Vaisseau étant au ent d'un autre, l'empêche de recevoir le vent dans

s voiles, c'est lui derober le vent,

DESAFFOURCHER: c'est lever l'ancre d'afburche, & le rapporter à bord.

DESARBORER un mât : c'est l'abattre ou le ouper. DESARMEMENT: c'est le licenciement de

Equipage, & le transport des agrès du Vaisseau; ce ii est ordinairement suivi du radoub du Vaisseau, u bien c'est le tems qu'on le désarme, & l'Invenlire qui est fait de son état lorsqu'il se met dans le ort. Dans le desarmement on ôte les affûts, les mâts, les vergues. Lorsque les Vaisseaux venant de la Mer our être desarmés, sont établis sur leurs amarres, il est écessaire de travailler avec diligence à leur desarmeient, & après qu'ils sont dégarnis & desarmés, tous les ommes font payés & congédiés. On ne peut travailler u'desarmement du Vaisseau, que le Capitaine n'en soit verti ; l'Ecrivain a en main l'Inventaire d'armement vérifie si tous les articles sont remplis en quantité & ualité, soit en nature ou en consommation. Tous les grès sont portés dans le magazin particulier du Vaiseau dans l'ordre prescrit ; & il ne reste dans le aisseau, que les cables nécessaires à son amarrage.

DESARMER un canon, c'est en ôter le boulet. DESARRIMER: c'est changer l'arrimage, ou

arrangement qu'on avoit fait de la charge.

DESCENDRE la tranchée : lorsque les troues qui doivent relever la tranchée arrivent, chaque Major doit donner très-exactement la configne à celui du Régiment qui vient relever le sien, & l'instruire Supp.

210 DE DE

de tout ce qu'il y a à faire pour poster sa troup comme aussi de tout ce qui s'est passe pendant les vin quatre heures qu'il y a été, & de toutes les préce tions qu'il croit con enables pour le bien du servi Ainsi à mesure que les Troupes frasches prennent pression de tous les postes, celles qui sont relevée descendent & vont se sonter en Bataille à la que de la tranchée, d'où l'on les met en ordre de me che pour retourner au Camp. Quelquesois en monte ou en descendant la tranchée, on fait baisser les Dipeaux, afin que l'Ennemi ne seache pas à que heure elle se reléve : souvent on ne s'en cache pa ensorte qu'on exécute sur cela les ordres des Officis Généraux qui commandent pour lors.

DESCENDRE une rivière: c'est naviguer une rivière. Descendre un Vaisseau d'une rivière, c' le faire sortir de la rivière ou du Port. Descendre qu'un à terre: il est désendu sur peine de la vie couler à sond les Vaisseaux pris, & de descendre prisonniers en des Isles ou Côtes éloisnées, pour œ

la prise.

DESCENTE ou passage du fosse. Les Anchavoient une particulière attention à retarder & a caner le passage ou la descente du fosse des Pla assigées. Ils avoient des moyens infinis & des ru admirables pour exercer la patience des Ennemis les Historiens nous fournissent des exemples en so que le passage des Fosses (comme celui des so pleins d'eau éroit très-difficile & très-dangereux, qu'on n'avançoit pas beaucoup, lorsque ceux de Place se mettoient en tête d'y apporter des obstact qu'on ne furmontoit qu'avec des précautions & u perte de tems, qui tournoit toujours à l'avantage (Assiègés); ce qui produisoit souvent le salut du Place.

Sans chercher des exemples trop éloignés, il ne le pour s'en convaincre, dit M. le Chevalier Folan que les obfacles que le Marquis de Goësbriand trouver aux Affiégeans au Siège d'Aire, que ce (néral défendit avec tant de valeur & d'jintelligence; chicanes des Anciens dans les foffés fecs étoient infinites Affiégés comme les Affiégeans y faifoient des t vaux immenfes & fort furprenans.

Ils employoient des Baliftes de toutes espéces qu'le coient des faisceaux de féches enflammées, & uraits d'une grosseur extraordinaire, garnis d'artiste & souvent des barres de fer rougies qui s'attachan

DE DE

trant dans la charpente des tours ambulantes, tortuës & des autres ouvrages pratiqués sur le blement, causoient un desordre épouvantable, is qu'on jettoit d'enhaut toutes sortes de matiéres

bustibles pour accroître l'embrasement.

mais les Modernes n'ont sçu chicaner le passage tosse, comme les Anciens. Ils pratiquoient des inbres fouterraines fous le travail, & après avoir dine partie des terres par-dessous sans qu'il y pails soutenoient le reste par des étais ou des pouede bout, qu'ils enduisoient de matieres grasses, e goudron. Ils remplissoient ensuite le vuide d'ences poutres de bois sec & de toutes sortes de mas faciles à s'enflammer, auxquelles ils mettoient u, deforte que les poutres venant à rompre, tout oit comme dans un gouffre, avec les tortues, les rs & les hommes qui les fervoient, & l'incendie mentoit d'autant plus, que la flamme trouvoit des s par l'ouverture des terres qui augmentoit par brasement des machines qui étoient dessus, & feux qu'on jettoit du haut des remparts.

pila en abregé la méthode des Anciens pour la dédes fosses. Quant à la manière de les passer, fecs, foit pleins d'eau, j'en dis la maniere dans

premier volume.

ESCENTE de monde ou de troupes : faire ente, c'est mettre pied à terre dans un pays en-

ESCENTE de la Garde & de la parade. Quand fire de descendre la Garde est venue, l'Officier arde doit mettre sa troupe sous les armes, & à proche de la nouvelle Garde, lui ceder le terrein docupoit près le Corps-de-Garde, par ces comdemens: Prenez-garde à vois: Marche: Halte: li tour à droite : Par ce mouvement & celui que l'autre Garde pour s'emparer du terrein que cellepeupoit, les deux Gardes se trouvent border la à droite & à gauche vis-à-vis l'une de l'autre : s les deux Officiers se communiquent la consigne, les choses qui concernent le poste. Dès que les iles Sentinelles ont été relevées, & que tout le de a rejoint la Garde descendante, celui qui la mande ordonne à fes Sergens de marquer les rangs ener. Ainsi il commande à droite ou à gauche, par ure ou par six, ou par quarts de rangs, Formez crangs: marche: ensuite il fe met en marche, &

DE DE

ramene sa troupe sur la place, pout descendre la p rade où il la met en bataille pour la congédier, en tournant de son côté & la saluant du chapeau. Alo elle se sépare, & chacun s'en retourne a ses Cazerne

DESCENTE de la Garde, & de la Paradeà tête du Camp. Lorsque les Sentinelles avertissent of le Dérachement, qui vient relever, paroît, on de faire mettre la troupe sous les armes, & détacher 1 Sergent avec quatre Fusiliers pour aller au Qui vive & pour le reconnoître. Dès que la nouvelle Garde arrivée, le Capitaine qui la commande entre dans poste pour recevoir la Configne de celui qui va descendre, s'expliquant suffisamment sur tout ce e peut regarder le poste. Souvent celui-ci est obligé mener l'autre en de certains endroits pour lui fa mieux remarquer les choses les plus effentielles.Ensu ils font relever & poser les Sentinelles; ce qui éta fait, ils se séparent, & le Capitaine qui descend Garde, céde son poste à l'autre & en sort avec troupe, qu'il conduit en bon ordre jusqu'à la tête Camp du Chef de Brigade, où il met son Détach ment en Bataille, pour compter son monde qu'il co gédie l'instant après. Delà il doit avertir son Major Ion arrivée, & lui dire ce qui peut s'être passé de no reau à son poste, & les Soldats qui peuvent l'ave quitté.

DESCROIS: c'est un vieux mot de Marin qui veut dire un Detroit de Mer. On a dit autresoi Descreis de Maroc, pour Détroit de Gibraltar.

DESEMBARQUER: c'est retirer d'un Va feau les Marchandises qui y avoient été embarquée fans quelles ayent été transportées, & que le Vaisse soit parti du lieu où il a chargé. C'est aussi quand è les retire sur la route par quelque accident à desse de les rembarquer.

DESERTER quelqu'un en terme de Marine c'est-à-dire, laisser quelqu'un contre son gré, dans

pays étranger.

DESTINATION d'un Vaisseau, c'est le Pe où est envoyé un Vaisseau, pour y laisser sa carge son, ou le pays pour lequel le Vaisseau est en rou

DETACHEMENS. Les Détachemens qu'on dans les Garnisons sont pour aller garder des posteloignes de la Place, pour des Escortes ou pour ce Partis. On entremêle les Officiers & Soldats de tous Bataillons de la Garnison, comme pour a Garde. Oprend le Capitaine du premier Bataillon, le Lieut

DE DE.

int du fecond, le Soulieutenant du troisième, & la roule : mais ce n'est point comme pour la Garde chaque Bataillon ne fournit des Officiers qu'à prortion de ce qu'il en a. Le service des Détachemens fait par Bataillons forts ou foibles, chacun fournit à

n tour.

On donne ordinairement à un Capitaine un Détaement de quarante-cinq à cinquante hommes, avec Lieutenant, & Soussieutenant, deux Sergens & un ambour; à un Lieutenant trente hommes, un Sernt & un Tambour : à un Soussieutenant vingt homes, un Sergent & un Tambour. Il ne faut pourtant as s'attacher si scrupuleusement à ce nombre, qu'on sse difficulté de marcher avec un moindre nombre dans es occasions, où le service du Roi pourroit le demander. Lorsque le Détachement est de 490. hommes, & juslies à 500, on y met un Lieutenant Colonel, & lorfl'il est au-dessus de ce nombre, & jusques à 800. n détache un Colonel. S'il est plus fort on y met des rigadiers, & des Officiers Généraux à proportion du ombre d'hommes dont il est composé. On met queluefois des Colonels ou des Lieutenans Colonels à un noindre nombre d'hommes, que celui qu'on a dit: ela dépend du Commandant de la Place. Le Major lu Régiment marche avec fon Colonel, & l'Aide-Maor avec le Lieutenant Colonel.

Si un Officier ayant passe la Palissade de la Place vec son Détachement, reçoit ordre de s'en retourner, l est censé avoir marché, & avoir fait son Détachenent, & c'est à l'Officier qui le suit à marcher au Déachement suivant. Si pendant qu'un Officier est détaché, on tour de Garde arrive, il n'est pas obligé à son retour le le reprendre : mais s'il entroit dans la Place, le jour u'il doit être de Garde, devant qu'elle fût montée, il

doit la monter sans difficulté.

Tout Parti ou Détachement d'Infanterie , qui fort d'une Place, doit être pour le moins de 19. hommes, & avoir un Passeport & ordre signé du Gouverneur ou Commandant de la Garnison dont il est, cacheté du cachet de ses armes, à peine s'il lui manque une de ces deux choses d'être réputé fans aveu; & défense aux Gouverneurs de réclamer comme Prisonniers de guerre les Soldats qui font pris , lesquels sont laisses à la discretion des Gouverneurs ennemis ; & si les Partis des Ememis ne font pas de ce nombre de dix-neuf hommes, & n'ont pas de Passeport de leurs Gouverneurs, les Soldats qui sont pris, sont condamnés par le DE DE

Conseil de guerre aux Galéres perpétuelles ; & cel par l'Ordonnance du 15. Fevrier 1689, renouvellé pa les Articles XVI. & XVII. du Réglement de 1733.

DET ACHEMENS à l'Armée Ils (6 four par les controls de 1885).

DETACHEMENS à l'Armée. Ils se font pa Brigades, & tous les Bataillons fournissent égalemen des Soldats & des Officiers chacun à fon tour ; c'eft-à dire, que les Officiers d'une Brigade ne roulent pa tous ensemble; mais on fait le service par Baraillon de maniere que le plus foible fournit autant que le plu fort. On fait des Détachemens pour aller garder le postes autour de l'Armée, pour couvrir les Fourra geurs, pour les escortes, pour les expéditions. Ceur qui se font pour aller garder des postes autour d l'Armée, & qu'on appelle Garde ordinaire . s'assem blent le marin, chacun à la tête de son Bataillon L'Aide-Major vifite les Soldats de son Bataillon & leur armes, ne souffrant pas qu'il en marche un seul qu'i n'ait ses armes en état, & de la poudre & des balle sur lui. Il conduit son Détachement à la tête de le Brigade où tous ceux de la même Brigade s'ailemblent Le Major de Brigade les met en Bataille, X les con

Le Major de Brigade les met en Bataille, « les con duit enfuite au rendez-vous Géneral, où l'on met et Bataille par rang de Brigade. L'Officier Général dijout s'y trouve avec le Major-Général d'Infanterie, & un Officier-Major de chaque Bataillon. On fait défile chaque Détachement aux pottes où il doit allet, & il eft conduit par les Soldats d'ordonnance de la Gard

qui y est deja.

Lorsque le tour pour défiler de chaque Détachemen est venn , le Major-Général dit a l'Officier de com mander sa Troupe , & celui-ci se rourne & dit au Soldats , Marche, aussi tôt sa Troupe le suit en dési lant par quarre. Chaque Brigade a son poste sixé où elle monte rous les jours : lorsque l'Officier y est arrivé & qu'il a relevé celui qui y étoit , il doit envoyer ut soldat ente du na l'ordonnance auprès du Major de sor Régiment , pour être aversi de ce qu'il peut y avoir de nouveau , qu'on lui fait scavoir par un billet. Ce Soldat se trouve le lendemain au rendez-vous général , pour conduire aux postes la Garde, qui doit relever celle qui y est. Toutes les Gardes à l'Armée se montent de bon matin.

Lorsqu'on ne trouve pas de maison ou de cime tière pour se mettre à couvert on fait de petirs re tranchemens avec des fascines, & de la terre pour être hors d'insulte. C'est dans ces postes qu'il faut que l'Officier soit fort alerte, qu'il visite ses Sentinelles.

DE DE 21

er-fouvent, & qu'il observe dans la dernière régularité coul lui est ordonné. La Configne se donne à ces posde par un billet que le Major-Général d'Infanterie dane à l'Officier, qui y va le premier, qu'on se re-

nt de l'un à l'autre.

orsque la Sentinelle découvre quatre ou cinq homn, qui viennent au poste, elle leur demande, Qui
vie, & leur crie de ne pas approcher. L'Officier fait
pudre les armes, & envoye reconnoître ces gens-la,
p un Sergent & quelques Fushiers. Les Détachemens
raordinaires qu'on fait pour couvrir les Fourrageurs,
ur les escortes ou autres choses, se font lorsque
la en a besoin : on assemble toujours à la tête la Brigle, comme on vient de le dire. La Troupe qui en
e détachée est conduite par le Major au rendez-vous
on lui a donné, ou les Officiers commandés se
tuvent pour marcher suivant les ordres qu'ils reçoint. Pour qu'un Officier soit sense avoir fait son Détement, il faut qu'il ait passe les grandes Gardes de
trmée.

Lorsqu'un Officier est détaché à une lieuë de l'Are avec des Soldats tirés de toute la Brgade, il ne ut pas les renvoyer à leurs Régimens prendre ce qui ir manque: c'est aux Officiers Majors des Régimens avoir soin qu'il ne leur manque rien, & a tenir l'œil ce que les Lieutenans sassent leur devoir la dessus qu'ils vistement les armes & les Soldats & fassent ra-

mmoder tout ce qui est en desordre.

DETACHEMENT de Cavalerie. Un habile chéral ne détache jamais de grands Corps de Cavalie de fon Armée, si ce Détachement n'est l'objet de leque dessein important, & jamais sans nécessité. Si est pour reconnoître l'Armée ennemie, un grand apps de Cavalerie est bien moins en état de le faire, d'une troupe de euinze à vivet Mastres de Cavalerie

egére ou d'autant de Fantailins.

Si l'on se voit oblige de detacher un Corps de Caalerie pour quelque raison que ce soit, on ne doit mais le faire, qu'il n'y ait un tiers d'Infanterie ou le Grenadiers non détachés, mais des Compagnies nitières, ou des Dragons, s'il est besoin d'une marche ttraordinaire & forcée. Mais lorsqu'ils'agit d'un grand corps de Cavalerie de cinq ou six mille chevaux, il aut toujours y mêler de l'Infanterie, outre les Dragons, qu'on doit toujours considérer comme Fantassins, & les faire combattre à pied.

Il est difficile dans un pays de plaines, lorsque deux

210 Corps de Cavalerie se rencontrent, que le foible nu eviter un engagement, il vaut beaucoup mieux s'y terminer lorsque la disproportion des forces sous quelque équilibre que de penser à la retraite ; c'est tous les partis le plus délicat & le plus dangerer L'Infanterie le peut, parce qu'elle est plus propri taire front de toutes parts & à opposer une égale fo par-tout, malgré sa foiblesse, & plus facilement con de la Cavalerie que contre de l'Infanterie.

DÉTACHER des Vaisseaux pour aller à la couverte : c'est quand un Commandant en donne l'e dre : se Détacher, c'est se séparer des autres Vaisseau foit de leur consentement ou contre leur gré.

DETREMPEUR de viandes salées & de po son: c'est un Aide du Cuisinier qui prend soin de me tre les viandes salées dans une baille afin qu'elles detrempent & se dessalent. Le Détrempeur a soin mettre le poissoin tremper dans l'eau & de le battre & de laver les vivres qui ont besoin d'être lavés. faut qu'il fasse souvent prendre l'eau au stocsisse qu en a plus besoin que les autres victuailles, tant par qu'il est plus sujet aux mites, que parce qu'on le tie au haut du Vaisseau, afin qu'il soit plus à main, comme le mouvement est bien plus grand au ha d'un Navire qu'an bas, & que le mouvement cause corruption, il s'ensuit que les choses qui sont au hai du Bâtiment sont les plus sujettes à se corrompre. DEVERSÉ, bois deversé: on appelle bois de

versé, du bois qui est gauche. DEVIRER: le cable devire de dessus le cabe.

ran : c'est quand le cable recule par quelque accident au lieu d'avancer.

DEVIS: c'est une déclaration en détail, que sa ou donne un Charpentier au fuiet des Vaisseaux qu' entreprend de construire, par laquelle déclaration donne à connoître les proportions du Bâtiment; & cel les des principales parties.

DEXTRIBORD: c'est le côté du Vaisseau qui est à la main droite de celui qui étant à la poup

fait face vers la prouë.

DIAMETRE d'un canon, c'est l'érendue de l'ouverture d'un canon prise en droite ligne en dedan ou en croix d'un bord à l'autre. Diametre d'un bou let, c'est la ligne qui passe par le centre d'un boulet & qui aboutit à sa circonférence.

DIANE, est le point du jour, & on dit battre la Diane, parce qu'au point du jour on fair monter ur Tambow

DI DI 217

ambour sur le parapet du rempart pour y battre la jane. En même tens les Sergens doivent faire reveilr & mettre tout le monde en bon état. Il est à pros aussi qu'ils aillent faire un tour sur le rempart pour
vister les sentinelles les plus avancées, a sin de voir
elles sont à leur devoir, & ce qui se palse dans les
chors: car c'est ordinairement ce tems que l'Ennemi
cisit pour surprendre les Places. Ceux qui commannt aux postes avancés doivent sur-tout être attentifs
dessits.

DIGUE: c'est un ouvrage de Charpenterie & de aconnerie, ou de facinage dont on fait un obstacle, on oppose à l'entrée ou au cours des eaux. Les Diess se font avec des élévations de terre mêlée de nies, de pieux, de pierres, & autres choies sem-

ables.

DILIGENCE: On appelle diligence certaines mmodités de bateaux dont on fe fert pour aller en u de jours aux lieux pour lesquels on les a établies.

DIVAN, chez les Turcs est proprement le Conll de Guerre de l'Infanterie Capiculy. Il se tient en triculter dans le Palais du Janizer-Agazy, & on dite des opérations militaires de ce Corps, ou de ce à regarde la dicipline, les récompenses & les châtiteas des Soidats. Il y a ensuite un Grand Conseil qui trient dans le Serrail du Grand Seigneur, où tous les

Eneraux ont leurs places marquées.

DIVISION d'une Armée navale : c'est une cerrne quantité de Vaisseaux d'une Armée Navale, qui it sous le commandement d'un Officier Général. La nification de ce terme n'est pas encore bien déternée, car on s'en sert que quefois pour marquer la inéme partie d'une Armée Navale, qu'on appelle rrement Escadre, & quelquefois c'en est la neuviépartie : ce qui arrive lorsque l'Armée est distribuée trois Escadres : car alors chaque Escadre est diffri-Lie en trois divisions, comme il se pratiqua pendant campagnes navales de 1672, & 1673, dans la joncta des Armées de France & d'Angleterre. Celle d'Aneterre formoit deux Escadres, la rouge & la bleuë, cicune partagée en trois divisions : & l'Armée de Ince qui formoit l'Escadre blanche, étoit aussi disthuée en trois divisions. Le Duc d'York commandoir Iscadre rouge, qui formoit le Corps de bataille. Le (mte de Montaigu ou de Sandwich commandoit l'Efclre rouge, qui faisoit l'aile droite, & le Comte diffrées, depuis Maréchal de France, commandoit Supp.

DI DO

l'Escadre blanche, qui faisoit l'aile droite.

Dans un combat naval l'ordre de Bataille, quai les Armées sont en présence, est de mettre sur une gne toutes les Escadres & toutes les divisions d'un m me parti : & cet ordre de Bataille se garde autant q le vent, la valeur & la fortune le peuvent permettre DIXIEME: c'est sur mer une augmentation q

fournit le Munitionnaire des vivres d'une barique i dix, pour le coulage qui pourroit arriver pendant

campagne.

DOIGT: c'est une ancienne mesure Romain

qui faisoit neuf lignes du pouce de Roi.

DONNERa, en terme de marine, différentes gnifications. Donner un grand hunnier à un autre Va feau, c'est-à-dire, quoiqu'un Vaisseau eût moins cette voile, ou de ces voiles au vent, il ne laisser pas d'aller aussi vîte que cet autre Vaisseau. Donner la côte, cela se dit pour aller échoiier à terre par r cessité. Donner à la côte & contre des rochers, c'e aller échoüer ou faire naufrage par accident. Donn le feu au canon, c'est y mettre le feu. Donner dedan ce terme se dit pour entrer dans une rade, dans un rivière, dans un havre. Donner vent devant, c'e mettre le vent sur les voiles, afin de faire ensu courir le navire à un autre air de vent. Donn vent devant, c'est un commandement que l'on fait Timonier pour qu'il mette le gouvernail de manie que le Vaisseau présente le devant au lieu d'où vient vent, & qu'il mette le vent fur les voiles, pour fai ensuite courir le Navire un autre rumb.

DORER, espalmer, c'est en terme de maris

DOS D'ANE: c'est une ouverture que l'on fe en demi-cercle à quelques Vaisseaux, afin de couvi le passage du bout de la manuelle.

DOSSES: les Charpentiers appellent propreme dosses des planches qui sont sciées d'un côté, & qui e l'autre ont presque toujours l'écorce de l'arbre.

D' O U test le Navire : c'est une demande qui se fa à un Vaisseau lorsqu'on le rencontre, soit en mer ou soit mouillé dans une rade, pour sçavoir de qu pays il est.

DRAGONS en terme de marine, sont de gre tourbillons d'eau que trouvent ceux qui navigent foi la ligne & entre les tropiques. Ils briseroient ou fe roient couler à fond les Vaisseaux qui passeroient pa dessous. Dragon de vent : c'est un orage violent & su DR DR

it, qui d'ordinaire desempare les Vaisseaux, & les roit tourner si l'on n'avoit soin de serrer les voiles. DRAPEAUX Turcs, Les Turcs ont dans chaque rir corps de Troupes, comme les autres Puissances, s Drapeaux. Ils en augmentent le nombre dans le briege des jours de cérémonie, aux approches d'une ataille, & à la vuë des Ennemis & des Tributaires, imaginant par-la inspirer plus de terreur aux Enneis & plus de courage aux Tributaires.

Durant le siège de Vienne, il n'y avoit point de st etits chariots, quelque rustique qu'il fût, qui conduiit des vivres, qui'n'eût deux ou trois banderolles de ile rouge au dessus. On en mettoit même jusques sur s cornes des bœufs & des bufles & on en attachoit tout

long des canons trois on quatre avec des cordes. ous les Cavaliers qui étoient armés de lances y avoient issi attaché des morceaux de toile rouge taillés en rme de banderolles de soie, telles que les portent s Saphis Capisuly. Ce fut la un ordre exprès du rand Visir, qui croyoit épouvanter les Assiegés par

s girouettes.

Ces Drapeaux se divisent en petites banderolles au out d'une lance que porte la Cavalerie Capiculy, en ux des Janissaires, de la Cavalerie des Timars, des ombardiers qui sont en triangles & de différente couur avec deux sabres en sautoir, & des Canoniers vec la figure d'un canon & d'un boulet.

Les Bachas & les Visirs ont un assez grand Etendard presque uniforme, au bout duquel est une boule cuivre doré ; il est tout rempli de broderie d'or

n'on fait dans l'Isle de Chio.

L'Etendard le plus noble est la queuë de cheval faite la main. Ils en joignent plusieurs ensemble, les teiient en rouge & leur font ensuite une tête avec de etites cordes de crin qui retombent fur la queuë pour us grand ornement, mêlant le blanc & le noir, & tout est surmonte d'une grosse boule de cuivre doré, outume des Tartares que les Turcs ont conservée our distinguer les Commandans.

Celui d'un Département appellé Beg en a une, & ceii d'une Province qui porte le nom de Bacha en a cux. Les Beglerbegs qui ont rang de Visir & qui resient dans les Villes Capitales des Royaumes conquis en nt trois: le Grand Visir cinq: & lorsque le Sultan mar-

he en campagne il en a sept.

Il y a encore l'Etendard de Mahomet que le Sultan ermet de sortir du Serrail & de porter en Campagne à 220 DR EB

la principale Armée. L'Auteur de l'Etat Militaire l'Empire Ottoman n'en donne point la description come ne l'ayant pamais vu. Il se contente de dire g dans tant de détaites, qu'ils ont essuyées en Hongrils ont toujours trouvé le moyen de le sauver, par qu'ils l'envoyoient toujours devant bien elcorté. Ce qui l'escortérent après la bataille de Sblankemen sur largement récompensée, parce qu'ils dirent que par miracle de leur faux Prophète, il étoit devenu invisit au travers de la Cavalene Imperiale.

DRESSER une pièce de bois, c'est applanir

te.

DROGUERIE, ce terme se dit de la pêch

& de la préparation du hareng.

D R O I T de Varech ou Varet, c'est tout ce q les Seigneurs des Fiefs voitins de la mer des côtes Normandie prétendent sur les effets qu'elle pousse i le rivage, soit de son crû, soit qu'il vienne d'un na frage & d'un débris de Vaisseau. Droit d'ancrage, c'e e qui se paye pour droits d'ancrage, de convoi, havres, &c. Avant que de mettre à la mer on ne ma que pas de se pourvoir des quittances de droits d'a crage, de convoi & de havre, & de tous les droits traites qui se levent.

DROSSE, ce font les cordages ou palans, c fur mer fervent à approcher ou à reculer une pièce canon de fon fabord. Les deux bouts de la dro tiennent des deux côtés à deux boucles, en forte q la pièce de canon ne puisse reculer que jusqu'à de

tillac.

DROSSE fe dit auffi d'un cordage qui ferre racage de la vergue d'artimon ou des autres vergé lorsqu'il s'y en trouve.

E

E BAROUI, Vaisseau ébaroui; c'est un Vaisse qui s'est desse au soleil ou au vent, en so que les bordages le sont retirés, & que les coutures sont ouvertes. Pour éviter cet inconvenient on moüi très-souvent le Vaisseau & on jette de l'eau de te les côtés.

EBAUCHER en terme de charpenterie, ébe cher se dit d'une pièce de bois qui est tracée suive une cherche le rsqu'en la dresse avec la scie ou la s EB EC

22

re avant que de la laver ou unir avec l'herminette. BAUCHOIR, c'est une sorte de ciseau dont Charpentiers se servent pour ébaucher les mortait: il a un manche de bois avec des viroles par les x bouss.

BRANLEMENT de toutes les parties d'un effeau, cela se fait par un coup de mer. Ebranle
t se dit aussi d'un Bataillon qui manœuvre & fait

évolutions.

CART: c'est la jonction & l'aboutissement de x piéces de bois, scavoir de deux bordages ou de x préceintes entailées. Ecart simple ou quarré, t quand les deux piéces de bois ne sont seulement se toucher quarrément. Ecart long, c'est un afblage long dans une piéce de bois grosse & épaisseme dans un quille. Ecart long dans une piéce de s beaucoup plus large qu'épaisse: c'est comme dans bordage ou dans une préceinte.

E C H A F A U D: c'est un lieu bâti de bois, qu'on en terre neuve sur le bord de la mer où l'on acnmode la moruë pour sécher. Echasad ce mot se encore de l'assemblage de plusieurs pièces de bois de planches que l'on suspenda avec des cordes sur côtés du Vaisseau pour y charter ou calsater. On fait aussi avec des traversins, des acores & des

nches.

ICHARPER, terme de Charpenterie: c'est e pluseurs tours avec un cordage au tour d'un saru qu'on veut lever, afin d'y attacher une écharpe bour de laquelle est une poulie où l'on passe le ca-

CHARPES, terme de marine, c'est une piéce bois ou de fer qui foutient la rouë d'une poulie &

porte le boulon ou roiiet.

CHELLE, ou Etape, c'est un port ou lieu de se, ou comme on l'appelle quelquesois plus consu as le Nord & la mer Baltique, une Ville d'Etape, mot d'échelle ne se dit que sur la Mediterranée. Sirne & Alexandrie sont les deux plus fameuses pelles du Levant, & il y a peu de Nations Maritimes la Chretienté qui n'y établissent un Consul, des léteurs, un Magasin, & un Bureau.

ECHELLE, degré: ce terme fe dit en général tous les endroits par où l'on monte & par où l'on

escend dans un Vaisseau.

ECHOME: c'est une cheville de bois ou de fer, i va en amenuisant par les deux bouts; & dont la

longueur est d'un pied ou environ. On l'appelle au Tolet. Cette cheville sert à tenir dans un même et

droit la rame du Matelot qui nage.

E CHOUEMENT: c'est le choc d'un Vaisser contre un banc de sable ou un bas de sond, sur lequ il ne peut passer, faute d'y trouver assez d'eau : qui bien souvent le brise & en cause la perte. L'O donnance de la Marine de 1681, régle en 37, article cout ce qui concerne la Police qui doit s'observer po la conservation des essex marchandises provenan des nausrages, bris & échoüemens de Vaisseaux se

les côtes du Royaume.

Sa Majesté déclare d'abord qu'elle prend sous protection & fauvegarde les Vaisseaux, leur charg ment, leur équipage, qui auront été jettés par la ter pête sur les côtes de France, ou qui autrement y au ront échoue, & généralement tout ce qui sera échar du naufrage, en défendant le pillage & la déprédation sous peine de la vie. Elle ordonne ensuite que tous le effets, biens & marchandises des Vaisseaux échou seront rassemblés, transportés & mis dans des mage zins à ce destinés après un inventaire préalablement fait, desquelles marchandises, s'il ne se trouve aucu Réclamateur dans le mois, après qu'elles auront é fauvées, il sera fait vente de quelques-unes des plu périssables, pour être les deniers en provenans en ployés au payement des salaires des Ouvriers qui or travaillé au sauvement. Enfin Sa Majesté veut & er tend que les Vaisseaux échoüés & les marchandises autres effets provenans desdits Vaisseaux ou des d bris ou naufrages, puissent être réclamés dans l'an jour de la publication qui en aura été faite, & qu'i feront rendus aux Proprietaires ou à leurs Commission naires, en payant les frais faits pour les fauver. Apri lequel tems ils seront également partagés entre sadit Majesté & le Grand Amiral, ou le Gouverneur (Bretagne, si les bris, échoüemens & naufrages sont a rivés sur les côtes de cette Province, les trais du sat vement ou de Justice préalablement pris sur le tout.

ECLUSE: c'est un ouvrage sait pour soutenir i pour élever les eaux. Il se dit plus particulieremet d'une espèce de canal qui est ensermé entre deux potes. Ces sortes d'E. luses conservent l'eau dans les navigations artificielles & rendent le passage des Bateau facile lorsqu'ils montent aussi bien que quand ils decendent. Estuse à tambour, c'est celle qui s'emplit è qui se vuide par le moyen de deux canaux voutés.

usés dans les jouillières des portes, dont l'eatrée uvre & se ferme par une vanne à coulisse. Ecluse a nnes, celle-ci s'emplit & se vuide par des vannes à ulisse, qu'on pratique dans l'assemblage même des rtes. Esluse à éperon, c'est celle dont les portes qui t deux ventaux se joignent en avant bec du côté amont l'eau. Ecluse quarrée, les portes de cette Eclun'ont qu'un seul éventail & elles se ferment quarréent. Ecluse à vis : c'est une sorte d'écluse assez comune en Hollande, dont l'eau fort par un trou ou par oux qui sont pratiqués dans le terrein ou dans le ur, qui est à côté, ou aux côtés de la porte de l'Euse, & dans le milieu de ce trou ou plutôt de ce pechenal, il y a un trou rond qui descend du haur u terrein dans le chenal qui est vouté. Ce trou rond I ferme par une vis au lieu de vanne, & pour le ire ouvrir afin que l'eau sorte, on tourne la vis de ême que pour la refermer. On appelle encore Eslufes n Flandre plusieurs ais, grands, gros & forts, assemles avec de fortes bandes de fer. Elles servent à reteir l'eau qui inonderoit les terres qui font plus basses, elle n'étoit ainsi arrêtée. On leve ces écluses quand est besoin de les noyer. Ecluse est aussi une petite igue qui fert à amasser l'eau d'un ruisseau ou d'une ontaine, pour la faire tomber ensuite sur la rouë 'un moulin.

'un moulin.

ECLUSÉE, ce mot fignifie l'eau qui est conteusé & qui coule dans une écluse, depuis qu'on l'ouusé y qui coule dans une écluse, depuis qu'on l'oure jusqu'à ce qu'on la ferme. Eclusée est encore un

demi-train de bois propre à passer dans une Ecluse. ECOLE des Agemolans, ou Novices des Janissaires. Cette Ecole est un Noviciat établi par Amurat. C'est la que par de continuels exercices très-fatiguans ls acquierent cette force de Corps si nécessaire à la profession des armes. Trente d'entre ces Agemolans Pappliquent au métier de Maréchal, de Potier d'étain & de Barbier. D'autres sont occupés à porter des bois & a couper du bois. D'autres font la patrouille à Constantinople avec le Jentzer-Agazy, & portent le Talka, qui est ce bois avec lequel on serre les pieds de celui qui doit avoir la bastonnade. D'autres sont obligés de passer la mer de Marmara sur des Galeres qui vont charger de la pierre & du bois à Smit pour les bâtimens du Serrail & des Mosquées royales, & d'autres enfin au nombre de fix cens font des chevilles pour les Charpentiers & Calfateurs des Navires, & il leur est permis de rester dans les Odas qui sont proches

vices passés.

Les Agemolans sont divisés en quatre cent trente Odas, qui comprennent chacune foixante, quatre-vingi & cent personnes, lesquelles ont chacune trois Officiers, le Ciobagy qui commande à ses Officiers subalternes, comme le Capitaine d'un Oda des Janissaires aux fiens, mais qui dépend de l'Istambol-Agafy; le Meydan-Bascy a le même emploi qu'un Lieutenant d'un Oda des Janissaires, & avec cela il peut punir les Agemolans de sa Compagnie lorsqu'ils l'ont merité. Les Agemolans prétendent auffi avoir le privilége de ne pouvoir être punis que par un Officier élevé parmi eux. Aussi entretiennent-ils auprès de l'Aga un Capigy, afin que s'il arrive que l'un d'eux soit accusé, il sollieite pour le faire renvoyer au Lieutenant de l'Oda ; le troisième Officier est le Capier qui est la même chose qu'un de nos Sergens.

ECOLE de Marine: c'est une Académie établie dans un Département pour apprendre aux jeunes Officiers & aux Gardes de Marine ce qu'il faut qu'ils sçachent. Esole est aussi un Vaisseau que le Roi de France fait armer pour l'instruction des mêmes Gardes

d. Marine.

E C O P E, c'est une espèce de pelle de bois un peu creuse qui a un rebord de chaque côté, & avec laquelle on vuide l'eau qui entre dans les Bateaux, sur les rivières & dans les Chaloupes.

ECRITURES: ce font tous les papiers, journaux, regiftres, passeports, connoissemens, lettres, & enfin tout ce qui se trouve dans un Vaisseau.

ECRIVAIN du Roi: c'est un Officier que le Roi commet non-feulement pour écrire les confommations qui se sont dans un Vaisseau, mais encore pour tenir registre de ce qui y entre & de ce qui en sort. Il ser dans les Magasins ainsi que sur les Vaisseaux; & tenant compte de ce qui reste dans les uns & dans les autres, il le rend à l'Intendant ou au Commissaire Général. Dans un combat il se tient au courroir de la soute aux poudres pour y écrire les consommations, & prendre garde que les gargousses soient distribuées exactement & avec ordre; se sonctions sont si étenduës qu'il seroit trop long de les rapporter ici. On les

E C E C 225 tut voir au Titre II. du Livre I. de l'Ordonnance de

139. La fonction de l'Ecrivain d'un Vaisseau de guerre La fonction de l'Ecrivain d'un Vaisseau de l'Equipade leurs qualités, de ceux qui meurent dans le vagge ou dans l'expédition. du rems de leur mort,

vage ou dans l'expédition, du tems de leur mort, de ce qui provient de la vente de leurs hardes qui fait au pied du grand mât. Il tient aussi registre de us les apparaux du Navire, de ce qui y entre & de qui en fort : des noms des Matelots & du lieu de ur naissance. Il écrit les ordres du Capitaine & en it des affiches que l'on met au pied du grand mât : il ent note de tout ce qui se passe & qui peut concerner service de l'Etat : il tient un rolle des gens de l'Elipage toujours prêt : il tient registre de ceux qui obennent leur congé & de ceux qu'on enrolle de noueau. Il ne doit prendre de présens de personne sous relque prétexte que ce soit. Il écrit tout ce qui se fait, ême jusqu'au nombre des coups qui se tirent. Depuis ie le Vaisseau, soit de Guerre, soit Marchand est i-delà du Golfe de Gascogne, & qu'il avance vers Ouest, il ne doit laisser passer aucune des occasions i se présentent d'écrire à ses Seigneurs ou Maîtres, e qui il reçoit la paye, & de les informer de l'état la Vaisseau & de l'Equipage, ne payant jamais aux latelots plus du quart de leurs gages sur la route; de utes lesquelles choses il est obligé de présenter à n retour le registre au Conseil de Marine, sur lequel giftre il met la figure d'un gibet à côté du nom de racun de ceux qui ont deserté pendant l'expedition. E C R I V A I N principal : c'est un Officier qui tient

ECRIVAIN principal: c'est un Ossicier qui tient milieu entre le Commissaire & l'Ecrivain du Roi, lessieurs Ozanan & Desroshes ayant marqué cette quaté on n'a pas voulu l'emettre ici: cependant on ne trouve pas dans les dernieres Ordonnances: on n'y pit point de milieu, on trouve seulement que l'Ecriain du Roi rendra compte au Commandant & à l'Indudant, & en l'absence de ce dernier au Commissaire.

inbarqué.

ECRIVAIN employé aux radoubs. Il a le mêne soin & fait les mêmes choses qui sont prescrites à

elui qui est employé aux constructions.

E C R I V A I N de la Corderie: il assiste a la répuion des chanvres, dit son sentiment sur leur quaté, & est présent lorsque le Garde-Magasin les délivre u Matre Cordier; il en rient un registre aussi bien ue de la qualité, quantité & poids des cables qui en

proviennent, des étoupillons & des déchets. Il fait pefer tous les Samedis au foir en préfence du Commissaire & du Controlleur le fil qui a été fait pendant la femaine & enregistrer le poids. Il a inspection sur les Ouvriers & Journaliers, il observe la même chosé rour la tenué des rolles que l'Ecrivain des construe-

tions & des radoubs.

E C R I V A I N du Roi établi dans l'Hôpital. Il ne permet de recevoir dans l'Hôpital que les malades & bleffès qui ont erdre du Commiffaire qui en a la direction. Il écrit leurs noms & le lieu de leur naiffance, leurs fonctions, maladies, bleffures, le jour qu'ils font entrés, & celui qu'ils fortent, foit par mon ou autrement. Il fait inventaire de leurs hardes, le neferme, &c. Il fait arrêter tous les jours par le Commiffaire de l'Hôpital fur fon registre la quantité de rations qui ont été fournies, &c. Il tient un rolle des gent de fervice & un inventaire des meubles, linges & uf renflès de l'Hôpital.

ECRIVAÎN d'un Vaisseau Marchand: c'est un Commis que mettent sur un Vaisseau les Négocians à qui il appartient, pour avoir soin & veiller à ce que rien ne soit ni détourné, ni dissipé mal à propos. Cet Ecrivain est tenu d'avoir un registre ou journal cotté & paraphé à chaque page par le Lieutenant de l'Amirauté du lieu d'où il part, s'il y en a, sinon par deux des

principaux Proprietaires du Navire.

Il écrit dans ce registre les agrès & apparaux , armes , munitions & victuailles du Vaissea , les marchandises qui sont chargées & déchargées , le nom des Passages, le fret ou nois par eux dû : le rolle des gens de l'Equipage, avec leur âge, qualité , gages & appointemens, les noms de ceux qui décèdent dans le voyage, le jeur de leur décès , & s'il est possible, la qualité de leur maladie , & le gente de leur mort : les achats qui se sont pour e Navre depuis le départ, les ventes des marchandises , soit par échànge, soit en argent, la consomption des vivres & munitions , enfin tout ce qui concerne la dépense du voyage.

Il écrit aussi les déliberations qui sont prises, & le nom de ceux qui opinent, les saisant signer s'ils le peuvent. Il veille à la disfribution & conservation des vivres, & en sait rendre compte au Dépensier de huitaine en huitaine. Il reçoit les testamens de ceux qui meurent sur le Varisseau; il écrit le nom, âge, qualités, & s'il se peut le genre de leur maladie, & sait l'inventaire de ce qu'ils y laissent de biens & har-

es desquels testamens, informations, inventaires, il met les minutes au Greffe de l'Amirauté vingt-ouatre eures après le voyage fini. En oun mot il n'arrive & e se fait rien dans un Vaisseau Marchand dont un crivain exact ne doive charger son registre ; qu'il ne eut tenir en trop bon ordre, puisqu'en cas de besoin peut faire foi en Justice. Il ne peut quitter le Vaisau que le voyage entrepris ne foit achevé, à peine e perte de ses gages, & d'amende arbitraire. Il sert e Greffier aux procès criminels. Pour faire toutes les iformations, pour éviter toute fraude & surprise en ait de testamens, il est obligé de remettre au Greffe e l'Amirauté toutes les minutes des informations. framens & inventaires, vingt-quatre heures après le etour du Navire.

ECRIVAINS employés aux conftructions. Ils nt inspection sur la construction d'un Vaisseau, teant un rolle des Ouvriers, qui y sont employés, & ls y marquent la paye. Ils les appellent & en font la evuë toutes les fois qu'ils entrent au travail. Ils reoivent du Garde Magazin les chevilles , clous , & ferailles servant à la construction, & les distribuent nsorte qu'ils en puissent rendre compte, Ils font écrie dans les Magazins les pièces de bois que les Charentiers font prendre dans le parc au bois, & marmuent sur le registre tous les bois & autres matières, ui entrent dans la construction d'un Vaisseau, & ls en donnent à la fin de chaque mois un état & déail à l'Intendant, aussi bien que du nombre & monant des journées des Ouvriers.

ECRIVAINS & Commis des Claffes des Maelots. Ils lifent & font exécuter les Ordonnances. Ils tiennent des rolles des Officiers Mariniers & Matelors, & des lieux où ils font établis. Ils arrêtent & visitent les rolles des Equipages & visitent les Bâtimens Marchands, Francois & Etrangers & en tiennent des états. Ils reçoivent les ordres du Commissaire préposé au lieu où ils font établis, & lui rendent compte de tout ce qui se passe au sujet de l'enrollement des Ma-

relots.

E C U de campagne : ce sont quinze francs de l'ustenfile des cent cinquante jours, du quartier d'hiver du Cavalier, qu'on lui distribuë en cinq payemens égaux, en entrant en campagne & avant que d'en for-

tir.

ECUBIER: ce sont des trous ronds qu'on fait aux deux côtés de l'avant du Vaisseau à stribord & à EC EL

bas bord de l'étrave pour passer les cables quand on veur mouiller. A Marseille on les appelle œils.

ECUELLE de Cabestan: c'est une certaine plaque de ser sur laque le tourne le pivot du Cabestan, quelques-uns l'appellent noix.

ECUMER, la mer écume: c'est quand elle s'agite & qu'elle s'éléve comme une écume blanche. Ecu-

mer la mer , Pirater , c'est voler sur mer.

ECUSSON, ecu d'Armes : c'est un ornement qu'on voit souvent aux Vaisseaux en divers endroits. comme au fronteau d'un château d'arrière, & au fronreau du château d'avant en dedans, sur-tout au fronteau de l'avant sur le coltie , où les grands Vaisseaux en ont deux. On met divers ornemens à ces écusions. & le plus souvent celui du fronteau du corps de garde ou château d'arrière, est chargé des armes du Propriétaire du Vaisseau, ou de la Ville, ou de la Province de laquelle on a donné le nom au Navire : car la figure qui représente la chose marquée par le nom 1e mer au miroir. Les Hollandois y mettent ordinairement des noms de Villes ou de Provinces, ou d'autres Places. La Compagnie des Indes de ce même Etat. dont chaque Directeur à son tour, donne le nom aux Vaisseaux nouvellement construits, observant de ne donner les noms des groffes Villes & des Provinces, qu'à des Navires de cent trente pieds de long de l'étrave à l'étambord ou au-dessus. Mais au-dessous on leur donne les noms des autres moindres Places. Les Espagnols donnent des noms de Saints, & les François donnent maintenant des noms de certaines qualités qu'ils supposent que les Vaisseaux auront : par exemple le Foudroyant, l'Invincible.

E F F L O T T É': c'est un terme dont quelques Navigateurs se servent pour dire écarté d'une Flotte ou d'un autre Vaisseau, avec qui l'on alloit de compa-

gnie.

ELARGIR, un Vaisseau s'élargit, c'est-à-dire,

qu'il prend ou donne la chasse.

ELEVATION, terme d'Artillerie. La plus grande élévation qu'on doit donner pour faire tirer un canon, est de quarante-cinq degrés. Plus le canon a d'élévation sur l'horizon, plus ses coups sont soibles: moins il a d'élévation, ou plus il est abaissé, & plus il agit avec force.

ELINGUE: grosse corde, dont les deux bouts font étroitement liés l'un avec l'autre avec une forte ficelle comme un cerceau, & qu'on a ensuite rappreEL EM 22

hée & liée par le milieu avec une lemblable ficelle, our en faire la figure d'un huit de chiffre qui est deux boucles. On se fert sur mer de cetre corde pour mbrasser les plus gros tonneaux de marchandises, un out par une boucle, l'autre bout par l'autre boucles, on néve ces tonneaux du fond de cale a la faveur de la nousse, et on les met à port. Les Marchands en gros, lombiers, Voituriers par eau se servent pareillement e PElingue pour embrasser les saumons de plomb, c les transporter où ils veulent à la faveur de deux emmes. Elingue à pattes, c'est celle qui n'a point de œuds coulants mais deux pattes de ser On se serve de le la pour tirer du sond de cale les futailles pleies.

ELINGUET, c'est une pièce de bois qui tourne orizontalement sur le pont du Vaïsleau & a d'ordiaire un pied & demi ou deux pieds de longueur, & ett à arrêter le cabestan ou à empêcher qu'il ne dérire. Il y a austi un Elinguet de virevaut qui est une etite pièce de bois droit qui a le même usage pour les irevaux, qu'ont les autres élinguets à l'égard du ca-

eftan.

E M B A N Q U E, être embanqué c'est être sur

e grand banc de terre neuve.

EMBARCADERE: c'est le lieu où les Espanois sont leurs embarquemens sur les côtes de l'Amerique qui sont mouillées de la mer du Sud C'est un ieu qui ser de Port à quelque Ville considérable, qui se puis avancée dans les terres. Caluo par exemple, st l'Embarcadere de Lima, ville capitale du Perou, se Arica l'Embarcadere de Potos. Il y a même des Embarcaderes, dont la Ville à qui ils servent de Port, est quelquesois quarante, cinquante & jusqu'à soixante lieués de la mer. On appelle ces lieux embarcaderes, parce que c'est là que s'embarquent toutes les marchandises qui viennent de ces Villes, & où se débarquent toutes celles qui leur sont destinées.

E M B A R D E R: c'est s'eloigner en terme de Marine. On dit Embarde bas bord, ou embarde stribord, ou embarde au large, lorsqu'étant auprès d'un Navire avec une chaloupe on se jette de côté & d'au-

tre pour s'en éloigner.

EMBARGO: mettre un EMBARGO. Ce terme se prend pour un Arrêt, ou pour les ordres que les Souverains éonnent d'arrêter tous les Vaisseaudans leurs Ports, & d'empêcher, qu'il n'en sorte au-

EM E M 230

cun, afin de les prendre, & retenir eux-mêmes pour le service de l'Etat, & les contraindre de servir et payant : c'est ce qu'on appelle proprement en France fermer les Ports, & ce que les Anglois & les Hollandois appellent preiler.

EMBAROUEMENT, Action par laquelle or charge des Marchandises dans un Vaisseau, on le dit aussi des frais qu'il en coûte pour les embarquer.

EMBELLE: c'est la partie du Vaisseau, qui el comprile depuis la herpe du grand mat, jusqu'à celle de l'avant, ou depuis le grand mat jusqu'au dogu d'amure, comme c'ett la partie la plus basse des cô tes du navire, on y met des fugues, loriqu'on veu donner bataille.

EMBODINURE, on appelle embodinure plufieurs menus bouts de corde, dont l'arganeau de l'ancre est environné, on le fait pour empecher que le ca-

ble ne se gîte contre le fer.

EMBOUCHURE d'une rivière, c'est l'endroi par où une rivière se décharge dans la mer. Embou-

chure d'une baie, c'est l'entrée de la baie.

EMBOUQUER: c'est comme quand on entre dans les Isles des Antilles. Lorsqu'on commence enfiler un passage étroit entre les Iiles, ou des terres cela s'appeile embouguer dans l'Amérique.

EMBRAGUER, c'est mettre ou tirer une cor

de dans un Vaisseau à force de bras.

EMBREVEMENT : c'est une manière d'en tailler une piece de bois, afin d'empêcher, qu'un autre pièce jointe, assemblée avec la premiere, ne s hausse, ni ne se baisse.

EMBROUILLER les voiles : c'est les cargue ou les ferler. Ce mot vient de celui de brouils, don on se serc le long de la Manche, pour dire, cargues EMBRUME', tems embrume : c'est un tems d

brouillards, pendant lequel on a peine à se connoître Ce mot vient de brume, qui veut dire brouillard d

EMMARINER un Vaisseau, c'est-a-dire met tre du monde dessus, & les faire aller en mer. Gen emmarinés, ce sont ceux, qui par de longs voïages se font accoutumés à la mer, ou ceux qui se sont embar ques depuis peu, & qui ayant été travaillés du ma de mer , sont remis & se portent bien.

EMMICLER un étai, c'est-à dire, remplir le vuide, qui est le long des tourons des cordes, dons

l'étai est composé,

EM EN

EMMORTISER: c'est faire entrer dans une braise le bout d'une pièce de bois, ou de fer, diminé quarrément environ du tiers de son épaisseur.

EMPATEMENT d'une gruë : ce sont les pièces bois sur lesquelles elle est élevée. L'empatement, les racinaux d'une gruë sont quatre pièces de bois, i se traversent en double croix, & qui soutiennent rbre de la gruë, & ses bras, c'est-à-dire ses huit

ns à contrefiche.

E M P A T U R E : on appelle empature dans un affeau la jonction de deux piéces de bois mifes à côr l'une de l'autre. Empater, c'est mettre les deux pus des deux piéces de bois l'un a côté de l'autre,

les faire joindre.

EMPE'CHE'E, une manœuvre empêchée, c'est-

dire qu'elle est embarassée.

EMPENELLE, c'est une petite ancre, que n moüille au devant d'une grosse. Il y a un petit ble qui la tient, & ce cable est frapé à la grosse ane, afin que le Vaisseau soit plus en état de résister la force du vent.

EMPESER la voile, la moüiller, c'est jetter de au dessus. Quand sa toile est si claire par les cüeilles u milieu, que le vent passe au travers, son tissus siferre, par l'eau qu'on y jette, & cela fait que la

ile prend mieux le vent.

EMPIRANCE: ce terme se dit du déchet, corption, ou diminution, qui arrive aux Marchandises, le la tempête, ou quelque autre accident contraint e jetter de côté & d'autre dans le Vaisseau. On dit issi empirance & empirer par son propre vice, quand corruption, ou diminution arrive sans acticedet, & a sautre cause, que des causes naturelles, qui en sont altération.

EMPOULETTE, c'est un assemblage de deux oles faites en poires, & jointes l'une à l'autre, par un ou, qui est étroit, & qui sert à faire passer diable, rès-delité de la siole de dessus dans celle d'en bas. La uantité de ce sable est mesurée pour déterminer l'es-

ace d'une demi-heure.

ENCABANEMENT: on appelle ainsi la parie du côté du navire, qui rentre depuis la ligne du

fort, jusqu'au plat-bord.

ENCAPE', être encapé, c'est être entre les caps. Ceia se dit par exemple, lorsqu'on revient de la mer, & qu'on se croit entre les Caps de Finisterre, & d'Ouessant.

232 EN EN

ENCASTILLAGE: c'est l'élévation de l'a rière, & de l'avant d'un Vaisseau, & tout ce qui construit depuis la lisse de vibord jusques au haut.

ENCLAVER, en terme de Charpenterie, c'enfermer une chofe dans une autre, enforte qu'ellene puisse s'en détache qu'avec facture, ou grande peine.

ENCOGNURE, c'est le courbe, ou le cou d'une piece de bois courbe, comme d'un genou, d'

cour-bâton, &c.

ENCOUTURE: c'est quand les bordages d' Vaisseau passent l'un jur l'autre, au lieu de se joind quarrément.

ENDENTE' : cela se dit de deux piéces de boi qui de distance en distance, entrent l'une dans l'aut

pour plus de liaison.

ENDORMI. Vaisseau endormi, cela se dit d'e Vaisseau, qui a perdu son erre, soit après avoir pr vent devant, soit pour avoir mis côté en travers, c soit pour avoir mis les voiles sur le mât.

ENFLECHURES, terme de Marine, ce soi des cordes qui traversent les haubans en sorme d'éche lons. Elles servent à monter aux hunes, & au hau

des mâts.

ENGAGÉ, ou trente-fix mois. C'est celui, que voulant passer aux Isles de l'Amérique Françoise sar payer son passer au Capitaine du Vaisse au ville de servir durant trois ans la personne à qui le Capitaine le dennera, ou le négocieta. Les Anglois de mandent sept années d'engagement pour les passer leurs Colonies. En France les engages n'en donner que trois pour aller aux Isles, ce qui les fait appelle trente-fix mois.

ENGAGEMENT d'un Matelot: c'est la con vention qui se fait avec lui de la part du Capitaine

ou du Maître de Vaisseau.

ENGIN: c'est une machine pour enlever de fardeaux telles que sont les chevres, les grues, le gruaux, les verrins, & autres femblables. L'Engim n'el different du gruau, qu'en ce que la pièce de bois qui se nomme sauconneau, cu étourneau, est possiborizontalement sur le poinçon & sur les liens de l'engin, & est un peu plus courte que celle du gruau qui est posse de bas en haut.

ENGRAISSEMENT: joindre du bois pai engrassement, c'est l'assembler à force, ensorte que EN EN 233

ENGRENER la pompe : c'est - à - dire attirer

in de mettre ce reste dehors.

ENJALER une Ancre, c'est attacher à l'ancre ux piéces de bois, qu'on appelle Jas & les empater roitement ensemble vers l'arganeau; & ce Jas sert contrebalancer dans l'eau la pate de l'ancre, pour faire tomber sur le bon côté. On dit aussi njau-

r une ancre.

ifes.

ENJOUE: ce commandement de l'exercice se fait a deux tems. Au premier on pousse les deux bras dent soi en les levant, de manière que le bout de la osse soit à la hauteur de la ceinture. Au second on et en joue à l'épaule droite en lâchant le pied droit a arrière, ayant le genou gauche un peu plie, le tret droit tendu, les armes plates.

ENLACURE, terme de Charpenterie, c'est pour re percer les mortaises, & les tenons, asin d'y pasr une cheville, qui arrête, & fasse tenir fermes les

iéces affemblées.

ENLIGNER le bois avec une régle : c'est metles piéces sur une même ligne, ce qui se fait avec

ne régle, ou avec un cordeau.

ENSEIGNE de Vaisseau : c'est un Officier, ii doit obeir au Lieutenant & avoir par subordinaon, & en son absence, les mêmes sonctions quet lui es Capitaines de Brulots commandent aux Lieutenans de Frégates légéres, & aux Enseignes de Marine, les Enseignes de Vaisseau aux Lieutenans de Frégates légéres.

ENSEIGNE chez les Turcs s'appelle Baietaar. Il porte dans les Janissaires un Drapeau moitié ouge, & moitié jaune avec deux épées en sautoir.

ENSEIGNE & DRAPEAUX d'un Réginent. J'ais donné Tome I. la définition d'Enfeigne , c J'ai parlé de fes differentes fignifications. Ici je n'ai u'à rendre compte du fervice des Enfeignes , ou Lieuenans en fecond, qui font chargés de porter les Draeaux.

Quand un Régiment prend les armes en garnison, es Enseignes & Lieutenans en second destinés pour porter les Drapeaux, doivent se trouver à la tête du détachement destiné pour les escorter, afin de les alest chercher chez le Colonel, ou autre Officier commandant le Régiment pour de-là les porter Tambour-

Supp.

234 EN EN

battans à leurs Compagnies, ou au Bataillon s'il est assemblé. Dès qu'ils en sont chargés ils ne sçauroient avec trop d'attention les porter très soigneusement partout, où il est nécessaire, & ensuite les rapporter

dans le même ordre.

En campagne ils doivent se trouver à leur Drapeau après l'assemblée battuë, s'en saisir dès qu'on prend les armes & le porter où il leur est ordonné par le Commandant du Régiment, ou par le Major, qui fait exécuter ses ordres suivant la disposition du Régiment, scavoir lorsqu'il est en bataille, les Enseignes doivent être à la tête du centre de chaque Bataillon. & y marcher. Quand le Régiment marche par manche, ils doivent être à la tête du centre de la seconde manche, un pas en avant des Soldats du premier rang de cette division. S'il marche par des divisions plus petites, ils doivent marcher de même à la tête de celle du centre. S'il s'agit de passer en revue ils se postent à la tête de leur Compagnie, & ils y marchent. S'il arrive que le Général de l'armée, ou quelqu'autre personne considérable que les Troupes doivent saluer. viennent à passer, ou s'il faut passer devant eux, les trois Officiers, qui portent les Drapeaux de chaque Bataillon, se réglent par leur droite, ou par leur gauche, suivant la situation de ceux qu'ils doivent saluer, pour baisser en même tems leurs Drapeaux par un mouvement égal, la lance-basse, jusqu'à demi pied de terre, vis - à - vis ceux qu'ils doivent saluer, en ôrant leurs chapeaux de bon air de la main gauche, ils les relevent à l'instant, & ils se couvrent en même tems.

Lorsque le Régiment doit combattre, leur poste est au centre de chaque Bataillon entre le second & le troisseme rang. Ils doivent considérer que ceremploi est des plus honorables, & leur fournit souvent les occasions de se distinguer: ainsi ils ne doivent pas ignorer, qu'il faut dans une bataille, ou une autre affaire de guerre ne ceder leur Drapeau qu'avec la vie, étant le principal objet de l'honneur du Régiment. Ils doivent observer sur-tout dans ce cas de le porter assez haup pour que les Soldats puissent le voir de loin & s'y ral-

lier.

Dans les marches ordinaires, & dans les haltes mêne, il ne leur est pas permis de faire porter leurs Drapeaux par les Sergens, ou des Soldats: c'est cependant ce qu'on voit aujourd'hui par une tolérance des Commandans, qui souffrent que leurs Enseignes se négli-

EN ... EN 23

ce là-dessus, & qu'ils quittent leurs Drapeaux, quand le legiment est sous es armes. Mais il leur est expussione déseadu de badiner avec leurs Drapeaux, nie les déchirer en passant dans les bois ou ailleurs; ci lorsqu'ils se trouvent rompus, ou gâtés par leur tee, on les fait raccommoder à leurs dépens, & on

le met aux arrêts.

In rentrant dans le Camp les Enseignes doivent outer leurs Drapeaux au front de leur Bataillon, & partager à distance égale entre le front de bandié-se les faisceaux des armes, observant de mettre Drapeau-Colonel sur la droite, encore ne doivent-pas les quitter que les Sentinelles auxquelles ils event être consignés ne soient postées. Quand le igiment arrive dans une ville, ou dans un autre lieu fur loger, ils les reportent au logis de celui qui com-

ande le Régiment.

ENTAILE: c'est l'ouverture, qu'on fait dans bois qu'on taille en certain endroit pour y en faire urer un autre, que l'on y veut joindre. On fait des tailles quarrément, en adent, & à queuë d'aronde: stailles quard on enlève quelque chose d'un morau de bois, pour en joindre un autre morceau, sur lui, dont on a enlevé quelque chose. Entaille pere, ou à bouts perdus, à sistet, c'est lorsque les deux orceaux de bois qu'on veut joindre sont coupés en amtrein.

amireir

ENTAILLE quarrée, c'est lorsque les morceaux bois se joignent quarrément dans leurs entailles. ENTAILLES, ou dents d'affût de bord : ce

nt des hoches, ou coches, qu'on fait au derrière de affût dans les flasques, pour y mettre le traversin

r lequel se met le coin de mire

ENTAILLE pour limer les scies: c'est un billot bois sendu dans lequel les Menuisiers sont entrer le r de leurs scies, quand ils veulent en limer les dents, pour tenir la scie plus serme dans la sente du bilt. Ils y mettent aussi un coin de bois.

ENTENNES: ce sont trois mâts, qui sont lantés sur le côté de la machine, où sont frapées les

alionnes qui fervent à élever les mâts.

ENTER: c'est un terme de Charpenterie, qui eut dire joindre bout à bout, & à plomb, deux piétes de bois de charpente de même grosseur.

ENTERRER les futailles, c'est-à-dire les met-

tre en partie dans le lest du Vaisseau.

ENTREMISES: ce sont de petites pièces de

V i

236 EN EP

bois qui étant posées dans un Vaisseau entre les autres, les tiennent sujettes, & servent aussi à les resforcer Ce terme se dit encore de certaines piéces i bois, qui sont posées entre les taquets, ou suseau du cabessan pour les tenir.

ENTR EPOST pour la Marine: c'est un Porto Mer, où l'on a établi un Magazin pour y recevoir l Marchandises, qui doivent être transport ées ailleut Ce mot se dit aussi d'un Magazin, où une Comp gnie de Négocians fait mettre ses marchandises da

quelque Ville de commerce que ce foit.

ENTREPRENEUR de navire: c'est celui e s'engage à faire fabriquer & fournir un Vaisseau construit , aux termes d'un certain devis, qui se se entre lui & l'acheteur pour le prix dont ils sont co venus. Lorsqu'on fait marché pour la constructie d'un Vaisseau, il est libre au Bourgeois ou acheteu de proposer telles conditions qu'il lui plast, & quar elles sont acceptées de l'Entrepreneur, on les rédipar écrit, ce qui s'appelle devis, & il faut qu'ell foient exécutées.

ENTRE-SABORDS, bordage, qui font ent les ouvertures des fabords d'un Bâtiment, ou dans

distance des sabords.

ENTRE-TOISE en terme de charpenterie, c'e une piéce de bois qui se met de travers dans un pant charpente pour en entretenir d'autres. Entretoise da une chévre est aussi une piéce de bois, qui traverse bras de la chévre, & sert à les tenir en état. Entretoise croise, c'est celle dont l'assemblage se somme croix de S. André. Entretoise d'affin, ce mot se encore d'une pièce de bois, qui est posée entre l stasques d'un affût de Canon de Marine, & qui se à les joindre, à les entretrenir, à les assurer, & supporter le Canon.

ENVOIE: c'est ainsi que sur mer l'on commar de au Timonier de pousser la barre du Gouvernail, poi

mettre le Vaisseau vent devant.

E P A C T E: c'est une régle fondée sur ce que l'an née lunaire, qui n'est que de trois cens cinquante quatre jours, a onze jours de moins que l'année solaire qui en a trois cens soixarte-cinq. Pour trouver l'àp de la Lune, il faut ajouter l'ipaste de l'année couraite au nombre des mois, qui sont écoulés depuis cell de Mars, à au nombre des jours du mois, ou l'on est si tous ces nombres mis ensemble passent 30 il fat êter ce nombre trente, & ce qui reste sera l'âge del

EP EP 237

Lhe. L'Epacte augmente d'onze chaque année. PERON d'un Vaisseau : c'est comme je l'ai dit Ine I. un assemblage de plusieurs piéces de bois, qui une grande saillie à l'avant du Vaisseau, & qui vance le premier en mer. Il est soutenu par l'étra-Les pièces principales dont il est composé sont les te-vergue, les cour-bâtons, les aiguilles, le lion ou Wilion.

es longs épérons retardent le fillage du Vaisseau à se de leur pésanteur, c'est ce qui a fait venir la tume de les faire courts, & arrondis. Mais il n'y a at de mesures particulieres à prescrire à cet égard. Maître Charpentier en use comme il lui plaît, & n l'expérience qu'il a. Autrefois on les faisoit génément longs : aujourd'hui on les fait courts & ardis, quoique la plupart des Charpentiers demeut d'accord que les grands navires ne devroient pas ir des éperons fi courts, parce qu'ils ne contienit pas affez d'espace pour les usages auxquels ils sont

tinés.

I est vrai que les éperons des Vaisseaux, qui sont struits principalement en vue qu'ils soient légers à voile, doivent être courts, austi - bien que leurs tupres, parce que plus ils sont longs, plus ils retarnt le mouvement du Vaisseau, & l'ébranlent trop sque la lame le prend par l'avant. Plus les éperons it légers, moins réfistent-ils à l'eau, qui roule coneux, & par conséquent ils communiquent au Vaisu moins de mouvement contraire à sa route. Lorse les éperons sont trop pesans & trop longs, & 'il leur arrive quelque accident en mer , on est sount obligé de les couper, n'y ayant pas moyen de les ablir à cause de leur grandeur : & si on les laissoit demi féparés, & comme pendans, ou que queles-unes de leurs pièces le fussent, ils feroient rouler Vaisseau, & pourroient causer d'autres desordres. Outre cela, ceux qui sont trop pesans, sont trop mber le Vaisseau sur le nez. Quoi qu'il en soit, il est soin cependant que les Navires de guerre ayent des perons au moins d'une certaine grandeur convenae, parce qu'ils servent beaucoup à l'équipage, qui va nettoyer, & y prendre l'air commodement, & sans nbarrasser, on en fait aussi plus facilement toute la anœuvre de beaupré; & fur-tout ils foat un bel orement dans les mêmes Navires de guerre, ils serent aussi de prison. On y tient au ser les insolens & 238 E P E Q les mutins, qui y demeurent jour & nuit, & ils font a

pain & a l'eau.

Les épérons des Navires de guerre, qui font monté par les Amiraux, & les autres Officiers Généraux on presque toujours des ornemens particuliers pour mar que de distinction. Par exemple entre les courbâtons on les garnit de planches en ceintre, & l'on fait de festions, des ouvrages de relief, & d'autres ornemen de sculpture aux Porte-vergue. On en met même auf fi sur les courbâtons, & ce sont des figures d Naïades, ou d'autres, telles qu'il piast à l'Ouvrier.

EPINEUX, un endroit épineux, c'est a-dire qu'il y a beaucoup de roches, qui se découvrent de

basse mer, ou qui sont découvertes.

EPITE, terme de charpenterie, c'est un peticoin ou cheville de bois quarrée & pointué, qui étan mise dans le bout d'une autre cheville, sert à le grossir.

EPITIE': c'est un petit retranchement de planches sait le long du côté du Vaisseau, pour mettre le

boulets.

EPITOIR: c'est un instrument de ser, lon d'un pied, qui est pointu & quarré, & dont l'usque est d'ouvrir le bout d'une cheville de bois, & la rense en y mettant un coin, qui est une autre petite che

ville quarrée de bois.

E P O N T I L L E: c'est une pièce de bois, que tra divers usages, selon qu'elle est longue & grosse II y en a qui ont environ trois pieds de longueur, è qu'on met au bout des côtés du Vaisseur, asin d'passer de menues cordes. Leur usage est de soutent les pavois, & les garde-corps. Epontilles d'entre le ponts sont proprement des étances, qui sont posées su un des ponts du Vaisseau, pour soutenir l'autre pont qui est au-dessus, étant mises sous les barreaux de c pont.

EQUARRIES : c'eff dresser du bois, & le rendrégal de côte & d'autre Equarisse, péce de bois d tant de pouces d'equarrisse, On dit qu'une pièce d bois a six sur hut pouces d'equarrisse put faire en tendre les deux plus courtes dimensions. Equarrisse ment : c'est la redréction d'une pièce de bois en gru

me à l' forme quairée.

EQUATEUR: c'est l'un des grands cercle mobile de la Sphère, qui étant également distant d l'un à l'autre Pôle, nous représente aussi dans l EQ EQ

Cl un cercle que nous concevons de même en être és ement éloigné, & diviser le monde en deux Hemphéres, dont l'un est Septentrional, l'autre Méridhal. On l'appelle aussi equinoctial, à cause que leoleil le coupant deux fois l'année, scavoir vers le 21 de Mars, & vers le 23. Septembre, fait les équinices, ou les nuits égales aux jours, en demeurant a ant fur l'horizon, qu'il demeure deslous. Il faut neffairement que cela arrive, parce que l'horizon n coupe jamais l'Equateur qu'en deux parties égales, l'he qui se trouve supérieure & l'autre inférieure. On pit dire que l'Equateur est la principale mesure du tems. p ce que c'est principalement sur le mouvement de ce cle, que se marque la révolution du premier mole. Si cette révolution est entière, c'est-a-dire de vis cens soixante degrés, on dit que la durée, & Face du tems, qui s'est écoulée est d'un jour ; si ce est seulement de la vingt-quatriéme partie, ou de onze degrés, on dit que la durée est d'une heure. QUINOCTIAL: on appelle cercle équinoc-I, le cercle, qui coupe en deux également la Sphére bite; & on dit ligne équinoctiale, ou absolument ligne, à cause que ceux, qui habitent sous cette ne ont toujours les iours égaux aux nuits, ou un uinoxe prepetuel, ce qui n'arrive pas aux autres peues, qui n'ont cette égalité que deux fois l'année, avoir vers le 20. Mars, lorsque le Soleil entre au ne du Bélier, où il fait l'équinoxe du Printems, vers le 23. Septembre, lorsqu'entrant dans la bance, il fait l'équinoxe de l'Automne. EQUIPAGE d'un Vaisseau de guerre : c'est le

E Q U I P A G E d'un Vaisseau de guerre : c'est le rps où la troupe des Officiers mariniers, des Solts, des Matelots, & des Mousses & Garçons qui sernt dans un Vaisseau & qui le montent. Les Equipas des Vaisseaux de guerre se doivent former avec plus d'égalité qu'il se peut, & l'on y observe d'y nployer sur chaque centaine d'hommes un certain embre de Matelots. Quand les Equipages sont formés, Commissaire Général du Bureau des Classes en doit tesser les rolles sur son Journal, & separer les Déarttemens en chaque rôlle, & sur ces rôles il doit fait les revues finales en rade & faire prêter le serment

ant aux Officiers qu'à l'Equipage

EQUIPAGÉ d'atelier: c'est tout ce qui sert our la construction, ou pour le transport des matéiaux, c'est-à-dire, les grues, les chevres, les crics, 240 E Q E R E S &c. Equipage de pompe, il confiste en toutes les p

ces avec leurs garnitures.

E QUIPEMENT, c'est la provision de tout qui est nécessaire à la substitence aussi bien qu'à fureté & à la manœuvre d'un Vaisseau & l'Equipa même.

EQUIPER un Navire, c'est l'armer, y men les Marelots, & les Soldats qu'il faut. Equiper un Va feau, c'est austi le munir de ses apparaux, de victuailles, de ses agrès & de son équipage. Les Va seaux de la Compagnie des Indes de France sont dinairement équipés moitié en guerre, moitié en me chandises, ce qui diminué de beaucoup les profits leur armement.

ERISSON, grapin de fer : c'est une ancre quatre bras, dont on se sert dans les Bâtimens de b

bord & dans les Galéres.

ERMINETTE, c'est un outil de Menuisier de Charpentier dont ils se servent pour applanir doler le bois. Il est fair en maniére de hache recou bée, les Tonneliers s'en servent aussi. Quelques-uns consondent avec un autre instrument qu'on appel Essette. Il y a une autre sorte d'Emmette qu'on a pelle hachette à marteau dont se servent les Charpentiers & les Menuisiers François. Celle dont se serve les Charpentiers Hollandois est différente.

ERRE d'un Vaisseau, C'est-à-dire, train, allur On dit en terme de Marine lorsqu'on parle d'un Vai feau qui a eté arrêté par quelque cause, qu'il n'a pr repris son erre, c'est à-dire, qu'il ne s'est pas enco remis dans la lenteur, ou dans la vîtesse avec laque

le il a coutume de passer.

ERSES, ou Erropes d'affût de mer: ce sont de erses avec des cosses qui sont passées au bout du de rière du sond de l'affût du canon où l'on croque le palans. Erse d'une poulie: c'est une corde qui entour le mousse d'une poulie & qui sert à l'amarrer.

ESCADRÉ: j'ai dit Tome I. que c'est un De rachement particulier de Vaisseaux de Guerre, ou bie un des trois Corps, qui dans un ordre de baraille com posent l'avant-garde, chacun desquels est quelqueso partagé & distribué en trois divisions comme les Anglois & les François l'ont pratiqué en 1672, & 1673 contre les Hollandois. Voyez DIVISION. Dans c supplément. En 1670, le Roi ordonna que le Pavillo Amiral ne sit autore qu'avec un accompagnement de

ES ES

ngt Vaisseaux de Guerre, & le Vice-Amiral & le ntre-Amiral avec douze Vaisseaux, dont le moindéfendre l'honneur & la prérogative du Pavillon ,

d'en foutenir la dignité.

Dans une Armée navale, il faut toujours que les cadres se tiennent toujours à une distance raisonnale les unes des autres, & que les Vaisseaux de chale Escadre ne soient pas aussi trop serres, afin que and on sera engagé au combat il n'arrive point de infusion. Il n'est pas avantageux de distribuer une mée navale en trop d'Escadres ou de Divisions. Un miral distribue ordinairement son Armée en Escaes, & les Escadres en Divisions, & ordonne que chan se tienne dans la Division où il est range sur les

ines qui y appartiennent.

La plus ordinaire distribution d'une Armée se fait trois Escadres qu'on compose à peu près également. ir donnant à chacune un pareil nombre de Vaif-ux de la même qualité; c'est-à-dire, à l'une aunt de Frégates, de Galiotes, de Brulots, & même Canons, que l'autre en a. Il en est de même à gard des trois divisions dans lesquelles chaque Escae est presque toujours distribuée. Néanmoins une is l'Amiral Tromp étant sur le point de livrer baille aux Anglois, distribua son armée en quatre Esdres. Il y en eut trois qui s'avancerent sur une même gne, & porterent sur les Ennemis, & la quatriéme i fut comme une arrière-garde, servit de Corps de ferve. Dans le fanglant Combat, qui se donna entre s Anglois & les Hollandois le 10. Août 1653, l'Amil Tromp, qui commandoit l'Armée des Etats-Généux, divisa son Armée en cinq Escadres. Il y en it une qui se mit un peu de l'avant : le; trois autres la livirent sur une même Ligne, & la cinquieme servir arriere-Garde.

Il y a beaucoup de nos François, fur-tout, ceux ni donnent des Relations de Combats, qui ne distinsent point entre Escadre & Division, principalement and il s'agit d'Escadre, qui employent indifféremnent ces deux termes. Mais il est constant selon les lus exacts Ecrivains, qu'il y a de la différence, & qu'Efadre est un Corps de la premiere distribution, qui se ait d'une Escadre lorsque le Chef d'Escadre se trouve commandant en l'absence du Lieutenant-Général, il les mêmes fonctions que lui dans les Ports & à la Mer. Voyez CHEF D' ESCADRE, Selon l'Ordon-X

Supp.

nance, on ne donne point en France le nom d'Escadre

ou'il n'y ait quatre Vaisseaux pour le moins. Voyez aussi

DIVISION.

ESCADRON: on combattoit par Escadron avant même que les Lances disparussent dans les armées : mais ils étoient si gros, si pesans dans leurs manquvres, fi lourds & fur une fi grande profondeur, qu'ils égaloient ceux des Perses, qui combattoient sur douze files, & au-dela même. Ces gros Escadrons étoient encore en usage du tems de Walstein, & de Gustave-Adolphe, mais celui-ci ne les faifoit pas fi gros. Il s inseroit des pelotons de cinquante mousquetaires. Par cette méthode il en eut toujours raison.

Comme les arts & les sciences ne vont pas for vîte, dit M. le Chevalier Folard, & particulieremen celle de la guerre qui est immense, on les forma de deux cens Maîtres. L'expérience fit voir qu'ils étoien encore trop gros, on les réduisit à cent cinquante ou i cent vingt Maîtres sur trois de file, & l'on en est de

meuré à peu-près à ce nombre.

L'Auteur que je viens de citer, croit qu'il seroi mieux de former les Escadrons sur quatre rangs. Ries ne lui semble plus dangereux, que le flottement dans la Cavalerie, comme dans l'Infanterie. La preuve de donner plus de profondeur à nos Escadrons, que nou n'en donnons aujourd'hui, se tire des Anciens, qu sont nos Maîtres. Ils combattoient par Escadron, le Grecs fur huit de files , & les Romains fur quatre. Le Escadrons de ceux-ci n'étoient guéres de plus que d quarante Maîtres : ceux des Grecs étoient tout au plu de quatre-vingt Cavaliers. Il ne paroît pas qu'ils aven jamais change dans cette méthode.

Les Modernes ont peu à peu diminué dans le nom bre & dans la hauteur de leurs Escadrons. Henri IV le Prince Maurice, Alexandre Farnése, le Duc d'Al be, se fixerent à huit de files, & ensuite à six. Vals tein fit ses Escadrons trop gros & trop épais, & s'es trouva mal a Lutzen, & Tilly a Leipsick. Gustave n'es eut jamais que de petits, qu'il rangea fur cinq rang avec ses pelotons & ne s'en repentit jamais. M. de Tu renne rangea les siens sur quatre & souvent sur cing.

L'avantage des petits Escadrons se prouve par le fa meux Combat de Leuze, où la Maison du Roi se si gnala si bien sous les ordres du Maréchal de Luxem

bourg.

ESCALADE des Anciens. Les Escalades son fort communes dans l'Antiquité reculée, comme dans

movenne, & même du tems de nos Peres, mais es étoient dangereuses, parce que la difficulté de la scente de l'autre côté du mur, qui n'étoit pas ter-Me, surpassoit infiniment celle qu'il y avoit à monter : r quoique les Assaillans bordassent la contrescarpe leurs Archers & de leurs Frondeurs, pour nétoyer défenses, & empêcher qu'aucun ne parût pendant on appliquoit les échelles, cet avantage étoit peu de ose, car des qu'ils étoient arrivés au haut des échel-, les Archers & les Frondeurs étoient inutiles , ainsi e les autres machines de Campagne, qu'on faisoir ancer aux insultes des Villes.

Les Assaillans trouvoient alors à qui parler, pour peu e la Garnison sentit la grandeur de ses avantages : r il n'étoit pas mal aisé de repousser de pied ferme . s gens qui sont chancelans sur le haut d'une échel-, sur laquelle il faut pourtant qu'ils combattent, & l'on peut renverser aisement en voulant gagner les derers échelons pour franchir le rempart : ce qu'on ne auroit faire, & se défendre en même tems contre les oups qu'on nous porte, qu'on ne sçauroit gueres éviter. fraper avec avantage; & si l'on se dispense de se rendre au parapet ou au bout de l'échelle qui le suraffe, il faut du moins une violente secousse, & beau-

oup d'adresse pour monter dessus.

Ceux qui se désendent n'ont à faire qu'à un Soldar . ii est le premier monté au plus haut de l'échelle, & lui-ci ne peut être soutenu, ni défendu de son Calarade, qui monte derriere lui, desorte qu'on ne peut servir du nombre dans les Escalades. Il y a des réstances dans l'Histoire contre des Escalades, qu'on ne auroit trop admirer. Les Anciens, contre les Escalaes, se servoient de grosses & longues poutres cylinriques, qu'on jettoit d'en haut, qui coulant & rouent sur les échelles, menoient en bas tous ceux qui roient dessus & les écrasoient dans le fosse, emporant en même tems tout ce qu'elles rencontroient en ur passage. Ils se servoient encore de tonneaux remlis de terre, qui coulant sur les échelles, tomboient lans le fosse avec un fracas épouvantable, sans qu'on oût les éviter.

L'entreprise de Beauvais par Charles, Duc de Bourogne en 1472, que nos Hiltoriens qualifient du nom le Siège, ou d'Assaut, fut une insulte, ou une Escalade, dans toutes les formes. L'Escalade d'Andrinople par les Gots, est une des plus sameuses dont l'Histoire tasse mention. L'Histoire parle de plusieurs Es-

salades environnantes, qui ne finifient que par la prise de la Place.

Il v a des moyens infinis & fort simples pour rendre inutiles les Escalades les plus vives & les mieux conduites. Ce que j'en ai dit au Tome I. sous le nom

d'Escalade suffit.

ESCALE: on nomme ainfi fur les Côres d'Afrique, ce qu'on nomme une échelle dans le Levant : c'est-à-dire, un lieu de Commerce, où les Marchands Négres viennent apporter leurs marchandises aux Européens. On le dit aussi des endroits, où les Européens vont faire la traite avec eux. Au Sénégal il y a quantité de ces Escales le long de la grande riviere, & de la rivière du Morphil : les unes à trente lieuës, les autres jusqu'à cent lieuës & davantage de l'habitation des Francois.

On appelle auffi de même fur l'Ocean, les Ports où abordent les Navires pendant leurs voyages, soit pour rafraîchissement ou autres choses nécessaires, soit pour y décharger partie de leur Fret, ou pour recevoir des Marchandises dans leur bord. Les Escales pour Terre-Neuve, sont Oleron, Brouage & la Rochelle: c'est-àdire, celles où les Navires se fournissent ordinairement de sel, & souvent de biscuit pour leur pêche. Faire Escale dans un Port : c'est entrer dans un Port & y mouiller, foit pour y rafraîchir, foit pour y prendre & décharger des Marchandifes en passant, soit pour éviter la tempête ou les Ennemis, ou foit qu'on y veuille prendre langue.

ESCARBITE: c'est une sorte de petit Vaisseau de bois creusé, qui a environ huit pouces & qui est large de quatre. On y met l'étoupe mouillée pour tremper les ferremens, dont se servent les Calfats, quanc

ils travaillent.

ESCARPE': Côte escarpée, c'est un endroit

couré à plomb, ou avec peu de talus.

ESCHANCRE': girouette échancrée, c'est-àdire, qui est coupée en ligne courbe, ou fenduë par le

milieu, & qui a deux pointes vers le bas.

ESCHILLON: c'est un terme de Marine du Levant, qui signifie une nuée noire, d'où sort une longue queuë, qui est une sorte de météore, que les Matelots craignent autant & plus que la plus forte tempête. Cette queue va toujours en diminuant, & er s'allongeant dans la Mer. Elle en tire l'eau comme une pompe, ensorte que l'on voit cette eau qui bouili lonne tout autour, tant l'attraction paroît violente

ES ES a superstition de ceux qui craignent cette nuée, fait

l'ils piquent dans le mât un couteau à manche noir ersuadés qu'en faisant cela ils détourneront l'orage.

ESCLAVE: c'est un Captif pris sur mer par es Corsaires, tels que ceux des Côtes de Barbarie ui font souvent des Chrétiens esclaves. On appelle enore ainsi les Négres, dont on se rend maître dans l'A-

rérique, & dont on fait un grand trafic.

ESCOPE: c'est un brin de bois d'une très-méiocre grosseur, dont on se sert à jetter de l'eau de la ner le long du Vaisseau pour le laver & pour mouiller es voiles. Il est creusé par le bout & tient de la ligne lroite & de la courbe, ayant un manche assez long. Escope, est aussi une sorte de perite pelle creuse, avec aquelle on puise & on jette de l'eau, qui entre dans me Chaloupe ou dans un Canot. Il n'y a de manche

qu'autant que la main en peut empoigner.

ESCOPERCHE: c'est comme un second fauconneau élevé fur un gruau ou fur un engin, ou bien 'est une pièce de bois ajoutée sur un gruau, au bout de laquelle il y a une poulie. Ce mot se dit aussi de loutes les pièces de bois qui sont debout, & qui ont une poulie à l'extrémité, par le moyen de laquelle on élève du bois & des pierres. On appelle aussi Escoperche une folive ou autre piéce de bois, qui a une poulie, & dont on est quelquefois obligé de se servir en des endroits où il est impossible de placer un engin, ou une gruë, quoique cette piéce ne soit pas toujours dressée de bout, mais planchée comme sur une avance de corniche ou dans une lucarne.

ESCORTE de Convois : c'est une commission assez difficile que d'escorter les Convois, soit de caisfons, foit d'équipages, ou autres choses semblables, fur-tout ceux qui tiennent une longue file. Tout Officier qui s'en trouve chargé, doit se munir de deux bons Guides, car souvent il est obligé de changer la route, suivant les nouvelles qu'il apprend des Ennemis. Ensuite il met des Travailleurs à la tête de tout, pour ouvrir & faciliter les chemins : il partage ses troupes à la tête, à la queuë, & distribue des pelotons de distance en distance le long de son Convoi, lesquels en cas d'attaque, doivent se joindre pour se secourir les uns les autres.

Outre cela, il doit avoir une avant-Garde, & une arriére-Garde, aussi-bien que des Batteurs d'Estrades fur les flancs, pour être instruit de tout ce qui peut venir à lui, observant avec grande attention que ses

X 111

46 ES ES

troupes marchent en bon ordre, & que son Convomarche en file, bien serré sans intervalles. Lorsque la pays est ouvert, il le fait doubler sur autant de file qu'il lui est possible, ensorte que tenant moins de terrein, ses troupes puissent être plus rassemblées, évitant autant que faire se peur les désses, qui sont le endroits les plus dangereux : il doit se porter par-tou où sa prévoyance lui fait croire que le risque est le plus évident, pour pouvoir y apporter reméde, et faisant manœuvrer à propos ses troupes, en s'opposan avec sermeté aux entreprises de l'Ennemi, qu'il nt doit pas chercher, ne devant avoir d'autre objet que de conserver ce dont il est chargé; car souvent l'Ennemi veut-il l'attirer pour avoir plus de facilité à enlever ou à piller une partie de son Convoi.

S'il étoit certain cu'il ne pût venir à lui que par ur passage, il peut rassembler la meilleure partie de set troupes pour le garder & faire toujours filer le Convo avec une perite escorte : mais il saut parsaitement connoître le pays pour prendre ce parti , & être bien assuré qu'il n'y a point d'autre passage par où l'on puisse pénétrer. S'il se trouve attaqué en lieu où il puisse parquer son Convoi , il peut s'en faire un excellen Retranchement , dans lequel il rensermera ses troupes & d'où il pourra faire une désense affez vigoureuse pour rebuter l'Ennemi , observant des qu'il est attaqué de détacher en diligence des gens à cheval pour aller avertir le Général de l'Armée, ou le Commandant de la plus prochaine Ville de la situation où il se trouye

afin qu'ils ayent à lui envoyer du fecours.

Lorsqu'il apperçoit l'Armée ou la Ville où il faut con-

duire le Convoi, il doit donner sans retardement avis de son arrivée au Général de l'Armée ou au Major Géneral, & fi c'est une Ville, à ce'ui qui v commande, en même tems il doit ressembler ses Troupes, & se tenir sur quelque hauteur & autre lieu convenable pour le favoriser quand il defilera, jusqu'à ce que la queuë soit arrivée pour en faire l'arriére-Garde avec toutes ses Troupes. Les Convois considérables sont ordinairement commandés par des Officiers Supérieurs, & furtout par des Officiers de Cavalerie : cependant il peut arriver qu'un simple Capitaine se trouve commander par l'ancienneté de son Régiment, une Escorte de deux cens hommes plus ou moins forte, & que ce fera un jeune homme, qui peut-être n'aura jamais fait de Campagne, ainfi il est bon de lui donner au moins une idée des choses les plus essentielles qu'il doit faire, On ÉS ÉS 247 appose qu'il supp cera par son discernement à ceiles

ue les diverses occurrences feront naître. ESCOUADE brisée, est celle qui est composée

Escouades de plusieurs Régimens.

ESPARRE: ce sont des gaules de Sapin, ou d'un

utre bois léger, qui viennent de Norvége.

ESPAVES de Mer. Les Procureurs du Roi aux iéges d'Amirauté, ont un Regiftre qui contient l'état e tous les échoitemens, bris, naufrages, & générament de toutes espaves trouvées en Mer, ou sur les 5rêves. Droit d'Espave, c'est un droit Seigneurial, par quel les choses égarées, & qui n'étant reclamées de cersonne, se trouvant dans l'étendué de la Seigneurie, ppartiennent au Seigneur, & les choses qui viennent lotter sur le rivage, sont aussi réputées telles.

ESPAVRES: ce sont certaines solives qui servent à faire la levée d'un Bateau soncet ou autres.

ESPOIR: c'est un fauconneau ou petite piéce de prouze, qui est montée sur le pont d'un Vaisseau, & dont on se fert pour les descentes. On en a vû quelquesois sur les hunes des grands Vaisseaux, comme aux

Carraques de Portugal.

ESQUIF: c'est un petit Bateau ou Chaloupe, destine pour le service d'un Navire ou d'une Calère. Elle accompagne un Navire dans tous ses voyages, & est ordinairement placée sur le tillac, en attendant qu'on la mette en mer, ce qui ne se fait qu'en certaines occasions, comme pour prendre de l'eau dans quelque Port, dont le Navire ne peut pas approcher d'asser près. On s'en sert aussi pour mettre les personnes à terre, quand on est arrivé dans quelque Port, ou pour se sauve dans un débris de Vaisseau. Il y a quelquesois tant de presse à entrer dans l'Esquis, que la charge fait couler à sond, & pour avoir voulu sauver trop de personnes, il ne s'en sauve aucune.

ESQUIMAN: c'est le nom que les Hollandois donnent à l'Officier Marinier, qu'on appelle Quarder-Mastre. C'est celui qui a l'œil principalement sur le service des pompes, & qui est comme l'Aide du Mastre, & du contre-Mastre d'un Vaisseau: aussi se service, au mot d'Esquiman, pour dire second quelquesois du mot d'Esquiman, pour dire second

contre-Maître.

ESSES d'affût : ce sont les chevilles de ser en forme de la lettre S, qui tiennent les rouës des affûts de canon aux effieux.

ESSIEUX d'affût de bord : c'est la piéce de bois qui traverse l'affût par-dessous la sole , & dont X iij chaque bout entre dans une rouë, avec laquelle il el entretenu par une effe. Il y en a deux, un a l'avan pour les deux rouës qui font aux deux côtés, & un l'arrière tout de même.

ESSUYEZ la pierre : c'est un commandemen

de l'exercice qui se fait en un tems.

EST: c'est l'Orient: ce terme est employé à deu usages. Il signifie un des quatre points Cardinaux de Monde, par rapport au monde entier: & il signifie l'orie où est l'Orient, par rapport à la place, où strouvent un homme ou un Vaisseau.

ESTACADE: ce sont plusieurs grosses & lon gues pieces de bois, garnies de fer & de chaînes, qu

l'on met à l'entrée d'un Port pour le fermer.

ESTAINS: il faut prononcer la première S. C font deux pièces de bois d'une même figure, qui fon portion de cercle, & forment le rond de l'arrière d'u Vaisseau. Elles font assemblées par les bouts d'enba à l'étambord, & par les autres aux deux allonges d'treport, qui achevent la hauteur, & la rondeur de le poupe.

ESTANCES: ce font des piliers posés tout le long des hiloires, & qui soutiennent les barrorins leur longueur est de la hauteur qui se trouve entre deux Ports. Estance à taquets, c'est une manière d'é

chelle de fond de cale avec sa tirevieille.

ESTERRE: c'est un terme fort usité parmi les Aventuriers de l'Amérique. On comprend que ce doi être une espèce de petit port, comme une case ou ca-

ESTOC: c'est une petite machine qui sert aux Artisans à soutenir & arrêter le ser & autres matiéres sur l'esquelles ils travaillent pour les limer, polir;

forer, &c.

ESTOUPIN: c'est un peloton de fil de carret, sur le calibre des canons. On s'en sert à bourrer la

poudre quand on les charge.

ESTRAN: c'est ainsi que l'on parle en Picardie, & dans le Pays conquis & reconquis, pour dire une

Côte de la mer, qui est plate & sablonneuse.

ESTRAPADE de Marine: c'est le châtiment d'un Matelot, qu'on lui fait foussirie en le guindant à la hauteur d'une vergue, & le laissant ensure tomber dans la mer, où on le plonge une ou pluseurs sois, selon que le porte sa Sentence. C'est ce qu'on appelle autrement donner la cale.

ESTRAPONTIN: c'est une pièce de lit, que

ES ET 249

ures : on s'en fert aussi dans les Vaisseaux.

STROP: c'est une grosse corde que l'on attache ne grosse cheville de bois appellée Eschéome.

TANG: c'est un grand réservoir d'eau dans un bas, sermé par une chaussée ou digue, qu'on peur her quand on veut, & levant l'écluse qui arrête les ex des sources & les décharges des pluyes. Ordinaiment les eaux des étangs sont douces, & on y met poisson. La différence qu'il y a d'un étang à un , c'est que l'étang se desseche quelquesois l'Etéung de mer, ou Etang salé, c'est un étang de cernes eaux, où la mer s'est déchargée, & qui d'orlaire retiennent leur sel.

ETAPE, en terme de Marine, est une Place blique où les Marchands sont obligés de faire apter leurs marchandises, pour être achetées par le uple. Il se dit aussi d'un Port & d'une Ville de comrce, & dans ce sens, on dit que le Port de Redon en etagne, est l'étape des vins pour Rennes. Dordregt Hollande, est l'étape des vins du Rhin & des bois. Espagne a été autresois l'étape des marchandises des

des Orientales.

ETAT d'Armement: c'est une Liste envoyée de Cour, de tous les Vaisseaux, Ossiciers Majors & tres Ossiciers, qui sont destinés pour armer. C'est sill un imprimé, qui marque le nombre, la qualité les proportions des agrès, apparatux & munitions, 'on a dessein d'employer aux Vaisseaux qu'on veut mer. Capitaine du grand Etat, c'est un Capitaine vaisseau, qui a sa Commission du Roi. Capitaine e vaisseau, qui a sa Commission du Roi. Capitaine petit Etat: c'est un Capitaine de Frégate légére, c Galiote, de Brulot ou de Flute.

ETRESIES, vents étresiens: ce sont des vents niversaires, & réguliers, qui ne manquent point à uffler en de certaines saisons & pendant un certain ms.

ETIER: c'est une espèce de fosse faite par art, a naturellement, qui se dégorge dans la mer ou dans

relque rivière qui en est proche.

ETOILE: c'est un Astre, un globe lumineux ii est au Ciel. Les Astres sont des corps denses, disés en errans appellés Planètes, & en fixes nommés inplement Etoiles. Etoile polaire, c'est l'étoile qui t dans la queuë de la petite ourse, & on lui donne nom d'étoile polaire, a cause qu'elle est fort proche u Pôle. Elle n'en est éloignée que de deux degrés & uni ou épviron.

210 ET EV

ETOUPE, vieux cordages qu'on défait & qu' bat, qu'on met boüillir, & qu'on fêche enfuire au f leil ou au four. Après cela on les file fort lâche & gr comme le bras, pour en calfater les coutures des Vai feaux. Etoupe goudronnée, c'eft celle qui est faite cordes goudronnées. Etoupe blanche, c'est l'étoupe q est neuve. Etoupe noire, c'est la vieille étoupe.

ETRAQUE : c'est la largeur du bordage

Vaisseau.

ETRIER en terme de Charpenterie est une bar de fer plate, & coudée quarrément en deux ensiroir pour foutenir une pourre, & l'attacher à un poinco Errier est aufsi un des chassons des cadènes de ha ban, qu'on cheville sur une sconde préceinte, assint renforcer ces cadènes. Etrier est aussi une bande se quelle on joint une principale pièce de bois avec un autre Etriers sont encore de petites cordes dont l bours sont joints ensemble par des épissures. On s'en sert pas seulement pour faire couler une vergue ou quelque autre chose au haut des mâts, le lor d'une corde, mais on s'en sert aussi les Chaloupes pour tenir l'aviron au tolet.

ETROPES d'affût : ce sont des erses avec de cosses , qui sont passées au bout du derriere du son de l'affût d'un Canon, où l'on accroche les palans.

ETUVE de corderie : c'est un lieu muni de soun neaux, & de chaudieres, où l'on goudronne les cor

dages, cui doivent servir aux Vaisseaux.

É V E N T E R une pièce de bois : c'est la tirer ave le cordage, pendant qu'on la monte, afin d'empé cher qu'en donnant contre la muraille la pièce de bo ne gate quelque chose. Eventer les voiles : c'est metti le vent dedans afin que le Vaisseau fasse route.

EVITER: Vaisseau, qui a évité, c'est-à-dir qu'il a changé bout pour bout à la longueur de so cabel, sans qu'il ait levé les ancres. Eviter au vent cela se dit d'un Vaisseau, lorsqu'il présente l'avant

au lieu d'où le vent vient.

EVITER à marée, c'est lorsque le Vaisseau présente l'avant au courant de la mer, à la longneur d'es amatres. Eviter: c'est quand un corps solide céd la place a un autre corps solide, qui le preste.

ÉXECUTION Militaire. On la fait le mêmi jour, qu'on a tenu le confeil de guerre, fur les deur heures après midi. Ainsi dès que le Confeil de guerre est fini le Major après avoir reçu les ordres de soi EX EX 251

commandant, doit en faire sçavoir le résultat au Macgénéral, pour qu'il donne ordre, s'il le trouve à pos aux piques de l'armée, ou du moins à une rie de se trouver à l'heure prescrite à la tête de la Egade, où se doit faire l'exécution. En même tems s'agit du Gibet, ou des Galéres, il écrit un biller a Grand Prevôt pour le prier d'envoyer l'exécuteur un faire l'exécution, lui en spécifiant la nature, & billet est porté par un Sergent & quatre Fusic, chargés d'accompagner l'exécuteur après quoi

on les ordres, qu'il a reçus, il fair affembler les gens, pour leur ordonner ce qu'il y a à faire.

Lorsque les exécutions sont de conséquence, & qu'il git de la mort, on doit faire prendre les armes tout le Régiment : pour cet effet on fait batre le emier à une heure après midi, l'assemblée à une ure & demie, & le Drapeau à deux heures; en mêe tems on fait marcher le Régiment en bataille ente ou quarante pas en avant de la tête de son Camp : l'on le dreffe en bon ordre, de façon qu'il puisse trouver suffisamment du terrein pour mettre en baille, les piquets des autres Régimens, qui doivent rmer un quarré en faisant face en dedans : souvent se trouve un Aide - Major général, ou le Major Brigade de jour pour faire dresser toutes ces trous, fur-tout quand il y a plusieurs criminels de diffens Régimens à exécuter ; mais à leur défaut c'est aulajor du Régiment, dont les criminels sont à faire utes les fonctions nécessaires en pareil cas. On doit mir la main à ce que tous les Officiers & Soldats du egiment le trouvent lous les armes, lans que peronne puisse s'en exemter sous tel prétexte que ce liffe être.

Quand il ne s'agit que des Galères, on se contentefaire prendre les armes aux piquets du Régiment de
a ceux de la Brigade. & qui se joignent à ceux de
armée,que le Major général a trouvé à propos de faire
archer. Lorsque toutes les troupes sont assemblées,
Sergent de la Compagnie, dont est le criminel,
a le chercher avec un Détachement de douze ou
ainze Fussiliers, qui ont la basonnerte au bout du Fussil,
a'lls présentent dès que le criminel arrive dans le
hamp de Bataille, où sont les troupes. Le Major
it signe aux Tambours de battre aux champs, alorsn le fait marcher lentement, & passer ala tête deutes les troupes; après qu'il a fait cette tournée, que
mene au milieu du Champ de Bataille, & les Eu-

252 EX EX

filiers qui l'escortent, forment un cercle autour lui, en présentant toujours les armes de son côte l'instant on le fait mettre à genoüil : le Major app les Tambours au centre, leur ordonne de battre ban, & prononce d'un ton serme ces mots: De l'e Roi, désense, sur petne de la vie de crier gr. Ensuite il ordonne au Gresser de lire la Sentence qu'il exécute distinctement d'une voix haute, & chapeau bass Cela fait, on fait lever le criminel s'il s'agit du Gibet ou des Galéres, on le fait dégra des armes par son Sergent. On ne dégrade pas les à dats, qui doivent passer par les armes, parce que cune exécution Militaire, qui n'est pas deshonorab.

Si c'est pour les Galérés l'Exécuteur l'ayant remettre à genoüil, fait l'exécution : dès qu'elle faite, on fait battre les Tambours aux champs, défiler les troupes devant l'exécuté, qui reste à geno après quoi le Gressier le conduit escorté par le Sgent, & le même Détachement chez le Grand-Pre de l'Armée, qui le reçoit dans ses prisons en vi d'une copie de la Sentence collationnée, certifiée signée par tous les Officiers, le Major aussilempar le Gressier. On reconduit en même tems l'Exéteur, à qui l'on donne en payement une pareille pie de Sentence, dont il doit se contenter pour Régimens, qui n'ont pas le grand Etat Major; ceux qui l'ont, doivent le payer en argent compt

Quand il est question du Gibet. L'Aumônier e marcher à la droite du criminel, qu'il accompagi & ne cesse pas de l'exhorter jusqu'a ce qu'il foit et les mains de l'Exècuteur. Lorsqu'il est mort, on 1 deux Sentinelles auprès de lui, afin de faire retire monde, qui voudroit l'enlever, & vers le soir on per au Sergent, & à quelques Soldats de la Compag de prendre soin de l'enterrer, à moins qu'il ne sur donné que son corps demeurât exposé au Gibet.

Lorsqu'il s'agit de faire passer par les armes, le N jor doit saire ouvrir les troupes du côté de la cam gen , asin que les balles, qui pourroient échaper puissent blesser personne, & faire tenir des Sergens à droite, & à la gauche de cer espace de terreien vuic pour empêcher que qui que ce soit n'y passe. Il doit ence avoir sait commander douze Grenadiers, & un S gent avec leurs armes chargées de frais, lesquels siment un rang au centre, où se doit faire l'exécution

Dès que la Sentence a été lûë au criminel, qui d être à genouil, l'Aumônier continue à l'exhorte EX FA 253

s le Major fait appeller le Sergent de la Compa-, dont il (eft, pour lui bander les yeux le mieux faire se peut avec sa cravate : ensuite le Major signe aux Fusiliers qui l'ont escorté de se retirer ere les Grenadiers , lesquels ayant été avertis, nt présenté, & préparé leurs armes , & pendant l'Aumônier , qui a choisi son tems pour quitter le inel , sans qu'il s'en apperçoive , se retire , les hadiers le mettent en joué , & le Major en fait les deux tiers en même tems par un signal qu'il

fait avec sa canne.

n moment avant de faire tirer les Grenadiers, on air avertir par leur Sergent que les quatre press doivent tirer à la tête, les quatre d'enfuite au r, & que les quatre autres restent en jouë sans tirer cas que le criminel ne sût pas absolument mort, r'achever. L'exécution faite, les Grenadiers vont indre leur Compagnie, & l'on fait défiler les trouau tour du corps mort, auprès duquel on laisse re Sentinelles pour faire retirer le monde, & deux res après on ordonne aux Sergens & Soldats de Compagnie, dont il étoit de faire une fosse sur le nieu, & de l'enterrer.

F.

ABRIQUE de Vaisseaux: c'est tout ce qui se peut observer dans leur construction, & la maniere at ils sont construits. Le Greffier doit tenir un rolle Mastres, Matelots, Pêcheurs, & Mariniers, nt dans le ressort du Siége, avec le nom, port, & rique des Vaisseaux appartenans aux Bourgeois deurans dans son étendué.

FACONS de Vaisseaux: ce sont les diminutions, on fait à l'avant, & à l'arriere du dessous d'un Vais-

u.

A I X : ce font des planches épaisses, & étroites, i font entaillées pour mettre sur les baux dans la ngueur du Vaisseu depuis l'avant, jusqu'à l'arriere chaque côté, à peu près au tiers de la largeur du

timent.

FALOT. Dans l'hyver, lorsque l'heure de la rmeture des portes est venuë, que la garde est sous s armes, & les cless arrivées, le Caporal de configne pir allumer le Falot, & éclairer celui qui les ferme peuis la première barrière, jusqu'à la dernière porte, un que l'Officier Major de la Place, qui y est pré-

254 FA FA fent puisse en répondre, & il conserve sa chande

allumée dans le Fallot toute la nuit, pour recevoir l

rondes & les patrouilles.

F A N A L : c'est aussi une espèce de grosse lantern ou Fallot, qui est mise sur le plus haut de la poupe o Vaisseau pour faire signal, & pour marquer la rou aux Vaisseaux, qui suivent, quand on va de flote de conserve pour la navigation. Lorsqu'on dit simple ment Fanal, on entend le grand Fanal de pour L'Amiral en porte trois , un à la hune , pour se fair suivre des autres Vaisseaux de guerre. Le Vice-Amira contre-Amiral, Chefs d'Escadre en portent trois a poupe, & tous les autres Vaisseaux, tant de guer que Marchands n'en peuvent porter qu'un. Quand il fait gros tems tous les Vaisseaux mettent des Fanai à l'arriere pour s'empêcher de devirer l'un fur l'autr Parmi la plûpart des Mariniers tout est Fanal, horm la lanterne sourde, & une autre petite lanterne claire qui garde aussi son nom. L'Ordonnance porte qu't Canonier veillera dans la Sainte-Barbe avec une chai delle allumée dans un Fanal. Fanal de hune : c'est co lui, que porte à la grande hune le Vaisseau du Con mandant, ou pour faire des fignaux, ou par quelqu autre besoin. Fanaux de combat : ce sont ceux qui r donnent de la lumiere que d'un côté, l'autre étai plat, & fans ouverture, desorte qu'on peut l'appl quer contre le côté du Vaisseau en dedans, lorsqui faut donner un combat de nuit. Fanal de soute, c'e un gros fallot, qui fert à tenir une lampe pendant compat, afin d'éclairer dans les soutes aux poudre Il y a auffi de petits Fanaux, ce font ceux qu'on m à côté du grand Fanal à la poupe d'un Vaisseau. Fanat de fignal, ce font les Fanaux, dont on se sert, por faire les fignaux, qui sont ordonnés, ou dont c est convenu. Fanal tour à feu, c'est un feu allun fur le haut d'une tour élevée sur la côte ou à l'entre des Ports, & des Rivières pour éclairer, & guid pendant la nuit les Vaisseaux dans leur route, & alo on l'appelle communément Phare. Fanal est aussi feu même, qui est allumé sur le haut d'une tour.

FARAILLONS: c'est un petit banc de sable que que que que passage, ou fil d'eau tient séparé d'u grand banc.

FARDAGE ce font des fagots, qu'on met a tond de cale, quand on charge en grenier.

FASIER: On dit sur mer que les voiles fasier

FA dire que le vent n'y donne pas bien, & que la

aque vacille toujours.

AUBER : c'est une sorte de balai , fait de fils vieux cordages avec lequel on nettoïe le Vaisseau cherter, c'est nettoïer le Vaisseau avec le Fauber. porte à la route.

AUTIF, bois fautif, c'est une pièce de bois.

n'est pas quarrée, & qui est défectueuse.
AUSSE-COUPE: c'est une sorte d'asseme, qui n'est ni à l'équerre, ni à onglet, & qui se a vec la Sauterelle, ou fausse équerre. A U SSE-E Q U E R R E : c'est un instrument,

cles Chapentiers fe servent pour les angles, qui cont pas droits. La fausse-équerre des Menuissers pelle aussi Sauterelle. AUSSE-ETRAVE: c'est une pièce de bois,

l'on applique fur l'étrave du Vaisseau en dedans

dr la renforcer.

AUSSE-QUILLE: c'est une ou plusieurs pié-ede bois, qu'on applique à la quille par son des-

pour la conserver. A U X-C O T E' d'un Vaisseau : c'est le côté par

ciel il cargue le plus.

AUX-ETAMBORD : c'est une piéce de bois gliquée sur l'étambord pour le renforcer.

AUX FEUX: ce font certains fignaux que l'on avec des amorces de poudre. AUX-PONT: c'est une espèce de pont, que fait a fond de cale pour la conservation, & la amodité de la cargaison. Il sert beaucoup à la liaidu Vaisseau, & contribue beaucoup à l'affermir. y fait coucher des Soldats & des Matelots, & ils verrent leurs hardes. Les faux ponts s'étendent d'un ut à l'autre du Vaisseau, mais quelquesois jusqu'à emoitié seulement.

A U X-R A C A G E : c'est un second racage qu'on nt fous le premier, afin qu'il foutienne la vergue, au que le premier soit brisé par quelque coup de Ca-

nh.

AUX-SABORD: ce sont des figures de sa-Erds faites dans le bois, ou bien avec de la peinture. EMELLES: ce sont des anneaux, qui portent I gouvernail d'un Vaisseau. On appelle mâles les fers d entrent dans ces anneaux.

FENTONS: les Charpentiers appellent fentons I morceaux de bois coupés de longueur, avant qu'ils

fent arrondis pour faire des chevilles.

256

FER: c'est un métal imparfait, qui contient tre peu de mercure, mais beaucoup de soufre terrestr. & de sel fixe. Le fer s'emploïe dans plusieurs ouvr ges, & est très-nécessaire tant dans l'Artillerie, q pour la construction des Vaisseaux. Il v en a de pl fieurs natures : de pliant comme de l'argent, d'aur cassant . & d'autre, qui est aise à se rouiller. Ce q le rend ainsi sujet à la rouille, c'est qu'il est comp fé d'une terre, d'un sel, & d'un soufre, impurs, m digérés, & mal unis. Le fer épuré, qu'on appel Acier, étoit nommé Chalybs par les anciens de Chi lybone Ville de Syrie, où l'on en fait de très-bo D'autres disent qu'ils l'ont appellé Chalybs à can de la trempe, qu'ils lui donnoient dans l'eau d'i Fleuve, qui est en Espagne dans le Royaume de G lice, autrefois appelle Chalybs, & aujourd'hui Cah

Le fer est par pièces en barres de différentes los gueurs & grosseurs, & pour en connoître la qualité faut observer si la barre est pliante sous le marteau & s'il y a de petites veines, qui aillent en long. Quan cela se trouve ainsi, & sur-tout quand il n'y a poir de petites fentes, ou de coupures, qui aillent en tra vers, ce que l'on nomme gerfures, c'est une mai que que le fer est bon. Mais s'il s'y trouve des gersure il n'y a point à douter que le fer ne foit rouverin, c'est à-dire cassant à chaud, & qu'il ne donne de la pein à forger. Tout le vieux fer, qui a été long-tems à l'air ou au ferein, devient ordinairement rouverin : cè qu est attribué par quelques-uns à une qualité corrosive & mordicante qui se rencontre dans la rosée. Le fe est quelquefois dangereux dans les bâtimens, à cause qu'il se rouille, & qu'en se rouillant il s'enste, & fair éclater le bois : comme aussi parce que cette rouille se détache, & la chéville de fer étant devenue beaucoup plus mince que le trou ; il se fait une voit d'eau. Le remede qu'il y a pour garantir le fer de la rouille, c'est de le bien étamer, ou de le peindre de plufieurs couches.

FERMEZ le Baffinet : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier on ferme le bassinet, en baissant la platine. Au second on met la main derriére la platine empoignant bien le Fusil, &

en relevant le bout.

FER-METURE des Ports, c'est un terme, dont

l'Ordonnance se sert. Voyez Por T.

FERMETURE de bordage : c'est ainsi qu'on nomme la pièce, ou les pièces de bordage, qui ferment 官官 FE

ent un grand trou ; que les Charpentiers Hollandois iffent fous la premiere, ou plus basse préceinte, pour asser les baux, barrots, courbâtons & autres grosses éces, & qu'ils ne ferment, que quand le Vaisseau t prêt à lancer à l'eau. Les Charpentiers de la Meule

issent ce trou auprès de la quille.

FERMETURE des portes dans une ville de ierre. Les Officiers de gardes aux portes, & aux vancées doivent une heure avant la fermeture des ortes faire monter leur Tambour fur le rempart pour ttre la retraite, afin d'avertir ceux qui sont dans leschors de se retirer après cette retraite battuë. Ceux ii sont de garde aux avancées doivent faire pousser la arriere, ne laisser que le guichet ouvert; & redoubler ur attention, sur ceux qui entrent, ou qui sortent. Une demi-heure après, ceux qui sont de garde aux ortes coivent ordonner à un Sergent escorté par deux ufiliers d'aller chez le Gouverneur, ou celui qui mmande en fon absence, chercher les Clefs, & s que la Sentinelle, qui est devant le corps de gar-, avertit qu'elle apperçoit le Sergent, qui vient avec

Clefs, à l'instant l'Officier doit faire prendre lesmes à toute la garde à l'exception de fix hommes... stinés pour lever le pont levis, & fermer les portes : suite il doit partager le reste de sa garde en doue haïe, & se mettre avec les armes à la tête de elle de la droite, faifant mettre l'Officier en second y en a un, ou un Sergent à celle de la gauche, & re marcher à droite & à gauche à même hauteur

us la voûte près la porte.

Lorsque les Cless arrivent on doit faire présenter les mes, & détacher deux Fusiliers de renfort pour efrter les Clefs, jusqu'à la dernière barriere, en même ins on fait avancer devant eux deux Fusiliers les mes présentées sur chaque pont levis : & ceux qui Int sans armes, suivent les Eless pour aider à pous-, lever, & fermer les barrières, les ponts & lesrtes. Pendant ce tems le Tambour doit battre aux camps, à moins qu'il ne foit très-tard : car l'usage qu'on ne bat jamais la Caisse pendant la nuit à pins d'un cas extraordinaire. Les Officiers, qui comindent aux avancées, ou autres postes dans lesdehorsie qui sont sur le passage des ponts, doivent faire exeter les mêmes choses à leurs gardes ; fournir le pade de renfort, dont on peut avoir besoin pour air à fermer les barrières, ponts levis, & portes. 113 Supp.

218 FE FE

doivent de plus recevoir l'ordre & le mot de l'Of cier-Major de la Place, qui les fait fermer.

Lorsque les portes sont fermées, chaque Offici doit faire rentrer la garde par ce commandemen Prenez zarde à vous : Portez vos armes : que la j de la droite ne bouge : je ne parle qu'à celle de gauche : à droite : marche : halte : remettez-vou Par ce mouvement la file de la gauche s'entremêle av celle de la droite, & les deux n'en sont qu'une. Ensu il commande ainsi. Je parle à tout le monde, à gauc par contre-marche, marche : alors il dessie bliefie lui-mêt à la tête faisant la contre-marche, jusqu'a ce qu'il se à portée de son corps de garde, où il fait halte, commande : Présentez vos armes, marche, pour fai désiler devant lui toate sa troupe, qui va poser la rmes par escouade, & le Tambour bat au Drapea FER MOIR elévée de ciseau. C'est un ouil de le

FERMOIR espèce de ciseau C'est un outil de la acéré, avec un manche de bois, dont les Charpentie se servent. C'est une espèce de ciseau. Il y en a différentes grandeurs, de grands, de petits, & à n

rond.

FERMURES de fabords: c'est le bordage d'e tre les deux préceintes, ou sont percés les sabords l fermure des sabords de la plus basse batterie, de avoir de hauteur plus du tiers de la hauteur d'ent les deux ponts, à l'embelle, asin que les sabords

puissent incommoder les préceintes.

FERRURE de Vaisseaux, c'est tout l'ouvra de fer, qui s'emploie dans la construction d'un Vaisseau, clous, pentures, ferrures de sabords, &c. ganitures de poulies, &c. & les ancres. Il entre au beaucoup de ferrure dans la construction des assus des Chariots, & autres choses concernant l'Artillerie les vivres, &c.

FERSES: on appelle ferse de toile, un lé de to le, & dans ce sens on dit qu'un lé a tant de serses, que chaque ferse a tant de cannes, pour dire que woile a tant de hauteur, & tant de largent. C'est

même chose, que Cüeille.

FESSES d'un Vaisseau : ce mot se dit partiet liérement des Flûtes, & de la rondeur, ou des se

cons, qui font à l'arrière sous les tréports.

FEU: incendie: lorsque le feu prend dans une plee, on doit mettre la garde sous les armes, détache un Sergent avec des Fusiliers pour faire fermer la de nière barrière, & en même tems faire lever les post s'il arrive quelque desordre, émeute, ou assemble

FE FE 259

nfiderable à portée du corps de garde, il faut faire même chose, comme aussi pour les Processions qui adroient à passer, & on ne doit point faire rentrer roupe, que le seu ne soit éteint, le desordre apai-, & la Procession passée, & enfin que tout ne soit nquille, qu'on n'ait fait baisser les ponts, & rouvrit barrières. Si ce n'est qu'un petit desordre, il suffit envoyer un Sergent, avec quesques Fussiliers, pour remedier, ou arrêter les massaireurs, & ivrognes, i én sont les causses les plus ordinaires Mais l'Offier, qui commande la garde ne doit jamais quitter poste, que par l'ordre exprès du Commandant de Place.

E U, faire feu sur l'ennemi, c'est tirer dessus. Un nd point dans le métire de l'Infanterie, c'est de voir ménager son seu, & de s'en servir utilement, ur y parvenir il saut que la troupe soit bien discinée, & accoutumée à observer un grand silence, re un Capitaine doit disposer ses Officiers, & Sers, de saçon à pouvoir faire exécuter ses ordres sans susson. Il ne saut jamais s'embarrasser d'estiver le mier seu de l'ennemi, qui sera s'embarrasser d'estiver le mère seu de l'ennemi, qui sera souvant le peu de grécipitation, & de desordre, qu'il sera trèsd'estie; ensorte que les Soldats voyant le peu de grès de cette première décharge, & les sorces de memi diminuées s'encourageront, & exécuteront que l'on leur sera faire avec plus de fermeté, pour ils tireront à propos, & avec puls de fermeté, pour ils tireront à propos, & avec justesse.

L'expérience a fouvent fait voir , qu'une troupe ; a tiré la premier , & qui s'eft dégarnie de fon , fur-tout en rafe campagne , a prefque toujours battue , le premier mouvement des Soldats après ir tiré , eft de faire halte pour recharger , quelque-même ils font quelques pas en arrière , ce que so Officiers doivent avec raifon empêcher , pour lors confusion s'y met & y devient si grande , que si dans ems l'ennemi marche à elle avec fermet el batonte au bout du Fusil pour lui mettre la bourre dans ventre , il la culbute avec facilité , & ne lui donte au le terms de s'entre de lle rais de l'entre de lle avec facilité , a lui donte dans le tems de se raillier.

bouvent pour éloigner l'ennemi, & gagner du ter
, on fait tirer par rang & par peloron, mais il ne:
 jamis fe dégarnir de son feu. La guerre de l'Infane, est en partie un métier de chicanne, son sorst
dans les lieux sourrés & difficiles; elle profite dru
indre avantage; elle se serve des bois, des haies,

ravins, das ruisseaux, des vignes, des maissons,

Yo 31

160 FE FE

& aurres endroits naturellement retranchés & esc. pés, où la Cavalerie ne peut aller. Si l'Infanterie co noissitie bien sa force, & sçavoit s'en servir à propo

jamais la Cavalerie ne pourroit la battre.

Tout Officier attaqué, & fur-tout dans un poste rranché doit s'attacher à éloigner l'ennemi par un s'vif, & bien ajusté; car il vaut mieux ne pas tierq de le faire hors de portée. Il doit voir tout par h même, faire à sa troupe tous les commandemens r cessaires, les faire exécuter sans bruit, de saçon que conserve toujours la moitté de son seu pour s'en fer dans la dernière nécessité, ayant grande attention n'être pas surpris par ses derrières, à ne se pas lais abuser par de sausses attaques, & à se porter par-te où le seu paroîtra le plus violent.

Il y a des Officiers, qui s'occupent à tirer dans l'a tion, & s'emportent par un excès d'une valeur n placée, jufqu'à oublier les chofes les plus effentiell Cela s'appelle être brave Soldat, & mauvais Capin ne. La fonction d'un Officier est de commander, & faire exécuter ses ordres, ou ceux que ses supérier donneront. Cependant il y a de certaines occasions, des Officiers pourront tirer à propos quelques cou de fuifi sur des gens remarquables, & s'approch pour exciter les Soldats : mais ils ne doivent pas

faire leur objet principal.

F E U Gregois: c'est une sorte de seu d'artisse, c brule jusque dans la mer, & dont la violence augmet dans l'eau. Son mouvement est contraire à celuiseu naturel, le seu se portant en bas à droite. & à ge che selon qu'on le jette. Il est composé de soust de naphte, de bitume, de gomme, & de poix, & ne le peut éteindre qu'avec du vinaigre mélé d'urin & de sable, ou avec des cuirs verds. Les uns soutienne qu'il a été inventé par un Ingénieur d'Heliopolis V le de Syrie, appellé Gallinicus, qui s'en servir at tant d'adtesse au no combat naval, qu'il-brula to une flote ennemie, sur laquelle il y avoit trente m le hommes. On a nommé ce seu gregois à cause q les Grecs s'en sont servis les preniers.

FEUILLURE: c'est un terme de Menuisier, q se dit des canelures à angles droits, qui se sont abords des portes, sensètres, volets, & de toutes l' choses, qu'on veut sermer juste, qui entrent les un dans les autres. Feuillure est aussi un terme de Cha pentier, qui veut dire un bord de porte, de sensètre

ou de sabord, où s'emboëtent les fermetures.

FE FE 26:

FEUX d'artifice sur les Vaisseaux. Parmi ceux dont n se sert sur mer, on ne doit pas regarder, comme n des moindres utiles les piques au bout desquelles y a des fagots d'artifices attachés; car elles servent n même tems à blesser les ennemis avec la pointe; uand on vient à l'abordage, & a mettre le feu à leurs Taisseaux. On se sert auffr de Dards à seu, qui ont es pointes fort aiguës , afin d'entrer avant dans le aisseau ennemi, & qui sont envelopées dans de pets facs, remplis de matiéres propres à y mettre le feu : ir-tout on ne manque pas d'y mettre de petits crohets dans le bois, afin qu'ils s'acrochent aux voiles qu'ils y demeurent pendus. On trempe encore dans e l'eau-de-vie des morceaux de vieille toile, dont on harge les Canons, & ils font très-propres à mettre le feu ux voiles. Outre cela on se sert souvent de bouteillese verre, &!de pots de terre, remplis de divers artifices; u'on jette dans les Vaisseaux ennemis, soit de dessus es hunes, foit à l'abordage. Les meilleures grenades ont celles, qui font un peu longues, afin qu'elles buissent passer au travers des caillebotis. Les balles à eu se iettent, ou avec la main, ou avec la fronde. FEUX d'artifice chez les Turcs, pour éclairer, &

mbraser. Les seux d'artifice des Turcs, dont la plus rande partie est composée de poudre, sont très-simles, & ne sont employés qu'à éclairer, & a bruler. Lls metters un uvau au bout d'une pique serrée.

Ils mettent un tuyau au bout d'une pique ferrée ; u'on fiche dans le bois pour le bruller, & ils le fervent le cette machine particulièrement fur les Vaisseaux. Is ont des sièches de Tartares, qui ont une partie de a pointe entourée de petits morceaux de bois, & e paille, & qu'on allume avec une mêche soufrée. Ils irent ces sieches avec un are contre les toits des mai-

ons.

Ils se servent encore d'une autre sorte de siéche, qu'a une petite balle de matière combustible, & ils a lancent contre les maisons, ainsi que d'une perche un bout de laquelle est un bouchon de paille plein de mêches soufrées, qu'ils lancent pour mettre le seu aux

maisons.

Ils ont deux sortes de perches, qui servent à éclairer l'armée par le moien des seux, qu'on met au bout Les unes ont au bout un gril de ser plein de paille & de goudron. On plante cette perche en pluseurs endroits du Camp, afin que chacun puisse voir charger le bagge, & harnacher les chevaux. Les autres ont au bout une petite lanterne de toile avec une chandelle allumée, qu'on porte sur les épaules. On en voit tou-

262 FE FI

jours une grande quantité.lorsque l'armée est en marche pendant la nuit, pour éclairer le chemin, & même pour que les guides qui les portent, puissent avertir de ponts, & des fosses, & de tout ce qui poutroit re-

tarder la marche.

Ils se servent dans les sièges de trois sortes de seux De poëles de ser attachées au bout d'une pique, qu'ils mettent hors des murailles , & dans lesquelles il ya du goudron allumé. Ils tiennent en plusieurs endroits du chemin couvert, & du sold petits tas de bois bien sec, mêtes de sous de goudron; pour y metter plus aisement le seu. Ils lancent enfin des boulet de matière combutible pour éclairer.

Les Tures ont encore coutume de mettre de la poudre à Canon dans des outres de peau de chévre, qu'ils lient en forme de petits facs, de maniere qu'un seul homme puisse les manier. Il y a une mêche de compofition, qui aboutit à la poudre, comme celve des grenades, & ils jettent ces sacs par la bréche dans un assault Ils s'en servirent pendant le second siège de Bude, & les Assissés en furent fort incommodes.

FIGALE: c'est un bâtiment des Indes, qui ne porte qu'un mât, qui est placé au milieu. Il y a une Dunette, qui est toute converte, & qui fait une petite d'illie sur l'eau. On y rame continuellement, quoique la voile soit deployée. Il n'y a qu'une grosse cheville

de bois à l'avant pour servir d'éperon.

FILET: c'est un petit membre, ou ornement de Menusièrie, & Architecture, qui est quarré, & dont on se iert en diverses occasions. Oà l'appelle aussi Réglet, & linteau.

FINITEUR est le nom que plusieurs Astrologues donnent à l'Horizon, à cause qu'il se termine,

ourfinit la vuë.

FISCAL, Avocat Fiscal, est un Officier d'Amirauté, & d'une armée navale en Hollande. Cotte Charge ace dernier égard sur établie l'an 1629, sur la Requête qu'en sit le Lieurenant Amiral Pierre Hein, L'Avocat Fiscal de l'Amirauté a voix délibérative au Conseil, hormis dans les affaires, ou il est Dénonciateur & partie. Il est particulièrement chargé de prendre soin qu'aucuns Armateurs n'aillent en course que seus les conditions, & avec les formalités requises, & qu'aucun des Officiers, auxquels il en est sait défenses n'ait part à-ces sortes d'armement, & aux prises. Il ceste faire recherche des contraventions, qui se sont averdemances & Asignemens, & d'anocer en judice-

FF FL 16

cax qui les font. Il pourvoite à toute la procedure, c'il faut faire au fujet des prifes, qui font conduites ans les Ports. Il vilte, & examine tous les mois leslgillres des Officiers, & Commis des convois & concité files Controlleurs & Commis manquent de luiriter ces Regilfres dans dix jours après le mois, il en-

It dénonciation contre eux.

Il introduit sous son nom, & instruit toutes les gaires qui regardent les contraventions aux Ordoninces, ou Placards des Convois & Congés, fans-Paucun Procureur ou aptres gens de Palais, puissent nider pour les Capitaines ou autres Défendeurs & cusés, si ce n'est par permission particulière du Con-Il, & lorsque le Fiscal a achevé de plaider. Il est ligé d'avoir son domicile dans la Ville ou réside le onseil de l'Amirauté, d'où il ne lui est pas permis de blenter lans la permission de l'Amiral ou du Conseil : en ce cas le Conseil pourvoit à ce qu'une autre pernne fasse sa Charge en son absence. Ses gages sont quarante fous par jour, & il a le douzième denier toutes les confi cations, & des amendes qui font crétées pour cause de contraventions aux Ordonnans, Instructions & Placatds, sur le sujet des Convois. Congés. Lequel douzième denier ne se prend qu'a-

Congés. Lequel douziéme denier ne se prend qu'aès que les frais ont été levés. Il a aussi en conséence d'une résolution des Etats Généraux de 1636,...

le certaine portion dans les prifes.

Le Fifeal de l'Armée navale demeure à bord de Amiral. Pendant le Combat, il doit se mettre dans unt it Bâtiment leger, & courir sans cesse de rous côtés, ut observer s'il y a quelqu'un qui ne fasse pas son devir, & s'il y en a de tels, il doit se rendre dénonciaur contre eux après que le Combat est fini.

FISOLERES: ce font des Bateaux de Venife fi

baules.

FISELLE: c'est une petite corde déliée, qui rt à lier les paquets, & a faire des sangles, des si-

ts & autres chofes semblables.

FLACHE, en terme de charpenterie: c'est ce qui aroît de l'endroit d'une pièce de bois où étoit l'écorce, près qu'elle est équarrie, & qu'on ne sçauroit ôter, uns qu'il y ait beaucoup de déchet.

FI.ACHEUX: on appelle bois flacheux, lessois qui ne font qu'à demi battus & équatris, qui ne

ont pas bien quarres, ni faciles à toiser.

ELAME: l'ai dit Tome I. que c'est une longue

264 FL FL

Vaisseaux Marchands. Les Flames sont de figure fourchue, larges par haut & extrêmement longues, & par le bas elles terminent en 'pointe. C'est la marque du Command. ment, quand on ne porte point de Pavillon aux mât. & pour cela il faut que la flâme soit sans girouette car autrement elle n'est prise que pour enjolivemen comme les Vaisseaux Marchands en portent. Lorlo pluseurs Chefs d'Escadre se trouvent joints ensemb dans une même Division ou Escadre particulière, n'y a que le plus ancien qui puisse porter la cornette les autres portent une fimple flame. Il est permis celui qui commande une flotte de Bâtimens Marchan de porter une flame blanche au grand mat, lorsqu'i font route : laquelle il est obligé d'ôter à la vue d Vaisseaux de guerre du Roi. Les Vaisseaux Marchan peuvent les jours de Pêtes & de réjouissance être p rés de flâmes & autres ornemens de toutes couleurs excepté le blanc.

Le premier usage auquel on employe les flâmes, les Pavillons, c'est pour honorer quelque person considérable qui est à bord; & comme c'est un ho neur rélatif qui retourne aussir sur celui qui le rené ces mêmes ornemens & fignaux, sont aussi employés non-seulement pour relever en général la gloire de Nation, qui a donné les Patentes & Passeppents, sol le saus-conduit desquels les Vaisseaux naviguent: ma ils servent encore à honorer ceux qui ont fait l'Armi

ment.

FLAME d'ordre : c'est la slâme que le Comma dant d'une Armée cu-d'une Escadre fait arborer a haut de la vergue d'artimon. Elle fait connoître au Ossiciers de chaque Vaisseau qu'il faut qu'ils aillent Fordre.

F L A N C de Vaisseau, c'est la partie qui se profente à la vue de l'avant à l'arrière, ou de la poupe

la prouë.

FLECHE de gruë, c'est dans une gruë le prit-

cal arbre, qui est posé à plomb, & sur lequel la

ë tourne. FLECHE d'Arbalestrille : c'est un bâton qui a ris pieds de longueur: il est équarri à quatre faces eles où sont marqués les degrés de latitude, pour puver la hauteur au soleil & aux étoiles.

FLETTE : c'est un petit Bateau , dont on se lt à passer une rivière, ou a faire des voitures de hrchandises en petite quantité. Il y en a qui le d re de Flute, Vaisseau de Mer, dont ils font un dimi-

nif, & d'autres du mot flot corrompu.

FLEURS d'un Vaisseau : ce font les parties du lisseau, qui sont faites par les extrémités, ou par empatures des varangues, avec les membres courgui se mettent au sond & qu'on appelle genoux. bur à fleur d'eau, c'est-à-dire, au niveau de la surse de l'eau. Tirer à fleur d'eau, c'est tirer au niveau ctout le long sur la surface de l'eau.

LIBUSTIERS: c'est le nom que l'on donne ex Corsaires ou Aventuriers des Isles de l'Amérique.

mot vient de l'Anglois.

FLORRÉR un Vaisseau, lui donner les sleurs:

oft lui donner le suif.

FLOTTES de la Chine : c'est un assemblage de vers Vaisseaux dans la Chine, qui naviguent ordinaiment ensemble, & sent comme des Villages. Ils eversent tout le pays, dans les endroits où il y a assez cau, & ces endroits sont fréquens, si bien qu'il se ft un grand commerce avec ces Flottes. Le fond de la lison de tous ces Vaisseaux, est de jonc ou de bambuc, entrelacés de liens de bois, qui sont entretenus r de groffes poutres, sur lesquelles repose tout l'ouuge. Pour faire avancer ces Villages, on les pousse à lvant & à l'arriere, avec de grandes perches, & il une grosse pièce de bois debout à l'arrière, pour lvir à amarrer la Flotte à quai avec un cordage, lorsc'il en est besoin. Outre ces grandes Flottes, qui sont emme des Villages, & où les Maîtres & Propriétai-B des Bâtimens passent leur vie, avec toute leur faelle, il y a encore à la Chine de simples Bateaux ou tits Vaisseaux, qui servent de demeure à une famille. s n'ont ni rames, ni voiles, & on ne les fait avanr qu'avec le croc. Les Marques des Marchandis qui sont à vendre dans ces Bateaux, sont suspeniës à une perche qui y est élevée en quelque endroit. In voit aussi de ces Flottes sur la Côte de Sumatra:

Supp.

66 FL FL

mais elles ne font que comme de petits Hameaux, n'y ayant pas plus de quatre ou cinq maifons, & elles on un mât & une voile de feuilles de coco. Elles ont auff une ancre a l'ayant, & une a l'arrière, par le moyen

desquelles on les amarre la nuit à terre.

FLUX & REFLUX de la Mer : c'est une agitation réglée des eaux de la Mer, qui fait qu'elle se hausse vers ses bords ou s'en retire. On observe aux Côtes de France que les eaux de l'Ocean paroissent a certain tems prendre leur cours du Midi au Septentrion. Ce mouvement que l'on appelle le flux de le Mer, dure environ fix heures, pendant lesquelles le mer s'enfle peu à peu, & s'élève contre les Côtes, en trant même dans les riviéres, dont elle force le eaux de retourner vers leur fource, desorte qu'il v en où le flux remonte plus de quarante lieuës. Après ce six heures du flux , la mer semble demeurer dans u même état, pendant un quart d'heure; & ensuite ell prend fon cours du Septentrion au Midi, dans l'espac de six autres heures, pendant lesquelles ses eaux bail sent contre les Côtes, & celles des rivières prenner leur pente pour retourner vers la Mer, C'est ce qu'o nomme Reflux. Il est suivi d'une espèce de repos qu dure un quart-d'heure, & auquel succéde un nouvea flux & reflux. Ainfi la Mer hauffe & baiffe deux fois jour, non pas précisément à la même heure, à caul que chaque jour son flux retarde de trois quarts d'heure & de cinq minutes ; & comme il s'en faut ce tems là que la lune ne passe tous les jours dans le Méridien la même heure, qu'elle y avoit passé le jour préu dent.

La Mer Méditerranée ne paroît pas s'ensier, si n'est vers le fond du Golfe de Venise, scavoir à Veni même & autres lieux circonvoisns. Par tout ailleurs o observe qu'un simple mouvement des eaux, qui glisse le long des Côtes: cela fait croire à quelques-uns qu' n'y a ni flux, ni reflux dans la Méditerranée. Ma beaucoup d'autres sont persuadés qu'il n'y est pas mou réglé, que sur l'Ocean, & que si on ne le remarqu presque point, c'est à cause que cette mer est extre mement creuse & prosonde. En pleine Mer l'eau i s'éleve jamais, que d'un pied ou deux. La Mer Bal que, le Pont-Euxin ou la Mer Majeure, & la M Morte de l'Asie, n'ont aucun flux, ni reflux. On cherché jusqu'à present assez inutilement la cause de mouvement de la Mer, mais comme il y a beaucou de conformité entre les mouvemens, & ceux de FN FN 267

Lie, il y aura toujours plus de fujet d'attribuer le nu & le reflux de la Mer à l'influence de cet Aftre, au aucune autre raison, quoique nous ignorions la

mière dont se fait cette influence.

N E': c'est une de ces sortes de Bâtimens, dont one sert encore au Japon, après la défense qui y a été fai de n'en plus avoir pour passer la mer & aller faire comerce avec les Etrangers. Il fert à porter de groffesharges . & a transporter les marchandises dans tout Epire, tant sur les grandes rivières, que sur les cheme, qui se trouvent vers la haute Mer, au delà des pars & des entrées des Ports, & le long de la Côte Port à l'autre. Les Fnés ont l'avant & le deffor fort aigus, ils coupent bien l'eau, & prennent facement l'Aire. Ils n'ont qu'un mât, qui est place ver l'avant, & quarré jusqu'au ton, qui est rond. Il perêtre mis bas, & coucher vers l'arrière : ce qui se prique par un vent contraire, & alors on prend les rars pour nager, & le mat sert de banc pour s'asseoir : c'e par cette raison qu'on le fait guarre. On se sert de roeaux pour le mettre dans l'endroit du Vaisseaux guh veut. Il y a une ouverture pour mettre le pied du ma quand on l'arbore, & pour le foutenir il y a des eta a l'avant & à l'arrière, qui sont amarrés à des trairfins, qui sont vers ces deux bouts. On se sert de races pour hisser la vergue & la voile.

es voiles sont presque toutes de toile de lin tissue, & rarnent de paille ou de roseaux entrelacés. Comme chque Bâtiment n'a qu'un mât, il n'a aussi qu'une voi. Les Pilotes ont très-peu d'expérience à louvier. pourquoi par un vent contraire, ils amenent le ma, & nagent, ce qu'ils font debout, & a peu près come ce qu'on appelle ici coqueter, hormis qu'ils le fordes deux côtés, & ici cela se fait seulement à ar-Le bord contre lequel font les Rameurs, avance un eu sur l'eau & est artistement ouvragé. Les rames in amarrées à une certaine forte de tollets, afin qu'les ne puissent pas s'avancer trop, & qu'elles demerent justement au point qu'il faut. Le travail est adici par une mufique, ainfi que cela se pratique da la plûpart de ces païs-là. Les ancres sont de bois de figure de deux courbes, auxquelles est bien untrée une pierre très pésante. Chaque Bâtiment en 102 cinq ou fix, fur-tout lorsqu'ils doivent ranger la Co de bien près, & passer entre des rochers. Ils ont au quelquefois des grapins de fer, comme ceux qu'on a i, mais cela est rare. La plûpart des cables sont

Z

de paille broyée, qu'on entrelace avec un artifice a mirable, & ils ont vingt à trente brasses de long. Il en a auffi de brou, qui sont legers & qui nâgent si l'eau: mais on en voit rarement de chanvre, & les

longueur n'estique de cinquante brasses.

Ils ne portent point de Pavillons : si ce n'est quelqu fois un petit à l'arrière où sont les armes du Seigner du lieu, ou bien du lieu-même dont vient le Vaissea Le bois dont les Fnés sont faits est fort blanc & s'a pelle Fenux, excepté que la fole est de bois de Camphr dont on se sert en cette occasion, parce qu'il n'est p sujet à être criblé des vers , n'y ayant point d'insech qui puisse subsister avec l'odeur du Camphre. Jamais ne les braie : mais une fois le mois on les tire a ter où on les racle; on leur donne le feu, & on l fuifve un peu par-dessous. Ils ne sont que du Port soixante lastes tout au plus : mais les Bâtimens, c chargeoient autrefois des marchandises du Japon po les vendre aux autres Indiens, portoient jusqu'à ci & fix cens laftes.

Le mât du Fné n'a pas beaucoup de hauteur. gouvernail passe par une ouverture, qui est à l'arrier mais il ne descend pas droit & en ligne perpendicula il descend tout-à-fait de biais, & est fort large & pl épais que la quille. On le fait jouer avec des cordes avec la main. L'étrave est ronde. Il y a beaucoup ces Bâtimens qui sont tout ouverts : d'autres ont pont volant, qui est plat & sans tonture, & qui s'e & se remet, parce que s'il étoit cousu, le Vaisseau feroit pas capable de passer la mer : c'est pourquoi a des nattes de quatre pouces d'épais : pour en couv le pont quand il pleut, & empêcher que les Marcha dises ne se mouillent : lesquelles nattes, on met en per sur le Vaisseau, de même que le toit d'une maison. font ces mêmes nattes ou celles qui sont de rechang qui servent de lits à l'équipage.

Il y a une petite chambre à l'arrière, dont la cloid est en coulisse : elle est pour le Maître & pour le lote, qui par le moyen de ces coulisses, peuvent v &ce qui se passe dans le Vaisseau & la mer, laquelle voyent aussi par l'ouverture par où passe le gouvern Les Fnés ont de largeur dans leur milieu le tiers de l longueur. Ils sont un peu plus étroits par le haut, per le bas. Ils ont de creux environ quatre pieds d l'œuvre morte, ou au-dessous de l'eau, outre quel planche ouvragée, qui est sur la lisse du vibord, qui fait une petite faillie à côté. Ils ne sont proj

FO

ra fervir en guerre, ni à naviger en pleine mer. La (ifine qui n'est qu'un foyer tout ouvert se place fous le ent au milieu du Bâtiment. Les Victuailles ordinaires ht de ritz, qu'on nomme Zachi. Le Vaisseau est souut enjolivé en-dedans du papier marbré, qui y est clé. Il a des côtes & un ferrage, comme ceux qu'on ft en Europe : & les coutures sont calfatées de brou. I principal instrument dont on se fert pour la confction, est très-petit, mais fin & bien fait: & ce qui admirable, c'est que les Ouvriers travaillent y étant sis. La fosse aux cables est sous l'éperon, qui s'élance dehors fous l'eau. Il v a d'ordinaire une Chaloupe a touë : mais le gros tems contraint quelquesois de haler à bord. Elle fert à aller querir de l'eau douce erre, dequoi on a beaucoup de besoin, parce qu'on prend aucun soin de la ménager.

OESNE: c'est un instrument de ser propre à la che, dont on se fert dans les Vaisseaux, pour harnner la Dorade & la Bonite à l'avant du Navire. La lesne est faite en manière de Trident, & a une corde achée à son manche pour la retirer après qu'on l'a

cée dans le poisson.

FOIERS: ce sont des feux qu'on allume la nuit haut de quelque Tour élevée pour servir de guide

x Vaisseaux par leur lumiere.

FOIT de mât : ce terme n'est en usage qu'en cette rase : un grand Foit de mât pour dire une grande

geur de mât.

OLLES, piéces folles, ce sont celles qui n'ont 13 l'ame bien droite, ce qui fait que le boulet ne vanais droit où on vise. C'est la faute du Fondeur. FONCET: c'est une sorte de Bateau, qui est n des plus grands dont on se serve sur les rivières. v en a qui ont jusqu'à vingt-sept toises entre chefquille.

FOND, plat-fond d'un Vaisseau. Pour donner e largeur convenable au plat-fond, quelques Charntiers prennent les deux tiers de toute la largeur du liffeau : c'est-à-dire, à mesurer dans son gros sous gouttières, & à un tiers de sa longueur à venir de vant vers l'arriére. Par exemple, quand il y a vingtog pieds de largeur en cet endroit-la, ils donnent ze pieds fept pouces & demi de largeur au platnd. Par chaque pied de largeur, qu'a le fond, ils font élever d'un demi-pouce de chaque côté sous les ands gabarits. On tient le fond d'un Vaisseau Marand bien plus large que celui d'une Frégate. Mais il y

270 FO FO

a un milieu pour les Navires de guerre, dont le for ne s'élève pas tant vers les côtés, que ceux des Pr gates: mais il s'élève beaucoup plus que ceux de groffiers Bâtimens de charge, & plus auffi que ceu des Vaiffeaux Marchands, qui font le mieux conftruite & du plus beau gabarit. Plus le fond d'un Vaiffeau de rondeur, plus le gabarit en est agréable. Cependa en Hollande, l'usage l'a emporté sur l'agrément, l'on y tient du milieu, en ne donnant qu'au plat-so

une médiocre rondeur. FOND de cale : c'est ce qui est soutenu sous premier pont du Vaisseau. Le fond de cale se divise fix parties égales depuis l'étrave jusqu'à l'étambord. (prend deux de ces parties au derrière, dans lesquell font les chambres ou soutes de la poudre & du pai La foute aux poudres a de longueur une fixiéme par de la longueur de l'étrave à l'étambord, du côté l'étambord : la foute au pain a aussi une fixième pa tie, & il y a deux chambres séparées par un couri de communication d'environ deux pieds & demi largeur qui sont toutes lambrissées de sapin. Ava que d'y mettre le pain & la poudre, on les chau pour en ôter l'humidité. Au-devant du Vaisseau, da le fond de cale en la fixième partie de sa longueu est faite une séparation, qui se nomme Fronteau Clisson, en laquelle partie font deux chambres del nées pour les voiles du Vaisseau & pour les cabl Les autres parties composent le véritable fond de c où sont placés les tonneaux. La chambre du Chirure est aussi dans le fond de cale, joignant la chamb aux voiles & aux cables.

FOND d'affût : c'est un assemblage de petits m' driers, dont le fond de l'afsût d'un canon de Vaisse

est composé.

FOQUE de Beaupré: c'est une voile à trois poin su'on met avec une espèce de boute-hors en avar dur certains petits Bâtimens, quand le vent est foil Foques de miséne: elles servent toutes deux tour cour selon le vent & jamais ensemble. C'est les mou est la grande voile qui les soutient aussi: elles se par-devant vis-à-vis la Foque de beaupré.

FORTIFICATION à la maniere des Tur Les Tures ne tirérent aucune connoissance de l'art fortifier des anciens Tartares, à qui ils doivent le origine. Ils ont commencé à en prendre dans la ce quête de la Natolie, qui les rendit maîtres de tant Places construites par les Empereurs de Constanta FO FO 271

C'est sur ce modèle que le Grand Visir Kuperly, urant le siège de Candie sit bâtir les nouveaux Châ-aux des Dardanelles pour couvrir les vieux, qui ururent grand risque d'être pris à la suite d'une ande victoire, remportée par l'Armée Navale des fenitiens.

Les Forts que les Turcs ont fait conftruire dans les les du Borisshene après la conquête & la démolition e Zegrin, pour empêcher les courses des Cosaques sur Mer Noire, sont quarrés, & ils ont les angles flan-

ués de Tourillons à plusieurs faces.

Jusqu'en 1666. les Turcs n'ont point eu d'autre maière de fortifier que de flanquer les angles de leurs arrés de Tourillons ronds ou à face. Dans des lieux arécageux, des palissades liées avec des fascines de terre & des poutres en travers sont affez fortes, & canon. n'y fait que difficilement une bonne brêche, ette maniere est unique aux Turcs, quoique plusieurs flurent qu'ils la tiennent des Bulgares, & d'autres des longrois.

C'est Cornaro natif de Candie, qui le premier a eneigné aux Turcs la maniere de construire les défenés, de pousser les travaux, & de revêtir les ouvrages. I eur sous son commandement plusieurs Grecs & Arnéniens sort entendus, qui peut-être encore aujourl'bui sont travailler selon les préceptes qu'il leur a

aissés.

FORTUNAL: c'est un coup de mer, une tem-

ête, un orage.

FORTUNE de vent: c'est un gros tems où les cents sont forcés. Fortune de mer, ce sont les accidens que cause la tempête & les autres, ausquels on est ujet sur mer, comme d'échoüer, de couler bas d'eau, de rencontrer des Pirates, &c.

FORTUNE, voile de fortune est la voile quarrée d'une Tartane ou d'une Galére: car leurs voiles ordinaires font latines ou à tiers point, & elles ne portent la voile de fortune qu'on nomme aussi Treon

que pendant l'orage. Les Galiotes en ont aussi.

FOUETTER: les voiles fouettent contre le mât: c'est quand elles sont sur le point d'être entièrement sur le mât, & qu'elles battent un peu plus sort contre le mât, que quand elles ne sont qu'en ralingue,

FOULOIR: c'est un instument dont les Canoniers se servent pour nettoyer une pièce de canon lorsqu'elle a tiré. Comme le fouloir a un bouton par

Ziiij

FO FR

ion autre bout. Ils s'en servent aussi à faire la cha

de poudre qu'on a mise dans la piéce.

F O U R C A T S: ce font des piéces de bois tris gulaires dont l'une des extrémités eft posée sur la que à chaque bour, vers l'arriére & vers l'avant an l des varangues: les deux autres extrémités qui sont haur se joignent aux bouts des genoux appellés revers; elles sont sourchuës & se mettent après les rangues aculées vers l'endroit où le Vaisseau s'en le plus. Elles sont bien plus cintrées que les varang aculées, & achévent de donner les façons au vaisse On leur donne les noms de sourgues ou de sorçat eause qu'elles sont fourchuës.

FO'URCHE'S pour carener: ce font de long & menuès fourches de fer que l'on emmanche au b d'une éparre pour prendre le chaufage dans la car & le porter au Vaissean ou en tel autre lieu qu'il

besoin.

FOURRIER chez les Turcs s'appelle Vekilo res, il a foin de chercher les provisions de sa Cc

pagnie.

FOURRIER d'Artillerie. Il y a un pren Fourrier d'Artillerie qui fait fes fonctions fous le l' rechal des Logis & les autres Fourriers ordinaires vent dans les Armées.

FRAICHEUR: on dit qu'un Navire cingle a bonne fraîcheur pour dire que le vent est égal & 1

sonnablement fort.

FREINS, ou REFREINS: ce font les vagt qui après avoir frappé rudement contre les roche

bondissent bien loin.

FRET, ou NOLIS; c'est le loyer des Vaissea c'est aussi le port & la voiture qu'on paye pour qu que portion de marchandise qu'on charge dans Vaisseau qui charge à tonneau ou quintal, ou à ct lette, & en quelque autre manière que ce puisse ê Si le Vaisseau est loué en entier & que l'Afreteur lui donne pas toute sa charge, le Maître ne peut s son consentement prendre d'autres marchandises p l'achever, ni fans lui tenir compte du fret. Si un V feau est chargé à cueillette & à quintal ou au tonne le Marchand qui veut retirer ses marchandises av le départ du Vaisseau, peut les faire décharger à frais en payant la moitié du fret. Le Maître doit payé du fret des marchandises qui sont jettées mer pour le falut commun à la charge de la contri sion : il en est de même des marchandises qu'il

FR FU 27

adraint de vendre pour victuailles, radoub & autres neclités presantes, en tenant compte de leur valeur, atprix que le reste se vend au lieu de la décharge. Il alt du aucun fret des marchandises perdués par naufre ou échoüement, pillées par les Pirates, ou prises p les Ennemis, & en ce cas le Mastre est tenu de attuer ce qui lui a été pris s'il n'y a contravention ettraire: mais si elles sont rachetées il doit être paye lon fret jusqu'au lieu de la prise.

FRIB.ÚSTIER: ce mot est principalement en uge dans les Isles Françoises de l'Amerique pour dire Vaisseau armé en course. Le Commandant & les s de l'Equipage d'un tel Vaisseau font tout de mêappellés Fribustiers. On dit aussi Flibustiers.

FRISONS: ce sont des pots de terre ou de tal dont on se sert sur quelques Vaisseaux pour te-

la boisson.

PUNER un mât : c'est garnir un mât de son étai ses haubans & de sa manœuvre. Le désuner, c'est ôter. Quand de gros tems on veur mettre bas les ts de hune ou le perroquet, il saut les désuner.

URIN, mener un Vaisseau en surin, c'est le ner hors du havre & en pleine mer, ce qui se sait des Pilotes des lieux qui connoissent les endroits

il y a du danger.

FÚSEAUX: ce sont de courtes piéces de bois Pon met au cabestan d'un Vaisseau pour le ren-

FUSE'E dans un Brulot: c'est un canon de bois reé qu'on remplit; on s'en sert pour les cossres à

FUSÉE d'aviron: c'est un peloton d'étoupe gounnée avec un entrelacement de sil de carret qui se t vers le menu bout de l'aviron pour empêcher qu'il sorte de l'étrier & ne tombe à la mer quand on

itte la chaloupe.

FUSIL sur l'épaule : ce commandement de l'etrète se fait en cinq tems. Au premier, on leve le sil avec la main droite en glissant la gauche jusqu'au stinet. Au second on porte la main droite sous la atine du suffi de la main droite à la hauteur de la crate devant soi, le bras droit bien tendu, les épaules alement avancées. Au quatrième on le porte sur l'éule. Au cinquiéme, on ôte la main droite. Ce comandement est le soixante-septième de l'exercice-

FUSILIERS, apprêtez-vous ou apprêtez ves

FIT GA 274

armes : c'est le seizième & quarante-troisième comma dement de l'exercice.

FUST de giroüette d'un Vaisseau : c'est un be plat comme une latte & qui n'a de largeur que que tre doigts, où l'on coud la girouette.

FUST d'une arme à feu : c'est le bois sur leur on monte un mousquet, un fusil, un pistolet, & 2 tres armes.

FUST d'une scie : c'est le bois sur lequel la se

est mentée.

FUSTE: c'est un Bâtiment de bas bord & charge qu'on navige à voiles & à rames.

FUTAILLES: ce font les tonneaux où l' met l'eau & d'autres provisions dans un Navire,

G ABORDS, terme de Marine: ce sont les pi terieur du Vaisseau, & qui forment par-dehors un co de en arc concave, depuis la quille jusqu'au des des varangues. Ce coude ou retraite oui adou insensiblement le plat de la varangue, le long du b dage depuis l'avant jusqu'à l'arrière s'appelle la cou du Vaisseau. Le rang des planches qui se met au-des du gabord s'appelle ribord. Il est bon que la large des gabords foit de dix-huit, vingt ou vingt-deux po ces, si le bois le leur peut permettre, & pour le épaisseur elle doit être la même que celle du fra bordage.

GACHE: c'est un vieux mot qui veut dire avire GAFFE: c'est une espèce de croc de fer dont se sert dans une chaloupe rour s'éloigner de terre d'un Vaisseau, ou pour quelque autre besoin. Le cr a deux branches, il y en a une droite & l'autre cou be . & fon manche eft une perche qui a dix à dou pieds de long : c'est le même instrument que les Ba

liers appellent croc.

GAGES de Matelots : c'est la solde qu'on le

paye: on dit aussi solde.

GAGNER au vent, gagner le vent, gagner dessus du vent : c'est prendre l'avantage du vent s son Ennemi, ce qui se fait en courant plusieurs bo dées, en changeant promptement le bord lorsque vent adonne, & en faisant bien gouverner. Gagner ! vent, monter au vent, c'est lorsqu'un Vaisseau q GA GA 27% fous le vent se trouve au vent par la bonne ma-

neivre qu'il a faite. 5 A G N E' fur un Vaisseau, avoir gagné, c'est-à-

di, qu'on cingle mieux que lui & qu'on s'en est ap-

piché, ou qu'on l'a dépassé.

A Î L L'A R D : c'est un étage d'un Vaisseau qui incupe qu'une partie du pont. Il y a le gaillard d'arvit & le gaillard d'arrière. Le gaillard d'avant est l'haussement qui est à la prouë des grands Vaisseaux, ve le mât de misene au-dessus du dernier pont. Le gaillard d'arrière, c'est l'élévation qui regne à la poupuau-dessus du même pont.

A I N E de flamme: c'est une maniere de fourreau dtoile dans lequel on fait passer le bâton de la samme de pavillon, c'est une bande de toile cousie dans toure la largeur du pavillon, les rubans y set passes. Gaines de girouettes, ce sont des bandes

d toile par où l'on coud les girouettes au fust.

À LA UBAN: on appelle galaubans de longues cles qui prennent du haut des mâts de hune jusqu'aux côtés du Vaisseau. Ils servent à tenir ces mâts , l'secondent l'effet des haubans. Chaque mât de hune leux galaubans , l'un à stribord , l'autre à bas bord. I plus grande utilité qu'on tire des galaubans c'est and on fait vent arrière parce qu'ils affermissent les its de hune & les empêchent de tomber ou de penter trop avant. L'épaisseur des galaubans doit être des galautans de celle de l'étai de leur mât de hune.

GALE ACE. J'en ai donné l'explication Tome Ces fortes de Bâtimens égalent les plus grands Vaifaux en longueur & en largeur. Leur Equipage est de ille à douze cens hommes, deforte que les galéafs font comme de véritables forteresses fur mer : c'est urquoi comme le gain d'un combat naval dépend dinairement des galéaces, non-seulement elles ne tuvent jamais être commandées que par des Nobles énitiens: mais encore ceux qui les conmandent s'origent par ferment & répondent sur leur tête qu'ils refuseront pas de combattre contre vingt-cinq Gares ennemies. Pendant qu'un canon tire l'autre se le en sa place & s'y trouve dès que le coup est tiré, our cet effet on y voit un grand attirail de roites & poulies, ce qui soulage beaucoup les équipages.

GALE'RE, terme de Menuiferie : c'est une péce de gros rabot ou ristard dont les Charpentiers Menuisiers se servent pour dégrossir les pièces de harpente. Le suste en est traversé de deux grosses che276 GA GA

villes qui servent à le pousser & à le manier. GALERIES fourerraines des Anciens: avar que de parler ici des Galeries fouterraines des Anciens qu'il me soit permis de dire ici avec M. le Chevalie Folard que dans les arts & les sciences qui regarder la guerre, on ne sçauroit nier sans absurdité que le Anciens ne soient nos Mastres, & qu'ils n'ayent por té les choses jusqu'au degré éminent de perfection o

elles pouvoient être poussées.

Nous n'avons de nouveau que nos bouches à feu nos mines & nos fourneaux. Mais nous leur devor nos lignes de circonvallation & de contrevallation, ne approches ou tranchées du Camp aux batteries, l conftruction de ces batteries, nos paralléles, ou ne places d'armes, la defcente ou le comblement du fo fé, nos fappes couvertes, nos galeries à ciel ouvert enfin tous les ouvrages & toutes les chicanes dar l'art de fe couvrir & de fe terrir, qui marquent l'us profond fçavoir dans l'attaque des places comm dans la défenfe, où nous ne fommes pas si habiles.

L'origine des galeries fouterraines ou conduits d mines nous est tout à-fait inconnue, ce qui prouv leur antiquité. Par plusieurs passages de Joseph not voyons que les Juiss en ont fait usage, ainsi les Gree & les Romains qui s'attribuent la gioire de tout, s' sont ni les uns ni les autres les Auteurs de cette de

couverte.

La méthode des Anciens dans leurs conduits de m nes étoit la même dont nous nous servons aujour d'hui. Ouand nous ne la trouverions pas dans le Ecrivains de l'antiquité, nous ne sçaurions les fait autrement. Mais nous avons un plus grand avantag dans cette maniere d'attaquer & de nous défendre qu les Anciens qui ne pouvoient que miner ou fapper le ouvrages d'une certaine nature, comme sous les ter rasses ou cavaliers, sous les tours & les tortués bélie res où il falloit faire une chambre souterraine, for spacieuse & fort élevée, & en élever les terres, ! foutenir le reste par de puissans étais, & remplir ce chambres de bois sec & de matiéres combustibles & mettre le feu pour les faire fondre faute d'appur avec les tours, les tortues & les machines plantée dessus, ce qui ne reuffissoit pas toujours, parce qu'o avoit le tems par la grandeur du travail d'aller à . rencontre des Mineurs, de leur couper chemin, c d'entrer dans les chambres avant qu'on eût le loil de les perfectionner, de les remplir, & d'y metti GA 277

d l'ouvrage.

Les galeries des Anciens étoient plus larges sans les élevées, au lieu que les nôtres n'exigent pas un si g travail, nos chambres de mines étant très-petit, outre qu'on peut y aller par des rameaux. Une deux perites chambres suffisent pour faire sauter te la face d'un bastion, au lieu que les Anciens nerversoient par la sappe que la longueur du mur, gils vouloient faire tomber. Cer ouvrage étoit fort gi; car après être arrivé au pied de la muraille, i alloit pousser une galerie le long du mur, égale à c qu'on vouloit détruire & travailler ensuite fur tout front : ce qui donnoir le tems aux Assigés d'ouvrir es routes souterraines, & de découvrir celles des salégeans, & rarement se trouvoient-ils en défaut.

Les Romains ont fait un grand usage des galeries

nterraines. Ce fut par le moyen de ces conduits, l'Is prirent Fidennes & Véies, & Darius, Roi des rées, Calcédoine. Ces fortes de galeries poulfées dans terres du Camp jusques bien avant dans la Ville t subsifié long tems, mais on ne les voit que loin à in. Nos Gaulois étoient aussi très-rompus & très-exrts dans l'art des galeries Jouterraines. César nous pprend dans cinq ou six endroits de ses Commen-

ires.

GAMBES: ce font de petites cordes qui font nués à une hauteur déterminée, des haubans des ux grands mâts, & qui se terminent près de la hune des barres de fer plates dont l'usage est de retenir s mâts de hune.

GANTERIAS, barres de hune : c'est le tere des Lévantins. Les Navigateurs de l'Ocean disent

arres de hunes.

GARÇONS de bord: ce font de jeunes Garçons lus grands & plus âgés que les Mouffes, ou Pages rdinaires, & qui fervant comme les Mouffes compencent pourtant auffi à travailler à la manœuvre, es Garçons qui ont fervi fur les barques de Pêcheurs Traîneurs de Seine font réputés Matelots à l'âge le dix huit ans, & ne peuvent plus être retenus compen Garçons de bord par les Capitaines & Maîtres. Il fit tenu un rolle des Mouffes & Garçons de bord, & des autres jeunes gens qui s'appliquent à la naviation, pour être enrollés comme Matelots à l'âge dix-huit ans. Les Garçons de bord travaillent à la manœuvre comme les Matelots, mais ils ne gagnen

que peu au-dessus des Mousses. Il y a sur les ports e mer les Garçons Charpentiers qui sont les apprent & les serviteurs des Maîtres.

GARDE menagerie, Poulailler: c'est sur le Vaisseaux celui qui a soin de la volaille & des be

tiaux qui peuvent être dans un Vaisseau.

G À R D E S de la Marine. Il y a un nombre è giones Gentishommes choîfs qui fervent dans les Ni vires en vertu d'un brevet du Roi. Ils y font distribués par l'état de l'armement pour apprendre le me tier de la mer; & ils parviennent à être ensuite Officiers. Ils fervent auprès de la personne de l'Amital quand il commande l'Armée, ou en son absence il sont distribués dans chaque Vaisseau pour y soulage les Officiers dans leurs fonctions, particulieremen dans le service des batteries.

GARDE au mât : c'est un Matelot que l'on me

en sentinelle au haut du mât.

GARDEGENERAL d'Artillerie. Cette Char ge qui étoit ancienne, a été supprimée par Louis XIV elle étoit au-dessis de Contrôleur Général d'Artillerie Le Garde Général répondoit des armes & munitions dont il chargeoit les gardes Magazins dans chaque Ville, où il y avoit magazin d'armes. Il avoit soit avec le Contrôleur Général de recueillir de chaque garde particulier les inventaires, & récepissées armes & munitions signées d'eux. Il s'informoit d'eux de le quantité de munitions qui se trouvoient dans les Places, & il en faisoit un état.

Il vifitoit lui-même les Magazins , & faifoit un devi des réparations nécessaires pour que les armes & mu nitions se conservassent. Il étoit le gardien des inventaires & récepisses enrégissrés par le Contrôleur Général. C'étoit à lui de concert avec le Contrôleur Général de faire mettre à couvert dans les Magazins les piéces & munitions d'Artelletie, qui étoient rapportées des armées, ou achtées des deniers de S. M & d'en faire signer les Etats & les inventaires par le

Grand Maître.

Il avoit, ou son Commis une des cless des Magazins: & à l'égard des armes & munitions, qui étoient tirées des Magazins, soit pour être conduites dans le Places frontières, ou pour les Camps, ou Armées le Garde magazins en recouvroit pour sa décharge le Garde magazins en recouvroit pour sa décharge le Garde général restoit chargé de rendre compte de ce qu'elles étoient devenues. Il donnoit au Contrôlem

énéral les inventaires & récepissés de toutes les mulions, qui étoient mifes dans les Magazins, & ces ventaires étoient portés à la fin de l'année à la

cambre des Comptes.

Ce Garde général fournissoit les matières pour fonte Artillerie par l'ordre du Grand-Maître; & s'il en Roit elles étoient remises entre ses mains. On reettoit aussi en sa garde les nouvelles piéces, après le l'épreuve en avoit été faite. Il donnoit ses quittans fignées & enregistrées par le Contrôleur Général s Salpêtres, qui lui étoient remis, & lorsqu'il fal-It faire des poudres, il délivroit par l'ordre du Grandaître les Salpêtres & foufres à ce nécessaires.

Il avoit sous sa garde les poudres trouvées bonnes recevables. Il faisoit mention dans ses comptes de ures les pièces & munitions d'Artillerie qui étoient ins les magazins, dont vérification étoit faite fur inventaires originaux des gardes magazins, leflels il présentoit à la Chambre des Comptes pour lui re rendus. Il rendoit ses Comptes tous les ans. Les rdes magazins pour être reçus prêtoient ferment ene ses mains, & lui donnoient caution, & il leur foir expédier leurs lettres de commission. C'étoit lui qui

exerçoit & qui payoit après la réddition deleur compte somme à eux ordonnée par Sa Majesté, il étoit payé ses appointemens par le Trésorier ordinaire d'Arlerie . & il étoit obligé de compter huit mois après année échuë. Voilà quelles étoient les fonctions du arde Général d'Artillerie. C'est le Contrôleur Géral oui les fait aujourd'hui.

GARDE PROVINCIAL d'Artillerie. Il E chargé par inventaire géneral de ce qui se trouve ans les magazins, & de ce qu'on y remet. Il tient ompte dans la forme prescrite d'un côté des remises. de l'autre des consommations, le tout en bon orre ; & son Registre est à la sin de l'année certifié & ntrôlé. Les Gardes parriculiers de l'Isle de France i sont subordonnés, & lui envoyent à la fin de chale année leur Régistre, dont il forme un état général lace par place, qu'il remet par ordre du Grand-Maîe avec les piéces justificatives au Contrôleur Général our être examinés & vifés, & enfuite arrêtés par le rand-Maître, dont il lui est donné un double pour sa écharge, & sur lequel le Garde Provincial speut déharger les gardes particuliers.

GARDE DE LA TRANCHE'E : le peu e chose que j'ai dit de la garde de la Tranchée dans

mon premier volume, fait que j'entre ici dans an de tail entier de cette sorte de garde. Elle se sait par Bataillons entiers avec les Drapeaux, & le jour qu'u Bataillon doit la monter, le Major doit aller recon sostre le terrein, qui lui est destiné; j'endroit où sor les Grenadiers & le piquet, afin de ne pas perdred tems, lorsqu'il voudra rélever.

Il faur mettre le Bataillon en bataille à la tête d Camp; les Grenadiers sur la droite, le piquet ensuite & après cela le corps du Bataillon, qu'il doit mettr en bataille par piquets, c'est-à-dire qu'au lieu de lai ser tous les Soldats d'une même Compagnie ensemble on les entremêle, & on divise le Bataillon en troupe de 48. hommes chacune ou environ, composées d Soldats tirés de toutes les Compagnies, de manier

que cette disposition ne paroît point.

L'utilité en est que lorsqu'à la Tranchée, on deman de un second, ou un troisieme piquet par Bataillon les détachemens se trouvent tous faits sans perdre d tems à les tirer de chaque Compagnie par le détai On commande les Officiers qui sont de tour à marcher, & tout cela est prêt à l'instant. Outre cela lors qu'il y a des sorties ou autres choses, la perte n tombe pas sur une autre Compagnie, mais sur le Bataillon entier.

Il y a un rendez-vous général pour tous les Régimens, qui doivent monter la tranchée, où ils vont mettre en bataille; tous les Grenadiers & les pique enfemble fur la droite, & quand l'heure est venne ceux ci commencent à désiler & les Régimens ensuit chacun à fon rang. Le Lieutenant Général qui est d'aranchée se met à la tête des troupes, qui doivent al ler à l'attaque de la droite; le Maréchal de Camp la tête de celles de l'attaque de la gauche, & le Br gadier à celles du centre. Le premier Régiment à l'tête de la droite; le second à celle de l'attaque de l gauche, & le trosseme a celle du centre.

Lorfque les troupes arrivent à la queuë de la tranchée, les Soldats défilent un à un, chacun va à fo poffe; on pose des Sentinelles, & on fair les Déachemens ordonnés. Les Enseignes plantent leurs Drapeaux sur le Parapet de la tranchée. Sur le soit Majors vont à l'ordre auprès de l'Officier Général qui commande l'attaque. Le Major du premie Régment le leur distribué, & ils vont le porter à leur Colonel, & ensuite le donnent aux Sergens de leur Régment.

giment.

231

Les Soldats ne doivent jamais quitter letirs armes, lorsqu'on fait des sorties, il faut se jetter sur les vers de la tranchée au premier bruit qu'on entend, attendre Pordre pour marcher. Lorsqu'il y a une atque a faire, ce sont les Grenadiers, qui sont chargés e Pexécution. Les piquets des Régimens les souennent, & le corps du Régiment marche ensuite pec les Drapeaux.

Lorsque les Assiégés battent la chamade pour capider, les Baraillons qui se trouvent de tranchée peuant resulter de le lassifier rélever, & rester à la trannée, jusqu'à ce que la garnison sorte. Lorsque la capilation est fignée, c'est au premier Régiment de l'arce à aller prendre possession de la porte que les enmis livrent, & il reste dans la place, jusqu'à cep'il y ait un Gouverneur, & une garnison établie.

GARDE du Camp : la Garde du Camp est ornairement composée de douze ou quinze hommes. d'un Tambour, commandés par un Sergent, qui ra le premier à marcher, aussi-bien que les Soldats: r elle doit être tirée du piquet avant toutes autres rdes, ou détachemens. Elle est postée à cent pas en ant du centre de chaque Baraillon campé en prelére ligne, & à même distance ou arrière de ceux, i sont campés en seconde ligne. C'est en partie sur e que le Camp repose : ainsi les Sergens de garde doivent jamais souffrir qu'aucun Soldat ne s'en arte fans congé, d'autant plus qu'ils font fouvent liges d'être fous les armes. D'ailleurs ils y ont prefe toujours des prisonniers, dont ils sont charges, & ponsables corps pour corps. Ils ne peuvent donc'y porter une trop grande régularité. Lorsqu'ils ont des minels à leur garde, ils doivent leur faire attacher deux bras par derriére avec une bonne corde, dont Sentinelles, qui les gardent la baionnette au bout Fusil, tiennent un bout, s'il arrive qu'un prisonnier besoin d'aller aux latrines, on doit l'y faire contire par une Sentinelle, & par le Caporal de garde, nes, lesquels ont soin de ne le pas quitter, & de ramener de même au poste. Il y a des Régimens, ci ont des fers pour emmenoter le jour , & même chaîner par les pieds la nuit les prisonniers : ceta meilleur, & plus fûr qu'une corde facile à couper. Quoi qu'il en soit : c'est aux Sergens à prendre silen leurs mesures, qu'ils ne leur échapent pas, pour effet ils peuvent faire doubler les Sentinelles fur-

lut la nuit. Ils doivent se trouver tous les jours à

Supp.

l'ordre en confiant dans cette occasion seulement foin de leur garde à leur Caporal : mais leur absen ne doit pas être longue. Si le Régiment vient à marche & qu'il y ait des prisonniers, cette garde marche imme diatement apres la Compagnie des Grenadiers. Le Se gent qui la commande doit les faire mettre au cent avec des Sentinelles aux côtés d'eux, qui tiennent bout de la corde, dont ils sont attachés, & march aussi à côté d'eux, pour ne les pas quitter, afin d'e pouvoir répondre. S'il n'y a point de prisonniers, Sergent peut saire rentrer les Soldats, qui la compsent dans leurs Compagnies après en avoir deman la permission à son Major.

Cette garde doit prendre les armes, & être en ha faisant face au dehors du Camp, des qu'elle appe goit une troupe armée, jusqu'à ce qu'elle soit passe de soin poste. Si cette troupe a un Tambou le sien bat aussi aux champs. Elle doit prendre l'armée lorsque le Général de l'armée, les Princes s'ang, les Princes légitimés de France, & Marécha de France viennent à passer, le Tambour bat au champs. Elle doit encore être sous les armes pour l'Eieutenans Généraux, & Maréchaux de Camps, mu

le Tambour ne bat pas.

GARDER un Vaisseu: cela se dit d'un Vaisse de guerre, qui en observe un autre, soit de jour, de nuit, afin d'empêcher qu'il ne s'échape.

GARDES de fatigue, ou corvées; ce fontet les qui font commandées avec des Travailleurs narmés, pour conduire des Fourrageurs, menc les 8 dats au bois, à la paille, aux légumes & autres ch fes femblables. Les Officiers, qui commandent c fontes de gardes doivent ne fe relâcher fur rien, pri cipalement pour ce qui regarde les Travailleurs, qu' doit animer, quand ils agiffent trop mollement, les faire travailler avec autant d'intelligence, que force. Ces foins regardent non-feulement. les Offici Subalternes, mais encore les autres.

GARDES FARTICULIERS d'Artiller Chaque garde particulier est chargé de tout ce concerne l'Artillerie de la place de sa résidence, commande l'Artillerie en l'abscence des Officiers i périeurs. Il est remboursé par l'ordre du Grand-Mi we des avances qu'il fait pour l'entretien des chos édont il est chargé sur les Certificats des Commiss res provincianx, ou ordinaires, joints à ceux du C

wincur, qu C mmancher de la Place.

GARDIENS, Matelots gardiens: j'ai dit om. I. ce que c'étoit. Leurs fonctions font détaillées ans l'Ordonnance de 1680. celles des Commiflaires es Canaux de l'Y à Amfterdam font à peu près femlables. Il y a auffi des Soldats gardiens entretenus ans les Ports, auxquels on apprend le maniement des mes, & à qui l'on fait faite l'exercice en corps ux fois la femaine. Il y en a d'autres qui font entenus à la demi-folde. Gardien de la fosse au lion, est celui que l'on y commande avec ordre de fournir qu'on lui demande pour le service du Vaisseau.

GARDIENNERIE: chambre de Canoniers. GARES: ce font des lieux préparés sur les riéres qui ont le Canal étroit, & où se retirent les ateaux, afin que ceux qu'ils rencontrent, puissen

ffer fans leur causer d'embarras.

GARITES: ce font des pièces de bois plates circulaires, qui entourent la hune, étant posses r leur plat, tout au tour du sond, au lieu que les reles sont à côté, mis en forme de cerceaux: c'est ins les pièces de bois ou'on passe les cadénes des hau-

ns.

GARNIR un Vaisseau : c'est placer & passer utes les manœuvres, poulies & autres choses, quivent à mettre un Vaisseau en état d'aller en mer. vrnir le Cabestan, c'est y passer la tournevire & les rres pour s'en servir.

GARNISON: j'ai parlé dans le Tome I. de rigine des Garnisons: je vais parler ici de ce que

n fait, quand un Régiment après la Campagne rentre Garnison, & quand il en sort pour rentrer en mpagne. Lorsqu'un Régiment retourne en Garnison, 18 les Officiers & Sergens doivent avoir les mêmesentions, que quand il en est parti, soit pour la mare, 5 foit pour le logement dans les lieux de passage.

pour camper en route : sur-tout en arrivant à la unison, on ne sçauroit trop donner ses soins pour y n établir les Compagnies. Les Sergens doivent prene en compte les sournitures & autres ustenciles, on leur délivre, dont ils sont leur récepissé pour en nondre, en n'omettant rien de ce qui peut donner elque soulagement aux Soldats, principalement aux lades, qu'ils doivent saire placer par préserence à ut dans les Hôpitaux & ailleurs. Ensuite ils rendenx mpte à leurs Capitaines & autres Officiers subalters, de toux ce qu'ils ont fait là-dessur, & de l'étax de trouvent-leurs Compagnies, Le soir de leur araise

Ba L

284 A GA GA

vée ils doivent se trouver au grand cercle, où le M jor de la Place distribué l'ordre à l'ordinaire, & la se relâcher sur aucuns des soins attachés à leurs soi tions, les continuer avec exactitude, ayant attentio se faire informer des coûtumes qui s'observent dans Garnison pour le Service: quoiqu'il doive se faire pa aout uniformement, il se pratique néanmoins certa usages particuliers dans différentes places, auxquels

faut se conformer. Quand un Régiment a reçu ses ordres pour sor d'une Garnison, soit pour aller d'une Province à u autre dans une autre Garnison ou en Campagne. ne scauroit trop avoir soin que la veille du départ Sergens fassent rendre exactement les fournitures Magafinier, & que les Soldats se pourvoyent de tou les ustenciles, dont ils ont besoin, ensorte que to tes les petires affaires soient faites le soir, afin qu' n'ayent aucun prétexte le lendemain matin de s'arrête & de rester derrière. Les Officiers doivent eux-mên avoir grande attention à finir leurs affaires, & à de ner ordre à leur équipage, de facon que rien ne empêche de se rendre de bonne heure à leur deve Après l'ordre donné & la retraite battue, ils doive aller visiter leur Compagnie, s'informer si l'appel a fait avec toute l'exactitude possible, défendre aux Si dats de s'écarter & de faire du désordre, recommand aux Sergens d'avoir l'œil fur leur conduite. S'il mang quelqu'un, on doit le chercher des le soir avec u diligence extrême, & en averrir le Commandant Régiment, le Major & le Capitaine. Quand même n'y auroit rien de nouveau, les Officiers subalterne doivent le foir aller recevoir les derniers ordres leur Capitaine: , & leur rendre compte de la vis faire à leur Compagnie. S'il arrive que quelque Solo Le foit enveré & ait fait du défordre ou du torra que que Bourgeois, il faut rendre justice à celui qui a occ fron de se plaindre selon le cas, & l'appaiser pour q cela ne vienne pas aux oreilles du Commandant de Place, & ensuite faire mettre en arrêt le Soldat plus prochain Corps-de-Garde, en faire avertir Major de la Piace, & en rendre compte au Comma dant du Régiment. Pour ce qui est de la conduite qu'i Régiment doit tenir en sortant d'une Garnison, & marche, voyez ce qui est dit sur le mot de DEPAR d'une Troupe de sa Garnison.

GARNISON des Janissaires. L'élite des Janissaires de Constantinople, est envoyée en garnison du

GA 287 s Places frontières, ou dans celles dont on foupnne la fidélité. S'ils ne fervent pas à défendre des aces en tems de Siège, du moins ils observent les dé-

aces en tems de Siege, du moins is objervent les dearches de ceux qui font mal-intentionnés, & ils obéifnt à leurs Officiers ordinairement Commandans de ces aces, fous le Gouvernement du Bacha de la Province. GARNITURE d'un Vaiffeau : ce font toutes manœuvres qui font néceffaires pour mettre le Vaif-

u en état.

GARRER un Vaisseau: c'est un vieux terme qui ur dire castater. Garrer un Bateau, garrer un train bois. Les Bateliers disent garrer un Bateau, pour re l'attacher: & garrer un train de bois, pour dire

lier.

GATTES: c'est le retranchement que l'on sait dedans d'un Vaisseau à l'avant pour recevoir l'eau, e les coups de mer sont entrer par les écubiers.

GAUCHE, une piéce de gauche: c'est-à-dire, elle n'est pas droite, qu'on ne l'a pas bien équarrie. GAUCHE à GAUCHE, terme du comman-

ment de l'exercice...

GAVITEAU: ce terme se dit sur les Côtes de levence. Il signifie une marque faite d'un morceau e bois attaché à l'orin, qu'on laisse sotte l'endroit où l'ancre est mouillee, c'est ce

c'on appelle Bouée fur les Côtes de l'Ocean.

AYAC: c'est un bois qu'on apporte de l'Amérue. Il est semblable à l'ebene, si ce n'est que l'éhe est parfaitement noire, & que le gayac tire un? pi sur le blanc. Il y en a de trois sortes. La premiere ontre un bois massif & fort, qui étant mis en pié-, est noir au-dedans & blanchâtre au-dehors. L'auest moins gros & moins massif : son noir est plus it, & le blanc plus grand. Le troisième, que les lliens & les Espagnols, appellent lignum sanctum à cufe de ses qualités merveilleuses pour guérir certaines nladies, est plus menu que les deux autres. Il tire I le blanc dedans & dehors. Il est plus odoriférent blus pénétrant que les autres. Cette différence de péfanbr, de couleur, de grandeur & de groffeur, ne vient de ce que l'un est plus vieux que l'autre. Le piùs er est le plus vieux, & celui qui blanchit dedaus &lehors est le plus jaune & le plus succulent. Ce bois e le plus propre de tous à faire des rouets de poulies. GE'NE'RALE: j'ai dit Tome I. que battre 12: (nérale, c'est un ordre qui s'étend sur toute l'Infanbe, foit pour se mettte sous les armes, se préparer

286 GE GI

au Combat ou autres chofes. Le jour d'un départ a la générale battuë, les Officiers doivent pour plus gra exactitude, faire un tour à leur Compagnie, pour fit tout y est en bon ordre, si les Sergens ont soin conduire les Convalescens au rendez-vous, & de remettre, à l'Officier ou au Sergent chargé de les c duire: s'ils ont fourni à tous les Détachemens qui été ordonnés, & enfin si tout le monde se prépa marcher, sans permettre qu'aucun Soldat se dip de mettre ses guêtres; d'accrocher les basques de habit, & d'avoir ses cheveux autachés, ne pour être bien ni libre sous les armes sans cela.

GENOUX: ce sont des piéces de bois de cipenterie, qui sont courbées, & qu'on place en d'endroits, quand on construit un Navire. Genomo sond: ce sont des membres courbes, qui sont partie du sont du Bâtiment. On les empatte avec varangues & les premieres allonges, & ils servent semble à faire la rondeur du bordage ou les seus ae touchent point à la quille. Les genoux, dans encognure, doivent avoir la moitié de l'épaisseu l'étrave. Genoux de porques: ce sont ceux qui sont ses porques, & vont s'emparer par le haut avec éguillettes. Genoux de revers: ce sont aussi des mores qu'on place aux extrémités du Vaisseau des sourbes qu'on place aux extrémités du Vaisseau des sources & des varangues les plus accu

GÈNS du Munitionnaire: c'est sur Mer l'Ecride sond de cale, le Tonnelier, le Masure valet l Coq, qui sont ceux que le Munitionnaire sournit su Vaisseau qui arme Gens de Mer, ce sont ceux s'appliquent à la Marine. Gens de l'Equipage.

GERSEAU: c'est la corde dont le mousle de poulie est entouré, & qui sert à l'amarrer au lieu elle doit être placée.

GERSÈ, bois gersé: c'est du bois qui se se qui arrive à cause de sa grande humidité.

GERSURE: c'est un défaut qui se trouve t le fer, & qui consiste en de petites sentes, ou de

pures, qui vont en travers des barres.

GLAÇONS: Bancs de glace : ce font de g des piéces de glaces ; qui se détachent & qui soin fur l'éau , & s'y maintennent long-tems en di pays froids, comme du côté de la nouvelle Semb où l'on voit des vaches de mer , ou Walvusses ; que les Hollandois les nomment, qui se reposent 3 ment sur les glaçons. GO GO 287

nd de mer. Il y a par exemple le Golfe de Venife, nument Golfe Adriatique & le Golfe Perfique, ence Afie & l'Afrique. Quand les Golfes ont une fort role étendué, ils prennent le nom de Mers, & il y de deux fortes, fçavoir les Golfes propres, qui or comme féparés d'avec la mer, parce qu'ils n'ont onhunication avec elle, que par un ou plufieurs elbits, s'infinuant dans les terres qui les environe prefque de tous côtés: & les Golfes impropres, mont une ouverture très large vers la Mer, dont ils or partie. Ils confervent le nom de Golfe, comme et de Bengale & de S. Thomas, fur les Côtes du 'cinent & les Golfes de Panama & de S. Laurent,

l'Amérique.

ONDOLE : c'est une petite Barque plate & oiue, qui ne va qu'avec des rames. L'usage en est. a culier sur les Canaux de Venise. La figure & la éseté des Gondoles est tout à fait extraordinaire. smoyennes ont trente-deux pieds de long, & n'ont uquatre pieds de large dans le milieu, finissant ine blement par les deux bouts en une pointe trèsine, qui s'élève toute droite de la hauteur d'un homn L'on met sur la prouë un fer d'une grandeur exrirdinaire. Il n'a pas un demi-travers de doigt l'ais, fur plus de quatre doigts de large, posé sur richant : mais la partie supérieure de ce fer , plusranie que le reste, avance un long & large cou, en one d'une grande hache, de plus d'un pied de face, Morte que fendant l'air, comme en menaçant, a ele du mouvement de la Gondole, il semble qu'il recouper tout ce qui s'oppose à son passage.

FON DOL I ERS: ce font ceux qui menent les Ghdoles à Venife. Ils ne font jamais que deux dans el Gondoles, même dans celles des Ambassadeurs, pepte lorsque les personnes de marque vont à la Cupagne; car alors ils se mettent quatre. Les Gonders sont debout, & rament en poussant devant. Celui qui vogue devant, est dans l'espace qu'il y aepuis la partie couverte de la Gondole, jusqu'aux dex marches de l'entrée, appuyant sa rame, du côté siche, sur le tranchant d'une piéce de bois plus haut un pied que le bord de la Gondole, épaisse de deux: (gis, & échancrée en rond pour y-loger le mante de la rame. Le gondolier de derrière est élevérale poupe, asin de voir la proué par-dessis la continue; muss il ne se tient que sur la para dessis la continue; muss il ne se tient que sur la para dessis la continue; muss il ne se tient que sur la para dessis la continue; muss il ne se tient que sur la para dessis la continue.

planche, qui déborde de quatre doigts sur le côté che de la Gondole, ne se tenant qu'au manche d longue rame, qui est appuyée au côté droit.

GORET: c'est un balai plat sait entre deux penes, & emmanché d'une longue perche. On sert à nettoyer les bas du Vaisseau per les Ossi le balai nommé Goret, dont les François se set est plat, c'est une manière différente de celle des mans, dont les Gorets sont de gros balais, cloüés e deux planches, qui sont amarrés à une corne porte cette machine au bout du Vaisseau, on la dessous, & on la tire par l'autre bout avec le cabel de sorte qu'en passant elle nétoye & grate le Vaisse

GORGORÉS: ce font des pièces de bois rec bées en arc, qui s'élévent au-dela de l'étrave, & s nent régner fous l'éperon du Navire du côté de l' Ce mot au fingulier se prend en général pour te les pièces ou gorgores ensemble, c'est-à-dire, pou dessous de l'éperon ou la partie inférieure qui reg. l'eau, & qui est formée par des courbes de chan terie, & comme c'est la gorge du Vaissau qu'elles ment, on les a appellées courbes de gorge. Mais le gaire des Matelots, dit par corruption la coure-gorge?

GOUFRE, abîme: c'est l'endroit d'un Pleuve d'une Rivière, très-profond, dans lequel l'eau en u

noyant, engloutit ce qu'elle peut.

GOUGE: c'est un outil de ser qui a un man de bois, il est taillant par le bour, & sait en sorme demi-canal. Il sert aux Charpentiers & Menuissers.

GOUJON: c'est une cheville de ser à poi

perduë.

GOUJURE: c'est une entaille faire autour d' poulie, afin d'encocher l'étrope. Ce mot se dit auss celles qu'on fair autour d'un cap de mouton, oufervent à tenir les haubans.

GOUPILLE: c'est une forte de petite clavifaite de fer, plate & en forme de languette, & l'on met dans les ouvertures des chevilles de fer p

les tenir fermes.

GOURMETTE: c'est un Valet ou Garçoi qu'on employe dans un Navire à toute sorte de trav Ses sonctions particulièrement; sont de nettoyer Vaisseau & de servir l'Equipage: ce terme est Prom çal. Gostrmette, est aussi la Garde que les Marchat mettent sur un Bateau ou sur une Allège, peur la ce servation des Marchandises.

GOUSS]

GR OUSSET : c'est un terme sur lequel on ne sçait gil parti prendre, à cause des différens sentimens,

gion trouve, tant dans les Auteurs, que parmi les Nriniers. Les uns disent que le gousset est la barre d gouvernail dans les petits Bâtimens : d'autres dilet que c'est la boucle de fer qui est autour du bout d Timon du gouvernail, & où la manuelle entre pour coindre. D'autres difent que c'est un morceau de b's, au bout duquel il y a deux tourillons qui entrent dis deux barrotins au deuxième pont du Vaisseau. Ils alitent qu'il est percé au milieu, pour laisser passer barre du gouvernail, c'est-a-dire, la manuelle qui

tourner & arrêter le timon.

GOUTTIERES : ce font de longues piéces de bs, oui ont assez d'épaisseur, & qu'on fait régner le du pont, tout autour du Vaisseau en-dedans. Olt dans ces pièces de bois, que sont percès les Dapar où l'eau d'entre les ponts trouve à s'écouler.

RAPIN de Brulot : c'est un grapin qui a des inhets au lieu de pates. On les met au bout du mât Beaupre, & des vergues des Brulots pour accrocher

le lavire qu'on veut bruler.

RAS-BOIS, terme de Charpentier, pour dire ode largeur, qu'il ne peut entrer dans le lieu où on reut placer, & qu'il faut le diminuer, ce qu'ils apent démaigrir.

RAVE: ce mot signifie parmi les Equipages de re-Neuve, un espace plein de caillouage sur le d de la mer, où les Pêcheurs font sécher au soleil moruë & d'autres posssons.

RELIN : c'est le plus petit des cables d'un Vsfeau, & qui sert à l'ancre d'afourche. Il sert aussi à er les Vaisseaux.

RENADES Turques : elles sont très-mal fa-

uées, & font peu d'effet.

RIGNON, c'est du biscuit qui est en morceaux

Mon en galette.

RIP: on appelloit ainsi autresois un petit Bâvent que l'on équipoit pour aller en course, tel qu'est

apurd'hui le Brigantin.

GROS: le gros d'un Vaisseau : c'est le milieu Vaisseau. On y met les plus épais bordages, parce le Bâtiment souffre plus en cet endroit, & qu'il a mins de force qu'à l'avant & à l'arrière. La hauteur gros d'un Navire se prend a la première preceinte; amilieu.

Bh

290 GR GR

GROSSE aventure : c'est un argent qu'on prês sur le corps d'un Vaisseau, ou sur le corps & la cau gaifon. On dit contrat à groffe aventure, ou la groffe ou à retour de voyage. L'argent à la grosse, peut ên donné sur le corps & quille du Vaisseau, ses agrès, apparaux, armement & victuailles, conjointement c separément, & sur le tout ou partie de son charge ment, pour un voyage entier, ou pour un tems limit Il est fait défense de prendre des deniers à la grosse au-delà de la valeur des choses, sur quoi ils sont ass gnes, & fur le Fret à faire par le Vaisseau, & sur profit espéré des marchandises, même sur les loye des Matelots, si ce n'est du consentement du Maître & au dessous de la moitié du loyer. On peut voir to le reste des Reglemens faits sur les prêts à la gro dans l'Ordonnance du Roi touchant la Marine l'an 1680.

GRUAU: c'est du blé mondé, aliment ordina parmi les Hollandois, qui en sont leurs potages sur Vaisseaux, & qui même en quelques Vaisseaux jusqu

vingt & une fois par semaine.

GRUAU: c'est une machine dont on se s pour élever des fardeaux d'un grand poids, comi sont les bois de charpente, les pierres de taille, moilons & autres materiaux, qui s'employent à la co truction des Bâtimens considérables. Le gruau n'est c férent de l'engin, qu'en ce que la piéce qui se nom Fauconneau ou Etourneau, est posée de haut en ba & est plus longue que celle de l'engin. Le gruau, & l' gin, sont composés d'un Etourneau ou Fauconnea avec la sellette & les liens, posés au haut d'une lon piéce de bois, qu'on nomme poinçon. Ce poinçon assemble par le bout d'en bas à tenon & morti dans ce qu'on appelle la fole, affemblée à la fo chette. Il est appuyé par l'échelier ou rancher, & deux bras ou liens à contrefiches. Les bras sont pe par en bas aux deux extrémités de la fole, & par haut dans un bossage, qui est un peu plus bas que sellette, L'échelier est assemblé par en bas dans mortaife au bout de la fourchette, & par en haut d le même boffage où font arrêtés les bras. Il a un non qui passe tout au travers d'une mortaise, & delà du bossage du poinçon où il est arrêté avec cheville. Les bras & le rancher font encore lies & rêtés aux poinçons avec des moifes, affemblés à tenons & mortailes, & des chevilles, coulisses, qu mettent & s'ôtent quand on veut. L'on met plus

GR GU 291

ins de moises, l'une sur l'autre, selon la hauteur du an ou de l'engin. Le rancher est garni de chevilles sois qu'on nomme ranches, qui passent au travers, servent d'échelons pour monter au haut de la mane, & pour y mettre la selsette, le sauconneau, les hies & le cable. Il y a une jambette emmortaisse par bout dans le rancher. Un des trous du treisil, ou ar, passe als jambette, & l'autre bout est soid au par le poinçon. Les leviers qui servent à faire

rner le treuil, s'appellent aussi bras.

Il y a des gruaus à Amfterdam en deux endroits sur oord de l'eau, ou plâtôt dans l'eau même. Les deux gnds gruaus appartiennent en propre à l'Hôpital pat at qu'il en a fait. Ces deux gruaus se touchent prefat, & par cette raison on ne les nomme que le grand cau, qui est tout construit de bonnes poutres & soli aux de chêne, & dont l'arbre a plus de cent pieds haut, sans y comprendre le Fauconneau. Ce gruau à à mâter & à démâter les Vaisseaux, à charger & harger de gros paquets de marchandises, & tout

qui est d'une pesanteur extraordinaire.

RUE: c'est une machine avec une rouë, qu'on ploye fur mer à embarquer & débarquer des canos, & d'autres poids confidérables pour les Vaisseaux. Lgruë est composée d'une grosse pièce de bois, qui de poinçon par en haut, & qui est posée sur le milu de huit autres piéces de bois mises en croix, & almblées avec entretoises. Cette grosse pièce de bois que appelle arbre, est appuyée par huit liens en cerrefiches, assemblés par le bas dans l'extrêmité des atres piéces de bois nommées racinaux, & par le het contre l'arbre, avec tenons & mortaifes, avec aut. L'Echelier, qui est la principale pièce de bois, qu'porte & sert à lever les fardeaux, est posé sur un pot de fer, qui est au bout du poinçon. Il est assemblavec plusieurs moises à des liens montans; & il y a es piéces de bois appellées foupentes, attachées al grande moife d'en-bas & à l'échelier , qui fervet a porter la rouë & le treuil, autour duquel se de le cable, qui passe dans les poulies qui sont au bet des moises & à l'extrêmité de l'échelier. Cet échelifest garni de chevilles pour y monter, & tourne sur leivor autour de l'arbre & de son pied, ainsi que les mses, les liens, les soupentes, la rouë & le treiill-Il a des gruës qui sont enfermées dans des planches 9 font comme un cabinet portatif, qui tourne avec laruë, les planches étant suspenduës : & il s'en faut

Bbij

202 GR GU

plus d'un demi-pied qu'elles ne porrent à terre. GRUME, bois en grume : c'est du bois qui n'est

point équarri & à qui on a laisse son écorce.

GUE d'une riviere, est l'endroit d'une riviere propre pour le passage des Troupes soit à pied, soit cheval. Pour sonder les gués, & voir si les Ennemis ne les ont point rompus ou embarrasses, on fait passer des cavaliers. Rien n'est plus facile & c'est l'ouvrage d'un moment que de rendre un gué impraticable. Les arbres entiers, les tables clouées, & les piques sont les plus dangereux, mais ces derniers sont les plus difficiles, rarement s'en sert nett-on-Les gués piqués sont rés-difficiles à purger, & les puits ne le sont pas moins. Quand on craint de tels passages, il est toujours mieus d'arriver au passage à l'entrée de la nuit.

En 1567. M. le Prince de Condé voulant passer le Seine, les Royalistes qui étoient de l'autre côté pou en désendre le passage, jetterent des madriers cloués des cercles & des chausses-trapes dans le gué. Les Pro testans ne s'en embarrassérent pas. Ils placerent, di d'Aubigné, quatre cens Arquebussers à des saules su le bord de l'eau pour la garde de ceux qui avec de

rateaux purgerent le gué.

Cette méthode de debarrasser un gué est singuliere on ne le fait pas sans risquer beaucoup. M. le Cheva lier Folard est persuadé qu'on le purgeroit plus saci lement & avec moins de perte si on se servoit de grifes de ser ou de sers comme ceux des chapoules atta chés à de longues cordes qu'on jetteroit le plus avar qu'on pourroit dans le gué. Cela est excellent, diri pour un ruisseau, mais il est difficile qu'on puisser air a l'egard d'une riviere un peu large, à moins qu ceux qui sont chargés de cette besogne ne la fasset à la faveur d'un si grand seu de canon & de coups s'ossi la serve de la sacra de la sacra d'une l'Ennemi ne puisse y mettre le moindi obstacle s'il n'est reuranché sur le bord.

A l'égard des chausses-trapes, il ne voit pas qu'o puisse jamais s'en délivrer: elles seroient capables crendre un gué absolument impraticable, si elles ne s'et sonçoient dans les boués & dans le sable. Les premiers qui passent n'en ont d'abord incommodés, ma ceux qui fuivent n'en ont pas beaucoup à craindre. à arrive quelquesois que le fond d'un russseu est é bonne tenué & du gravier, les chausses-trapes en cortes d'endroits sont très-dangereuses Pour rend ces chausses-trapes inutiles, on peut faire provisic un grand nombre de claies que les Soldats se doit

ient de main en main, qu'on enfonce dans la rivieré c qu'on charge de pierres fur lefquelles ils traverfent. Lorfqu'il y a un ou deux gués dans une riviere, quoi ue voilins l'un de l'autre, & qu'on ne peut y passer ur un front de plusieurs bataillons, il est toujours vantageux & même important d'y jetter un ou deux onts au-dessus de memorant d'y jetter un ou deux onts au-dessus qu'on au dessous des deux gués, car il eut arriver quelque orage qui fasse grossir un gué, & e tendre tout-à-fait impraticable, outre qu'on faifer un plus grand nombre de Troupes à la fois.

Céfar pour faire passer la Segre à son Armée, y sit aire des sosses de trente pieds de large chacun aux eux plus commodes pout décharger le canal de la viviere & la rendre guéable, & par ce travail il eut la acilité d'aller à Petréius, qui craignant de manquer e vivres & de fourrages songeoit à transporter la guer-

e plus loin.

Le passage du Granique par Alexandre est aussi cé-

ébre dans l'Histoire.

Le passage de la riviere ou u canal de Holovvirz n 1703. par Charles XII. R: de Suede vaut bien elui du Granique. Le passage ou Menandre à gué & le vive force par Louis VII. est aussi l'action du moule la plus hardie. La Cavalerie Françoise malgré l'ojuitarreté des Turcs la passerent & prit leur camp &

eur bagage.

Pour les gués qui font éloignés les uns des autres; omme à deux ou trois lieues; il y a bien des chofes: observer, lorsqu'on veut tenter de ce côté-là: car il st rare qu'un ennemi qui est un peu vigilant ne les ompe pas & qu'il ne s'y fortise par de bonnes redutes assez fortes pour donner le tems d'accourir au ecours en cas qu'elles soient attaquées. Quelquefois e tems ne permet pas de recourir a ces sortes de préautions, lorsque l'Ennemi qui veut passer dans une narche qu'on n'a pas prévué a pris des mesures de oin & qu'il s'est instruit des gués qui sont plus haut pu plus bas de l'endroit où il s'est résolu de tenter un aflace.

Quand il y a des gués au-dessus ou au-dessous de elai où l'on veut passer, on donne jalousie par-tout, x on oblige celui qui se desend de répandre ses forces a divers lieux, & de s'affoiblir extraordinairement, y'est ce que sit Xenophon, dit Polyen. Il détacha secretement mille hommes de ses Troupes en un lieu plus haut, où il sçavoit qu'il y avoit un gué, pendant qu'il s'essorgit à traverser la riviere à l'autre où il avoit

294 GU GU

PEnnemi en tête. Ces mille hommes ayant passe sobstacle ils marcherent à l'Ennemi, qui se voyant surpris sur son sanc dans le tems que le gros l'attaquoit au passage se retira en desordre, & laissa aux Grecs le passage entierement libre.

Mais il y a des précautions que l'on doit prendre dans la défense des rivieres guéables en quelques endroits & qui sont presque les mêmes que celles que l'on doit prendre pour la désense des grandes rivieres.

G U ET de la mer: c'est la garde que les Habitans des Paroisses sont tenus de faire sur les côtes ou dans les villes, châteaux, & places fortes situées sur la mer. En pareille occasion le signal ordinaire se doit faire de jour par sumée, & de nuit par seu.

GUIDON: c'est un petit bouton qui se met à l'embouchure d'un canon de mousquet, &c. pour gui-

der la vuë.

GUILLAUME: c'est un outil de Charpentier qui est une espéce de rabot, dont il y a de plusieurs sortes, suivant les ouvrages. Guillaume à ebaucher, c'est pour grossir du bois. Guillaume à platebande, c'est pour les paneaux. Guillaume à recaler. Il a moirs de jour dans la lumière que n'en ont les autres. Guillaume debout, il est appellé ainsi à cause que le fer est debout.

GUINDENT d'un pavillon : c'est la hauteur

qui regne le long du pavillon, ou sa largeur.

GUINDER: c'est tirer & élever quelque chose : ce qui fait nommer guindage le mouvement des far-

deaux qu'on hausse & qu'on baisse.

GUISPON: c'est une espéce de gros pinceau ou brosse fait de pennes de laine dont on se serra à brayer ou à suifver les coutures & le fond d'un Vaisseau.

GUITERNE: c'est une sorte d'arc-boutant qui tient les antennes d'une machine à mâter avec son

mât.

G U Y: c'est une pièce de bois ronde & de moyenne grosseur. On y amarre le bas de la voile d'une Chaloupe & de quelques autres petits Vaisseaux. It tient la voile étendué par le bas & vient appuyer contre le mât. C'est proprement une vergue qui est au bas de cette sorte de voile, au lieu que les vergues sont par le haur dans les voiles à trait quarrés.

SUPPLEMENT

DICTIONNAIRE MILITAIRE,

00

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES propres à l'Art de la Guerre , sur ce qui regarde la Tatique , le Génie , l'Artillerie , la subsistence des Troupes, & la Marine.

ON Y A JOINT L'EXPLICATION des Travaux, qui servent à la construction, à l'attaque & à la défense des Places ; & des Détails historiques sur l'origine & la nature des différentes espéces, tant d'Offices Militaires anciens & mo-dernes, que des Armes qui ont été en usage dans les différens tems de la Monarchie.

Dédié à S. A. Monseigneur le Prince de TURENNE, Colonel-Général de la Cavalerie Legere. Françoise es Etrangere.

TOME III.

Ce Volume se vend trois livres relie.

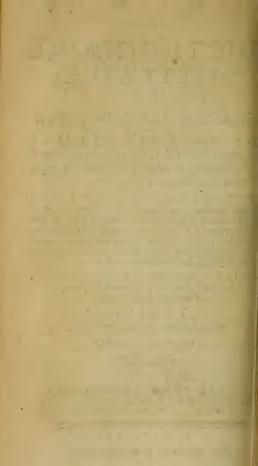
Par M. A. D. L. G.

B. TODEE APARIS

Chez { GISSEY, ruë de la vieille Bouclerie. BORDELET, ruë S. Jacques. DAVID le jeune, ruë du Hurpoix.

M. DCC. XI.VI.

Auec Approbation & Privilege du B.si.





SUPPLEMENT A TI

DICTIONNAIRE MILITAIRE.

H.



ACHE: c'est un outil de fer tranchant qui sert aux Charpentiers & à plusieurs autres Ouvriers, pour fendre & couper le bois, il y en a qui ont un manche court & d'autres en ont un plus long ; le fer en est large & aigu. La hache est fort néces-

de dans les Vailleaux. On appelle un Charpentier

pMaître de hache.

HACHEREAU: c'est une sorte de petite coge ou hache dont se servent les Charpentiers.

HAIN, ou HAMEÇON: on fe fert du terme de n en quelques endroits, & fur-tout à la pêche de

Trre neuve.

HALAGE: c'est le travail qui se fait pour tirer Vailleau, un Bateau & autre chose. Les Juges de I mirauté connoissent de tout ce qui regarde les che-Ins destinés pour le halage des Vaisseaux venans de mer.

HALEUR : c'est le Batelier qui tire un bateau ec une corde passée autour de son corps ou de ses

aules.

HALTE: ordinairement on fait faire à un Rement qui est en marche une halte d'environ une heupour faire reposer les Soldats, leur donner la facilité le rafraichir & de manger un morceau à moitié chein ou même plus loin, car la marche du matin est *Bb iist

HA HA touiours la meilleure. Pour cet effet, il faut autant on est possible choisir un terrein où l'on ne puisse riene ter, lequel soit à portée de quelque riviere ou ruisseau afin qu'ils puissent avoir de l'eau fans l'aller cherch loin; observant d'éviter de faire halte dedans ni pr des villages, & autres lieux fourrés par ou les Solda puissent trouver occasion de s'écarter. Ainsi lorsque Commandant du Regiment a remarqué son terrein il dojt ordonner aux Officiers Majors d'y faire men le Regiment en bataille, ou de lui faire faire halte colonne en gardant ses rangs, & de lui faire poser (armes à terre. On met des Sentinelles par tous les et droits nécessaires pour contenir les Soldats; & il e de l'interêt des Officiers de n'en laisser écarter auch

nettre, & dont les Officiers répondent.

H A M A C: c'est une forte de lit de coton. Il co
fiste dans une grande mante ou couverture dont c
fait trasic avec les Sauvages de l'Amerique. Ceux q
veulent s'en servir le suspendent à deux arbres ou
deux pieux, & les Flibustiers s'en servent pour y do
mir lorsqu'ils sont en mer. C'est ce qu'on appelle bra
le dans les Vaisseux promis que les branles ne so
que de toile. Pour la facon elle est peu différente.

à cause des desordres que le Soldat est capable de cor

HANGARD: ce font de longs appentis dans la Arfenaux & Atteliers de construction, sous lesquels conset a couvert, & l'on range en ordre les bois c

construction , les affûts , &c.

HANSE Teutonique : c'est une societé de Ma chands de plufieurs Villes libres d'Allemagne & d Mord, qui par l'alliance qu'ils ont faite entre eux font fait une communication réciproque de leurs pr wileges. Les quatre premieres Villes qui composerer uerte hanse furent Lubec , Brunswic , Dantsic & Cole gne, & à cause de cela elles furent appellées mere villes. Depuis plusieurs. Villes desirérent d'entrer dar gette alliance, & elles se dirent filleules de ces qua tre, desorte qu'il v en eut jusqu'à soixante-douze ou même jusqu'à quatre-vingt-une, & elles furent aj pellées villes Hanféatiques , ou Anféatiques. L'an 137 il fut fait un Traité d'alliance entre le Royaume d Dannemarc & les villes Anféatiques, entre lesquelle Amsterdam & les autres villes de Hollande sont con prifes, ainsi qu'il paroît par la copie de ce Traité qu le trouve dans Boxhoorn.

HARENG: c'est un petit poisson dont la gran de pêthe se fait à la fin du Printems & Automne O Retrouve en de grosses troupes dans la mer du NorHA HA

leurs. Les harengs suivent les feux, & en passant mblent un éclair. La pêche & préparation du hafe nomme droguerie. On appelle harenguaison la in où l'on pêche les harengs, le tems de leur pafou de l'éclair des harengs, & la pêche même de bisson. Le tems où l'on n'en pêche point est ap-

el par les Mariniers morte faison.

Il rêche des harengs a commencé l'an 1163, & commence à les saler en 1416. Ce fut Guillau-Bukelsz de Biervliet qui s'en avisa. Autrefois on It faire cette pêche par le travers de Schoonen dans orvege: Aujourd'hui on la fait au Printems le long ecôtes d'Ecosse, & en Automne le long des côtes gleterre, au Nord de la Tamife. Il se pêche aussi-cellens harengs dans le lac qu'on nomme Zuiderden Hollande, entre le Texel & Amsterdam, mais en a peu. Néanmoins pendant la guerre que les candois soutinrent contre l'Angleterre sous le Roiles II. la pêche dans la mer du Nord ayant cessé, nt tant de harengs dans ce Lac, que quelques Pêhrs en prirent dans le tems d'un mois jusqu'à huit e leftes, faifant environ quatre-vingt fois cent mil-

IARANGUES MILITAIRES : la coude des anciens étoit de haranguer les Soldats avant mbat. Il n'est pas aisé d'en trouver l'origine, tant l'est ancienne. Elle a duré si long tems, que noushons presqu'au tems, où elle s'est perduë. Les courtes Harangues font fans doute les meilleures. Is Historiens de l'Antiquité, & sur-tout les plus mmandables, en rapportent un grand nombre. ules Généraux ont débitées à la tête de leurs Aris. Il est vrai que la plus grande partie de ces Haques sont des piéces de la façon des Historiens, & uls font dire à leurs Héros bien au-delà de ce qu'ils. ndit. Celles qui renferment beaucoup de sens, & e de paroles, font les plus éloquentes, & les plus cualives.

e n'est pas un petit avantage à un Général, que re éloquent. Mais cette qualité aujourd'hui n'est cun usage. César étoit d'une éloquence charmante ne lui fervit pas peu en bien des occasions. Ses Sol-le lui fervit pas peu en bien des occasions. Ses Sol-e en sentirent assez la puissance. Elle étoit en si gran-cecommandation, que plusieurs dans son armée si-e des recueils de ses Harangues militaires, & M. le valier Folard rapporte qu'Auguste prenoit un fin-uer plaisir à se les saire lire.

298 HA HA

Les discours faits à la tête des armées, où il y entre des mots de raillerie, & de plaisanterie, sont dit l'Auteur que je viens de citer, plus d'effet que les plus férieux quelque bien tournés, qu'ils soient Ur bon mot quelquetois est d'un grand effet. Celun d'Annibal à Giscon à la Bataille de Cannes en fit beaucoup. Celui-ci lui dit: que le nombre des ennemis lu paroisoit fort étonnant. Annibal, au rapport de Plus atque, fronçant le sourcil, lui répondit: Mais ilauteuelle tu ne prens pas garde: Giscon lui demand ce que c'étoit: C'est dit Annibal, que de tout ce pro digieux nombre d'hommes, il n'y en a pas un seul que s'appelle Giscon comme toi: ce qui fit rire tout le mo de, & toute l'armée le sçut un moment après.

Le même Auteur dit, qu'Antigonus ne faisoit pa d'autres Harangues à ses Soldats. Les Lacédémonien les faisoient encore plus courtes, mais toutes pleint de sens & de force. Thucydide aussi bon Historien que grand guerrier, prête à ses Héros de fort belk Harangues. Celle de Quint-Curce sont sort estimée Les Livres sacrés nous en sournissent un très-gran nombre, qu'on ne sçauroit trop admirer. Tacite n'exce le pas dans les siennes. Celles de Polybe sont copié d'après celles des Généraux. Dans celles de Tite-Lin il v a trop d'ornemens de Rhétorique. Un Génér

ne les connoît point.

Nous avons dans Varillas une Harangue de Zisc Cette Harangue pleine de force, digne d'un militaire, faite à des Soldats pour les détourner du pillage de Pri gue, se peut lire dans l'Auteur que je cite. Ce ches d Hustires, comparable aux plus grands hommes de l'a ciquité, avoit la coutume de haranguer ses troupes po les animer au combat, & pour d'autres raisons son éloquence étoit nécessaire.

La moyenne antiquité, & les modernes eux-mêm nous fournissent un assez bon nombre de Havangu faites à la tête des armées. Procope en rapporte que ques unes sur toutes sortes de sujets militaires, d'a tant plus belles, qu'elles sont très-courtes, & plein

de sens & de force.

Depuis Henri IV. il y a peu de Généraux, qui foient mêlés de haranguer leurs troupes, pour les e courager à bien faire, si ce n'est Charles XII. Roi Suéde, à la Bataille de Nerva. Les Officiers particulie qui sont à la tête des corps, n'ont pas tout à fait e blié cette bonne coutume, ils n'en font jamais que sur

HA HA 299

ncéle de celles des Lacédémoniens. Henri IV. à la saille d'Ivry, avant que d'engager le combat, parorut toute la ligne, & montrant à ses Soldats son laue, surmonté d'un panache blanc, leur dit : Enun, si les Cornettes vous manquent par quelque accies, voici le signal du ralliement, vous les trouverez ouurs sur la route de l'honneur, & de la victoire. ARCELER en terme de guerre, c'est inuter un corps de troupes, une armée en marche a sa retraite, ou engagée dans un siège. On se sert o harceler une armée de troupes légéres, comme liarts, & Dragons. Sertorius est de tous les Caitnes de l'antiquité celui qui a le plus excellé a l'Art de harceler son ennemi. Ses manœuvres ulles, vives, rusées & profondes mirent à bout & Mellus & Pompée. Un Sertorius, dit le Commentade Polybe, dans une occasion, comme celle du de Lille en 1708, auroit ruiné & anéanti la puisale des Allies devant cette Place. Ce grand Capitaitoujours en mouvement, toujours atrentif à ce d'ennemi devoit, ou pouvoit faire, lui rompoit toueses mesures. Un convoi étoit-il en campagne, il lit au-devant avec une incroyable diligence. Etoitampé dans un poste avantageux, s'il jugeoit qu'on l'en déloger, il s'abandonnoit par des retraites ales ou véritables. S'opiniâtroit-on à le suivre, il fonçoit & se cachoir dans des lieux impraticables, tout parsemés de piéges, & de chicanes.

A R E S : ce font les branches d'arbres torses, qui it les trains de bois floté & qui tiennent les pièces.

tes ensemble.

ARPON: c'est un grand javelot forgé de ser u, auquel on ente un manche de bois, long de ou sept pieds, où l'on attache une corde. Ge pon a la pointe acérée tranchante & triangulaire, storme de sièche. C'est par son moyen, qu'on prend Balénes, les Porcines, & d'autres gros positions, as le bout du harpon est un anneau, où est attace une corde, qu'on laisse sie la Baléne qui ne manque point d'aller se tapir sond; & au bout de cette corde tient une couge he qui suit la Baléne, & qui sert d'indice.

ARPONS: ce sont des sers tranchants mis aux

thak PONS: ce font des fers tranchants mis aux luts des vergues, faits en forme d'une S pour couè à l'abordage les haubans & autres manœuvres de nnemi. A Dieppe on les appelle Cerpes, ou Serpes. I ARPONNEUR: c'est celui que le Capitaine TOO HA HA

du Vaisseau engage pour jetter le Harpon, lorsqu'il à la pèche de la Balène. Il le lance de toute sa sour le la bete, enforte qu'il perce le lard, & qu'il es fort avant dâns la chair. La Balène se lance au se quand elle se sent blesse, & quand elle revient haut pour respirer, le Harponneur la blesse vou nouveau, après quoi les autres pêcheurs l'approch par les côtes, & lui pousse sont les nageoires longue lance serrée dans la poirtine, au travers intestins, alors la Balène, qui est aux abois sair reja le sang par la fistule de l'évent, après quoi le ca vre slotte sur son la reire, comme un vaisse au lene, & la retirent à terre, comme un vaisseau. Il dépêcent & la bonissent promptement. On en fait s' dre le lard sur la greve.

HASTAIRES Soldats Romains, plus avar en âge, & plus distingués que les Velites. Ils avo ordre de porter l'armure complette, c'est-à-dite bouclier convexe, large de deux pieds & demi, long de quatre pieds, le plus long étoit d'enviror quatre pieds, & un palme. Il étoit fait de deux p ches collées ensemble, & couvert par dehors, j mierement d'un linge, & par dessis d'un cuir de v. Les bords en haut & en bas étoient garnis de fer recevoir les coups de taille, & pour empêcher qu'il se pourrissent contre terre. Le convexe étoit en couvert d'une plaque de ser, laquelle paroit les gra coups, comme de pierres, de farisses, & de tout

tre trait violent.

L'épée étoit une autre arme des Hastaires, que portoient sur la cuisse droite, & l'appelloient l'e Espagnole. Elle frapoit. d'essoc & de raille, parce la lampe en étoit sorte. Ils portoient outre cela de piles, un casque d'airain & des bottines. De ces les uns étoient gros, les autres étoient menus. Les forts étoient ou ronds, ou quarrés; les ronds avo quatre doigts de Diamétre, le quarrés avoient le l'metre d'un de leurs côtés. Les plus menus resibloient assez aux traits que les Hastaires étoient core obligés de porter.

La hampe de tous ces piles, tant gros que men étoit longue à peu près de 5, coudées. Le fer en form hameçon, qui y étoit attaché, étoit de la même l gueur que la hampe. Il avançoit jufqu'au milieut bois, & il y étoit fi bien cloué, qu'il ne pouvoi lâcher fans fe rompre, quoiqu'au bas & a l'ene

HA il étoit joint avec le bois, il eût un doigt & demi

Paiffeur.

es H flaires portoient sur la tête un panache roue u noir de trois plumes droites & hautes d'une coué, ce qui joint à leurs autres armes, les faisoit aftre fort Lauts, & leur donnoit un air grand brmidable. Les moindres Hastaires portoient oureela sur la poitrine une lame d'airain , laquelle vit douze doigts de tous les côtés. Ils l'appelloient larde-cœur. Ceux qui étoient riches de dix mille names, au lieu de ce plastron portoient une cotte denaille.

AUBANER : c'est attacher à un piquet le man d'un engin ou de quelque machine femblable, de l'arrêter, & le tenir ferme, quand on éleve un

a eau.

AUT-BORD, voyez VAISSEAU.

A U T la baguette, terme de commandement de vercice. On la tient à pleine main toute droite, le oce le long de la baguette, le petit bout en haut, 131. commandement, mais au 36e. le gros bout de

a aguette doit être en haut. A U T le fourniment. Ce commandement est compi dans le 29° le Soldat le tient à pleine main, &

l'A U T la baïonnette, 40e. commandement de l'excice. On la tire du fourreau, la tenant par la poie la pointe en haut. Le poignet à la hauteur de l'aule, & le bras droit tendu. I A U T le Fusil Ce 14° commandement se fait à

dite tenant le Fusil de la main droite. Le bras tendu d'ant le milieu du corps, la platine à hauteur de la

c vate. AUTE SOMME: c'est la dépense, qui ne rarde, ni le corps du navire, ni les loiers des homus, ni les victuailles, mais ce qui s'emploïe par tous l'interesses pour l'avantage du dessein, qu'on a enipris. Ordinairement le Maître en fournit un tiers,

Eles Marchands le furplus.

HAUT-FONDS: c'est un terme, dont quelces uns se servent, aussi bien que de basses, & de l's fonds, pour dire un endroit, où il y a peu d'eau. HAUTS d'un Vaisseau : on dir absolument les uts du Vaisseau, par opposition à ce qu'on appel-les bas. Les hauts sont les châteaux, les mâts & utes les autres parties, qui sont sur le pont d'enhaut. n entend aussi par les hauts d'un Vaisseau les parHA HE

tres, qui font hors de l'eau: & les bas d'un l
feau fignifient celles, qui font dessous, ou dans l'
Lorsque les Vaisseaux sont trop soibles d'échantil
& qu'ils se tourmentent trop, on les rase quelquel
& on leur ôte tous les hauts: mais cela fait pe
beaucoup d'espace, & rend la manœuvre des écot
& des couets plus difficile. Au contraire il y a
Vaisseaux étroits par le bas, qu'on tient larges p
haut, pour gagner de l'espace, afin qu'ils soient
propres au combat.

HAUTETBAS: c'est un commandement l'on fait sur un Vaisseau aux gens de la Pomp mouvoir haut & bas la bringuebale, afin que

forte avec plus de force.

HEMICYCLE: c'est-à-dire demi-cercle. I deux demi-cercles dans les Cartes que l'on sa monde, l'un appellé Hemycycle Septentrional, &

tre Hémycycle Méridional.

HEMÍSPHERE. C'eft la moitié du Globe restre. L'Equateur divise le monde en deux Hémires, dont l'un depuis la ligne jusqu'au Pôle Aré est appellé Hémisphere Septentrional, l'autre dep même ligne jusqu'au Pôle Antarctique a le nom d misphére méridonal. Le Méridien divise le Cideux Hémisphéres, l'un appellé Hémisphére ascen ou Oriental, & l'autre Hémisphére descendant out dental.

HERSES d'affût fur les Vaisseaux : ce sont herses avec des manières d'anneaux concaves app Delots , ou Cosses, & ces herse sont posées au du derrière du sond de l'affût d'un Canon, où

acroche les palans.

HERSILLIERES: c'est un terme, qui sig des pieces de bois courbes, qu'on met aux bout u plats-bords d'un navire, ou d'un bateau, qui son

l'avant, & sur l'arrière pour les fermer.

HIEMENT: c'est un terme de Charpentier se dit du mouvement involontaire d'un assemblag o pièces de bois, que cause quelque violent efforvents, ou le branle des cloches & des vagues, aussi le bruit, que fait une machine en élevan u pesant sardeau.

HISSER: c'est hausser quelque chose, ou ver. On dit Hisse la grande vergue, Hisse la vergue Misene. Hisse en douceur, c'est hisser lenteme doucement. Hisse: c'est ainsi que l'officier commo pour faire hisser quelque chose. Hisse de force. C'est la la commo pour faire hisser quelque chose. Hisse de force. C'est la la commo pour faire hisser quelque chose. Hisse de force. C'est la commo pour faire hisser quelque chose. Hisse de force of the la commo pour faire hisser quelque chose.

HI HO of l'Officier commande en repetant le commandemit, pour faire entendre qu'il faut hisser promptetoent. Il dit par exemple. Hille le grand hunier, hie; hisse de la caliorne, hisse: & ainsi des autres cofes qu'il faut hisser, en nommant la manœuvre sur Juelle les Matelots doivent hiffer.

IIVERNER : c'est en terme de Marine , pas-

l'hiver dans un Port.

HOLA: l'on crie ainsi sur mer, lorsqu'on veut rler à quelque Vaisseau qu'on rencontre en mer, dans quelque rade. On dit hola fort lentement en nononçant l' H. hola-ho : ces deux termes sont usià la mer pour appeller quelqu'un, comme celui hà est usite sur terre. On dit Ho du soleil Roial, b de la Chaloupe, Holà, en prononcant fort lenment.

HOMME, bon homme fur mer, est un bon atelot, un bon homme de mer. L'Isse de Rhe, & Asse de d'Oleron fournissent de bons hommes.

HOMME MARIN : ce sont des hommes on prétend, qui se trouvent dans la mer aussi-bien ne des temmes, de quoi on rapporte diverses hisires anciennes, mais il n'y en a pas de nouvelles.

HONNEUR. Faire honneur à quelque chose. omme à une pointe de terre, ou à une Roche, c'est terme de Marine, ne la pas trop approcher en

affant avec un Vaisseau.

HOPITAL fur mer, c'est un Vaisseau, qui suiz ne armée navale, ou une Escadre, qui suit pour le oins dix Vaisseaux, lequel est sous la direction de Intendant de l'armée, ou du Commissaire Général.ou rdinaire, préposé à la suite de l'Armée, ou Escadre. n y embarque les blesses , & les malades , qui sont ans les Vaisseaux de guerre, afin qu'ils n'incommo-ent pas ceux qui se portent bien. Le Bâtiment choipour servir d'hôpital est garni de tous les agrès néessaires à la navigation. On observe que les ponts en oient hauts, & les sabords bien ouverts : que les cales se virent sur le second pont, & que l'entre deux ponts scit libre, afin qu'on y puisse placer commodénent les lits destinés pour les malades, & que l'air y puisse entrer pour éviter la corruption, & les mau-vailes odeurs.

HOPITAL, dans les Villes de guerre, ou à la fuite des Armées. Lorfqu'un Soldat est incommodé, les Sergens ne doivent pas fouffrir qu'il foit incommo-de pour le fervice en le fatignant. Il arrive que d'une

304 HO HO

petite incommodité, il en vient une plus groffe mal die. S'ils en apperçoivent quelqu'un, qui ait la moi dre maladie contagieuse, il faut le séparer de ses c marades, & le faire traiter promptement. Ils ne de vent jamais mener de Soldat à l'Hôpital de leur che Ils ne peuvent le faire que par ordre du Chirurgie Major du Régiment & par celui de leurs Officier cui souvent (fi c'est à l'armée) veulent bien les sai foiener dans une tente féparée à leurs depens. Car to Soldat, qui va à l'Hôpital court grand risque de n'e plus revenir, soit parce qu'il meurt, soit parce qu'il déserte. Si néanmoins on est obligé de l'y mener, faut qu'il y foit conduit par un Sergent, qui ne quit pas le malade, qu'il n'y foit placé. Sans cette atte tion les Soldats expirent dans les ques sans entrer da l'Hôpital, faute d'avoir quelqu'un entendu avec et pour les v faire recevoir. On croit qu'il suffit de doi ner simplement un billet à un pauvre Soldat, qui n pas la torce de se porter, lequel est quelquesois reb te par le grand embarras, & la mauvaise humeur d Infirmiers, ou Directeurs des Hôpitaux, Quand ils font on ne reut les visiter trop fréquemment pour l soulager, & leur donner courage, afin qu'ils soie affectionnés a rejoindre leur Compagnie.

Les bons Officiers doivent visiter les Soldats de le Compagnie, qui font à l'Hôpital, les aider, les cofoler, & les encourager, f(avoir s'ils font bien foignés fi les alimens, & les médicamens sont bons, s'ils n'e manquent pas, & fi les Directeurs des Hôpitaux, M decins, Chirurgiens, & Infirmiers, font leur devo Ces foins charitables leur attirent infiniment l'amit du Soldar, & celle de leurs Officers suprévieurs, au quels ils doivent rendre compte de ce cu'ils n'ont products de la compte de la compte de la compte de ce cu'ils n'ont products de la compte de la compte de ce cu'ils n'ont products de la compte de ce cu'ils n'ont products de la compte de la comp

trouvé dans l'ordre.

A plus forte raison, quand ils sont command pour la visite de l'Hôpital, ils sont obligés de redoi bler d'attentions: ainti ils doivent en la faisant écri sur un Contrôle, Compagnie, par Compagnie, le no des Soldats malades, la nature de leur maladie, goût les boüillons, le pain, le vin, la biere, la viande, propreté des lits & des sales, afin de pouvoir rend compte à leur Commandant par un détail exact, so dat par Soldat, généralement de tout ce qui se passe.

HORISON: c'est un des grands cercles de l'sphère, qui coupe le Ciel & la Terre en deux partitégales ou en deux hémisphères: alors on l'appelle Ho

ruo.

HOHU HY

Rationnel. Cet horison rationnel, doit s'imaginer
me un plan, qui passe par le centre de la Terre,
qui est prolonge jusques dans le Ciel. Horison senc'est la partie du Ciel & de la Terre ensemble,
borne notre vuë, ou que nous pouvons découde nos yeux. Horison droit, c'est celui que l'Eteut coupe à angles droits. Horison oblique, c'estte, l'horison où le pôle est dans le Zénith: Horison
c'est-à-dire, qu'il est embroüillé.

OUPBE, terme bas de Marine, qui veut dire évation de la vague ou de la lame de la Mer. Prenla Hougée, c'est prendre le tems que la vague ève, pour s'embarquer d'une Chaloupe dans un

vaisseau, quand la mer est agitée.

OURCÉ, en terme de Marine, c'est une corde, trient à bas-bord & à stribord la vergue d'artimon. I ne sert jamais que du côté du vent. Elle a un croc bout qui se croque dans l'étrope du bout de la cue d'artimon, & va passier à une poulle amarrée ulerriére des haubans. Elle se met de côté, & sert loras à la vergue d'artimon. L'étrope où elle se rue a une côté à chaque bout pour la croquer, OURVARI : ce terme se dit par certaines

OURVARI: ce terme se dit par certaines de Marine, d'un vent qui vient tous les soirs de ce, dans quelques unes des Isles de l'Amérique, &

nest accompagné de pluye & de tonnerre.

UILIERES: ce sont de petites cruches, dans euelles on tient l'huile, dont on se sert dans un Viseau.

ULOT: c'est dans un Vaisseau, l'ouverture où

mhivelle.

UTER les vergues d'un Vaisseau: c'est amener-levergues, jusqu'à la moitié du mât, & les mettre croix de S. André, afin qu'elles prénnent moins de ve dans un gros tems, & que le Vaisseau se tour-mite moins. Huter en amenant un des bouts de la veue jusqu'au vibord, apiquer: c'est-la proprement quer & huter, c'est quand on baisse le bout de la veue, sans que néanmoins elle vienne jusqu'au vibod.

YADES: c'eff une conftellation composée des le étoiles, qui sont dans la tête du Taureau, & donclarincipale est l'œil gauche. Elles paroissent rarement le amener de fort grandes pluyes.

YDROGRAPHIE; c'est la science par le

HY

moyen de laquelle on s'instruit dans l'art de navige enforte qu'on est capable de faire des Cartes Marine de conduire les Vaisseaux, & de connoître préciséme le lieu où l'on est lorsqu'on fait un voyage de long com Cartes Hydrographiques : ce sont des Cartes Marine que l'on dresse exprès pour les Pilotes, oùtous les rum de vent sont marqués. On y marque aussi les banc les basses & les rechers, & les Méridiens y sont p ralleles les uns aux autres.

T

AMBES de compas , on dit qu'un Compas deux jambes, pour dire qu'il a deux pieds ou de

pointes.

JANISSAIRES. Les heureux succès que Sultan Amurat eut dans les courses qu'il fit faire de la Thrace & une partie de la Macedoine, par les I ches LALA, SAIM & AURANOS, donner occasion à l'établissement du Corps des Janissaires. Sultan porta ses armes en Europe, il y fit de gra des conquêtes, & un grand nombre d'Esclaves de ti âge, principalement des enfans, & le Gouvernem Militaire prit soin de ces Enfans pour en tirer jour de l'utilité.

Amurat voulut premierement consulter Agis-Billa un des plus grands hypocrites de son tems, & qui s par un extérieur composé s'attirer la réputation d' homme vertueux. Agis-Bictas ordonna que ces Enfi fissent mourir plusieurs Chrétiens, afin de les acce aumer par-la au carnage, & de les rendre crue comme étant destinés à faire le fondement de l'Infa terie Turque, sous le nom de Janissaires, c'est-à-di nouvelle Milice. Il leur prescrivit ensuite, comme le Législateur, de garder un extérieur austère & sauva & de se disposer à acquérir de l'honneur par des v toires, en toutes les oceasions où ils seroient employ Pour les obliger à se souvenir qu'il leur avoit donné bonnes espérances, & les avoit encouragés lors de le établissement, il voulut entourer la tête de l'un d'e avec une manche de son habillement de dessous mousseline blanche, qu'il coupa pour cer esset, en faisant une espèce de bonnet, & il ordonna q Pavenir ils en portassent tous de semblable. Ils les p rent encore aujourd'hui de même, excepté qu'ils le wordes de quelques galons d'or.

Lo Corps des Janissaires s'est extraordinairem

gmenté depuis son institution. Le nombre dans ces rniers tems s'en est augmenté jusqu'à 54 mille 222. Alingués en trois Corps dissèrens, c'est-à-dire, en JAJABEYS

BOLUKYS & SELMENYS

ui ont encore entre eux ces trois sortes de noms.

CORIGYS OTURAKYS & FODLAKORANS.

Ils obeissent les uns & les autres à des Ches établis ur veiller sur leur conduire, & à des Officiers qui doint seulement prendre soin de leurs dissers qui doint seulement prendre soin de leurs dissers Corps ou mpagnies, appellées Oda, mot qui signifie proprent une chambre, & pris du lieu où ils mangent enhable, ainsi qu'il leur est ordonné. A Constantinople, chambres sont incrustées de fayance, & il y a des trades, qu'ils appellent Sophas, pour s'asseoir ou crimir. Il y a aussi une cussine attenant, & toutes les arres commodités pour vivre en société. Ils conservat encore le même ordre en campagne pour les cambrées, se servant de Tentes rondes & particulières, cue grandeur demesurée, & distinguées par des figures canimaux & autres chisfres.

Poures les Compagnies de Janissaires sont au nomde cent quatre-vingt-seize. Il y a cent-une Comgnies des Jejabeys, qui ont le privilége de garder les luces les plus importantes, qui sont sur les frontières. luts Officiers peuvent aller à cheval en présence de l'r Général, ce qui n'est pas permis aux Officiers des tres Compagnies. Pour marque de ce privilége ils

prent des bottines jaunes.

Les Compagnies des Bolukis font au nombre de 61. Les Capitaines font indifpenfablement obligés de rter des bottines rouges, ce qui marque qu'ils n'ont potroit de paroître à cheval dans les fonctions.

Les Compagnies des Selmenys font au nombre de Leurs Officiers font obligés aux mêmes loix que ex des Bolukys, c'est-à-dire, de marcher a pied avec é bottines rouges devant les Généraux, à l'exceptiontrente, qui etant furnuméraires agregés au Corps, àpour la plupart de jeunes gens, qui attendent d'êtrepcés par la faveur de leur pére, ont le privilége d'aller aheval, jusques à ce qu'ils ayent une Compagnie. Il fait un choix de ces trois fortes de Janislaires in-

dinctement. Cette Elite est nommée les Corigys, aut

mbre de 930, qui sont destinés à la garde des trois-

708 JA JE résidences Impériales, qui sont Constantinople, An drinople & Burse.

JARDINS: c'est un nom, que quesques-unsdonnent aux balcons d'un Vaisseau, qui sont couverts.

JALORT: terme de Marine: c'est une entaille saite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambort d'un Bâtiment, pour y faire entrer une petite pattie du bordage qui couvre les membres du Vaisseau.

JAVEAU: c'est une Isle nouvellement faite a milieu d'une rivière, par alluvion ou amas de limon 8

de sable.

J'AUGE: c'est la juste mesure que doit avoir u Vaisseau, qui doit contenir quelque liqueur ou quelque grains.

JAUGFAGE: c'est un droit que sont paye les Officiers Jaugeurs, pour la jauge des Vaisseaux.

JAUGER c'est mesurer un Vaisseau, pour vo s'il est de la mesure qu'il doit être. Tous les Navir sont jaugés incontinent après leur construction, par le Gardes Jurez ou Prud'hommes du métier de Charper tier, qui donnent leur attestation du port du Bàtimen Pour connoître le port & la capacité d'un Vaisseau en régler la jauge, le fond de cale, qui est le lieu e la charge, est mesuré a raison de 42, pieds cube pi tonneau de mer.

JENIZER-EFENDI. Charge, qui chez l Turcs, dans les Janislaires, revient à celle de Prev dans nos Armées, cet Officier n'a d'autre emploi que oslui de Juge de la Compagnie. Il assigne certains jou aux Soldars pour leur donner audience & juger leu différends. S'il arrive quelque chose d'important, il fait le rapport à l'Aga, qui juge ensuite en derni

ressort.

JETTE dehors le fond du hunier : c'est un cor anandement à ceux qui sont à la hune de pousser dehe

la voile du mât de hune.

JETTE'E: c'est le mur d'un Quai ou d'un me de Port, sait pour arrêter l'impétuosité des vagu On le confruit de gros quartiers de pierre ou de ca sons, remplis de matériaux, que Pon jette dans mer sans aucun ordre, quand il n'est pas possible sonder à sec, en faisant des bâtardeaux.

JETTER un Navire sur un banc ou sur un saher, ou à la Côte: c'est aller donner exprès contre Rocher ou une Côte. Parce qu'on en regarde le peomne incertain, st qu'on croit éviter par-là un paout à fait certain. Les Lamaneurs, qui par ignora

JE JE 309 n Bâtiment, sont condamnés au fouet &

or échoüer un Bâtiment, sont condamnés au souet & pris pour jamais du pilotage; & à l'égard de celuiqua malicieusement jetté un Navire sur un banc, un coler ou à la Côte, est puni du dérnier supplice, & le corps attaché à un mât près le lieu du naufrageJer du blé ou d'autres grains à la bande : c'est jetter sur coité du Vaisseau les grains qui étoient un côté du Vaisseau les grains qui étoient un contraint par la tempête, pour faire un contrebalaacent.

E U, jeu du Gouvernail, c'est son mouvement. E U-P A R I : on dit en termes de Marine; Jeui, faire jeu-parti, quand deux ou plusieurs persont, qui ont part à un Vaisseau, il y en a une qui veut epre la société, & qui demande en jugement que le ce demeure à celui, qui fera la condition des autres

alleures ou bien que l'on fasse estimer les parts.

EU de hazard. La défense des jeux de hazardis les Camps & Armées; & dans les Garnisons ett ienne. François I. par une Ordonnance du 24-let 1534. & Henri II. par une autre du 22: Mars 7. ordonnerent qu'aucun Compagnon n'emportàs fur le jeu d'un autre, sans son vouloir ou consentent, & ne fissent faux jeu ni piperie, sur peine pour première sois d'être soiettés; & pour la seconde, tre foiettés essentis, c'est-a-dire, d'avoir les oreil-coupées, & bannis pour dix ans. Les Delinquans ent mis ès mains des Prevoss, qui avoient droit de sissent cour ce qui éroit sur le jeu. Sur les mêmes nes, le jeu des Dez & de Cartes évoient désendus, si que ceux qui engendroient-volontiers noises, désas & dissentions.

ouis XIV. par un Arrêt du Conseil d'Etat du 15avier 1691. désend très-expressement, tant aux Offitrs de ses Troupes, qu'à toutes autres personnes de
elque qualité & sexe qu'elles soient, de joüer aux
xx de Hosq, Pharaon, Barbacole, Basset, S. Pour
Contre, sous quelques noms qu'ils puissement être désés, ni d'y donner a joüer chez eux, ou de sousser
il y soit joüé, à peine de ceux qui auront joüé de
lle livres d'amende, & a ceux qui auront donné a
iler, ou sousser d'amende pour chaeune contravention,
plicable un tiers au prosis de S. M. un tiers aux
uvres du lieu où la contravention aura été comife, & l'autre tiers au Dénonciateur. Laquelle amen

8. M. a dès-à-present déclarce encourué par les,

TION IN IN

Contrevenants, sans qu'ils en puissent être déchargés voulant qu'ils soient condamnés au payement, mêm

par corps.

A l'égard de ceux qui n'auront pas les moyens d payer les dites amendes, elles sont converties, seave celle de mille livres en quatre mois de prison. En conde six mille livres en un an aussi de prison. En conces su discription de prison. En conces su discription de prison. En conces su discription de provinces su des mées, à tous Juges de Police, Prevôts des Camps d'Armées, & autres Juges, de s'employer à l'exécutio dudit Arrêt, voulant que les Sentences & Jugemer par eux rendus contre les Contrevenants, soient excutés, nonobstant toutes oppositions & autres empenents, pour lesquels il ne sera différé. Les défer ses portées par cette Ordonnance ont été aussi dues au Lansquente en 1712, par une Lettre Circlaire, écrite par M. Voisin au nom du Roi à tous le

Gouverneurs & Intendans.

Par l'Ordonnance du 25. Août 1698. Louis XII défendit encore à tous fes Cavaliers , Dragons, So dats, Vivandiers & autres, tels qu'ils foient, de ten aucunes Tables de jeu, foit dans le Quartier du Roi ou dans les autres endroits du Camp, fut peine (a vie. En conféquence des Réglemens & Ordonnances faites dans tous les tems par nos Rois au fujer du jeu Louis XV. par la fienne du 1. Juillet 1727. ordon dans l'Article XLIII. que tout Soldat, Cavalier (Dragon, qui triche au jeu, foit puni de mort : & Majefté veut que si dans les Camps ou dans les Placet i s'établissoit des jeux de hazard, & capables d'enger der querelle, les Commandans ou Gouverneurs fa fent rompre les tables, machines & ustencilles, se vant auxdits jeux, & qu'ils fassent mettre en prison ceux qui tiendront les dits jeux.

INCOMMODE', Vaisseau incommode': c'es à-dire, un Vaisseau qui a perdu quelqu'un de si mâts, qui a sa manœuvre en desordre, & qui étai

desemparé a besoin de radoub.

INDICATION de l'aiguille aimantée : c'e l'indication qu'elle donne & qui fait reconnoître le

parages & les lieux où l'on est.

INFANTERIE Turque. Elle est composée d différens Corps qui ne sont pas tous des Troupes d' lite. Elle est divisée premierement en Capiculy & Sa ratculy. En milice Capiculy est subdivisée en Janissa res "Agemolans, Topeys, Gebegys, & Sakhas", voye JANISSAIRES. Écoles des Agemolans, ou Nov. IN IN

e des Janissaires, Topeys ou Canoniers Turcs, Gebys ou Armuriers Turcs, & Sakkas au nom de Por-

urs d'eau.

Pour l'Infanterie Serratculy elle est composée des exaps, des Izarelys, des Seimenys, des Lagumgys, des Musellims. Je vais parler ici de ces différens ps, fuivant ce que m'en apprend le Comte de Mrfilly dans son Etat Militaire de l'Empire Ottomn,

la Porte ayant remarqué que le Corps des Janiffai. n'étoit pas suffisant pour garder toutes les Places. intieres de l'Empire, créa dans les Provinces un veau Corps d'Infanterie pour servir comme les issaires, tant en Campagne que dans les Garnisons, elle affigna d'abord pour son entretien un certain enu annuel à chaque BEGLERBAT, ou Principauté. en a qui peu informés de ce que c'est que ce ps, le consondent avec les Janissaires sous le nom infanterie Capiculy, quoiqu'il soit très-différent, par divisions, par sa valeur, & par la discipline qu'il

erve.

Ce Corps n'est point établi par le Gouvernement, nme celui de l'Infanterie Capiculy. Il dépend en éral des Bachas des Provinces, qui comme ses lefs doivent le gouverner, & qui en donnent le comindement ou à ceux qui leur offrent le plus d'arou a leurs meilleurs amis. Mais cette Milice n'eft pée que lorsqu'elle est employée, encore est-ce de gent du pays. Quant à ses emplois, elle n'est que pur soutenir les Janissaires & les remplacer.

L'Infanterie Serratculy est divisée en Azzaps, en Grelys, en Seimenys, en Lagungys, & en Musellims. Le nombre des Azzaps n'est pas réglé. Ils sont partés en plusieurs petits Corps, indépendans les uns d autres, suivant la division des Départemens qui enpofent l'Empire Ottoman. On les distingue dans ler pays en autant d'Odas qu'il y a de jours dans la Inaine, & ils prennent le nom de ces Odas.

Is font tous également fous les ordres de deux Offiers Généraux, qui sont l'Azzap-Agasy Général en of de tous les Azzaps, & l'Azzap-Kiatiby qui est Ir Commissaire, dont l'emploi est d'enregistrer leurs

rms & leur paye:

Ils obeissent séparément à d'autres Officiers, qui sont Derys, les Oda-Bascys & les Baictactars. Les De-7 font au nombre de dix dans chaque Compagnie. Cont proprement des Caporaux qui veillent a ce

312 IN IN

que les Soldats fassent leur devoir. Les Baithasta ont soin de l'Etendard de chaque Oda: & cet Ete dard confisse en une queuë de cheval qui pend ¿ bout d'une lance surmontée d'une boule de cuivred ré. Les Officiers sont encore obligés d'avoir soin (la cuisse de leurs Compagnies.

Chaque Azzap est ordinairement natif du pays où fert, & est habillé à la maniere de ce même pays. Bude ils étoient obligés d'être habillés à la Honggroif avec un bonnet d'étosse bondé de peau, & d'avoir à sabre, une arquebuse, ou un sust pour armes, ce q les faisoit consondre avec les Hongrois Chrétiens.

Les Ifarelys font principalement employés dans l Villes frontieres à ce qui regarde l'Artillerie à la pl ce des Topeys ou Canoniers, & ils obciffent à l'Of cier d'Artillerie envoyé de Conftantinople qu'on not

me Topey-Agasy.

Ils ne sont point subdivisés & leur nombre n't point fixe, car il dépend de la qualité & de la quant de l'Artillerie. On commande un homme de Corps pour servir les petites piéces & deux pour l grosses ; ainsi au lieu d'être répartis par Compagnie ils le sont par les piéces de canon qu'ils servent, disant cet sur la relie pièce de canon qu'ils servent, de la relie pièce de canon de la Forteresse.

Ils n'ont point d'autre Officier que celui dont j' déja parlé, qui est subordonné au Bacha de la Pr vince, parce que leur emploi n'exige point de Subs ternes. Les Bolukys Bafcys font des Officiers qui le apportent les ordres dès Généraux fur ce qu'ils di vent faire, & ne sont point des chess qui doivent

mêler du bon ordre de l'Artillerie.

Les Seimenys font le Corps le plus méprifable cette Milice, parcé qu'il n'eft compofé que de Payfa qu'on enrolle dans une grande néceffité. Il de fert e pour faire nombre fans qu'on compte fur fa valeu & on y admet également des Turos, des Gress, & n me des Catholiques, qui s'enrollent pour s'exemter

paver le tribut annuel.

Ils ne reconnoissent point d'autre Chef que le Bac du lieu. Ceux de Natolie sont tous Mahométans, e les appelle Jaja, ou Gens à pié, & quoiqu'ils ne rent point de paye que lorsqu'ils sont employés, pendant ils sont divisés en Baitaks ou Etendarts, qui est la même chose que les Odas, & ils obeissent septement Bolisk-Basgy, qui est Capitaine de ceux marchent sous son Drapeau, jusqu'au nombre de se contra de la contra del la contra de la contra de la contra del la contra del la contra

IN IN 315

te hommes, & an Battactar qui garde le Drapeau, pel est d'une médiocre grandeur & ordinairement

remploi des Seymenys s'étend en général jusques les Garnisons & dans les Camps, & quoique les res fe fient peu aux Chrétiens, cependant ils s'en eirent beaucoup durant le siège de Vienne, où ils mittent leur Infanterie & contre leur coutume or-hire, ils en formerent le Corps de reserve, qui sit suius grande resistance à Colembergh.

es armes dont ils fe fervent font peu de chose : ils nt que des sabres mal polis, & de très-mauvaises uebuses à rouet, ou de méchans fusils, toutes arinégales, qui sont de peu de désense en main de

eilles gens.

les Lagumgs font ce que nous appellons des Miss. Les uns font Armeniens, les autres Chrétiens, de la Grése, foit de la Bosnie, qui accoutumés ravailler aux mines ont beaucoup d'adresse pour exercice dans lequel ils sont guidés par certains x Officiers appellés Lagumgs-Bases, ou Chess des acurs qui ont assez de priviléges.

es Musellims sont des Chrétiens Tributaires, comdés pour préceder l'avant garde, & accommoder chemins & les ponts par où l'armée doit passer, travail leur fait donner le nom de Pionniers.

s Bachas des Villes ont grand foin de conserver Musellims; ils les exemptent du Tribut & leur nent même des terres franches de toutes charges crivilege en oblige seulement cinq d'entre trente paravailler en tems de marche, & s'ils s'association les Charpentiers, c'est encore mieux.

e nombre en est incertain, il dépend du plus ou moins que les Provinces sont peuplées & de l'éten-

des terres qu'on peut leur donner.

s n'ont point d'autre chef que le Bes-Musellimi, achef des Exempts, dont l'emploi est de veiller à

ue cette Troupe fasse bien son devoir.

eux de la Natolie obeiffent cependant au Beg ou iah, qui doit avoir soin de leur entretien de la ne maniere que de la Cavalerie de son Départe-

, n'ont point d'autres armes qu'une hache, mais levillages circonvoifins ou les magafins de l'Artilletileur fournissent les pieches dont ils ont besoin, sui sont des outils appartenans à leur profession.

IN Quant à l'usage du sabre & du fusil il leur est inter-

Lorsque l'Armée est en marche ils doivent la preceder du jour, afin d'avoir le tems d'ôter tout ce qui

pourroit la retarder.

Dans les Garnisons on les met auprès du canon & ils le servent autant qu'ils sont capables de le faire.

Pendant les fieges on les occupe dans les Tranchées & autres ouvrages de cette nature, ce qui leur rappore beaucoup d'argent & de quoi les Janissaires son jaloux. Enfin ils sont plus à craindre que tout autre Corps d'Infanterie que ce soit, parce que c'est en en que se trouve le fondement de toutes les machines de Guerre.

INGENIEUR de feu, Artificier : c'est un Offi cier qui fait les feux d'artifice de guerre, & qui a soi de charger les Grenades, bombes, pots à seu, & tou tes fortes de machines de feu. On dit Ingenieur d Marine. Cependant le mot d'Ingenieur n'est atta ché qu'à l'Officier qui conduit les travaux de la guer re, soit pour fortifier les places, soit pour les atraque INONDER: c'est noyer un pays par un debor

dement d'eaux , afin d'empêcher l'Ennemi d'aller e

INSPECTEUR de construction : c'est un Off cier qui fait prendre devant lui les plans & les profils avant que de commencer fa construction. Il fait fait un Devis exact des bois qui doivent y entrer. Il enfe gne aux Charpentiers la maniere de conduire par reg les fonds, les hauts, le fort, les batteries, & ponts, &c. Enfin il prend garde à tout ce qui regare

la construction & le radoub.

INSPECTION des Gardes & Détachement elle confiste dans l'examen que le Sergent ou le Capi ral de semaine de chaque Compagnie doit faire chaque Soldat commande, comme de voir s'il est pr prement tenu, si ses guêtres font bien mises, ses a mes claires & huilées, la bayonette ajustée sur le f fil, fi la baguette en est bonne, s'il est garni de banderolle & de son tampon, attaché avec une che nette à la sougarde, s'il est bien charge & amorce, fourniment avec de la poudre, la cartouche gare avec un tire-bourre, une pièce huilée, un essui-pierr une pierre de recharge, si celle qui est à son susil bonne, si la garde & la lame de son épée sont claire les fourreaux d'épée & de bayonnette, bouts & cr IN

hs en état de servir, aussi bien que son ceinturon boucle. Enfin s'il ne manque rien aux Soldats comnidés, ensorte que les Officiers en faisant l'inspece les trouvent en bon état, en étant responsables. Les ens ne doivent pas quitter le lieu où se fait l'inse ion, que les Gardes ou autres Détachemens n'en

ont partis.

l'Armée l'attention des Sergens sur la propreté. l'inspection doit être dès le matin de faire habileres Soldats avec toute la propreté possible, ensuite defaire remuer la paille dans chaque tente, ranger e ois dans les petites ruës ou intervalles . & de faire ver de la queue à la tête du Camp. Une deminre avant que la Garde batte, ils doivent faire arêter les Soldats de leur Compagnie, qui sont comnide's, foit pour remplacer le piquet, foit pour mon-

cla Garde, ou aller en Détachement.

Duoique les Capitaines ne soient pas absolument ges de se trouver à l'inspection des Gardes & Démemens, il est a propos qu'ils s'y trouvent souvent per examiner les Soldats de leur Compagnie qui sont cimandés, & voir si leurs Officiers & Soldats s'actent de leurs devoirs. Ils trouveront toujours quelchose à rectifier qui tendra au bien du service.

NSPECTION générale qui se fait à l'Armée. Olinairement toutes les Gardes s'affemblent à l'heuque la Garde doit battre au rendez-vous général, est presque toujours au centre de la premiere lia , où les Officiers Généraux de jour , les Inspecters & le Major Général se trouvent pour faire l'inspition des Gardes qui feront mifes en bataille fuivant leang de leur Brigade, à la tête desquelles il do t serouver un Soldat d'Ordonnance de la vieille garde pir conduire la nouvelle à son poste. Alors les Offic's doivent être à pied à la tête de leur garde les arns à la main. Cette inspection se fait les Soldats se riofant fur leurs armes, bayonnette au bout du fufi & les épées tirées, qui est la fituation où l'on peut neux examiner chaque homme. L'inspection faite, leque le Major Général veut faire défiler chaque Itachement, il dit au Capitaine de commander sa Joupe, lequel se tourne tant soit peu à droite & comfinde aux Soldats d'un ton de voix ferme : Marche : ginstant il se met en marche après avoir salué du capeau, en partant de bonne grace du pied gauche; idoit observer de marcher lentement & d'un pas assez

Ddi

316 IN IN

réglé, pour que son Détachement puisse toujours gac-

der ses rangs & suivre en bon ordre.

INSTRUCTION des procès criminels. En Garnison les Majors des Places sont chargés d'instruire les procès des Officiers , Sergens & Soldats criminels. En Campagne les Majors des Regimens font certe fonction. Il y a un modéle de procès dont on se fert pour toutes fortes de crimes en y changeant seulement quelques termes. Celui de la desertion est le crime le plus ordinaire parmi les Troupes. Il est de l'habileté du Major, qui fait presque la même fonction que celle de Procureur du Roi dans les Jurisdictions ordinaires, de suppléer en instruisant le proces du crime de la désertion & autres, à tout ce qui peu rendre le cas intelligible dans sa pure verité. Je viens de dire que le Major fait presque la même fonction que celle du Procureur du Roi dans les Jurisdiction ordinaires : la différence en est que dans celle-ci le interrogatoires des Accusés se font ordinairement et présence de l'un des Juges, le Procureur du Roi n faifant que les requerir & donner ses conclusions au lieu que dans l'usage Militaire c'est le Major qu fait l'instruction des procès criminels & qui donne se conclusions.

Il fe commet fouvent beaucoup de fautes & de nu lités dans presque tous les procés militaires, par Jeu d'expérience que la plûpatt des Officiers ont si cette sonction. Je renvois ceux qui veulent s'instruit au Code Militaire ou au deuxième Tome du servit de l'Infanterie page 123. où le modèle de la plain en vertu de laquelle un procès criminel doit être in

truit, est clairement expliqué.

I NSTRUMENS de guerre des Turcs. Les Tur fe fervent dans leurs Armées d'instrumens à son & choc de différentes formes, qui à la reserve d'un sor plut êt des instrumens pour la pompe d'une cérémont que pour l'exercice Militaire.

Pour les instrumens à choc ils ont deux sortes de cai

tal.

Ils ont pour le son une Trompette de métal recou

bée & un chalumeau de bois.

La grosse caisse appellée Daus est haute de tre pieds. Les Tambours la portent à cheval avec un hat èc-cou couvert de drap rouge. Ils frappent sur la pa tie supérieure avec un gros bâton de buis, & sur l'i IN

feure avec une petite baguette, frappant alternativnent de l'une & de l'autre avec beaucoup d'art & d gravité. C'est l'unique instrument qui serve aux croices militaires, parce qu'on bat ces groffes caiflorsque l'Armée est proche de celle des Ennemis, or au tour des Gardes du Camp pour les tenir éveilles les Tambours criant : Jegder-alla, c'est-à-dire. Lu bon.

Les deux petites Caisses ou Timbales sont des mars d'honneur pour la famille du Bacha, & servent fignal pour la marche. Elles entrent fort bien dans concert de la musique, & on les nomme Sadar Igara. Les Bachas à trois queuës ont trois Timbas, & les Timbales sont à chaque côté de la selle &

les bat comme chez nous.

Il entre dans ce concert une autre forte d'instrument e l'on nomme Zil; il confiste en deux bassins d'ain minces & creux, fur le côté convexe desquels il un anneau pour y passer deux ou trois doigts de main. On les fait raisonner en les frappant l'un entre l'autre, & le son en est argentin & fort agréa-

Les Bachas à trois queuës ont deux joueurs de

instrument.

Les instruments à son sont au nombre de deux. Ils férent autant dans la maniere d'en jouer que dans matiere dont ils font composés. Le premier est la compette, elle est assez longue & saite du même étal que les nôtres. On la nomme Bori. Celui qui fonne est à cheval, & les Bachas à trois queues en et fept.

Le second est du bois, c'est une espèce de chalucau composé de cinq tuyaux. On le nomme Zurnar. Celui qui en jouë est à cheval, & les Bachas à

pis queuës en ont cinq.

Les différens sons de tous ces instrumens seroient rs à l'oreille s'ils n'étoient corrigés par celui de la ande Caisse: mais quand ils sont tous réunis, le conrt en est assez agréable. I NSULTER un Vaisseau, insulter les Ennemis:

If attaquer & causer quelque dommage.

INTENDANT Général de la Marine & des asses : c'est un Officier qui a l'Intendance de tous Ports, Arsenaux & Classes de tout le Royaume. tendant des Armées navales : c'est un Officier oronné pour la Justice, Police & Finances d'une Aree navale. Ses fonctions & celles des Intendans de

D d iii

318 IN IN

Marine, d'Intendant d'un Port, sont décrites dans l'Ordonnance de 1680.

INTERLOPRES: ce font des Bâtimens que entrent dans un Port en cachette pour ne pas paye les droits, ou qui y portent des marchandises de con trebande.

INTREPIDITÉ: M. de la Rochefoucar dans fes maximes la définit une hardiesse, une source, une source, une source, une source extraordinaire de l'ame qui s'élévau-dessités des desordres & des émotions que la vuë de grands périls pourroit exciter en elle. M. le Chevalie Folard la définit un mépris déterminé de la mort, un invesse de courage qui nous ôte le jugement, un emportement plein de sougue qui nous aveugle sur les prils & nous les rend tout-à-fait méprifables. Cetté de

finition me paroît plus juste.

Si on vouloit loiier un Amilear, un Sertorius, u Gustave Adolphe, un Condé, un Turenne, & que ques autres grands Capitaines qui ont entrepris le choses les plus difficiles, on diroit que ces grand hommes ne manquoient en rien de cette intrépidie éclairée, qui nous conserve libres & tranquilles da les grands dangers, qui marche avec connoissance l'exécution des entreprises les plus hérissées de distructes, qui paroissent même téméraires & insurmont bles aux esprits & aux courages médiocres & dor elle vient à bout, bien moins par la force & par nombre que par la science & la grandeur du génice celui qui en est orné, & par les ressoures qu'il tro ve en lui-même.

On dit qu'un Général est intrépide & détermint lorsqu'avec des forces très-au-dessous de celles de se tennemi, & le desavantage des lieux, il va le con battre & l'attaquer de droit front, & le bat. Cet hardiesse sir l'on voit un Général à la tête d'une p tite Armée contre une autre, qui lui oppose le nor bre & la force en tout, & que le premier par des mo vemens bien concertes se serve de l'avantage des pet es & rende tous ses desseins inutiles dans le ten qu'un autre n'oseroit paroître en campagne, c'est conduite d'un grand Capitaine & non pas d'un hot me intrépide, parce que son habileté applant les pl grands obstacles & les rend très-praticables.

S'il fe trouve dans un avantage égal de terrein , 6 s'il fe voit dans la nécessité de hasarder une affaire il ira hardiment au-devant de son Ennemi , fondé s

habileté & la bonté de son ordre de bataille, fin, ne & prosond, il l'attaquera & remportera la victoire, par un plus grand courage contre un moindre, ni plus un effet du hazard, mais par la science, par l'adste, & par un plus grand art dans sa cactique. Peutodire qu'un Général ne scauroit se conduire de la sce sans une très-grande intrépidité. Ce seroit très-ni le louer, c'est plusét un homme courageux qui ne harde rien contre les lumieres de sa prudence. C'est

& de ressources pour exécuter ce que les autres

L'intrépidité est vive & impétueuse & très-opposée à lenteur sans être trop éclairée. Si elle est accompage de beaucoup d'esprit, elle est ordinairement impodente & fans reslexion, parce qu'elle est trop bouilte & trop emportée. Rarement elle se trouve jointeautes les qualités militaires des hommes du premier cire. Il s'en est vu de ceux-ci qui ont été très-intréges, mais d'une intrépidité prudente & éclairée. On put mettre au nombre de ces grands hommes Alendre le Grand, & Charles XII. Roi de Suede, & mri IV. S'ils se sont égarés quelquesois, c'est à cette wépidité trop allumée & trop emportée dans certains occasions, qu'ils ont dû en attribuer la cause.

grand homme, un grand Capitaine, que les diffictés encouragent loin de le rebuter, & dont l'étend & la pénétration lui fournissent une infinité de ru-

[N V E S T I R en terme de Marine & du Levant, nifie toucher ou échoüer, soit de bon gré, soit par

atrainte.

INVESTISSEMENT fe dit aujourd'hui in corps de Troupes qui environne une Place pour e rien n'y entre ni n'en forte, foit qu'on en veuille re le siège, ou l'obliger à se rendre par famine.

JOIGNEZ la main gauche au fufil. Ce comndement de l'exercice se fait en laissant tomber le il fur la main gauche, tenant le bout fort haut, de anière que le bout de la crosse soit vis-à-vis le ge-

u droit & éloigné d'un demi-pied.

OL: ce sont des barques dont on se sert en Danmarc. Les Russes se servent aussi de petits Bâtimens

i nommés.

JONCTION de deux Flottes ou de deux Arées navales, ou de deux Armées de terre. Ce sont ux Flottes ou deux Armées qui n'en sont plus qu'une. JONQUES sont des Bâtimens fort communs as les Indes, à peu près de la grandeur des Filiots. D d'iii 320 JO JO

Elles ont différentes figures selon les diverses Nation qui font en cette région & qui s'en servent. Les voi les sont souvent de roseau & de nattes, & les ancre de bois. Tout l'ouvrage est assemblé à queuë d'yronde Le Pilote est aussi à l'arrière, d'où avec un petit Tam bour il marque au Timonier comme il doit gouverner Outre le gouvernail ils gouvernent encore avec d grosses rames qui sont à chaque côté de l'arrière, soi de gros tems, ou lorsque le Vaisseau ne sent pas bier son gouvernail. Il y en a qui portent beaucoup de voiles & d'autres peu. Les Jonques de Nanquin sont conf truites à plates varangues à cause des basses qui son dans les rivieres & leur avant est plat. Elles ont deux semelles. On se sert de cordes pour faire jouer le gouvernail, ce qui ne se pratique pas ailleurs. Il y en: d'autres qui ont beaucoup de relevement à l'avant & dont le nez s'élance en haut & est pointu comme un crochet. Elles ont un petit mât d'avant & une teu gue fort basse, qui fait saillie sur l'eau à l'arrière.

Les Jonques sont aussi les principaux Bâtimens don se servent les peuples de Java. Elles sont du port en viron vingt lastes & à peu près du Gabarit des Buches Tout le creux du Bâtiment est assemblé à tenons & mortaises. De l'avant à l'arrière ils ont un pont fai comme un toit de maison couvert de joncs, sous le quel ils sont à couvert du soleil, de la rosée & de la pluie. Il y a une chambre pour le Capitaine ou pour le Maître, & le creux est divisé en plusieurs petits es paces, où la cargaison demeure bien arrimée. On y entre par les deux côtés & proche des entrées est la cuifine. Il y a un beau pré à l'avant & un grand mât, & un mât d'artimon & une sivadiere. Lorsque les Jon ques font vent en arriére, on amurre les couets er avant de chaque côté, ceux de la grande voile d'un côté, & ceux de la miséne de l'autre. Les voiles son de jonc ou de bois entrelacé. Les ancres sont aussi de bois.

Les plus grands Vaisseaux des Chinois qu'on équipt & en marchandise & en guerre s'appellent Tjoen, ot Seen, ou Soun, mais la plûpart des Chrétiens les appellent aussi Jonques, parce que les Chinois nommen Jonques les Vaisseaux des Chrétiens: ce que ceux-ci entendant, ils ont aussi donné le même nom aux Vaisseaux Chinois. Mais les Chinois ne leur donnent jamais ce nom-là.

JOUER: le mât jouë: on dit qu'un mât ou quelque autre chose jouë, lorsque cette chose a du mouJO IS LA

321

voient dans le lieu où elle est placée.

OUETS: ce sont des plaques de fer de différeres longueurs, dont l'usage est d'empêcher que la civille de fer qui les traverse n'entre dans le bois où els sont posées. Joüets de pompe: ce sont des plaques de fer aux côtés des sourchons de la potence du pompe, au travers desquels on fait passer les civilles qui servent à tenir la bringuebale.

O U R est aussi un terme de Charpentier qui sigsie le vuide qu'on laisse entre deux piéces de bois

par empêcher qu'elles ne s'échauffent.

OURS de planche : on dit jours de planche par les Vaisseaux Marchands, & les jours de séjour par les Navires de guerre.

STHME: c'est une langue de terre qui joint

cix terres & qui sépare deux mers.

L.

ABOURER en terme de Marine, c'est un Vaisseau qui passe par un lieu où il y a peu d'eau,

¿ qui touche à terre.

LAC est un grand amas d'eaux douces, & le plus tivent dormantes, qui sont enfermées en quelque encoit, ce qui arrive plus entre des montagnes, qu'ail-

LACHETE': personne n'ignore en quoi consiste vice si énorme dans un Militaire, & qui perd enrement de réputation l'Officier, comme le Soldat, omme il est entiérement opposé à la valeur, personne doit prendre le parti des armes, s'il ne se sent ce cur & ce courage qu'il faut, pour s'y faire honneur s'y distinguer. Je n'ai rien à dire sur cet article, que citer quelques hommes célébres dont la lâcheté nous

t connuè. Euripidas, Chef des Eléens, abandonna fon armée ans les Détroits du Mont Apeaure, parce qu'appamment il s'étoit engagé dans un Détroit, qui n'avoit pint d'iffuë, & que Philippe étoit en marche pour lui oucher le passage par où il étoit entré. Ce qui arrive lelquesois, lorsqu'on est guidé par des traîtres ou ar des gens qui n'ont aucune connoissance du pays. Il e paroît pas, dit M. le Chevalier Folard, qu'Euripias sût un fort habile Général. Il fait une sigure, qui e le céde point a celle de Pricocole, dont parle Raelais, qui s'ensuit cinq heures avant le Combat. Quoi-

ii LA LA

que ce Pricocole foit un Général imaginaire dans Livre de cet Auteur, il s'en trouve dans l'Hiffoi qui font très-réels. Pour revenir à Euripidas, ce G néral fe voyant enfermé dans les Détroits du Mon Apeaure, fans fonger aux moyens de s'en retirer p fa valeur & par fa conduite, car il faut tenter c moins, laiffa là fon armée, & s'enfuit par des fentie

détournés.

Euripidas a encore trouvé des imitateurs d'une le cheté encore plus énorme. On n'a jamais vû dans monde un Prince plus lâche que Perfée, Roi de Macidoine, il s'en faut bien qu'il eût été battu. Il ave remporté une grande victoire contre les Romains a commencement de la guerre; & lorsque Paul-Emimarcha contre lui, il étoit à la tête d'une excellen Armée, supérieure à celle de ses Ennemis, & qu'i lui cédoit ni en valeur, ni en discipline, cependat dès le commencement du Combat, il se sauve à tou bride, & se retire dans la Ville de Pydne, sous prexte d'aller faire un sacrifice à Hercule, comme Hercule, dit Plutarque, étoit un Dieu à recevoir la timides facrisses des lâches.

Un Romain, brave, déterminé & grand Capitair (c'est Marc-Antoine) enchérit encore sur le Gre Nes se souciant plus ni de l'abonneur, ni de la gloire ou plutôt aveuglé par l'amour, il porta le dernier cou à la liberté de Rome, quand à la Bataille d'Actium il prit la fuire. & sur se sur le cler dans les bras de Cle.

patre.

Cinon, Amiral de la Flotte d'Athènes, sans êt amoureux, est aussi accusé de lâcheté pour s'être ens avec quelques Vaisseaux, & avoir laisse la le rest Andronic-l'Ange, sous l'Empereur Manuel Comnéne allant pour attaquer les Tures de Carace, prit seulemet des Troupeaux & des Paysans, & s'enfuir à toute brid au seul bruit de l'arrivée des Turcs, sans s'informer d'leur nombre & de leur force.

Vitikind, Chef des Saxons contre Charlemagne trouvant furpris par l'Armée Françoife, & far presqu'aucuns préparatifs, ce qui consterna son Armée s'apperçut de cette frayeur, & désespérant du succè de son entreprise, & de tirer partie d'une Armée dé intimidée à l'approche des François, il se crut oblig de tout abandonner, & de se retirer en Dannemar

Alphonse, Roi de Naples, ne peut pas se désend contre le reproche qu'on lui fait, d'avoir abandont son Royaume & son Armée, lorsque Charles VI L A 3137 varcha pour en faire la conquête. Agathocles, Roi d'Syracule, un des plus grands Capitaines de l'Antiqué, n'est pas aussi fans quelque reproche dans l'abidon de son Armée en Afrique. L'Histoire Ancienne (étnit encore d'autres exemples de lâcheté. On en peut li trouver dans l'Histoire Moderne: mais ceci suffit.

LAGON: c'est un terme de rélations.

A G U E: la Lague d'un Vaisseau, c'est l'endroit p où il passe. Venir dans la Lague d'un Vaisseau, c'est q nd après être venu à lui côté à travers, ou prouë aon côté, on revire & on vient dans ses eaux & dans se silvant de la contra del contra de la contra del la contra de la contra de la contra de la contra de la contra del la contra del la contra del l

LAISSES, & RELAIS: ce sont les terres que lener a laissées au rivage, & qui s'affermissent peu à

AMANAGE: c'est le travail des Mariniers, q conduisent les Vaisseaux, quand ils sortent d'un et, ou quand ils y entrent.

A M E S de la mer : ce font les flots ou les va-

ts, quand elle est bien agitée-

LANGER ou mettre un Navire à l'eau. En reletit le Vaisseur, on y met des coittes aux deux côtés ur l'arrêter. On frote la quille & les coittes d'oing de fuif: & l'on prépare tout pour le lancer à l'eau, cet effet on prend le Bélier, & l'on chasse les coins i sont sous la quille: on y attache aussi des cordes i sont à l'avant des deux côtés, & il y a des homes qui les tirent: s'îl en est besoin, on met des crics l'arrière, contre l'étambord, aux deux côtés, assir de le Vaisseur l'arrêtoient ont été chasses par le béces & coins qui l'arrêtoient ont été chasses par le bér, on coupe les accores & étances du devant & des rés, & la corde de retenuë, qui est attachée à l'arre, à un des gons du gouvernail, & a un gros pieu, ii est en terre.

Dès que toutes ces choses sont en état, on fait de compts efforts pour faire couler le Vaisseau, parce que il demeuroit quelque-tems sans appui, & supporté out entier par la quille seule, il pourroit souffiri, & cevoir quelque incommodité. Que si par quelque raion, l'on est obligé d'attendre, il faut y remettre des ances. Tous les bois qu'on met sous le Bâtiment, & ar lesquels il doit glisser, doivent être moüillés, de

eur que le choc ne produise du feu.

Les Portuguais mettent leurs Vaisseaux sur le Chaner, tout autrement que les autres Nations : car c'est 3 2 4 L A L A l'arriére du Vaisseau qui est en bas , & du côté de l'ea

& qui y descend le premier. Ils prétendent par moyen éviter divers inconvéniens qui arrivent dans

lancement.

Au Bourg de Sardam dans la Nord Hollande, oi y a une très-grande fabrique de Vaisseaux, on est oble de les faire passer sur une digue pour les conduire l'eau. Cette digue s'élève en talus des deux côrés, est bien pavée & frotée d'oing. Cette pratique de sainsi rouler des Vaisseaux assez loin sur terre, n' pas nouvelle: car on tient que Lisandre de Macedo en faisoit autresois passer sur leaux: & Trajan sit charger sur des chariots, une Flo qu'il avoit devant la Ville de Nisse ou Nissin, Mésopotamie dans le Diarbech, & la fit transporter terre jusques à l'Euphrate. On lit encore d'autres H toires, qui font mention de quelques entreprises à p près semblables.

LANGUE de voile: c'est une ceüille ou une den ceüille de voile, étroite par le haut, & large par bas, qui se trouve dans les côtés de plusieurs voiles.

LANGUETTE, en terme de menuiserie, c' la partie qu'on a rendu la plus mince d'un panneau ou d'une planche, qui entre dans les rainures prép rées pour la recevoir, quand on fait des assemblag de menuiserie.

LANTER NE claire: c'est un ustencile de verre de corne, ou d'une autre chose transparente, où l'e enserme la chandelle, de peur que le vent ou la plune l'éteigne. On la porte à la main, pour s'éclairer, travaillant aux affaires du Navire.

LANTERNE à mitrailles: c'est un bois rond concave, en forme de boëte, que l'on remplit de m trailles, dont on arme ou charge un canon, lorsqu'e

veut le tirer de près sur l'Ennemi.

L ANTERNE à gargousses, Porte-gargousse: c'e un étui de bois dans lequel on met les gargousses pois porter au haut. Il faut deux lanternes à gargousse poi un canon de dix-huit livres de bale, doir être de vin & un pouce de longueur, & de fix pouces & den d'épaisseur. Pour un canon de 12. livres de bales, doit avoir 19. pouces de longueur & cinq pouces, demi d'épaisseur : & pour un canon de huit livres de bales, dix-sept pouces & demi d'épaisseur : & pour un canon de huit livres c'es d'épaisseur Lanterne à demi de longueur & cinq pouces de demi d'épaisseur Lanterne à poudre, lanterne à charger j'en ai parlé Tome L.

LA LA 32

ANTIONE: c'est une sorte de Bâtiment de hine, à seize rangs de Rameurs, huit de chaque Les Lantiones approchent assez des Galéres de Ecope. Ils sont sort longs & bien larges: il y a six mes à chaque rang. C'est de ce Bâtiment que les

vaires de ces pays-la se servent le plus.

A R G E: on conftruit un Vaisseau plus large par nt, que par l'arrière, parce que s'il étoit plus par l'arrière, il ne sentiroit pas affez son gouver-, & il feroit un trop long sillage, ce qui retarderoit cours. Outre cela un sillage large fait baisser l'eau, rte qu'elle ne donne presque pas contre le gouver-, & coutre que cela empêche l'ester du gouvernail, se seu en est aufsi beaucoup plus sujet à rouler vers l'eau en est aufsi beaucoup plus sujet à rouler vers l'eau en est aufsi par au l'errave en allant vers l'arière, qu'est fa plus grande largeur; & depuis cet endroit l'a l'arrière, qu'il va en retrécissant, le sillage se crit aussi peu peu, & l'eau tombant doucement ne une aire facile au Vaisseu.

l'on plaçoit la plus grande largeur du Vaisseau vers l'avant, il ne couperoit pas assez l'eau. Les riences qu'on en a faites, ont établi cette règle, la plus grande largeur d'un Bâtiment doit être au de sa longueur à prendre de l'avant..D'ailleurs on inférer, en faisant attention sur les poutres, on met slotter, que pour rendre meilleur le sillage l'avaisse sur le sillage l'avaisse sur la silleur de l'évaisseur à son de silleur à son de silleur à son de silleur de l'évaisseur à son de silleur de l'évaisseur de silleur à son de silleur à son de silleur à son de silleur de silleur à son de silleur de sill

es Bâtimens qui font trop larges, ne se portent pas à la mer, & roulent beaucoup. La raison en est, trans dur se se se maniant pas bien, ils résistent aame qui les agite, & les fait comme trembler par espéce de lutte, au lieu que les Veisseaux étroits, transiant facilement chéissent à la lame, & montent sles coupe de la rese veisse de que bien des mâts ont penché en bas, & fait quer de larges Vaisseaux, pendant qu'il y avoit prod'd'eux d'autres mâts de même mesure, sur des limens plus étroits, qui demeuroient droits & sans cher. Plus les Vaisseaux sont longs, plus il faut qu'il soient larges par la prouë, parce que les Vaisseaux longs ayant plus d'aire, les coups de mer done

nt plus rudement contre leur avant , à quoi un avant ble & étroit ne pourroit pas réfiffer. Il y a des Charpentiers , qui établiffent que la largeur un Vaisseau en son gros , doit être de la fixiéme 326 LA LA
partie de sa longueur de l'entrée à l'étambord, à pret
dre de dehors en dehors.

LATTER: c'est mettre de petits morceaux d bois ou de lattes, entre les planches, lorsqu'on le met en pile, afin d'empêcher qu'elles ne se gâtent.

LATTES: ce sont de petites pièces de bois so minces, qu'on met entre les baux, les barrots & barrotis d'un Vaisseau, & qui servent de garnitures por soutenir le tillac. Les lattes de caillebotis, sont de petites planches resciées, dont on se sert pour couvir le barrotins des caillebotis, & qui en sont le treillis.

LAVER une piéce de bois, c'est en ôter une dos avec la scie pour l'équarrir, au lieu d'en ôter avec l

hache.

LAZARET: on appelle Lazaret dans quelque Villes Maritimes de la Méditerranée, qui font hab tées par les Chrétiens, une grande mailon bâtie hoi de la Ville, où les Equipages qui viennent des lieux o l'on feupçonne que régne la pefte, font mis dans de logemens ifolés & féparés les uns des autres, pour faire quarantaine.

LEBESCHE: c'est le nom qu'on donne sur l Méditerranée, au vent qui sousse entre le Couchant

le Midi, nommé sur l'Ocean Sud-Oüest.

LEGE: Vaisseau qui fait un retour de lége, ce un Vaisseau qui revient sans charge. Si un Vassiseau quant été affreté allant & venant, est contraint de fait son retour lége, l'intérêt du retardement & le Fret entié sont dûs au Maître. Lége, Vaisseau qui n'a pas affez de lest, ou qui est trop leger paulque autre désaut, comme de construction, & quar conséquent, est trop haut sur l'eau. Quelques-ur disent aussi liéee.

LETH ou LAST: on se sert de ces termes pot fignifier une certaine quantité de harangs. L'Ordonnam régle combien il faut employer de sel pour la salation de chaque leth de harangs. Le leth est de dix mille milliers chaque millier est de dix centaines, & chaque certaine est de six-vingts. En Hollande on compte prent douze tonnes, caques ou barils, pour un leth & chaque tonne contient environ neuf cents harang

LETTRE de Garde Marine : c'est une Lettre d la Cour, adressée à l'Intendant du Département, poi

recevoir le Garde dans la Compagnie.

LETTRES de reprefailles ou Lettres de marque ce sont des Lettres que les Rois & Souverains accor dent à leurs Sujets, en grande connoissance de cause LA LE 327

oureprendre fur les premiers biens appartenans à lei un du pays ennemi, l'équivalent de ce qu'on leur renlevé violemment, & dont le Souverain ennemi

e ur aura point voulu faire justice.

L'TTRES de Mer: ce sont des Patentes qu'on brit pour naviguer. Aussi rêt que les Capitaines des araux, armés en guerre, se seront rendus Maîtres ecleques Navires, ils se saint des Congés, Passer, Lettres de Mer, Chartes parties, Connoisser & de tous autres Papiers, concernant la charge estination du Vaisseau, ensemble des cless des offs, armoires, chambres, & feront fermer les colisses & autres lieux où il y aura des marchan-

irsque les Vaisseaux Marchands veulent mettre à a et, les Capitaines ou Maîtres prennent des Lettre de mer dans le lieu du partement, qui leur sont étées par les Magistrats ou Directeurs du lieu, afin ut cas de besoin, ils puissent faire connoître d'où ils or Ces Lettres contiennent le nom du Capitaine & om du Vaisseau, sa capacité, quel en est ou quels net les Propriétaires en tout ou en partiertous lesquele an, doivent être affirmés par le serment du Capi-

BTTRES de Santé: Patentes de Santé. Quand the infecte quelque Pays, les Navigateurs ne manquet pas de se pourvoir de Lettres de Santé, dans chelles on marque le nom du Capitaine & du Matre, nom du Vaisseau, d'où il est, le lieu de sa destina-

10, & en quoi consiste sa charge.

IE V E R l'ancre avec la Chaloupe : c'est lorsqu'on enve la Chaloupe, qui tire l'ancre par son orin, & ula porte à bord. Lever l'ancre d'affourché avec e avire : c'est lorsqu'on file du cable de la grosse ne, qui est mouillée & que l'on vine sur l'ancre Courché, jusqu'à ce qu'elle soit à bord. Lever un mrre, ou une manœuvre : c'est démarrer cette amare ou cette manœuvre. On dit: Leve lamure., pour higer de bord : mais on ne dit pas , léve l'écoute. Leer le lof, c'est démarrer le couet, qui tient le point les voile, & peser sur le cargue point. Lever la orure de cable : c'est ôter de dessus le cable la garnire de toile ou de corde, qu'on y avoit mise pour salonservation. Lever quelque chose à l'aiguille de la bessole, c'est voir avec la boussole à quel air de vent ree la chose observée. Lever les terres, c'est en rechoître la fituation, & en faire une représentation 328 LE LI

exacte fur le rapier. Léve rame : c'est un command ment que l'on fait à un Equipage de Chaloupe ou aun forte de Bâtiment, afin qu'on cesse de nâger & qu'e

tienne les rames hors de l'eau.

LEVIER: c'est un instrument de bois ou de fei par le moyen duquel on souléve de pésans fardeaux aw peu d'hommes. Quand le levier est de fer, on l'ai pelle pince. Le levier est la première des machine Les rouës, les poulies, le tour, le cabestan, n'agi fent que par la force du levier. On doit considérer Levier comme une ligne droite, qui a trois points prin cipaux, scavoir celui où on veut poser le fardeau qu'on veut mouvoir ; celui d'appui, qui est son cent fur lequel il tourne, & que les Artisans appellent o gueil; & celui de la main, qui est la puissance o meut le levier. La différente disposition de ces tre points ou l'inégalité des distances, est ce qui lui don la force qu'il déploie. Levier à croc, est un levi dont on se sert pour mouvoir facilement les grosses piéc de bois. Le manche est de bois & il y a un fer q s'y emmanche & qui a le bout retourné comme i crochet.

LIAISON: c'est l'assemblage de toutes les paties d'un Vaisseau, par lequel elles s'entretiennent e semble. Il faut que toutes les liaisons soient bien fait

LIEGE: c'est un arbre toujours vert, & qui une écorce sort épaisse, laquelle sert à soutenir les lets des Pêcheurs, & quelquesois à faire des bour pour les ancres. On s'en sert aussi à faire des tampons

canons & des bondes pour les bariques.

LIENS: les liens dans une gruë, font les bi qui appuyent l'arbre: ils font au nombre de huit fembles par le bas dans l'extremité des racinaux, par le haut contre l'arbre avec tenons & mortaife avec abouts. Lien de fer: c'est un morceau de ser plat, qui est coudé ou cintré: il sert à retenir une pi de bois dans un assemblage de charpenterie. Lien gouversail, c'est un lien de ser, ou deux, qu'on r autour de la tête du gouvernail.

LIEUE: c'est une espace de terre considéré de la longueur à mesurer le chemin & la distance d'un la l'autre, & contenant plus ou moins, selon le dirent usage des Provinces & des Pays. On se sert a de ce terme sur mer, pour mesurer par estime, & lieues sont différentes selon les Nations. La plus or mune mesure est d'une heure de chemin. Un degré Ciel répond à quinze lieues d'Allemagne sur terre, se

LI 329 vitt lieuës de France, & c'est par-la qu'on mesure les

diances fur mer.

I E U R E S, en terme de charpenterie, ce sont dépiéces de bois courbes par un bout, qui servent à dher les bords d'un Bateau soncet avec les clans ç c'e comme les genoux dans un Navire. Lieure ou sane de Beaupré: ce sont plusieurs tours de corde, quitiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de Beau-

I E U T E N A N T Amiral: c'est proprement le Ve-Amiral. Il y a dans les Provinces-Unies, un Lieuent-Amiral, Général, & des Lieutenans Amiraux haque Collége. Les Lieutenans-Amiraux, les Concers de l'Amirauté, ni aucun des autres Officiers & soots de l'Amirauté ou Officiers Généraux, Capitaines utres Officiers de guerre, ne peuvent armer des l'écaux en Course, ni avoir part directement ou rectement à ceux qui y sont envoyés, à moins qu'ils ayent obtenu une permission expresse des Etats-Leitens de l'écaux en Course de l'Amirauté ou premission expresse de Etats-Leitens de l'écaux en Course de l'écaux en Course de l'Amirauté de l'écaux en Course de l'écaux

"I EUTENANT Général des Armées Navales

erance. Voyez TOME I.

HEUTENANT de Vaisseau : c'est le premier Mier sous le Capitaine, en l'absence duquel il comude. Lorsqu'il est dans le Port, il doit affister reulrement tous les jours aux écoles & exercices qui y rétablis pour l'instruction des Officiers, s'il n'ent bispensé, & tous les mois aux conférences qui se oient tenir chez le Commandant. Il doit être prerau radoub & caréne, & rendre compte à fon Cathe de tout ce qui se passe. Il doit tenir un Journal Navigation, & embarquer à cet effet, les instrules nécessaires. C'est le Lieutenant, qui conjointele avec le Maître, marque à chacun des gens de Elipage, à quoi il doit s'employer, en quel lieu il coucher, & où il doit placer son coffre. Il reçoit stdres de la propre bouche du Capitaine, soit pour s orter lui même ou les exécuter, ou pour les doneuux Officiers inférieurs, afin qu'ils les exécutent. It chargé de conduire ceux qui vont faire de l'eau ;

prendre garde à ce qui se passe aux repas des elots. C'est lui qui reçoit la Commission d'aller il les affaires les plus importantes, qui se présenna diriger hors le bord avec d'autres Vaisseaux en cou à terre. C'est lui qui va faire les remontranse la part de l'Equipage au Capitaine lorsqu'il y a est li tient un Registre du chemin que fair le Vaisseau.

Supp.

130 LI LI

à du pointage, & sur-tout il marque exactement le choses qu'il a compassées, & dont il est convenu avile Pilote.

LIEUTENANT, chez les Turcs, s'appel Oda-Baschi. Il marque son respect à son Capitain plus dans les exécutions militaires, qu'en conservant bon ordre dans la Compagnie. Il est le premier tous les Officiers subalternes, parce qu'il a passé ptous les postes inférieurs, ce que doivent faire au tous ceux qui aspirent à devenir Lieutenans. Les san saires ne veulent être châties, ni recevoir les ordique d'un Officier qui soit éleve parmi eux. C'est poquoi les coupables sont remis à l'Orta-Chiaous. Ils ve lent encore que leur Lieutenant couche dans le chambre, & qu'il soit en Campagne, tant de jour que nuit, au centre de la Tente, proche du gra piquet où ils s'asseyent tous sur des tapis particulie

LIEUTEN ANT Général d'Artillerie. Les Lie tenans Généraux d'Artillerie départis dans les Prov ces, commandent chacun dans fon Département Officiers d'Artillerie qui y sont employes, & rend compte de leur conduite au Grand-Maître. Ils se fi donner des Inventaires en forme de toutes les mu tions qui font dans les magafins. S'ils jugent à propo ils visitent du moins deux tois l'année lesdits magasis & font remédier à tout ce qui est défectueux, ayi rapport à l'Artillerie, sur les remparts & aillet L'ordre ou mot que donne le Commandant de Pl leur est porté, & à ceux qui en leur absence comm dent l'Artillerie. Ils font les marchés, & en orde nent les payemens dans les formes requifes, k qu'ils y sont autorisés par commission du Grand-M tre.; & tes dépenses revêtues desdites formes s allouées par la Chambre des Comptes au Trésor Général, & lesdits Lieutenans Généraux exécutent intentions particulières & ordres, qu'ils recoivent Grand - Mairre.

LIEUTENANTS Provinciaux d'Artillerie. commandent l'Artillerie avec les mêmes fonctions tribnées aux Lieutenans-Généraux, auxquels ils n'dent compte de toutes choses, de même que les Litenans-Généraux, font obligés de rendre compte Grand-Maître. En cas d'ablence des Lieutenans-Geraux, qui ne sont pas réputés absens, lorsqu'ils l'employes dans les Armées, à portée de leur Dépament, ils rendent compte directement au Gra Maître. Ils sont leur tournée de trois mois ent

T. T no dans les Places de leur Département, & plus

outnt s'il leur est ordonné par le Grand-Maître, on le

ic enant-Général.

I GNE de sonde : c'est une corde d'environ trois uas de pouce de circonférence, non goudronnée, de enà fix vingts braffes, à laquelle on attache un plomb, fait descendre dans la mer pour en sonder le on, lorsqu'on approche des Côtes. Les plus longues de sonde ne sont que de deux cens brasses de prooneur, il n'y a presque plus de fond, ou bien il est odifficile de le sonder. La ligne est marquée à deux raes, avec un petit cuir noir, & elle l'est presque orurs aussi à la troisième brasse, mais avec cette difence que le cuir est fendu ou déchiré. Au bout de cinq raes elle est marquée d'un petit morceau de quelque he de blanc, comme d'étoffe. Au bout de la septiérasse, il y a un petit morceau de cuir rond, & out de la quinzième brasse, un morceau de cuir la:. Celui qui jette la fonde, est place dans les grands or-haubans, & lorsqu'il la jette on pousse un peu la at à ariver.

I G N E, en terme de charpenterie, est un cordeau u etite corde, avec laquelle on trace & qu'on frote mairement de craie blanche ou d'autre couleur, fique la marque en demeure dans l'endroit où on alique. Jetter la ligne pour aligner, c'est quand er hommes tiennent par les deux bouts la ligne froele craie, & qu'ils la pincent & l'enlévent par le neu, pour la laisser tomber avec force sur la pièce

e ois qui est dessous, afin qu'elle la marque.

II M E : c'est un outil qui sert aux Ouvriers qui millent sur les métaux, pour les polir, tailler, déir ou courber. Elle est faite d'acier trempé, & in-

den forme de plusieurs petits sillons.

ION: c'étoit autrefois l'ornement le plus comde la pointe de l'éperon, & aujourd'hui, c'est Dre presque toujours un lion, qu'on y met en Holne, parce que c'est un lion qui est dans les armes. e'Etat. Mais parmi les autres Nations, on y met rentement des firenes ou des figures humaines. Le: ene général étoit Bestion.

I O U B E : c'est un terme de Charpentier de Vaisfresté de bout d'un mât rompu, par violence de a empête ou autrement, afin d'y enter un autre bour

nât qui le remette en fon entier. LT de rivière : c'est le canal ou l'espace dans lequel

332 LO LO

coule une rivière entre les deux marées. Lit de marée ce font des courans rapides, qui se trouvent en cer tains lieux de la mer.

LOGE: c'est le nom qu'on donne aux appartemet de certains Officiers insérieurs, dans un Vaisseau. O dit loge de l'Aumônier, loge du Maître Canonier.

L Ö G E M E N T d'un Régiment dans la Garniscoù il doit passer l'hiver. Avant qu'un Régiment atris la Garnison, le Major doit y envoyer un Aid Major, pour faire le logement avec les Officiers, Fourriers nécessières pour l'aider dans cette sonction, laquelle il ne peut apporter trop de soin, puisqu'il s' git d'établir le Régiment pour tout un hiver, & precurer autant qu'il est possible aux Soldats, les moyer de se délasser des faisques de la Campagne.

Tous les logemens se font à peu près de même, la di férence ne confifte que fur la disposition des lieux : aut c'est à l'intelligence de celui qui est chargé de cet commission à suppléer à toutes les difficultés qui rencontrent, & à trouver des expédiens pour les leve Sur-tout il ne doit pas oublier de faire préparer d places à l'Hôpital pour le nombre des malades, qu peut y avoir dans le Régiment, observant quand Régiment est arrivé, de charger un Officier d'être a tentif à les y faire placer. Quand le logement est bis disposé, de même que tout ce qu'on doit délivrer aux Sc dats, le Major doit s'adresser à celui de la Place por ne rien faire que de très-à-propos, & convenableme aux usages de la Garnison. Il rend ensuite compte celui qui commande le Régiment, de quelle manie les Officiers & Soldats feront logés; quel traiteme

ils recevront, quelles sont les contumes de la Garnise pour le service & pour la discipline des Troupes quelles sont les défenses, les limites pour les Dese reurs, & celles pour les Officiers au sujet de la Chasse quels sont les caractères des Officiers-Majors de Place: enfin toutes les choses, dont il faut s'inform & sur lesquelles il est bon de le prévenir, pour qu puisse prendre la-dessus ses précautions, & se condui avec prudence, sur-tout ce qu'il aura à representer, &

demander pour le bien du Régiment.

Quand le Régiment loge en entier dans des Caze
nes, dans des Maifons, ou dans des Granges vuidet
les Compagnies y marchent en corps, & les Serge
font chacun le logement de la leur également
chambrée, & lit par lit, se chargent des sourniture
fi l'on en donne aux Soldats, tout cela sous les ce

LO LO 333 de leurs Officiers subalternes, qui doivent y être

plents. Mais si les Compagnies logent séparément ciz le Bourgeois, les Sergens doivent mener chacun leur devant le logis de leur Capitaine, ou de celui gla commande en son absence, qui est le lieu où c' doit se rassembler lorsqu'elle prend les armes, enface que les Soldats ne puissent l'ignorer. La ils doivit les instruire des désenses faites, & de l'ordre chné, soit pour marcher le lendemain, ou pour sé-

icrner, si c'est un logement de passage.

Lorfqu'il n'y a point d'Ennemis à craindre & que l'i marche dans le cœur du Royaume, selon les ord's qu'ils en recoivent, ils obligent les Soldats à laisser les fusils dans le logis de leur Capitaine, ensuite ils vit les faire loger; & à mesure qu'ils entrent dans leurs lomens, ils leur distribuent leurs billets, au dos desolls ils mettent le nom de leur Compagnie, & ceux d Soldats qui doivent les occuper; & ils écrivent sur "Contrôle le nom de chaque hôte, & ceux des Solde qui y font logés, deforte que si les hôtes ou autres plonnes ont des plaintes à faire, l'on sçache où trouv les Soldats qui ont fait du desordre, ou ceux que Preut demander pour le service. Les Sergens doivet encore après s'être logés eux-mêmes écrire fur un bet la ruë, l'enseigne & le nom de leur hôte, le pter chez leur Major, afin qu'il puisse les trouver au bbin.

ONGUEUR d'un cable: c'est-à-dire six-vingte bosses de long, qui est la plus grande longueur des cles. Longueur de l'étrave à l'étambord: c'est la distace en ligne droite, qu'il peut y avoir de l'un à lutre. La mesure d'un Vaisseau se prend ordinaire ent depuis l'étrave, en son dehors, par le haut piques à l'étambord, aussi en son dehors, sans y enprendre l'éperon, ni le revers d'arcasse, ou autre cautre saillie. Longueur de la quille portant sur ure, c'est à a - dire la longueur de la quille en ligne cite: c'est dans la construction ce qui porte sur les ts. On se serve peu en Flamand de cette expression, frommune en François. La manière de parler de la lagueur d'un Vaisseau, est de dire de l'étrave à l'étanbord, parce que c'est aussi la manière de me-

LOUP DES ANCIENS: c'étoient des Cifux courbes & dentelés, attachés au bout d'un corge, avec lesquels on pinçoit le bélier en le détourLO LO

nant à droite ou à gauche. Cette machine faisoit !

même effet que les lacs courans.

Le loup étoit moins en vogue, moins simple, ¿ moins sûr que les lacs courans, qui tenoient au bot d'un corbeau a bacule, ou d'une longue pièce de bos suspendie en équilibre à une autre, comme la brar che d'une balance, où il y avoit plusieurs cordes au achées au bout comme en trélingage. Plusieurs Soldat en tenoient chacun une, & faisoient en sorte que l'ête du bélier pût s'engager dedans; ils tiroient alor la corde, & ceux qui étoient à la bacule baissant d'u côté, la pièce de bois s'élevoit de l'autre, & le belie en même tems : desorte que les Assiégeans étoier quelquesois obligés de couper le cable auquel il éto suspendies de la partie de la corde, & ceux du state que les Assiéges, que manquoient pas d'y attacher des artisses pour l'bruler.

Ils attachoient quelquefois par les deux bouts un groffe poutre avec de longues chaînes de fer, qui te noient aux deux extrémités à deux materaux, con me les deux fléches d'un pont levis, qui penchoier fur le parapet de la muraille, & lorsque le bélie venoit à jouer, ils levoient la poutre en l'air, & l laissoient, ensuite comber sur la poutre belière, ce qui laissoient, ensuite tomber sur la poutre belière, ce qui laissoient, ensuite comber sur la poutre belière, ce qui laissoient, ensuite comber sur la poutre belière, ce qui laissoient ensuite comber sur la poutre belière, ce qui la laissoient ensuite de la comber sur la poutre belière.

la rendoit sans effet.

Les Juifs au siège de Jérusalem opposerent contr Peffort du bélier des balots de paille. Les Tyriens a siège de Tyr de grands sacs de cuir double, qui e arrêtoient la violence.

LOUVE: c'est un baril désoncé, qu'on met si l'une des écoutilles dans les Navires de Terre-Neuw C'est par ce baril, que passent & tombent les moluës

lorsqu'elles sont habillées.

LOXODROMIQUES, Tables Loxodrom ques. Elles servent à réloudre promptement & facile ment les problèmes principaux de la Navigation Quan la route que fait un Vaisseau, en suivant un des tren te deux vents marqués sur la Boussole, ne se fait pe ni sine droite, cette ligne est appellée ligne loxodre mique. Cela arrive toujours dans les grandes navigations, à cause que les lignes des Rumbs, qui son marqués sur la Boussole, représentent les cercles vert caux, dont elles sont les communes sections avec l'he rizon. Le Rumb, que l'on prend, quand on part d'u certain lieu, pour aller à un autre, qui est un pe sioigné, & qui fait un angle avec la ligne meridient

LU MA 335.

d celui où l'on a dessein d'aller, quand ce lieu se uve dans une distance considérable, dessete qu'ensignant le même vent marqué dans la Boussol, il est mossible que l'on marche en ligne droite.

UMIERE de pompe : c'eit l'ouverture, qui est

erer dans le manche.

UNETTE d'approche: c'est une sorte de lunette en seme de cuyau, qui à chaque bout & quelquesois aunieu a un verte, qui sert a faire voir les objets de la On les appelle aussi lunettes de Galilée, & Telesces. Les lunettes d'approche, ou Telescopes sont nessaires aux premiers Officiers de Marine, comp de terre, pour découvrir sur mer les Vaisseaux, & sur terre les partis ennemis.

USIN: c'est un menu cordage, fait de trois, plus gros que celui que les Marins appellent

Perlin.

M.

A CHINES à mâter: c'est une machine, qui fett à poser les mâts dans les Vaisseaux. On la ce sur un ponton, & elle est faite à peu près comput une grué, ou comme un engin. En quelques enoits, on se sert d'un ponton, avec un mât, un idas, & un cabestan, & de seps de drisse. Dans les ellers de fabrique de mâts, on se sert d'une chée commune pour mâter les petits bâtimens, mais ur mâter les grands Vaisseaux, on en a d'extraornires, qui ont sept, dix, & quatorze palmes d'épaisir. Pour mâter en mer, où l'on n'a point de chée, on fait faire une autre machine de deux pièces bois, qu'on fait croiser vers le haut.

MAESTRAL, ou Nord-Ouest-On appelle Maefd dans la Méditerranée, une sorte de vent nommé brd-Ouest dans la Marine du Ponant-Ce vent, qu'on pelle autrement Galliego souffle entre l'Occident, & Septentrion, & est opposé à Siroco qui est Sud-est

r l'Ocean. Ce terme est Provençal.

MAESTRALISER, c'est quand le bout de iguille aimantée, se retire du Nord vers le Nordiest, c'est-à dire vers l'Occident, ce qui fait appel-r variation Occidentale. On dit alors sur la Méditernée que la boussole Maisstralise, à cause que le mb de vent, qui est entre le Septentrion. & l'Occi-

336 MA - MA

MAGAZIN Général de la Marine, c'est e France celui, où se distribuent les choses nécessaire pour les armemens des Vaisseaux du Roi. Magaz, particulier, c'est celui qui renserme les agrès, & la apparaux d'un Vaisseau seulement. Magazin de previsions & de victuailles, ce sont des bâtimens, où il a des munitions de réserve, qui suivent une armée ma vale. Les Flures servent ordinairement de magazin.

MAHONNE: c'est une sorte de Galeasse, dor les Turcs se servent, elle est plus petite, & moir

forte, que les Galeasses de Venise.

MAIGRE, bois maigre: les Charpentiers difer qu'une pièce de bois est trop maigre, pour dire qu'o en a trop ôte en le taillant, & qu'il laisse du vuid à l'endroit qu'il doit remplir, comme lorsqu'un teno ne remplit pas la mortaile.

MAILLE: c'est un menu cordage, ou ligne, q fair plusieurs boucles au haut d'une bonnette, & q fert à la joindre à la voile. Mailles sont aussi les tances qu'il y a entre les membres d'un Vaisseau

MAIL, MAILLET c'est une espèce de mateau de bois, qui a deux têtes. Les Charpentie en ont de gros & de médiores. Le gros Maillet ou J. Mailloche, c'est celui, dont on se fert pour l'ouvre ge le plus fort, & le plus rude. Maillet de calfas c'est un mail émmanché fort court, qui sert por calfater. Il a la masse fort longue & menuë, avec ur mortaise à jour de chaque côté. Ses têtes sont reliet de cercles de ser.

MAIN-AVANT: en terme de Marine, c'est ur espéce de commandement pour faire passer alternat vennent les mains des Travailleurs l'une devant l'aun en tirant une longue corde, ce qui avance le travai Main-avant, monter main-avant, c'est monter suchelle, monter aux hunes le long des manacurs sans enséchules, mais feulement par adresse de mair

& de jambes.

M AIN: c'est sur mer une espèce de petite sous che de fer, dont on se sert à tenir le fil de carret dar

l'auge, lorsqu'on le goudronne.

MAJOR d'Infanterie : j'ai Tom. I. parlé des fon ctions du Major. Dans une bataille il n'a point de poste fixe. Il doit être autant que faire se peur au cen tre du Bataillon près du Colonel pour recevoir & sair exécuter ses ordres., se portant avec une activité ex MA M A

rime par-tout où le plus pressant besoin le demande. pour rallier le Bataillon, que pour le faire reformer & e remener à la charge, toit pour prendre un Baclon ennemi en flanc, en le débordant avec une Compagnie de Grenadiers, un piquet, ou une man-, manœuvre qui fait absolument plier le Batail. o, qui est pris en flanc ; foit pour éviter que l'ennoi ne déborde le sien, par la même manœuvre, en copposant une force égale : enfin pour faire taire tous e mouvemens que fon habileté lui suggere avec l'anmbation de son Commandant, tant pour attaquer.

pour se défendre.

ertains Colonels, qui n'ent pas une expérience confomée, quoique remplis de valeur, sont très - heurex, quand dans les occasions épineuses, ils peuvent er aides par un Major, qui sçait prendre son parti s héster. Ainsi un bon Major jaloux de sa gloire, zebour le bien du fervice & l'honneur de son Régimit, doit suppléer aux choses auxquelles son Commidant pourroit manquer, d'autant plus qu'étant à clval, il peut mieux qu'un autre voir ce qui se pasle & prévenir, ou réparer le défordre. Si le Régimit a plusieurs Bataillons, il doit avoir l'œil à tous, per les faire manœuvrer également, après avoir drgé les Aides-Majors des autres Bataillons de se mer sur les mouvemens, qu'il fait faire au premier. 1 A J O R fur un Vaisseau de guerre est un Offid, chargé du foin de faire affembler à l'heure accetumée les Soldats gardiens pour monter la garde. & doit être toujours présent, lorsqu'eile est relevée, per indiquer les postes. Il doit visiter une fois le jour e orps de garde, & rendre compte de tout au Commidant.

AITRE des Ports , on appelle ainsi l'Officier . west commis pour lever les impositions, & traites o ines dans les Ports de Mer. Il y a aussi des Maîdes Ports, qui font des Inspecteurs prenans soin de Ports, d'y entretenir la prosondeur nécessaire, les stacades, & les quais, & d'y faire ranger les Vaisseix afin qu'ils ne puissent se causer de désordres, les uraux autres. L'Ordonnance de 1689, parle auffi des Mtres entretenus dans les Ports, qui ont inspection fule travail d'escouades de gardiens - Matelots aux ganitures, carênes, & autres ouvrages. I's font auffi tels de veiller à la confervation, & amarrage des Vileaux.

IAITRES des Ponts & pertuis, font ceux. Supt.

338

qui résident sur les rivières, & qui ont soin de fait passer les bateaux dans les passages difficiles.

MAITRE de Vaisseau, ou Patron : j'ai dit Tor II. que c'est un Officier Marinier qui commande to Péquipage, & toute la manœuvre. Autrefois les Me tres de Vaisseau du Roi y tenoient taverne de vin d'eau-de Vie, & de Tabac, ce qui leur est aujon d'hui defendu, pour empêcher l'équipage d'y conf mer ses gages, ou sa solde, ou ses hardes. Aucun peut être reçu Capitaine, Maître, ou Patron, de N vire, qu'il n'ait navigé pendant cinq ans, & n'ait e examiné publiquement sur le fait de la navigation, trouvé capable par deux anciens Maîtres, en présen des Officiers de l'Amirauté, & du Professeur en H

drographie s'il y en a.

Il appartient au Maître d'un Vaisseau Marchand choisir & louer les Pilotes, contre Maîtres, Matelots Compagnons; ce qu'il doit néanmoins faire de conce avec les Proprietaires, lorsqu'il est dans le lieu de le demeure. Il est responsable de toutes les Marchani ses chargées dans son bâtiment, dont il est tenu rendre compte fur le pied des connoissemens. Il tenu d'être en personne dans son bâtiment, lorsen fort de quelque Port, Havre, ou Rivière. Il peut ; l'avis des Pilotes & contre-Maîtres faire donner la le, mettre à la boucle, & punir d'autres semblab peines les Matelots mutins, ivrognes & délobéissar &c. Lorsqu'on fait des voïages de long cours, il d assembler chaque jour à l'heure de midi & toutes fois qu'il est nécessaire, les Pilote, contre-Mastre autres qu'il juge Experts au fait de la navigation, conférer avec eux, les hauteurs prises sur les routes fai & a faire, & fur leur estime. Il ne peut abandon son bâtiment pendant le voyage, pour quelque de ger que ce foit , sans l'avis des principaux Officiers Matelots, & en ce cas il est tenu de sauver avec l'argent & ce qu'il peut des marchandises plus p cieuses'de son chargement. Si le Maître fait fausse rot comme quelque larcin, souffre qu'il en soit fait d son bord, ou donne frauduleusement lieu à l'alte tion, ou confiscation des Marchandises, ou du V feau, il doit être puni corporellement. Voyez l'Ord nance de 1681.

A l'égard des Navires de guerre, il est défendu l'Ordonnance de 1689, aux Officiers des Sièges l'Amirauté, de recevoir aucuns Maîtres, Pilotes: Pilotes Lamaneurs, qu'ils ne soient âgés de vir

MA MA ans, & qu'ils n'ayent fait deux campagnes de

r's mois chacune, au moins sur les Vaisseaux du R , outre les cinq années de navigation , qu'il faut les Maîtres ayent faite. Les Maîtres doivent affilela la carene, prendre soin de l'arrimage, & assiéeetre presens au magazin pour prendre leur premiere miture, & pour recevoir le rechange, dont ils doide donner un inventaire, signé de leur main au Capine. En faisant exécuter les commandemens qui e sont donnés pour la manœuvre, ils ne doivent out y mettre la main, mais observer le travail des vielots , afin d'instruire ceux qui manquent par grance, & châtier ceux qui ne font pas leur de d par pareffe.

rang du Maître vient après celui du Lieutenant. La lui de bien faire nettoyer le Navire, de le faire ar, de le suisver, brayer, & goudronner, avoir o sur tous les agrès, & faire mettre chaque chose en a ace. Il doit, de même que le Lieutenant, prengarde comment se fait le quart, & si le Timonier enange point son sable; à quel air de vent on court, hel est le présage du tems, faire son estime, & la cher au Pilote, pour découvrir en quel lieu l'on est. Ms à l'égard de l'estime on laisse le Pilote seul chare la faire, & de la communiquer au Maître, & u hauts Officiers.

AITRE d'équipage : outre le foin que cet Offi-ie a de l'armement, ou du défarmement des Meaux, comme je l'ai dit Tom. II. sa fonction est more d'avoir inspection sur l'achat, sur la construcd, & fur l'équipement, afin que l'Etat soit bien sern toutes choses, & qu'il ne se passe rien, qu'il eoit juste, tant dans le payement des Ouvriers, u dans l'emploi de leurs journées. C'est lui qui garde des matériaux du Canon, des menues arne, & de tous les apparaux, & autres choses nécures pour l'armement des Navires de guerre, & ua soin de tenir le tout en bon état, & prêt quand l faut. Il doit répondre de la délivrance qu'il en al, & genéralement il doit prendre soin de tout ce uregarde les armemens de mer. C'est lui, qui ena, & qui fait aller les bâtimens de transports, on a besoin de transporter les Soldats, ou des nutions, ou pour quelque expédition particuliere fair le marché, & en paye le frer. C'est lui qui nait les vivres s'il en est besoin, selon les ordres,

\$40 M A M A Gue chacun des Maîtres en recoit du Collége sous

quel il eft, si c'est en Hollande

M A I T R E de Quai : c'est un Officier de Vil qui fait les fonctions de Capitaine de Port dans havre. Il doit veiller à tout ce qui concerne la Po des Quais, Ports & havres; empêcher que de nuit fasse du feu dans les navires, barques, & bateaux; diquer les lieux propres pour chaustre les bâume goudronner les cordages; travailler aux radoubs calfats, & pour lester, & déletter les Vaisseaux, doit faire poser, & entretenir les fanaux, les bailt tonnes, & bouées, aux endroits nécessaires, visiter sois le mois, & toutes les fois, qu'il y aura eu te pête, les passages ordinaires des Vaisseaux, pour connoître si les fonds n'ont point change; couper cas de nécessiré les amarres que les Maistres ou au étant dans les Vaisseaux resurents que les Maistres ou au étant dans les Vaisseaux resurents que les Maistres ou au étant dans les Vaisseaux resurents des des des les dans les Vaisseaux resurents de la fait de la guer.

MAITRE de hache, ou Maître Charpentier Vaisseaux, voyez CHARPENTIER. Maître de Graver celui qui ordonne aux échafauds, & qui a loin de re sécher le poisson en Terre-Neuve. Maître-valet: dit Tom. II. qu'il a le soin de distribuer les pre sions de bouche à l'équipage. C'est lui qui les di buë au cuisinier, selon l'ordre qu'il en reçoit du pitaine, & il distribue le breuvage aux Matelots. I les navires de guerre Hollandois le Capitaine recoi l'Etat sept sous pour la premiere cinquantaine d'hi mes, dont ils sont montes : fix sous & demi rar pour la seconde cinquantaine, & fix sous pour ! le reste, moyennant quoi ils doivent les nourrir. A dans les Vaisseaux Marchands les affreteurs & ch geurs font les vivres pour leurs équipages. Ce Mai valet est obligé de prendre garde que les vivres n corrompent, & d'avertir les Hauts Officiers du V feau de l'état où ils sont, afin que si l'on craint avoir faute, on diminuë les rations peu à peu, & qu ne soit pas contraint de le faire tout d'un coup. I fait la distribution en présence du Lieutenant, & a un aide, ou affistant, qu'on appelle Mastre-v d'eau, qui fait une partie de ses fonctions, lorsqu'i peut tout faire.

MAITRE Mâteur: il affifte à la recette des m a foit de leur confervation, qu'ils foient toujours fujettis fous l'eau falée, dans les foffes, & qu'ils demeurent pas expofés à la pluye & au foleil. Il fervir les arbres du Nord aux beauprés & mâte hune, & autre mâture d'une feule pièce. Il fait faire 1.1 A MA

huis, barres & chouquets des grandeurs & proporno qu'ils doivent être, &c. Maître de Chaloupe ce un Officier Marinier, qui conduit la Chaloupe, & li a en sa garde tous les agrès : il la fait embarque, & debarquer, & appareiller, & il empêche, que l's latelots ne s'en écartent , lorsqu'ils vont à terre.

Iv a encore sur mer, comme sur terre un Maître Canier, qui est un des principaux Officiers Marime, & celui qui commande fur toute l'Artillerie du Valeau. Il a fous lui un fecond Maître Canonier , qui

al mêmes fonctions que lui en son absence.

MA L de mer : c'est un bondissement de l'estomac quiait aller par haut, & par bas, ceux qui n'ont paencore pris l'habitude de la mer. Mal de terre c'est

le torbut.

IALEBESTE : c'est une espèce de hache à meeau, dont le côté du tillant est fait comme un calt double. On s'en sert sur mer à pousser l'étoupe da les grandes coutures des Vaisseaux.

ALINE: on appelle ainsi fur mer un tems de grade marée, qui arrive toujours au plein, & au dé-

tat de la Lune.

IALSAIN : côte malfaine : c'est quand le fond-

n': pas net, & qu'il y a du danger.

A M MELON: c'est le bout du gond, qui lo pour entrer dans la penture ou repli de la barre deer.

ANCHE de pompe, c'est une longue manche detoile goudronnée, qui étant clouée a la pompe resit l'eau qu'on en fait sortir, & la porte jusque

ho du Vaisseau.

ANCHE est aussi une longueur de mer entre lex terres. Il y a des endroits, dont l'on dit manhplus particulierement que des autres, comme la

Miche Britannique, la Manché de Bristol.

ANEAGE, c'est une sorte de travail des Maels qu'on appelle ainsi, à cause qu'il se fait avec les nns. C'est la charge, & décharge, qu'ils sont obliele faire des planches, du terrein, du poisson, tant que fec, sans qu'il en puisse demander aucun aire au Marchand.

IANGER du sable : avoir mangé du sable : ce-ae dit d'un Timonier, qui étant au Gouvernail a edité le sable de l'horloge pour le faire passer plus imprement, ou qui a tourné l'horloge, quoique le

e ne fût pas tout passé.

MANGER: la lune a mangé, ou bien la lune F f iii

mangera: c'est'à-dire que la sune dissipera les núage de mantée de parler n'est que commun des Matelots, mais pourtant fort en usa Manger, être mangé par la mer, c'est-à-dire que la mérant extrêmement agitée entre par les hauts dans ler vire, soit étant à l'ancre, soit étant sous voile.

MANIEMENT des armes, c'est l'exercice o l'on enseigne aux Soldats pour leur donner les dist fitions de corps convenables à toutes les actions de guerre, comme par exemple manier les différentes; mes, fauter, nager, monter à cheval, &c. Mais pa ce qu'on n'oblige pas le Soldat à apprendre celles c font plus d'utilité particulière, que nécessaires à u troupe reglée, on se sert ordinairement du terme d xercice, pour fignifier ce que le Soldat doit pratique indispensablement, c'est-à-dire, le maniement c armes propres à la Troupe où il sert, & les differe mouvemens par lesquels cette troupe doit se forme agir & se rompre. Dans l'usage le plus ordinaire ce partie qui comprend le simple maniement des arme retient le nom général d'exercice. Mais ces différe mouvemens qu'on peut faire pour former ou transfi mer une troupe s'appellent évolutions, & les évol tions composent la plus confidérable partie de l'excice de l'Infanterie. Je renvois le Lecteur au prem volume de ce Dictionnaire où il verra ce que l'ai fur l'exercice. Pour les différens commandemens l'exercice, ils sont trop étendus pour pouvoir le donnes place ici. Cependant suivant l'ordre alphai thique on trouvera dans ce Supplement les prin paux commandemens de cet exercice semés çà & J'ai encore parlé dans le Tome II. au mot salut, maniemens du Sponton & du Drapeau.

Le Sponton, comme je l'ai dit Tome II. est l'ar des Officiers d'Infanterie, & c'est proprement demi-pique, dont on a un peu allongé le fer, qui aussi plus pointu que celui de la pique. Sa longueur de sept à huit pieds, qui est moiné des dernieres ques dont on s'est fervi en France. Dans les derni tems on les avoit reduits à treize pieds & demi, quatorze ou quinze pieds de longueur qu'elles avoi auparavant : il y en avoit même cu autresois de d huit pieds, & l'on tient que celles des Grees étois de vingt-quatre pieds entre le fre & le talon. Quoi que no foit, le Sponton se doit manier pour la guerr de même que la pique. On trouvera, comme je a dit plus haut, au Tome II. sous le met Salur.

miere dont un Officier étant à la tête d'une troupe of fait ferme doit saluer du sponton, comment de porter le sponton en marchant, comment il doit per le sponton sur l'épaule, comment il en doit faer en marchant, & se présenter avec son sponton d'ant l'Ennemi. Il me reste à parler ici du manie-

mt du Drapeau & de la hallebarde.

e Drapeau avoit autrefois une hampe beaucoup ps courte qu'a présent, & dont le talon étoit gros & abndi. L'Enseigne le portoit sur l'épaule gauche, leenant par le talon de la hampe vis-a-vis le teton giche, le bras droit tendu sur la cuisse. Quand on Moit du Drapeau on joignoit la main droite à un environ au-dessus du talon du Drapeau: on le phisoit par-dessus la tête: & faisant un coupé à dem? od de terre on le remettoit sur l'épaule gauche, ont ensuite le chapeau de la main droite & ne faifit point d'inclination pour le Roi. Le salut se faisoit

deette façon ou de pied ferme.

Aujourd'hui la hampe etant aussi longue que celle gla pique, le talon touche presque à terre. Quand Inseigne porte son Drapeau sur l'epaule, & il ne le pre de cette maniere qu'en défilant par Compagnie. er dès que le Bataillon a été formé, nos Enfeignes retent à présent le Drapeau , le talon contre la hance gauche comme pour le combat. Pour saluer du l'apeau la plûpart baissent simplement la lance, mais jur le faire avec grace il faut porter la main droite a hampe afin d'avoir de la force, & faire un coupé demi pied de terre, ce qui étend le Drapeau dans fir & l'empêche de traîner. En le relevant on le tient la main gauche contre la hanche & l'on ôte le chajau de la droite. Ce salut se fait de même de pied me ou en marchant. L'Enseigne défendant son Draau le doit donc porter le talon contre la hanche uche & empoigne le Drapeau avec la hampe. Il a pée à la main & croisée sur cette hampe, & lorson est prêt à donner, il présente la pointe de son ée à la hauteur de l'estomac de l'Ennemi.

La hallebarde se manie pour le combat de même ie le sponton. On ne saluë point de la hallebarde mais nplement du chapeau. Le Sergent planté sur sa halbarde doit la tenir comme on tient le sponton, mais main droite joignant le crochet qui est au bas du r. La plupart des Sergens en marchant portent la allebarde demi trasuante comme le sponton, mais la n'a pas de grace, parce que la hampe est trop

F f iiij

tourte pour donner l'équilibre. Il faut donc la porter la pointe & le talon également élevés, ou même la pointe un peu plus bafle comme les Italiens: ceux qui n'ont pas pris garde à cela peuvent en faire l'épreuve avec un Bataillon, & ils verront que les Sergens marchent de bien meilleure grace, quand ils ont le fer de la hallebarde moins élevé.

MANIFESTES: font des écrits publics qui contiennent les raisons justificatives pour la réparation des torts qu'une Puissance prétend avoir reçus d'une autre, ou les prétentions bien ou mal sondées de l'une ou l'autre Puissance. En un mot les Manifesses sont

des Déclarations de guerre.

Les Anciens n'entréprenoient jamais une guerre qu'ils ne l'eusseure auparavant dénoncée dans toutes les formes, fur-tout celles qui étoient justes & solemnelles; cela se pratiquoit avec beaucoup de cérémonie, & même avec certaine pompe. Ils la faisoient déclarer par des Herauts d'Armes qui étoient comme autresois les nôtres en très-grande considération, & que les Romains appelhoient Féciaux. Cette dénonciation étoit sans doute précédée de Manisestes, car il ne faut par douter que ces sortes de piéces d'éloquence ne susseure ujourd'hui parmi nous. On ne trouve aucun de ces écrits publics dans les Historiens de l'antiquité.

Le Commentateur de Polybe croit qu'ils se servoient

d'une autre méthode peu différente de la nôtre, & qu'ils publicient les harangnes de leurs Euroyés, ou Ambassadeurs qui précédoient la dénonciation saite par les Herauts d'Armes. On trouve ces harangues dans presque tous les Hissoriens qui peuvent être de leur crâ mais dont le fonds est vrai. Ces sortes de piéces sont d'un grand ornement dans l'histoire. San doute que les Romains employoient toute la fotte de leur plume pour justifier leurs guerres le mieur qu'il leur étoit possible, & aussi jamais peuple n'eur plus besoin d'adresse & d'éloquence pour en imposer

MANIVELLE: c'est un manche replié deur fois à angles droits, & qui est d'ordinaire au bout de la broche de l'essieu d'une machine pour la faire tourner. La manivelle d'un gouvernail est la piéce de bois que le Timonier tient à la main qui fait jouer le gou

vernail.

MANNE: c'est une éspèce de corbeille qui ser à divers usages dans les Vaisseaux.

MANTEAUX: ce sont les deux piéces d'unu

chambres & aux dunertes des Vaisseaux.

MANTELETS en terme de marine : ce sont le fenêtres qui serment les sabords : ils sont attachés ple haut & battent sur le seuillet du bas. Ils doivit être bien doublés & cloüés, sort serrés en loseng La doublure en doit être un peu plus mince que desseus on les peint ordinairement de rouge en decess. On fait de saux Mantelets ou de faux sabords puts de blanc à quelques Vaisseaux Marchands, afint cles saire parostre plus en état de défense.

MANUBALISTE: c'est l'arbalette.

MAPPE-MONDE: c'est la description ou déleation de la figure du monde sur un plan ou dans ce carte. Elle est comprise en deux cercles qui sont deux hemisphères, & dont l'un contient le monde

icien, & l'autre le nouveau monde.

MAQUILLEUR, c'est un bateau de simple ac, dont on se sett pour la pêche du maquereau. MARANAIS SALANS: ce sont de certains enoits près des côtes de la mer où l'on met de l'eau ée pour faire le sel. Les Marais seréprésentent dans cartes par de petites ondes mélangées de quelques ints & herbages.

MARANDER, Vaisseau qui se marande : c'estdire, qu'il gouverne bien. Ce terme est bas, & peu autres gens s'en servent que ceux des côtes de la

lanche.

MARCHE de l'Armée Ottomane. La marche est autre chose que le mouvement d'une Armée siruite dans l'Art de la Guerre. On divise ce moument en trois ; le premier , est celui que sont les roupes pour se rassembler au rendez-vous , soit en enant par terre, soit par quelque trajet de mer , come il arrive pour la jonétion des Milices de l'Empire tooman , qui sont en Asse se n Europe. Cette marne des Soldats pour les commodités qu'ils cherchent, le peu d'ordre qu'ils observent, n'est point un véstable mouvement d'Armée.

Le fecond est cette marche appellée Alay, que les ACHAS font en arrivant au Camp marqué pour le endez-vous, pour passer en revuë devant le Seras-aier, le Grand Visir, ou le Sultan lorsqu'il s'y troue, ce que les Janissaires font aussi en leur particuler.

Le troisième, est une véritable marche militaire. & l'est celle que fait l'Armée du premier campement.

C'est la le commencement des marches militaires puisqu'après avoir quitté un Camp on marche pour l'aire un autre, ou l'on laisse le premier pour y retou ner, agrès avoir tenté quelque expédition contre l'E

nemi.

C'est une Loi inviolable que lorsque le Sultan ou Grand Visir vont en campagne, on déploye leurs be les Tentes à sept & à cinq queuës de cheval dans l plaines de Constantinople & d'Andrinople, selon q la Cour se trouve dans l'une ou l'autre de ces Re dences Imperiales, & publiant que les Pavillons (Sultan ou ceux du Grand Visir seront dresses, to l'Empire est informé de la marche du Grand Seines.

ou de celle du Grand Vifir.

Dès que ces Pavillons font dresses, tous les Cor de Troupes qui ne sont point encore en marche emettent, & ceux qui y sont desa se présent d'arrive particulierement ceux de l'Egypte & de l'Asse qui se éloignés, lorsque la guerre est en Hongrie. Les diwendroits du trajet sont marqués le long des côtes la mer de Marmora, de la Propontide & de l'Arce pel, asin que les Troupes prennent le chemin royal Constantinople, d'Andrinople, de Philippopolis, Sophi Nissa, & Belgrade, où étoit dans le tems que l'Et pire florissoit le rendez-vous de toutes les Troupe excepté de celles de Hongrie & de Bossine qui se ra sembloient après avoir passe le pont d'Osek, où éto le plus considérable de l'Armée. Ce qu'observa Kar Mustafa allant faire le siège de Vienne.

La seconde marche de l'Armée Ottomane est u marche de cérémonie selle est faite par tous les Con & les Bachas la font avec beaucoup de magnificenc fur-tout lorsqu'ils viennent pour la première sois i

Camp du rendez-vous.

Pour la troilième, c'est un mouvement véritable & qui doit porter le nom de marche véritable. Cet marche regarde quatre sortes de choses, l'Infanteri la Cavalerie, l'Artillerie & le Bagage qui compret tous les harnois de la Milice, les provisions du Price, & les munitions de bouche & de guerre, comp poudre, boulets, mêches, pelles & pioches. Ces fortes de choses n'ont pas toujours leur ma

Ces fortes de chofes n'ont pas toujours leur ma che disposée de la même manière, elle change suiva

les circonstances des tems & des lieux.

La marche militaire est réglée par le Grand Vi ou le Serasquier, par le moyen de certains billen parce que les Turcs n'ont coutume de donner l'ord

de bouche que dans des affaires de peu de conféquene,ou lorsque le tems ne peut pas permettre de l'écrire.

C'est une maxime inviolablement observée chez les fures de faire de nouveaux ponts sur les Rivieres & Marais, ou de réparer les vieux, & d'aplanir les haussies, combler les fossés, & couper les arbres qui empêcheroient ou qui retarderoient le passage. Ils sont de plus élever de petits monceaux de terre qu'ils appellent Unka de demi en demi-lieue & même plus stéquemment, sur-tout dans les endroits élevés, & lorique le Sultan marche ou en fait deux au lieu d'un.

Toute l'Armée Ottomane est fort attentive pour la marche : elle se leve même la nuit pour s'y disposer, & on se fert pour cet estet de certains rechauds attachés au bout d'un piquet. On n'entend pendant toute la marche ni tambours ni trompettes, ni tymbales, à la reserve de quelques coups de beguette que donnent rarement les Tambours du Grand Visir, & estitont accompagnés de quelques saluts du Salam-Agesi.

ou Maître des cérémonies.

Lorsqu'ils marchent dans un pays ami, & sûr, l'Infanterie précéde ordinairement de deux ou trois jours, Elle n'observe aucun ordre ni de Compagnie ni de Corps entier, ni même de chemin, mais elle marche à la débandade; elle se repose où elle veut & arrive au Camp tout en desordre & par pelotons. Cependant elle doit s'y trouver avant l'heure marquée pour les prières.

La Cavalerie vient ensuire, & quoique le Généralfoit à la tête, elle ne marche pas pour cela avec plus d'ordre. Elle se repose même sous prétexte de menager les chevaux, & se met peu en peine du bon ordre. C'est ainsi que marche aussi le bagage porté sur

des chariots & bêtes de somme.

Lorsque l'Armée marche dans un pays ennemi, on a pour maxime de ne point partager l'Infanterie en ant de Corps, & on la tient rastiemblée. On néle la Capiculy avec la Seratculy, cependant avec cette distinction que chaque Janislaire marche sous son Drapeau, & que chaque Officier est à sa Compagnie pour recevoir au plurôt les ordres de son Chef.

On partage fouvent la Cavalerie en deux aîles, & fouvent auffi la laiffe-t-on en un feul Corps. Chacun marche fous fon Etendard. Les Alay-Beghs qui reçoivent les ordres par les Chiaous font à la tête des Ef-

cadrons, & les Officiers auprès du Bacha.

Le Bagage matche derriere, quelquefois à la tête des Janissaires. Cela ne se pratique point pour la Cavalerie

Topracly, parce que devant faire conduire les vivres les dépens, elle ne les laisse pas éloigner autant qu'il est possible, ce qui cause beaucoup de desordre.

On n'éloigne point non plus l'Artillerie de l'Infangerie; cependant quand il en est besoin, on la mer

encore auprès de la Cavalerie.

L'Armée Ottomane ainsi en marche est couverte par Favant & l'arrière-garde. L'avant garde est forte de quarre, cinq ou six mille chevaux, les meilleurs de l'Armée Elle obéit à un Chef nommé Cialcagy. Bassy, dont l'emploi dure toute la campagne. Elle devance l'Armée de six, sept & huit lieues. Elle se retire à mésure que l'Ennemi s'éloigne, & s'il y a des Tartares à l'Armée ou des Troupes Auxiliaires des Rebelles, on les fait précéder l'avant-garde, parce qu'ils courent de tous côtés, pillant & saccageant par-tout où ils passent.

L'arriere-garde est de mille chevaux. Elle serme le bagage & le conduit jusqu'au Camp avant que de

charger de poste.

Les Turcs marchent en campagné avec une promptitude extrême, & leurs marches sont presque toujours

masquées.

MARCHES d'Armées. J'ai parlé dans mon second Volume des marches des Troupes en corps d'Armées & qui vont au combat, comme de celle des Corps particuliers qui vont d'une Garnison à une autre : ainsi pour ne pas me répéter, je n'ai à parler ici que de ce que les Soldats ont à faire quand la général est battue, m'étant assez étendu sur les précautions qu'un Général doit prendre quand son Armée est en marche, soit pour aller combattre, soit pour entrer dans le pays ennemi.

Lorsque la générale est battuë, les Soldats doivent détendre & plier leurs tentes, Les Officiers son charger leurs équipages qui vont au rendez-vous qui leur a été donné la veille, & aussi-tôt que l'assemblée bat, les Soldats prennent leurs armes & se mettent en bataille sur le même terrein où ils étoient campés.

Dès que l'ordre vient pour partir on s'ébranle, & l'on marche en bataille vingt ou trente pas hors du Camp: on fait enfuire un quart de conversion par demi-manche & on se met en marche, chaque Bataillon à son rang. Tous les jours de marche le Major va au rendez-vous qui a été donné pour assembler le campement. Il y a un Lieutenant deraché avec trois-sergens pour aller marquer le Camp. Lersque cette Troupe est arrivée à l'endroit où on doit camper, le

ajor de Brigade partage aux Majors le terrein pour caper le Bataillon, & leur marque la place du prepor faifceau. Les Majors parragent enfuite le terrein ax Compagnies de leur Bataillon, & marquent avec e petites branches d'arbres qu'on appelle des fiches, place des faifceaux & des tentes, des cuifines, des

ites des Officiers & des latrines.

Il a un cordeau où les distances d'un faisceau à eutre sont marquées, aussil bien que la dissante de premiere tente ou front de bandiere aux saisceaux, l'aide duquel il aligne toutes les tentes. Lorsque le beiment est prêt d'arriver, le Lieutenant du Campeent va au-devant pour le conduire à son terrein. Le lajor le met en bataille au-delà des fiches, détache 6 Gardes qui lui sont ordonnées, sait poser les arees & envoye les Soldats à la paille, donne à chaque rgent le terrein pour camper sa Compagnie: cepennt le. Piquet demeure sous les armes jusqu'à ce que s Soldats ayent tendu les tentes & qu'on prenne les mes.

M A R E A G E, terme de Marine: c'est une maere de loiier les Matelots pour tout un voyage, quel i'il puisse être, même plus long qu'on ne le projette, toujours pour le même prix, au lieu que d'ordinaire s Matelots loüés au voyage sont plus payés quand le

oyage est plus long qu'il n'a été proposé.

MARE'CHAL des Logis d'Artillerie. Il fert dans Armée où il est envoyé par le Grand-Maître fous les rdres de celui qui y commande l'Artillerie. Il marue dans les campemens aux Officiers & Troupes d'Arllerie les lieux qui leur font destines, & pose luiname les Sentinelles pour prévenir les desordres & ccidens qui peuvent arriver aux parcs, & il a soin de e faire donner des endroits pour les fourrages des Equiages & ceux des Officiers proportionnés au nombre les chevaux dont le Commandant lui fait remettre un stat.

MARE'E: j'ai dit Tome II. que c'est un mourement de la mer qui se fait sentir deux sois le jour.
Marée qui soutient: c'est une expression qui se dit
d'un Vaisseau, qui faisant route au plus près du vent,
& ayant le courant de la marée savorable se trouve
soutenu par la marée contre les lames que pousse le
vent, ensorte que le Vaisseau va plus facilement où
il veut aller. Vent & Marée, marée qui suit le vent,
c'est quand on a le vent & le courant de l'eau favorable. Port propre pour entrer & sortir de toutes marées: cela se dit d'un lieu où l'on peut entrer & d'où

NA A l'on peut fortir en quelque état que foit la mer, c'est à dire, qu'il y ait maline ou non. Marée de douz heures, ce font les marées Nord & Sud, c'est-à-die des marées, dont les Havres, les Rades, ou les Terres font en opposition avec la Lune, lorsqu'elle passipar cet air de vent. L'on s'explique de la même ma nière à l'égard des autres airs de vent en augmentan quarante-huit minutes, allant du Nord à l'Est, & du Sud à l'Ouest. Marée, contremarée, ce sont deu marées qui se rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment souvent des courans rapides & dangereux qu'on appelle des ras. Changement ou re tour de marée c'est un nouveau sux.

MARGUERITES: ce font de certains nœud que l'on fait fur une manœuvre pour agir avec plu

de force.

MARIN: c'est ce qui vient de la mer ou qu'appartient à la mer. Marin, avoir le pied Marin, c'est être accoutumé à naviguer, c'est aimer la navigatio & être endurci à l'air & aux fatigues de la mer.

MARINE, la Marine, c'eft le Corps qui com pose la Marine. Officiers de Marine, ce sont les Officiers du Corps de la Marine. Nouvelle Marine, Officiers de la nouvelle Marine, ce sont ceux qui son entrés dans le Corps de la Marine avec Commillio du Roi. Vieille Marine, ce sont ceux qui ont en leurs premières commissions de M. de Vendôme & de Ecauson

MARINE: si les anciens sont au dessous de modernes dans certains Arts, & certaines Sciences c'est sans doute dans la Marine. Ils y étoient très ignorans, & presque au delà de ce que l'on peut ima giner. Le plus mauvais de nos Matelots en fçair inf niment plus, que le plus habile de leurs Pilotes, L'in vention de la Boussole ne fait rien à la construction & malgré tout ce que les Antiquaires en disent, ils étoient très-mal habiles. Leurs voiles leur servoier peu, ils les abatoient pour peu que le vent leur fût con traire,& tout vent leur étoit indifférent à moins qu'ils n l'eussent en poupe. On ne voit aucun exemple, qu'il louvoiassent, ou qu'ils pinçassent le vent. Ces sortes d manœuvres leur étoient tout à fait inconnuës. Cepen. dant ces anciens, fi ignorans dans la construction, & dans l'Art de naviger, ont fait des voyages si longs & si périlleux, qu'il semble moralement impossible qu la construction de leurs Vaisseaux ne sût semblable la nôtre, ou fort approchante à l'égard du ventre.

Les Romains, différens des Rhodiens, des Phénic

ens, & des Carthaginois, n'avoient aucune théorie, sencore moins de pratique dans l'Art de naviguer. Est une chose tout à fait surprenante de voir le nomble de flottes, qu'ils perdirent par les tempêtes, dans s'première guerre Punique, lorsque les Carthaginois, des éprouvoient en même tems, ne périssoient par les temperes de les éprouvoient en même tems, ne périssoient par les comment Rome a-t-elle pu rélever si souvent sa trine, ruinée, & réduite à rien par des naufrages les pus épouvantables, & les plus affreux, dont on ait out relér. Cependant les expédiens que les Romains empyerent pour dresser de plus fage, & de plus sensée, de moins à charge a la République.

si dans la guerre de 1701, notre Marine est été sur ubon pied, nous eussions renversé tous les projets de Alliés contre nous : car qui est Mastre de la mer, it de la terre. Périclès, l'avoit dit avant Pompée. Is Alliés n'eussient jamais pensé a la conquête du jyaume de Majorque, & de Minorque, à raire le se de Cadix, à une infinité d'autres places marines, & à s'établir à Gilbraltar, dont les Anglois sur merce les Mastres, si nous eussions eu des sortes de la conquête des sortes de la conquête de

6 de mer, comme auparavant.

MARINIER, c'est un homme, qui va à la mer, qui sert a la conduite, ou à la manœuyre d'un Vaisau. Autresois on a dit maronier. Marinser se dit soli en particulier de ceux, qui conduisent les grands

teaux sur les rivières.

MARITIME, on appelle places maritimes, qui ut fitudes au bord de la mer. On dit forces marities, les forces maritimes d'un Etat, l'Art maritime, xploits maritimes.

MARNOIS, Bateaux Marnois: ce sont des ba-

teaux de mediocre grandeur qui viennent de Brie, è de Champagne jusques à Paris fur la Marne, & [1 la Seine. Il y en a qui font longs de douze toises, è larges de seize pieds en fond, & qui ont le bord hat

de quatre pieds.

MARQUES: on appelle en terme de Marine de certaines connoissances qui sont sur la terre, commontagnes, clochers, moulins à vent, arbres, & qui servent aux Pilotes à reconnoître les dangers & le passes. Marques sont aussi les tonnes & les basiles qu'on met en mer pour faire aussi reconnoître les dar gers & les passes.

MARQÜEZ bien vos places : ce terme de com mandement de l'exercice est un avertissement au Sold; pour l'obliger à faire attention au lieu qu'il doit occupe

MARŠILIANE: c'est un bâtiment à pour cuarrée, dont se sevent les Venitiens pour navigue dans le Golfe de Venise, & le long des Côtes de Da matie. Il a le devant fort gros, & porte jusqu'à quair mâts. Les petites marssitanes n'ont point d'attimon, le les plus grandes ont quattre mâts, & portent quattre à quinze mille quintaux, ce qui est environ sept ce

tonneaux.

MARTEAU d'arbalestrille : c'est un traversier c l'Arbalête, ou bâton de Jacob. Les marteaux font c piéces de bois plates, & qui ont de longueur, tro fix, neuf & douze pouces. Elles sont percées d'u trou quarre par le milieu, afin d'y passer la stêche c l'Arbalête. A l'un des bouts de ces marteaux est place une pinnule, qui fait trouver l'horizon qu'on appe le sensible. L'autre marteau sert à faire ombre, quar on veut prendre la hauteur du Soleil. Les deux (trois premiers morceaux s'appellent aussi curseurs, ceux qui les nomment ainsi, donnent au petit ma teau simplement le nom de marteau. Grand Martei d'arbalestrille, c'est le marteau, dont on se sert lor que le Soleil n'est pas éloigné du Zénith. Moye marteau, c'est celui oui sert, lorsqu'on n'est ni tre près du Soleil, ni trop près des Pôles. Troisième ma teau. Il y a des Arbalêtes, qui n'ont que trois ma teaux, le grand, le moyen & le petit, & il y en a aufl qui ont quatre marteaux: Petit marteau, c'est celui di quel on se sert lorsqu'on est éloigné du Soleil. Marter de pompe : c'est un marteau tout de fer, & de mover ne groffeur, où il y a un tire - clou au bout du mai che, comme aussi à l'un des côtés de la tête.

MARTEAU: c'est un instrument de ser, qui se

attre, & qui est nécessaire à presque tous les Ouvrs. Il est composé d'une tête, & d'un manche, & cui est le trou où l'on fourre le manche. Marteau à pass, c'est un marteau fourchu, qui sert à arracher des clis quand on construit, ou qu'on radoube un bâtiment. Egénéral le marteau est d'usge dans l'Artillerie de nt & de terre, & pour la construction des Vaisseaux.

AASCARET: c'est un restux violent de la mer dis la rivière de Dordogne, où elle remonte avec ul grande impétuosité. C'est la même chose que ce qon appelle la barre sur la rivière de Seine, & en géral le nom que l'on donne à la premiere pointediflot qui fait remonter le courant des rivières vers

lers fources, proche de leurs embouchures.

A S Q U É R dans l'investissement d'une Place, oenvoye des détachemens pour masquer les avenués ; oles portes d'une ville, afin que personne n'en sorte mais cela ne s'appelle pas proprement masquer, son que je viens de m'en instruire. On ne dit point nsquer une ville, mais masquer les portes & les enués d'une ville; cela se fait quand une armée est marche: & alors pour qu'elle ne soit pas inquietée dis sa marche, on envoye des Grenadiers sur les anués & aux portes des villes ennemies, auprès quelles elle passe, & cela s'appelle masquer.

A S L E & femelles : ce font les pentures & lescitnières , qui entrent réciproquement l'une dans l'ure , & qui fervent de ferrure pour tenir le gour-

vnail d'un navire suspendu à l'étambord

MASSE: c'est un gros marteau, ou maillet de ser, ent se servent les Charpentiers dans la construction en navires. Masse est aussi une pièce de bois longue quarante deux pieds, qui sert à tourner le goudent de la courne de servent de la courne de la cou

vnail d'un bateau foncet:

MASSE: outre la folde réglée par le Roi pour l'Sergens, Caprouay, Anfpeffades, Soldats & Tambers, qui leur eft payée fans aucune retenué, autopyen de quoi ils doivent s'entretenir dé linge, & de aussire; il est donné vingt deniers par jour pour aque Sergent, dix deniers pour chacun des autres, à forment une masse pour chacun des autres, à forment une masse pour chace Bataillon, sans avoir égard aux hommes, qui turroient manquer dans les Compagnies, laquellemeure entre les mains du Trésorier, qui en donnei reconnoissance les mains du Trésorier, qui en donnei reconnoissance à la fin de chaque mois au Major, autre Officier chargé du détail du Régiment, & cet-masse est emple sur la main-levée des De-Bataillons, & remise sur la main-levée des De-

recteurs ou Inspecteurs Généraux.

Cette masse qui reste entre les mains du Major qu'on destine pour les recruës, & les réparations c Régiment, ne peut y être employée que du confent ment du Colonel , Commandans des Bataillons , Liet tenans-Colonels, & autres anciens Capitaines du Re eiment. Pour cetteffet le Major fait assembler les Conmandans du corps , & les plus anciens Capitaines c Régiment pour leur dire le nombre, & la qualité d réparations, qu'il trouve à propos de faire, afin c deliberer entre eux, où elles se feront, quel Capita ne sera charge de cette commission, ce qu'on lui payer pour les frais de son voyage, alors le Major doit rend compte des dettes du Régiment, de l'emploi des de nières masses, & de celles qui peuvent être encore e tre ses mains, afin de pouvoir faire un arrangeme juste, tant sur les masses, que sur l'ustencile po regler le payement des réparations. Le Major pe donner ses avis la desfus avec la désérence dûe à s fupérieurs, pour porter les uns & les autres à fai tout ce ou'il v aura de meilleur pour le bien du serv ce & l'embellissement du Régiment, observant faire de son mieux pour les empêcher de s'endett mal-à-propos. Il doit faire un état de ce qui fera a rêté la-dessus, sur lequel il soit bien nettement expi qué l'emploi fait & à faire des maffes, comme auffi l'ustencile, ce qu'il doit faire figner du comma dant, & de deux ou trois des plus anciens Capiu nes, afin qu'il puisse le fervir de décharge, & qu l'on ne puisse le rechercher, ni l'inquiéter en nul facon la deffus. Ces précautions mettent tout le mo de en regle, & évitent bien des discufssons, qui pe vent naître dans les corps par la faute des Officie Majors, qui n'ont pas tenu un assez grand ordre das les affaires dont ils sont chargés. D'ailleurs l'Inspe teur venant à faire sa revue, il trouve le Régime tout arrangé, qui se prépare, (si c'est à la fin d'un campagne) à travailler à son rétablissement; & il sa lui rendre compre des mesures que l'on prend po recruter chaque Compagnie, & pour faire les répartions, que l'on a résolu d'y faire.

MASSE du Régiment Royal Artillerie. Outre folde de ce Régiment , dont je parlerai au mot e page, il eft payé, comme dans les autres Régimet d'Infanterie Françoise, vingt deniers par jour por chaque Sergent, & chacun des trois Mastres-Ouvrie dans les Compagnies d'Ouvriers, & dix deniers por shaque Caporal, Anspessade, Canonier, Bombardiei

Sour , Mineur , sous-Maître Ouvrier , Ouvrier , Aprntif, Cadet, Fusilier & Tambour, qui forment une use toujours complette, laquelle est délivrée sur la nin-levée du Directeur Général des Ecoles d'Artillie . & employée à l'habillement desdits Bataillons,

Compagnies.

it:

ion ile

14 to 44 to

ti di H

MASSE des Compagnies franches d'Infanterie. fire la folde des Sergens, il est payé pour chacun ge deniers : & pour chaque Soldat dix deniers, aur composer une masse toujours complette, destià l'habillement desdites Compagnies, laquelle est divrée fur la main-levée du Directeur ou Inspecteur Cnéral.

MASSE de la Cavalerie, & des Dragons. Outre solde qui est payée aux Cavaliers & Dragons, il est nné dix deniers par jour pour chaque Brigadier, valier , Carabinier , Hussard , Dragon , Trompette , Imbalier, Tambour, dont le fonds reste entre les rins du Tréforier, pour composer une masse tou-lers complette, destinée à l'habillement desdites oupes, de laquelle le Trésorier donne sa reconnois-

ce à la fin de chaque mois, à l'Officier chargé du tail desdits Régimens, Brigades ou Compagnies franes de Dragons, pour être payée sur la main-levée Directeur ou Inspecteur général dans le départeent duquel ils se trouvent, visée des Colonels Gé-

raux de la Cavalerie, & des Dragons.

M'ATE': Valiseau mâté en caravelle', pour dire 'il n'a point de hune, mais seulement quatre mâts. uisseau mâté en chandelier, quand il a ses mâts fort oits & a plomb. Mâté en Frégate, quand il a ses mâts qués en avant. Maté en Galére, lorsqu'un Vaisseau a que deux mâts, fans avoir de mât de hime. Mâté heu, quand dans fon milieu il n'a qu'un mât qui lui rt aussi de mât de hune avec une vergue, qui ne s'apreille que d'un bord. Mâté en fourche ou à cor-, voyez Tome II. Mâté en semaque : c'est un mâtpied duquel il y a un boute hors, ou baleston, qui end la voile de travers par son milieu.

MATURE : c'est en général tous les mâts d'un' aisseau. On dit : ce Vaisseau a une belle mâture.

MATAFIONS: ce sont de petites cordes, qui ont comme des aiguillettes, on s'en fert pour attacher s moindres piéces d'un Vaisseau.

M'ATELOTAGE : c'est le salaire des Matelots. MAY, c'est un grand espace de bois grillé par la ond, où sur les Vaisseaux l'on met égouter le corda-

ge, lorfqu'il est nouvellement forti du goudron.

MECHE, c'est un bout de corde allumé, ou fert pour mettre le feu au Canon, aux Artifices & au Mousquets. On s'en sert aussi sur mer pour mettre le feu aux Brulots. La mêche se fait de vieux cordage battus, que l'on fait bouillir avec du Soufre, & di Salpêtre, & qu'on remet en corde groffière après l'a voir fait sécher. On compte cinquante livres de mê che par mois, pour l'entretien des mêches, & bâton à mêche dans un Vaisseau, & on compte que chaqu livre de mêche doit bruler trois fois vingt-quatre heures Mêthe, fimple mêche, c'est de méchant linge brulé propre à prendre feu lorsqu'on bat le fusil.

MECHE de Villebrequin, c'est le fer, qui sert percer , c'est à dire la partie du Villebrequin , qui el

attachée au fût.

MECHE d'une corde, c'est le touron fil de car ret ou'on mêle au milieu des autres tourons pour ren

dre la corde ronde. On dit aussi ame.

MECHE de mât : cela fe dit de chaque pièce c bois depuis son pied jusqu'à la bune. Mê he de mât, c'e aussi la principale pièce. & celle qui est au milieu d'u mât, lorsqu'il est composé de plusieurs pièces. Mêche d gouvernail, c'est la premiere pièce de Bois qui en sa le corps.

MEMBRES d'un Vaisseau. Le membre dans u Vaisseau est toute grosse pièce de bois, qui est ni cessaire pour le construire, comme varangues, allor

ges, genoux, &c.

MESTRE ou grand mat , est un mot levantir pour dire-le grand mât : Ils disent aussi arbre de Me

tre.

MESURE : c'est ce qui sert de régle pour déte miner l'étendue d'une quantité. La mesure nouvell ment réglée de l'arpentage des Eaux, & Forêts est de 1 lignes par pouce, 12. pouces pour le pieds, 22. piedspoi perche, & cent perches pour l'arpent. On appelle m fures itineraires les mefures de la terre, qui ont d noms differents, & des longueurs differentes, sele lés pays, comme les milles en Italie, & les lieues 6 France, & l'on se sert des mêmes termes sur mer.

MESURE à poudre : voyez Tome II.

METTRE le linguer, en terme de Marine, c'e mettre la pièce de bois nommée linguet, ou élinguel contre une des fusées, ou taquets du cabestan, poi l'empêcher de dériver, ou retourner en arrière. Me tre, une ancre, en place, C'est l'amarrer dans la plat M'E MI 347

elle doit être au côté de l'avant du Vaisseau. Metrun navire à l'eau, c'est le mettre à la met de defse les chantiers, où il étoit. Mettre à la voile, c'estrur du Port. Mettre à terre, c'est descendre duonde ou autre chose du Vaisseau à terre. Mettre Vaisseau à sot, c'est le faire sotter sur l'eau, affair l'il puisse naviguer. Mettre à bord, c'est tirer, outrer dans le Vaisseau. On dit encore mettre le seu auanon, mettre le seu aux poudres, &c.

anon, mettre le feu aux pondres, &c.

METTEZ la Cartouche dans le Canon. Ce comandement de l'exercice se fait en mettant la Caranche dans le Canon par le côté déchiré, en tournant
main., & en la tenant au bout du Canon. Il y a des
sigmens, qui n'ont pas de Cartottche. Mettez la poue dans le Canon. A ce commandement on prend laudre à pleines mains, & on l'apporte un peu dent soi. Mettez la Baguette dans le Canon. Ce comandement se fait en deux tens, au premier on la
usse au des sus des controls de la control dans
Canon. Mettez la Bayonnette au bout du Fusil;
uand a ce commandement on a mis la Bayonnette
bout du Fusil; on a toujours la main droite aux

put du Fusil, le pouce le long du Canon.

ME U'L E à émoudre : c'est une pierre, qui sert à guiser les fers destinés à trancher & à couper. Il n'y point d'Ouvrier, Charpentier & aures, qui n'en tant pour la construction des affâts, Vaisseaux,

MEURTRIERES, ce font des trous, ou pees ouvertures, par où l'on peut tirer fur l'ennemi, y a des meurtrieres dans les Châteaux, Forts, Citlelles, comme aux Vaisseaux afmés en guerre.

MIDI: c'est le Sud, ou le Pôle Austral de toutes

s parties du monde, qui sont de ce côté-la.

MINE: origine des mines, l'invention de la poue nous a mis en état de porter plus loin nos conoisances dans l'art des mines, & de rendre un siège pur ainsi dire éternel: car si dans nos défenses nousett ons toute notre attention à nous rendre Mastres des des les Affiégeans ne le servient jamais du sur dus cette résexion est de M. le Chevalier Folard.

Il n'y a gueres plus de deux fiécles que les minesont nous nous fervons sont inventées. La premiere rut au siège du Château de l'Oeuf sous Louis XIII. e n'est pas Pierre de Navarre qui est l'inventeur desines, comme je l'ai dit à l'article des mines Tome l'de-ce Dictionnaire, il ne les a que perfectionnées. 378 · MI MI

Servant dans l'Infanterie Génoife, il fe trouva au fi ge de Serefavella fur les Florentins, où un Ingenie fit l'ellai de ce fecret fous la muraille du Châtea Pierre de Navarre réflechit beaucoup fur cette invetion, & l'employa fi heureusement contre les Chteaux de Naples, qu'il mit par ce moyen les Esp gnols en possession de cette importante conquête.

Les mines font également avantageuses aux Assigeans & aux Assigés. Celles des Assigeans conneclles des Assigés qui vont aux Mineurs pour le couper route sont une preuve de cette verité; & l'estistances qui se font par ce travail sont les plus bles, les plus longues & les plus sequentes. Il n'y qu'a tenir bon desous pour être assuré dessus.

Les Anciens, étoient très-experts dans cette faç de faire la guerre. Mais grace à l'invention de la pe dre nous allons plus loin qu'eux. Ils avoient commous leurs refiftances fouterraines. Les Turcs ont les premiers qui ayent encherf fur les Ancients, me contre les loix de la bonne guerre qui ne permett pas de pessifierer une mine de vapeurs & de fum emposionnées, comme ils s'en servirent au siège Gandie.

On ne fait pas tant de cérémonie aujourd'hui, fustu de jetter une bombe dans la galerie pour exp fer tous ceux qui y font, s'ils n'aiment mieux e étoussés par la sumée; car comme on respire à pe dans ces endroits souterrains, parce qu'on y mans d'air, on a divers moyens pour le faire circuler le moyen d'un faucisson qui va jusque dans le sond la galerie jusqu'où les Mineurs travaillent, encou réspirent-ils avec peine, ce qui fait qué la suméreste un très-long tens sans sortir & se dissiper, & s vent trois ou quatre jours.

went trois ou quatre jours.

M 1 N E S à la maniere des Turcs: les Turcs: appris l'art de miner pendent le long fiége de Can par l'habilité de quantité d'Ouvriers qu'ils ont pies mines difperfées par tout l'Empire, & même quelques Maçons Armeniens. La Porte a coutume les diffinguer par des priviléges aufquels elle joint.

affez forte paye.

Les Tures pour mesurer la distance d'une mura qu'ils veutent détruire, se servent d'un Mineur ca ble & entreprenant, qui avec une pierre attaché une ficelle, se rend de nuit à l'endroit où l'on a solu pendant le jour de faire la première ouverture la galerie. Ce Mineur met ventre à terre ou-reste MI MI 35

bit, & jette cette pierre jusqu'aut pied de la mutaille ensuite coupant le reste de la corde, il traine l'ure dans le retranchement voisin où il la mesure, Valcuse par-la la quantité de pieds que doit avoir la

gerie de la mine.

our diriger leurs galeries, les Mineurs Turcs fofyent rarement d'aiguille aimantée. Ils font les min dans un reduit en demi-cercle, avec des balles le leg de la galerie. Au commencement, comme dans lendieu, ils font tomber un poids toutes les foisqu's ont besoin de regarder si la galerie aboutit enditure au point arrête, en mettant une chandelle al-

luée au bout.

La forme de leur galerie est ronde dans la partiehérieure, & un peu plus haute que la moitié de latele d'un homme, parce qu'ils creusent les jambes ceroix. Ils la tiennent étroite autant qu'ils peuvent, tint les manequins pour la vuider avec des cordes. l'eur est fort incommode de charger une mine dans galerie si étroite, mais aussi ils en espérent toujers un très-bon succès, parce qu'ils n'ont pointte si grande ouverture à boucher avec les sacs à tre & à laine.

Pour éventer les galeries ils percent la voute avec-

ut tariére obliquement tout au tour.

a forme du fourneau que les Turcs appellent Asna

dTrésor est en demi-cercle.

Pour charger leurs mines; ils étendent une toile furlterrein même du fourneau fur laquelle ils renverft la poudre fans la preffer, & ils mettent un gril d bois au-déflus de la même largeur du fourneau. Pour fermer l'embouchure du fourneau. ils fe fer-

rut de deux pièces de bois appellées Oluk. Celle qui e dessous a un trou pour passer le faucisson appellé s'il, plein de matière combussible. On rempit la gerie avec des sacs à laine & à terre, & on les entiasse de fix en six pieds avec des pourtes mises de taque côté de la galerie qu'on nomme mertek.

ATNOT: c'est une longue pièce de bois au bous claquelle est un crampon de fer dont les Matelors (fervent quand on leve l'ancrè, pour la tenir éloitée du bordage du Vaisseau, asin d'empêcher qu'elle l'endommage quand on veut la guinder en hautin'y a que les gros Vaisseaux qui ont des mitors. Les bilandois ne s'en servent pas, ils tiennent leurs bosits assez longs pour que l'ancre ne touche pas à l'aint du Vaisseau quand on la leve-

360 MI MO

MINUTE: c'est une mesure de tems qui vat soixante secondes, & dans une heure il y a soixan minutes. Minute en terme de Géométrie & d'Altron mie c'est la soixantième partie d'un degré, lequel de Bré n'est qu'une des parties d'un cercle qui se divid na trois cens soixante degrés. Suivant cela on dir qu'élévation du pôle à Paris est de quarante-huit de grés cinquante minutes, & à Amsserdam de cinquante-deux degrés quarante minutes.

MIRER, la terre se mire: c'est à dire, que le vapeurs sont paroître les terres de telle maniere qu' semble qu'eiles soient élevées sur de bas nuages

MIROIR: c'est une cartouche de Menuifer placée à un Vaisseau au dessus de la voure à l'arriér On charge le miroir des armes du Prince, & on met quelquesois la figure dont le Vaisseau a tiré se nom.

MODELE: c'est un patron artificiel qu'on se de bois ou d'autres matiéres avec toutes ses propo tions, afin de conduire plus surement un grand o vrage. On fâit des modeles pour la construction d Vaisseaux qu'on appelle Gabarits, Serses ou Calibre

MOIS de gages : ce font les gages des Matelo MOIS E : c'est un terme de Charpenterie qui gnifie un lien de bois : qui affermit & lie les pièces bois qui font à plomb ou inclinées dans un engin, 1 gruau ; une grue, ; une machine ; ou un pont

MOLE de port : c'est une jettée de grosses pien dans la mer, en forme de digue, qu'on fait dans ports contre l'impétuosité des vegues, & pour em cher que les Vaisseaux ennemis n'y entrent : ou b c'est une muraille circulaire ou angulaire, faite da la mer, qui enserme un port propre a mettre les Va feaux.

MOLIR une corde, c'est-à-dire, lâcher une co

de, afin qu'elle ne soit pas si roide.

MONDER: mondé: orge mondé, blé mor de puneurs fortes de gruau. C'eft du blé dont on l'écorce, foit qu'il foit côncassé ou qu'il demeure fon entier. Potage de blé mondé: ce sont les potaque les Hollandois donnent aux Equipages de le Vaisseaux & dans la plûpart des Navires de guerr on leur en serv vingt & une fois par semaine, c'est dire, trois sois par jour, au matin, à midi, & foir, cela leur serv comme d'avant mets & les ras chit. Plus les blés mondés & les légumes sont b reassermés & mieux ils se gardent, moyeanant qu'

leait pris bien fecs. Il n'est pas beloin de leur donnede l'air & de les remuer pendant que les tonneaux n'et point été ouverts ; mais depuis qu'ils le sont une so, il faut remuer le blé souvent & lui faire prendre

le, ou bien il court risque de se gâter.

ONTAGNES: la Guerre des montagnes est ur des plus grandes & des plus sçavantes. Les monrajes, se rencontrent par-tout ou presque par-tout où l'e fait la guerre. M. le Chevalier Folard a traité av beaucoup de soin & de méthode cette partie de la uerre des montagnes où il y a a craindre d'être enrmé. C'est chez lui que je puise ce que je vais dire freet article, mais le plus succintement qu'il me

se possible.

n peut tomber, dit-il, en parlant de cette guerre de montagnes, dans des piéges par des mouvemens fir & rules que fait un Ennemi habile pour nous y pripiter. Quoique ces fortes de malheurs foient toujos honteux, ils le font infiniment moins que lorfque s'y précipite fôi-même comme Euripidas, puifque dépend de nous de n'y point tomber, & d'éviter nine les piéges qu'on peut nous tendre. Mais tout ce dépend de la contoiffance du pays où l'on tranfpue la guerre, & cette connoiffance ne pouvant être toours en nous, on peut l'acquerir en confultant les ges du pays, & il n'y faut jamais entrer fans en avir un bon nombre.

ne suffit pas d'entrer dans une vallée & d'être mastres hauteurs, à mesure qu'on avance il faut sçaves si l'Ennemi après avoir quitté un passage pour al l'autre ne peut pas gagner le chemin que nous phons par d'autres vallées, ou par le revers des aum montagnes pour s'emparer des pas ou des chemis que nous avons abandonnés pour aller à lui, ou per l'empêcher d'entrer plus avant dans le pays. Il y a 'ailleurs des vallées qui n'ont point d'issue, ou qui s'efferrent si fort à mesure qu'on y avance, qu'on se trive quesquesois pris pour dupe, ou obligé d'y déficien à un pour gagner quesque autre vallee, ou quelque au passage mportant pour y arrêter l'Ennemi.

Quand il s'agit d'une retraite, ou de traverser un p's comme sit Annibal dans les Alpes, on se souce sit peu du pays qu'on laisse derriére soi; mais lorse q'il s'agit d'aller au-devant d'un Ennemi & de luceputer l'entrée d'une vallée, il est besoin de se présultent les derriéres, & d'occuper tous les passes, de peur que l'Ennemi ne vienne au-devant de

Supp.

nous par des chemins de revers, dont les montagnes le plus difficiles ne manquent jamais : on ne peut pren dre trop de précautions, car ce qui est impraticable : une Armée ne l'est pas à un corps de Troupes de qua

tre à cinq cens hommes.

Il n'y a rien qui prête plus à la ruse & à l'artifice que le pays des montagnes, ni rien qu'un habile Gé néral d'Armée ne puisse entreprendre pour réussir dan ses entreprises, quelque foible qu'il puisse être : mai tout dépend de la connoissance du pays. Mummol ou remit les affaires du Roi de Bourgogne contre le Lombards, & qui étoit le plus grand homme de guer re qu'eût alors l'Empire François, réussit parfaitemen dans cette guerre de montagnes. Sertorius un des plu grands Capitaines qui eût paru avant Céfar, excelloi particuliérement dans la guerre des montagnes; & M le Prince de Conti dans sa campagne de 1744, dan le Piémont a fait connoître ses talens dans cette par tie de la guerre; les François sous ses ordres y or fait des prodiges de valeur. Coni, comme l'a été De mond, eût été le fruit de ses conquêtes si la saiso n'eût pas été si avancée.

MONTANT · c'est une pièce de bois dresse de bout : ainsi les piéces de bois qui sont de bout au fenêtres, fur lesquelles portent les battans des chass font des montans, & les montans des cloisons soi des manières de pilastres longs & étroits qui servent féparer & à fortifier les communications des cloison Les montans sont aussi des pièces de bois perpendici laires qui sont retenues par des arcs-boutans dans le machines. Dans un Vaisseau on appelle montans to tes les piéces de bois droites qui sont employées au cuifines, aux foutes & autres ouvrages du dedan Montans de voutis, ou du revers d'arcasse, ce so de petites piéces d'appui en revers qui font faillie l'arriére, qui foutiennent le haut de la poupe av tous ses ornemens. Montant du bâton de pavillor c'est une pièce de bois droite à laquelle est une tê de more, où passe le bâton ou la gaule d'enseigne

poupe.

35 F.

MONTER la tranchée. Lorsqu'un Regiment e commandé pour monter la tranchée on dispose ch que Bataillon de cinquante hommes chacun, do deux Sergens commandés par un Capitaine, un Lie tenant en pied & un Lieutenant en second, à l'e ception de la Compagnie des Grenadiers qui doit to jopns faire corps séparé & être sur la droite de tou

près elle on met le premier piquet à marcher, enite les autres piquets : & si à la fin il restoit quelues Officiers, Sergens & Soldats furnumeraires, on s distribue dans chaque piquet, desorte que s'il arve qu'une partie du Bataillon soit maltraitée par une rtie de l'Ennemi ou par l'effet des mines, la perte vient à peu près égale, les Soldats de chaque Comgnie étant entremêlés: au lieu que si les Compalies restoient entières, il s'en trouveroit quelquesabsolument détruites, pendant que les autres auroient rien souffert. D'ailleurs un Bataillon ainsi sposé par division est dans l'ordre convenable pour ouvoir faire tous les mouvemens nécessaires, tant pur attaquer que pour s'opposer aux sorties des En-mis; & s'il arrivoit que l'on est besoin d'un ou de usieurs piquets, ils se trouveront tous formés des emiers Officiers, Sergens & Soldats à marcher : ainsi n peut s'en servir à l'instant sans inconvénient, au u qu'il faut un tems infini pour assembler un Déchement, s'il falloit le former dans la tranchée, at par l'embarras qui s'y rencontre le plus fouvent e par l'étenduë du terrein que les dernières Compaies occupent. On place les Drapeaux dans le centre Bataillon avec les Sergens & Caporaux chargés de ttenir les Enseignes & Lieutenans en second qui les rtent : comme aussi les Lieutenans & Sergens destis pour être aux côtés du Colonel, des Commandans s Bataillons & des Capitaines qui menent les aîles . même que pour un jour de combat. MONTURE, armement, équipement d'un

iffeau : ce font les hommes & les canons dont un iffeau est armé. La monture ordonnée par les Remens pour les Vaisseaux destinés pour la Mediternée doit être pour le moins de vingt-quatre pièces petit canon dont les plus petits doivent être de q livres de balle avec cinquante hommes, y comis deux ou trois mousses, & encore n'en doit-il point prir sans être en compagnie d'un autre pour le hins également armé, & cela eu égard aux Vaisseaux chargent à ceuillette. Pour ceux qui sont entiere-Int chargés par les particuliers leur monture doit e proportionnée à leur grandeur : sçavoir un Vaislu du port de cent lastes doit être monté de dix pecanons & de vingt hommes : un Vaisseau de cent quante de douze petits canons & de vingt-quatre Immes: un Vaisseau de deux cens lastes de quatorze lits canons & de trente-deux hommes, tous les ca-

nons étant au moins de quatre livres de balle. Il e doit être de même de tous les autres Vaifleaux q partent des Provinces-Unies pour la France, l'A gleterre, l'Irlande, Terre neuve & aut es licux, loi qu'ils doivent passer la manche.

MONTURE, ou affût de scie, c'est le bois

la corde qui tiennent une scie.

MOQUE: c'est une espéce de mousse, perce rond par le milieu & qui n'a point de poulse. Mique sivadiere: c'est la meque où passe l'écoute de la si diere. Meques du grand étai : ce sont deux gran caps de mouton qui sont fort longs & presque quan en grosseur, dont l'un est mis au bout de l'étai, l'autre au bout de son collier. Il y a une ride, qui le servant de lievre, sait qu'ils peuvent se joindre, e sorte qu'ils ne sont qu'un même corps, ou une mè manœuvre. Moques de trelingage: ce sont des espèc de caps de mouton où passeur les lignes de trelinga des étais des Vaisseaux François, les Vaisseaux H landois n'ayant point de pareils trelingages.

MORDRE, en terme de Marine: se dit de pate de l'ancre, lorsqu'elle tombe sur le fond & qu'e

s'y enfonce.

MORNE, une morne: c'est le nom que nos Fr çois de l'Amerique donnent à un cap élevé ou à 1 petite Montagne qui s'avance en mer. Deux mornes petites montagnes, font les deux pointes de la pa

MORTAISE: c'est une entaillure saite d'a pièce de bois de menuiserie ou de charpenterie, pou afsembler une autre pièce avec des tenons. Cette taillure se fait en longueur, & est creusée quarrément certaine prolondeur. Mortaise de gouvernail, c'est trou quarré qu'on sait dans la tête du gouvernail, d'y passer la barre. Mortaise du mât de hune: c le trou qui se fait dans le pied du mât de hune p passer la cles. Mortaise de poulie, c'est le vuide mousse où on met le roüet.

MORT-D'EAU, ou morte-eau: c'est le tems la mer monte peu, ce qui arrive entre la nouvelle la pleine Lune, & entre la pleine Lune & la nouve c'est à dire, le sept & le vingt-deux de la Lune, appelle aussi morte-eau, le plus bas de l'eau, le qu'elle est entre la fin du resux & le commencement

flux.

MORTS: après une Bataille ou un Combat, or foin de les faire enterrer. Pour fur mer, les mot font enfevelis & cousus dans la couyerture de leur.

MO MO 365 jettés à la mer à stribord, & pour la cérémonie de

Ins funérailles, on tire un coup de canon. C'est un shonneur parmi les gens de mer de jetter les morts à s-bord : on ne jette par ce côté là que les charognes s bêtes qui meurent a bord, & l'on met encore une ande disserence pour le deshonneur, entre ceux qui ela cale du bout de la vergue, à bas-bord ou à strite. Mais s'il est proche de terre, & qu'on puisse entre le mort, on ne regarde point si on le descend du insseau par la bas-bord ou à stribord. Ceux qui expirent nuit, sont jettés à la mer au matin, après la prière, ceux qui expirent de jour, y sont jettés après la prière soir.

MOT: c'est le nom d'un Saint & d'une Ville, e donne chaque jour le-Général. J'en ai parlé au uxiéme Volume de ce Dictionnaire: mais voici une marque que M. le Chevalier Folard fair sur ce mot;

le est curieuse.

» Le mot, (dans une Bataille) dit-il, est capable l'animer les Troupes, & de les remplir d'espérance. Je m'étonne qu'on l'accompagne toujours du nom de quelque Saint. J'aimerois mieux donner pour mot, dans une Bataille, les noms de quelques grands Capitaines Anciens & Modernes, accompagnés de quelqu'une de leurs belles actions. Le Général même peur donner les siennes.

» Les noms d'un César, d'un Alexandre, d'un Annibal, d'un Sertorius, d'un Gustave, d'un Henri IV. d'un Turenne & d'un nombre infini d'autres, sont capables d'animer les Troupes dans les actions où l'on cherche à attaquer ou à se défendre, & à s'entr'égorger mutuellement. De tous les noms de Saints ou de Saintes, qu'on peut faire courir dans une Armée, le meilleur ett, ce me semble, celui de Norre-Dané

de Frape-fort. Il n'est pas nouveau.

» A la Bataille de Malplaquet, le Commandant d'un bataillon du Régiment de Navarre, le foura dans la harangue: Allons mes Amis, leur disoit-il, marchons à ces Messeure, et recommandons nous de bon cœur à Norre-Dame de Frape-fort: c'est la Patrone du Régiment, elle fait les plus grands miracles; Ayons-y confiance, elle me s'equiroit nous manquer: combien de sois l'avons-nous évosuré?

» Si la guerre revient jamais, continue notre Auteur, qu'on s'en fouvienne. Le mot doit être gai & plaifant : il est d'un effet admirable, que le General n'en ait point d'autre en bouche. Cela marque le

Hhm

» mépris que le Général fait de son Ennemi, comm » je l'ai dit plus haut, & il porte ce mépris dans) » cœur de ses Soldats.

MOUCHETTES: c'est une espèce de rabot dont le ser & le sût sont caves pour saire & poussery

guart de rond.

MOUFLE de poulie: c'est le morceau où la polie, c'est-à-dire, le rouet, est emboétée. On appel mousses, tout ce qui est fair, comme pour faire des polies, quoiqu'il n'y en ait pas, & que ce soit des pices de ser ou autres choses, qui se lient ensemble av des chevilles.

MOULINET: c'est un tour qui est traverse tourné par deux leviers, & qui s'applique aux engin gruaux, gruës, cabestans & autres machines, po tirer les cordages & élever les fardeaux. Moulinet e aussi une noix de bois en manière d'olive, qu'on dans le hulot d'un gouvernail de Navire, & au trers de laquelle la manivelle passe. Moulinet à bittore c'est un tour ou touret, qu'on a dans un Vaisseau pour faire du bittord.

MOURGON: c'est le nom que l'on donne l la Mer Mediterranée à celui qui plonge dans la me afin de chercher ce qui tombé des Galéres. Le terr

dont on se sert fur l'Ocean, est plongeur.

MO USSE: c'est une petite herbe grisatre, e croît sur le trone, & sur les branches de quelques sires, & quelquesois sur la terre & sur les pierres. mousse se quelquesois sur la terre & sur les pierres. mousse se calacter les Vaisseaux au lieu d'étoupe mousse est meilleure que l'étoupe à mettre entre les plaches, parce qu'elle ne se pourrit pas sitôt: mais toupe est meilleure entre les coutures, à cause de manière dont elle se file de long. On bouche aussi bien les sentes d'un Vaisseau avec de gros papier gracre qu'il s'ensse, quand il est mouillé, & qu'il ti sort bien avec le goudron. Il y en a une espèce croît dans l'eau, & l'on en trouve dans les eaux Hollande, mais encore plus dans celles du Brabe

MOUSSE, Garçon de Bord, c'est un jet Matelot qui sert les gens de l'Equipage, & qui Apprentis Matelot. On en met sur les Navires de gue au nombre de six pour chaque cent hommes. Les Mot halayent le Vaisseau, font ce qui leur est commapar les Officiers. Ce sont les Mousses qui vont appeles gens de l'Equipage, quand quelque Officier. MO MU 367

paer à eux aux tems extraordinaires. Ils fervent ces mos gens à table; ils leur apportent les vivres & le brivage. Que s'ils manquent en quelque chose, ils sont hi châties, & sont si peu épargnés, que même autrefe & maintenant encore quelques-uns pratiquent de le châtier une sois la sémaine, quoiqu'ils ne l'ayent u mérité.

1 OUTONNER, la Mer moutonne : c'est-àd, que l'écume des lames blanchit; ensorte que les hles ou vagues, paroissent comme des moutons, ce garrive quand il y a beaucoup de mer posssée par un

t frais.

A O U V E M E N T devant l'Ennemi : on évite aunt que l'on peut de faire des mouvemens devant Innemi, qui soient préjudiciables, ni au corps parliers , ni à l'Armée entière , que par l'ordre du Chéral. Quand on est obligé d'en faire, on les doit de avec prudence. Le plus dangereux de tous les nuvemens, est de se retirer en presence de l'Ennemi. I fqu'un Régiment est obligé d'en venir la , le Major dt observer avec grand soin de faire faire tous les nuvemens avec tant de justesse, qu'il puisse s'en éloigr fans recevoir d'échec, c'est principalement dans retraites difficiles, qu'un habile Major fait conntre sa capacité, & qu'il peut acquérir de la réputaen, quoique la chose ne roule pas absolument sur lui, y a bonne part en la faisant bien exécuter, soit que Régiment se retire en Bataille, en Colonne, par lanche ou en Baraillon quarré.

M U L E T: c'est le nom qu'on a donné à un Vaissur Portugal, qui est de moyenne grandeur. Ce Vais-

lu porte trois mâts avec des voiles latines.

MUSCULUS. Le musculus des Anciens, étoit e véritable tortuë, fort basse, d'une très-grande loneur & en comble aigu, nous l'appellerions aujourhui une galerie de charpente, il servoit pour aller la muraille, & pour la renverser par la sappe.

Le musculus, dont César se servit au Siège de Marille, étoit une Galerie de soixante pieds de long, ur aller à couvert de la tour, jusqu'à la muraille la Ville. On étendit pour cela deux poutres de mêe longueur, vis-à-vis, & à quatre pieds de distance ue de l'autre. On mit dessu des poteaux debout de nq pieds de hauteur, qui étoient assemblés en haur a deux sablières, qui soutenoient le comble de la deric, avec des poutres en travers, qui alloient un poteau à l'autre, à chacune, & au milieu des-

Hh iiii

368 M U N:A

quelles étoit un poinçon auquel étoient attachés le contre fiches, qui foureaoient le toit, qui étoit con polé de chevrons couverts de madriers de quatre doig d'épaisseur. Ces madriers étoient recouverts de morte & de brique, contre le danger du feu, & du cuir pa dessus, de peur qu'en versant de l'eau par en haur on ne détrempât le mortier: & pour la garantir contre les pierres & le feu, on les couvoit de feutre & d'mantelets: puis tout à coup on poussoit le muscule sit des rouleaux jusqu'au mur.

Le musculus ne différoit de la tortuë, qu'en ce qu'étoit plus bas & moins large. Il y avoit un certain muscule, qui servoit à applanir & battre les terres, & le couvrir de madriers, pour préparer les voyes aux tor tuës & aux tours ambulantes, afin qu'elles ne trou vassent point d'obstacles, & on les avançoit sur bord du fosse; elles étoient plus longues que larges, &

égales à la largeur du chemin.

Céfar diffingue fort souvent la tortué du muscule restadinistes de muscule, dit-il, quoique souvent et deux machines ne différassent entre elles, que dans leu grosseur, car on employoit quelquesois de petites tor tués, mais solides, & sortes de comble, pour régaler le erre du comblement du sosse.

N

N ACELLE: c'est un petit Bateau dont on s' sert pour passer une rivière, & qui n'a ni mât a

NADIR: c'est le point du Ciel, qui est directe

ment opposé au Zénith ou point vertical.

NAGE: c'est un terme de Batelier, qui signiss un morceau de bois du bachot, où il pose la platin de l'aviron, quand l'anneau de l'aviron est au toures

NAGER: c'est s'agiter de telle manière, quant on est dans l'eau, qu'on n'aille point au sond. Nager Ramer, c'est se servir des avirons pour faire avance un Vaisseau ou une Chaloupe. Nager la Chaloupe bord: c'est la mener à bord; l'y conduire. Nager de bout, Rameur qui nage debout, pour dire qu'un Rameur rame sans être assis. Nager à tant d'avirons pa bande: c'est-à-dire, ramer ou voguer à tel nombre d'avirons. de chaque côté. Nager en arrière : c'est quand on fait reculer ou arrêter un petit Vaisseau ave un des avirons, ce qui se pratique sur tous les Bâti.

nens à rames, afin d'éviter le revirement, & de preenter toujours la prouë. Nager sur le fer. Les Lévanins disent, nager sur le fer, quand par le secours de uelques moyennes ancres, ils mettent à la mer ou u large, un Navire, que le vent a jette à la Côte, ou u'il faut touer, pour le faire sortir du Port. Nager fec : on dit nager à fec, en parlant d'un aviron dont 2 pale porte sur la terre, lorsqu'avec une Chaloupe in passe dans un canal étroit. Nage sec : c'est un ommandement que l'on fait à l'Equipage d'une Chaoupe, afin qu'en nageant, il trempe fon aviron de elle sorte dans l'eau, qu'il ne la fasse pas sauter, & u'il ne mouille pas ceux qui sont auprès. Nage qui est are, c'est un commandement de nager, à qui est prêt; e qui se fait , lorsqu'il n'est pas d'une nécessité absoue, que tout l'Equipage de la Chaloupe nage tout enemble. Nage à faire abattre : c'est un commandement ue l'on fait aux gens de la Chaloupe, qui touent au 'aisseau, afin qu'ils nagent du côte où l'on veut que e Vaisseau s'abatte. Nage stribord, & scie d'abord, ou

Vage à bord, c'est pour aller au Vaisseau. Nage au ent : c'est un commandement que l'on fait aux gens e la Chaloupe, qui toüe un Vaisseau, de nager du ôté d'où vient le vent. Nage: c'est un commandement ue l'on fait à l'Equipage de la Chaloupe, de nager, our urrement ramer. Nage de force : c'est aussi un commandement fait à l'Equipage, asin qu'il redouble ses sons ATTES: c'est un entrelacement de certains

age bas-bord, & fcie stribord: ce sont des commanlemens à l'Equipage d'une Chalonpe, pour faire naviuer la Chalonpe, & gouverner en moins d'espace.

etits roseaux sendus, ou d'écorce d'arbres, de dixuit à vingt pouces en quarré, qu'on sait servir dans se Vaisseaux, comme pour garnir la soute au biscuit; es soutes aux voiles, & le sond de cale du Vaisseau, prsqu'on charge des grains, car ces nattes empêchent humidité.

NAVAGE: c'est un vieux mot, qui signifie

NAVES: c'est aussi un vieux mor, pour dire-

NAVETTES: c'est un petit Bâtiment des Inliens du Moustique.

NAUFRAGE: c'est le bris, rapture, fracassenent, & perte d'un Vaisseau, qui donne contre des ro370 NA NA

chers, ou qui coule à fond, & périt par quelque at

tre voye.

NAUFRAGÉ, Vaisseaux naustragés, Essets na fragés: ce sont les Vaisseaux & les Marchandises que enfoncé au sond de la mer. Il est désendu de reler aucune portion des biens & marchandises d'Aisseaux échoûés, ou naustragés. Si les estess naustrages ont été trouvés en pleine mer, on tries de son sond troitième partie en doit être délivrée incessamment a fans frais, en espéce ou deniers, à ceux qui les a ront sauvés, & les deux autres tiers doivent être d posés, pour être rendus aux Propriétaires, s'ils le reclament dans l'an & jour, sinon ils sont égalemer partagés entre le Roi & l'Amiral.

NAVIGABLE, eau navigable: c'est une eau q peut porter des Bateaux ou des Navires chargés, & s

laquelle on peut naviguer-

NAVIGATEURS: ce sont ceux qui ont se beaucoup de voyages, ou des voyages de long cours

fur la mer.

NAVIGATION: c'est la science de la Marina & la manière de conduire un Vaisseur sur les eaux, particulièrement sur la met : ce qui se fait par le sours des Cartes Maritimes, des boussoles, des venu des voiles, du gouvernail, des rames ; à quoi on ajou les observations de la hauteur du soleil & des étoile Ce sont aussi les voyages mêmes, qui se sont sur les Rivières, ou sur les Lacs, dans d Bareaux & des Navires. Belle navigation, cela sed lorsque dans un voyage, on a eu le vent savorable accompagné d'un beau tems. Heureuse navigation: ce se dit, lorsqu'on est arrivé au Port, sans avoir cou aucun danget. Bonne navigation: c'est celle où on estimé juste le sillage d'un Vaisseau.

NAVIGUE Ř: les Gens de mer usent de ce m naviguer, pour dire navigar: c'est-à-dire, faire rout faire voyage par eau, & sur-tout par mer, comme l'ai dit Tome H. Naviguer les sinus, naviguer l' loxodromies, naviguer par le quartier: c'est-à-dire résoudre les problèmes navigues par les tables de sinus par les tables des loxodromies, par un instrument a pelle quartier. Cette façon de naviguer, n'est bon que dans les petites navigations: car dans les navigtions de long cours, elles manquent sensiblement. M. viguer par le compas de proportion, c'est-à-dire, saiusage de cet instrument pour résoudre les mêmes pri NA NA

Emes. Naviguer sur le plat : c'est se servir d'une arte, où les degrés de Longitude & de Latitude sont aux. Naviguer par le rond, ou naviguer par le rélit : c'est naviguer sur une carre, où les dégrés de titude vont en croissant en approchant des Pôles, in de compenser l'inégalité des parallèles. Naviguer r terre, ou dans la terre : cela se dit quand un lote a plus estimé de chemin, que son Vaisseau n'a ant dans la terre, quoique son Navire & lui soient core bien loin en mer. Naviguer juste : c'est se trour effectivement où on crovoit être par estime. Un lote qui navigue bien, c'est-à-dire, qu'il fait ses rées de navigation avec exactitude. Un Capitaine qui vigue bien , c'est qu'il fait bien mener son Vaisseau. ficier-Général, qui navigue, c'est-à-dire, qu'il sçait en conduire une Armée navale ou une Escadre. Naguer à profit commun. Les Maîtres & Patrons, qui viguent à profit commun, ne peuvent faire aucun goce séparé, pour leur compte particulier, à peine confiscation de leurs marchandises, au profit des tres Intéressés.

NAVIRE: c'est un Bâtiment de charpenterie omposé de plusieurs pièces, cloué & cheville de bois de fer, & qui est d'une construction propre à flotter à être conduit à la faveur du vent, & à l'aide de ses. âts & de ses voiles, par-tout où l'on veut aller sur la er. On dit à l'égard de la France, Navire du Roi e Navire de Guerre: à l'égard de la Hollande, Naire des Etats des Provinces-Unies, Navire du Colge de la Meuse, du Collège d'Amsterdam, &c. Naires du Roi. Les Navires, que nous appellons Naires du Roi, tout court, sont des Navires appartenans. 1 Roi, qui sont armés en guerre, & commandés par es Officiers de Marine. Navire Marchand : c'est un avire qui va en mer, pour faire seulement commerce. lavire en course, c'est celui qui étant armé en guerre: Commission de l'Amiral. Navire en guerre & en marnandise : c'est celui, qui étant Marchand ne laisse pasavoir Commission pour faire la guerre. Navire à Fret : est un navire de louage. Navire bien armé : c'est un avire fort d'Equipage, & en état de faire la guerre. Javire défarmé : c'est un Navire, qui est dans le Port, ui n'a ni agrès, ni canon, ni hommes. Navire biene e, c'est lorsqu'un Navire a les empatures de ses memres bien longues, qu'il a de bonnes courbes, le tout ien cloue, cheville & gournable. Navire enselle ;

372 NA NA

c'ell-a dire, qu'il a son milieu bas, & le devant s l'arrière trop élevés. Navire fregaté : c'est un navire qui est long & ras. Navire, qui a beaucoup de revers & de largeur : cette sorte de construction, rene le Vaisseau plus propre pour le Combat, mais il et porte plus mal la voile. Navire encastillé, c'est lors qu'il est fort élevé par les hauts. Navire dur , c'est celu qui ranque rudement, ou qui gouverne mal. Nazin coux : c'est un navire qui ne se tourmente point à le mer. Navire sale : c'est celui dont la partie qui est dan l'eau, est pleine de mousse ou de coquillages. Navir condamné : c'est celui qui n'est plus estimé propre : faire voyage. Navire de Ligne : c'est celui qui est asse. fort pour servir en Corps d'Armée : on dit Vasseau de ligne. Navire bati au quart : c'est celui dont la largeur est la quatrieme partie de la quille. Navire bat entre le tiers & le quart : c'est celui qui a de largeu entre le tiers & le quart de la longueur de la quille on dit que le Navire est pris, pour dire qu'il a le ven fur les voiles, & qu'il vient au vent, quand on lui veu faire prendre vent devant. Un Navire fait tête au ven lorseu'il fait roidir son cable, & qu'il présente son ca au vent ou au courant. Un Navire qui va de l'avant c'est lorsqu'il marche & fait chemin. Un Navire quis hale au vent : c'est celui qui a son inclinaison à courr du côté du vent. Un Navire qui tombe : c'est-à-dire qu'il ne vient pas autant de vent, que feroit un au tre, ou qu'il derive beaucoup. Un Navire pris dans le glaces : c'est un Navire qui est ensermé dans les glace & qui n'en peut fortir. Un Navive bien amarré : c'el un Navire qui a de bons cables, & qui en a beau coup. Un Navire abandonné: c'est un Navire que l'or trouve à la mer, ou le long des Côtes, sans Equi page. Le Navire gouverne-t-il? c'est une question qu l'on fait au Timonier, afin de scavoir si le Vaisseau a affez d'aire pour fentir fon gouvernail. Beau Navir en rade: cela se dit d'un Navire qui se montre beau & qui navigue mal. Petit Navire : les Pilotes appellen petit Navire, un instrument de bois qu'ils jettent à le mer, afin de connoître le fillage du Vaisseau.

NAULAGE: c'est un vieux terme, pour dit ce que l'on paye au Patron d'un Bâtiment pour l

pallage.

NAUMACHIE: c'est un combat, course ou exercice, qu'on fait sur l'eau. Les Anciens ont souven donné des Naumachies au peuple. Ce spectacle se don poit dans un cirque environné de portiques & de sièges;

NE NE 373 dit l'enfoncement tenoit lieu d'arène. Cet enfoncemat fe remplifioit d'eau, par le moyen de plufieurs naux que l'on ouvroit.

NET: vieux mot: voyez NAVIRE.

TEURE: c'est une espèce de Flute, dont les Holdois se servent pour la pêche du harang. Elle est donviron soixante tonneaux: ce terme est le mot Françes, & celui de buche doit venir du Flamand buis: obien il faut que le terme de Neuve soit pour les buces du port de trente lastes ou soixante tonneaux seulent, puisqu'il y en a de beaucoup plus grandes: car dilleurs la description d'une neuve, qui est une espe de petite Flute ou Flibot, convient également à une prince.

NEUTRALITÉ: garder la Neutralité, c'est ne lédéclarer ni pour ni contre des Puissances belligétes, et vive avec elles dans un parfait accord. Mais l'acte neutralité confiste encore à ne donner aucuns sours à aucune d'elles, directement ou indirectement, e en hommes, en argent cu en munitions de beuce ou de guerre. Une Puissance, qui par un Traité is avec quelqu'un de ses Voisins, est obligée de lui firnir un certain nombre de Troupes, quand il est en erre, n'est pas censée garder la Neutralité, ou du

pins ce n'est pas une neutralité exacte.

L'Histoire nous fait assez connoître que rien n'est plus re qu'un Prince qui se maintient neutre & inviolable cre deux grandes Puissances. Bienheureux les Pacifiges : cela est vrai , dit Bayle , en parlant de Neutralité , unt à l'autre monde, mais dans celui-ci, ils sont mihables. Ils veulent être marteau, cela fait que contirellement ils sont enclumes à droite et à gauche. C'est equi arriva aux Venitiens en 1701, en voulant se con-(ver neutres entre les Impériaux & les François. Une Lutralité bien ménagée, est quelque chose de si dissice, que c'est une espèce de miracle quand elle réussit, I faut avoir les qualités du cœur & de l'esprit de teron Roi de Syracuse, pour se comporter avec des iffances en guerre, comme il fit avec les Romains & Carthaginois. Sa Neutralité lui acquit beaucoup de pire, & fut très-avantageuse à son pays & à lui-même. On ne doit point souffrir qu'un Prince neutre deeure armé, parce qu'on ne peut s'affurer de lui, & 'il est toujours en état de prendre un parti selon le ccès du vainqueur. On doit l'aller chercher chez lui bur le contraindre à se déclarer.

Il est cent sois meilleur de se déclarer pour un parti,

NE NI

que de prendre la voie du milieu. On a beau tenir balance dans un partait équilibre, fans la faire per cher d'un côté plus que de l'autre, on ne le croira je mais, & chaque parti nous regardera comme Enner

couvert, & par consequent très dangereux.

Le Pape Leon X. imagina une neutralité d'une e réce toute fingulière, voyant François I. & les Suiss engagés dans une guerre pour les affaires du Milanes il réfolut de ne prendre aucun parti, quoique chaci tâchât de le mettre de son côté. Il resta neutre ou pl tôt il feignit de l'être. Il fit approcher ses Troupes d frontières du Milanez, sous le prétexte de couvr l'Etat Eccléfiastique, mais en effet, pour être dans voifinage des deux Armées, quand elles en viendroie aux mains, & cela afin de tomber à l'improviste sur victorieux fatigué d'une sanglante bataille, & de mettre hors de l'Italie, de se rendre Maître de la Lor bardie, & de se faire l'Arbitre de l'Italie. Mais les ch méres de conquête & de gloire de Leon X. s'évanouiren Son armée qui s'étoit approchée de la frontière à nouvelle que les Suisses avoient été battus & terrasses prit l'épouvante & s'enfuit, comme se sentant la coi science chargée d'un mauvais dessein.

Nous avons dans l'Histoire Ancienne plusieurs exemples de cette éspèce de Neutralité. Ceux du partit Vespassen, dans la guerre d'Othon & de Vitellius avoient eu la même ruse: & les Athéniens, dans guerre des habitans de Corcyre, contre les Corinthien & dans les Historiens de notre tems, nous ne ma querions pas de pareils exemples d'une fausse Neutre de la contre les Corinthien de la contre les des la contre les contre les Corinthien de la contre les c

lité.

NEYE, NEYE & NEYE: c'est ainsi que que ques-uns écrivent, au lieu de Noyé. Cela se dit d'u Pilote, qui en prenant hauteur ne découvre poi assez l'horizon avec l'instrument dont il se sert.

N E Z: le nez d'un Navire: c'est la première pa tié du Navire, qui finit en pointe: on dit aussi la mên chose d'un Bateau. Etre trop sur le nez, Vaisseau q est trop sur le nez. Quand un Vaisseau est trop sur nez par sa construction, il faut faire pencher le m de miséne un peu arrière, asin que l'avant du Bât ment seit plus déchargé.

NIVEAU: j'ai parlé Tome II. du niveau d'eat qui fert pour les travaux des Fortifications. Les Chapentiers pour la conftruction des Vaisseaux se serve du niveau, grand & petit, qui est un instrument, gert à poser horizontalement les pièces de bois, & §

NI NO 375

nement a drefter & a applanir, tout ce qui doit ètre nevontal. Il s'est fait plusieurs instrumens, d'une corruction & d'une maniere différente pour parvenir a l'perfection du niveilement. Les Charpentiers, corne les Maçons ont de différentes fortes de niveaux, de voeaux à plomb plein, & des niveaux à plomb perce. Mere à niveau: c'est non-seulement mettre une ou pleurs choses de niveau, suiveau la ligne horisontale, ma encore les mettre à niveau suivant leur pente sur unmême lignée inclinée.

OCHER: c'est un vieux terme, qui fignifie Pilor On l'employe encore quelquesois dans les vers. Ouques-uns s'en servent pour dire Contre-Mastre: ce dans ce sens qu'il est pris dans l'Ordonnance.

OCTURLA BE: c'est un instrument dont on sert pour trouver dans toutes les heures de la nuit, cobien l'étoile du Nord est plus haute ou plus basse,

ou le Pôle.

ŒUD: c'est non-seulement la partie de l'arbre palaquelle il pousse se branches ou ses racines, mais corre certaine bosse ou tumeur, qui est une espèce de madie, qui vient aux rabougris, & que l'on appelle auement loupes. Les Charpentiers, dans la constructie des Vaitseaux doivent bien prendte garde aux nods qui se trouvent aux bordages qui doivent servir deranc-bord.

I O Y E: être noyé, c'est être sous l'eau. On dit la harge de cette housque, la sit entrer si bas en l'eu, que sa batterie d'entre deux ponts étoit noyée. O Y A U: c'est tout le creux ou le vuide du dedans

d'1 canon. Sous le noyau, on comprend le diamétre da bouche, la volée, la culasse & la lumière.

TOIR de fumée ou noir à noircir: c'est la sumée da poix résine brulée, qu'on ramasse dans une chambiou Vaisseau, fermé par en haut & rapisse de peaux d'nouton, d'où l'on fait ensuite sortir le noir en les feuant. Noircir les mâts & les vergues: on noircit le mâts près des jautereaux, & près de l'étembrai, & o noircit les vergues par-tout. La mixtion dont on nrcit est faite de noir de sumée, & de goudron ou duile, & de noir de fumée.

NOLISSE MENT ou naulissement, est un tern de Méditerranée, qui signifie la convention qui se st pour le louage d'un Vaisseau, c'est ce qu'on ap-

Ile fur l'Ocean affretement.

NOMBRE d'or : c'est une révolution de dix-neuf

\$76 NORD : c'eft un terme, dont on fe fert fur l'O cean, pour fignifier le Pôle Septentrional, qui el

elevé sur notre horison. Etoile du nord est la dernier étoile de la queue de la petite ourse, qui est à deux de gres du Pôle. Etre nord de la ligne, c'est être quidec.

de l'Equateur. NO R D est la partie du monde la plus Septentrio nale, à l'égard d'un autre pays. On dit en ce lens, qu les Pays-Bas sont au Nord de la France, & on appel Pays du Nord de la Suede, le Dannemarc, la Lan ponie, &c. Au nord : c'est-à-dire, du côté du nord.

NORD - VENT : vent de Nord ou vent de Bise c'est le nom que l'on donne à un vent froid & sec, qu vient du Septentrion, & qui est un des quatre vent cardinaux. Nord-Eff , ou Galere : c'est un vent colle teral entre le Nord & l'Est, ou autremeat, entre le Ser tentrion & l'Orient. Nord Oueft , c'est aussi un ver collateral entre le Nord & l'Ouest, ou autrement l Septentrion & l'Occident. Nord, Nord-Eft, Nord Nord-Gueft, ce sont deux vents mitoyens. Nordester ! Nordonester , voyez TOME II.

NUAGE, c'est une vapeur humide, qui obscurc l'air. Nuage, qui a le pied dans l'eau, cela se d'dune nuce qui fort de l'horison, sans que le pied e

forte.

NUAISON, c'est tout le tems que dure un ver

frais & uni.

NUE ou Nu E'E : c'est un amas de vapeurs el vées en l'air, & qui se résolvent ordinairement e pluye. On dit que les nuës chassent de l'Ouest ou d Sud, ou de quelque autre air de vent, pour du qu'elles viennent du côté qui est nommé.

! de Navire : c'est ainsi que l'on crie sur mer, lor ou'on veut parler aun Navire, dont on ne sçait pr le nom : O ! du Soleil Royal , hola , ou d'un aun nom, c'est ainsi que l'on crie, lorsqu'on veut parler à u Navire dont en sait le nom. O! d'en haut : c'est air que ceux qui sont sur le pont du Vaisseau, crient ceux qui font sur les mâts ou sur les vergues. O ; de Chalcupe, hola : c'est ainsi que l'on crie, lorsqu'on ver parler à une Chaloupe. O ! hisse, O ! hale , O ! faill O ! ride. Tous ces termes sont cries par un Matelot. dans de certains travaux, mais en différens tems, so OB OC 377

c'il faille hisser quelque chose, ou la haler, ou la usser ou rider. Ce cri se fait pour faire réunir tous les forces des Travailleurs, afin d'agir de concert relorique celui qui donne la voix prononce un O s'ec une voix lente, chacun se prépare pour l'effort d'il faudra faire, & en achevant le mot, comme par semple Hisse, tous travailleut à la fois.

OBSERVEZ vos distances : c'est un terme de mmandement de l'exercice, qui avertit le Soldat de

ire attention au lieu qu'il doit occuper.

OCCASTON: se servir de l'occasion est une arque infaillible de l'habilité, & du courage d'un enéral d'armée. L'occasion, dit Tacite, est la mere s grands événemens: Opportunos magnis conatibus anstitus rerum. Une victoire décisive & complette nous induit à une foule d'entreprises & de grands desseins, il résultent tous de la premiere victoire. C'est ce que ous venons de voir cette année. La Bataille de Fonnoy gagnée sur les Alliés, entière & complette, a buduit le Roi à la conquête de la Flandre Autripienne, ce Prince a poussé les avantages de cette

Ctoire aussi loin , qu'ils peuvent aller.

Une victoire complette & décisive, qui laisse la camagne toute nuë, doit faire courir au loin & au large, produire un débordement d'un bout à l'autre d'un ays, qui se trouve sans désense, & mener à d'autres ctoires : car une seule occasion est la source de tous les autres. Rien n'est plus sujet à propagation, & en ne doit être moins négligé. Une entreprise, qui ient à la suite d'une autre, devient plus aisée à exéuter, quoique plus difficile que ne l'a été la première. Cependant que de grands Capitaines, qui nés avec es qualités les plus rares , n'ont pas sçu profiter des ccasions. On croiroit en lisant leurs faits, qu'ils ne cavoient que se battre. Braves au-delà de tout ce li'on peut dire, se battant très-vigoureusement pour victoire, on les a vus à deux pas de-la se delaser, se reposer, & s'endormir très-prosondement pour out le reste de la campagne, sans rien faire, & sans rer le moindre fruit de leurs victoires. Leur activité ans une action décisive n'étoit qu'un feu de peu de lurée qui s'est éteint & épuisé.

Ce fut le défaut du grand Annibal. On se souviendra le compliment, qui lui sut sait après la bataille de Cannes: il n'étoit pas sans sondement. Vincere stis, Annibal ; sed victoria ut ne sein. Rien ne l'empêchoix l'etirer droit à Kome, somme Adherbal Autaur dia

Intitle.

378 OC OD

compliment lui conseilloit après un si bon coup. S'i y est marché, ne s'en rendoit - il pas Mastre? E prenant ce parti, en saisssiant Poscasson de sa victoire il se studie de donner: par la suite tant de com bats, & tant de batailles, qui ne déciderent jamai rien.

Gustave Adolphe imita Annibal. Après la bataill de Leipsick, en allant droit à Vienne, il chassoit l'Empereur, effrayé & consterné de la déroute de son mée presque exterminée. Ferdinand n'avoit pas plu de troupes à lui opposer, que les Romains n'e avoient à Rome. Il négligea de le faire. S'il eût prostité de l'occasion de sa victoire, s'il eût couru à ceu conquête, il se sût épargné une grande journée, trè belle, très-glorieuse à la vérité, qui sut celle de Lutzen mais il y périt, ce qui ne lui sût pas arrivé, s'il es prostité de la précédente.

Carthalon parmi les anciens est un des grands hon mes qu'il y ait eu pour avoir sçu profiter des occasion Il surprend la Flotte-Romaine, enlève quelques Vai feaux, en brule un bon nombre d'autres, court à ur autre occasion que la fortune lui offre, & en vient

bout.

O C C I D E N T, ou Oüeft, c'est celle des qu'nt parties du monde, qui est du côté, où le Soleil se coi che. Il y a un Occident d'Eté, & un Occident d'h ver. Le premier est le point de l'horizon, où se co che le Soleil, lorsqu'il entre au fiége de l'écrevisse c'est en ce tems-la que les jours sont plus loags. L'Or cident d'hiver est l'endroit de l'horizon où il se co che, quand il entre au signe du Capricorne, c'est et etems-la, que les jours sont les plus courts. Ces deu Occidens d'Eté, & d'hiver ne sont pas éloignés ég lement en tous pays de l'Occident des Equinoxes. Plu Sphére est oblique, plus cet eloignement est granc c'est-à-dire que le Pôle est plus élevé sur l'horizon ou que les pays sont plus éloignés de la ligne Equinoxiale. On dit sur mer vent d'Ouest, au lieu de vei d'Occident.

O D As c'est ainsi qu'on appelle les differens corp ou Compagnies des Janissaires. Cè mot signise pr prement une chambre & est pris du lieu, où ils mar gent ensemble. A Constantinople ces chambres so incrustées de fayance, il y a des Estrades, qu'ils ap pellent sofas pour s'asseoir, ou dormir. Il y a aussi un cuissine attenant, & toutes les autres commodités pop wire, en sociétée. Ils observent encorede même ord

OI n campagne pour les chambrées, se servant de Tenes rondes, & particulieres, d'une extrême grandeur, ¿ distinguées par des figures d'animaux.

OEIL: ce sont les ouvertures, ou trous, par où lusieurs outils d'artisans sont emmanchés, ainsi l'on lit l'œil de la hache de l'Erminette, &c.

OEIL de rouë: c'est le trou rond, par où passe

aissieu dans la rouë d'un affût de Canon.

OEIL de Bouc : c'est un phénomène, qui paroît omme le bout de l'Arc-en-Ciel, & qui précede quel-

uefois l'ouragan, ou quelque tempête.

OEIL DE PIE, yeux de Pie en terme de mane : ce sont les trous, ou œillets, qu'on fait le long; li bas de la voile, au dessus de la ralingue, pour y affer des garcettes de ris. Oeil, yeux, ou trous de la bile de la sivadiére : ce sont deux troux aux deux pints d'en bas de la sivadiere, par où s'écoule l'eau le la mer jette dans la fivadière.

OEILLET : c'est une boucle, que l'on fait au out de quelque corde. Oeillet d'étai : c'est une granboucle, que l'on fait au bout de l'étai vers le haut. est par dedans cette boucle, que passe le même étai, rès qu'il a fait le tour du ton du mât. Oeillets de la: urnevire : ce sont des boucles, qu'on fait à chacun. es bouts de la tournevire, pour les joindre l'une à

tutre avec un quarentenier.

OINT : c'est pour graisser les roues des Chariots Canons, & autres, celles des affûts, & fur mer

mâts, les rouets, & diverses autres choses.

ORDINAIRE: l'ordinaire du Soldat est la nourure que le Soldat prend soir & matin avec ses autres marades. Les Soldats par chambrées doivent être: nq, fix, ou fept, & aucun ne doit être exempt de anger à l'ordinaire. A moins qu'ils n'en foient dispenpar les Capitaines, comme tous les Soldats, qui et des métiers, & qui travaillent dans les garnisons :: dit vivre à l'ordinaire, manger à l'ordinaire:

DRDRE DANS LES PLACES DE GUERRE :que j'ai dit sur cet article dans mon second volume: fi peu étendu, que je vais entrer ici dans un plus.

and détail, & ne rien omettre sur ce sujet.

Le Major reçoit tous les jours l'ordre de celui quit mmande, qui lui dit ce qu'il y a à faire pour les demain, & lui donne le mot, c'est a-dire le nome un faint , & d'une ville. Il est à remarquer que suint l'Ordonnance du 3: Novembre 1664: & le Refunent du premier Acut 1733: celui qui commandée

Thini

OR OB

dans un Château, Fort, Réduit, ou Citadelle, do tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui com mande dans la ville - quand même celui-ci feroir d'u rang inferieur au sien, sans que celui qui command dans la ville puisse pour cela prétendre aucun com mandement dans la Citadelle, Château', Fort, o Réduit, à moins qu'il n'en fur Gouverneur.

Après que le Portes sont fermées, le Major se ren fur la Place, où il trouve les Sergens de la garniso rangés en cercle, avec chacun un Caporal de la Com pagnie derriére lui ; les Caporaux des Compagnies Jorque les Sergens manquent, se placent hors du cerch joignant les Sergens dans le rang de leurs Comp gnies, les Tambours-Majors des Baraillons, à deu

pas derrière les Sergens.

A quatre pas du cercle, on place les Caporaux, qu ont suivi leurs Sergens. Présentant leurs armes e dehors; pour empêcher que, qui que ce soit n'appre che du cercle, pour écouter l'ordre. Il ne doit entr dans le cercle, que le Major, l'aide-Major de la plac les Officiers Majors des Régimens, le Caporal de co figne, du corps de garde de la place portant le falo & celui qui tient le registre de la garde, & des ronde

Lorsque les Régimens des Gardes Françoises, Suisses, se trouvent dans une place avec d'autre I fanterie, les Sergens de ces Régimens font un cert a part, où l'on observe la même chose. Mais si ce des Gardes Suiffes s'y trouve fans celui des Garc Françoifes, les Sergens du plus ancien Régiment d'I fanterie Françoise, qui se trouve dans la place, & Lait corps à part avec les Suisses, font un cercle part avec les Sergens Suisses, les Francois prenant droite sur eux , & le Major donne l'ordre à ce ci cle premier. Ceci est conforme aux anciennes Orde nances, & confirmé par le Reglement de 1733. dessus cité.

Le Major de la Place avec les Officiers Majors Régimens, qui affiftent à l'ordre, & les autres qu a déja dit, dit aux Sergens, & aux Tambours-Maj (s'il y a quelque chose qui regarde ceux-ci) ce q y a à faire pour le lendemain, comme revue, C feil de guerre, ou autre chose; fi quelque Batail doit prendre les armes pour faire l'exercice, & tou refte. S'il y a Conseil de guerre, il demande aux. I jors des Régimens le nombre d'Officiers ; qui est aessaire pour le tenir. Il fait ensuite nommer les G eiers , qui doivent monter la garde le lendemain. OR OR OR 38

eux qui doivent faire la fonde cette même nuit. Il it tirer leurs rondes par leurs Sergens: il donne eninte le mot aux Officiers Majors des Régimens, & près aux Sergens, en commençant par celui de la remiere Compagnie, à qui il le dit à l'oreille.

Ce Sergent le donne à celui, qui le fuit, & ainfi de un à l'autre, jufqu'à ce que le mot revienne au Mapr par le Sergent de la gauche, ainfi qu'il l'a donné, il ne lui revenoit pas, comme il l'a donné, il regare à quel Sergent il a manqué, le redreffe jufqu'à ce ue tous le fachent, après quoi il les congédie. Les ergens doivent être découverts dès qu'on donne le not, jufqu'à ce que le dernier l'ait rendu au Major. orfqu'il y a de la Cavalerie dans une place, elle re-oit l'ordre du Major de la Place, tout ainfi que l'Infanterie.

Des que l'ordre est donné, & le cercle rompu, les ergens de chaque Bataillon forment un cercle à part, e Tambour-Major derriére eux ; le Major ou aide-Major du Bataillon leur dit ce qu'il y a à faire pour e détail du Bataillon, & tout ce que le Commandant ui a dit. Pour cela ; il faut que le Major aille tous es jours chez le Commandant du Bataillon, quelque ems avant qu'on donne l'ordre, lui demander ce qu'il y a de particulier à ordonner. Il est à observer ue si le Commandant veut prendre les armes , il faut qu'il en fasse demander permission au Commandant de a Place, lequel le fait dire au cercle genéral par e Major. Après que le Major du Bataillon a donné ordre à son cercle particulier, les Sergens vont le corter à leurs Officiers, à qui ils doivent dire bien idélement tout ce qui a été dit à l'ordre.

Le Major va le porter au Colonel, & l'aide-Major un Lieutenaat Colonel, quoique le Colonel foit préfent. S'ils n'y font ni l'un ni l'autre, l'Officier Major qui a été à l'ordre va le porter à celui qui commande e Régiment. L'aide-Major de la Place va le porter à l'Inspecteur général. Un Sergent va le porter à l'Infcecteur particulier. L'usage est le même pour l'Ingénieur général ou Directeur des Fortifications. & pour l'Ingénieur particulier. Et le dernier Sergent de la garnifons, qui se trouve être de garde va le porter au Lieutenant ou Commissaire d'Artilletie, qui est dans

la Place.

Les Sergens, qui font de garde, n'assissitent pas à ce cercle particulier, & ne doivent pas aller porter l'ardre à leurs Officiers de Compagnie, mais seule-

382 OR OR

ment à ceux avec lesquels ils sont de garde. Il do y avoir tous les jours un Sergent par Compagnie ave son Caporal à l'ordre: & s'il y en a un de garde, se eamarade doit s'y trouver, pour l'aller porter à so Officiers, & pour le détail de la Compagnie, doi celui qui est de garde, ne doit pas se mêler. Lor qu'il manque des Sergens à une Compagnie, un Caporal va à l'ordre avec son Fusil. Tous les Serger doivent avoir leurs Hallebardes, lorsqu'ils vont l'ordre, & qu'ils vont le porter à leurs Officiers.

Après que le Major de la Place a donné le mot a cercle de l'Infanterie, il le distribué a l'aide Majo de la Gendarmerie, s'il y en a dans la Place, & en suite aux Majors de Cavalerie, & de Dragons inditinétement. Pour l'ordre & le dérail du service, commence par l'expliquer à l'aide-Major de la Gerdarmerie, & laux Majors des Régimens de Cavalerie

& de Dragons suivant leur rang.

L'ordre ne se donne point autre part que sur la Ple ce d'armes, à moins qu'il ne sût nécessaire de po ter un commandement extraordinaire aux troupes. I mot des Citadelles, Château, Forts, & Réduits e le même, que dans les Villes, auxquelles ils sont aux chés : c'est pourquoi celui, qui y commande envoy tous les jours prendre le mot du Gouverneur de

Ville, ou de celui qui y commande.

ORDRE A L'ARMÉE. Il se donne sur le trois ou quatre heures après midi ; lorsque les Major de Brigade, l'ont reçu du Major général, ils vont porter à leur Brigadier, & ensure ils le distribuent au Majors des Bataillons, qui sont de leur Brigade. Ceur de vont le porter à leur Colonel, ou Commandant & reçoivent de lui les ordres particuliers, qu'il a donner pour le détail du Bataillon; ils les distribuent ensure un Sergens, qu'ils affemblent en cercle à l'ête du Camp. On renouvelle tous les jours, ou tou les deux jours, du moins on le doit faire, les dienses à l'ordre. Les Tambours battent la retraite a moment que le Soleil se couche, & les Sergens or un grand soin de faire bien éteindre les seux dans tou le Camp.

OR DRE que l'on donne à la tranchée: Vérs l' foir le Major du plus ancien Régiment doit aller prer dre l'ordre de l'Officier Général, qui commande l'al raque pour le distribuer aux autres Majors, qui vot eusuite le porter à l'ordinaire à leur Commandant à aux Sèrgens de leur-Régiment. Ils ne-iguacient ave

OR or d'exactitude leur recommander ce qu'ils ont récuter, sur-tout d'être très-alertes depuis minuit

inu'au grand jour, & que les Soldats avent toujours

les armes entre les bras. RDRE dans lequel il faut mettre un Bataillon por combattre. Lorsqu'un Regiment est obligé de combare, ce sont des occasions importantes où les bons-Ociers brillent & fe dittinguent infiniment, furpar la vivacité & l'habileté avec lesquelles ils font mevoir leur Regiment: pour lors ils s'appercoivent devuelle utilité il est d'avoir exercé & discipliné leur Tipe, quel avantage a fur un autre un Bataillons quicait observer le silence; & exécuter sans confu-

fic les mouvemens qu'on lui commande.

bur mettre un Regiment dans l'ordre convenable. por combattre, il faut que chaque Bataillon soit en baille sur quatre rangs de hauteur, la Compagnie de Grenadiers fur la droite, le piquet fur la gauche, marquer le corps da Bataillon par divisions afinqu' l'on puisse le faire former & rompre avec facilité, len est besoin par manche, denni-manche, quart, Memi-quart de manche. Le Colonet se met où bon lufemble. Le Lieutenant Colonel se poste au centre deataillon, & chaque Commandant naturel des au-Bataillons, est au centre de son Bataillon. Le: prnier Capitaine de chaque Bataillon est posté sur la

dite, & le second sur la gauche.

'n met pour la sureté du Colonel & pour qu'il puisse. erover ses ordres deux Officiers subalternes à ses ces & deux Sergens derriére lui : auprès du Lieureant Colonel & de chaque Commandant de Batailo, un Officier & un Sergent , & auprès des Capitainequi commandent l'aile droite, ou l'aile gauche du Baillon chacun un Sergent. On fait passer à la queuë d'chaque Bataillon trois Capitaines de serre-file, qui let le troisième, & les deux dérniers, tro s Lieutenis en pied, trois Lieutenans en second, & quatre Sgens qui forment un rang entre eux derriere le Baillon à quatre pas du dernier rang. Le premier & leblus ancien Capitaine de ces trois serre-files, commide le tout & se poste derriere le centre : le secid à la droite, le troisième à la gauche, les Subalthes & Sergens entre eux, à l'exception des deux Sgens qui sont sur leur droite & sur leur gauche : lquels tous ensemble pouffent les quatre rangs des Sdats dévant eux, après les avoir avertis que le pre-

mier qui lachera le pied sera passe par eux au, fil

Tous les Sergens sont dispersés, scavoir un sur ch que aile des rangs qui ferment le Bataillog, trois po les Drapeaux avec chacun un Caporal; enforte c chaque Officier chargé d'un Drapeau a un Sergent fa droite, & un Caporal à fa gauche pour le souteair le défendre : le reste des Sergens est dispersé aux ai des divitions. Les Drapeaux de chaque Batallion fe dans le centre entre le second & troisième rage. Capitaine qui tient la droite du Bataillon est entre premiere & la seconde file des Soldats : celui de gauche de même entre la dernière, & l'avant dern re file sur la gauche : tout le reste des Capitaines autres Officiers se partagent entre eux à distance é le, & occupent tout le front du Bataillon: scav les Lieutenans un pied dans le rang des Soldats. I Capitaines à un pas, & le Commandant à deux, m des qu'on s'ebranle pour marcher à l'ennemi & charger, tous les Officiers tant Capitaines que Sub ternes, font dans le premier rang des Soldats, faifant qu'un même Corps avec eux à l'exception Commandant seul qui peut déborder d'un pas Bataillon pour en voir la droite & la gauche, enfo que le Bataillon soit fraize d'Officiers & de Serge qui contiennent entre eux le Corps des Soldats.

Les Officiers expérimentés doivent avoir remat dans plusieurs occasions que le desordre qui se dans les Bataillons ne provient le plus souvent por le bruit que sont la plupart des Officiers voulant se piquer de marcher en avant & d'ext les Soldats à les suivre par des disours audacie marchent sans ordre & parlent si haut qu'on ne s tend plus, c'est une faute considérable. Pour l'é on doit obliger les Officiers a se tenir dans le rans Soldats & a les y contenir sans crier : ce qu'ils genement, pourvu qu'ils y ayent été fouvent e ées, observant de mettre leur attention à écouter les commandemens qui leur sont faits, pour les suter avec promptitude, afin d'arriver en bon c

& en force fur l'Ennemi.

On doit marcher à l'Ennemi les armes sur l'épa bayonnette au bout du fuil, les Tambours ba aux champs, jusqu'à trois cens pas ou enviror lorsqu'on est à cette distance, l'on fait le comma ment de fusil sur le bras : alors la courume est de

birs font plus embarrassans qu'utiles ; ensorte qu'on pit les faire cesser de battre, afin que l'on puisse obever un affez grand filence pour entendre tous les chmandemens que le Commandant ou le Major font: rir lors on doit animer sa Troupe en la faisant marcer d'un pas un peu vif à l'Ennemi, essuyant son feu a ant qu'il est possible, sans tirer un seul coup. C'est Imeilleure maxime & la plus certaine pour combatavec avantage. Ainsi c'est ce qu'il faut s'efforcer d mettre dans l'esprit du Soldat. L'expérience a souvit fait voir que le mouvement naturel des Soldats d'n Bataillon qui s'est dégarni de son feu, est de s'arrer d'abord pour recharg r: si dans ce tems l'Ennen'continue de marcher à lui & le charge, il est presqi certain que les Soldats se trouvant affoiblis de le feu, reculent, se mettent en désordre & souvent pinnent la fuite malgre la bravoure de leurs Officiers, of font obligés de se sacrifier pour soutenir seuls l'effd de l'Ennemi.

'attention des Officiers doit donc être d'empêcher eSoldats de tirer; c'eft ce que le Major ne fçautoit atz leur recommander, & pour leur en donner mns d'occasion, il faut éviter de leur faire présenter le armes, ni de leur faire faire aucun mouvement qu'es mette en état de tirer sans commandement, cqu'il ne saut faire faire qu'à bout touchant : néannins on est quelquesois obligé de faire tirer quelque poton, soit en marchant ou de pied ferme, ou mên le dernier rang en entier en faisant mettre genou et terre aux trois premiers pour s'en servir les uns aès les autres, soit pour gagner du terrein; soit pour servir les uns servir les uns des les autres, soit pour gagner du terrein ; soit pour servir les uns servir les u

gil a à faire faire felon l'occasion.

Une chose à laquelle il faut que les Majors redount d'attention, c'est de mettre dans l'esprit des ciciers que quand ils sont à la rête ou à la queue de lir Bataillon, ils doivent toujours s'aligner en observit que la droite & la gauche jettent un coup d'œil vis le centre, & que le centre se regle sur sa droite s'a le centre, a que le centre se regle sur sa droite s'a gauche, tant en marchant qu'arrêté, que les Sergis qui sont sur les alles ou aux divisions contientottoujours les Soldats dans leurs rangs sans parler, s'ur-tout lorsqu'on sait les quarts de conversion.

Le Major n'a point de poste fixe. Il doit être autant ce faire se peut au centre du Bataillon près du Coluel, pour recevoir & faire exécuter ses ordres, se

Supp. K.

portant avec une activité extrême par-tout, où le ple pressant besoin le demande, tant pour raslier le Bratillon que pour le faire réformer & le remettre a charge, soit pour prendre un Bataillon ennemi e stance, en le débordant avec une Compagnie de Grendiers, un piquer, ou une manche, manœuvre qui fabsolument plier le Bataillon qui est pris en sancie pour éviter que l'Ennemi ne déborde le sien pla même manœuvre en lui opposant une force égai & ensin pour faire faire tous les mouvemens que se habileté lui suggére avec l'approbation de son Comandant tant pour attaquer que pour se désendre.

Des Colonels qui n'ent pas une expérience conformée, quoique remplis de valeur, font très-heureu quand dans les occasions épineuses ils peuvent é aidés par un Major qui sçait prendre son parti sans liter. Ainsi un bon Major jaloux de sa gloire, 2 pour le bien du service & l'honneur de son Regime supplée aux choses ausquelles son Commandant por roit manquer, d'autrant plus qu'étant à cheval il prieux qu'un autre voir ce qui se passe, « prévenir réparer le desordre. Si le Regiment a plusieurs Bau lons il doit avoir l'œil à tous pour les faire manc vrer également, après avoir chargé les Aides-Maj des autres Bataillons, de se régler sur les mouvem qu'il fait faire au premier.

Il y a des Regimens qui ont la méthode de fi monter à cheval les Offficiers de Serre-file, a fin q puissent avec plus de facilité faire marcher les Sole en avant, les contenir dans leurs rangs & même empêcher de fuir : cette précaution est excellente : on a vu des Regimens renverser les Officiers à pl & il est bien difficile à un Regiment de faire une m vaise manœuvre, quand tous ces Officiers à ch s'employent avec vigueur : ce qui est d'ailleurs e grand secours pour les Officiciers Majors, parce grand secours pour les Officiciers Majors, parce

s'entr'aident unanimement.

ORIENT, est le premier des quatre points di diaux du monde, & celui où le leve le Sojeil qui est dans l'Equateur, ce qui le fair aussi porient Equinoxial. Il y a l'Orient d'Eté & l'Or d'Hiver, l'un où le Soleil se leve dans les plus li jours de l'année, & l'autre où il se leve dans les courts. On appelle Orient du Soleil son amplisorientale, laquelle est l'arc de l'horizon termine le point où il se leve, & le point de l'Orient Equi gial. Orienter quelque chose, c'est disposer, stru

sard de l'Orient & des autres points Cardinauxbouffole est d'un grand usage pour orienter un n, ce qui veut dire marquer la situation d'un plan la terre à l'égard des quatre parties Cardinales du nude. Orienter quelque chose: c'est la tourner de ce sorte qu'elle soit dans la situation que l'on soute à l'égard de quelque partie du monde. Orienter voiles, c'est les brasser & situer de maniere qu'elles roivent le vent.

RMES. Par les Ordonnances du 28. Février & Juillet 1716. les plants d'Ormes font ordonnés à tes fortes de perfonnes en Flandres, Artois & Hairit, afin qu'on ne puisse à l'avenir manquer d'afis & de roitages pour l'Artillerie. Lorsque des Passis ou Bestiaux ont endommagé les dits arbres, lities Passants ou Proprietaires de Bestiaux doivent

êt mis à l'amende.

mesure que lesdits Ormes meurent les Particuliers event planter d'autres Ormes & non des arbres d'une are espèce, à moins qu'au dire des Experts la terre n soit pas propre à les faire venir, auquel cas on pute des arbres de la nature convenable au terroir. Het permis aux Particuliers de jour des esmondes dits ormes sans toucher au tronc, lesquels sont serositeur.

les Particuliers manquent de faire planter les dits ones, il est permis aux Communautés voisines de le faire planter, moyennant quoi elles joüissent des bachages & des esmondes, & le corps des arbs leur appartient au préjudice des Propriétaires des

tres où lesdits arbres ont été plantés.

DRSE: c'est un terme de Levant pour dire basdou main gauche. C'est aussi parmi les Levantins a terme de Commandement pour dire au los, quand o a besoin de serrer & de tenir le vent. Orser: c'estar contre le vent, aller à vent contraire par le myen des rames. Ce terme n'est en usage que chez le Provençaux.

RTHODROMIE: c'est la route en droite lie que sait un Vaisseau en suivant un des trentedx vents qui sont marqués sur la boussole. Orthodnie signifie droite course comme loxodromie signi-

fi course oblique.

DRTIVE, amplitude ortive, c'est l'arc de l'horon qui se trouve entre le point où se leve un astre, s celui du vrai Orient où se sait l'intersection de

OU l'horizon, & de l'Equateur. Il y en a une boréale 8 l'autre australe ; on dit aussi Latitude Ortive.

OSSEC, sentine, c'est en terme de Marine le ba de la pompe où se reçoivent toutes les eaux. Quel ques uns croyent que comme on entend par ce mot c qui sert à mettre le Navire au sec, il a été fait pa corruption du mot au sec. On appelle aussi Osses su les rivieres l'endroit où s'amassent les eaux du Ba teau qu'on vuide avec l'escope.

OSTRELIN: ce mot vient de l'Anglois, & o appelle Offrelins ceux qui sont Orientaux à l'Angle terre. Il se dit particulierement des villes confédérées

dont Lubec est la Capitale.

OVERLANDRES: petits Bâtimens qui na viguent sur le Rhin & sur la Meuse, & qui charger ordinairement de la terre pour faire des ouvrages d la poterie & du verre.

OUEST, ou OCCIDENT: c'est un des quati points Cardinaux du Monde, c'est-à-dire, du Ciel c de la Terre : le lieu où le Soleil & les autres Aftres couchent à notre égard. Voyez Occident. Ouef Nord-Oueft : c'est un des deux vents qui sont ent Pouest & Sud-Ouest: Ouest-Quart, de Nord-Oues c'est le vent qui est entre l'Ouest, & l'Ouest-Nor Ouest, parce qu'il est le quart de l'espace ent l'Ouest & le Nord-Ouest, & qu'il est le plus procl de l'Ouest. Ouest Quart de Sud-Ouest, ou quart ! Sud-Ouest; c'est le vent qui est entre l'Ouest & l'Oues Sud Ouest, ainsi nomme parce qu'il est au quart l'espace entre l'Ouest, & le Sud Ouest, & qu'il est

plus proche de l'Ouest. OURAGAN : c'est une tempête horrible & tre violente. Elle se forme par la contrarieté de plusieu vents, qui souffant tantôt d'un côté & tantôt d'un s tre, élévent des flots prodigieux qui se brisent les u contre les autres. Ces ouragans n'arrivoient autrefe que de fept ans en sept ans, mais depuis ils ont plus frequents. Ils arrivent ordinairement depuis vingt ou vingt-cinq de Juillet jusqu'au quinze Octob dans les Isles Antilles. Quand l'ouragan doit veni la mer vient d'ordinaire tout à coup aussi unie qu'u glace, sans faire paroître le moindre soulevement ses eaux sur sa surface, après quoi l'air s'obscurci & s'étant rempli de toutes parts d'épais nuages, s'enflamme & s'entr'ouvre de tous côtes par d'effroy bles éclair qui durent affez long tems, & qui fe friyis des accidens les plus affreux. Ceux qui font ale OU OU

moüillés dans les rades doivent appareiller au plutôt & s'eloigner des terres pour laiffer paffer la fureur de l'ouragan, en le laiffant dériver après avoir mis leur mât de hune & leurs vergues bas. Les Habitans des Illes Antilles se retirent pendant l'ouragan dans de petites cabanes bâties sur le modéie de celles des Caraibes: car on a remarqué par expérience que ce petites hunes de figure ronde qui n'ont point d'autre puverture que la porte, & dont les chevrons touchent a terre, sont ordinairement épargnées pendant que les maisons élevées sont renversées.

OUTILS: c'est tout instrument dont les Artians se servent pour l'exécution manuelle de leurs outrages. Les Charpentiers de Navire en ont de diverses ortes dont la plûpart sont mentionnés dans ce Supblement suivant leur rang. Il y a aussi beaucoup d'ou-

ils dans l'Artillerie dont j'ai aussi parlé.

OUVERT: être à l'ouvert d'une passe: c'est être is-à-vis de quelque chose, comme de l'entrée d'une

bort , d'une rade , ou d'une riviére.

OUVERTURE des portes. Les Officiers de Sarde aux portes, une demi-heure avant l'heure lestinée pour les ouvrir, détachent un Sergent avec leux Fusiliers pour aller chercher les clefs, & lorsm'elles arrivent ils disposent leur garde avec le même combre d'hommes armés & fans armes, le Tambour attant aux champs, comme à la fermeture des pores. Ainsi elles s'ouvrent comme elles ont été fernées, à l'exception que lorsque le Capitaine des porles a ouvert la premiere & passé le premier pont & eux qui les escortent, l'Officier qui commande la arde de cette porte en fait relever le pont : on en use le même à tous les autres ponts, jusqu'à ce que la lécouverte ait été faite. Celui qui commande l'avancée le la derniere barriere, doit recevoir les ordres de Officier Major de la Place, afin de détacher un ou lufieurs Sergens avec des Fusiliers pour aller faire la

Il arrive fouvent principalement les jours de marhé qu'il se trouve à la barriere beaucoup de payans qui attendent qu'elle soit ouverte pour entrer : n doit les faire éloigner de cinquante pas jusqu'àe e que les Batteurs d'Estrade qui sont ordinairement es Cavaliers ou Dragons de la Garnison soient entrés. La découverte faire & les ponts baissés; Officier qui commande l'avancée doit faire ourir le guichet de la barriere & laisser aller un à un

K k iii

190 OU OU

ceux qui viennent de dehors, observant de les bier examiner & de faire faire la même chose par le consigne. Pendant ce tems les Gardes doivent rester sou les armes jusqu'à ce qu'il n'y ait que très-peu de gen qui passent de loin à loin. Cet article est de conse quence, & nous avons des exemples qui nous en prou

went l'importance. En 1702. l'Electeur de Baviere voulant se rendre maître de la Ville d'Ulm en Suabe, porta ses Troupe pendant une nuit avec une diligence incrovable à un demi - lieuë de cette Ville, où après avoir saisi tou les passages, il fit vêtir un nombre de ses Officier avec les mêmes habits que portoient les Payfans qu arrivoient de toutes parts pour y entrer un jour d marché. Ces Officiers ainfi travestis entrerent à l'ou verture des portes, s'emparerent des Troupes qui le gardoient & firent par ce moyen pénétrer l'Electeu & ses Troupes qui se rendirent maîtres d'Ulm, pa la négligence & le peu de précautions qu'apporteren celles de l'Empire qui avoient mal fait la découverte & cui en gardoient les barrieres & les portes ave trop de confiance.

OUVERTURE & fermeture des portes che les Turcs. Les Janislaires dans les Places où ils sor en garnison, ont la garde des cles pour ouvrir & se mer les portes suivant les loix & les statuts. On ouvre le portes à la pointe du jour, & pour cela deux ou qua tre Janislaires se rendent aux portes. Il y a un Cap gy ou Portier à chaque porte. Ils lui en remetter la clef asin qu'il Youvre lui-même en présence de que ques Azzaps. En faisant cette sonction le Capigy pri nonce à haute voix quelques paroles à la loüange c Dieu & du Sultan, & dès que la porte est ouverte redonne la clef aux Janislaires, qui la rapportent où il

l'ont prife.

Pendant le jour les Azzaps & même quelques Jani faires font la garde à la porte & demandent rareme le nom des payfans, ni où ils vont. Un yeu avant nuit on y rapporte les clefs dans le même ordre. Le Capizys les prennent en prononçant les mêmes parol que le matin en préfence des Azzaps & des Janissares, & les remettent à ceux qui doivent les garder.

OUVRIERS pour la Marine : ce font ceux quarte de la constitue de la constitue particuliere d'un Vaisse & qui ne font pas Charpentiers. Ce font aussi to ceux qui travaillent dans les atteliers de construction à quelque sorte d'ouvrage que ce soit. Les Ouvrier

ournaliers ou travaillant à la journée dans le parc

mmencent leur travail pendant l'hiver à fept heures u main & ils finissent a fix heures du foir. En Eté commencent à cinq heures & finissent à huit du pris de la consent
OUVRIR, en terme de Marine: voir l'un par aure ou l'un dans l'autre. On dit ouvrir deux poins, ouvrir deux clochers, ouvrir deux moulins à ant, c'est-à-dire, qu'on est situé de telle sorte qu'on sse l'un par l'autre, ou l'un dans l'autre les deux points, comme deux pointes, deux clochers, &c, &c.

l'au contraire on les voit séparément.

ait fonné.

OXICRAT: c'est une portion de vinaigre sur no ou six sois autant d'eau. C'est un remede facile prompt qui sert à adoucir les ardeurs des insamations, & à guérir les douleurs que cause la troprande chaleur. On s'en sert pour rafraichir le canons ans un combat. On en donne aussi quelquesois aux quipages de Vaisseaux.

P. C. P. L.

ACIFIER: se pacifier, on se sert de ce termé fur mer. La mer se pacifia: l'air sut pacifié par un and calme.

PAGAIE: c'est le nom que les Sauvages donent à l'aviron, dont ils se servent pour nager dans

ne manière de Canot, qu'ils appellent Pirogue.

PAILLASSES, c'est pour coucher les Matetes en fournit aux Gardes-Françoises montant las larde chez le Roi, des paillasses, sur le pied de troisoldats pour une paillasse; & les Soldats, suivant le églement du t. Decembre 1691. ne doivent payer le deux liards chacun pour leurs paillasses, pendant ur Garde, soit de trois ou quatre jours de les Serns ne peuvent retenir davantage à chaque Soldat, sur inte d'être punis.

Kk iii

PAILLES de Bites : ce font de longues cheville de fer, qu'on met à la tête des bites, pour tenir le

cable fujet.

PALAN: c'est un assemblage d'une corde ou de deux, d'un moufle à deux poulies, & d'une poulie fimple qui lui est opposée. On s'en sert pour embarquer & pour débarquer les marchandises & autres fardeaux Une de ces cordes s'appelle Etague, & l'autre Garant Le Palan, dit un autre Auteur, est la corde qu'or attache à l'étai où à la grande vergue, ou à la vergue de miséne, pour tirer quelque fardeau, ou pour ban der les étais. Il est composé de trois cordes, scavoir celles du palan, l'étague & la driffe. Il y a des pates de fer au bout, qui descendent en bas, il a trois poulies l'une desquelles est double. Celui du mât de misene ne s'en détache jamais, comme étant du service ordi naire. Grands palans: ce, sont ceux qui tiennent ai grand mât. Palans de misene, ce sont ceux qui son attachés au mât de miséne, & qui servent à haler i bord les ancres & la Chaloupe , a rider les haubans erc. Palan à Caliorne, c'est la caliorne entière. Palan d'étai, ce sont ceux qui sont amarres à l'étai. Pala d'amure, c'est un petit palan, dont l'usage est d'amur rer la grande voile par un gros vent. Palans de bout ce sont de petits palans frappes à la tête du mât d Beaupre par-dessous, dont l'usage est de tenir la vergu de sivadière en son lieu, & d'aider à la hisser, lors qu'on la met à la place. Palans de retraite : ce sont auss de petits palans, dont les Canoniers se servent, pou remettre le canon dedans , quand il a tiré, lorfque l Vaisseau est à la bande. Palanguer : c'est se servir de palans, foit pour mettre les fardeaux dans un Vail Teau, ou pour les débarquer. Palangue : c'est un com mandement pour faire servir ou tirer sur le palan.

PALE d'aviron : c'est le bout plat de l'aviron qu

entre dans l'eau.

PALEAGE: c'est l'action de mettre hors d'ur Vaisseau, les grains, les sels & autres marchandises qui se remuënt avec la pelle, & l'obligation où les Ma telots sont de les décharger. Les Matelots n'ont poin de salaire pour le paléage & le manéage, mais ils en on pour le guindage & le remuage.

PALME: étendué de la main. Les Anciens avoien le grand palme & le petit palme; qui partageoient le pied en deux parties inégales. Le grand palme, qui étoit de la longueur de la main, étoit de douze doigne u neuf pouces de Roi: & le petit palme de quatte

eigts ou trois pouces. On fe fert encore aujourd'hui de tte mesure en Italie, & le palme y est différent sen les lieux. Le palme Romain moderne, est de huit ouces trois lignes & demie : celui de Naples est de huit ouces sept lignes : & celui de Genes , de neuf pouces ux lignes. La plus commune étenduë du palme est huit pouces. Il faut quatre palmes, & quatre cinliemes, pour faire une aune de Paris. La palme, dit Auteur, contient cinq doigts, le doigt est la seieme partie du pied ; le pied est de douze pouces , le buce contient douze lignes, la ligne est l'épaisseur d'un ain de blé ou environ.

PANTAOUIERES: ce sont des cordes de oyenne groffeur, qui font un entrelacement entre les aubans de stribord & de bas-bord, pour les tenir us roides & plus fermes . & pour assurer le mât dans ne tempête, sur-tout lorsque les rides ont molli, elles

aversent les haubans d'un bord à l'autre.

PAPIERS & Enseignemens : ce font tous les spiers & manuscrits qui se trouvent dans un Vaisseau. apier de cartouche, ou de gargousse : c'est de gros tpier gris, dont on se sert pour faire les gargousses. On forme sur un moule, puis on l'emplit de mitrailles. PAQUEBOT : c'est le nom des Vaisseaux qui rvent au passage de Douvres à Calais, & de Calais à ouvres, de la Brille à Harwich, & de Harwich à

Brille, d'Angleterre en Espagne, &c. PAR: c'est une préposition, dont on se sert sur er d'une façon particulière. On dit, nous étions part hauteur des trente degrés : on n'attaque pas un Vail-

au, quand il est par huit braffes d'eau.

PARADE: c'est l'examen que les Sergens, Aideslajors, Majors & autres, font d'une Troupe comandée pour monter la Garde, ou aller en Détache-

lent.

Faire la parade sur met : c'est otner un Vaisseau de bus les Pavillons qui sont à son bord, & de tous ses avois. On dit aussi Parer, les Vaisseaux seront pare è stanies. Quand dans les Garnisons ou à l'Armée, heure est venuë de monter la parade, les Tambours ppellent pour faire prendre les armes, & les Sergens oivent affembler fans bruit, & avec diligence leur ofte, & le mettre en bataille dans le rang qu'il doit enir : si le poste est commande par un ou plusieurs Officiers, qui se mettront pour lors à la tête, le presier Sergent doit se mettre à l'aîle droite du premier ang, le second à la gauche du dernier, & s'ils sont

plusieurs, ils doivent se mettre aux aîles droites & ganch des rangs, observant de faire bien marcher les Sold avec un grand filence, ne permettant jamais qu'auc parle & fume fous les armes. Lorsque la Troupe d tourner fur la droite ou fur la gauche, s'il n'y a pas Sergent à l'aîle droite, qui doive soutenir, celui qui est le plus proche, doit s'y porter promptement. rester au pivor, pour que chaque Soldar, qui est l'aile du rang, vienne y tourner, fans se jetter ni : sa droite, ni sur sa gauche, observant que le rang tourne, qu'après que l'aîle qui doit soutenir, est arriv fur le pivot. Si les rangs viennent à se fausser, le Se gent doit les redreffer avec le bout de sa hallebarde fans parler : s'il est suivi par une autre Garde, il d rester au pivot, jusqu'à ce que le Sergent, qui el l'aîle du rang qui le suit, & qui va tourner, se l emparé du pivot pour exécuter la même chose. Pe

lors il retourne avec diligence à son poste.

Ainfi tous les Sergens de l'un à l'autre, doivent av attention, que leur Troupe, marche bien & tou dans le même terrein, faifant observer quatre grands' de distance entre chaque rang, & que les Soldats : puyent sur la crosse de leur fusil, & marchent la 1 haute avec un regard hardi. Ceux qui sont aux aîles premiers rangs, doivent de tems en tems regarder d riere eux, pour voir si les rangs ne se faussent pa & fi personne ne s'y néglige. En ce cas il faut qu s'y portent avec vivacité pour y remédier sans bruit. même ceux qui font aux aîles des derniers rans voyant devant eux ce qui s'y passe, doivent d'aux plus tenir la main à contenir les Soldats dans leur voir. En arrivant sur le terrein où l'on se met en bata pour monter la parade, les Sergens doivent après premier rang dresse, mesurer promptement les au: rangs de l'un à l'autre, à deux hallebardes de distant depuis le talon du Soldat chef de file, jusqu'à l'ore du soulier du serre-demi-file, & ainsi du serre-demiau chef-demi-file, & du chef-demi-file au serre-t La distance de droite & gauche reglée, ils doivent dreffer avec dextérité, diligence & sans confusion, fuite reprendre leurs postes dans le premier rang : l'exception de ceux qui commandent certains pe postes particuliers, à la tête desquels ils doivent mettre un petit pas en avant des Soldats pour def. à leur tour.

PARADIS: c'est la partie d'un port, où

Vaisseaux sont en plus grande sureté.

A R C de Marine: c'est dans un Arcenal de Matin, le lieu où les Magasins généraux & particuliers
foi rensermés, & où l'on construit les Vaisseaux du
Price. Après que la retraite a été sonnée, personne ne
petentre dans l'enclos du pare & des Magasins, si
c'est par un ordre exprés des principaux Officiers
du ort, & pour quelque affaire extraordinaire. Pare
da un Vaisseau, c'est un lieu qui est fait de planches,
ne deux ponts, pour enfermer les Bestiaux que les
Opiers sont embarquer pour leur provision. L'Ordenance dit, Parcs & Cages de moutons, volailles
& Hisaux.

ARCOURIR: dans une action, les Commandes des Corps, des Brigades, & les Officiers Général parcourent de rang en rang pour animer les Soldes. Sur mer parcourir les coutres & changer les écoute c'eft les vifiter, pour calfater où il en est besoin.

A R E A U: c'eft une forte de grande Barque des les, qui a le devant & le derrière fait de la même fain. On met indifféremment le gouvernail dans l'un &lans l'autre, quand il faut changer de bord. Ces phaux ou pares, dont on fe fert vers Cilon, ont bucoup de rapport aux cagues de Hollande. Ce font di Bâtimens de charge, qui ne perdent point de vue lecôtes. On s'en fert principalement dans la Tutocoti, aux Côtes de Malabar, où les Habitans, qui vivit de l'indulfrie, qu'ils ont à pêcher les perles, s'appent Pareaus, à caufe qu'ils vont à cette pêche avecte forte de Bâtiment. Les Corfaires de Malabar fe léent aussi d'un Bâtiment à rames, qu'ils nomment Po ou Pareau: ce peut bien être le même.

ARFUMER un Vaisseau: c'est faire bruler du gdron & du génévre, & jetter du vinaigre entre les pus d'un Vaisseau. On dit : les Bâtimens & les hom-

r's seront parfumés.

A R Q Û E T : c'est dans un Vaisseau un petit retrachement fait sur le pont avec un bout de cable ou
cutre grosse corde : on met dans ce retranchement des
blets de canon pour les avoir tout prêts quand on en
ffaire. C'est aussi le retranchement où l'on tient les
blets dans un magafin de terre, comme de marine.
L'ommissaire Général de l'Artillerie de la Marine
ou tenir la main à ce que les canons & les mortiers
con tire des Vaisseaux qu'on desarme, soient porton ils doivent être; que les canons de sonte soient
poir dis doivent être; que les canons de sonte soient
poir de le ceux de ser , & rangés par calibres; que
boulets soient mis dans leurs parquets, & les boms.

bes & les grénades chargées, séparées de celles qui

le sont voint.

PART, être à part: c'est sur terre les Officiers Soldats des Troupes Légéres, qui ont part aux pri qu'ils sont sur les Ennemis. Tels sont aujourd'hui Arcquebusiers de Messieurs Grassin, de la Morlière autres, qui sont des Corps de Troupes, composés Dragons, d'Hussards & de Fantassins. On appelle of Troupes Légéres, Partisans.

Estre à part sur mer: c'est-à-dire, que l'Equipa d'un Vaisseau aura sa part des prises qu'on sera sur Ennemis. On se sert de la même expression, pour ces qui vont aux pêcheries, & qui ne reçoivent point

gages, mais ont une certaine part réglée.

PARTAGER le vent, partager l'avantage event; c'est louvoyer sur le même rumb de vent, que celui à qui on le veut gagner, ou qui le veut gagner sur vous, & ne pouvoir parvenir à le gagner, quoiq sans le perdre aussi, c'est-a-dire, sans tomber sous vent, mais se maintenir toujours l'un & l'aurre.

PARTIS: j'en ai donné l'explication Tome II. P l'Ordonnance du 30. Novembre 1710. nul Parti d'I fanterie, Cavalerie ou Dragons, ne peut être détact des Armées, ou fortir des Places, qu'avec un Pass port du Général de l'Armée, ou du Gouverneur, Commandant de la Place. Il ne peut être comma dé que par un Officier, avec caractère & commission de S. M. & ne peut être en moindre nombre que de vin cinq hommes d'Infanterie, ou de vingt Cavaliers Dragons. Ceux qui n'étant point Officiers, & qu'on 2 pelle Volontaires, s'ingérent de commander un Parti ou même le Détachement d'un Parti, sont réputés get fans aveu, & comme tels abandonnés à la discrétic des Ennemis : ou s'ils reviennent dans les Places of S. M. ils font mis au Confeil de Guerre, & punis fo vérement. Il n'est pas permis aux Partisans de déguise leurs noms & leurs qualités. Ils ne peuvent tirer at cuns rafraîchissemens des lieux où ils passent qu'e payant: & aucun Soldat, Cavalier & Dragon, ne per quitter son Régiment, sous prétexte d'aller en Parti fans en avoir un ordre par écrit, figné du Colonel o du Commandant du Régiment.

PAS de Calais : Pas signifie un Détroit entre deu terres, comme celui qui est entre Calais & Douvres

qu'on appelle le Pas de Calais.

PASSAGERS: ce sont ceux qui passent sur w Vaisseau, sans être de l'Equipage, & qui pour cet esse

397

tyent leur passage, ainsi qu'il a été convenu.

PASSE-PORT, Les Maîtres de Vaisseau des Pronces-Unies, ne vont point en mer, qu'ils n'ayent s un Congé & Passeport au lieu du partement, ledel Passe-port leur est donné par la Régence. Les l'assetts doivent contenir le nom du Maître & du Vaishu', & quels en sont les Propriéraires, en tout & en prtie; & ces Déclarations du Maître doivent être affirles par ferment.

PASSER sous le Beaupré : ce Navire a passé us notre Beaupré. C'est une maniere de parler, qui ut dire qu'un Vaisseau a passé fort près de l'avant an autre. On regarde en mer, comme une civilité, de passer pas sous le Beaupre d'un autre quand on y

ut paffer.

PASSER au vent d'un Vaisseau : on dit , passer vent d'un Vaisseau, lorsqu'on lui gagne le vent. PASSE-VOGUE : c'est un effort qu'on fait de

mer plus fort qu'à l'ordinaire.

PASSE-VOLANT: comme c'est sur terre un salat supposé, c'est aussi sur mer un faux Matelot: dun Capitaine ou un Maître de Vaisseau fait passer en vuë pour faire trouver son Equipage complet.

ASSE-VOLANTS, Lorique M. de Pontchar-Lin entra dans la Marine, il fit ordonner qu'il n'y roit que les Vaisseaux portant seize canons, qui pourjent naviguer aux Isles de l'Amérique. Pour satisfre à ce nouvel ordre si gênant, on mit des canons de

lis, appellés passe-volants.

ASSEZ le fufil du côté de l'épée : ce commandement l'exercice se fait en poussant le bras devant soi, lâchant main droite, tournant la jambe gauche, avançant pied droit, & portant la main droite au bout du mon, le pouce le long du canon, le bras droit tendu la hauteur de l'épaule, les armes un peu éloignées Corps. Quoique l'Ordonnance ne marque qu'un fil tems pour l'exécution de ce commandement, prefce toutes les Troupes en font deux. Au premier tems pousse le fusil haut en avant, la crosse à la hauur de la ceinture. Au second tournant sur le pied uche, & l'on porte la main droite au bout du can dans la posture qui vient d'être expliquée : il y a aprence que cette façon s'est introduite, parce qu'on a ouvé plus de facilité à partager tous ces mouvemens deux tems. Les Soldats s'accordent mieux, quand y a une espèce de repos, qui détermine l'instant de action.

PATARASSE: c'est une espèce de ciseau froid, dont on se sert pour ouvrir les joints d'en deux bordages, quand ils sont trop serrés, asin

mieux faire la couture.

PATRON: c'est comme je l'ai dit Tome II. Maître ou le Commandant d'un Vaisseau Marcha Patron de Barque ou de quelqu'autre petit Bâtime c'est la qualité que l'on donne à ceux qui command ces fortes de petits Bâtimens. On dit , Patrons de l timens, Bateaux & Gabarres. Patrons de Chalouy c'est ainsi que l'on appelle parmi nous certains Ossic Mariniers, qui servent sur nos Vaisseaux de guerr qui l'on donne la conduite des Chaloupes & des (nots. On dit, Patron de Chaloupe, & Patron Canot.

PATTES d'ancre: ce font deux plaques de triangulaires, qui font foudées sur chaque bout de croisée de l'ancre, & recourbées pour pouvoir mor dans la terre. La patte de l'ancre toutne: c'est que la patte quittant le fond tourne en haut, & que jas va toucher le fond. Laisser tomber la patte l'ancre, c'est mettre l'ancre perpendiculaire a la masin de la tenir toute prête à être mouillée. Pattes voiles: ce sont des morceaux quarrés de toile, quapplique au bord des voiles, proche de la reling pour les rensoncer, a sin d'y amarter les pattes boulise. Pattes d'Anspects: ce sont des pattes de qu'on met au bout d'un levier, pour servir à mou

les gros fardeaux.

PAVESADES. C'étoient de grandes claies ratives, derrière lefquelles les Archers tiroient fétoient en ufage long-tems avant Philippe Auguste Froissant en use donne pas, comme une chose nou lement inventée. Le P. Daniel dans son Histoire la Milice Françoise, nous les represente sous la sije d'un bouclier, mais M. le Chevalier Folard, dans Commentaire sur Polybe, nous apprend que c'étot des mantelets, qu'on rangeoit par lignes parallèles par lignes obliques du Camp aux travaux les plus ches du Corps de la Place, derrière lesquelles les dats à couvert cuvroient un petit fosse alles maintenir droites & sermes.

On les rangeoit dans ce fosse, qu'on couvroit suite de terre, ce qui se pratiquoit dans les Sièges guliers; mais dans les attaques d'insulte, on y au avec moins de cérémonie, & les claies étoient ve petites pour être transportées plus aisément. C'è

le etresse hement portatif, comme l'appelle le P. Da-

, en usage plusieurs siécles avant celui de Philippe

Azuste.

On les appelloit des pavesades, ou tallenas, parce gelles servoient à couvrir. Mais cela ne veut pas de que ce fussent de vrais pavois. Procope & Anne Comene, font mention de ces fortes d'Ouvrages dans ler Histoire. Salignac, dans sa Relation du Siège de Atz, par Charles-Quint, dit que M. de Guile fit nure des Pavesades du cété des bréches. C'étoit donc driere ces tallenas, les plus près de la Ville qu'on leoit les Archers, qui tiroient continuellement conceux qui paroiffoient fur les Défenses.

PAVILLON: j'ai parlé Tome II. du Paville qu'on arbore à la pointe des mâts ou sur le bâton l'arrière pour faire connoître la qualité des Comundans des Vaisseaux, & de quelle nation ils sont. vais donner ici l'explication des Pavillons des difféintes nations de l'Europe, & je commence par ceux

France.

PAVILLON Royal de France. Il est blanc mé de fleurs de lis d'or, & chargé d'un écusson des rmes de France, entouré des Colliers des Ordres de S. ichel & du S. Esprit. Pavillon de l'Amiral de Fran-

L'Ordonnance du Roi de 1689, porte que le Pallon de l'Amiral de France doit être quarré blanc & boré au grand mât, lorsque l'Amiral en personne t embarqué. L'Etendart Royal des Galéres de France t rouge, femé de fleurs de lis d'or. Pavillons des aisseaux Marchands François. La même Ordonnance orte que l'Enseigne de poupe des Vaisseaux Marhands, doit être bleue, avec une croix blanche traerfante, & les Armes du Roi fur le tout, ou telle autre istinction qu'ils jugeront à propos, pourvû que leur nseigne de poupe ne soit pas entièrement blanche. En éneral, les Vailleaux Marchands François, portent es pavillons de différentes manières d'azur & d'argent. avillon de Calais, il est bleu, traversé d'une croix lanche. Pavillon de Dunkerque, il est de six bandes, nêlées de bleu & de blanc.

PAVILLON des Etats Généraux des Provinces Inies. Il est rouge chargé d'un lion d'or, qui tient a a patte droite un fabre d'argent, & a sa patte gauhe un faisceau de sept fléches d'or, dont les pointes & es pennes sont d'azur : ce sont les Armes de l'Etat. Pavillon de Hollande, il est de trois bandes, la prenière orangée, la seconde blanche, & la troisième

bleuë, On le nomme aussi le Pavillon du Prince. Il a un autre Pavillon du Prince, cui est double, c'el à-dire, de neufs bandes, de mêmes couleurs, & a rangées : comme dessus. Pavillon de beaurré des Era Genéraux, il est tranché, & taillé d'orangé & c bleu, & coupé d'une croix d'argent avec un écusson e cour de sucules ; au même lion d'or, ci-dessus ba sonné. Pavillon de beaupré du Prince, ou de Ho. lande, il est comme celui des Etats-Généraux, horm qu'il n'y a point d'écusson. Il y en a encore un au tre, qui est gironné d'une autre manière, d'argent de gueules & d'azur. Il y en a encore un autre qu'o appelle fimple, qui est gironné d'argent par le milieu de gueules dans les deux pointes du haut, & d'azu dans les deux pointes du bas. Il y a un autre Pa villon des Provinces-Unies, qui est chargé de tro lettres P. qui fignifient, pugno pro patriá, je combat pour la Patrie. Lorsque le Comte de la Marc vin devant la Brille avec ses Vaisseaux, il portoit dix de niers dans fon Pavillon, pour montrer qu'il venoi s'opposer à la levée du dixième denier, que le Du

d'Albe vouloit exiger,

PAVILLON d'Amsterdam, il est de trois ban des, la plus haute est rouge, celle du milieu est blanche, & la plus basse est noire. Sur la bande du mi lieu, sont les Armes d'Amsterdam, de gueules à u pal de fable, chargé de trois fautoirs d'argent : avan pour cimier une couronne Impériale, & pour suppor deux liens de fable. Pavillon de Hoorn en Nord Hollande, il est de trois bandes, deux rouges & um blanche au milieu, sur laquelle est une corne de gueu les, garnie de cercles d'or, & pendante à un cordor de gueules. Pavillon des Isles de Schelling & du Ulie Il est de dix bandes, qui sont à commencer par le plus haute, rouge, blanche, bleuë, rouge, bleuë jaune, verte, rouge, blanche & bleuë. Pavillon de Zelande, il est de trois bandes, l'une orangée, l'autre blanche, & l'autre bleuë, dont la blanche, qui est au milieu, est chargée des Armes de Zelande, qui son coupées d'or en chef, au demi-lion de gueules, ou au lion de gueules sortant de trois ondes, ou triangles ondes d'azur, en champ d'argent, en pointe. Pavillon de la Ville de Middelbourg, Capitale de la Zelande: il est de trois, bandes, l'une rouge, l'autre blanche, l'autre jaune. Le Pavillon de beaupré de Middelbourg, el rouge, chargé d'une tour crenelée d'or. Pavillen de beaupre de Flessingue dans la même Province, est

uge, chargé d'une urne d'argent, couronnée de mêe. Pavillon de beaupré de Terveer dans la même ovince, est rouge, charge d'un écusson de sable, a face d'argent.

PAVILLON des Pays Bas Espagnols, il est Bourgogne, c'est-à dire, blanc, traversé d'un ftoir, ou d'une croix S. André, baftonnade rouge. Ly a un autre Pavillon de Bourgogne, qui est bleu,. argé de la même croix. Pavillon de Flandres, il est d trois bandes, l'une rouge au haut, l'autre blanche: amilieu, & la troisième jaune. Celle du milieu est cirgée d'une croix de Bourgogne de pourpre. Le Puillon de Beaupré de Flandres est jaune, chargé d'n lion de fable, enfermé dans une orle de fable: pée en écussons, cantonné de huit fleurs de lis de sab, trois au haut, & cinq autour, & furmonté d'une eronne de sable avec trois fleurs de lis aussi de sapour fleurons Pavillon d'Ostende, il est mi-partirege par le haut, & jaune par le bass

AVILLON de l'Empire, il est jaune ou d'or , orgé de l'Afgle Impérial de fables à deux têtes, dilemé, langué, becqué & membré de gueules, tenant das sa serre droite une épée nue, & dans sa gauche rceptre: ou selon d'autres dans sa serre-droite une p nue & un sceptre, & un monde dans sa gauche.

AVILLON d'Embden en Oost-Frise, il est de bandes, l'une jaune, l'autre rouge, & l'autre de. Pavillon de Norden, aussi en Oost-Frise, il

est leu, chargé de trois étoiles d'or.

AVILLON de Breme dans la Baffe-Saxe, il eftle neuf bandes, cinq rouges, & quatre blanches,

ngé, proche du bâton, d'un pal échiqueté, d'argent la rgueules. A VILLON de Hambourg, il est rouge, chargé d'ue grosse tour d'argent, semée de trois donjons, de lême. Il y a un autre Pavillon de Hambourg,, coue, chargé de trois tours d'argent, une & deux les nes après les autres.

IA VILLON de Sleefwisk Holftein, il est rou-

ge chargé des Armes de Sleeswisk-

IAVILLON de Dannemarc, il est fendu en? cortte rouge, & est traversé d'une croix blanche. Le avillon des Vaisseaux Marchands est quarré. Il y a l'autre Pavillon de Dannemarc où la pointe de la ord blanche, est échancrée, & sort entre les deux: auts pointes rouges.

HVILLON de Berg, en Norvege, il est rou-Supp. LL

ge, traversé d'une croix d'argent, chargée en cœ d'un écusson d'argent, à un lion de gueules, tena en sa patte droite une épée d'azur, avec une poign de sable, & entouré de deux branches d'arbres, av leurs feüilles de sinople en couronne.

PAVILLON de Lubec. Il est mi-parti de de bandes. La plus haute est blanche, & la plus ba

est rouge.

PAVILLON de Wismar. Il est de six lez re

ges, & blancs: la premiere du haut rouge.

PAVILLON de Rostoc. Il est de trois band La plus haute est bleuë, celle du misieu est blanch

& la plus basse est rouge.

PAVILLON de Brandebourg. Il est blan chargé d'un Aigle de gueule, tenant dans sa ser droite une épée d'azur à la poignée de sable, & de sa serre gauche un sceptre d'or. Il y a un autre l'uillon de Brandebourg, qui est de sept bandes, q tre blanches, & trois noires, chargé d'un écus d'argent à un aigle de gueules.

PAVILLON de Stralfund en Poméranie, il

rouge, chatgé du soleil d'or.

PAVILLON de Stetin. Il est mi-parti : le le est blanc, charge d'une bissette de gueules, & le

est rouge, chargé d'une billette d'argent.

PAVILLON de Dantig en Prusse. Il est ron chargé proche du bâton, de deux croix d'argent, l' sur l'autre, la plus haute couronnée de même. Il un autre Pavillon de Dantig rouge à quatre a d'argent, deux & deux, couronnées de même.

PAVILLON d'Elbing auffi en Pruffe. Il mi-parti, la bande du haut est blanche, chargée d' croix de gueules, & la bande du bas est rou

chargée d'une croix d'argent.

PAVILLON de Coningsberg. Il est de six

noirs & blancs, la premier du haut noir.

PAVILLON de Courlande. Il est rouge, c gé d'un cancre de fable. Il y a un autre Pavillo Courlande, qui est mi parti : la bande du hau rouge, & la bande du bas est blanche.

PAVILLON de Riga. Il est bleu traversé c croix jaune, ou d'or, chargée au milieu, ou en d d'un é usse aux deux cless d'arg adosses. & passées en sautoir.

PAVILLON de Revel. Il est de six lez

& blarcs , la premier du haut est bleuë.

PAVILLON de Polegne. Il est rouge, cl

PA un bras, qui fort d'un nuage d'azur, tenant au int une épée d'argent. A la poignée de fable, vêtu squ'au coude de toile blanche avec une manchette or.

AVILLON de Moscovie. Il est de trois bans. La plus haute est blanche, celle du milieu est uë, & celle du bas est rouge. Celle du milieu est urgée d'un aigle à deux têtes éployée d'or, courond'une couronne imperiale, chargée en cœur d'un ssion d'or a un S. Georges d'argent sans Dragon. Il un autre Pavillon de Moscovie, qui est de trois ides de même couleur que ces premieres, traversé ne croix de S. André bleuë. Il y a encore un autre villon de Moscovie, qui est traversé d'une croix bleuë, pointe du haut du Pavillon proche le bâton étant nche, la pointe du haut à l'autre bout, rouge; la nte du bas proche le bâton rouge, & la pointe du à l'autre bout blanche. C'est à dire qu'il est écard'une croix d'azur, au premier quartier, & aurième d'argent, au second & au troissème de ules.

A VILLON de Suéde. Il est fendu, & est bleu, erse d'une croix d'or, dont la pointe qui vient dans nte en sort en chancrure. Les Vaisseaux marchands

ent le Pavillon quarré.

AVILLON Royal d'Angleterre. Il doit être e, ou d'or, selon M. Desroches; mais blanc, ou ent selon les Auteurs Flamans, charge d'un écusécartelé d'Angleterre, d'Ecosse, de France & ande. Il ne peut être porté, que par le Roi, ouommission. Il y a un autre Pavillon Royal d'Anre , parti , & coupé tout entier , ou écartelé enon. Le premier quartier, & le quatrieme sont partis & coupes, au premier & au quatrieme de e, au fecond, & au troisiéme d'Angleterre. Le me quartier du Pavillon est d'Ecosse, & le quae d'Irlande. Il étoit aussi chargé en cœur d'un n de Nassau fous le Roi aujourd'hui regnant, a-dire d'azur seme de billettes d'or. Au lion d'or ant fur le tout.

VILLON d'Angleterre, qu'on nomme l'uil est de gueule avec ces paroles en Anglois: R LA RELIGION PROTESTANTE, OUR LA LIBERTE' DE L'ANGLE-R E. Pavillon d'Amiral d'Angleterre. Il est rourgé d'une ancre d'argent mise en pal, attalin-& entortillée d'un cable de même. Lorsque

les Armées Navales des Anglois sont divisées en trois Escadres, & en neuf divisions, chaque Escadre a son Amiral, & chaque Amiral a fon Pavillon, qui donne le nom à l'Escadre, si-bien que l'Escadre du premier Amiral, dont le Pavillon vient d'être blasonné. s'appelle l'Escadre rouge. Les autres se nomment l'Escadre blanche, & l'Escadre bleuë. Le Pavillon de l'Escadre blanche est blanc au franc quartier à une croix de gueules, & celui de l'Escadre bleuë est bleu au franc quartier d'argent à une croix de gueules. Pavillon de beaupré d'Angleterre qu'on nomme Jac. ou Jaque. Il est bleu, chargé d'un sautoir d'argent, & d'une croix de gueules bordée d'argent. M. Defroches dit que le sautoir d'argent est bordé de gueules. Pavillon des Vaisseaux Marchands Anglois. Il est rouge au franc quartier d'argent, chargé d'une croix de gueules. Pavillon d'Ecosse, il est bleu au franc quartier d'argent, chargé d'une croix de gueules. Il y a un autre Pavillon d'Ecosse, qui est rouge au franc quarrier d'azur, chargé d'un fautoir, ou croix S. André d'argent. Pavillon d'Irlande. Il est blanc chargé d'un croix de S. André de gueules.

PAVILLON d'Espagne. Il est blanc chargé d'Fécu des Armes du Royaume. Il y a un autre Pavi lon d'Espagne, blanc, chargé d'un écusson. écarte de Castille, au premier & au quatrième, & de Leo au second & au troissème. C'est le Pavillon, que le Galères d'Espagne, qui inconent le premier rang po tent aussi. Pavillon des Vaisseaux Marchands Espagnols. Il est de trois lez. Le plas haur est rouge, cei du milieu est blanc. & le plus bas est bleu.

PAVILLON de Portugal. Il est blanc; charg des armes du Royaume de Portugal. Autre Pavill de Portugal. Il est blanc , chargé d'une Sphére célto d'or, surmonte d'une Sphere du monde azu avec un horizon d'or, & une croix de pourpre ? deffus. Ce Pavillon & les deux suivans sont ceux c portent les Vaisseaux qui vont aux Indes. Au Pavillon de Portugal. Il est blanc, chargé d'i Sphére céleste de pourpre, avec deux croix de gu les au côté, & une de même au-dessus, placée une Sphere du monde d'azur avec un horizon d'a & au milieu de la Sphére céleste est une autre Sp re du monde d'azur sur un pilier d'or. Autre Par Un de Portugal. Il est blanc, chargé vers le bâton mêmes armes du Royaume, & d'une Sphére célefte pourpre au milier, surmontée d'une Sphére du mi-

d'azur, avec un horizon d'or, & une croix de neules au-dessus, soutenue par un pilier d'or, & vant deux boules d'or; & vers l'autre bout il y a u côté de la Sphére un Moine vêtu de noir, qui ent une croix de gueules en sa main droite, & un hapelet en sa gauche. Autre Pavillon de Portugas-l est écartelé d'une croix noire, ou de sable, bandé e huit bandes à chaque quartier, rouge, bleu, & lanc, le premier en franc quartier, rouge, bleu, & roix blanche.

PAVILLON de Port-à-port. Il est d'onze ban-

es, fix vertes, & cinq blanches.

PAVILLON de Savoye. Il est rouge, traverse 'une croix d'argent, qui le divise en quatre quartiers, ans chacun desquels est une de ces quatre lettres:

E. R. T. qui s'expliquent : Fortitudo Ejus Rhodum enuit. Sa valeur a sauve Rhodes. Autre Pavillon de avoye. Il est blanc chargé d'une image de Notre-Dame. PAVILLON de Genes : Il est blanc traversé 'une croix de gueules.

PAVILLO N de Monaco, ou Morgue. Il est blanc hargé d'un écusson fuselé d'argent & de guéules.

PAVILLON de Modene. Il est rouge écartelé

'un aigle blanc, ou d'argent.

PAVILLON de Toscane. Il est blanc chargé d'un cuffon des Armes du Grand Duc. Autre Pavillon de ofcane. Il est blanc chargé d'une croix de S. Etienne, ui est de gueules à la bordure d'or, & de la même gure que celle de Malte.

PAVILLON de Livourne, ou Ligourne. Il est lanc, chargé d'une croix de gueules, dont les bouts e terminent en demi-lune, & à chacun désquels il v

une boule.

PAVIL'LON du Pape. Il est blanc, chargé des mages de S. Pierre, & de S. Paul, celle de S. Pierre enant dans sa main droite deux Cless, passées en autoir, & ayant un Livre sous sa main gauche; & celle de S. Paul tenant en fa main droite un Livre, & en sa gauche une épée. Les slâmes sont de trois ban-des, l'une blanche, l'autre jaune & l'autre rouge.

PAVILLON de Venife, ou de S. Marc. Il est rouge, chargé d'un lion ailé d'or, placé sur une petite bande d'azur, tenant en sa pate droite une croix d'or, & en sa gauche un Livre, où sont écrits ces mots: Pax tibi, Marce, Evangelissa meus. Autre Pavillon de Venise. Il est semblable à ce premier, homis que le lion tient en sa pate droite une épée 406 PA PA d'azur, à la poignée de fable. Autre Pavillon de Venife. Il est blanc chargé du même lion.

PAVILLON de Raguse en Dalmatie. Il e blanc, chargé d'un écussion, où est le mot libertas. PAVILLON de Sicile. Il est blanc chargé d'u

aigle de sable.

PAVILLON de Malte. Il est blanc, charg d'une croix de Malte rouge, c'est-à-dire d'une croi patée à huit pointes. Autre Pavillon de Malte. Il es

rouge traversé d'une croix blanche.

PAVILLON du Grand-Seigneur Turc. Il est ver chargé de trois croissans d'argent, dont les pointes s'egardent. M. Defroches dit qu'il est rouge chargé des trois Croissans, ou bien d'un feul. Il ne se peu porter que par le Grand-Seigneur, ou par commission duttre Pavillon Turc. Il est bleu, chargé de troi croissans d'argent, dont toutes les pointes sont edehors. Autre Pavillon Turc, Il est rouge chargé de trois croissans d'argent, rangés comme ce dernier. I y a divers Pavillons de Turquie, qui sont différem ment distingués, mais tous par ces trois couleurs, le rouge, la blanche, & la verte, & ils sont chargés divers lettres noires. Etendard des Galéres Turques. I est rouge, & se termine en pointe.

PAVILLON de Tripoli en Barbarie. Il est ver felon M. Defroches, & en pointe, un peu plus longue, que celle des autres Pavillons de Barbarie, qu

se terminent tous en pointe.

PAVILLON d'Alger. Il est hexagone, rouge avec un Marmot, ou tête de Turc coëffée de son turban.

PAVILLON de Salé. Il est rouge & se termine

en pointe.

Au Japon les Fnés qui en font les plus confidéra bles bâtimens, ne portent point de Pavillons, si et n'est quelquefois un petit Pavillon de poupe, où som les armes du Seigneur du lieu, ou du lieu même,

d'où les Vaisseaux ont fait voiles.

Les Jonques de Nanquin portent au grand mât un Pavillon tout droit, qui est blanc & rouge, & un nouge au mât d'avant, avec deux Enseignes de poupe, qui sont grises, bleuës, rouges & blanches. Elles ont aussi deux Pavillons de beaupré, qui sont de pourpre; les slâmes sont rouges, blanches, bleuës, & le Pavillon du grand mât qui traverse, est jaune, rouge & bleu.

L'Empereur de la Chine, qui entretient plusieurs

ottes entiéres pour affurer la Navigation, leur fait prier des Pa Illons, où font ses armes, sçavoir un ragon à cinq griffes à chaque pate, & ces Pavilns sont tellement respectés, que tous les Vaisseaux

i se rencontrent devant eux se retirent.

Linschot a écrit que dans les Pavillons des Chinois , voit des écoiles, & des demi-lunes, mais il s'est ompé. Il est vrai qu'il y en a, qui ont une espéce de lute ronde, qui est divisée par deux couleurs, une rrie étant rouge, & l'autre jaune. Au tour de ces rcles, il y a huit marques, ou caracteres, dans he moitié desquels il y a fix points à chacun, & une ie au-dessus. Leurs stâmes sont sendues par le bas, font noires par le haut & par le bas, & grises au ilieu, étant saites d'une toile de coton bien sine.

L'an 1662. lorsque l'Amiral Bort sut envoyé de navie à la Chine avec une slotte considérable pour der aux Tartares a reprendre les Isles d'Elimoi, & les Jonques des Tartares, qui se joignirent x Hollandois, portoient les Pavillons suivans: sçair les Jonques de Samglemon Gouverneur de Fokten toient un Pavillon noir, où il y avoir une pleine ne de gueules, ou rouge, car on ne porte jamais de

mi-lune.

La Jonque de Matthithelailias, qui étoit son Lieunant portoit des Pavillons jaunes, & des flames anches, & les Jonques, qui étoient sous lui portoient Pavillon blanc, où il y avoit une lune. Ses Manda-18 portoient un Pavillon vert, où il y avoit une lus

rouge, avec une flame rouge.

Suntokquon Amiral de Lipoui, portoit des Pavillons eus, & il y avoit une lune noire avec des flâmes anches. Sulavia portoit des Pavillons verds, où il y voit une lune roire. Sulavia portoit des Pavillons rouges où il y avoit une lune noire. Quolovia ritoit des Pavillons rouges, où il y avoit une lune anche, ou d'argent. Jan Sumpin portoit des Pavillons verds. Goo Sumpin portoit des Pavillons noirs, & sa flâmes bleuës. Toutes les Jonques avoient un cere noir dans leurs voiles, dans lequel cercle il y avoit ne lettre noire. Le nombre des Jonques, qui évoient us ces Commandans Tartares, & qui liverent le comat aux Rebelles Chinois fous le nom de l'armée des rovinces-Unies étoit d'environ deux cents.

PAVILLON quarré. C'est celui qui a la figure un quarré long. Il n'y a que les Officiers Genéux qui ruissent le porter au haut des mâts, ou

celui qui a ordre du Roi. Pavillon de poupe, ense gne de poupe, c'est celui, qui est porte sur l'arrié du Vaisseau. Pavillon de beaupré, c'est un petit P. villon, qui se porte sur le mât d'ayant, ou de l'

vant.

Le Bâton de Pavillon du grand mât ; ou (
l'Amiral doit être d'une feptiéme partie plus long qi
le grand Perroquet fur lequel, il est arboré, mais
doit être d'une fixiéme partie moins épais. Le bâte
de Pavillon du mât de misene, ou du Vice- Amir
doit être austi d'une septiéme partie plus long que
Petroquet de misene, & son épaisseur doit être pr
portionnée. Le bâton du Pavillon de Lartimon ou c
contre-Amiral doit être d'une sixiéme partie plus cou
& d'une moitié plus mince que le Petroquet sur lequ
il est arboré. Le Pavillon de beaupré ne s'arbo
gueres qu'aux jours de réjouissance & de parade, c
pour faire reconnoître le Vaisseaux Son bâton doit avoir les trois quarts de lo
gueur & la moitié de l'épaisseur du Petroquet de bea

pré.

Le Pavillon, ou l'enfeigne de poupe est commun toutes sortes de Vaisseaux, & chacun a la liberte le mettre. Son bâton ou sa garde doit être de la lo gueur, & de l'épaisseur qui est ci-dessus marquée po le bâton du Pavillon du grand mât: Il femble qu feroit plus raifonnable que ce Pavillon & fon bâte fussent plus grands que ceux du grand mât, parce qu' font plus bas, & qu'ils peuvent tenir plus ferme: ma ils-se trouvent assez grands & paroissent même bea coup plus grands que les autres, qui étant guindés haut en paroissent beaucoup plus petits. Les bâto des Pavillons, qui s'arborent sur des mâts de hune doivent être plus longs, que ne seroient les Perroque mais ceux qui se mettent sur les Perroquets d'artimoi doivent être plus courts que les Perroquets. Les b tons de giroüettes, auxquels les giroüettes font att chées, doivent avoir un quart de la longueur du m de hune, ou du Perroquet, sur lequel ils sont arboré & ils doivent avoir assez d'épaisseur pour remplir place du bâton de Pavillon. Les Anglois les tienne unis depuis le dessus du choquet jusqu'en haut mais les Hollandois y font un petit ton par le hau-lequel nom de petit Ton, qui est en Hollandois comme en François, on prétend venir d'une Tonn ou Tonneau, qu'on mettoit autrefois au haut des ma pour tenir le gabier, ou la Sentinelle.

PAVILLO.

PA PAVILLON de conseil, c'est un petit Pavillon.

on arbore à bord du Commandant, quand il ve ut nir conseil. Ce Pavillon est blanc chez les Hollan-

PAVILLON de combat, Pavillon rouge, On ne n fert plus en France. Il ne peut être arboré fur Vaisseaux de S. M. aucuns Pavillons, flames, ni seignes de poupe, que de couleur blanche, soit ndant la navigation, ou dans les combats. Il leur feulement permis de se servir de la couleur rouge, autres pour les fignaux. On met ordinairement neuf

ieilles au Pavillon rouge.

VAISSEAU PAVILLON: c'est le Vaisseau. i est commande par quelqu'un des Officiers Généux, qui ont droit de porter Pavillon dans une armée vale, & qui d'ordinaire sont accompagnés de Vaisaux seconds, ou de Vaisseaux Matelots. Il y eut à Hogue des Vaisseaux brulés, qui auroient pu se uver, s'ils n'avoient pas trouvé plus à propos de fui-

e leur Pavillon.

PAVILLON en Berne. Mettre Pavillon en Ber-On met l'enseigne de poupe en Berne en metrant nte sa longueur ensemble, & la hissant tout au haut bâton, & l'autre bout du Pavillon prend vers l'eau. manière qu'il ne peut voltiger que tout ensemble, comme s'il étoit rollé. L'usage de ce Pavillon en Berest de servir de signal, soit pour appeller la chaipe du Vaisseau, si elle n'est pas à bord, ou pour

mander du secours.

Amener Pavillon, c'est le baisser ou le mettre bas r respect, ce qui est la plus grande soumission qu'un liffeau puisse rendre à un autre quand il le rencon-Les Vaisseaux des Officiers Généraux qui sont ligés d'amener le Pavillon, abaissent celui qui marle leur rang. Les autres Vaisseaux tant de Guerre e Marchands, amenent celui qui est arboré à leur

tupe.

Faire Pavillon blanc, c'est arborer un Pavillon hnc en signe de paix, lorsqu'on veut entrer en traité ec quelque Nation ennemie & suspecte. On le fair fi quand on demande quartier. Faire Pavillon Angleterre, faire Pavillon de France, c'est arborer le avillon d'Angleterre, & arborer le Pavillon de Fran-Embrasser le Pavillon, c'est rassembler le Pavillon tre les bras d'un Matelot, qui se tenant auprès du ton du Pavillon, fait du Pavillon une espèce de got, le ramassant d'une embrassade, lorsqu'il est

Supp. M m AIO

déployé. On a introduit cet usage de notre tems parm quelques Nations du Nord pour remedier aux conte tations qui arrivoient touchant les saluts de mer. C'e une sorte de temperament entre amener le Pavillo & le laisser arboré.

PAVILLON de Chaloupe : c'est un Pavillo quarre que les Officiers Généraux ou les Capitaine des Vailleaux portent dans leurs Chaloupes lorfqu'i

PAVOISER, pavier ses Navires : c'est entor ret le bord d'un Vaisseau d'un tour de drap ou d'ur toile large d'une aune, c'est-à-dire, aune de France ce qui se fait aux jours de réjouissance & de combat tant pour l'ornement que pour ne pas laisser voir le Soldats. Quelques-uns veulent que cela vienne d'ur coutume des Anciens, qui lorsqu'ils avoient envie c combattre rangeoient leurs pavois sur les boids (leurs Vaisseaux, afin de pouvoir se cacher derriere. PAUSES: ce sont des Bateaux fort larges & fe

longs, dont les Etrangers se servent à Arcangel Moscovie pour porter les marchandises à bord. PEAUX de mouton : on s'en sert pour garnir l hunes. Les peaux de mouton non apprêtées servent

garnir dans d'autres endroits.

PAYE. Par les Ordonnances du 20. Decemb 1686. & du 2. Juillet 1716. il est défendu aux C pitaines & Officiers de promettre aux Cavaliers, So dats & Dragons une paye plus forte que celle por par les Ordonnances de Sa Majeste, à peine d'è casses; & Sa Majesté veut & entend que tout Cav lier, Dragon ou Soldat qui en dénonce un autre, qui il est donné dans les prêts une paye plus haut son congé lui soit délivré sur le champ par le Coi missaire des Guerres avec la somme de trente livi aux dépens du Capitaine, pour lui donner le moy de se retirer chez lui. Ceci est conforme à l'Ordo nance du 20. Juin 1714. Il y a plusieurs Ordonnant de nos Rois portans Reglement touchant le payent des Troupes. La derniere est du 1. Decembre 1738

PAYE du Regiment des Gardes Françoises. P cette Ordonnance il est payé aux Capitaines c Compagnies des Grenadiers des Gardes Françoise trois cens foixante livres huit fols par mois: de cens vingt-cinq livres feize fols huit deniers à chaq Lieutenant : cent dix livres huit fols quatre deniers chaque Soulieutenant: foixante-treize livres fix fo huit deniers à chaque Enseigne : quarante livres

I huit deniers à chacun des cinq premiers Sergens: ente-huit livres quinze fols au fixième Sergent: vingteux livres quinze fols à chaque Anfpeffade & Tamour: feize livres quinze fols à chaque Grenadier. Pailles feize livres quinze fols pour la paye du Major: x livres quinze fols pour celle du Commiffaire: & tize livres quinze fols pour chacune des doubles aves que Sa Majefté accorde au Capitaine quand fa

ompagnie est complette.

Il est pavé à chaque Capitaine des Compagnies de ifiliers deux cens cinquante livres par mois : cent ixante-dix livres seize sols huit deniers au Lieuteant: quatre-vingt-cinq livres huit fols quatre deniers Soulieutenant : cinquante cinq livres à chaque Enigne : trente-cinq livres dix-huit fols quatre deniers x quatre premiers Sergens : trente-quatre livres arre fols deux deniers à chacun des deux autres : x-huit livres dix-huit fols quatre deniers à chaque aporal: dix-fept livres cinq fols à chaque Anspessa-& Tambour: quatorze livres quinze fols à chaque sfilier: pareilles quatorze livres quinze fols pour la ave du Major : dix livres quinze fols pour celle du ommissaire, & pareilles dix livres quinze sols pour acune des douze payes de gratification que Sa Malté accorde au Capitaine, quand sa Compagnie est implette. Pour les Officiers de l'Etat Major de ce egiment ils font payés de leurs appointemens suivant s Etats que Sa Majesté en fait expedier.

PAYE du Regiment des Gardes Suisses. Chaque ompagnie des Gardes Suisses est payée à raison de ngt livres fix fols par mois pour chaque homme, & our chacune des vingt-sept payes de gratification que a Majesté accorde au Capitaine lorsque sa Compagnie trouve complette. Le Capitaine reçoit la somme de ent quarante-deux livres deux sols par mois pour ppointer les porte-outils & les plus anciens & plus pparens Soldats de sa Compagnie. Le premier Lieunant a cent cinquante livres par mois : le second ieutenant cent vingt livres : le Soulieutenant quatreingt-dix livres : l'Enseigne soixante-quinze livres : eux Sergens trente-cinq livres chacun : trois autres ente livres: & trois autres vingt-cinq livres. Un Chiargien trente livres : les Officiers de l'Etat Major & eux de la Compagnie générale du Regiment des Gares Suisses sont payés suivant les états & ordres que a Majesté fait expedier à cet effet.

PAYE des Regimens de l'Infanterie Françoise.

tra PA PA

La même Ordonnance art. III. regle le payement de l'Infanterie Françoife. Chaque Capitaine de Grenadier a par jour quatre livres fix deniers. Le Lieutenant, compris deux fols fix deniers de fupplement par jou trente quatre fols dix deniers. Le Sculieutenant vin fols : les deux Sergens douze fols chacun : les Capt raux huit fols fix deniers: les deux Anfpeffades le fols fix deniers. Les Grenadiers & un Tambout fi fols fix deniers. Le Capitaine outre fes quatre livres fi deniers par jour, a fix fols fix deniers par jour pot chacune des deux payes de gratification qu'il doit revovir quand fa Compagnie eft complette, & ce Ci pitaine est obligé de payer vingt-cinq livres de chaqu Soldat tiré dans le Regiment pour entrer dans sa Compagnie.

Les Capitaines des Compagnies de Fusiliers de ch que Bataillon ont chacun par jour trois livres fix fol y compris feize fols huit deniers de fupplément: Lieutenant vingt-deux fols dix deniers , y compris der fols fix deniers de fupplément: onze fols à chacun de deux Sergens, fept fols fix deniers à chacun des deu Caporaux: fix fols fix deniers à chacun des deu Anspessades: cinq fols fix deniers à chaque Soldat c Fussilier, & au Tambour: & le Capitaine outre l'ap pointement ci-dessius a deux payes de gratification c cinq fols fix deniers chacune, lorsque sa Compagn fe trouve complette. Les Enseignes sont payés sur pied de dix-sept sols dix deniers par jour, y compt deux sols dix deniers de surplément, & chaque Lie tenant en second sur le vied de treize fols cuatre d

niers par jour.

Les Officiers de l'Etat Major de chaque Regime. d'Infanterie Françoise où il n'y a point de Prevô sont payés sur le pied de trente-trois sols quatre d niers par jour au Colonel, quarante-cinq fols au Lie tenant Colonel, y compris vingt-cinq fols de suppl ment, outre leurs appointemens de Capitaine: tro livres fix fols huit deniers au Major, y compris seit fols huit deniers de supplement: trente-six sols det deniers à l'Aide-Major, y compris deux sols six d niers de supplement : vingt sols au Maréchal des L gis : dix fols a chacun des Aumoniers & Chirurgie Dans les Regimens qui ont Prévôté, le Prevôt a vin fols huit deniers par jour : son Lieurenant treize so quatre deniers : le Greffier huit fols quatre deniers chaque Archer cinq fols, ainfi que l'Exécuteur Justice.

PA.

Un Commandant de Bataillon qui n'est point chef Regiment a trente-fix fols huit deniers par jour, y empris seize sols huit deniers de supplement, outre appointemens de Capitaine : & l'Aide Major de laque Bataillon a trente-fix fols huit deniers par ur, y compris deux fols fix deniers de supplement : Capitaines & Lieutenans réformés d'Infanterie serunt à la suite des Regimens sont payés en passant essens aux revues sur le pied de trente-sept livres dix is par mois à chaque Capitaine, & vingt livres à caque Lieutenant.

PAYE du Regiment Royal Artillerie. Chaque Caraine des huit Compagnies de chacun des cinq Baillons du Regiment Royal Artillerie est payé par ir fur le pied de fix livres un fol fix deniers : les (pitaines en second ont trois livres : le premier Lieuhant cinquante fols : le second Lieutenant quarante s : les deux Soulieutenans chacun trente fols : les rgens chacun vingt fols fix deniers : les Caporaux acun quatorze fols fix deniers : les Anspessades chain onze fols fix deniers: les Cadets chacun douze s: les Sapeurs, Canoniers, Bombardiers & Tam-urs chacun neuf fols fix deniers; fix fols fix deniers chacun des neuf Apprentifs: cinq fols fix deniers à acun des vingt-sept autres. Il y a encore cinq sols deniers pour chacune des sept payes que Sa Maté accorde au Capitaine lorsque sa Compagnie se

ouve complette.

L'Etat Major de chacun desdits Bataillons est pavé raison de cinq livres par jour au Lieutenant Colonel, tre ses appointemens de Capitaine : de six livres au ajor : cinq livres à l'Aide Major, & dix fols à chan des Aumonier & Chirurgien. Le Lieutenant Conel a encore de plus cinq livres par jour : scavoir, nquante-cinq fols pour ses appointemens en ladite alité, & quarante-cinq fols pour lui tenir lieu de la evôté que Sa Majesté a jugé à propos de supprier, ainsi que le Maréchal des Logis.

PAYE des Mineurs. Les Capitaines des Mineurs li forment cinq Compagnies servans séparément avec Bataillons du Regiment Royal Artillerie ont par ur fix livres cinq fols: le premier Lieutenant cinpante fols : le fecond Lieutenant quarante fols : les eux Soulieutenans trente fols: les Sergens vingt fols deniers: les Caporaux quatorze fols fix deniers: s Anspessades onze sols six deniers: les Caders doufols t les premiers Mineurs dix fols fix deniers : fept

M m iii

fols aux Apprentifs: neuf fols fix deniers aux Tambours: & le Capitaine lorsque sa Compagnie est complette a sept sols pour chacune des cinq payes de gra-

tification.

PAYE des Compagnies d'Ouvriers. Il y a cinq Compagnies d'Ouvriers qui fervent avec les cinq Bazillons de Royal Artillerie ou féparément. La paye des Capitaines elt de fix livres par jour : celle du premier Lieutenant de quarante fols: celle du fecond de trênte-cinq fols : celle des Maîtres-Ouvriers de vingt fols : celle des Soumaîtres Ouvriers de dix-huit fols celle des premiers Ouvriers de quinze fols : celle des autres de douze fols : celle des Apprentifs & du Tambour dix fols, & le Roi accorde à chaque Capitaine, quand fa Compagnie eft complette dix fols pour cha

cune des quatre payes de gratification.

PAYE des Compagnies franches d'Infanterie. Un Capitaine de Compagnie franche d'Infanterie est pave fur le pied par jour de trois livres dix fols : le Capitaine en second quarante sols : le premier Lieutenan vingt-fept fols huit deniers : le Lieutenant en feconc vingt fols : les Sergens onze fols : les Caporaux neu fols fix deniers: les Anspessades neuf sols fix deniers les Fusiliers & Tambour six fols six deniers : le Capi taine recoit de plus trois payes de gratification de cine fols fix deniers chacune quand fa Compagnie est com plette. Il faut remarquer que les Capitaines de Com pagnie franche d'Infanterie ont brevet de Colonel or font Brigadiers, ils ont les appointemens conforme au grade qu'ils occupent, & quand leur Compagni est composée de Fantassins, Dragons, & Hustards comme l'étoient les Compagnies de la Croix pere & fils, & comme le font celles de Messieurs Grassin & la Morliere, ils sont les Commandans de ces différen Corps qui ont à leur tête un Capitaine : & ces Com mandans sont payés sur le pied de Colonels : ils en on même le Brevet. Les Capitaines réformés à la suit de ces Compagnies franches d'Infanterie ont quaran te-cing livres par mois : les Lieutenans réformés ving cinq livres, en passant présens aux revues des Com missaires ordinaires des Guerres.

PAYE des Compagnies détachées de l'Hôte Royal des Invalides, Le Capitaine a par jour cinquar te fols : les Lieutenans chacun vingt fols : les Serger chacun dix fols : les Caporaux fept fols : les Anfpellè des fix fols : chaque Soldat & le Tambour cinq fol

PAYE de l'Infanterie étrangere. Suisses. Les Ba

taillons des Regimens Suiffes que Sa Majesté entretient à son service sont payés, les Officiers compris fur le pied de seize livres par mois par chacun homme, & pour chaque paye de gratification que le Roi accorde au Capitaine qui a vingt-sept payes de gratification quand sa Compagnie est complette. Avec cette pave le Capitaine est obligé d'entretenir dans sa Compagnie un Capitaine Lieutenant à cent livres par mois ? un Lieutenant à foixante-quinze livres : un Soulieutenant à cinquante livres : un Enseigne à quarante sept livres : deux Sergens à vingt-cinq livres : deux autres à vingt livres : un Fourrier à vingt livres : un Porte-Enfeigne & un Capitaine d'Armes à dix huit livres : un Prevôt à quinze livres. Si le Capitaine ne sert point au Corps, le Capitaine Lieutenant reçoit cent trente livres, & il y a deux Lieutenans payes chacun à foixante-quinze livres par mois. L'Etat Major des Regimens Suisses est payé à raison de mille livres par mois dans le lieu où la Compagnie Colonelle se trouve.

Le Regiment Grison de Travers a la même paye que les Regimens Suisses. L'Etat Major est austi sur le même pied. Les Regimens Allemans Infanterie sont payés à raison de treize livres par mois par hommes, & pour chacune des payes de gratification que le Roi accorde aux Capitaines quand leurs Compagnies sont complettes. Leur Etat Major est payé sur le pied de mille livres par mois au Colonel: cent soixante livres au Lieutenant Colonel, outre ce qu'ils reçoivent comme Capitaines: trois cens livres au Major: cent livres à l'Atide Major, qui ne peut y avoir d'autres charges: quarante-cinq livres à l'Aumonier: cinquante livres à chacun des Chirurgiens & Auditeur: quarante-cinq livres à l'Aumonier: cinquante livres à chacun des Gresses de la chacun de la chacun des Gresses de la chacun de la c

l'Exécuteur de Justice.

Les Colonels & Lieutenans-Colonels réformés entretenus à la fuite desdits Regimens sont payés sur le pied de cent trente-fix livres dix-sept sols six deniers par mois , à l'exception de ceux ausquels il a été expedié des ordres , par lesquels il leur est reglé un traitement particulier dont ils continüent de jouir. Pour les Capitaines & Lieutenans résormés entretenus à la suite de ces Regimens , & qui ont des ordres pour servir dans les Places , ou qui en obtiendront dans la fuite , sont payés en conformité de l'Ordonnance du premier Mai 1737. sçavoir les Capitaines de la pre-

M m iiii

miere classe à quatre-vingt-dix livres par mois : ceux de la feconde à soixante livres : ceux de la troisseme à cinquante livres : & ceux de la quatriéme à trente-fept livres dix-sols : les Lieutenans de la première classe à quarante-huit livres : ceux de la seconde à trente livres : & ceux de la troisseme à vingt livres.

Le Regiment Royal Italién composé de douze Compagnies est payé, scavoir la Compagnie des Grenadiers, sur le pied de six livres par jour au Capitaine: trois livres quatre fols au Lieutenant: deux livres au Soulieutenant: quinze sols à chacun des Sergens: dix fols dix deniers aux Caporaux : neuf fols cing deniers aux Anspessades & au Tambour, & huit sols à chaque Grenadier. Le Capitaine a de plus sept payes de gratification de huit sols chacune quand sa Compagnie est de cinquante hommes. Les Capitaines des Compagnies de Fusiliers sont payés sur le pied de cinq livres par jour, outre leurs payes de gratification : les Lieutenans ont deux livres : les Enseignes trente sols : les Sergens quatorze fols : les Caporaux neuf fols dix deniers: les Anspessades & un Tambour huit sols cinq deniers: les dix Appointés sept sols six deniers: les autres Fusiliers sept sols : l'Etat Major de ce Regiment est payé sur le pied de seize livres treize sols quatre deniers par jour au Colonel : quatre livres au Lieute. nant-Colonel, outre leurs appointemens de Capitaine dix livres au Major : cinq livres à l'Interprête : trois livres à l'Aide Major : trente fols au Maréchal des Logis: quarante fols à l'Aumonier: quinze fols au Chirurgien: quarante fols au Prévôt : vingt fols à for Lieutenant : douze fols six deniers au Gressier : huit fols quatre deniers à chacun des Archers, & à l'Executeur de Justice, & dix sols au Tambour Major. Les Colonels réformés à la fuite de ce Regiment ont cent livres par mois: chaque Lieutenant-Colonel quatrevingt-trois livres fix fols huit deniers : chaque Capitaine soixante livres : chaque Lieutenant trente livres.

Les Regimens Irlandois sont payés, scavoir la Compagnie des Grenadiers six livres par jour au Capitaine: trois livres dix sols au Lieutenant: trente sols au Lieutenant réformé: quatorze sols à chaque Sergent neuf sols six deniers à chaque Caporal: huit sols six deniers à chaque Anspessade: sept sols six deniers à chaque Grenadier & au Tambour: le Capitaine a trois payes de gratification de sept sols six deniers par jour quand sa Compagnie est complette. Les Capitaines des autres Compagnies sont payés par jour de cine

P A P A 417

Pres aux Capitaines: quarante-cinq fols au Lieute-

Int : treize fols à chaque Sergent : huit fols fix deers à chaque Caporal : fept sols six deniers à chaque hspessade: fix sols fix deniers a chaque Fusiliers & Tambour. Le Capitaine a de plus trois payes de latification de fix fols fix deniers chacune par jour, land fa Compagnie est complette. Les Enseignes & eutenans réformés sont payés, scavoir les Lieuteins réformés sur le pied par jour de trente six sols : les Lieutenans sur le pied de trente sols par jour. L'Etat Major de ces Regimens est pavé sur le pied r jour de treize livres huit sols dix deniers au Conel : quarante-cinq fols au Lieutenant Colonel, ouleurs appointemens de Capitaine : fix livres treize ls quatre deniers au Major: cinq livres à l'Interprê-: trois livres à l'Aide Major : quarante fols à l'Auonier: trente fols à chacun des Chirurgien & Machal des Logis. Les Officiers réformés à la fuite de s Regimens sont payés sur le pied par mois de cent aquante livres à chaque Colonel, ou Lieurenant-Conel : cent livres à chaque Capitaine, & quaranteng livres à chaque Lieutenant. Dans les Regimens de othe & Fitz-James Irlandois, la paye des Officiers est pas si forte que dans Bulkeley , Clare & Dillor-P A Y E des Ingenieurs réformés. Les Ingenieurs formés sont payés dans les places de leur réfidence r les ordres qui sont expediés à cet effet, sur le pied ir mois de trente-fept livres dix sols à chaque Capiine, & de vingt livres à chaque Lieutenant.

PAYE à l'Infanterie Françoise & Etrangere pennt la marche: Sa Majesté trouve bon que le sof augmentation par jour accordé à chaque Sergent, les six deniers à chaque Caporal, Anspessade, Greadier, Soldat & Tambour, pour s'entretenir de linge de chaussiliure, leur soit continué pendant les marles dans les lieux où l'Etape est fournie: & il est cordé un supplement de solde aux Troupes d'Insantrie étrangere. Le Roi même pendant la campagne erniere de 1745. & la précédente, a accordé à son tmée de Flandre un sol d'augmentation à chaque oldat.

PAYE des Gardes du Corps du Roi. Les Officierses Gardes du Corps du Roi fervant à la Cornette, pont payés fur le pied par jour de fix livres à chacun es Lieutenans: cinq livres à chacun des Enfeignes: ois livres à chacun des Exempts: l'Aide Major contris; quarante fols à chaque Brigadier: trente-cinqui

fols à chaque Soubrigadier : trente-cinq fols à el que Garde du Corps, à chaque Trompette, & au Ty balier : quarante fols à l'Aumonier : vinet fols

Chirurgien.

PAYE des Grenadiers à cheval. La Compagne des Grenadiers à cheval de Sa Majesté est pavée le pied par jour de dix livres au Capitaine Lieutenau de fix livres à chaque Lieutenant : de quatre livre chaque Soulieutenant : de trois livres à chaque Ma chal des Logis: de quarante sols à chaque Sergent: trente-un fols à chaque Brigadier : de vingt-fix fol chaque Soubrigadier : de vingt-quatre fois à chaque Appointé, & au porte Etendard : vingt-fols à cha Grenadier & a chaque Tambour, & quarante sol l'Aumonier. Quand il v a des Grenadiers furnur raires à la fuite de cette Compagnie, ils font pa fur le pied de onze fols chacun par jour jusqu'à qu'il y ait des places vacantes qu'ils puissent rempl

PAYE des Gendarmes & Chevaux-Legers de Garde du Roi, Les Grands Officiers des Compagn de Gendarmes & de Chevaux-Legers de la Garde Roi, & les cinquante Gendarmes, & cinquante (vaux-Legers, deux Trompettes & un Tymbalier chaque Compagnie servant près de Sa Majesté ! payes fuivant les états & ordres qui sont expedie cet effet. Il est payé trente sols par jour à chacun Brigadiers, Soubrigadiers, cent cinquante Gend mes, & cent cinquante Chevaux-Legers, & deux Tr petres de chacune desdites deux Compagnies serva la Cornette. Il est payé vingt sols à chacun de petits Officiers de chaque Compagnie, scavoir à l' monier, aux deux Fourriers, aux deux Chirurgie au Sellier, & au Maréchal ferrant.

PAYE des Mousquetaires de la Garde du 1. Chacune des deux Compagnies de Moufquetaires la Garde du Roi est payée à raison de trente li par jour au Capitaine Lieutenant, qui est vingt li pour les appointemens de Capitaine, & dix livres p ceux de Lieutenant : fix livres treize fols quatre niers à chacun des deux Soulieutenans : cinq livre chacun des deux Enseignes, & deux Cornettes: quante fols à chacun des Maréchaux des Logis : (1rante-deux fols à chacun des Brigadiers; quara fols à chacun des Soubrigadiers & Mousquetain! cinquante fols à chaque Hautbois : trente fols à elque Tambour & aux petits Officiers, scavoir à l'

PA moier, au Chirurgien, à l'Apothicaire, au Fourrier,

a Sellier & au Maréchal ferrant.

AYE de la Gendarmerie. Les Grands Officiers d dix Compagnies des Gendarmes de la Gendarnrie sont payés suivant les états que Sa Majesté fait eledier, & les Maréchaux des Logis, Brigadiers, Sibrigadiers, Porte Etendards, Gendarmes, Trompres, & Tymbaliers, fur le même pied de ceux des Inpagnies des Chevaux-Legers, ainsi qu'il est cialès expliqué.

AYE des fix Compagnies des Chevaux-Legers dla Gendarmerie. Chaque Capitaine d'une de ces Empagnies est payé à raison de neuf livres par jour, of est fix livres en qualité de Capitaine, & trois livis en qualité de Lieutenant : le Soulieutenant a trois les; chaque Cornette quarante-cinq fols: quaranteha chaque Maréchal des Logis : vingt-fix fols fix diers à chaque Brigadier : dix-huit sols quatre deors au Porte Etendard : quinze fols à chaque Chewx-Leger , & vingt-deux fols à chaque Trompette , ver deux fols à chaque Tymbalier qui font dans les hit premieres Compagnies des Gendarmes, & trente ls aux Aumoniers de la Gendarmerie. En outre de cte solde il est fourni par jour une ration de fourre à chaque Brigadier, Soubrigadier, Porte-Eten-ird, Gendarme, Chevau-Leger, Trompette & mbalier : l'Etat Major de la Gendarmerie est payé fes appointemens à l'ordinaire des guerres.

PAYE de la Cavalerie Françoise. Il est payé à laque Capitaine de Cavalerie Françoise cinq livres ir jour : le Lieurenant a cinquante sols : le Maréchal 's Logis vingt-fix fols huit deniers : chaque Brigadier it fols : fept fols à chaque Cavalier, y compris le ompette & le Tymbalier où il doit y en avoir. Les ulieutenans dans la Compagnie Colonelle du Colo-I Général de la Cavalerie cinquante sols par jour

acun. Le Cornette blanc de ladite Compagnie & ux qui sont en chacune des Compagnies Mestre de imp, des Regimens du Mestre de Camp Général, du Commissaire-Genéral de la Cavalerie reçoivent ente-fept fols fix deniers par jour : & les Soulieunans ont cinquante fols, comme ceux de la Compa-

lie Colonelle du Regiment Colonel Géréral.

Il est payé dans l'Etat Major de chaque Regiment Cavalerie Françoise cinq livres par jour au Major, cinquante fols à l'Aide Major.

PAYE de la Cavalerie Etrangere. Les Capitaines

420 PA PA

font-payés fur le pied de fix livres par jour : le Lie teach: trois livres : le Maréchal des Logis trente fol les Brigadiers neuf fols : chaque Cavalter [54] fols, compris les Trompettes & les Tymbaliers. Dans l'Et Major le Mestre de Camp a par jour fix livres trei fols quatre deniers. Les Lieutenains Colonels cinq vres , outre leurs appointemens de Capitaine : les Mijors huit livres fix fols six deniers : les Aides Maie cinquante trois fols quatre deniers : le Maréchal de Logis vingt-six fols huit deniers : le Prevôt trem trois fols quatre deniers : fon Lieutenant vingt-six soll huit deniers : quinze sols a Archers & à l'Exécuteur de Justice. La paye dans l'Etats Majors des Regimens de Cavalerie Etrange n'est pas la même ; il y en a de moindre.

P À Y E du Regiment Royal des Carabiniers : ch que Capitaine a fix livres par jour : chaque Lieu nant trois livres : chaque Maréchal des Logis tre fols : chaque Brigadier neuf fols : chaque Carabin huit fols , y compris le Tyrompette & le Tmbalier, il y en doit avoir. Le Major a fix livres par jour,

l'Aide Major trois livres.

PAYE des Regimens de Hussards: chaque Captaine a fix livres par jour : chaque Lieutenant trois vres : chaque Maréchal des Logis vingt fix sols h deniers: chaque Brigadier neuf sols: chaque Hussa sept fols, y compris le Trompette & le Timbalier. Mestre de Camp a par jour trois livres fix sols h ceniers: le L'eutenant Colonel quarante sols, our ses appointemens de Capitaine: le Major huit livr dix sols: l'Aide Major trois livres, & le Chirurgi treize sols quatre deniers. Les Cornettes des Regime de Cavalerie Françoise & Allemande, de Hussards de Cavaleries font payés sur le pied de quatre ce livres chacun par an, à raison de trente-trois livr six sols huit deniers par mois, en passart présens a revués des Commissares ordinaires des Guerres.

PAYE des Officiers réformés de la Cavalerie Fra çoife: les Capitaines & Lieutenans réformés des R gimens de Cavalerie Françoife, fervans à la fuite d Régimens auxquels leur réforme est attachée, so payés de leurs appointemens par mois en passant pr sens aux revues des Commissaires ordinaires des gue res: sçavoir chaque Capitaine sur le pied de quatre-vir dix livres: chaque Lieutenant sur celui de quarante-ulivres quinze sois: à l'exception de ceux dont les a

potemens sont reglés sur un pied différent, par les res particuliers, qui les attachent à la fuite de

led Regimens.

es Capitaines réformés des Carabiniers sont pavés deburs appointemens, en passant présens aux revues de Commissaires ordinaires des guerres, sur le pid de quatre- vingt dix livres par mois, & chauLieutenant sur le pied de quarante-cinq livres ausi le mois. Les Officiers réformés de Fitz-james Irlalois, de la Cavalerie Allemande, & de Hussards, palnt présens aux revues des Commissaires des guerresont payés tous les mois de leurs appointemens cleun selon son grade d'Officier.

AYE des Régimens de Dragons. Chaque Capital a quatre livres dix fols par jour. Le Lieutenant quante fols : le Maréchal de Logis vingt fols : les Bradiers fept fols fix deniers : chaque Dragon, & un Tabour fix fols fix deniers. Le second Lieutenant. & Cornette dans la Compagnie Conel Général de Camp des Dragons, & dans la Chpagnie, Mestre de Camp Général des Dragons, lo payés sur le pied par jour de quarante sols à chacu des deux seconds Lieutenans : de trente-trois sols qure deniers au fous-Lieutenant, & de trente sols à chun des deux Cornettes. L'Etat Major de chaque Roment de Dragons est payé sur le pied par jour de d'livres au Mestre de Camp, de quatre livres dix sols a Major, & de cinquante fols à l'aide-Major.

y a deux Cornettes par Escadron dans chaque Riment de Dragons, qui ont chacun trois cens vingt lies par an, à raison de vingt-six livres treize sols que deniers par mois, en passant présens aux rev's des Commissaires ordinaires des guerres. Quant a. Officiers réformés de Dragons, qui servent à la sie des Régimens, auxquels leur réforme est attace, ils sont payés de leurs appointemens par mois, e passant présens aux revûes des Commissaires ordinres des guerres, sçavoir chaque Capitaine sur le pd de cinquante livres : chaque Lieutenant sur celui d trente-trois livres fix fols huit deniers : à l'excepth de ceux dont les appointemens sont reglés sur un rd différent, par les ordres particuliers, qui les atthent à la suite de leurs Régimens.

AYE des Compagnies franches de Dragons : cha-Capitaine est payé sur le pied de cinq livres par Ir. Le Capitaine réformé a quarante sols par jour. spremier Lieutenant a aussi quarante sols : le Lieu422 PA PA

tenant en second trente-trois fols quatre deniers : ch que Marechal des Logis vingt fols. Les Brigadie fept fols fix deniers, & chaque Dragon & le Tambo fix fols fix deniers chacun. Il v a des Officiers of Compagnies franches de Dragons, qui ont des au mentations d'appointemens. Les Capitaines réform de ces Compagnies franches de Dragons sont par fur le pied par mois de soixante livres, & trente-se livres dix fols au Lieutenant, en passant présens a revues des Commissaires des guerres. Chaque Caval & Huffard touche fix fols par jour pour subfiftence & chaque Dragon fix fols fix deniers, fur lequel est tenu d'entretenir le ferrage de son cheval. Le de surplus reste entre les mains du Major, aide-M ior, ou Officier chargé du détail, qui leur doit o livrer tous les trois mois les quatre livres dix fols à qu cela fe monte, après avoir examiné, s'ils font foi nis de linge, culotte, bas & souliers. S'ils en ma quent l'Officier chargé du détail, doit en faire fa l'emplette fur ces fonds, & leur remettre exacteme le restant s'il s'en trouve. PAY E des Officiers réformés dans les Provinces.

PAY E des Officiers reformés dans les Provinces.]
Colorels, & Lieutenans-Colonels réformés d'Infante françoife qui par l'ancienneté de leurs fervices doiv avoir des appointemens, continuent d'en être pa dans les Provinces, fur les Etats, & ordres, qui fexpédiés à cet effet fur le pied de neuf cens livres a cha na chaque Cotonel, & de fept cent livres a cha

Lieutenant-Colonel.

Les Mestres de Camp, & Lieutenans-Colonels formés de Cavalerie, retirés dans les Provinces qui Sa Majesté accorde des appointemens, colonnent d'en être payes sur les Etats, & ordres, qui

expédiés à cet effet.

Les Meftres de Camp, & Lieutenans - Colonels formés de Dragons, qui ont auffi des appointem par l'ancienneté de leurs fervices, font payés d'eur Province, fuivant les Etats & ordres, qui fenvoyés, fur le pied de deux mille livres par a chaque Meftre de Camp, & de fix cens livres à cue Lieutenant-Colonel.

Les Officiers reformés Partifans, Cavalerie & I gons entretenus dans les Places en qualité de Partifa font payés en paffant préfens aux revues des apportemens, qui leur ont eté reglés, suivant les Etats ordres signés, ayant le departement de la guerre.

Les Capitaines, & Lieutenans réformés d'Infante

P A P A 42

debavalerie, & de Dragons ci-devant attachés à la fui des Régimens, ou entretenus à la réfidence des Plees, qui font renvoyés dans leur Province, continent d'y être payés de leurs appointemens sur les Ets, qui sont envoyés aux Intendans desdites Provinces.

A Y E des Soldats Romains, & Grecs. Les Cavalie Romains avoient une groffe paye: ils touchent outre leur gratification annuelle dix deniers pajour, & les Fantaffins fix. La paye des Soldats Ges revenoit à peu près à la même chofe. Leurs Exaffins felon Polybe avoient deux oboles par jour : le Centurions le double : & fes Cavaliers une drag-

IA Y E des Troupes Ottomanes. Les Janisfaires sont le temier corps de l'Infanterie, nommée Capiculy, se ur Aga a outre les huit mille Risales qu'il reconnante lement du Fermier des moutons, cinq cens

Ales par jour.

haque Janisaire outre la paye annuelle de trente de spour les stêches appellées Kiemanbag, a depuis ue jusques à huit Apres par jour, & chaque Ageman, ou novice Janissaire depuis un jusqu'à sept-&

dai.

hisant ainsi le calcul de toutes les sommes ensembl, quoiqu'il ne puisse pas se faire exactement, à cae de l'augmentation de paye, qui se fait tous les res mois, soit par faveur, ou par récompense, ce qui la une augmentation assez considérable dans un an, nemoins il faut par - tout le corps des Janisseres, coposé de cinquante-quatre mille deux cens vingtdix hommes, 4777. Aspres, 1140. bourses.

d'x hommes, 4777. Aspres, 1140. bourses. ne partie de cette somme est distribuée en argent enprant, une autre est employée en érostes pour les biller, en mousseline pour leurs bonnets, une autre pir la viande, le froment, le beure, le ritz, & pour tépense des bergers, qui portent la provision néces des moutons des Provinces éloignées, qui font

pir cela soumis au Jenizer-Agasi.

la paye des Agemolans, ou Novices Janissaires, qui

birles, 10000. Aspres.

celle des Topsys ou Canoniers monte à 133. bourses, celle des Charpentiers, Chartetiers, & autres Ouvers, qui travaillent pour l'Artillerie monte à 21, lurses, 11424. Aspres.

424 PA PA

Celle des Ingénieurs à raison de huit Aspras par jou jusques à douze 4. bourses, 1140. Aspres.

Celle des Gebegys, ou Armuriers monte en tout 102, bourses, 5692. Aspres. Il n'y a point d'état d

la pave des Sokkas, ou porteurs d'eau.

Il n'y a rien à dire touchant la manière dont on faces payemens, si ce n'elt qu'ils se font tous les tro mois dans le Divan Public, & que les sommes sor reparties dans de petits sacs, mis au milieu de la Plece, où les Compagnies ou les Odas vont prendre let contingent, qui leur est afligné par pluseurs Commi saires. Ces Officiers ont coutume de faire cette reparition d'une manière singulière, lors de la premier audience d'un Ambassadeur, la renvoyant quelqueso pour cet effet au premier jour du second Trimestre.

Quant à la paye de l'Infanterie Serratouly en general & en particulier; il est difficile d'en donner u état. Elle n'est point une milice reglée, qui foit toi jours sur pié. Les payemens ne sont point annuels & le nombre des Soldats dépend du plus ou du moins qu'en peuvent fournir les Provinces, selon le besoi de l'armée. Ainsi la somme ne sçauroit se liquider.

La paye de la Cavalerie nommée Capiculy, & q forme un corps de quinze mille quatre cens quarante huit hommes, monte annuellement à 2070, bou fes, & 12456. Aspres. Cette paye se distribué de tro

mois en trois mois.

L'augmentation regarde ceux, qui après avoir aic les Pionniers doivent avoir deux Afpres de plus : lorfgu'un nouveau Sultan monte sur le Trône, c donne cinq Afpres de paye à chacun, & mille c

don gratuit une fois seulement.

Le corps de Cavalerie nommé Serraituly est par le Testendar ou Tréforier de leurs départemens à la reserve des Delys, qui le sont par les Bachas. I paye est partie en argent, qu'on tire des Doüanes, d péages, des revenus de la pêche, & autres impôts,

partie en étoffes.

PAYS CONQUIS: ce sont ceux qui ont é cédés par des Trairés, comme la Lorraine: ou cu dont Sa Majesté est en possession par la sorce des A mes, comme Ypres, Tournay, Gand, Ostende, tant d'autres Villes de la Flandres, qui sont le structure des Conquêtes de Louis XV. 11 y a pluseurs Ordonances de Louis XIV. qui désendent aux Sujets de spays conquis de les quitter pour aller prendre pas

131

PA PE 425 ans les Troupes étrangeres, à peine de desobeissance,

de confication des biens, qu'ils pourroient avoir

ins le Royaume.

PAYSÁNS: les Payfans des frontieres fuivant uficurs Ordonnances de Louis XIV. font en droit arrêter tout Soldat, Cavalier, & Dragon déferteur, de les ramener au Gouverneur, ou Commandant la Place la plus proche. Dans les environs d'une mée les Payfans font d'une grande utilité. On les nploye au travail des lignes, à transporter des ters, & à bien autres choses. Ils font payés de leur avail. Dans les Camps & armées, il y a défense aux blats, Cavaliers & Dragons de troubler, & piller s' Payfans qui apportent des vivres. Il y a aussi des glemens pour qu'ils ne foient pas incommodés par les sticiers, ni rançonnés par les troupes, qui sont en arche.

PAYS-SOMM E:c'eftunbas-fond où il y a peu d'eau. PECHEL I/Ordonnance du premier Juillet 1727, fend aux Soldats, Cavaliers & Dragons, d'allet ni voyer couper, abattre, & dégrader aucun bois dans forêts, bois, buiffons & Domaines de Sa Majetté, dans ceux des particuliers: de chaffer, ni pêcher ins les terres des Seigneurs: comme auffi de tirer fur pigeons, poules, poulets, lapins, & autres anivats domeftiques, & d'endommager les moulins, viers, & étangs, le tout à peine de punition corpo-

elle.

PECHER une ancre : c'est rapporter une ancre 1 fond de l'eau, avec celle du Vaisse au, lorsqu'on l'a levé, ce qui arrive quelquesois lorsqu'on mouille dans

s rades fort frequentées.

PELLE de bois fimple, ou garnie de fer : c'est instrument purement de bois, ou de bois garni de r, qui est composé d'un manche, & d'une partie pellee le plat de la pelle. On s'en sert pour le servide terre, comme pour le service de mer, à faire est lignes, à travailler aux tranchées, &c. sur mer ai muer le lest, lorsqu'il est de terre, de sable ou de tits cailloux. On s'en sert aussi dans les magazins, sur les Vaisseaux à remuer les blés, le sel & autresnofes.

potes.

PELOTONS d'Infanterie; on donne ce nom àt petits Corps d'Infanterie; de vingt, trente; out parante hommes, qu'on envoye en Détachement, pour quelque petite expédition On entrelace ordinairement des Pelotons d'Infanterie; parmilles Esca-sump.

416 PE PE

drons, & ils y font d'une grande utilité. L'Histoin Ancienne & Moderne, est toute reimplie de ces sorte d'exemples: & tous les grands hommes, qui s'en son servis, pour suppléer à la soiblesse de leur Cavalerie ou pour s'assure la victoire, s'en sont toujours bien

trouvés.

Ces Pelotons combattent inférés dans les Escadrons & dans le tems que ceux ci en viennent aux main avec ceux de l'Ennemi, les Pelotons se jettent entr les intervalles, les prennent en flanc à coups de fusil & de bayonnettes. A la Bataille de Pavie, où les Pe lotons d'Infanterie commencerent à paroître pour l première fois, depuis les Anciens, quinze cens Ar quebufiers choifis fur toute l'Infanterie Espagnole, & dressés à cette facon de combattre, furent seuls l cause de la défaite de la Gendarmerie Francoise alors la plus redourable & la plus déterminée d l'Europe. Si le Conful Sempronius, fort en Infanteri & foible en Cavalerie, en allant contre Annibal el placé entre ses Escadrons des peletons d'Infanterie. n'eût petit-être pas perdu la victoire, du moins il l'et beaucoup mieux disputée à son Ennemi, qui à la véri joignit la ruse, l'artifice & un très-grand art à une at dace extrême:

PENSIONS: ce font des gratifications que Roi accorde aux Officiers, dont il veut récompense la valeur & les fervices. Ces pensions sont à vie è payées tous les ans, ou par quartier; & quelqueso le Roi les continuë-t-il aux veuves des Officiers mons & en accorde-t-il à celles dont les maris-sont mons for service. Dans l'Ordre Militaire de S. Louis, il y un nombre d'Officiers-qui ont pension. Voyez ce g'en ai dit au mot d'O R D R E M 1 L 1 TA 1 R E C S. Louis Tome II. La connoissance des Reliefs, Let tres de montres, & Pensions réduites apparatennent au tres de montres, & Pensions réduites apparatennent au sur l'accordinate des Reliefs, Let tres de montres, & Pensions réduites apparatennent au sur l'accordinate des Reliefs, Let tres de montres, & Pensions réduites apparatennent au sur l'accordinate des Reliefs, Let tres de montres, & Pensions réduites apparatennent au sur l'accordinate des Reliefs publications de l'accordinate de l'accordinate de l'accordinate des Reliefs publications de l'accordinate de l'accordinate des Reliefs publications de l'accordinate de l'accordinate de l'accordinate des Reliefs publications de l'accordinate de l'acco

Maréchaux de France.

PENTURES à gonds: ce font des bandes de fe ou des plaques qu'on clouë en quelque endroit, pour faire entrer un gond, fur lequel elles se meuvent, comm sur un pivot, pour s'ouvrir & se fermer.

PERCEINTES: ce sont des rebords, co dons, ou pièces de bois, qui regnent en dehors, long du bordage d'un Navire, & qui servent à

liaison des tillacs.

PERCEUR: les Pérceurs, sont ceux dont métier est de percer les Navires par les chevilles: sele l'Ordonnance de 1681; une même personne peut exe PE PE 427

de aisseau.

ERCOIR: c'est une espèce de villebrequin dont

or se service de muids de vin & autres :

ERIGCIENS: on appelle ainfi ceux qui heitein fous le même Méridien, & fous le même pa-taèle, mais non pas fous le même demi-cercle du Midien, ensorte que le Pôle est entre deux. Les Peritiens sont également éloignés de l'Equateur, & état dans la même Zone, ils ont le même Eté & le mhe Hiver, & les mêmes accroissemens de jours & danirs.

auits.

ERTUIS: cela fe dit d'un passage étroit, pratique dans une rivière, aux endroits ou elle est basse, per en hausser l'eau qu'on resserte; et une espèce d'écluse, qu'on fait à la maitresse arche d'upont, par le moyen de batardeaux & de palissad, ou aiguilles mobiles, ce qui facilite la navigatides Bateaux, qui montent ou qui descendent. Ce peus ne se ferme pas seulement avec des aiguilles, come sur la rivière d'Yonne, mais avec des planches, et ravers comme sur la rivière de Seine, ou avec desptes a vanne, ainsi qu'au pertuis de Nogent sur la rivière des moulins: ce se se la calle des écluses ou passages pour les Bateaux.

ERTUISANNE: cette arme a été abolie dans l'anterie, par l'Ordonnance du 25. Fevrier 1670. A XII. mais cet Article ne s'observe pas à la rigur dans les Compagnies d'Invalides où les Soldatscopiés d'un bras ne peuvent être armés que de [perl'annes. On s'en fert fur mer pour défendre un Vaif-

fu à l'abordage.

ESER: c'est tirer de haut en bas. Peser sur te manœuvre ou quelque autre chose: c'est tirer sur ce manœuvre pour la faire baisser. Peser sur un

Lier : c'est aussi le faire baisser.

PESON, ou Romaine: c'est une sorte d'instrunat, avec quoi on pese ce qui est dissielle a peser ce des balances. Il est composé d'une vergue ou vge, d'une masse, qu'on appelle aussi peson, & d'où c'instrument a-pris ce nom: d'un crochet pour la sipendre, & d'autres petites choses, que les Balaners appellent broches, jouës, gardes & tourets. Cession est très-nécessaire dans les Magasins d'Artillerie, y Vivres, de Marine', & sur les Vaisseaux, & pour us les Municionnaires. On s'en serviparticulisérement

Minill

428 PH PT

fur les Vaisseaux, qui vont négocier à la Côte d'A frique & aux Isles de l'Amérique, d'autant plus que le habitans y sont encore moins fidéles qu'ailleurs.

PHAJOFNEE: c'est un Batiment du Japen dont les Grands Seigneurs se servent pour aller se promener, à peu pres zomme on se sert des Yachts en Hollande, Il y a dans le milieu une chambre pour le Maître du Bâtiment. Elle est couverte de natte : & les armes du Propriétaire sont élevées au-dessus.

PHARE: J'ai dit Tome II. que c'est une tout élevée sur la Côte, & dont le sommet porte un seu, ou n sanal, qu'on allume de nuit pour indiquer la route aux Vaisseaux. On dit le phare de Messine. Le Colosse de Rhodes servoit de phare. La Tour de Corouan est un phare sur la Garonne. Ce mot de phare, vient d'une grande Tour que Ptolomée de Philadelphe Roi d'Egypte sit élever sur le sommet d'une Montagne de l'Isle appellée Pharos, l'an 470. de la sondation du Monde, & qu'il appella la Tour de Phares du nom de l'Isle. Elle a passe pour une des sept merveilles du monde.

PIC à Pic: c'est-dire, à plomb ou perpendiculairement. Apic sur une ancre, c'est-à-dire, que le-Vais-seau est perpendiculairement sur cette ancre, & qu'elle est dégagée du sond. Des sauts à pic dans une rivière: c'est quand il se trouve un Rocher escarpé, ou un saut dans une rivière, où toute l'eau tombe de haut en bas, comme dans une cascade, ainsi qu'il s'en trouve dans de grandes rivières de l'Amérique.

PIECE de charpente : c'est un morceau de bois raillé, soit pour l'Artillerie, soit pour la construction d'un Vaisseau. Piéce, une pièce de corde : c'est un paquet de corde, soit qu'elle soit liée en paquet, ou cerreaux : une pièce de corde est de quatre-vingt

braffes.

PIECES nettes: ce font celles, qui n'ont point d'évent, ni d'autres défectuofités, qui n'ont ni chambres, ni fiftules, ni foufflures, dont le métal eft fain, non poreux, ni ventueux, ni grumeleux, & où le fo-

ret a eu prise par-tout.

PIECES de chasse: ce sont des canons logés à l'avant d'un Vaisseau, dont on se sert pour tirer pardessus l'éperon sur les Vaisseaux, qui sont à l'avant, ou fur ceux qui prennent chasse. Mais cette manière de tirer retarde le cours du Vaisseaux.

PIED cube : c'est celui qui contient mille sept.

cens vingt-huit pouces cubes ou folides ..

PIED de vent : cela se dit d'une éclaircie , qui

paroît fous un nuage, d'où il femble, que le vent

vienne.

PIED de chévre: c'est une barre de set courbe, & resendué par le bout, qui est une sorte de levier servant à remuer des fardeaux, & surrout les canons qui sont aux sabords des Vaisseaux. Pied de chévre est aussi une troitième pièce de bois, qu'on ajoute à une chévre, pour lui servir de jambe, lorsqu'on ne peut l'appuyer contre un nur, pour enlever un fardeau à plomb de peu de hauteur.

PIEDS droits en terme de Marine: ce font des étances posées sur le fond de cale, & fous quelques baux, dans les plus grands Vaisseaux, où il y a des hoches taillées, comme celles d'une cremailiere, par où les Matelors montent & descendent avec le secours

d'une tire-vieille.

PIETER le gouvernail : c'est y mettre des marques par mesure, de lieu en lieu , afin de connoitre

combien il enfonce dans l'eau.

PIEUX: voyez PALISSADES Tome II. Pieux destinés à amarrer les Vailleaux: on dit lespieux & anneaux destinés à amarrer: les pieux, bou-

cles & anneaux, destinés pour l'ancrage.

PIGOU: c'est une sorte de chandeller de ser deux pointes, dont on se sert dans les Navires, & qui est sort propre à tenir une chandelle. L'une de ces pointes est pour piquer de côté, & l'autre pour piquer de bout.

PILIERS de bitte: ce font deux groffes pièces le bois posses debout, & entretenues par un traverin: comme ce sont les principales pièces de toute la machine des bittes. On leur donne souvent le nom le bittes. Les piliers de bittes sont ordinairement un-

iers plus épais que l'étrave.

430° PI PI

par Louis XV. il y a punition corporelle pout ou Soldar, Cavalier, Dragon, Gendarmes, &c. qui pil lent & dérobent dans les Eglifes. Je ne remonte pa jusqu'à Charles VII. qui dans une Ordonnance du Decembre 1430 fit la même défense. Par l'Ordon nance du 1. Juiller 1727, le Roi défend encore tout Soldat, Cavalier & Dragon, sous peine de la vi de piller les Vivandiers, ou Marchands venant dan les Villes, ou dans les Camps, & de prendre pa force, ou sans payement, soit pain, vin, viande, brar devin ou autres denrées & marchandises, tant da les marchés des Villes & dans les boutiques, que dar les Camps & en route. Quant au pillage des Eglis la défense en est faite, tant en tems de paix, qu'e tems de guerre, dans le Royaume ou en pays ennem

PILOTAGE: c'est la conduite qui se fait d'u Vaissau, pour le faire entrer ou sortir d'un Port, o peur qu'il n'aille donner sur des bancs. Les lamanages toilanges & pilotages, pour entrer dans les Havres e Rivières, ou pour en sortir, sont menuës avaries, q se payent un tiers par le Navire, & les deux auntiers par les Marchandises. Pilotage: c'est aussi de bien conduire un Vaissau, & de tout ce qui regare

la science de la Navigation-

PILOTE : j'ai dit Tome II. que c'est un Of cier de l'Equipage, qui prend garde à la route du Vai feau, & qui le gouverne. Le second & troisième F lotes, secondent le premier dans ses fonctions. Il n a que trois Pilotes dans les plus grands Vaisseaux, quand il s'agit de voyages de long cours. Dans les ai ttes Vaisseaux, il y a un ou deux Pilotes, selon la qu lité du Vaisseau & du voyage. Le Pilote doit être coi tinuellement au gouvernail, & faire de tems en ter fon rapport au Capitaine, au fujet du parage où il cre que le Vaisseau est. Il doit être instruit & expérimer dans les Cartes Marines, de toutes les différent fortes, dans les tables, dans l'Astronomie, dans l'usa de l'astrolabe & de l'arbalêtre, avoir connoissance c marées & des changemens qui y arrivent selon les pay des mouffons, &c. C'est le Pilote, qui commande da les buches, & dans les pinques & qui ordonne de jetter filets & de les retirer ; c'est lui encore, qui le plus souve tient le gouvernail. Pilote, qui a entré & forti Vaisseau : cela se dit d'un Pilote qui a mis un Vaisse en rade, dans une rivière & dans un Havre, & 6 l'en a ressorti. Pilere hardi , cela se dit d'un Piloten comprend des choles difficiles, comme d'entrer de

PT PT 431

unrivière inconnue, dans un Havre, où il ne feroit papratique, de chercher une terre de non vaffe, & aues choses semblables. Les bons Pilotes sont à en : cela se dit par plaisanterie, de ceux qui se vantes de seavour de plotage, & qui sont designans quand ils sort en mer.

ILOTER: c'est-ce que font les Pilotes Côtiers ou Lamaneurs, qui conduisent les Vaisseaux hors de mbouchures des Rivières, des bancs & des danges Ceux qui ne voyent point venir de Lamaneur al les bord, peuvent se fervir de Pêcheurs pour les

i er:

IN ASSE: j'ai dit Tome II. que c'est'un Bânint fait à poupe quarrée, dont l'origine vient dur Nd, & qui est fort en usage en Hollande. Pinasseshussi un petit Bâtiment de Eiscaye, qui a la poupe qurée. Il est long, étroit & leger, ce qui le rendprire à la course, à faire des découvertes & à descere du monde à une Côte. Il porte trois mâts: il va voiles & à rames.

INCEAU à goudronner : c'est un pinceau de le cochon. Il est emmanché de côté, & sert à

phronner le Vaisseau, les mâts & les vergues.

INQUE: c'est une sorte de Flûte: Bâtiment de harge fort plat de varangue, & qui a le derrière 6 & élevé. La Pinque est aussi un Flibot d'Angle-

IPRIS: c'est une espèce de Piregue, dont se

leent les Négres du Cap-Vert & de Guinée.

I Q U E: j'ai dit Tome II. qu'elle n'est plus d'usaselans l'Infanterie. On se sert sur les Vaisseaux plusôt delémi-piques, que de piques, car celles ci sons

tr) embarrassantes.

LQUET: c'est un Détachement de cinquantehumes, dont deux Sergens & un Tambour commudés par un Capitaine, un premier Lieutenant & un Litenant; en second. Dès qu'un Estaillon sert de Chisson, on doit saire former le piquet, lequel en ville, se met sur la gauche & en colonne marche à laueue, à moins que la Compagnie de Grenadiers ne serouve détachée ailleurs: en son absence il prend enbaille la droite, & en colonne marche à la tête.

P'est une Troupe qui est toujours prête à se porter prout où il est nécessaire. On en tire tous les Détatements dont on a besoin : c'est en partie la garde debaque. Bataillon. Le pique fournit les Sentinelles Portmettre aux Drapaux, & par-tout où-on le juge

432 PI PI

à propos. Il est composé des premiers Sergens & Sidats à marcher, lesquels demeurent de piquet nuit jour, jusqu'à ce qu'ils ayent marché pour quelq Garde ou Détachement: & si-tôt qu'ils sont détact on les remplace à l'instant par ceux qui les suives

Dans un Camp, chaque Bataillon a son piquet : c'e à dire, cinquante hommes, compris deux Sergens un Tambour, qui sont ordonnés pour être piès marcher au premier ordre, commandés par un Cataine, un Lieutenant & un Soulieutenant Ce Det chement met ses armes à un abri, qu'on fait à

droite des Grenadiers.

Les Soldats de piquet ne doivent point s'écatter Camp, fous quelque prétexte que ce foit. Le pique fournit les Sentinelles, qu'on met pour garder armes & tes Drapeaux. Lorfqu'il arrive quelque als me, l'Officier de Piquet doit se tenir prêt à march au premier ordre: & s'il y a quelque exécution faire, cette Troupe marche à la tête de la Brigade on la fait. On relève cette Troupe toutes les vinquatte heures, comme les autres Gardes, au mor pour les Soldats, car pour les Officiers, cela s'obset différemment.

Il y a des Régimens où les Officiers de piquet foto pas relevés, qu'ils n'ayent marché. Il y en a d'e tres où on fait un tour de piquet particulier, & relévé l'Officier toutes les vingt quatre heures. Enfi il y a des Régimens où toute Garde eft Garde, le piquet eft compté comme fi on avoit marché. Lo qu'on le fait de la feconde maniere, l'Officier de quet, à qui ce n'est pas naturellement à marcher, marche avec la Troupe, que lorsqu'il ne faut pas tir du Camp, comme par exemple, lorsqu'on squelque evécution, & fi on demande le piquet pe fortir du Camp, l'Officier qui est à marcher, precette Troupe, & on commande un autre piquet, retle toujours au Camp avec l'Officier qui en est.

A l'égard des Soldais, comme c'est un tour par culier, si on demande un Détachement, l'on prend Soldais qui sont à marcher, quoiqu'ils soient de pique & on les remplace par d'autres. Les jours de march les Officiers de piquet doivent monter à cheval, c que la Générale est battuë, & prendre garde qu'e thu Soldatine prenne ses armes pour aller devant,

ne forre du Camp.

En arrivant dans un Camp', le piquet reste en bata alast ête, gendant que le Corps du Bataillon entre de

PI Camp. Ensuite on le fait passer de la gauche on il

bit, dans l'intervalle de la droite, où l'on le met en taille, son premier rang alligné sur le front de banre. S'il arrive que le Régiment ferme la gauche d'une ne, & soit campé en Colonne renversée, en ce cas piquet est sur la gauche. Cela fait, les Sergens orndent aux Caporaux d'aller poser les Sentinelles. Les Officiers de piquet ne doivent jamais se deshaler. Ils doivent se trouver à la tête du Camp jour nuit, avant leur hausse-col, & leur épée au côté. rs armes au chevalet à la tête droite de celles des dats, pour être toujours prêts à faire prendre les ars à leur piquet, quand on en a besoin. Les Offirs de piquet sont en partie chargés de la discipline du mp, & c'est sur leur surveillance qu'il repose. Souht il arrive près des Ennemis que l'on fait coucher viquet au bivouac à la tête du Camp : c'est princiement dans cette occasion, que les Officiers doivent e réguliers à examiner si les Sergens, Caporaux &

tinelles font leur devoir.

orfque le piquet prend les armes, foit pour affifter à cloue execution ou à toute autre expédition : le te du premier Lieutenant en marche doit être à la que, & celui du Lieutenant en second à la tête sur gauche, un pas en arriére du Capitaine, comme il pratique dans les autres Détachemens. Quand le puet se met en Bataille sans armes, pour paroître devit le Général de l'Armée, les Princes du Sang, les Inces Légitimés, & Maréchaux de France, qui vienrit à passer, les Officiers doivent se trouver à la tête. lis d'autres armes, que leur épée. Quand les Régirns doivent décamper, les Officiers de piquet doivent onter à cheval au petit point du jour, se partager à liête, à la queuë, & sur les flancs de chaque Batail-It, pour contenir les Soldats & les empêcher de fort du Camp, sous quelque prétexte que ce puisse

On commande dans les grandes Armées, tous les Irs pour le piquet, un Lieutenant-Général, un Marhal-de Camp, un Brigadier, un Colonel, un Lieutant Colonel & un Major de Brigade, pour la droite. lautant pour la gauche, que l'on nomme Officiers de tuet. Dans les moindres Armées, l'on en diminuë le imbre. Leurs fonctions sont de veiller jour & nuit à sureté de l'Armée, de voir monter toutes les Gardes Détachemens qui partent, de visiter tous les postes font autour du Camp, & de faire observer la

Supp.

434 PI PI discipline, foit par les Fourrageurs, ou par les aum

Detachemens, même d'affilter aux exercices que l'a

fait faire aux Troupes.

Les Majors de Brigade de piquet, doivent faire affeibler toutes les Gardes & Détachemens, command rant de jour que de nuit, les faire marcher, & leur fai faire tous les mouvemens nécessaires; & enfin, fai exécuter tout ce que les Officiers-Genéraux de jour, le Major-Genéral ordonnent pour le fervice. Ils de vent sçavoir quels sont les postes qui sont autour l'Armée, de quelle Brigade sont les Détachemens ce sont postes et de quelle Brigade sont ceux qui les de vent relever, en faire un état & des copies pour donner aux Officiers-Généraux ou autres, qui ont dre de les visiter.

Mais ces Majors de Brigade, ne doivent march qu'avec leur Brigade, parce qu'étant chargés d'en fai le détail, il convient mieux qu'ils ne les quittent procedures de fuit leur Brigadier, & vaquer au détail de la Brigade, chargeant un Aide-Major d'y porter l'ordre pour ce fois leulement, s'ans conséquence: encore faut-il qu'y air rien de trop important à faire exécuter: car doivent se porter au plus presse, & n'avoir pour bu que de rechercher les occasions de se diffinguer.

Les Majors particuliers font leur piquer, & let Détachemens avec leurs Brigadiers, a moins que Major de Brigade ne voulût y marcher lui-même, ne font pas obligés de marcher avec leurs Colonel & ce n'est que par pure honnêteté, lorsqu'ils le fo Cette fonction regarde les Aides-Majors, qui marche aussi avec les Lieutenans-Colonels, ou Commande de Bataillons, leur devoir est d'accompagner le chefs, & de faire exécuter par les Troupes les ord qu'ils donnent pour empêcher les desordres, qui n'rivent que trop souvent dans les Détachemens par tolérance ou l'inapplication du Commandant ou Officiers-Majors.

Quand le Régiment des Gardes Françoises arr au Camp, il y a cinquante hommes de piquet à tête de chaque Baraillon, cent pas devant avec le armes où ils restent deux heures, afin que le Camp demeure pas fans Soldats, tandis qu'on va a la pai Après ces deux heures expirées, ces cinquante ho mes de piquet, ont leurs armes en faiscau à la dre de chaque Bataillon, & ne sortent pour se mettre haye, que pour le Général seulement, & il se met le PI PI 43

nes dans l'intervalle & à la droite du Bataillon a tre de hauteur, le premier rang ne debordant l'allignement des Soldats. Quand même Sa Made est à l'Armée, ce piques ne prend pas les armes : le met seulement en haye pour elle, comme pour lautre Général.

PIRATE, voyez CORSAIRE.

PIROGUE: c'est une sorte de Bateau sait d'un arbre, dont les Sauvages de l'Amérique méridiocont accoutumé de se servir. Les grandes pirogues,
t quelquesois élevées tout autour, & sur-tout au
rière, de quelques planches ajoutées. Quelquesois ils
régnent leur Maboïa, ou bien des Sauvages, ou des
tesques. Ces sortes de Bateaux ou Chaloupes, porde souvent jusqu'à cinquante hommes, avec leurs
nutions de guerre. Avant que ces Sauvages eussement
ununication avec les Européens, qui leur ont sourni
outils de charpenterie, ils avoient mille peines de
vir à bout de faire leurs pirogues.

PISTOLET, voyez Tome II. Cette arme à feu très-utile dans un Vaisseau, pour ceux qui sautent

abordage.

ISTON: c'est la partie de la pompe qui entre dis le tuyau, ou le corps de la pompe, & qui étant de ou bailsée, aspire ou pousse l'eau en l'air. C'est ligros bout cylindrique, qui entre dans le corps de compe, & qui est attaché à une barre de ser, qui s've & qui s'abaisse, par le moyen d'une manivelle cellée bringuebale, qui fait agir la force mouvante. Pon & Appareil, fignissent la même chose. Appate s'est le terme dont on se ser pour les autres corps.

Popes. ITON: ce font des chevilles de fer où il y a boucles: c'est aussi une fiche en forme de clou, la tête est percée. Pitons d'affût: ce sont des cilles de sez, dont on se sert pour tenir les plates-

des d'un affût de canon.

I V O T: c'est un morceau de ser ou d'un autre na l, dont le bour est arrondi en pointe, pour rourque facilement dans une virole ou dans une crapaude. Le cabestan d'un Vaisseau tourne sur son pivot. Pur de boussoir c'est la pointe sur laquelle la rose ten équilibre.

IVOT en terme de guerre se dit d'un Sergent quait le pivot avec sa hallebarde, afin que les rangs y urnent, sans perdre de terrein, & sans se fauiser.

Oo i

436 PL PL C'est ce qui se voit dans les différences évolutions que

l'on fait fait faire aux Troupes, soit en montant la Parade, la Garde, ou en faisant l'Exercice.

P L A G E: c'est une mer basse vers un rivage étendu en ligne droite, sans qu'il y ait ni Rades, ni Ports, ni aucun Cap apparent, où les Vaisseaux se

puissent mettre à l'abri.

PLANCHE: met la planche, c'est un commandement que l'on fait à l'Équipage de la Chaloupe, de mettre une planche, dont un bout porte sur le bord de la Chaloupe, & l'autre à terre, pour servir de passage à ceux qui veulent s'embarquer dans la Chaloupe, ou débarquer. La grande planche est halée: c'est une expression de parler pour dire, qu'on ne va plus à terre, qu'on est embarqué pour rester à bord du Navire.

PLANETTE: c'est un astre, qui a un mouvement propre & périodique, contraire à cetui du premier mobile. On compte ordinairement sept planettes, qui sont le Soleil, la Lune, Saturne, Jupiter, Venus, Mars & Mercure. Elles sont différentes en grandeur les unes étant plus grandes que la terre, seavoir le Soleil, Jupiter, Seturne & Mars: les autres Planettes soleil pupiter, Seturne & Mars: les autres Planettes font plus perites que la Terre. Mars, Jupiter & Saturne, sont appellées planettes supérieures, parce qu'elles sont au-dessus du Soleil; & la Lune, Mercure & Venus, planettes inférieures.

PLANGE: c'est un terme bas dont se serven les Matelots du Poitou, de Saintonge & d'Aunix

pour dire que la Mer est unie.

PLAQUES de plomb pour divers usages: y en a pour couvrir la lumière des canons, & en bou cher l'ame, & sur mer pour étancher les voyes d'ea qui se sont dans un combat.

PLAT des malades fur mer: être mis au plat de malades par le Chirurgien du Vaisseau, c'est êtr rangé au nombre des malades, pour avoir la subs.

tence qui leur est ordonnée.

PLATAIN: c'est le nom qu'on donne dans l pays d'Aunix, à une Côte de mer qui est plate. Il y près de la Rochelle le Platain d'Angoulin, & le Platai de Chatelaillon, lieux très-propres à faire une de cente.

PLATEBANDE d'affûts: ce font des bande de fer, dont l'usage est de retenir les tourillons d

canons dans les entailles des flasques.

PLATE-FORME de l'eperon d'un Vaisseau

PL PL 437

usques au coltie.
PLATINE de lumière : ce sont des plaques de

:anon:

PLASTRON: ce font des demi-cuirasses, ont la Gendarmerie & la Cavalerie, suivant l'Ordonance du 28. Mai 1733. doivent être cuirasses & lastronnées, même en tems de paix, pour être acoutumées à l'usage des armes défensives, en tems de uerre, conformément à l'Ordonnance du 1. Pevrier 703. Sa Majesté vent que tous les Officiers, tant de Gendarmerie, que de Cavalerie, soient pourvus de uirasses à l'épreuve au moins du pistolet; & que les rigadiers, Gendarmes, Chevaux-Legers & Cavaliers, l'exception des Hussess, chevaux-Legers & dans es marches. Ce sont les Capitaines, qui sont charges le l'entretien des plassons pour leurs Cavaliers,

PLEMPE: c'est une sorte de petit Bateau de Pê-

heur.

P L I de cable, c'est la longueur de la rouë du cale, de la maniére qu'il est roué dans sa place, que 'on nommte la fosse au cable. Ne mouille qu'un pli de able : c'est-à-dire, qu'il ne saut siler que très-peu de able en mouillant l'ancre : ce qui se fait, quand on nouille en un lieu où l'on n'a envie de demeurer, que ort peu de tems.

P'L I E R les pièces de bois : c'est les faire courber n les chaussant. Plier le côté, un Vaissau qui plie le ôté : c'est-à-dire, que ce Vaissau a le côté foible, & u'il porte mal la voile. Ainsi il ne demeure pas droit, nais il se couche, lorsque le vent est frais. Plier le aviillon : c'est les artacher, & ne laisser ni voltieer le

avillon, ni les voiles étenduës.

P L O C: le ploc est proprement du poil de vache, ou de bœus. Mais comme il fait la principale partie l'une sorte de couroi ou de courée, qui est une composition, qu'on met entre le doublage & le franc-bord l'un Navire, on consond ces deux termes, & l'on

lonne le nom de ploc au couroi.

PLOQUER: c'est mettre du poil de vache entre e doublage & le bordage des Vailseaux, qu'on double pour la navigation, qui se fait entre les Tropiques, où l's'engendre des vers dans le bordage, qui le percent. On ploque pour empêcher que ces vers, qui s'attachent particuliérement au doublage, ne gagnent aussi jus-

Oo ii

428 PL PL qu'au franc bord : ce qu'ils ne peuvent faire ; lorsqu'il

y a du ploc entre deux; & ce ploc sert aussi à empe cher que le bordage & le doublage, qui sont l'un sou

l'autre ne s'échauffent.

PLOMB: ce mot fur mer est pris bien souver pour toute la fonde, parce que la principale partie el de ce métal : on dit les côtes de Hollande sont dangereuses qu'il faut toujours avoir le plomb à l main. Plomb de sonde : c'est un plomb fait en cône & attaché à une corde nommée ligne, avec lequel o fonde dans la mer, pour scavoir combien il y a d brasses d'eau, & de quelle qualité est le fond, s'il e de roche, de vase, ou de sable, &c. Plomb de six de douze, de vingt cinq, & de trente-six, &c. c'el un plomb de sonde qui pese six, douze, vingt-cinq ou trente-fix livres. Plomb, c'est un petit poids d quelque métai dont les Charpentiers se servent pou niveler & pour prendre des à plombs. Ce plomb est for plat & percé à jour, afin de donner passage à la vue pour pouvoir mieux adresser à l'endroit où les Cha pentiers veulent marquer le bois.

PLOMB. Par l'Ordonnance du 2. Juillet 172; tout Soldat qui vend sa poudre ou son plomb e mis pendant quinze jours sur le cheval de bois à l'het re de la garde, s'il est en garnison; si c'est dans u Camp, il est mis au piquet pendant le même tem Et par une autre du 18. Septembre 1723; il y a peir de mort coutre les Soldats & autres Particuliers, q font convaincus d'avoir volé des pièces & munition d'Artillerie, soit dans les Parcs de ladite Artillerie dans les Armées, dans les Arsenants, Magazins & drôts des Places ou dans les transports qui s'en soi

d'un lieu en un autre.

PLOMBER un Navire: c'est avec un instrument, ou avec de l'eaust le Navire est droit, s'il e sur l'arriére; ou s'il est sur l'avant. Plomber les écubiers: c'est coudre ou cloüer du plomb en table to au tour des écubiers, tant pour leur conservation quour la conservation des cables qui y passent. E cloüant ce plomb il faut faire enforte qu'ul foit retou ne l'un sur l'autre, & attaché avec de bons clous tête large, ce qui empêche le plomb de se casser le grand froid, & il saut observer la même cho dans tous les endroits où l'on en doit coudre.

PLONGEONS. On appelle plongeons certain. Nageurs qui descendent au fond de l'eau, & trouve moyen d'y demeurer quelque tems pour y cherch s choses que l'on voudroit retirer, ou pour faire

jelque chose de singulier, soit en matiere de radoub · Vaisseau, soit à dessein de faire périr un Vaisseau nemi, ou pour pêcher des perles, & ceux-ci s'apellent Urinateurs.

P.LONGER: c'est mettre & enfoncer quelque nose dans l'eau. On dit le canon plonge, c'est quand

s décharges se font de haut en bas.

PLUMET de Pilote : ce font plusieurs plumes, le l'on met dans un petit morceau de liége, & qui oltigeant au gré du vent font connoître d'où il vient us précisément que les giroüettes. Les Mariniers ollandois ne s'en servent point. Ils ne scavent ce

n'on veut dire quand on leur en parle.

PLUTEUS: ce Pluteus des Anciens paroifit dans les sièges sous diverses parures de mantelets, souvent sur le pied d'une tortuë fort légére & fort enire. Le P. Daniel en fait mention dans son Histoide la Milice Françoise. Il cite un passage du Poëe du siège de Paris du Moine Abbon, dont le sens è que les Normans employerent à ce siège une infiité de ces machines que les Latins appellent P L U-EI, dont chacune pouvoit mettre à couvert sept u huit Soldats, & que ces machines étoient couvers de cuir de bœuf.

Les Modernes ont leur plutei comme les Anciens, ous le titre de mantelets. M. le Chevalier Folard en vu un à Philippeville qui étoit triangulaire avec du ége entre deux planches, soutenu sur trois petites ouës tournantes chacune fur son pivot. Il en donne t figure d'un plus simple & d'une moindre dépense, ont les fascines doivent être d'ofier de cinq à six poues de diamétre, la hauteur de quatre à cinq pieds ir fix de longueur. Les Soldats, dit-il, peuvent conuire aisement devant eux cette machine & travailler couvert derriere, & il n'en trouve pas l'usage mauais pour ouvrir des paralléles les plus proches du lorps de la Place : les rouës n'en sont pas fort filenieuses, mais qu'importe, ajoute notre Auteur, puifu'on se trouve à couvert du seu de la Place.

POINÇON: c'est la principale pièce de bois qui outient les grues, engins, & autres machines à éléer des fardeaux. Ce poinçon est assemblé par le bout 'en bas à tenon & à mortaile dans ce qu'on appelle a sale assemblée à la fourchette, & il est appuyé par echelier & par deux des liens à contrefiches.

POIRES à poudre, ce qui sert aux Soldats pour

mettre leur poudre. Ces poires doivent contenir une livre de poudre qui fournit trente coups à tirer. Cela est conforme à l'Ordonnance du 14. Decembre 1683.

POLE: c'est l'un des points sur lesquels tourne le globe terrestre. Il y a le pole arctique & le pole antarctique. Le pole arctique appellé ainsi à cause du voifinage de l'une & de l'autre Ourse est celui qui est dans la partie du Ciel que nous voyons. Il est aussi appellé pole Seprentrional à cause des sept étoiles de la petite Ourse, & pole Boréal ou Aquilonaire à canse que le vent Nord, en Latin Aquilo, souffle de ces quartiers-là. Le pole Antarctique, ainsi appellé, comme pour dire contre-ourse, est celui qui étant diamé. tralement opposé à l'Arctique, ne paroît jamais sur notre hémisphere. On lui donne aussi quelquesois le nom de Pole Méridional, ou de Pole Austral, du vent de Midi, qui vient de ce côté-la & que les Latins appellent Auster. Ces deux poles sont aussi nommés poles du premier mobile, pour les distinguer des Poles du Zodiaque, sur lesquels les seconds mobiles ou les Cieux inférieurs, & particulierement ceux de Soleil, tournent & font leurs mouvemens propres, tendant obliquement de l'Occident à l'Orient. Comme le Soleil marche toujours pour ainfi dire fur la ligne. dite écliptique, fans s'en écarter jamais, cela est cause que les poles du Zodiaque sont nommés plus fréquemment poles de l'Ecliptique.

POLICE d'affurance : c'est un contrat par leque. un parriculier s'oblige de réparer les pertes & les dommages qui arriverent à un Vaisseau ou à son chargement pendant un voyage, ce qui se fait moyennam certaine somme que l'Assuré paye à l'Assureur, soi comptant ou au terme dont on convient, & ce paye ment est appellé Prime. On exprime dans la Police ou le contrat d'affurance : on y employe aussi le nom di maître & le lieu où le Vaisseau doit charger, auss bien que celui de sa destination, si le désaut vient de la part de l'Assuré, mais en cas que ce ne soit pas se faute, il a droit de prétendre ses dépens, dommages & interêts contre celui qui a dresse le contrat, s'i est prouvé que ce soit celui-ci qui ait fait la faute. Or exprime aussi en particulier certaines marchandises comme l'or , l'argent monnoyé & non monnoyé, le befoard, les pierreries, & toutes fortes de joyaux, & encore les munitions de guerre s'il y en a. Pour touteu les autres marchandises, soit solides, soit sujettes à empirement & dépérissement, on ne les énonce qui

ses termes généraux de marchandises & effers, ls Polices d'assurance se passent authentiquement cyant un Notaire, & quelquesois aussi en double sous fre privé, soit entre les Parties, ou en présence de

moins si elles y en veulent appeller.

O M M E S': ce sont certains ornemens saits comn de grosses boucles de bois qu'on met sur mer aux
sernes, aux giroüettes & aux pavillons. Pommes de
sines: ce sont des manieres de pommes que l'on
trine en rond ou en cul de lampe; & qui se mettt à chaque bout de bâton de la slame. Pommes de
gouettes: elles sont aussi en cul de lampe, on les
rt au haut des sers des giroüettes pour les empêcher
fortir de leur place. Pommes de Pavillon: elles se
ritent sur le haut de bâton du Pavillon: elles se
ritent sur le haut de bâton du Pavillon & d'Enseige & sont tournées rondes & plates. Les pommes de
rillon du grand mât, & celle d'Enseigne ou du Pavon de l'arrière doivent avoir de diamétre un pouce

von de l'arriére doivent avoir de diamétre un p r chaque deux pieds de largeur du Bâtiment.

POMPE. J'ai expliqué dans le Tome II. l'usage c la pompe, il me reste à dire que pour empêcher le bois des pompes ne féche trop & qu'elles ne ffendent, on les goudronne, on les entoure de prélts, & on les surlie avec des cordes. Celles qu'ont rece vers l'artimon & qui descendent dans le bout s façons de l'arriére du Vaisseau, rendent plus de fvice que les autres & sont d'un usage plus fréquent pur décharger l'arriére, qui par sa construction doit spir de la disposition à carguer. Pour celles qui sont oche du grand mât, on ne s'en sert que dans les zidens, & lorsqu'il entre beauconp d'eau. Leur loneur doit être celle du creux que le Vaisseau a dans Indroit où elles font placées, & environ trois pieds a dessus. Leur diametre entier doit être de trois fois I diamétre de leur trou. La potence doit s'élever envon deux pieds au-dessus de la pompe. La brimbale cit avoir deux fois la hauteur de l'espace qui est deris le pont jusqu'à la potence : son épaisseur doit être I peu moindre que celle du franc-bordage, mais elle cit avoir la moitié plus de largeur que d'épaisseur, la potence prise dans le travers du Vaisseau doit oir une fois autant de largeur que la brimbale. La limbale & la verge doivent se joindre & être entreteiës ensemble par une cheville de fer, & la brimbale sit être jointe de même avec la potence. Un des luts de la brimbale vers le pont, & l'autre bout où vergue entre, doit être si justement place à l'égard

442 PO PC

du trou de la pompe que la vergue y tombe dans I milieu, afin que l'appareil ne presse pas un des côte du corps de la pompe plus que l'autre. Il y a de Vaisseaux Marchands où l'on place les pompes le plu arriére qu'il est possible, afin que le fond de cale soi plus spacieux, & qu'il contienne plus de marchandises.

POMPE à la Venitienne: elle est ainsi nommés parce qu'elle est d'un fort grand usage parmi les Venitiens. Elle est percée par-tout également & a une verge de bois, qui agissant avec un contre-poids jette

plus d'eau que les autres pompes.

POMPE à roue & a chaîne, ce sont des pompe. Angloises. Les Anglois les placent au milieu du Vais feau, elles jettent plus d'eau que les autres pompe. & se maintiennent mieux, mais elles embartassen beaucoup le fond de cale & font un bruit bien de gréable. Elles sont faites à peu près comme une meult à émoudre, étant deux l'une auprès de l'autre, don

l'une descend & l'autre monte tour à tour.

Charger la pompe, c'est-à-dire, mettre de l'eau dans la pompe pour attirer celle qui est au fond du Vailseau. La pompe est chargée : cela se dit lorsqu'on a mis l'eau dans la pompe pour attirer celle du fond de cale. La pompe n'est pas chargée, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas d'eau dans le haut de la pompe pour attirer celle de dessous. La pompe est prise, c'est à dire, qu'on a mis de l'eau dedans, & qu'elle en a assez retenu pour pouvoir servir. La pompe se déchar. ge, c'est-à-dire, que l'eau qui y étoit demeurée après avoir pompé retombe dans le fond de cale, & que cette pompe n'est point en état de servir à moins qu'on ne la recharge. La pompe est haute, ou la pompe est franche, c'est-à-dire, qu'il n'y a plus d'eau dans le Vaisseau, & qu'il n'en vient plus à la pompe. Pompe éventée, c'est une pompe qui est fendue & qu'il faut accommoder si on veut la faire servir. Pompe égorgée, c'est celle où il vient du sable avec de l'eau ou quelque autre chose qui l'empêche de bien attirer l'eau. Etre à une ou à deux pompes, c'est se servir continuellement d'une ou deux pompes pour jetter l'eau du Vaisseau. Affranchir ou franchir la pompe, c'est jetter p'us d'eau avec la pompe qu'il n'en entre dans le Vailseau, c'est un commandement que l'on fait à cenx qui doivent pomper d'aller vuider l'eau qui elt dans le Vaisseau. Pompe du Maître Valet, pompe pour futailles, beaucoup de gens, & fur-tout les Angloise

PO rent l'eau & les autres liqueurs des futailles par le aut avec des petites pompes de sureau, de fer blanc i de cannes. Cette manière contribue à faire mieux

onserver les liqueurs.

POMPE de mer: c'est une grosse colonne qui aroît fur la furface de la mer, presqu'en figure d'un got long & etroit avec fes branches & fon pied, est-à-dire, large au haut & au bas, ou comme uit bre arraché qui a ses branches & ses racines. Cette lomne est l'eau, & cette eau qui semble être tirée la mer par une pompe retombe souvent tout d'un oup. Quelques-uns croient qu'elle vient de la mer, & l'elle en a été attirée par le Soleil. Les Matelots s'afgent quand ils voient cette pompe, tant parce que si le venoit à tomber sur le Vaisseau elle pourroit le uler à fond, ou le faire sombrer sous voiles, que rce qu'ordinairement elle est suivie de violentes temtes qui ne sont pas moins à craindre pour eux.

PONTS de Bareaux : la construction des ponts Bateaux fur les grandes rivieres est fort ancienne. miramis au rapport de Diodore de Sicile, s'en serpour son expédition dans les Indes. Xerxès contre Grecs, Darius contre les Scythes se servirent de nts de Bateaux. Le pont de l'Empereur Caius Caula est célébre dans l'histoire aussi bien que sa folie, lacheté & fon gouvernement tyrannique. On peut oire que le pont de bateaux de Xerxès a servi de odéles aux Grecs, & que les Romains ont appris s Grecs la maniere d'en construire. On ne voit nulle rt dans les Historiens de l'antiquité que les Anciens unussent les bateaux ou pontons de cuivre. Les ançois s'en font servis les premiers. On ignore le m'de l'Inventeur, Les Hollandois en firent de fer anc qu'on leur prit à la bataille de Fleurus. Il y a core des bateaux de cuir qu'on lie à des chaissis de pin, qui font infiniment meilleurs que les pontons dinaires pour hâter les entreprises. Les Allemans n servent. Les Modernes ne sont pas les Inventeurs ces bateaux de cuir. Ammien Marcelin fait menn du pont de cuir dont l'Empereur Julien se serpour faire passer le Tigre & l'Euphrate à son Ar-

M. le Chevalier Folard penche fort pour les ponns de cuir bouilli, plutôt que pour les autres qui nt faits de bois de cheae bien cabaté, ou de cuie, ou de fer blanc : ceux-ci sont plus lourds , dit-il, plus difficiles à transporter : au lieu que ceux de

cair font plus legers, d'une moindre dépense, & plu p opres pour les entreprises promptes & subites. Je n'en fien à dire autre chose des ponts. J'en ai soffilamme parlé dans mon second Volume. Pour les ponts d bateaux des Anciens, ils n'étoient pas différens de nôtres.

PONT-D'OR: faire un pont-d'or à fon Ennemi c'est dans sa déroute ne le pas poursuivre. Il y beaucoup d'exemples dans l'histoire ancienne & mo derne de Généraux, qui pour n'avoir pas sait u pont-d'or à leurs ennemis après leur désaite, s'en son mal trouvés, & ont même perdu le fruit d'une vie

toire qui se déclaroit en leur faveur.

Les Lacédémoniens qui étoient de grands Maître dans la science de la guerre, avoient pour maxime de ne pas surprendre long-tems l'Ennemi, mais seu lement autant qu'il falloit pour s'assurer la victoir & empêcher qu'il ne se ralliât. Ils avoient encore un autre raison c'est qu'ils ne croyoient pas au rapport de Plutarque qu'il fût digne d'un grand courage de tuer ceux qui cédent & qui ne se défendent pas. Ils oublie tent cependant cette maxime dans la retraite de Pyr rhus devant Sparte, dont ils menerent battant l'Ar riere-Garde avec tant de chalett, que sans s'en ap percevoir ils étoient déja dans la plaine & fort éloi gnés de leur Infanterie qui n'avoit pu suivre, lorsque Pyrrhus qui venoit de perdre son fils Ptolomée fi volte face, & attaqua les Lacédémoniens avec tant de rage qu'il en fit un carnage effroyable.

Antiochus dans la Baraille de Raphie contre Ptolomée Roi d'Egypte, Antiochus qui étoit un grand Capitaine & qui fut dans la fuite un des plus dangereus
Ennemis du nom Romain, tomba dans la même faute: car bien loin de profiter de son avantage, il dipartut comme le vaincu. & abandonnant son Armée
dans le tems que sa présence étoit le plus nécessaire,
il rendit inutile ce qu'il avoit de Troupes victorieuses,
pour courir après des suyards qui ne pouvoient plus
nuire, ce qui lui sit perdre la victoire qui s'étoit d'abord déclarée pour lui à une des aîles de son Armée.
Elle fut toute mise en déroute, & à peine eut-il etems de se retirer & de s'empêcher d'être coupé &

taillé en pièces.

C'est dans des conjectures semblables, & contre des Troupes braves & aguerries, & commandées par des Chets excellens, qu'on doit user de prudence dans une viétoire qui n'est jamais assurée, lorsqu'il reste quelPO PO 445 ces corps en entier ou de réferve ; car une bataille rest pas gagnée pour avoir vaincu à une aîle & mê-

is a un centre. Il faut être toujours dans une perquelle défiance dans une action générale, & se garc toujours des corps qui sont encore en entier & c tiennent bon: & certes ce n'est pas sans raison don dit qu'il faut faire un pont-d'or à son Ennemi

a fuit.

it le Prince Robert ou Rupert avoit fait usage de te maxime dont il avoit tres-grand besoin, & qu'il tait une seule sois un seul pont-d'or aux Parle-ntaires, sous le regne malheureux de Charles I, et 644. la guerre est été finie, mais le croira-t-on? Prince qui étoit neveu du Roi, tomba trois sois & etrois différentes batailles dans une saute toute semble à celle d'Antiochus: ce qui sur la cause des rux & des malheurs inoüis de Charles. Du moins se Prince Robert se fût corrigé à la troisséme, il réparé le mal des deux autres, & les Rebelles russent la fusifians pour faire voir qu'il faut toujours saire pont d'or à son Ennemi.

ONTENAGE: c'est un droit que le Seigneur bdal tire des marchandises qui passent sur les rivie-

, fur les bacs, & fur les ponts.

ONTONNIER, c'est un Batelier qui tient bac ou un grand bateau pour traverser les rivières

x lieux où les ports font établis.

ORTAGE: c'est le privilége par lequel chaque sticier ou chaque Matelot d'un Vaisseau, a pouvoir or embarquer pour soi jusqu'au poids de tant de sataux, ou jusqu'à un certain nombre de barils. brtage: c'est aussi la quantité de poids ou d'arrimatige peuvent porter ou embarquer des Passegers sur lprix de leur passage. Faire portage, c'est-à-dire, prer le canot par terre avec ce qui est dedans pour ster les chutes d'eau qui se trouvent dans quelques suves, tel qu'est celui de S. Laurent, où il y a des sutes d'eau qui empêchent de remonter en canot.

PORTE-BOSSOIR, en terme de Marine: est un appui fous le bossoir en forme d'arc boutant, ent le haut est ordinaitement ouvragé en tête de pre. Dans un Vaisseau de cest trente-quatre pieds long, de l'étrave à l'étambord, les porte-bossoir un pied de vent avoir dix pouces d'épaisseur & un pied de

PORTE d'Ecluse : c'est une grande clôture de

446 PO PC

Lois qui arrête l'eau dans les écluses. Les deux b tans de cloture se joignent en angle au milieu, seuvent par le moyen d'une grande quene qui force du levier.

PORTE-ENSEIGNE, chez les Turcs s'apelle Bas-Esky. Cet emploi est ordinairement dor

aux plus vieux Soldats.

PORTE-LOTS: ce sont les pièces de bois e regnent au reurtour d'un Bateau soncet, ou au Batiment au dessous des plat bords.

PORTE-VOIX: c'est une sorte d'instrume de ser blanc, dont l'usage est de porter la voix de

un lieu éloigné.

PORTE-PLEIN les voiles, ou simplemen c'est un commandement que fait le Pilote, le Caraine, ou quelque Officier qui s'appercoit le prem que le Timonier serre le vent de trop près, & f barboyer ou friser la voile du côté du lof. A ce co mandement on arrive tant foit peu pour faire pon plein, & empêcher de prendre le vent sur la voil ou autrement de prendre vent devant. Enfin c'est commandement pour gouverner enforte que les voil foient toujours pleines. Ce n'est pas un avantage chicaner le vent, fur-tout dans les longues routes, il vaut mieux faire porter plein. Porter peu de voile c'est n'en deployer qu'une petite partie. Porter ta de long, tant de gros : on dit qu'une pièce de be porte tant de long & tant de gros, pour dire que ce pièce de bois a tant de longueur & de groffeur. PORTEREAU: c'est une construction de be

PORTEREAU: c'est une construction de be qui se fait sur de certaines riviéres pour les rend plus hautes en retenant l'eau, ce qui en facilite navigation. Le Portereau est sait en forme de pom détang: c'est une grande palle de bois qui barre riviére, & qui à l'arrivée de quelque Bateau se le par le moyen d'un grand manche tourné en vis, g est dans un écrou, étant au milieu d'un fort chevale

PORTEURS d'eau, chez les Turcs Le demi rang des Soldats qu'on peut comprendre parmi l'Itanterie Capiculy: ce font les Sakkas ou Porteur d'eau de l'Armée. Cette eau est non-seulement po boire, mais encore pour se laver avant que de tai la priere, selon la courume superstituels des Turc Leur nombre est incertain, & ils n'ont point d'Okciets particuliers parmi eux, mais ils dépendent celui qui commande la Compagnie dans laquelle se servent. Ils sont en grand nombre auprès des Janisses.

PO PO

des Agemolans, des Topeys, des Gebers, des premrs Capitaines & du Grand-Visir. Ils portent l'eau d's des outres de peau sur des chevaux, que leur fernissoient autrefois les Paysans, qui en furent exempar le Sultan Mahomet, lorsqu'il fit la conquête digria. Ils n'ont jamais de repos, parce qu'ils doivent cours être attentifs à pourvoir d'eau, ce qui demide une continuelle agitation, & ce qui les rend legens les plus basanés de l'Armée. Ils sont aussi aant distingués par la difformité de leur visage que p la groffiereté de leurs habits, qui font ordinairennt de peau brune. Cependant ces Porteurs-d'eau p vent parvenir au rang des Soldats.

OR TEZ bien vos armes, terme de commandient d'exercice. Il apprend au Soldat d'avoir le cos droit dans le rang, la tête levée, les pieds sur lanême ligne affez en dehors & médiocrement écarte Le bras droit pendant sans contrainte, la main siche tenant le fusil à quatre doigts du bout de la offe, qui doit être vis-à-vis le milieu de la ceinture, ebrte que le coude gauche ne foit ni trop élevé, prop serré contre le corps , & que le fusil ne serre

pat contre le cou.

ORTEZ la main droite sur le fusil. A ce commidement le Soldat porte brufquement la main dite fur le chien du fusil, le glissant quatre doigts d la main gauche, de maniere que le bout de la pine soit vis-à-vis le menton, tournant un peu la clie, observant que le fusil soit dans la même sitition.

OSES: ce sont les Sentinelles que l'on pose:

gindes poles : voyez Tome II.

OSEZ vos armes à terre : ce commandement se se en quatre tems: le premier, en hauflant le fusil dla main droite : on le tourne de la droite en gliffit la main gauche sur le bassinet : au second on hisse le fusil avec la main gauche de la hauteur de leravatte, en portant la main droite sur la platine, l'aule sous le chien du fusil : au troisième, en se baisset on pose le fusil entre les jambes, la platine entre Moreilles du foulier, de maniere que les genoux ne sent pas pliés, se baissant seulement de la ceinture e haut: au quatriéme on se releve.

OSTES de campagne : ce sont des Fglises, nisons, cassines, censes, villages, grosses redoui, où il y a assez de monde pour tenir bon, & atudre du secours. Je ne trouve que M. le Chevalier

Folard, qui a traité de l'attaque & de la défense d maisons soit dans les villages, soit en pleine camp gne. Ces fortes d'actions ne regardent que les Officie particuliers. L'Auteur après avoir donné des préce tes pour attaquer ou défendre ces sortes de post donne des exemples de calsines, ou maisons attre quées & bien défendues, où le Lecteur peur beaucon s'instruire.

La gloire qu'on acquiert dans la défense d'un m chant poste est infiniment au-dessus des plus belles r sistances d'une Place forte, & des plus important d'un Etat. Henri Duc de Rohan rapporte dans s Mémoires la belle résistance de sept Soldats, ou plut de sept Héros, qui ensermés dans une méchante ma son de terre nommée Chambonat auprès de Carlat a reterent deux jours entiers le Maréchal de Themines qui marchoit vers le Comté de Foix avec sept mil

hommes, & fix cens chevaux.

L'attaque de la maison de Charles XII. Roi de Su de proche de Bender, est un des événemens le pl mémorable de la vie de ce Guerrier, vraiment extr ordinaire, & au-dessius peur-être des plus grands hor mes de l'Antiquité. Il n'étoit que lui huitième da cette maison. Sa vigoureuse désense est fans exempl & c'est la seule tête couronnée, à qui pareille avenu soit arrivée. M.le Chevalier Folard rapporte cette be action dans tout son entier: elle ne fait pas moins plaisir à lire chez lui, que chez l'Historien de sa vie.

L'attaque de la grande Cassine nommée la Bouli en Italie, dans laquelle se trouva notre Auteur, qui fut attaquée par le Prince de Wirtembert p'ordre du Prince Eugene est très - mémorable. N troupes y firent des prodiges de valeur, & les enn mis surent obligés de se retirer, avant la pointe jour, craignant que M. le Grand - Prieur n'engagune affaire générale. Ce Général trouva cette Cassicouverte de corps morts avec des marques d'une é sens de lou aux braves Compagnies, qui la désendoient, & ent autres à sept braves Grenadiers, qui désendirent haut d'un colombier, & qui ne voulurent jamais se te dre.

L'année 1705, fournit encore une défense de m se ntoute aussi hardie, dans un village de la Pologne, t M. le Comte de Saxe, aujourd'hui Maréchal de Fra ce, qui joint à une grande valeur une intelligence.

gndes parties de la guerre.

tant à Léopold, où il attendoit l'occasion, & une corte pour se rendre à Warsovie où étoit la Cour, partit vers la fin de Janvier avec un bon nombre Officiers, & les Gens de sa Maison. Il fut attade de nuit, dans le tems de la Confédération en Hogne, C'étoit dans un Bourg nommé Crachnith, les Polonois eurent dessein de l'enlever. N'avant dix-huit hommes il abandonna la Cour, & occur les chambres, où il posta deux ou trois hommes a cacune, avec ordre de percer le plancher pour pouvoir ter d'en haut sur ceux qui entreroient dans les étad'en bas. Ce qui fit un fort bon effet. Mais les Ilonois abandonnerent l'attaque d'en bas après v spir perdu beaucoup de monde, pour monter par I fenêtres. M. le Comte de Saxe, qui faute de monne pouvoit empêcher cette manœuvre, les laissa fre; il entra dans ces chambres l'épée à la main avec qu'il avoit d'Officiers, & tomba fur l'ennemi, qui r s'attendoit pas à une sortie si sourde, & sur-tout milieu d'une nuit obscure, où le courage tient lieu nombre. Il les passa presque tous au fil de l'épée. ls autres prirent le parti de se jetter par les fenêtres-Is Polonois tenterent encore une seconde fois l'anture avec le même fuccès, ce qui les obligea de fretirer. Ils se contenterent de bloquer la maison, d'attendre le jour pour voir le parti qu'ils auroient prendre.

Mais M. le Comte de Saxe n'ayant aucun quartier attendre, avec quatorze hommes qu'il avoit, prit la folution de tomber dans une de leurs gardes, qu'il pouvoit manquer de furprendre & de charger l'ée à la main, & il fe retira à Sandomir où il yoit une garnison Saxone. Cette action de M le Mahal Comte de Saxe, qui n'étoit alors que dans sa emiere jeunesse, lui sit beaucoup d'honneur, c'est héros que la France a enlevé à la Saxe & à la blogne, & qui par ses belles actions nous retrace le uvenir de celles des Condés & des Turennes.

POSTES: un Capitaine commandé pour aller ocper un poste, peut monter à cheval à cent pas aula du rendez-vous général: mais il doit se tourner de ms en tems derriére lui pour voir s'il ne va pas trop te,& si toute sa Troupe le suit sans trop se fatiguer, obrvant d'en ordonner la marche, selon que le terrein permet. S'il entre dans un pays couvert, & où il

Supp.

pourroit y avoir des ennemis, il ordonne une avant garde plus ou moins forte, commandée par un Ser gent, qui marche à cinquante pas, ou environ devar lui, & auquel il recommande de fouiller par-toutexac tement.

Il ne sçauroit prendre trop de précautions contre l' furprise, & les embuscades des ennemis. Il doit su vre de l'œil son avant-garde, si-tôt qu'elle fait halte ou qu'il la perd de vûe, il doit arrêter le gros de troupe jusqu'a ce qu'il ait des nouvelles de son avan grade, afin de ne pas donner dans la même embusca de, où elle pourroit être tombée, sans qu'ils'en si

apperçu comme il est souvent arrivé.

Si un Capitaine, ou tout autre Officier d'un plus haut c moindre grade commandé avec uncorps de Troupes por aller remplacer, ou occuper un nouveau Poste, rencont les ennemis chemin faisant, il doit employer toute valeur & sa capacité pour les combattre avec succè C'est pour lors qu'il doit prendre son parti avec a tant de prudence que de justesse, sans indécision, m me ruser s'il est nécessaire, pour les attaquer viveme & à propos : car souvent le gain d'une affaire déper d'une manœuvre hardie, qui affermit sa troupe, intimide l'ennemi, observant toujours de prendres avantages sans en négliger aucun, en s'emparant d meilleurs postes, sur-tout s'il est très-inférieur en noi bre, & qu'il soit obligé de combattre désensivement Il y a eu beaucoup d'Officiers battus, pour avoir n gligé par une présomption folle & trop ordinaire at jeunes gens, de se faisir d'une haye, d'un ruisseau d'un passage, d'un bois, d'une maison, ou maz re, enfin d'un terrein, qui auroit donné de la supéri rité. On doit principalement prendre garde de ne point engager trop avant, crainte de tomber da quelque piège, & pour conserver une retraite assurés afin de se retirer en cas de besoin. On ne scauroit e gore trop s'attacher à menager son feu, & à s'en se vir a propos fans s'en jamais dégarnir abfolument.

Un Officier doit faire observer un bon ordre à Troupe avec un grand filence, pour faire execut avec facilité ses commandemens, & encourager ! Soldats par une contenance serme & aisée; il de rappeller toute sa force ayant toujours pour principoliet de remplir la commission dont il est charge. Pol lors il faut autant qu'il est possible qu'il envoye le exprés » même-qu'il écrive s'il se peut, pour informa le Cénéral et ce qu'il lui ste s'il s'esprésa, me la Mayor Cénéral de ce qu'il lui ste s'il s'esprésa de ce qu'il lui s'esprésa de la ce qu'il lui s'esprésa de ce q

re quand la chose mérite attention. Q uand il est arrè a son posser pendant que les Caporaux posent les Satinelles, & que ses Sergens prennent la consigne de cix qui quittent le posse, il doit aussi s'entretenir ac l'Officier qu'il réleve sur toutes les choses, qui pivent contribuer à la sureté & à la désense de son ple, le questionner sur tout ce qui peut lui donner d'éclaircissemens, lui demander s'il n'a pas eu des nivelles des ennemis, par quels chemins, ils pour-rent venir à lui, s'ils sont campés loin de la, s'ils n'ont p sour-rent venir à lui, s'ils font campés loin de la, s'ils n'ont p sour-rent venir à lui, s'ils sont campés loin de la, s'ils n'ont p sour-rent venir à lui, s'ils sont campés loin de la pas vu de leurs

ptis.

Juelque habile, quelque entendu qu'on foit, il est en bon Officier de faire de pareilles questions. Souvit les personnes du génie le plus borné peuvent nous dancr des lumieres sur des choses qui auroient échapa notre pénétration; & sur lesquelles on peut prendre de précautions excellentes, sur tout à la guerre, où il et tirer utilité de tout. Quand la vieille garde est pite, & hors la vuë de son posse, il doit faire pocles armes à son détachement, en le disposant comni il voudroit, qu'il sût posse en cas d'attaque, de san que chaque Soldat connoisse son posse, de son soient ensemble, pour éviter le desordre, & lonsussembles, pour éviter le desordre, & lonsussembles, qu'and en prendier mende

le Commandant du poste doit ensuite visiter le fort Ble foible de son poste, accompagné de ses Officiers halternes, pour les instruire, écouter leurs sentimas, leur faire des objections convenables, leur ke voir les endroits, où ils pourroient se tromper: arcontraire les approuver s'ils ont raison, & même fire leurs avis, s'ils font conformes au bien du ferve. Il doit encore examiner si toutes les Sentinelles le bien postées, si elles sçavent leurs consignes, s'il n't pas nécessaire d'en augmenter, d'en diminuer le nobre, ou de les doubler dans certains endroits, le de jour, ou de nuit, reconnoître le terrein, les olmins, & les avenues, par où les ennemis peuvent pir, afin de faire mettre quelque petit poste en avant, s'en est besoin, pour pousser des Sentinelles qui de-Evrent de plus loin.

al trouve que son posse ne soit pas bien retranché, il nicatroit trop promptement le faire, soit avec des a lis d'arbres, des charrettes, des madriers, de granges, des tonneaux remplis de tesse,

ou de fumier, & s'il en a le tems avec un retranche ment de terre, soutenu par des fascines, ou saucit sons, piquetes, & même, s'il le peut, le faire fraiser 8 palissader, employant enfin toute son habilete à l mettre en état de s'y défendre vigoureusement, san courir risque d'y être enlevé. Souvent on se trouve poi té dans des Cimetières, châteaux, & maisons, où faut faire des réparations aux endroits infultables : ne doit pas ménager ses peines, celles de ses subaltes nes, ni celles de ses Sergens, & Soldats, dans un occasion, qui lui est si importante. Mais s'il s'agit d s'établir dans un poste, où il n'y ait pas eu de garde il doit employer tout son sçavoir pour n'omettre rie de toutes les précautions praticables, afin d'y être e sureté, & en état d'y faire une courageuse désense portant lui-même ses Sentinelles, leur donnant la con figne, enfin mettant en usage toute la prévoyance po fible, pour se mettre hors d'insulte, sur-tout il de bien prendre garde en se postant de n'être pas con mandé par quelque hauteur, ou maison voisine, d'e l'on puisse le battre à revers, de facon qu'une troupe fait assommer sans pouvoir se défendre.

Quand un Officier à son posse à donné tous les o des certaires pour la regularité du service, il de s'attacher à contenir son dérachement dans les régl d'une exacte discipline, & empêcher qu'aucun Sc dat ne s'écarté. sons quelque prétexte que ce pui être. Car combien d'Officiers battus & enlevés po n'avoir pas eu toute leur troupe assemblée, ou po avoir éte vendus ou trahis par des déserteurs dele posses, auxquels ils avoient donné occasion de dei cer par leur trop grande facilité. Si les Sentinelles aw tissent qu'elles apperçoivent de loin du monde s'éparment, ou en troupe, il doit envoyer un Sergent au quatte fusiliers pour reconnostre; & suivant ce q'c'elt, il doit saire prendre les armes à son détainment afin d'être sur ses gardes, & de faire arrêtere

ce qui passe à portée de son poste.

Si le Général de l'armée, les Princes du Sang, Princes légitimés de France, & autres Officiers Gér raux paffent à son posse, soit pour le visiter, ou ; trement, il doit leur rendre les honneurs, qui leur s' dûs. Cependant il y a des détachemens, ou posse portée de l'ennemi dans lesquels le Tambour ne c point battre, crainte d'être découvert, ou faire s' percevoir la marche des Généraux, qui les visitent és à la prudence du Commandant à le conduire en ce

ais il doit poliment en faire ses excuses à ces Setneurs, ou autres Officiers Généraux, & leur expliuer la raison, qu'il a euë, pour ne pas leur rendre

s honneurs qui leur sont dûs-

Vers le soir il doit donner le mot & celui de raliement ses Officiers, Sergens, & Caporaux, leur dire toutes s rondes, & patrouilles, qu'il ordonne que l'on faspendant la nuit, & de quelle facon il pretend qu'els soient exécutées, faisant doubler les Sentinelles dans s endroits nécessaires, & leur prescrivant de les visir de quart d'heure en quart d'heure, ou au moins utes les demi heures, afin qu'elles soient alertes, d'éviter la surprise. Ensuite il doit faire prendre les mes à son détachement pour en faire l'appel, & insuire encore plus précisément les Soldats de leur pofen cas d'attaque s'il est à portée des ennemis. La meilure maxime est de leur faire garder toute la nuit urs armes entre les bras, ou en bandouliere autour e leur feu, observant de faire cacher la platine de urs fusils, pour empêcher que la pluye, ou la rosée e les mouille. Avant le point du jour, il les fait reettre à leurs postes, & les y fait rester jusqu'à ce

le la découverte ait été faite.

Quand le Commandant d'un poste apprend des nouples des ennemis, il doit les écrire dans une lettre en circonstanciée & la faire tenir par un exprés auénéral de l'armée, ou au Major Genéral. Il doit enroite leur envoyer les deserteurs qui arrivent à sou ofte, escortés par un Sergent, & un ou deux Fuliers, à moins qu'il ne sit trop éloigné, auquel cas doit les faire garder à vuë, après les avoir fait déumer, pour les amener avec lui en descendant sa and, & les leur faire conduire en arrivant dans le amp; & il ne peut en engager aucun pour servir dans. Compagnie, ou dans son Régiment, ou dans quelue autre, sans en avoir la permission du Général de armée.

PETITS POSTES séparés: souvent on détahe un Sergent avec quelques Fusiliers à de petits poss avanués. Ceux qui sont chargés de cette commison ne sçauroient y apporter trop d'attention. S'ils pprennent quelque chose des ennemis, ou qu'il artiquelques déserteurs, ou autres personnes à leuple, ils doivent les arrêter, & les envoyer plûtôt que faire se peut sous une escorte suffisante à l'Ossiier, qui commande le principal posse. Lorsque ces sits posses sont relevés, ou qu'ils ont reçu ordre de tit fo fo

le retirer, ils doivent rejoindre en bon ordre le gros de la troupe, dont ils ont été détachés. Je ne parle poin ici de la manière de surprendre & d'enlever un poste

voyez TOME II.

POSTES: tirer les postes au sort dans un garnison. Les Officiers ne sçauroient se rendre troj régulièrement à l'heure & au rendez-vous marque pou girer au fort leurs postes, afin de ne point faire atten dre l'Officier Major de la Place, qui fait cette fonc tion, & qui a soin de les enregistrer suivant l'ordre, & l'usage établi dans les garnisons. Dans de certaines ou fait tirer les postes une ou deux heures avant que d monter la garde : en d'autres à la tête de la garde quand elie est assemblée pour aller monter la parade & en d'autres lorsqu'elle est en bataille, & prête défiler. C'est à eux à se conformer à ce qui se prati que la dessus dans la Place, où ils se prouvent. Leu devoir est de tirer leurs postes eux-mêmes, & noi de les faire tirer par d'autres, ni de les changer entr eux après avoir tiré, ce qui est très-expressément dé fendu par les Ordonnances du Roi.

POT A BRAI: c'est un pot de fer, dans le

quel on fait fondre le brai.

POT de pompe : c'est la même chose que chopi nette : mais pot se dit plus sur mer, & chopinette su terre.

POTENCE de Bringuebale. C'est en terme de Marine une piéce de bois sourchue par la pompe dan

laquelle entre la Bringuebale.

POUCE c'est une mesure, qui comprend la don rieme partie du pied de Roi. Le pouce contient douz lignes, dont chacune est large de la grosseur d'u grain d'orge. Le pouce superficiel quarré a cent que rante de ces lignes, & le pouce oblique en a mille se cent vingt-huit.

POUDRE muëtte: poudre fourde: elle se savec de la poudre commune, en y ajoutant du borax & la pierre calamine, ou du sel armoniac, ou de Taupes vives, calcinées, ou de la seconde écorce de fureau. On appelle poudre neuve sur mer, de la poudre

qui n'a point encore été portée à la mer.

PO UDRE. Suivant plusieurs Ordonnances le Entrepreneurs ne doivent employer dans la confection des poudres que du salpêtre de trois cuites, bie dessalé & dégraisse, ni de charbon que de celui de boi de Bourdaine. Il leur est enjoint de faire battre le goudres dans les mortiers du moins gendant 24, heur PO PO 455

n, & on ne doit livrer dans les magazins aucune udre à gros grain appellée poudre à Canon, maiscelle appellée poudre à Moufquet. Les poudres et éprouvées dans les mortiers: & ces mortiers nets à 45 degrés d'élevation, font chargés de trois ces de poudre, lefquelles doivent porter un bouler foixante livres fans tamfon, ni plateau au -dela co. toifes. Les poudres ne font point reçues dans magazins après le radoub, qu'elles n'ayent été mifen état que trois onces dans un desdits mortiers ne foffent le boulet au-dela de 45. toifes.

OUDRIER: c'est une horloge de sable, dont le sert sur mer, qui doit durer une demi-heure. OULAFNS, étances; les poulains tiennent. Prave du Vaisseau, dans se tems, qu'il est sur le cintier. On ôte ces poulains, ou ces étances les dermrs, quand on veut mettre le Vaisseau à l'eau.

OULIE: c'est un corps rond, sait de bois, out dimétal en forme de disque, ou d'affiette avec un dix tout autour pour entortiller une cerde. Elle au trou dans le centre, pour y passer un aisseu, aour duquel elle tourne. Les poulies son nécessaires l'Artillerie, comme à enlever les machines de grre. On s'en set dans les Vaisseux : on s'en sert assaux grues, engins, autres machines, pour empher que les cordages ne se frotent en élevant des taleaux. La poulie est emboètée dans ce qu'on appellécharpe, ou mousse, & par ce terme de poulie, on Enprend le tout ensemble, seavoir le mousse, ao Enprend le tout ensemble, seavoir le mousse, au comprend le tout ensemble, seavoir le mousse, au comprend le tout ensemble, seavoir le mousse, au contra de le contra de la contra de le contra de la contra del

le ou rouët, & l'aissieu.

va diverses fortes de poulies, selon lesidivers usa-8, auxquels elles sont destinées. Les unes sont longs, les autres rondes. Il y en a qui ont deux, trois Equatre rouës les uns sur les autres, & on les apple de doubles poulies. Les unes sont frapées, lesares s'ôtent , & se remettent. La plapart sont fra-Ps par dessus, ou par dessous, & quelques-unes le fit par ces deux endroits. Les plus petites sont dans u etrope, qui les suspend par le moyen d'une goule, ou entaille, qu'elles ont au côté, & où l'etropentre. Il y en a qui sont tenuës par des crocs, & es s'ôtent, & se remettent. On fait les roilets dus l's le plus solide, & le plus uni, & aussi de cuivre: (elques-uns veulent qu'on donne de large aux poudeux fois la groffeur, ou l'étendue de la rondeur desedes, qui doivent passer dans les poulies. If y a d poulies simples, des poulies de palan, des pou416 PO PR

hes à trois rouets, & des poulies communes. La posstie simple est un mousse, où il y a seulement une poulie. La poulie double est celle, où il y en a deux su un aisseu, l'une à côré de l'autre La poulie de palan e'est un mousse double, où il y a deux poulies, l'unfur l'autre, quelquesois trois, & quelquesois jusqu', quatre.

POUSSE-BARRE: c'est un commandement que l'on fait à ceux, qui dans un Vaisseu virent a cabestan, pour obliger à travailler plus fortement.

PRAME: c'est une sorte de barque ou bateau

dont on se sert dans les canaux.

PRENDRE: l'ai fait voir Tome II. que ce terme est militaire : on dit : prendre les Villes d'assur par famine, &c. prendre des quartiers de rafraichisse mens, &c. prendre son ennemi par derrière, &c. c'el aussi un terme de marine : on dit : prendre vent devam c'est-à-dire que le vent se jette sur les voiles d'un Vail seau, sans qu'on le veuille : prendre un ris, qui est racour la voile à une hauteur déterminée, prendre bosse qui est l'amarrer; prendre chasse ; prendre terre, &c.

PRENEUR, Vaisseau preneur, c'est un Vais

feau qui a fait une prife.

PRENEZ la cartouche : à ce commandement d l'exercice, on la prend, la tirant hors de l'étui, ti nant le bras tendu, éloigné du corps à la hauteur c la ceinture.

PRENEZ le fourniment : cet autre command ment se fait en serrant fort le ressort du fourniment & ne le lâchant point, qu'on n'ôte le fourniment

canon.

PRENEZ le poulverin : ce commandement fait, en prenant le poulverin à poignée de la ma droite en l'éloignant du corps.

PRENEZ la bayonnette : on porte la main l

la poignée de la bayonnette.

PRES & plein: c'est un commandement que l'fait au Pilote d'un Vaissau, ou au Timonier, d'all au plus près du vent, mais ensorte que les voi soient toujours pleines.

PRESENTÉR: ce terme est marin: on dit pi fenter au vent, presenter la grande bouline, present le cap à la lame, presenter un bordage, presenter

membre.

PRESENTEZ vos armes: ce commandement: P'exercice se fait en trois tems. Au premier on porte main droite sut le chien du fusil, le tenant droit;

PR PR vant soi, détaché du corps, la main droite vis a vis

a ceinture. Au second on fait un demi-tour à droite, renant le fusil de la main droite, & le bras tendu devant le milieu du corps, la platine à la hauteur de a cravate. Au troisième on laisse tomber le fusil sur la nain gauche, tenant le bout fort haut, de manière we le bout de la crosse, soit vis-à-vis le genou droit, eloigne d'un demi-pied, & les armes se trouvent resentées. Il faut tenir le bout du canon fort haut, de nanière que la bayonnette paroiffe au-dessus du Soldat. PRESSER, en terme de marine : c'est contraindre es Mariniers à servir sur les Navires de guerre. Cette

acon de parler est Angloise : on dit en France fermer s Ports, mettre un Embargo.

PREST: j'ai dit Tome II. que c'est le payement e solde, que le Roi sait saire tous les cinq jours a ses, roupes. C'est aux Sergens à faire le prêt à leur Comagnie conjointement avec leurs Officiers. Ils doivent kaminer avec exactitude, si chaque Soldat n'a rien per-1 de son armement, ou de son habillement, afin de le ire réparer à ses dépens;en lui retenant un sol & demi fa paye, jusqu'a ce qu'il ait dequoi payer, ce qui i manque : & s'il y a de la faute ou de la néglince du Soldat, on le met en prison pour le rendre igneux : lorsque les Sergens exécutent cela réguliéreent, il ne manque jamais rien à leur troupe, & un eiment est toujours bien tenu. Aussi c'est aux Serns que l'on doit s'en prendre, quand on trouve elque chose à redire à leur Compagnie.

Il est bon que de tems en tems du moins, les Offirs subalternes, fassent faire en leur presence, le et aux Sergens, qu'ils fassent assembler leurs Soldats. r chambrees, avec leurs armes & bagages dans leur gement, pour examiner s'il ne leur manque rien; suite ils font donner le prêt au chef de chaque chame, qui en est l'œconome. Lorsqu'il y a quelque dat malade, il doit le faire porter à l'Hôpital le nr du prêt, sans attendre au lendemain. Moyennant attentions, un Régiment est toujours bien tenu, & tit en dure davantage. Les Officiers subalternes, event aller rendre compte à leurs Capitaines de ce eils ont trouvé a rétablir dans leurs Compagnies, & les Capitaines négligeoient d'y remédier, ils ne sçautent se dispenser d'en donner avis au Commandant ou Major du Régiment. Le Capitaine doit aussi de tems ctems faire le prêt à sa Compagnie, conjointement ac fes Officiers subalternes, & fes Sergens : du moins

Supp.

il doit le faire faire quelquefois devant lui, avec touteles circonffances nécessaires: & lorsqu'il ne trouve pai à propos de prendre ce soin lui-même, il doit teni la main à ce qu'on lui rende un compte exact de tou ce qui a été fait la-dessus, S'il est obligé de s'absenter il charge un Officier de sa Compagnie, de tenir ur Etat juste de la recette & de la dépense, pour lui er rendre compte à son retour, & être en état lui-même de le saire à ses Soldats.

PREST de la Cavalerie: le Major, ou Aide. Major dans la Cavalerie, fait le prêt au Maréchal de Logis de chaque Compagnie de fon Régiment. Celuici paye les Cavaliers tous les quinze jours en garnifon, & tous les dix jours en Campagne. Les Brigadiers, en l'abfence ou maladie des Maréchaux de Logis, font obligés à leurs mêmes fonctions. Ils fom le prêt aux Cavaliers, ils tiennent un état du nom & ancienneté des Cavaliers de leurs Compagnies, ils le

commandent, &c.

Un Soldat convaincu d'avoir volé le prêt de for Camarade, doit par l'Ordonnance du 1. Juillet 1727 être condamné a mort ou aux Galéres perpétuelles, fuivant les circonstances du cas. Par un Réglement fait pour les Gardes Françoises, en Garniso a Paris, il est défendu aux Sergens d'affecter de fair le prêt à leur Compagnie dans un Cabaret, pour obliger les Soldats à y aller boire. Si guelqu'un le fait la Major doit les envoyer en prison, & en avertir le Colonel ou le Commandant du Corps, en son absence, pour interdire ledit Sergent, & en avertir s' Majesté.

P'R E V O S T : depuis la feconde Edition de c Dictionnaire, un de mes Libraires m'a remis il y s' quelque mois , quelques Notes, que lui a fournies ur de se amis, sur l'article de Prevôt des Armées. Elle m'ont fait voir que j'étois tombé dans quelques fautes fur la foi cependant de plusieurs Auteurs célèbres dont les uns sont morts & les autres vivent encore J'ai obligation à la personne qui nous a communique ses lumières, pour en faire part au Public dans c Supplément. Ce que j'ajoute encore, je l'ai puisé dan des sources plus pures, & l'Etat de la France, el entr'autres un des Livres que j'ai consultés sur c supplément.

Nous connoissons en France le Prevôt-Général d la Connétablie : le Prevôt de l'Hôtel de Sa Majesté le Prevôt-Général de l'Isse de France : le Prevôt-Gé

wal des Monnoyes: les Prevôts, appellés autrefoisjovinstiaux, & qu'on appelle aujourd'hui Prevôts des aréchaussées. Les Régimens, qui ont Grand Etatlajor, ont encore chacun un Prevôt particulier, qui

urche à la fuite du Régiment.

PREVOST-GENERAL de la Connétablie (ndarmerie de Maréchaussée de France, Camps de mées de Sa Majesté. C'est M. Florentin Poulet, Gevalier. Seigneur de la Tour, qui occupe aujouroui cette Charge. Pour en trouver l'origine, il faut monter à celle de Connétable de France, établie des I deuxième Race, qui, comme je l'ai dit Tome I, au pt de Connétable, a succedé à celle de Grand Sénéchal France. Lors de l'établissement de cette Charge. is Rois lui accordérent, pour l'exécution de ses Ores, une Compagnie d'Ordonnance attachée à sa perne er à sa suite. C'est la même qui s'est perpetuée qu'à ce jour. Car quand la Charge de Connétable a supprimée par l'Edit de Janvier 1627. les foncen ont été réunies aux Maréchaux de France, ent le premier le représente, & chez lequel le Pre-Général de la Connétablie, erc. a un Corps-de-(rde établi où elle fait journellement son service, ce q non obstant la suppression de la Charge de Connéble, à toujours fait conserver à l'Officier qui est à trête de cette Compagnie, le titre de Prevôt-Génér de la Connétablie, Gendarmerie de France, Camps Armées de Sa Majesté, on y a seulement ajouté, & Irréchaussée de France.

On trouve cette Charge déja existante sous le régne de le la Conmeni II. avec le titre de Grand-Prevot de la Conmeni ile de Panse. Cet Office donne
a elui qui en est revêtu, le titre & le rang de MestreaCamp de Cavalerie. Il a inspection sur toutes les
suréchaussées du Royaume, & sa Compagnie est la
pmière, c'est-à-dire, la Colonelle de toutes les autres
dectte espèce. Il est ne Prevos dans les Camps &
Fnées du Roi, pendant la guerre. Il commet les
ares Prevos pour les autres Armées. Quand il est
eployé à l'Armée, il a son logement à la suite de
llour, & aux Camps & Armées: il est logé immédement après le Maréchal des Logis de l'Armée.

I nomme & présente au Roi tous les Officiers & Crdes de sa Compagnie , qui obtiennent sur la Nonation des Provisions en Chancellerie , & il a Séance poix delibérative à la Cométablie du Palais. Il com-

mande les Maréchaussées quand elles sont assemblées comme lorsque le Roi commande le Ban & l'Arriére.

Ba 2.

Il veille à ce que les Ordonnances Militaires soient observées. Il connoît de tous cas prevosaux, & autres attribués aux Juges extraordinaires. Il est Juge et dernier ressort, Civil & Criminel, & de Police, dans les Camps & Armées, où il met le taux aux vivres & donne les Passervets aux Marchands Munitionnaires, Artisans & autres, suivans les Armées. Il connoî de l'enterinement des Brevets de Grace, accordés au Deserteurs. C'est ce qui est porté dans l'Ordonnance

d'Avril 1681.

Ce Prevôt-Général de la Connétablie, drc. a fous lu les Officiers suivans; trois Lieutenans d'Epée, qui on par leur Charge, le titre d'Ecuyer, Conseiller du Roi. un Asselseur, un Procureur du Roi, un Greffier, qua tre Exempts, quarante-huit Gardes, y compris le Trom pette. Cette Compagnie a un Commissaire, & un Con trolleur, A l'Armée, ces Officiers ont d'extraordinair par mois: le Lieutenant 150. livres: le Procureur de Roi 100. livres : les Exempts 60. livres : le Greffier 60 livres : les Gardes 25. livres. Les Officiers d'Epée d cette Compagnie, montent la Garde, & font le ser vice auprès de l'Ancien Maréchal de France, repré sentant le Connétable. Ils sont commis à la garde de personnes de qualité, Gentilshommes, Officiers, qu ont des démêles : & le Prevo:-Général affilte che l'ancien Maréchal de France, aux assemblées qui s' tiennent au sujet de ces démêlés.

Les Gardes portent le hoqueton d'orfévrie à fon bleu : pour devise, la premiére lettre du nom du Roi qui est une L couronnée, cotoyée de deux mair droites, armées de gantelets, fleurdelisés, sortant d'un nuée, & portant une épée nuë, la pointe en haut. Ce Officiers sont du Corps de la Gendarmerie. Ils ont ét confervés dans la qualité & privilége de Cornmençaux J'ai encore à dire sur ce sujet, que le Prevôt-Généra de la Connétablie, a droit de suivre les Armées; les autres Prevôts particuliers, érigés par Louis XII ne servent que sous lui, quand il est à l'Armée. Ce i sont point les Soldats de Garde, ni les Archers, qu lient les Criminels: quand il y a des Criminels, c'e la Garde qui en répond, & supposé que l'on veuil les faire attacher, il y a des Geoliers qui font cen fonction.

Il n'est pas possible de connoître le premier, qui

PR

Ccupé la Charge de Prevôt-Général de la Connétablie, t même ceux qui lui ont succedé. Le premier que l'on ouve, est Tristan l'Hermite, & ensuite:
François Pataul, Seigneur de la Voulte.

4. Août 1545. Claude Genton, Chevalier, Seigneur des Brosses.
Antoine Dubois.
Pietre-Florentin Poulet.
Nicolas Boroy.

3. Mai. 1563. Jean Raoulx, Seigneur de la Mardelle.

Mardelle.
Le Sieur de Gluligny.
4. Mars 1577. Jean de la Valette, Seigneur du Montil.
Septembre 1588. Alphonfe Fredy, Seigneur du

Moulinet. B. Août 1596. Nicolas Rapin , Seigneur de la

Cholerie.

Janvier 1605 Louis Morel.

Decembre 1613 Jean Midon.

3. Mai 1615. Guillaume Gamar. 4. Janvier 1617. Adrien de la Morliere.

2. Fevrier 1622. François Lhuillier. 7. Août 1623. Jean de la Gardette.

2. Avril 1625. Victor de la Gardette, son frere.
6. Juin 1653. Antoine de la Gardette, fils.

7. Juillet 1660. Antoine le Grain. 3. Fevrier 1674. Henri le Bel. 5. Avril 1675. Nicolas le Grain.

6. Août 1681. Etienne Germain, Marquis de S. Germain.

Mars 1694. Nicolas Binot, Seigneur d'Estoutteville. 5. Janvier 1704. Louis - Gilles Binot, Seigneur

d'Estoutteville. 2. Mai 1706. Denis de la Coste, Seigneur de

Grefoin.
5. Fevrier 1715. Jean le Dos, fieur du Chevron.
4 Decembre 1731. Meffire Charles - Florentin Pout, Chevalier, Seigneur de la Tour, Prevôt-Général la Connétablie , Gendarmerie & Maréchauffée de rance, & des Camps & Armées de Sa Majefté, lethre-de-Camp, & Inspecteur-Général de toutes les taréchauffées du Royaume.

PREVOST de l'Hôtel du Roi, & Grand-Prevôt: France. C'ett aujourd'hui M. le Comte de Mont-

Qq ii

fereau, Lieutenant-Général des Armées du Roi. L Grand-Prevôt de l'Hôtel, prête ferment de fidelit entre les mains du Roi, & il est reçu au Grand-Con feil où il a séance, comme Conseiller d'Etat.

Il a droit de nommer à toutes les Charges qui dé pendent de la fienne, & fait expédier par son Secre taire des nominations, fur lesquelles le Roi fait ex pédier des Provisions scellées du grand Sceau, à ceur auxquels il est absolument nécessaire d'en avoir com me sont les deux Lieutenans-Généraux de Robe lon gue, & du Greffier en chef. A l'égard du Lieutenam Général de Robe courte, & des quatre Lieutenans pa quartier, ils sont obligés de prendre des Provisions de Roi. A l'égard des Exempts, ils font aftreints à pren dre des Provisions du Roi, mais les Gardes n'en pren nent que du Grand-Prevôt. Dans les voyages du Roi le Grand-Prevot a droit de choisir son logement apre que les Princes, les Ducs & Pairs, les Maréchaux d France & autres Grands Officiers de la Couronne & les Secretaires d'Etat, ont pris le leur : c'est pour quoi on l'appelle le dernier aux rangs.

On trouve que Guyot de Lauziére, Maître-d'Hôte du Roi, est nommé Prevêt de l'Hôtel. Dans des Let tres de Louis XI. du 4. Fevrier 1475. Pierre de Mi raumont, Auteur d'un Traité, qui a pour titre, l'Prevôt de l'Hossel, & Grand-Prevost de France, im primé en 1625, a donné une Liste exacte de ses su cesseus, jusqu'à François du Pless, Seigneur de Riche lieu, pere du Cardinal de ce nom, qui sur la démissió en Nicolas de Beaustremont, Baron de Senecey, sur pour ude l'Office de Prevost de l'Hossel, par Lettres dernier Fevrier 1578. & par les mêmes Lettres, Hen III. unit à cette Charge, celle de Grand-Prevost de France, avec une grande ampliation de droits, & d

prérogatives pour l'une & pour l'autre.

Au mot de Gardes de la Prevosté de l'Hostel Tom de ce Dictionnaire, pag. 537. on trouve la List des Anciens Juges Royaux du Royaume, dont Thevenostut le premier, & celle des Grands-Prevosts de l'Hêtel, qui ont succedé aux premiers. Pierre Pelleret sou Charles VI. selon l'Auteur de la Carte Militaire d'France, & plusseure sutres, a été le premier Prevé de l'Hôtel. Pour l'origine de la Charge de Grand Prevost de France, on ne la connoît point : ce n'eque par les Lettres de Provisions du Seigneur de Riche lieu, que l'on apprend qu'elle avoit été possééée successivement par les Sieurs de Chandrieu & de Montrond.

463

Miraumond écrit Chandiou & Monterud). Par Arrêt rendu au Conseil de Régence le 7. Août 18, le Prevost de l'Hostel du Roi , Grand-Prevôt de ance, a été rétabli dans l'ancienne possession de ses loits, de juger les affaires qui se passent dans l'eninte de la Cour. Il est Capitaine d'une Compagnie quatre-vingt-huit Gardes, non compris les deux qui rvent auprès de M. le Chancelier, ou de M. le Gardes Sceaux de France. Il a sous lui deux Lieutens-Généraux de Robe longue, un Lieutenant-Généordinaire de Robe courte, qui commande les Ars sous l'autorité du Grand-Prevost : cette Charge a créée par Louis XIV. quatre Lieutenans servant r quartier : en l'absence du Grand-Prevost, ces Lieuians prennent les ordres immédiatement du Roi. Ils t droit de resignation movennant quinzaine, en vant le droit d'Agrément au Grand-Prevost, comme Officiers de Judicature de la Prevôté de l'Hôtel. ivant les Réglemens, le Lieutenant qui est de quarr, doit en l'absence du Grand Prevost, se presenter us les jours une fois ou deux devant le Roi, pour avoir si Sa Majesté n'a rien à lui commander, & il tenu de l'informer en l'absence du Grand-Prevoft, tout ce qui survient d'extraordinaire dans le quarer de Sa Majesté, pour recevoir sur cela ses ordres. Le Grand-Prevost de l'Hôtel a dans sa Compagnie ouze Exempts, ayant titres de Capitaines Exempts s Gardes de la Prevôte de l'Hôtel . & Grande Preté de France. Un de ses Exempts, est Exempt orditire. Cette qualité lui a été confirmée par Arrêt du onseil d'Etat le 18. Octobre 1700. Tous les Lieunans & Exempts, ont le titre d'Ecuver. Des quatrengt-huit Gardes , il y en a vingt-deux , qui servent par lartier. Ils font aufli bien que leurs Officiers Comlençaux de la Maison du Roi, & en cette qualité on ur donne des viandes de chez le Roi, aux quatre onnes Fêtes de l'année, & ils ont droit de Committius au Grand Sceau.

De ces quatre vingt-huit Gardes, chaque Intendant e Province, est obligé d'en avoir deux, ou au moins au auprès de sa personne. Il y a deux Commis au resse pour informer sous les Lieutenans de Robe outre à la Campagne, & hors de quartier : alors ils but tenus dans 24, heures, d'apporter au Gresse leur isormations, & saire amener les prisonniers pour être terrogés par les Lieutenans de Robe longue, lesquels als ont droit d'instruire & Juger des procès crimiques de la company de la

Qqiiij

PR nels à la suite du Roi, & dans le quartier de Sa Me

iestė.

Ouand le Roi fort de son logis, à pied ou en chai se, ou en carosse à deux chevaux, les Gardes de l Prevôté de l'Hôtel, ayant leurs Officiers à leur tête marchent à pied devant Sa Majesté, commençant l marche devant les Cent Suisses, qui marchent à la têt des chevaux du caroffe. Le Roi fortant à cheval ou el carosse à six ou huit chevaux, les Gardes de la Pre vôté de l'Hôtel ne suivent point; mais quand le Ro passe, ils sont seulement ranges en haie au dehors di logis de Sa Majesté, tout joignant la porte, ayan leurs Officiers à leur tête, & quelquesois même 1 Grand-Prevost s'y trouve tenant son bâton de comman dement.

A S. Germain-en-Laye & à Fontainebleau, il v a ui petit terrein de la largeur du fosse, hors de la maîtress porte, de la largeur de la principale cour du Château & c'est sur ce terrein, que les Officiers & les Garde de la Prevôté de l'Hôtel, se rangent en haie des deux côtés. Mais aux Châteaux & autres lieux où un femblable petit terrein ne se rencontre point, alors le Officiers & les Gardes de la Prevôté, prennent hors le porte un terrein de la longueur de la pique, que le Ré giment des Gardes-Francoises & Suisses, & autre Gardes, sont obligés de leur laisser. Il faut remarque que les Sentinelles déja posées pour la Garde de S Majesté, hors cette première porte du Château, soi du Régiment des Gardes-Françoises & Suisses, soi quelquefois en leur absence, des Mousqueraires ou de quelque autre Compagnie d'Infanterie, demeurent tou jours à leur même poste contre la porte, & que le Officiers & Gardes de la Prevôté se rangent en hait des deux côtés du chemin, depuis ces Sentinelles er avant, dans une longueur de pique, comme il est di ci-dessus, & après eux le Colonel du Régiment de Gardes, ou bien le Capitaine, ou autre Officier d Troupes, cui ont monté la Garde hors le Château puis les Soldats rangés en haie des deux côtés di chemin.

Un des Exempts de la Prevôté de l'Hôtel, étoi autrefois détaché de la Compagnie, & alloit servis auprès de M. le Chancelier; mais au mois de Ma 1636. Jean Picot ayant finance quelque fomme, fur créé Exempt de la Prevesté, pour servir continuelle ment auprès du Chancelier, ou auprès du Garde des Sceaux, C'est pour la Garde des Sceaux, que cet PR PR

(Rejer & les deux Gardes de la Prevôté sont confti-

tis. Dans la suite on donna le titre de Lieutenant a dte Charge. Celui qui la possede a bouche en Cour, Elogement chez M. le Chancelier, ou Garde des Laux, & place dans son carosse. Deux Gardes de la Levôté étoient indifféremment pris de la même Comrenie, & servoient auprès du Chancelier. Mais par Fit du mois de Janvier 1641. registré au Grand-Inseil le 10. Septembre suivant, le Roi a créé deux Carges fixes de la Prevôté de l'Hôtel, qui servene citinuellement auprès de M. le Chancelier ou Garde 6 Sceaux, Par Arrêt du Confeil d'Etat donné à S. (rmain-en-Laye le 23. Novembre 1673. ces deux Ordes doivent jouir de la qualité d'Ecuyer, tant cils feront pourvus de leur Charge, ou quand ils ont de Lettres de Veteran, après 25, ans de service. Ils c bouche en cour, & logement chez M. le Chance-I ou Garde des Sceaux, leurs chevaux nourris à sécurie. Ils sont du Corps de la Compagnie de la Evôté de l'Hôtel, & ont leur Provision du Roi sur I nomination du Grand-Prevôt.

Les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel sont habillés drap bleu, galonnés d'or, avec des boutonnieres or des deux côtés, les paremens de manche d'éclate garnis de brandebourgs d'or, & boutonnieres or. Ils portent tous le Hoqueton à boüillons d'Orire, dont le sond est des couleurs du Roi incarat, blanc & bleu, couvert d'ancienne broderie. On y vit pour devise une masse d'Hercules avec ces mots: lit hac quoque cognita monstris. Ils vont & viennet; les cours de la Maison du Roi pour les ordres c Police, pour mettre dehors les gens de mauvais zure, & attendre si le Roi ne les enverra pas en le, ou hors du lieu, où séjourne la Cour, se s'aisir é quelque Prisonnier, ou pour quelque autre ordre. Jurs Officiers ont ordinairement l'ordre d'arrêter les

lifonniers d'Etat.

cette Compagnie des Gardes de la Prévôte de l'Hôta un Procureur du Roi, un Greffier en chef, un capelain de la Prévôte, un Maréchal des Logis, un ompette, un Huisfier Audiencier, douze autres lissers Audienciers. Deux Notaires Royaux à la ur, fuite du Roi & de ses Conseils créés en Mars 143. Ils sont pourvus par le Roi, & reçus à la Pretté de l'Hôtel pour faire toutes sortes d'actes & cutats entre les Officiers du Roi, & pour toutes sorte de personnes étant dans les lieux où se trouve Sa

Majesté, soit en passant ou en sejournant. Douze Pr. cureurs & un Chirurgien au rapport de la Prévôté o

Le Prévôt de l'Hôtel, Grand Prévôt de France e juge ordinaire de la Maifon du Roi. Il juge de tot tes fortes d'affaires en matiere Civile, Criminelle i de Police entre les Officiers du Roi, & pour eux contre ceux qui ne le sont pas, & généralement tou tes les affaires, où les Gens de la fuite de la Cou font parties directes ou intervenantes. Lui feul a dro d'apposer des scelles & faire des inventaires, & tou autres actes de Justice dans le Louvre, dans les Ga leries du Louvre, & leurs dépendances, même dar les Maisons Royales qui ne sont pas éloignées de Pa ris plus de quatorze lieuës, ainfi qu'il a été jugé pr Arrêt du Conseil du 25. Mars 1650. Il peut aussi ir former dans Paris de tous crimes & délits particulier pour & contre les gens de la Cour & suite du Roi, & Maifons Royales: contre les vagabonds & autres concurrament & par prévention avec les autres Pre vôts.

A la suite du Roi il arrête le taux des vivres, d pain, du vin, de la viande, & généralement de toi ce qu'il faut pour la subsistence de la Cour , & fa les choses nécessaires pour la Police par ses Lieutenar de Robe longue, ou en leur absence par les Lieute nans & Exempts de Robe courte, qui appellent ave eux les Officiers & principaux Habitans des lieux.

Quand le Roi fait voyage, le Prévôt de l'Hôtel d Grand Prévôt de France donne ordre que plusieur Marchands & Artifans privilegiés suivent avec trai de marchandises concernant leur état, pour fourn la Cour de toutes fortes de choses nécessaires, lesque font appelles Privilégies suivant la Cour, prenner lettres de lui, & ont pouvoir de tenir boutique ouver te à Paris ou autres Villes.

Il n'y a aucun appel des instructions ni des juge mens rendus par les Lieutenans de Robe-longue e matière criminelle, dont les instructions se font pe lesdits Lieurenans de Robe-longue seuls , lesquels rap portent & jugent les procès criminels avec le Gran Prévôt, qui appelle à son choix des Mastres de Requêtes ou des Conseillers du Grand Conseil, & o cas de voyage avec les Officiers plus proches du lie où Sa Maiesté se trouve, & lesdits Jugemens sont in titulés, Jugemens Souverains, qui est un privilège at

PR PR 467 rdé à la Prévôté feule par un grand nombre d'Edits

Arrêts du Conseil d'Etat.

La Jurisdiction de la Prévôté de l'Hôtel est la Justiordinaire de la Maison du Roi. Pour cela le Siège la Prévôté a été dès son établissement dans le puyre, afin que les Officiers du Roi ceux de sa our & suite ne fussent point détournés du service l'ils doivent à Sa Majeste, avant leur Juge naturel ins la Maison du Roi. Le lieu où se tenoit à Paris Siège de la Prévôté dans le Louvre ayant été occupar la Reine Mere, ce Siège fut transferé dans le oître de Saint Germain de l'Auxerrois. A présent les fficiers de la Prévôté ont leur Auditoire dans l'Enos du Grand Conseil. Les Appellations ressortissent Grand Conseil en matière civile. A l'égard des atières Criminelles & de Police, & même des Infactions, le Prévôt de l'Hôtel est Souverain. Les fficiers de la Maison du Roi & ceux de la Cour & ite ont droit d'y porter leurs Causes en matière vile ou criminelle, puisque la Jurisdiction a été éta-

e pour eux & en leur faveur.

Sçavoir si la Charge de Prévôt de l'Hôtel & Grand révost de France a été dépendante de celle de Préfi Génèral de la Connétablie, ou au moins un déembrement : si comme le dit sur de simples conjectus Miraumond Lieutenant de Robe-courte de la Préréde l'Hôtel dans son Livre intitulé Prévost de l'Hôl & Grand Prévost de France, elle tire son origine
celle des Maires de Palais, & ensuite de celle de
lastre d'Hostel de Sa Majesté : sçavoir encore, si sen plusieurs Auteurs, cette Charge a succedé a celle
Roi des Ribauts : ce sont des différends survenus
tre le Prévost dénéral de la Connétablie, & le Grand
révost de l'Hossel, & Grand Prévost de France, sur
squels il ne m'appartient pas de décider.

Je dois feulement encore dire ici, sans parlet de ut préeminence, que les sonctions du Grand Prévost D'Hossel, &c. sont de connostre des différens cries & délits commis par les Officiers & personnes de Cour, Logis, suite de Sa Majesté, dans les Pais & lieux où Sa Majesté loge, même à l'Armée, ans l'enceinte des piquets qui désignent le quartier Sa Majesté. Ce qui est à la craye blanche dans le uartier du Roi lui appartient; & ce qui est à la ape jaune, même dans le Quartier de Sa Majesté, du ressont du Prévoss Constable.

468 PR PR tions de la Charge de Prévost de l'Hostel, &c. sur la-

quelle je ne me suis pas étendu dans le Tome I. au

mot des Gardes de la Prévosé.

PREVOST Général des Monnoyes. En cette qualité il a la même attribution que les Prévosts des Maréchausses, à l'effet de quoi il est reçu comme eux au Siège de la Connétablie des Maréchausses de France. Il a pluseurs Lieutenans, Exempts, un Greffier & quatre Archers.

PRÉVÓST Général de l'Ille de France. Cette Charge a été créée par Lettres-Patentes du Roi Francis I. le 20. Janvier 1546. Ce Prévost à fous lui quatre Lieutenans, un Guidon, dont la Charge avoit été créée le 23. Août 1706. huit Exempts & quarante-huit Archers, distribués en huit Brigades au tour des environs de Paris pour la sureté de la Campagne. Trente-cinq de ces Archers sont à cheval, & ces Brigades font commandées par les Ossiciers ci dessi distribués ont un Procureur du Roi, un Greffier, un Commissaire aux revues de cette Compagnie, & un Commissaire et de la Campagne.

trolleur aux montres.

PREVOSTS Généraux des Maréchaussées. Le Roi par son Edit du mois de Mars 1720. ayant supprimé tous les Prévosts, tant Généraux, que Provinciaux, & Archers des Maréchaussées du Royaume, à l'exception du Prévost Général de la Connétablie & Maréchaussée de France, du Prévost de l'Isle de France, du Lieutenant-Criminel de Robe-courte, des Chevaliers du Guet de Paris & de Lyon , du Prévost des Monnoves & leurs Compagnies, & des Prévolts & Archers servans de toute ancienneté près des Maréchaux de France, Sa Majesté créa par le même Edit des Prévosts Généraux, & des Lieutenans en titre d'Office héréditaires pour être remplis par des perfonnes capables & expérimentées au fait des armes. ayant servi du moins quatre ans dans les Troupes de Sa Majesté.

Chaque Prévost a une Compagnie dans sa Généralité. La sinance de chaque Prévost pour les grands Départemens est fixée à 40000. Liv. & les gages sont 1200. Liv. outre 2800. Liv. de solde. Pour les petits Départemens la sinance n'est que de 30000. Liv. aux gages de 900. L. & de 2100. L. de solde. Celle du Lieutenant est égale dans tout le Royaume. Elle est fixée à 15000. Liv. aux gages de 450. Liv. & 1050. Liv. de folde. Les Assessances de Roi ont de gages chacun 300. Liv. & les Gressers 350. Liv. Ils sont

choisis par le Roi & n'exercent que par commission. Les Exempts ont 700. liv. de gages chacun, les Brigadiers 600. liv. les Soubrigadiers 550. liv. les Archers & Trompettes, (il y en a un en chaque Compagnie aux Livrées du Roi) ont 500. liv. de folde. Ils ont tous des Commissions du Roi, enregistrées au Gresse de leurs Prévôtés, & les Archers parviennent

aux grades par ancienneté ou merite.

Ces nouvelles Compagnies de Maréchaussées sont déclarées être du Corps de la Gendarmerie sous le commandement des Maréchaux de France. Le titre d'Ecuyers est attribué aux Prévosts & Lieutenans tant qu'ils sont en charge, & tout le Corps est exempt de collecte, logement de Gens de guerre, tutelle & curatelle, &c. Le Roi rendit une Ordonnance le 16. Mars 1720, par laquelle il régla la subordination & la discipline des Maréchaussées aussi bien que leurs habits. Les Provisions des Prévosts & Lieutenans sont expédiées par le Secretaire d'Etat de la Guerre, & doivent être présentées avec le certificat de quatre années de service aux Maréchaux de France pour prendre leur attache, après quoi ils sont reçus à la Connétablie, & l'enregistrement s'en fait au Greffe de la residence du Prévôt dans les Regimens, où il y a Grand Etat Major & Prévôté : ces Prévôts particuliers font fous la dépendance du Prévôt Général de la Connétablie.

PRIME d'affurance: c'est la somme qu'un Marchand qui veut assurer sa marchandise paye à l'assureur pour le prix de l'assurance. On l'appelle Prime parce

qu'elle se paye d'avance.

PRINCES, Soldats Romains: c'étoient les plus forts & les plus vigoureux de l'Infanterie. Ils étoient armés comme les Haflaires, excepté qu'au lieu de pi-

ques ils avoient des demi-piques.

PRISE: cela se dit d'un Vaisseau qui a été pris sur l'Ennemi: on dit, pendant notre course qui dura trois mois, nous simes quatre prises, c'est-à-dire, que nous primes quatre Vaisseaux. Les prises sont conduites dans quelqu'une des Villes ou Ports d'où les Vaisseaux qui ont fait les prises sont partis pout aller saire le cours, à moins qu'ils n'en sussembles par le gros tems & par un vent tout-à-fait contraire.

Les deniers qui proviennent des prises faites par des Navires de guerre armés par des particuliers à leurs frais en vertu de commission sont distribués, sçavoir le cinquiéme denier pour le droit de l'Etat, & sur le

restant on leve le dixiéme denier pour le droit de l' miral. Ensuite la somme qui reste est partagée en les Armateurs du Vaisseau ou des Vaisseaux : les C pitaines, les autres Officiers & les Matelots suivant charte partie qui a été saite entre eux.

autrement décidé.

PRISES fur l'Ennemi. Le Roi par son Ordonance du 30. Novembre 1710, veut que les effets pr sur l'Ennemi par les Partis ne puissent être vend qu'après qu'il en aura été dresse un procès verbal p le Prévôt de l'Armée lorsque les Partis en ont été d tachés, & lorsqu'ils sont sortis des Places par les Su délegués des Intendans & que la prise a été jugée bone. Les Partisans qui vendent dans le plat pays l'effets par eux prétendus pris sur l'Ennemi, par la m me Ordonnance sont réputés voleurs & punis comm rels, & les particuliers qui se chargent desdits effe

font réputés & punis comme receleurs.

PRISONNIERS de guerre. Par les ancienn Ordonnances confirmées par celle du premier Juill 1727. il est défendu à tout Cavalier, Dragon ou So dats en faction, comme aussi les Brigadiers comma dans la garde des Etendards de laisser sauver les Pr fonniers qui leur sont confignés, & à la garde desque ils ont été établis, sous peine de servir comme Fo cats fur les Galéres pendant trois années, Suivant l cartels qui se font entre les Puissances Belligerent les Prisonniers de guerre s'échangent, comme il s'e pratiqué dans cette derniere campagne de 1745. quand l'échange est fait, & qu'il y a plus de Prison niers d'un côté que de l'autre, on rachette ceux q n'ont pas été échangés. Par les Ordonnances du hu Janvier 1668. & du 21. Octobre 1673. les Capita nes d'Infanterie, Cavalerie & Dragons des Compa gnies, desquelles quelques Cavaliers ou Soldats ont è pris Prisonniers de guerre, sont reçus présérableme à tous autres à les racheter pendant le terme d'i mois seulement à compter du premier jour de le détention. Après ledit tems passé, il est permis a to

PR PU erres Officiers de les racheter, auquel cas leidirs avaliers & Soldats sont tenus de fervir dans les Comgnies de ceux qui les ont rachetés, & demeurent littes de l'engagement qu'ils avoient contracté avant

PROBLE'MES nautiques : ce font certains incipaux problèmes qui resolvent promptement & rilement par le moyen des tables loxodromiques.

hr détention.

PROFIT aventureux : c'est l'interêt de l'argent e l'on prête sur un Vaisseau Marchand, soit pour un vage, soit pour chaque mois qu'il est en mer, movernt quoi le Prêteur court les risques de la mer & de guerre.

PROFONTIE', Navire profontié, c'est un hvire qui tire beaucoup d'eau, ou à qui il en faut hucoup pour le faire flotter.

PROMONTOIRE: c'est un cap ou pointe terre qui s'avance dans la mer.

PROPRETE' des Soldats : un des principaux ins des Majors doit être de mettre les Sergens & les Adars de leur Regiment fur le pied d'être très proes & mis avec un air de guerre. Ils en viennent faement à bout en y tenant continuellement la main. It dans leur visite de casernes, soit aux inspections Gardes dans les rues, & pat-tout où ils apperevent de leurs Soldats, recommandant aux Offiers & Sergens de prendre les mêmes foins, afin que ut le monde y contribuë également & sans relâche. (mme c'est entre les mains des Officiers Majors que I Soldats paffent le plus fouvent, ils peuvent mieux e d'autres voir ce qui leur manque, & fi après en Dir averti leurs Capitaines ils ne le font pas renan, ils doivent en rendre compte au Commandant Regiment pour qu'il donne ses ordres là-dessus une maniere convenable au bien du service, vovez ERGENT dans ce Supplement, où il est encore l'lé de la propreté des Soldats.

PULVERIN: c'est l'instrument où l'on met la judre dont on se sert pour amorcer les armes à

UAI: c'est une construction de pierre, qu'on fait le long des bords d'une rivière, ou d'une are eau, pour la conserver dans son lit, & empêer qu'elle n'inonde le terrein. On étend la fignifica472 QU QU

tion de ce mot aux moles, & aux digues. C'est at un espace reservé sur le rivage d'un Port, pour ser à la charge & décharge des Marchandises. Quayage et droit que les Marchands sont obligés de payer pour pouvoir se servir du Quai & y décharger les Ma

chandises.

QUARTS DECONVERSION, termed volution militaire. Soit qu'on tourne à droite, or gauche pour les faire, on doit avertir les Sergens. les Soldats que , lorsqu'ils tournent à droite pour l faire, il faut qu'ils regardent tous sur leur droite, même que quand its tournent à gauche, qu'ils regarde attentivement à gauche, jusqu'à ce que le Quart conversion soit fait. Ils doivent encore de tems tems jetter un coup d'œil fur l'aile qui tourne, ma fur-tout fur celle qui soutient, pour s'y bien aligne Les Officiers doivent observer la même chose entr'eux principalement ceux, qui menent les ailes, qui ne de vent pas pour cela marcher plus vîte, ou'en allant d vant eux, au lieu qu'il y en a qui courent le plus foi vent fans raison, ce qui rompt le rang & le jette e confusion. Ceux qui menent le centre, doivent le fai marcher affez en avant pour contenir les aîles dans terrein de circonférence, sans quoi il arrive que l ailes dévancent le centre, & le serrent sur le milier ensorte qu'il faut qu'il creve, ou reste derrière, ce q n'arrive jamais, des qu'il se maintient sur l'aligneme de l'aile, qui tourne, & de celle qui soutient. C doit observer la même chose par marche, quarts demi - quarts de marche. Pendant ces évolutions le Officiers, Sergens, & Soldats doivent observer un grand filence, qu'il ne foit permis à qui que ce foite parler à l'exception du Commandant, & du Major qui fait exécuter ses ordres. Et l'on ne peut réussir discipliner une troupe, dans la dernière exactitude qu'en l'y accoutumant dans les moindres exercices, afi qu'elle s'en faile insensiblement une habitude.

QUART DE NONANTE: c'est un instrument de Géometrie, appellé ains à cause qu'il con siste seulement en un quart de divissé en quarte-vins dix degrés, & garni de son alhidade, & de ses pinne les, On s'en sert à prendre les angles, & les élévation

tant fur mer , que fur terre.

QUARTIER de réduction: c'est un instrument qui sur mer sert à réduire les degrés d'Est, & d'Oue en degrés de longitude, à résoure promptement triangles, rectangles, & à instruire du calcul des rous QUARTIER

QUARTIER d'hiver. Par l'Ordonnance du 18 .ctobre 1688. les Cavaliers, Dragons, ou Soldats, qui ois jours après que leur Régiment est sorti de garnin, sont trouves dans les lieux, ou places circonvoiis des endroits, où ils étoient en quartier d'hiver, nt arrêtés, & punis, comme déserteurs, si ce n'est 'ils fussent restés malades aux Hôpitaux , ou s'ils ont des congés en forme. Par l'Ordonnance du 25. out 1608, il est défendu à tous Cavaliers, Dragons, Soldats, vivandiers, valets, & autres tels qu'ils ient, de mettre l'épée à la main dans le Camp, ni ins le Quartier du Roi, les quartiers des Généraux, aux environs, sur peine d'être pendus, après avoir le poing couré. Par l'Ordonnance du 14. Juillet 16. aucun Cavalier, Dragon & Soldat ne peut fortir it de sa Garnison, soit de son quartier avec d'aues armes, que leurs épées, sur peine d'être passés par baguettes, & mis en prison pendant un mois. Il pareillement défendu aux Commandans des Trous de souffrir que leurs Cavaliers, Dragons, ou Soldats tent de leurs Quartiers pour aller d'une Paroisse autre, ni de permettre qu'ils portent aucunes armes. eu dans leurs Quartiers, & à la Campagne, à peine répondre civilement, des vols & dommages qui ont commis par eux, étant sous leurs charges. Cen'est que conforme à d'anciennes Ordonnances dones sur ce sujet aux Etats d'Orleans, & à Blois

QUARTIER-MAITRE GENERAL chez Hollandois, comme chez plusieurs Puissances de Europe, & même chez les Turcs, est le même que

Maréchal Général des Logis parmi nous.

r les Rois Charles IX. & Henri III.

Quand le Quartier-Maître Général chez les Turcsreçu les ordres du Grand Visir, ou à son désaut du
rajquier, qui est le Général ordinaire de l'Armée,
qui s'y trouve toujours quoique le Grand Visir y
t, il va marquer le Camp. Il est accompagné de
ts les autres Quartiers-Maîtres de l'armée, qui s'ilspartiennent à des Bachas, se son précéder par une
cue de cheval, que l'on plante dans l'endroit, où chale corps doit camper. Il y a toujours une escorte pour
tte expédition, quoique l'avant garde commandée:
t le Sarcarg Bassy soit tes-éloignée pour favoriser
cas de besoin, une retraite assurée à l'armée.

Lorsqu'on est arrivé au lieu destiné pour camper, , Quarrier - Maître Général, lit ou fait lire les ores, qu'il a reçus pour la disposition du Camp, sea-

Ruppi.

voir pour placet les Janiffaires, & l'infanterie serveuly, que l'on fépare des Bachas qui l'ont condu aux approches de l'ennemi; l'Artillerie & tout ce ce est nécessaire pour la servir, & enfin la Cavalerie Cpiculy, milice sujette à changer de posse. Quant à Cavalerie Topracty, aux chariots de munitions de gur e, & de bouche. & au quartier général du Grand l'fir, leur place est presque toujours uniformemmarquée dans toute sorte de Camp.

On examine quel est le poste le plus avantage pour tous ces différens corps de l'armée, & une maxin générale pour le Camp est de laisser dans l'interior

les Places suivantes.

En premier lieu celle qui doit être autour des christs de munition de bouche, c'eit-la que se trouve grande Boucherie tant pour l'Infanterie, Cavaleri Canoniers, & Armuriers, que pour la Cour du Gra Visir. On y driftribué aussi le grain, le beurre, grueu, & l'avoine pour les chevaux.

Il y a une autre Place autour des Janissaires, l'Infanrerie Servatus , de l'Artillerie, & des Car aiers. Ces compartimens sujets à changer, se son l'œil, de même que ceux qui doivent être fixes.

Il n'y a aucun Quartier - Maûre affez hardi poser prendre possession, du terrein qui lui est affe pour sa Troupe, avant que la Tente, où l'on i moutir les criminels soit dresses, ex qu'on y ait boré derrière une des queues de cheval du Grands l'Aussi des que cette queue de cheval parost les Queires Maîtres s'y regleut, pour arborer celle des Sechse suivant le rang, qui leur apparient, soit à droite, soit à la gauche, sur deux ailes, on obser qu'esles fassent une espèce de cercle, qui renier, tootes les autres parties du Camp.

Les Ossartiers-Maitres tachent autant qu'il est psible de placer l'Infanterie proche de l'eau destu au service de l'armée, & cela pour deux raisons première, c'est que les Tures ne boivent point vin, & il leur faut nécessairement de l'eau pour se falterer. La seconde, c'est qu'il leur en faut aussi pe se purifier la nuit avant la prière. Ils ont aussi ot aume de se laver après avoir fait leurs nécessirés

nière des retranchemens de toile.

Cette prodigalité d'eau est contrebalancée par menagement du bois , dont ils consument très-peucreusent de petits fourneaux dans terre, ce qui net taux qu'un instant de travail, & avec la moinetite branche d'arbre, de l'herbe séche, & même de

fiente de bœuf féchée au foleil, ils font chauffer

au pour la cuifine.

OUERELLES: les guerelles entre les Soldats it été de tous tems défendues, & punies. Les moinres sont punies par la prison. Autrefois par une Oronnance de François I. ceux qui en venoient aux oups de bâton les uns contre les autres étoient punis rporellement. La même discipline s'observe encore jourd'hui & les Soldats, Cavaliers, ou Dragons, i mettent l'épée à la main les uns contre les autres nt arrêtés, & passés au Conseil de guerre. Voyez ce le l'ai dit sur le mot de Discipline militaire Tom. I.

R

ABLE en terme de Marine, sont des piéces de bois qui traversent le fond des Bateaux, & y font même effet que les varangues dans les Batimens de er. C'est sur ces pièces de bois, qui sont rangées mme des solives, qu'on attache les semelles, plan-

es & bordages du fond.

RABOT: c'est un outil de Charpentier, qui serr polir le bois ; il est fait d'un morceau de bois fort li en dessous, qui lui sert de fût, au milieu duquel une lumière par où passe un ser, on un ciseau in-né & fort tranchant, qui emporte les inégalités du lis sur lequel on le fait couler. Il sert aussi pour gréer sur la fin de l'ouvrage. Il y a aussi de gros rales, dont les Charpentiers se servent pour dresser & ncer les poutres, folives, & autres groffes piéces de lis. Cet outil est utile, tant pour la construction s Vaisseaux, que dans l'Artillerie, c'est-à-dire, pour Construction des batteries, affûts, &c.

ACAMBEAU: c'est un anneau de fer fort hpe à voile quarrée, est assujettie au mât, & qui

I sert de racage.

RACINAL d'écluse : c'est une pièce de bois, ens laquelle la crapaudine du feiil d'une porte d'éclu-

1, est encastrée.

ACINAUX : ce sont de grosses pièces de bois » fervent aux fondemnes des ponts & à d'autres Cfices.

LACLE, GRATOIR: c'est un perit serrement upant, qui est emmanché de bois, & sert à guner

les Vaisseaux, pour les tenir propres.

RACCOMMODER: on fe sert de ce term pour les manœuvres de mer, comme de celui de ra

douber pour le corps du Vaisseau.

RACCOURCISSEZ la baguette: ce commandement de l'exercice fe fait en deux tems. A premier, on appuie le petit bout à la ceinture. A fecond, on la raccourcit en approchant le poignet d la hanche, la tenant dans une ligne parallèle au canon. Il y a deux commandemens où l'on dit Raccourcifez la baguette; l'un quand on la veut mettre dar le fufil pour bourrer; & alors on la raccourcit par le gros bout.: l'autre quand il faut la retirer du cano du fufil, & on la raccourcit par le petit bout.

RADE: c'est un espace de mer, & un lieu d'ar crage, à quelque distance de la Côte, où les Vai feaux peuvent jetter l'ancre, & y demeurer à l'ab de certains vents, & où ils moiiillent même ordina rement en attendant le vent & la marée, propre pot entrer dans le Port, ou pour faire voiles. Rade bonne rade d'Est, bonne rade du Sud: c'est-à-dire que dans cette Rade on est à l'abri de ces vents-l Bonne Rade est aussi un espace de mer, où le for est net de roches, où la tenuë est bonne, & où l'e est à l'abri du vent. Rade foraine, c'est celle où il e permis à tous Vaisseaux de moüiller l'ancre, s'a avoir à craindre les forteresses du canon du pays.

RADEAUX: j'en ai donné l'explication dat mon fecond Volume. Annibal pour taire passer Rhône à ses Eléphans, sit promptement faire un grat nombre de radeaux. On voit de tems en tems que ques exemples dans les Historiens anciens & mode nes de Genéraux, qui ont employé les radeaux du le passer des prandes rivières de vive sorce les

le passage des grandes rivières de vive force.

Les radeaux ont un avantage sur les Bateaux po

Les radeaux ont un avantage tur les Bateaux po le passège des rivières : ceux-ci demandent beauco de soin, de tems, & de dépense : ceux-là sont re simples, très-aises à construire, & l'on en fait un trè

grand nombre en fort peu de tems.

M. le Chevalier Folard propose des Radeaux port tis, & qui sont purement de son invention, qu'i peut transporter aisement sans grand attirail, dont i matériaux se trouvent par-tout dans le camp, com dans les Villes., & par le moyen desquels on pembarquer autant de monde que l'on veut, sans qu soit besoin de les construire sur la rivière, com les gros radeaux, composés de plusieurs lits de pe

RA

es les unes fur les autres, en long & en travers, omme ceux du Roi de Suede, qu'ils appellent Praes, ainsi que certains Bateaux plats. Comme ils sont es-legers, & qu'on les forme par chassis, les Solets les font dans le camp, & les transportent ailément r les rivières. On amarre ces chassis à côté les uns is autres . & cet ouvrage est fait en un instant. On peut voir l'explication dans le quatriéme Volume cet Auteur pag. 67.

Les Anciens Peuples de l'Afie, & ceux même d'aulird'hui, qui habitent fur le bord du Tigre & de luphrate, le servoient de peaux de bouc ou de chée, enflées pour passer les grandes rivières. Tireve prétend qu'une partie de l'Infanterie d'Annibal issa le Rhône à la nage sur des peaux enflées. Alendre se servit du même moyen au passage de l'Hy-

fpe & de l'Acefine.

Pour faire ces fortes de Bateaux, dit Thevenot dans vovages, on attache plufieurs outres enfemble. on joint des quatre côtés par autant de longues peres, liées étroitement ensemble, & l'on couvre le it de plufieurs branches mifes en travers, & liées x mêmes perches. On borde cette espèce de radeau petits fagots d'ofier d'un demi-pied de diamétre. Il ut arrofer ces outres par dessus tous les demi-quartsheures de peur qu'elles ne se désenssent. Il faut tous foirs ressouffler ces outres, qui ne laissent pas, dit luteur, de porter quinze ou vingt quintaux de mar-

andises, & autant d'hommes.

Charles XII. Roi de Suede, excelloit au-dessus de ut ce qu'on peut dire dans le passage des riviéres. ne les passa jamais que sur des radeaux. Ils étoient instruits avec un tel art, que les Soldats s'y metient au-dessus en Bataille, sur dix de profondeur même avec du canon. Ces radeaux étoient composés plusieurs lits de poutres en long & en travers, fort res à près & fortement lies. Celui qu'il fit faire en 718. pour passer le Lac de Suind-Sun à Friderichale ... de tous le plus parfait. Les poutres étoient équarries ir quatre ou cinq lits avec un bordage de poutres eux pièces de vingt quatre & cinq cens hommes defis. Son passage de la Dune en 1701. est aussi tout ce l'on peut imaginer de plus profond. Il fit faire des ideaux de nouvelle invention, sur lesquels il mit de artillerie & quelques barques remplies de pailles louillées où l'on mit le feu, afin que la fumée dére-At la vue de ses troupes à l'Ennemi.

4-8 RA RA

RAFRAICHIR le canon. On le rafraîchit ap une trentaine de décharges avec deux piates de vir gre, qu'on mêle avec quatre pintes d'eau, & qu met dans l'ame du canon apres avoir bien bouché lumière, sans cette précaution le canon seroit en de ger de crever & de s'éventer.

RAFRAICHIR la fourure, en terme de r tine, c'est faire que la garniture, que l'on met aux d'un cable, pour l'empêcher de se gâter, change place. Le vent se rasraichit, ou le vent fraichit : c'

a-dire, que le vent redouble sa force.

RAFRAICHISSEMENS: faire prene des Quartiers de rafraîchissemens aux Troupes, c' les envoyer dans des Garnisons pour se rezire c fatigues d'une Campagne. Et prendre des rassaches mens, c'els sur mer, comme sur retre, saire des p vissons de toutes sortes de vivres necessaires.

RAINURE: c'est un terme de menuiserie, c signifie une ouverture ronde, qui se fait en longue dans l'epaisseur du bois, pour y faire des assemblas ou y faire passer des coulisses. Elles se sont avec des i

bots ronds.

RANGUE, terme de marine, c'est un comma dement pour faire ranger des hommes le long d'u manœuvre, ou sur quelque autre corde.

RAPE: c'est un outil de ser trempé en forme lime, dont se servent les Menuisiers, & autres At sans. Il y a plusieurs pointes aiguës & en saillie.

RAPIDES on appelle ainsi dans quelques Fle ves, comme dans celui de S. Laurent, certains lie où l'eau descend avec une telle rapidite, qu'on

obligé de faire portage, loriqu'on remonte.

RÀ TEAUX: C'est ainsi que l'on appelle de m nuës piéces de bois dentelées, que l'on clouë a dessous du milieu des deux grandes vergues d'un Va seau, sçavoir la grande vergue & la vergue de misco On y passe les aiguillettes, qui tiennent a la tête de voile en la place des rabans, à cause qu'on n'en pe mettre en cet endroit-là. On donne aussi le nom Rateaux à cinq ou six poulies, qu'on met de rang l'u sur l'autre, le long de la dieure de Beaupré, pour passer les manotuvres du même mât de Beaupre. Re seaux sont aussi de petites traverses de bois, que l' met en quelques endroits, & sur-tout dans les hauba d'arrimon avec des chevilles pour y amarrer de petit manotuvres.

RATION. Le Roi par son Ordonnance du a

illet 1727. révoquant celle du 15. Avril 1717. poror suppression des Etapes, veur que les sournitures oEtapes, tant en rations de vivres que de sourrages, st faite à ses Troupes dans les Villes & lieux de son byaume, où elles logeront en tems de paix, & en uns de guerre, sur les roures que Sa Majesté fait oédier pour les saire marcher.

RATION d'un Fantassin. La ration de vivres, ir la nourriture d'un Fantassin, est composée de 24, ces de pain, cuit & rassis, entre bis & blanc, d'une te de vin, mesure de Paris, & du crû du lieu, ou qui pot de cidre, ou de biere mesure de Paris, & du composée de l'ure de viande de bœus, veau ou mouton, au de livre de viande de bœus, veau ou mouton, au

oix de l'Etapier.

RATION pour les Troupes de la Maison du Roi-Ration de vivres qui est fournie pour chaque Garde «Corps, Gendarme, Chevau-Leger, ou Mousquetre de la Garde, Gendarme ou Chevau-Leger des (mpagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie, & à auque Grenadier à cheval, est composée de deux ans de 24, onces chacun, cuits & rassis, entre bis & lnc, de deux pintes de vin mesure de Paris, & du du lieu, ou de deux pots de cidre ou de biere, sure de Paris, & de deux livres & demi de viande bœus, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

A TÎ O N de Cavalerie. La ration des vivres pour Cavalier, est composée de trente-fix onces de pn, d'une pinte & demie de vin, ou d'un pot & un de cidre ou de biere, mesure de Paris, & de cix livres de viande, bœus, veau ou mouton, au

oix de l'Etapier.

LATION de Dragons. La ration de vivres pour Dragon, est composée de 24. onces de pain, aune livre & demie de viande, & d'une pinte de vin, d'un pot de cidre ou de biere. Le tout comme ci-

lus.

LATION de fourrage. La ration pour la nourtre d'un cheval, foit d'un Garde du Corps, Genme, Chevau-Leger, Mousquetaire, Gendarme outevau-Leger des Compagnies d'Ordonnance de la ndarmerie, de Grenadier à cheval, de Cavalier, lissant de Dragon, ou d'Officier de Cavalerie, de Drats ou d'Infanterie, est composée d'une livre de foin, d'un boisseau d'avoine, mesure de Paris, dont lesuge-quatre boisseaux sont le septier de la même mejet, & pour prévenir les contestations qui pourroient viver au sujet de cette mesure, S. M. a voulus gu'il-

y en ait une quarrée dans chaque lieu d'Etape, ç ait par le dedans huit pouces de tous sens, sur d pouces de haut, dont les 12. sont le pied de Roi: l quelle mesure rase, suivant l'évaluation qui en a « faite, doit être censée le boisseau de Paris.

RATION des Officiers du Regiment des Gard Françoifes. Il est foutni à chaque Capitaine, & Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Colonelle dou rations de vivres de Fantailin, & huit de fourrages. chaque Lieutenant, dix rations de vivres, fourrage. A chaque Soulieutenant ou Enseigne, I rations de vivres, & quatre de fourrage. A chaque Se gent deux rations de vivres & une de tourrage. A ch que Caporal, Anspessade, Grenadier, Soldat & Tar bour, une ration de vivres. Les Capitaines de ce R giment, qui commandent des Bataillons, n'ont ri a prétendre, au dela de la fourniture qui leur réglée, comme Capitaines, sous prétexte dudit Cor mandement. Le Lieutenant-Colonel, lorsqu'il marc avec ledit Régiment, a dix rations de vivres & fix fourrage, outre celles qu'il doit avoir comme Car raine.

Dans l'Etat-Major de ce Régiment, le Major douze rations de vivres & huit de fourrage: les Ald Majors 70. rations de vivres & 6. de fourrage: Sous-Aides Majors 6. rations de vivres & 4. de for rage. L'Aumônier 3. rations de vivres & 4. de for rage. Chaque Medecia, Chirurgien, Apothicaire, 6 trouvent employés dans les revuës, comme pifens, 2. rations de vivres & 2. de fourrage: le Tabour Major 2. rations de vivres & une de fourra Le Prevôt 4. rations de vivres & 3. de fourrage, eft préfent. Chaque Lieutenant de Prevôt & Greffie 2. rations de vivres & 2. de fourrage. Chaque Ard & PExécuteur, une ration de vivres & une de fotrage.

RATIONS des Officiers des Gardes Sufficience des Capitaine, & le Capitaine-Licettenant de Compagnie Générale a 12. rations de vivres & 8 fourrage: chaque L'eutenant, 10. rations de viv & 6. de fourrage: chaque Soulieutenant & Enfeigne rations de vivres & 4. de fourrage: chaque Serger 2. rations de vivres & une de fourrage: chaque Coporal, Anfpelfade, Soldat ou Tambour; une rat de vivres. Les Capitaines dudit Régiment, qui comandent des Bataillons, ne peuvent rien précendre à della de la fourniture, qui leur est réglée, comme (et della de la fourniture) qui leur est réglée, comme (et della de la fourniture) qui leur est réglée, comme (et della de la fourniture) qui leur est réglée, comme (et della de la fourniture) qui leur est réglée, comme (et della de la fourniture) qui leur est réglée, comme (et della de la fourniture) qui leur est réglée par le leur est rég

pitaine

aines, sous prétexte dudit commandement. Les Caaines-Lieutenans, qui peuvent être dans les autres
impagnies, pour les commander en l'absence des
pitaines, ne reçoivent de rations, que comme les
tutenans du Régiment: & les Officiers subalternes,
dans les marches se trouvent commander une
mpagnie, ne peuvent pas prendre les rations de
mmandant, mais seulement les rations des charges
ils ont dans les Compagnies dont ils sont.

Dans l'Etat-Major, lorsque le Lieutenant Colonel reche avec le Régiment, il a 10. rations de vivres 6. de fourrage, outre celles qu'il doit avoir en lité de Capitaine. Le Major a douze rations de vise 8. 8. de fourrage. Le Maréchal des Logis, 3. ions de vivres & 2. de fourrage. L'Atumônier, 3. ions de vivres & 3. de fourrage. Le Chirurgien 2. ions de vivres & 3. de fourrage: chaque Sergent & Theorem 1. The service de la colorade de la colorada de la colorade de la colorada de la co

ration de vivre & une de fourrage.

ATIONS des Officiers d'Infanterie Françoise & Engere: chaque Capitaine d'Infanterie a 6. rations vivres & 4. de fourrage: chaque Lieutenant, 4-tons de vivres & 2. de fourrage: chaque Enseigne ou blieutenant 3. rations de vivres & 2. de fourrage: thau Sergent, 2. rations de vivres : chaque Caporal, A pessade, Grenadier, Soldat ou Tambour, une ration divres. Il est aussi fourni aux Capitaines commandans estataillons, qui ne sont pas Chets des Régimens, outre cœu'ils doivent avoir en qualité de Capitaines, 4. ratios de vivres & 2. de sourrage, sans que les autres Citaines du Bataillon, qui le commanderoit en sont que les rations de Capitaines.

ans l'Etat-Major, le Colonel a outre ce qu'il doir av., comme Capitaine, 6. rations de vivres & 4. de torage. Le Lieutenant-Colonel, outre ce qu'il doir av. comme Capitaine, 4. rations de vivres & 2. de forage. Le Major, 6. rations de vivres & 4. de fourat. L'Aide-Major, 4. rations de vivres & 2. de fourat. L'Aide-Major, 4. rations de vivres & 2. de fourat. Les Officiers, qui font les fonctions d'Aides-Major de l'aide de l'Aides-Major de l'aide de l'ai

RA le Chirurgien. Dans les Régimens où il y a Prevête

le Prevêt a 3. rations de vivres & 2. de fourrage : cha. que Lieutenant de Prevôt & le Greffier , 2. rations de vivres & une de fourrage : chaque Archer & l'Executeur, une ration de vivres.

RATIONS des Officiers réformés d'Infanterie les Officiers réformés d'Infanterie qui servent à la suit des Régimens d'Infanterie Françoise & Etrangère, re çoivent l'étape, tant pour eux, que pour leurs che

vaux, comme s'ils étoient en pied.

RATIONS des Officiers des Gardes du Corps chaque Lieutenant a 8. rations de vivres & 12. d fourrage : chaque Enseigne, 6. rations de vivres & 9 de fourrage : chaque Exempt , 3. rations de vivres & 4 rations & demi de fourrage : chaque Brigadier & Soi brigadier, 2. rations de vivres & 3. de fourrage: cha que Garde, Timbalier ou Trompette, une ration d vivres & une ration & demi de fourrage. Le Garço Chirutgien, qui est à la tête de chaque Brigade, un demie ration de vivres & une ration de fourrage: l Maréchal ferrant, qui est aussi à la tête de chaqu Brigade, une demie ration de vivres & une ration d

Dans l'Etat-Major, lorsqu'un des deux Aides-Ma jors du Corps se trouve marcher avec les quatre Con pagnies, il prend pour l'étape, comme Enseigne, rations de vivres & 9. de fourrage : chacun des quat Aides-Majors, qui servent à la suite de ces quatre Con pagnies, ont 4. rations de vivres & 6. de fourrage chaque Aumonier, qui fert à la fuite des quatre Cor pagnies , 2. rations de vivres & 3. de fourrage : chaq-Chirurgien à la suite de ces quatre Compagnies, u ration de vivres & une ration & demi de fourrage chaque Sellier, (s'il y en a quatre à la fuite de c quatre Compagnies) une demie ration de vivres

une ration de fourrage.

RATIONS des Officiers des Gendarmes, Cl vaux-Legers & Mousquetaires : chaque Capitair Lieurenant a 3. rations de vivres & 12. de fourrag chaque Soulieutenant, 6. rations de vivres & 9. fourrage : chaque Enseigne , Guidon ou Cornett 4. rations de vivres & 6. de fourrage : chaque N réchal des Logis , 2. rations de vivres & 3. de foi rage : chaque Brigadier , Soubrigadier , Porte-Ett dart , Gendarme , Chevau-Leger , Mousquetaire , Ti, balier, Trompette, Hauthois & Tambour, une rate de vivres & une ration & demi de fourrage ; chaq

Anonier de ces Compagnies, 2. rations de vivres & 1.e fourrage: chaque Chirurgien, une ration de vivis & une ration & demi de fourrage: chaque Fourie, Sellier, Maréchal ferrant & l'Apothicaire, qui fient à la fuite de ces Compagnies, une demie ra-

de vivres & une ration de fourrage.

RATIONS des Officiers des Compagnies d'Ordonance de la Gendarmerie: chaque Capitaine-Lieutent des feize Compagnies de Gendarmerie, a 8. 2005 de vivres & 12. de fourtage chaque Soulieutent, 6. rations de vivres & 9. de fourrage: chaque Beigne, Guidon ou Cornette, 4. rations de vivres & 5. de fourrage: chaque Brigadier, 5. de fourrage: chaque Brigadier, 5. brigadier, Porte-Etendart, Gendarme, Chevauter, Timbalier & Trompette, une ration de vivres & 1. de fourrage: chaque Sellier & Mechal ferrant, qui fervent a la fuite de ces Compagnies, une demie ration de vivres & une ration de vivres & 2. de forage, L'Aide-Major, 6. rations de vivres & 9. de forage, le Sous-Aide-Major, 4. rations de vivres & 5. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 6. de fourrage: chaque Aumônier 2. rations de vivres & 7. de fourrage 2. de fourrage 2. rations de vivres & 7. de fourrage 2. de fourrage 2. rations de vivres & 7. de fourrage 2. de

% & une ration & demi de fourrage.

ATIONS des Officiers des Grenadiers à cheval: le Capitaine-Lieutenant a 8. rations de vivres & 12. dourrage : chaque Lieutenant, 6. rations de vivres 36. de fourrage : chaque Soulieutenant , 4. rations devivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Lis 2, rations de vivres & une ration & demi de forage. Le Chirurgien une ration de vivres & une raon & demi de fourrage. Le Fourrier, Sellier, Frater. & haque Maréchal ferrant, presens à ladite Compaune demie ration de vivres & 1. ration de fourrage. Les Officiers tant des Compagnies des Gardes du Cps, Gendarmes, Chevaux-Legers, Moufgueraires. Officiers des seize Compagnies de la Gendarmerie, cex des Grenadiers à cheval qui se trouvent Commidans, ne peuvent prendre l'étape que pour la Crge dont ils sont pourvûs par Sa Majesté dans lesdis Compagnies, ce qui est également observé à l'éde ceux qui font les fonctions de Majors ou Aid Majors des Compagnies des Gendarmes, Chevaux-Lers, ou Mousquetaires de la Garde & de la Com-Pinie des Grenadiers à cheval de Sa Majesté.

ATIONS des Officiers de la Cavalerie Legere & Iussarts. Chaque Capitaine de Cavalerie & d'Hussas a six rations de vivres & six de fourrage. Chaque

Lieutenant quatre rations de vivres & quatre de four rage. Chaque Cornette trois rations de vivres & troi de fourrage: chaque Maréchal des Logis deux ration de vivres & deux de fourrage: chaque Brigadier, Ca valier, Timbalier & Trompette une ration de vivre & une de fourrage. Le Mestre de Camp outre ce qu' doit avoir en qualité de Capitaine, a fix rations d vivres & six de fourrage. Le Lieutenant Colonel outre ce qu'il doit avoir en qualité de Capitaine, quatre rations de vivres & quatre de fourrage. Le Major si rations de vivres & huit de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & deux de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage.

RATIONS des Officiers de Dragons. Chaçu Capitaine de Dragons a fix rations de vivres & fix de fourrage. Chaque Lieutenant quatre razions de vivre & quatre de fourrage. Chaque Cornette trois ration de vivres & trois de fourrage. Chaque Marchal de Logis deux rations de vivres & deux de fourrage. Chaque Brigadier, Dragon ou Tambour une ration de vivres & une de fourrage. Le Mestre de Camp out ce qu'il a en qualité de Capitaine a fix rations de vivres & fix de fourrage. Le Lieutenant-Colonel out ce qu'il reçoit en qualité de Capitaine, quatre ration de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aide-Major quatre rations de vivres & quatre de fourrage. L'Aumônit deux rations de vivres & deux de fourrage.

RATIONS des Officiers réformés de Cavalerie Hussarts & Dragons. Les Officiers réformés de Cavalerie, Hussarts & Dragons reçoivent l'étape comm s'ils étoient en pied : spayoir ceux de Cavalerie & c'Hussarts, comme les Officiers en pied de Cavalerie & de Hussarts, comme les Officiers en pied de Cavalerie & de Hussarts, comme les Officiers en pied de Cavalerie & de Hussarts & ceux de Dragons, comme les Officiers en pied de Cavalerie & de Hussarts & ceux de Dragons, comme les Officiers en pied de Cavalerie & de Hussarts & ceux de Dragons, comme les Officiers en pied de Cavalerie & de Musicipal de Cavalerie & de La Cavalerie & de Cav

ciers en pied de Dragons.

A l'égard des Officiers des Etats Majors Général des Suifies, de la Cavalerie & des Dragons lorqui marchent fur des routes; & par ordre de Sa Majesté, elle se reserve de regler le traitement qu'el juge à propos de leur accorder. Pour les Commissandes Guerres qui se trouvent à la suite & à la condui des Troupes, soit de Gendarmerie, Cavalerie, Husarts, Dragons, ou d'Infanterie, chaque Commissan a fix rations de vivres de Fantassin & quatre de sour rage.

RATION aux Troupes de mer : c'est la mesur

RA RE dbiscuit, de la viande, du poisson, des légumes, &du vin & boisson qu'on distribue par jour dans les Visseaux pour la subsistence d'un homme. Quelquesdifent auffi raison. La ration de chaque Matelot &Soldat par jour est composée de dix-huit onces de bruit, poids de marc, qui est de seize onces par livs & de trois quarts de pinte de vin mesure de Paabreuvé d'autant d'eau. Il est donné par semaine gitre repas de viande, trois de poisson, & sept de lemes. Les Dimanches, Mardis & Jeudis, les rasos sont de dix-huit onces de lard cuit pour le diner d fept hommes : les Lundis de trois livres & demie d bœuf, sans pieds ni têtes: les Mercredis, Vend'dis & Samedis de vingt-huit onces de moluë cruë: c que jour à souper de vingt-huit onces de pois, giau, feves, fayols, ou autres légumes cruds, ou prorze onces de ris, aussi crud, le tout assaisonne, sevoir la viande d'une pinte de bouillon dans lequel el aura cuit pour en faire du potage. La moluë d'un dhi-quart de pinte d'huile d'olive, & d'un quart de pte de vinaigre pour sept hommes : & les pois, es, fayols, ris, ou gruau de sel, d'une chopine duile d'olive pour la ration de 1000, hommes, viée dans la chaudiere fur le bouillon, qui est difmué avec les légumes. Il est donné entre les repas

a partie de l'Equipage qui fait le quart du breuvage, enpolé d'eau & de vinaigre. A V A L E M E N T : c'est un nom donné à des ranchemens faits sur le haut de l'arrière de quelques

Visseaux à dessein d'y mettre des Fusiliers.

(AYÉ, canon rayé: c'est un canon de susil, rusquet, &c. qui a quelques canelures en dedans, &dans lequel on ensonce une bale a force pour le

fee tirer plus droit.

EBANDER, en terme de Marine, c'est rentre à l'autre bord, retourner à un autre côté. Ce tone n'est usité que par le commun des Matelots. Réander à l'autre bord, c'est courir sur un autre à de vent.

EBORDER, ou RABORDER, c'est tom-

b une seconde fois sur un Vaisseau.

ECALER: c'est un terme de Charpentier qui hisse ôter du bois avec une varlope, ou un autre oil à sût, après que le rislard ou autre premier, oplus grossier outil y a deja passé.

ECLAMPER un mât: reclamper une vergue:

c'est raccommoder un mât ou une vergue lorsqu'elle

R E CON NOITRE un Vaisseau ou une Flotte: c'est s'approcher assez d'un Vaisseau pour examiner sa grosseur, les forces qu'il peut avoir, & de quelle Nation il est. Reconnostre une terre, c'est en observer la situation, asin de seavoir quelle terre c'est.

RECOURIR fur une manœuvre: c'est la suivre dans l'eau avec une Chaloupe la tenant à la main Faire recourir une manœuvre, c'est pousser une manœuvre jusqu'où elle doit aller. Faire recourir l'écoute, la bouline, le coüet de revers, c'est-à-dire, pous ser les manœuvres hors du Vaisseau & en avant ain de leur donner du balant. Recourir les coutures d'ur Vaisseau, c'est y repasser légérement le calfat.

RECOUVRER une manœuvre : c'est la tirei dans le Vaisseau. Ainsi on commande : Recouvre le grélin, recouvre la hansiere pour dire de les haler or

de les tirer dans le Vaisseau.

RECRUE: le Roi, comme je l'ai dit au Tome II. par plusieurs de fes Ordonnances, accorde des routes aux Recruës pour joindre les Regimens ausquelle elles sont destinées. Lorsqu'une Recruë est arrivée at Regiment, un Sergent après qu'elle a été conduite chez le Commandant & le Major de la Place, dont le mener à celui qui commande le Regiment pour qu'i l'examine & recoive les hommes qui font bons, è congédie ceux qui ne font pas convenables. Enfuit on les mene chez le Commissaire qui les enregistre de-la chez le Major du Regiment qui prend le fignale ment de chaque Soldat. On doit faire donner à cha cun de ces Soldars du linge, des Souliers, & généra lement ce dont ils peuvent avoir besoin, & principa lement les faire promptement vêtir avec l'uniform du Regiment. On leur fait vendre tout ce qui dépen de leurs vieux vêtemens de Bourgeois ou de Paylans afin de leur ôter le moyen de s'en servir pour deser ter, ce qui arrive fouvent lorsque l'on manque à cet te précaution.

Il est de l'attention des Sergens de disperser cha cun de ces nouveaux venus dans les bonnes cham brées des vieux Soldats, ensorte qu'ils puissens se be nourrir en faisant un ordinaire reglé, & y prend l'esprit du service. On doit les traiter avec beaucou de douceur, sur-tout pendant les premiers jours, eu dier leurs caractères afin de prendre les mesures su

reffaires pour les contenir & les accoutumer au ferrice. C'est aux Sergens, Caporaux, Anspessades, & même aux autres Officiers superieurs à les instruire sur la rigueur des Ordonnances du Roi contre les Deferteurs, & sur la subordination & le respect qu'ils doivent à tous leurs Officiers, même à leurs Caporaux. Quand ces Soldats de recrué ont eu quelques ours de repos, avant que de leur faire faire aucun service, on les instruit sur leurs fonctions quand ils feront de garde, & sur ce qu'ils auront à observer quand ils seront en faction. Une attention qu'il faux avoir, c'est de leur faire monter leur premiere garde avec un Caporal de leur Compagnie pour leur faire comprendre leur devoir plus démonstrativement.

REDENTS, terme de Marine, ce sont les entailles & dents des piéces, qui dans l'assemblage en-

trent les unes dans les autres.

REDUCTION des fourrages aux Officiers conduiant des Recruës ou Remontes en tems de paix. La fourniture de l'étape, comme on l'a vu au mot vation, & telle qu'elle est reglée par l'Ordonnance du 13. Juillet 1727. tant en vivres qu'en fourrage est faite en tems de guerre sans aucun retranchement aux Capitaines & Lieutenans conduisans des Recrués ou Remontes. Mais Sa Majesté confiderant que durant la paix les mêmes Officiers n'ont pas à beaucoup près le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre, elle a ordonné qu'ils ne recevront en tems de paix que la moitié des fourrages qui sont attribués à leurs grades, sans qu'il puisse leur rier retranché sur les rations de vivres qui doivent leur être fournies en tout tems sur le même pied.

Les motifs cités par cet article qui est le XXXI, de l'Ordonnance ci - dessus citée, justifient le re-tranchement qui y est ordonné. Par l'Ordonnance de 1702. les Officiers avoient le même nombre de rations en tems de paix & en tems de guerre, ce qui produisoit un nombre de places mortes, dont l'Etapier tenoit compte en argent à un prix fort au dessous

de celui que le Roi payoit.

REFAIT, bois resair & remis à l'équerre, c'esta dire, que le bois est bien equarri, & quand des pièces de bois font bien équarries de tous les côtés, on dit qu'elles sont resaites & dresses sur toutes les faces. Quoique ce terme ne soit pas militaire, a sins que bien d'aurres, que j'ai inserés dans ce Supplement, je juge à propos de les inserer ici, parce qu'on employe

Sfiiij

beaucoup de bois pour le fervice de l'Artillerie & qu'il en faut pour la conftruction des Vaisseaux; & il est bon que les Officiers de Marine comme d'Artillerie s'y connoissent

REPRENDRE, autre terme de Charpenterie, c'est débiter de grosses pièces de bois avec la scie pour l'usage de l'Artillerie ou de la Marine, com-

me je l'ai dit dans l'article précédent.

REFOULOIR de canon, voyez Tome II. REFOULOIR de cordes, terme de Marine: c'est un bouton de refouloir qui est emmanché de cordes: on ne s'en sert que quand on est obligé de charger une pièce de canon par-dedans le Vaisseau.

REFRACTION aftronomique: c'est une refraction que cause l'aumosphere par laquelle un astre paroît plus élevé au dessus de l'horizon qu'il n'est effectivement. Rés'action horizontale: c'est celle qui fait paroître le Soleil ou la Lune au bord de l'horizon, lorsqu'ils sont encore au dessous.

REFRANCHIR, se refranchir, terme de Marine, c'est quand l'eau de pluse ou des vagues qui ont entré dans un Vaisseau s'épuise & diminue,

comme on le connoît à l'Archipompe.

REFREIN: c'est le retour du rejaillissement des houles ou grosses vagues de la mer qui vont se briser contre des rochers.

REFUSER, le Vaisseau a refusé, c'est-à dire,

qu'il a manqué à prendre vent de vent.

REGATE: on appelle ainsi des courses de barques qui se sont en sorme de carrousel sur le grand canal de Venise, où il y a un prix destine pour le Vainoueur.

REGLE: c'est un instrument mince & étroit dont on se sert pour tracer des lignes droites. La régle des Charpentiers est divisée en six pieds de long, ils ont une grande & une petite régle. Régle, Régle plat: c'est une régle de Menuisser. Régles du Quartier c'est une manière de naviguer par le Quartier de réduction.

REJOUISSANCES publiques: j'ai trouvé un morceau curieux dans les notes de M. le Chevalier Folard fur son Polybe, au sujet des réjouislances & Prieres publiques des Anciens, le voici. Les Anciens, dit-il, avoient leur Te Deum, comma les Modernes, pour remercier les Dieux de leurs victoires. Ils taisoent plus, car ils ordonnoient des Fêtes & de Processions où ils portoient toutes les Statues de leurs

RE RE Dieux avec beaucoup de dévotion & même de dé-

Les marques de leur reconnoissance étoient plus ou moins grandes & moins pompeufes, felon la grandeur & l'importance des victoires de leurs Généraux, & ces fêres ne finissoient pas en un jour, elles duroient quelquefois des femaines entieres. César par ses victoires dans les Gaules faillit à ruiner les Romains en fêres & en remercimens à leurs Dieux; desorte que de son tems le Sénat n'eut gueres d'autre occupation que celle d'ordonner des jeux & des fêtes à Rome & dans tout l'Empire.

Ce grand Capitaine en gagna tant que quinze jours d'actions de graces purent à peine suffire, c'est ce qu'il nous apprend dans ses Commentaires. Il n'en fut pas ainsi dans la seconde guerre punique. Les Romains n'ordonnerent des jours de vœux & de prieres que pour détourner la colére des Dieux qui pendoit fur leur tête, & se les rendre favorables dans les grandes crises des affaires; & pendant qu'on s'en plaignoit a Rome, on les remercioit & l'on s'en réjouissoit à

Carthage.

Les Dieux, dit-il, ne perdoient jamais rien de leurs revenus dans les bons événemens; comme dans les plus sinistres: les vaincus augmentoient le nombre des victimes, & choisissoient les plus grasses pour les appaiser & les tourner de leur côté. Les Autels des Victorieux ne fumoient pas moins par reconnoissance. Rome ne fut jamais plus devote que du tems d'Annibal. L'adversité seule a ce pouvoir-là, & la prosperité de nos affaires fait un effet tout contraire dans le

cœur des hommes.

C'étoit la coutume des Romains, dit Polybe, de ne rien épargner pour fléchir les Dieux dans leur colere; ils ne trouvoient pas, comme Ajax, que ce fût. une chose honteuse de vaincre on de se tirer d'embarras par l'affiftance divine. C'est ainsi, disoit l'Empereur Aurelien au Senat, que nos Ancêtres ont commencé & terminé plusieurs guerres fâcheuses, & reconnu que jamais leur secours ne fit honte aux Nations belliqueuses & bien commandées.

Jamais les Romains n'en eurent un plus grand besoin. Leurs Soldats étoient bons, ils le scavoient bien, mais cela ne suffisoit pas : il falloit de bons Généraux : car un bon & un mauvais, lorfque le commandement est partagé, & que chacun fait à sa tête, lorsqu'il est en jour, c'est tout comme rien. Quand le tour d'Æ-

milius vint pour commander, ce Général remporta un grand avantage fur Annibal; mais le lendemain Varte ton Collegue perdit tout par fon ignorance & fa la cheté.

On avoit raison à Rome de s'alarmer lorsqu'on paprit que les Armées étoient en présence, & que le Consus n'étoient pas d'accord: la dévotion du peuple redoubla, les Temples ne désemplissoient pas à le veille d'un si grand événement. Tout étoit en prieres en vœux & en sacrifices: mauvais tems pour les bœus & pour les moutons, & abondance de biens pour le Prêtres & les Sacrificateurs.

Ce que les Payens faisoient dans la prospérité d leurs affaires, comme dans leurs plus grandes infor tunes, c'est-à-dire, après les plus grandes victoires ou dans leurs défaites les plus complettes, les Mo dernes le font aussi, & ne leur cédent pas en act de dévotion. Cela se remarque dans toutes les Reli

gions du monde entier.

Les Prêtres du Paganisme, dont le nombre n'éto pas moins grand en ce tems-là qu'il l'est aujourd'hi dans le Royaume de Siam, de la Chine & du Japon ne faisoient jamais une plus grande récolte d'argent & d'offrandes que dans les tems de calamité. La peste la guerre, les tremblemens de terre, les prodiges l les phénomènes céleftes les plus extraordinaires, comm ceux de la terre, tout leur produisoit; c'étoit des se veurs de leurs Dieux. Ils les remercioient & s'en re jouissoient dans le fond du cœur, pendant que tour une Nation, ou toute une Ville étoit dans l'affliction dans l'abattement, & dans la crainte que le mal n'en pirât; enfin ils trouvoient le moyen à l'aide de leu prieres, de leurs sacrifices, & des fourberies des ora cles de leurs Dieux qu'ils faisoient parler à leur sar taisse, de s'enrichir dans les tems les plus miserable comme dans les plus heureux.

Voilà ce que le Commentateut de Polybe nous apprend des Réjouissances et Prieres publiques des Anciens. Pour nos réjouissances publiques occasionnés par des victoires & des prises de Villes, elles sor toujours précédées d'un Te Deum qui se chante dat toutes les Eglises de l'étendue du Royaume. Celle que nos Peres ont vues sous les regnes précédents, que que magnisques qu'elles ayent été sur-tout sous Lou XIV. sont au-dessous des réjouissances publiques que sont raites à Paris & dans les principales Villeus Royaume, à l'occasion du marage de Madar.

RE Premiere, du rétablissement de la santé du Roi en 1744. & de ses belles Campagnes de 1744. &

RELEVEMENT: c'est la hauteur d'un Vaisfeau, eu égard à une partie du même Vaisseau qui est plus basse. Vaisseau dont le relevement est bien proportionné : c'est la différence qu'il y a en ligne droite du pont à son avant & à son arrière. Relever un Vaisseau : c'est le remettre à flot lorsqu'il a été échoué ou qu'il a touché. Relever un Vaisseau, c'est le relever lorsqu'il est à la bande. Relever l'ancre, c'est la changer de place, la mettre dans une autre fituation. Relever les branles, faisir les branles : c'est attacher les branles par le milieu, près du pont afin qu'ils ne nuisent point & n'empêchent de passer entre les ponts. REMEDIER à des voies d'eau : beaucoup de

gens se servent de ce terme pour dire boucher les

voies d'eau.

REMETTEZ le chien dans son repos : ce commandement de l'exercice se fait en rélevant le chien

& le remettant en fon repos.

REMETTEZ la baguette en son lieu : autre commandement qui se fait en deux tems: au premier on pousse le bras droit tendu devant soi, le bout de la baguette un peu haut: au second on la met en sa place, la main droite au bout du fusil, le pouce le long du canon.

REMETTEZ la bayonnette : autre commandement qui se fait en la mettant dans le fourreau.

REMETTEZ le fourniment : autre commandement qui se fait en le remettant en sa place.

REMETTEZ-VOUS: autre commandement. qui fe dit après les demi-tours à droite, & les demitours à gauche.

REMONTER une riviere, c'est naviguer sur

une riviere en allant de la mer vers sa source.

REMOUX: le remoux d'un Vaisseau est de certains tournans d'eau qui se font lorsque le Vaisseau paffe.

RENARD: c'est une espèce de croc de fer avec lequel on prend les pièces de bois qui servent à construire des Vaisseaux, pour les transporter d'un lieu en un autre. Renard est aussi une petite palette de bois sur laquelle on a figuré les trente deux airs de vent. A l'extrémité de chaque air de vent, il y a fix petits trous qui sont en ligne droite. Les fix trousde chaque rumb représentent les six horloges, ou les

fix demi-heures du quart du Timonier, qui pendam fon quart marque fur le Renard combien le Vaisseau a couru de demi-heures ou d'horloges sur chaque air de vent: ce qu'il marque par une cheville qu'il met dans un des petits trous, desorte que si le sillage du Vaisseau a été sur le Nord pendant quatre horloges, le Timonier met la cheville dans le quatrième trou du Nord, ce qui ser à afsurer les estimes & les pointages. Le Renard est attaché à l'artimon proche de l'habitacle.

RENCONTRE: c'est un terme en usage parmi les Scieurs de long, & ils appellent ainsi l'endroit où à deux ou trois pouces près, les deux traits de

scie se rencontrent & où la pièce se sépare.

RENCONTRE: c'est un commandement, que l'on fait au Timonier d'un Vaisseau, asin qu'il pousse la barre du gouvernail du côté opposé à celui, où il

l'avoit poussée.

RENDRE-VOUS: c'eft le lieu que l'on marque, afin que les Vailfeaux d'une flotte viennents y rendre s'ils font féparés, ou dérachés par quelque fortune de mer Rendre le bord: c'eft à dire venir moülller, ou donner fond dans un Port, ou dans une Rade.

RENVERSEMENT: changer par renversement, c'est transporter des Marchandises, ou la char-

ge d'un Vaisseau dans un autre Vaisseau.

RÉPARATIONS. Les menuës réparations d'un Régiment confiftent dans le raccommodage de leurs linges, de leurs habits, armes, outils, tentes, failceaux, & autres choses nécessaires pour camper. Pendant l'hiver les Majors des Régimens, de concert avec les Commandans doivent pourvoir à tout ce qui peut manquer à leurs Soldats, tant pour ce qui regarde l'armement, que pour l'habillement, & les menuës réparations, principalement pour toutes les choses, qui sont nécessaires pour camper, afin de n'être pas pris au dépourvu, fi l'on marche de bonne heure, comme il arrive très-souvent. Ainsi les Majors doivent faire marquer les tentes, & manteaux d'armes, examiner les outils, & porte-outils, pour faire réparer ceux, qui sont endommagés, & en faire donner d'autres à la place de ceux, qui manquent: comme aussi faire faire par Compagnie un faisceau pour les armes d'un bois très-droit, de la hauteur de fix pieds, ferré par les doux bouts, pour pouvoir d'un côté entrer assez avant en terre, & pour contenir de l'autre la tête

lu manteau d'armes. Ce faisceau est garni de ces deux raverses passées en croix à un pied de sa tête, pour contemir les armes également de tous côtés. C'est une rès petite dépense, qui ne coute que dix ou douze ols par Compagnie. Cependant il y a beaucoup de Réimens, qui n'ont pas cette attention, ce qui fait que eurs fourriers, qui coupent au bois des faisceaux, els que le hazard les produit, les uns courts les aures longs, fans traverses, & qui en changent à chaue Camp, n'alignent jamais bien leurs faisceaux, en nanquent le plus souvent, ou ceux, qu'ils font sont si nauvais, que les armes tombent, se brisent, se gâent au moindre vent, au lieu que lorsque l'on donne un faisceau bien fait & en bon état au Fourrier, il en répond, le porte d'un Camp à l'autre, & en y arivant les armes sont tout d'un coup mises aux faiseaux, bien alignés, & en fureté, ce qui les conserve, k évite bien des accidens, qui arrivent très - souvent, uand les Soldats jettent leurs armes par terre, faute l'avoir un faisceau planté pour les y mettre.

Il y a encore certaines petites attentions, qui fement être des bagatelles, & qui néanmoins font utiles ur-tout pour faire paroître une troupe; comme d'aoir soin des chapeaux des Soldats, de faire donner les vergettes par chambrée, des bonnets pour aller à cau, au bois, à la paille, & autres choses semlables, afin de conserver leurs chapeaux; faire nettre des agrafes aux basques de leurs habits, pour es rélever sur les côtés, tenir la main à ce que leurs puêtres soient bien saites; d'examiner jusques aux avre-sacs, & enfin jusques aux moindres choses, le saçon qu'il ne manque pas un ardillon au Régi-

ment.

REPONDRE: rendre le falut: voyez SALUT

II.

REPOSEZ-VOUS fur vos armes: ce commanlement de l'exercice se fair en quatre tems: au premier le Soldat porte brusquement la main droite fur e chien du fusil, le glissant quatre doigts de la main sauche, de manière que le bout de la platine soit visa-vis le menton, tournant un peu la crosse, observant que se fusil soit dans la même situation. Au second on porte le fusil de la main droite devant soi entre les deux yeux, le bras tendu à la hauteur de la cravate. Au troisseme on baisse le fusil avec la main droite en portant la gauche à un demi-pied du bout de la tête. Au quatrième, on laisse tomber la crosse à ter-

re en portant la main droite, joignant au-dessus de la gauche, de manière pourtant qu'on voye tout le visa-

ge au-dessus des poignets.

REPOUSSOLRS: les repouffoirs des Charpentiers d'Artillerie, & de Marine, sont des chevilles de fer, dont ils se servent pour faire fortir les chevilles d'assemblage. Un reposition à clous, c'est une longue cheville de fer, terminée un peu en pointe, dont on se servent pour chasser les clous du lieu, où ils sont cloués. Reposition à cheville: c'est une autre espèce de chevilles de fer, dont l'usage est de chasser les chevilles hors de leurs trous.

R E P R E N D R E une manœuvre : cela fe dit d'une manœuvre , fur laquelle on travaille , qui fe trouvant trop longue , on est obligé de la replier , & de faire

un amarrage ou plus haut, ou plus bas.

REPRENEZ vos armes: ce commandement de l'exercice se fait en quatre tems, le premier est d'ouvrir un peu le bras à côté de soi : au second en se baissant on prend les armes, les mains dans la même situation qu'en les posant. Au troisséme on tourne les armes, & en les levant pour que la platine soit en dehors, & l'on porte la main droite à quatre doigts de
la hauteur de la tête, les bras tendus, sans lever la
gauche. Au quatrième, on laisse tomber la crosse à
terre, & la main gauche glisse le long du canon, jusqu'à la droite.

REPRENEZ la bayonnette: autre commandedement. On détache la bayonnette, la tenant par la poignée la pointe en haut, le poignet à la hauteur de

l'épaule, le bras droit tendu.

REPRISE: c'est un Vaisseau, que l'ennemi avoit pris d'abord, & que les Vaisseaux du parti con-

traire ont repris ensuite.

RESINE: comme elle est d'une grande utilité, tant sur mer que sur terre, je vais en expliquer la naure. C'est une liqueur oléagineuse, condensée, épaissie sur les Pins, Sapins, Mélèses, Cyprès, Térébinthes, & autres arbres de même nature, dont les bois sont gras. Cette liqueur en fort, ou par le trou qu'on fait dans le bois avec une tariére, comme dans le bois de la Mélèses, ou par les incissons, qui se sont par leurs écorces, d'où elle découle abondamment, comme elle sait du Sapin. La Résme se divisée en liquide, en séche, ou solide, & l'une & l'autre provient du même arbrec La Résine séche se tre des pommes de Pin, de Sapin, & de la Pesse: on l'appelle proprement poix résine. La

neilleure est celle, qui est odorente & transparente, qui n'est ni séche, ni humide, & qui ressemble à la irre: on juge de la bonte de la Résine par sa couleur. La meilleure est un jaune pâle tirant sur le blanc. On mêle du souser avec la Résine pour la rendre plus blanche, & pour la rendre propre à garantir le bois des Vaisseaux de vers. Les Hollandois tirent leur réine de France.

RESSAC: terme de Marine: c'est le choc des vagues de la mer, qui se déployent avec impétuosité, contre une terre. & s'en retournent de même.

RESSIF: c'est une chaîne de rochers, qui sont sous l'eau, ce terme n'est en usage que dans l'Amé-

rique.

RESTAUR: c'est le dédommagement, la refource, qu'ont les Assurers les uns contre les autres, duivant la date de leurs assures, ou contre le Maire, si l'avarie ou le dommage provient de son fair.

RETENUE : c'est ce qu'on retient au Soldat sur a paye pour son entretien, ainsi qu'a la Cavalerie, & aux Dragons dans l'entretien desquels entre encore celui de leurs chevaux. Le Roi accorde, quand il lui plaît des Brevets de retenuë sur les Charges Militaires en faveur de ceux à qui il est dû pour qu'ils soient payes sur le produit de ces Charges Militaires, Au sujet de ces Brevets de retenue & d'affurance, il y a plusieurs Reglemens du Conseil d'Etat du Roi inserés dans le Code Militaire Tom. I. pag. 423. & suivantes. J'y renvoie le Lecteur. Quant au mot de retenuë. Un Officier, qui meneroit un corps de Soldats de recruë, hors d'état de servir, & qui seroient renvoyes par le Colonel ou le Commandant, conjointement avec le Commissaire des guerres : sur le compte qu'on en rend à Sa Majesté, en conséquence de l'avis que le Colonel. ou Commandant, & Commissaire en donnent au Secretaire d'Etat de la guerre, elle donne ses ordres pour faire retenir sur les appointemens desdits Officiers. la valeur de l'étape inutilement consommée par lesdits Soldats renvoyés. Cela est conforme aux Ordonnances du 5. Mars 1686. & du fecond Mars 1717. On retient aux Sergens, Caporaux, Anspessades, Soldats. Cavaliers, & Dragons quand ils sont aux Hôpitaux leur paye, c'est-à-dire que tant qu'ils y sont, ce n'est pas le Major du Régiment qui la reçoit mais le Directeur de l'Hôpital. Autrefois le Roi outre les journées d'Hôpitaux accordoit encore les fix deniers destinés à l'entretien de chaque Soldat; mais depuis une Lettre circulaire adresse aux Intendans pour la retenue des Hôpitaux du 12. Juin 1718. ces six deniers destiné pour l'entretien de chaque Soldat, restent entre les mains de l'Ossicier chargé du détail. Les 31. des mois n'est point payé aux Troupes de Sa Majesté, on retient cette paye pour les Invalides de l'Hôsel.

RETENUÉ, pièce de bois qui a sa retenuë: c'est un terme de Charpenterie: on dit d'une pièce de bois, qu'elle a sa retenuë, où elle est placée, pour dire qu'elle est entailée de telle sorte, qu'elle ne peur avancer ni recuier de part, ni d'autre. Retenuë: code de retenuë: coft une corde, qui sert à relever un Vaisseau qui est en carêne. Corde de retenuë à trape: c'est une corde, qu'on tient à la main, quand on hisse le palan, afin de le conduire du côté qu'il faut.

RETIRADES DES ANCIÈNS: c'étoient de nouveaux murs pratiqués derriére les bréches. L'habilité des grands hommes de l'Antiquité ne parôt, dit le Commentateur de Polybe, nulle part dans un fibeau jour, que dans leurs chicanes. Car là où nous capitulons aujourd'hui, c'eff-à-dire à la brêche du corps de la place, fans l'avoir défendué, ni même marqué qu'on en cêt la moindre envie, c'étoir-là où les

anciens faisoient le capital de leur défense.

Ces Retivades, ou ces nouveaux murs derriére la brêche n'étoient jamais, ou presque jamais parallèles à la muraille ruinée. Ils tiroient un entrant dont les deux extrémités tenoient des deux côtés, qui restoient encore en entier. Le nouveau mur étoit ordinairement composé de pourtes couchées de plat, & rangées en échiquier les unes sur les autres, & de terre mêlée avec des pierres entre les vuides qu'elles laissoient comme les murailles de Beurges, dont parle César dans ses Commentaires, & Joseph dans son Histoire de la guerre des Juiss, contre les Romains, qui parleen plusieurs endroits de ces retranchemens de retraite.

Les anciens faisoient quelquesois ce retranchement de terre soutenue par des tascinages au désaut de poutres. Ils ne manquoient pas de creuser un fosse tres-prosond devant, pour obliger les Assiégeans de l'attaquer avec tout l'attirail des machines & des cérémonies, qu'on pratiquoit contre les murailles les plus fortes. Ils les construisoient quelquesois de gros

quartiers de pierre fans chaux, ni fable.

Les exemples des murs intérieurs font infinis dans l'Histoire ancienne. La moyenne antiquité ne nous en

ournit pas moins abondamment. Je n'en vais donner que deux, que l'Auteur ci-deflus cité me fournit. Genshis-Can en 1219, mit en œuvre tous ses Béliers pour aire une large brêche aux murailles d'Ottrar; mais il trouva de nouveaux retranchemens, & il se vit au mieue de la ville sans l'avoir prise. Il rencontra des chicaces, & des couptures à chaque ruè & dans les maions mêmes, & les obstacles qui se présenterent en ces endroits lui parurent plus difficiles à surmonter que les murailles de la ville.

Au Siège de Metz attaqué par l'Empereur Charles V. en 1552, le Duc de Guise ne vit pas plutôt l'attaque déclarée, qu'il se précautionna d'abord sans atendre l'extrémité. Il fit élever un nouveau mur deriére celui qu'on battoit. Les Affiégeans après leur prêche faite se trouverent surpris de voir un second nur derriére le premier, où ils trouverent une refifance surprenante. Comme ils virent qu'il falloit reenir encore sur nouveaux frais, le découragement 'empara du cœur des Soldats. L'Empereur s'en étant pperçu desespera de prendre la place. Il se vit oblie de lever le Siège par la brave réfistance de M. de Suife. M. le Maréchal de Broglie au Siège de Braue en 1742. se fit aussi des retranchemens dans la ille, & étoit déterminé à se défendre avec la dernière atrémité, si la sortie générale qu'il fit n'avoit pas eu out l'effet qu'il s'étoit proposé. Et en effet il obligea le Prince Charles de Lorraine à lever le Siège, qui fur our s'opposer au passage du renfort que le Maréchal le Maillebois amenoit au Maréchal de Broglie.

RETIREZ vos armes: c'est un commandement e l'exercice, que le Soldat sait en rapprochant la ied droit, tournant bien le corps vis-à-vis de son amarade. Il ne se sait que dans un tems au dix-neuieme commandement. Mais au cinquante-huitieme il e sait en quatre. Au premier comme ci-dessis. Au econd on releve le chien, le mettant en son repos. Au troisseme on ferme le bassisser, en baissant la plane: au quatriéme on met la main derrière la platine, n empoignant bien le sussi, se en relevant le bout.

RETIREZ la Baguette: autre commandement ui se fait en tournant la main, tenant la Baguette oute platte, le long du bras, qui est tendu à la haueur de l'épaule, le bras droit tendu, & la Baguette ouchée, le gros bout devant entre le pouce & le temier doigt, le petit bout devant.

RETOUR de marée : c'eit lorsque le flot & le

Supp.

498 R.E. R.E. jussant dont on a besoin, & qui étoit passé revient :

cela se dit aussi lorsqu'un endroit de terre forme des

RETRAITE : i'ai parle Tom. II. de la Retraite battue dans les garnisons. Dans un Camp deux heures après la Retraite batme, un Officier Major doit faire une tournée dans le Camp de chaque Baraillon: faire rendre les Soldats dans leurs tentes, & les obliger à se coucher, visiter si tous les seux sont éteints. si les tentes des Vivandiers sont fermées, & leur de fendre de donner à boire dans la nuit, enfin examiner, si tout est tranquille : en repassant à la tête de Camp, il doit voir fi les Sentinelles sont à leurs postes & fi elles font leur devoir : il doit recommander aux Segens & Caporaux de piquet d'être très-attentifs à l'a vertir de tout ce qui peut arriver de nouveau, & lui porter sans retardement tous les ordres, qui peu vent venir pendant la nuit : dès qu'il en arrive i doit les exécuter avec autant d'exactitude que de dili gence, après l'avoir communiqué au Commandan du Regiment, qui doit être instruit de tout ce qui s

RETRAITE des Pirates : c'est un lieu où le Pirates se mettent en sureté, tels sont certains ro

chers.

RETRAITE dans les montagnes: la retraite d'Philippe de Macedoine dans les défilés des montagne de Therme, est célèbre dans l'Histoire & digne d'at miration. Elle le feroit encore plus, dit le Commen tateur de Polybe, si les vetraites des montagnes, n'e toient les plus difficiles & les plus dangereuses, & c difficultés empêchent toujours ou presque toujours le courfes & les expéditions dans les pays des montagnes. La plôpart des Généraux, même les plus hat dis, fentant la dissiculté qu'il y a de les faire, malgieur grand courage dont ils sont affurés, nous sont conoître en ne tentant rien, qu'ils ne sont pas trop sû de leur habileté. dans cette façon de guerre : ce q'end ces entreprises fort rares, & si l'on s'y engage ce n'est gueres impunément.

M. le Marquis de Feuquiéres sur capable de ces so tes de choses, témoin ce qu'il a fait dans les Alppendant le cours de la guerre de 1688; mais M. Prince de Conti, dans sa Campagne de 1744, a é plus loin, après avoir surmonté la nature, & qui con me de concert avec l'Ennemi, combattoit courre lui agrès, avoir poussé se conquêtes jusques à Coni, il

pouvant paner outre à caute de la laise de la laifon, après avoir enfin fait démolir Démont : il a fait une retraite des plus belles ; qu'on life ce que nous difent les nouvelles publiques de cette brillante campagne, on y trouvera, comme dans la retraite de Philippe de Macedoine, des préceptes, des leçons admirables, & des précautions d'un tour nouveau : on y trouvera que le Héros François ne le céde en rien au

Macédonien dans cette partie de la guerre.

Les marches dans les montagnes, ne sont pas celles que l'on fait en Flandre & en Allemagne. Les principes en font différens, les précautions tout autres, & d'un détail extraordinaire. C'est particuliérement dans les retraites de montagnes, où l'on peut plus aisément qu'en toute autre fituation, employer la ruse, le stratagême, & les embuscades, contre lesquelles on doit être perpétuellement en garde, & qui sont plus difficiles à découvrir dans les pays de hautes montagnes, que par tout ailleurs, & il y a plus d'art qu'on ne pense à les attaquer & à les former, & encore beaucoup plus dans l'ordre de l'attaque ; & comme ces fortes de piéges sont difficiles dans l'exécution, il faut encore choisir des gens capables, prudens, fermes, & d'un grand cœur. On dit que les Italiens y sont merveilleux, ce qui faisoit que M. le Duc de Vendôme leur donnoit souvent cette fusée à démêler.

Les retraites d'Armées dans les hautes montagnes ne sont qu'une branche, mais des plus délicates, des plus curieules & des plus sçavantes de cette partie de la guerre ; car l'on peut dire que la science des retraites, prisé dans tous ses cas particuliers, renferme presque toutes les autres. Se retirer, c'est fuir, mais c'est fuir avec art, & un très grand art. Quelle sublimité de génie! quelle étendue de connoilfances! de qualités acquises & naturelles, ne faut-il pas avoir, & quelle grandeur de courage ! que de ruses & d'artifices, ne faut-il pas employer dans ces fortes d'actions ! car on peut dire que les retraites d'Armées renferment toutes les parties les plus sublimes des Armes, une profonde tactique, les marches, les passages des rivieres, en un mot toutes les connoissances, qui font les grands Capitaines & les Guerriers du premier ordre-

Il me reste à dire sur cet article, qu'il est souvent plus difficile & beaucoup plus glorieux de faire une belle retraite, lorsqu'on y est obligé par le grand nombre, que de vaincre l'Ennemi à sorces egales. C'est-la qu'un brave Officier sais voir son habiles &

ATI

ion expérience, en ne s'ébranlant de rien, & rassurant les Troupes par sa fermeté & par son bon exemple, donnant ses ordres avec présence d'esprit, les faisant exécuter sans confusion, se portant avec vivacité où le danger est le plus grand, faisant marcher par rang les uns par les intervalles des autres, qui font serme & éloignent l'Ennemi par un seu fait a propos : ensin profitant du moindre avantage du terrein, pour se re-

tirer honorablement. Quand l'Ennemi veut envelopper, on doit faire faire un Bataillon quarré, & continuer à marcher trèslentement par l'endroit où il paroît être le plus foible, faisant tirer également & avec justesse, soit par rangs ou par pelotons, de façon que l'on puisse faire un feu continuel, sans s'en dégarnir tout-à-fait. La plûpart des gens croyent, que pourvu qu'ils fassent faire un grand feu, cela suffit, sans s'embarrasser de l'effet qu'il produit, c'est une grande erreur : car on ne doit s'attacher qu'à bien faire ajuster les Soldats, & à les faire tirer avec ordre, qui est le seul moyen de détruire confidérablement l'Ennemi, & de l'obliger à quitter prise. Il y a certaines occasions, où pour faire un seu plus juste, l'on ordonne aux Officiers subalternes, aux vingt plus anciens Caporaux ou Soldats de chaque Compagnie, de faire un feu bien ajusté, & l'on defend au reste de tirer, à moins que ce ne soit pour faire reposer les autres, & refroidir leurs armes pendant que que tems.

Lorfque l'Ennemi ne peut fuivre qu'en queuë, & qu'il n'oppose pas un grand front, au lieu de se reiner par rang, on peut se retirer par manches ou par divisions, selon la force de la Troupe que Pon commande, & que le terrein le permet, en faisant repliet chaque manche ou chaque division, les unes après les autres, lesquelles se partagent tour à tour. En un moi la méthode qui nous éloigne le plus promptement de l'Ennemi, sans recevoir d'échec, est la meilleure. L'or ne peut parlet de ces sortes de choses, qu'en général parce que les différentes circonstances changent l'ordre.

de la disposition.

RETRANCHEMENT: j'ai donné l'explication de ce mot au Tome II. On dit, une Armée le revranche lous le canon d'une Place, quand elle est moins forte que celle de l'Ennemi: on se retranche dans son Camp, quand on attend du renfort: on se retranche dans un Poste, pour s'y défendre, quand on crains d'y être insulté & attaqué, des Officiers, qui trouvent à

propos de faire retrancher les Postes, qu'ils commandent s'ils n'ont pas le tems ou la commodite de faire en sossi bosse de la commodite de faire un sossi bosse de la commodite de faire un sossi bosse de la commodite de faire un sossi bosse de la commodite, des planches ou madriers, & s'il est possibile, avec des faicines ou faussissions piquetés, pour sous en le doit faire fraite de la commodite de la commodite de la commodite de la mettre en état de s'y désendre vigoureusement, ans courir risque d'y être enlevé. Dans ces occasions on fair travailler les Soldats en disgence, & même uelquesois pour l'exemple, les Officiers subalternes & utres, doivent y mettre la main avec vivacité, ce ut fair connoître leur intelligence & leur bonne vo-

onté.

Souvent on se trouve posté dans des Cimetières, hâteaux & Maisons, où il faut faire des réparations ux endroits insultables : on ne doit pas ménager. ous les Officiers, comme les Sergens & Soldats, ne oivent pas ménager leurs peines dans une occasion si nportante : la plûpart des Officiers se négligent laessus, disant que vingt-quatre heures seront bientôt coulées, que puisque leurs camarades en ont passéauunt dans le même état. & dans ce même poste, qu'ils es y pafferont bien auffi, & que ceux qui viendront près eux, s'en donneront la peine, s'ils le veulent, infi par un relâchement & une nonchalance trop rdinaires, les Postes demeurent en mauvais étatombien n'y a-t-il pas eu d'Officiers deshonorés & erdus par cette négligence. S'il s'agit de s'établir dans n Poste où il n'y ait pas eu de Garde, l'Officierommandant doit employer tout fon sçavoir, pour obmettre rien de toutes les précautions pratiquables, in d'y être en sureté & en état d'y faire une cougeule defense, en postant lui même les Sentinelles. leur donnant la Configne, & en mettant en usage oute la prévoyance possible pour se mettre hors d'inlte. On doir fur-tout bien prendre garde en se postant n'être pas commandé, par quelque hauteur ou aison voifine, d'où l'on puisse être battu a revers, façon qu'une troupe seroit assommée, sans pouvoir défendre, Quand un Officier dans un poste n'a rien gligé nour s'y bien retrancher, il doir s'attacher à menir sa Troupe dans une exacte discipline, & emcher qu'aucun Soldat ne s'écarte, sous quelque préxte que ce puisse être : car combien d'Oshciers ont

coz RE RE

été battus & enlevés, pour n'avoir pas eu toute leur Troupe assemblée, ou pour avoir été vendus ou trahis par des Deserteurs de leur Poste, auxquels ils avoient donné occasion de deserter par leur trop grande sacilité.

RETRANCHEMENT en terme de Marine: c'est un espace retranché dans un Vaisseau, outre les

chambres ordinaires.

RETRECISSEMENTS des gabarits: ce sont des endroits où les allonges, qui sont dans les gabarits; rentrent & tombent en-dedans, & retrecissent la largeur du Vaisseau.

REVERDIE: c'est un terme qui n'est usité qu'en certains lieux de Bretagne, pour dire, les grandes marées qui arrivent au désaut, ainsi qu'au plein de la

Lune.

REVUE des Troupes : j'ai parlé de son origine au Torne II. Il v a les revues des Inspecteurs, des Commissaires des Guerres des Commandans des Places, des Commandans des Corps, etc. Lorfou'un Régiment doit passer en revue, le Major doit le mettre en have par Compagnie, ensuite leur faire faire à droite & à gauche, de facon que la Compagnie des Grenadiers fasse face à droite en-dehors du Bataillon, la Colonelle à gauche, la Lieurenance Colonelle à droite, faisant face l'une à l'autre, & ainsi des autres : on dispose de même les autres Bataillons. Dans les Régimens bien disciplinés, les Sergens accoutumés à faire ce mouvement, doivent avertir leurs Compagnies de ce qu'elles ont à faire, mais pour plus grande surete le Major doit les en avoir fait souvenir quelque tems auparavant. On peut encore faire ces mouvemens au fon du tambour, ils en sont bien plus beaux. Pour les faire exécuter, il faut faire marcher chaque Bataillon en colonne par Compagnie, chacune sur quatre range de hauteur, les tambours ensemble, entre le second & troisième rang de la première division : & lorsqu'on est vis-à-vis le terrein, qu'on doit occuper, or fait rappeller les Tambours, afin de faire ferrer le derniers rangs de chaque Compagnie à la pointe de l'épèe, & d'avertir tout le monde de ce qu'il aura faire; ce qui étant fait, on les fait battre au Drapeau & a l'instant chaque Officier faisant la contremarche par rang, sait defier sa Compagnie un à un, observant de marcher tous à la même hauteur, jusqu'à ce que le Major les voyant arriver également, & en mêmi tems fur le terrein , leur faste faire halte en faifant

cesser les Tambours, & ensuire au moyen d'un seul coup de baguette, il leur fait faire à droite & a gauche. Ces mouvemens sont beaucoup plus courts, que lorsque le Major est obligé de prendre, & de dresser padétail chaque Compagnie sur son terrein : il saut seulement avoir attention à faire marcher les Officiers à disances égales, & les Soldats sur la même Ligne de leurs chess de file, à un grand pas les uns des autres.

Quelque-tems avant la revue, le Major doit s'infrruire par Compagnie des gens détachés, des malades, des absens par congés ou autres choses, qu'il écrira fur son livret, afin d'en rendre compte à l'Inspecteur ou au Commissaire. Il ne sçauroit assez prier les Officiers, & ordonner aux Sergens de n'y point parler, a moins qu'on ne les interroge; car rien ne marque tant sa troupe mal disciplinée, que lorsque tout le monde s'y fait entendre indistinctement. Comme le Major doit être informé de tout ce qui se passe, dans un Régiment, c'est à lui seul à en rendre compte, le reste doit observer un profond filence : en cas que l'Inspecteur ou le Commissaire, veuillent voir défiler le Régiment, il faut faire former des rangs à chaque Compagnie, & les disposer en cet ordre, sçavoir le Capitaine à la têre : le Lieutenant sur la droite un pas en arriére du Capitaine : le Soulieutenant sur la gauche, un pas en arriére du Lieutenant, suivis des Sergens & Tambour, marchans à un pas du premier rang, des Soldats qui doivent défiler par quatre, par fix ou par huit files.

Dès qu'ils sont prêts à faire la revue, le Major doit leur presenter un livret, composé d'autant de seuilles qu'il y a de Compagnies dans chaque Bataillon, enforte que chaque Compagnie soit détaillée sur un feuillet particulier, & l'Etat-Major à la fin fur un autre feuillet. Il doit remettre un pareil livret au Major de la Place, & en garder un par devers lui, pour marquer de même qu'eux les Officiers, Sergens, Tambours & Fusiliers presens, à mesure qu'ils défilerent; & ensuite ceux qui feront détachés, absens par congés, ou malades à l'Hôpital , jusqu'à l'Etat-Major : si l'Inspecreur ou le Commissaire veulent compter les Compagnies en haye, il faut observer les mêmes choses. La revue faite, on fait reformer les Compagnies pour les mettre en bataille, afin d'exécuter les ordres de son Commandant pour reconduire le Régiment dans son quartier.

Lorfque les Inspecteurs on les Commissaires veti-

lent faire la revué, ils doivent avertir la veille le Gouverneur ou le Commandant de la Place, & convenir avec lui de l'heure à laquelle ils la feront. Le Gouverneur fair avertir à l'ordre, & le lendemain les Tambours battent la générale à l'heure qu'on leur a donnée. Il est à remarquer que lorsque toute l'Infanterie, qui est en garnison dans une Place, doit prendre les armes, les Tambours battent la générale, & lorsqu'il n'y a qu'une partie, qui doive les prendre, les Tambours des Troupes qui doivent s'assembler, battent aux champs, au lieu de battre la générale.

Le Directeur Général des Ecoles d'Artillerie, & l'Inspecteur Général des mêmes Ecoles, doivent surant l'Ordonnance du 22. May 1722: aller chaque année visiter les Bataillons du Régiment Royal Artillerie, qui sont dans les Départemens qui leur sont distribués, en faire la revuë, & examiner la capacité des Officiers & Soldats. Ils ont dans leurs tounées tous les honneurs de Commandans. Les Lieutenans-Colonels & Capitaines, leur obéssient en tout ce qui est du service de l'Artillerie: & les Commandans & Majors, leur rendent compte de la conduite des Officiers. Ces revués se font indépendamment de celes qui doivent se faire tous les mois par les Inspec-

teurs & Commissaires d'Artillerie.

Quand le Roi convoque le Ban & arriére-Ban, comme cela est arrivé sous Louis XIV. en 1688. ce son les Baillis, Sénéchaux, Officiers de Robe longue, que ne son les Revues avec les Inspecteurs & Commissieres des Guerres. Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les Commissieres des Guerres en faitoient la revue tous les mois, comme on sait de toutes les Troupes de S. M. & on n'y employoit presens aucun de ceux qui en étoient absens, même par congé du Capitaine; & on ne chossissifier pour la revué que le jour de Dimanche, où un jour de Fête, de concert avec le Gouverneur ou Commandant de la Place, & avec le Capitaine ou Commandant de la Compagnie, assin de ne point détourner les Cadets de leurs exercices.

Pour les revués des Troupes de Cavalerie & de Dra gons, s'il y a des Places de Maréchaux des Logis & Brigadiers vacantes. Il en est fait mention dans les revués du mois. Les Cavaliers, comme les Officiers doivent passer en revués avec leurs cuirastes, du moins à l'épreuve du pistolet, & bien armés, c'est à-dire, n leur manquant rien, ainsi que toure la Cavalerie de la Maison du Roi. Aucun Commissaire & Inspecteur de RE RE 505 Cavalerie, ne peut passer les cheveaux, s'ils ne

ont de la taille, conforme aux Ordonnances.

Dans les lieux où il n'y a point de Gouverneur. commandant, ni Major, & où il se trouve des Troues, les Commissaires doivent faire signer leurs exaits de revues par les Maires, Echevins, ou autres lagistrats des lieux. Les Extraits des revues qu'ils ont obligés d'envoyer au Secretaire d'Etat de la Guer-& aux Intendants dans les Départemens desquels font leurs revues, doivent être fignés à toutes les uilles, tant par les Officiers Majors & Magistrats, je par les Commissaires qui les ont dresses. Ils doient encore en délivrer une Copie aux Entrepreneurs e la fourniture du fourrage & du pain de munition. rsqu'il en est fourni aux Troupes, dont ils ont la plice. Dans ces Extraits de revues les Commissaires pivent y écrire tout au long le nombre de Gendares, Cavaliers, Dragons & Soldats qui se trouvent fectifs à la revue, & tirer encore le même nombre chiffre hors de ligne. A la tête de leurs Extraits revues, ils marquent les Troupes arrivées dans la arnison depuis la précédente revue, le jour de leur rivée, & celles qui en sont sorties, le lieu où elles bivent aller.

Les Commandans des Troupes qui arrivent dans e Garnison, sont tenus de rapporter aux Commisres qui en font lesdites premieres revues, les cericats qu'ils ont retirés dans la forme prescrite par Reglemens de Sa Majesté, des Commis du Tresoer Général de l'extraordinaire des Guerres des lieux Places d'où lesdites Troupes sont parties. Ces Cericats marquent le jour que ces Commis ont cessé de payer, & les originaux des ordres & routes sur quelles elles ont marché. Les Commissaires doivent (ferver que si une Troupe marche dans la fin d'un bis qui aura trente & un jours, la subfistence doit être fournie pour le trente & uniéme jour, quoice le payement des Troupes ne se fasse ordinaireent que sur le pied de trente jours pour chaque bis. Depuis 1722. les Commissaires sont obligés de fre les revues dans les premiers jours de chaque bis : & l'Extrait desdites revuës doit être au plus tard dix de chaque mois chez le Secretaire d'Etat de la herre. Outre cette revuë, ils en faisoient autrefois us les Dimanches dans les Places de leur réfidence, his elles ne sont plus d'usage, ces revues sont récites à une seule pour chaque mois. Les Commissai-Supp.

RO RI 506 res en faisant leurs revues doivent s'intormer des Cavaliers, Dragons & Soldats de chaque Compagnie fi le Capitaine leur fait le decompte, & fi les hautes payes sont exactement payées. Ils ont droit d'interroger les Capitaines qui n'y ont pas satisfait, & de faire retenir sur leurs appointemens ce qu'ils ont induëment retenu. Voilà tout ce que j'avois à dire au sujet des revues, on peut encore consulter sur cet article le Tome I. de ce Dictionnaire, au mot Commissaire des Guerres. J'oubliois à dire que les Commissaires & Inspecteurs après leurs revues de mois faites, se transportent aux Hôpitaux pour procéder à la vérification des Cavaliers , Dragons & Soldats malades.

R I B O R D A G E, en terme de Marine, c'el ce que les Marchands ont établi qu'on payeroit pou le dommage qu'un Vaisseau fait quelquefois à un au tre en changeant de place, soit dans un Quai, soi dans une Rade. On a coutume de payer le dommag

par moitié lorsque l'action est intentée.

ROBE-COURTE: on appelle Officiers de Ro be-courte les Prevôts des Maréchaux , Vice-Baillis Vice-Senechaux, leurs Lieutenans & autres. Ils for obligés de visiter toutes les Garnisons de l'étendue d leurs charges pour y faire observer les Ordonnance militaires, faire punir les Contrevenans selon la r gueur d'icelles, & s'employer près les Gens de Gue re selon le devoir de leur Charge. Ils sont tenus c monter à cheval avec leurs Officiers & Archers & premier ordre qu'ils en reçoivent, foit des Gouve neurs & des Lieutenans Généraux dans les Provinces foit des Lieutenans Généraux des Armées, Maréchau de Camp ou Brigadiers, ayant commandement si les Troupes, soit des Intendans & autres Officie ayant la direction de leur payement, ou police, au premier avis qui leur est donné par les Commissa res à leur conduite & police, de quelque desordre n table, ils doivent se rendre sur les lieux où il aura e commis, & arrêter les coupables & en faire un chi timent si severe qu'il serve d'exemple, à peine ausd Officiers de Robe courte d'interdiction, de privation de leurs gages, & de répondre en leur nom desd desordres. Si le Roi convoquoit le Ban & l'arrier Ban, ces Officiers de Robe-courte seroient obligés. se trouver aux premieres revues qui s'en feroient. ROLE, est un état soit des Troupes, soit d

munitions de guerre & de bouche qu'il y a dans l'Artillerie il y a des rôles des Off

RO

ciers, Canoniers, Fondeurs, Apprentifs, Ouvriers, &c. où leurs gages sont spécifiés, ainsi que de tout ce qui se trouve dans les différens Arsenaux du Royaume. Il n'y a point de Regiment où le Major n'ait un état ou un rôle des Officiers, Cavaliers, Dragons, ou Soldats, dont ces Regimens sont composés, ainsi que de tous ces ustensiles & attirail de guerre. Dans chaoute Compagnie, même les Maréchaux des Logis pour la Cavalerie & les Dragons, & les Sergens dans l'Infanterie ont un rôle de leurs Cavaliers, Dragons & Soldats, suivant lequel ils font faire le service, & pourvoient par ordre du Major ou du Capitaine à tout ce qui est nécessaire pour l'entretien, le bon ordre,

x la discipline de leurs Compagnies.

Les Majors, Aide-Majors, ou Officiers chargés du détail, sont obligés d'envoyer tous les mois au Secreaire d'Etat de la Guerre un rôle de tous les Cavaiers, Dragons & Soldats qui ont deserté ou qui sont norts pendant le mois ; ils marquent sur ledit état le gnalement des Morts ou Déserteurs, conformément dans les mêmes termes qu'ils ont été enregistrés; & e Secretaire d'Etat de la Guerre fait dresser des rôles gnalés des Déserteurs, dont les états lui ont été enovés: & il adresse ces rôles aux Intendans des Proinces, aux Commandans des Places, aux Commifaires des Troupes, aux Prévôts des Maréchaux, lesuels sont tenus de faire des visites de mois en mois lans les lieux de la naissance desdits Déserteurs.

Par rapport aux Invalides, le même ordre s'y oberve que parmi les Troupes. A l'Hôtel on tient des ôles des Officiers & Soldats Invalides qui y demeuent. Dans les Garnisons où il y a des Compagnies Invalides, celui des Capitaines qui se trouve comnander par son ancienneté de Commission, est seul hargé du détail de ces Compagnies, & tient à cet ffet un rôle exact des noms, surnoms des Officiers, ergens & Soldats, avec les noms de guerre de ceux-Les autres Capitaines sont obligés de lui rendre ompte de tout ce qui arrive dans leurs Compagnies. RONDE, chez les Turcs : on fait chez les Turcs, omme parmi nous la ronde pour observer si les Sennelles font leur devoir, les Turcs l'appellent Kol. ette ronde part du Corps de Garde, & le chef n'a u'un simple bâton à la main, avec un Caporal qui orte le falot, il est attentif que la Sentinelle obligée e veiller à tel poste, crie Jegder Allah : c'est-àire, bon Dieu. Si les Sentinelles, foit par négligence,

Vu ii

108 RO RU

soit qu'elles soient endormies, ne crient pas à tems, on les met en prison, on leur sait donner la bastonnade. Le Conducteur de ces rondes retire une aspre d'augmenation sa vie durant. Les Tures n'ont pas l'usage de donner l'ordre comme nous, ni dans les Places

ni dans les Gardes autour de leurs Camps.

R O U E T de poulie "c'esse une petité roue canelée de bois , de fer , ou de cuivre, qu'on pose dans une pièce aussi de bois ou de fer , & qui par le moyen d'une corde , posée sur sa canelure, ser à elèver des fardeaux. On lui donne aussi le nom de poulie , quoique ce soit aussi le nom de la machine entière. On appelle aussi pousie d'une chaloupe une poulie de son appelle aussi pousie d'une chaloupe une pousie de son appelle aussi pous ser le l'avant ou à l'arriére de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'afsourché, ou une autre ancre que l'on ne veut pas lever avec le Vaisse.

ROUGES: boulets rouges: J'ai dit Tome I. que ce font des boulets qu'on fait rougir dans une forge dont on charge le canon, pour mettre le feu aux lieux où ils tombent. Pour tirer les boulets rouges, on bourre d'abord la poudre d'un tampon de bois qui prenne bien jufte, puis d'un autre tampon moins épais d'étoupe mouillée, ou d'un morceau de toile mouillé, fur lequel on met le boulet, & l'on tire

au même instant.

R U B O R D: c'est un terme de Charpenterie qui fignisse le premier rang des planches ou bordage d'ur bateau foncet ou autre, qui se joint à la semelle or sole, & qui est la premiere pièce qui s'èleve du sond du Bâtiment. Le second rang de-ces planches s'appelle le deuxième, bord, le trossième rang, trossième bord; & le dernier qui joint le dessous du plat bore

s'appelle fous barque.

R USE: Thucydide a dit que la plus belle de toutes les loüanges qu'on puille donner à un Généra d'Armée, est celle qui s'acquiert par la ruse & l'stratagème. Tout le monde sçait la mauvais méthod des Lacédémoniens, qui pour dresser le reunses et tromper & à ruser à la guerre, lui apprenoit l'art d la filouterie. L'histoire est remplie d'un asse pon nom bre d'exemples de Généraux, qui ont abandonné leu Camp par une retraite simulée: mais celles qui nou pottent à tout abandonner, vivres, tentes, équipages & tout l'attirail d'une Armée sans rien emporter, pa rost surprenante.

On radotoit quelquefois dans ces tems antiques,

A certain qu'on radote moins dans celui-ci, dit le Chevalier Folard : car on trouve peu de faits femlables dans nos Historiens. Il faut croire son enneni bien dépourvu de raison & de sens commun, que lis-ie, bien stupide & bien brute pour croire qu'il 'égorgera de butin, de vin & de viande comme une ête, & qu'it s'endormira ensuite sans faire ni guet. hi 'garde, comme s'il n'avoit plus rien à faire que ela, ni rien à craindre. Pour cette occasion l'on emlove le stratagême dont je parle, & l'on trouve que 'on ne s'est point trompé.

l'avouë que les Soldats seroient capables d'une telle onduite, mais ces Soldats ont des Généraux & des Officiers à leur tête. Doit-on être moins sur ses gardes orfque l'Ennemi s'en est allé sans rendre aucun comat, que lorsqu'il est en notre présence. Ce qu'il y a le bien etrange, c'est que Cirus entr'autres tendit un jiége tout semblable à l'Armée de Tomiris, qui lui

eussit parfaitement.

De tous les stratagêmes, ceux qui trompent les plus ins, comme les plus sots, qui n'étoient pas rares du ems des Anciens, mais qui le sont parmi les Moderes, sont les fausses retraites. Il faut plus d'art qu'on e pense pour les mettre en œuvre. Il y a une infiité de mesures & de précautions à prendre, & celes du secret ne sont pas les moindres à cause des fréuens transfuges, & le plus délicat de ces fortes d'enreprises, c'est la marche & la diligence.

S.

ACHETS de mitrailles : ce sont de petits sacs de toile que l'on remplit de mitrailles, soit pour rmer des canons, soit pour armer des pierriers.

SACQUIER est un petit Officier qui est établi n certains ports de mer, pour charger & décharger fel & les grains d'un Vaisseau, & les transporter ans des facs : & c'est de-la que vient le mot de facnier.

SACRILEGE, ou PROFANATION. Par Ordonnance du premier Juillet 1727. tout Soldatavalier ou Dragon qui vole ou dérobe en tems de aix, ou pendant la guerre, soit dans le Royanme a dans le pays ennemi, calices, ciboires, ou autre en d'Eglise, doit être pendu & étranglé; & si par s circonstances du vol il se trouve y avoir eu pro-V u iii

\$10 SA SA tanation des choses sacrées, il est condamné au fem

S'A I L L E : c'est un mot en usage parmi les Matelots qui est prononcé par plusieurs ensemble, en élévant ou poussant quelque fardeau.

SAINT - AUBINET : voyez AUBINET ,

Tome I.

SAINTE-BARBE, voyez BARBE, Tome I. SAISIE des appointemens des Officiers: s'il arsivoit qu'un Capitaine retînt une partie de la folde de ses Soldats, & que faute de ce payement ces Soldats fissent quelques exactions: par l'Ordonnance du sept Fevrier 1661. Sa Majesté veut qu'en ce cas les Commisaires des Guerres fassent arrêter entre les mains du Trésorier Général de l'extraordinaire des Guerres ou de ses Commis, les appointemens dudit Capitaine, pour être employés au remboursement desdites exactions & aux réparations, torts & dommages commis par les dists officiers, afin qu'elle fasse aux fedits Soldats, & qu'en outre ils informent Sa Majesté du nom desdits Officiers, afin qu'elle fasse expédier ses ordres pour les faire casser.

SALAISON: c'est le tems propre à saler les

viandes pour les embarquemens.

SALPETRE. Il n'y a que les Salpêtriers qui ont leur commission du Grand-Mastre à qui il soit permis de faire du salpêtre. Le Grand Mastre répartit ces Salpêtriers dans les Provinces selon qu'il en est besoin; & après qu'ils l'ont rasné, ils le remettent ès mains des Commissaires chargés d'en faire provision. Ces Commissaires ne peuvent faire travailler à la composition de la poudre que dans les Arsenaux de Sa Majesté, sous peine de confiscation & d'amende arbitraire.

Les Salpétriers & autres ne peuvent composer poudre à canon, ni dresser moulins & angins s'is n'y sont autorisés par commission du Grand-Mastre dans la forme requise, sous peine de confiscation & des ustenfiles, dont la vente est faite par les Officiers d'Artillerie au plus Offrant & dernier Encherisseur, en présence du Procureur du Roi du lieu où s'en fait la vente; & les deniers qui en proviennent sont affectés, moitié aux réparations de l'Artillerie, & l'autre moirié au Dénonciateur.

Les Contrevenans aux défenses sufdites sont condamnés à 50 liv. d'amende pour chacune livre de poudre qui se trouve être faire par personnes non autorisées par commission du Grand-Mastre, & ailleurs

que dans les Arfenaux de Sa Majesté. Les salpêtres

bois, charbon, & autres choses concernant le fait des falpêtres sont exemts de tout péage, en faisant voir aux Maîtres des Péages & passages les certificats de l'un des Commissaires préposés aux salpêtres. Cette Ordennance est du mois de Mars 1572, mais elle est confirmée par plusieurs données depuis à ce sujet, tant fous Louis XIV. & Louis XV. que fous leurs Prédécesseurs.

SALUER de la Mousqueterie, c'est quand on tire une ou trois salves de Mousqueterie, c'est une maniere de faluer qui a coutume de précéder le falut du canon, & qui se fait seulement à l'occasion de

que que fête.

SALUER du canon : c'est tirer un nombre decoups de canon, trois, cinq, fept, & neuf à balles & sans balles, selon qu'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on saluë.

Les Navires saluënt à nombre impair, & les galéres par un nombre pair. Le Vaisseau qui est sous le vent

d'un autre est obligé de saluer le premier.

SALUER de la voix: c'est crier une ou trois fois VIVE LE ROI, ce que tout l'Equipage fait étant tête nuë : ce salut se fait après celui du canon . ou lorsqu'on ne peut ou qu'on ne veut pas tirer du canon.

SALUER du Pavillon : on faluë du Pavillon de deux manieres, ou en l'embrassant & le tenant contre son bâton, ensorte qu'il ne puisse voltiger, ou en l'amenant & le tenant de telle maniere qu'il foit possible de le voir : c'est-la le pius grand salut de tous.

SALUER des voiles : le salut se fait en amenant les huniers à mi-mât, ou sur le ton. Il n'y a que les Vaisseaux qui sont sans canon qui saluënt de cette sorte.

SALUER à boulet, voyez ci-dessus.

SALUT. Rendre le salut : c'est faire ce qu'a fait celui qui a falué le premier, ou lui rendre quelques coups

de canon moins.

SALUT: J'ai parlé dans le second volume de ce Dictionnaire du salut de terre & de mer. Sur ce dernier article comme je n'ai rendu compte que du falut entre les Vaisseaux François & Etrangers, il me reste encore à dire que les Vaisseaux des Provinces-Unies ne baissent point le Pavillon les uns devant les autres, mais ils se saluënt de quelques coups de canon, le moindre en dignité saluant celui qui est au-dessus de lui, & le plus jeune son ancien. Celui qui est le plus élevé en dignité répond d'un moindre nombre de coups,

V u iiii

SIZ SA SA

mais celui qui n'a que l'avantage de l'ancienneté répond d'un pareil nombre. Les Vaiffeaux des plus anciens Colléges font les premiers en rang & ne faluênt que les derniers. Ceux qui font de Colléges égaux en ancienneté, tiennent leur rang felon le tems de la reception & preffation de ferment des Commandans, fans aucun égard aux lieux où ils font. Toutes ces chofes s'oblervent par une ancienne coutume de bienféance, fans qu'il y ait aucun ordre ou reglement à

ce fuiet. Les Vaisseaux des Provinces-Unies baissent le Pavillon du mât, & la plus haute voile jusqu'à mi-mât devant les Navires de guerre Anglois fur les côtes d'Angleterre, & nulle part d'ailleurs, suivant une ancienne courume que l'usage a établie. Aucuns Vaisseaux ne sont obligés d'amener en pleine mer devant d'autres, s'il n'y a quelque ancienne pratique qui y donne lieu. La bienséance oblige les Vaisseaux des Républiques à faluer les premiers les Vaisseaux des têtes Couronnées, s'ils font de la même qualité, que ceux des Républiques qui les rencontrent. Le falut se fait en tirant le canon, en passant à l'arrière du Vaisseau qu'on saluë & en mettant le canot à la mer. Toutes lesquelles choses néanmoins se font librement & non en vertu d'aucun droit qui y contraigne. Les Navires de guerre des Têtes couronnées répondent au falut de ceux des Républiques, ou d'un pareil nombre de coups, ou d'un moindre nombre, selon que les Commandans sont plus ou moins civils.

Ceux qui entrent dans un port étranger sont obligés de saluer de la maniere établie par les Souverains du lieu, à moins qu'il n'y ait quelque traité particulier. entre le Souverain du lieu & le Souverain des Vaisfeaux qui arrivent. Le falut se fait de quelques volées de canon, sans amener ni le pavillon ni les voiles, après que l'ancre est mouillée & que les voiles sont ferlées. Les Seigneurs ou Commandans du lieu répondent au falut, ou de pareil nombre de coups ou d'un moindre nombre, & cela par civilité & fans aucune obligation. On ne baisse jamais l'enseigne de poupe que lorsque les Vaisseaux ont été vaincus & pris. Il semble que le salut du pavillon est plus humble que celui de la voile, puisque les Rois se relâchent plus: volontiers sur le dernier que sur le premier. Les Vaisfeaux Marchands rencontrant en mer des Vaisseaux de Guerre les saluënt du canon s'ils sont d'une Nation avec qui ils ne sont point en guerre. Dans tous

S A S A 513'
les Ports on fait honneur aux Officiers Generaux

Etrangers de leur répondre des Châteaux & Forterelles d'un pareil nombre de coups, mais on répond d'un nombre beaucoup moins aux fimples Capitaines, & quelquefois on ne leur répond point du tout. En Portugal on faluë l'Amiral ou le Vice-Amiral des Provinces-Unies du même nombre de coups qu'ils ont lajué. On n'amene jamais les flames quoi qu'on rensontre des Vaiffeaux, devant lesquels on a coutume l'amener pavillon. Lorsqu'on baisse le pavillon, on n'amene point la voile, comme étant inutile de baisfer tous les deux ensemble. On faluë plus souvent des roiles que du pavillon, parce qu'il y a peu de Vaiseaux qui portent des pavillons. Les Navires de guere des Provinces-Unies ne portent plus guéres de pavillons afin d'éviter tout différend.

La République de Venise a le rang devant toutes es Républiques de l'Europe, comme étant la plus anienne, desorte que les Vaisseaux des Provinces-Unies aluënt les premiers les Vaisseaux Venitiens qui leur endent pareil salut, ce qui doit s'entendre d'égal agal Vaisseau, car un Navire de guerre Venitien salué e premier un Vaisseau pavillon Hollandois. Les Navires de guerre des Provinces-Unies attendent le saut de ceux de Genes & des autres Républiques, & 'ils le font on le leur rend, ou d'un pareil nombre

u d'un moindre nombre s'il y a lieu.

Quand il arrive des Vaisseaux Etrangers dans un ort, où il y a déja d'autres Vaisseaux aussi Etrangers, egaux à ceux qui arrivent, ou au-dessus & non utrement, la coutume est que ceux qui arrivent font e salut. Ce n'est pas que personne soit tenu de rendre ucun honneur à des Etrangers dans un Port étranger, si ce n'est qu'il le veuille bien faire, quoique les brangers qui sont dans le Port soient d'une qualité udes lus de ceux qui arrivent. Ce n'est qu'en entrant lans un Port qu'on est obligé de saluer les Forteresses Châteaux, mais non pas en sortant : cependant cela e pratique souvent par civilité.

Quand les Navires de guerre se séparent en mer, cest le plus jeune Capitaine qui salue, & on lui réond d'un pareil nombre de coups. Les Hollandoisaluent d'un nombre impair, quoique la plúpart desutres Nations saluent d'un nombre pair, de quoi onl'a point d'autre raison à rendre que la coutumeour un même salut on sait quelquesois deux ou troisbacharges, mais à chaque fois on diminue le nombre-

\$14 SA SA

des coups , & le salut se rend d'un pareil nombre , si les Officiers sont égaux en dignité , ou d'un moindre

nombre de coups s'il y a de la différence.

Les Vaisseaux des Républiques attendent le falut des Navires des Souverains qui font au dessous des Rois. Les Vaisseaux Venitiens se faisoient autretois faluer par les Turcs: sous l'Empereur Soliman l'Amiral des Turcs ayant rencontré l'Amiral de Venise, & refusé de baisser le pavillon devant sui, le Venitien comba sur le Turc & sui coula deux Galéres à fond; ce qui su la source d'une grande & cruelle guerre.

S'AMBUQUE, machine de guerre des Anciens, qui fervoit à efcalader les murailles d'une Ville du côté de la mer. Marcus Marcellus s'en fervit quand avec fon Armée navale il vint attaquer l'Achradine de Syracufe. Voici felon Polybe la conftruction de la

Sambuque.

C'étoit une échelle de la largeur de quatre pieds, lauquelle dreffée étoit auffi haute que les inurailles. De l'un & de l'autre côté de cette échelle regnoit une baluftrade, fur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de fon long fur les côtés des deux Galéres jointes enfemble, deforte qu'elle paffoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces Galéres on mettoit des poulies & des cordes.

Ouand on devoit les mettre en œuvre on attachoit

les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de dessus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres sur la proue aidoient aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les Galeres étant poussées à terre on appliquoit ces machines à la muraille. Au haut de l'échelle étoit un petit plancher, bordé de trois côtés de claies, sur lequel quatre hommes repoussoient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on n'appliquât la Sambugue. Quand elle étoit appliquée, & qu'ils étoient arrivés fur la muraille, ils jettoient bas les claies, & à droite & à gauche ils se répandoient dans les Forts ou dans les Tours. Le reste des Troupes les suivoient & sans crainte que la machine leur manquât , parce qu'on l'attachoit fortement aux deux Galéres. Les Anciens appelloient cette machine Sambuque, parce que l'échelle étant dressée, il se faifoit d'elle & du Vaisseau joints ensemble une figure qui ressembloit à la Sambuque.

SAMEGIN, forte de Vaisseau Marchand Turc

dont on ne se sert que pour aller à terre.

SAMOREUX', Batiment extrêmement long &

plat qui navigue fur le Rhin & fur les eaux internes de la Hollande, où les Samoureux apportent ordinairement du bois. Le mât en est de deux piéces &

fort haut, il est tenu par des cordages à l'arrière & aux côrés.

SANCIR, terme de Marine: c'est couler & descendre à fond.

SANDALE: c'est une sorte de Bâtiment dur Levant qui est fait pour l'allège des gros Vaisseaux.

SANGLES: c'est un entrelacement de bittord qu'on met en différens endroits d'un Vaisseau, comme sur les cercles des hunes, sur les premiers des grands haubans & ailleurs. Ces fortes de fangles em-

pêchent que les manœuvres ne se coupent.

SAPÉ: je me suis amplement étendu dans le fecond Volume de ce Dictionnaire fur le travail des fapes. Il me reste à dire sur cet article qu'avec les Sapeurs, on détache moitié d'Apprentifs; & que suivant le nombre d'hommes qu'il est nécessaire pour ce travail, outre les hommes de Royal Artillerie on en prend dans les Bataillons de l'Armée. On ne détache de Sapeurs seulement que le nombre nécessaire pour être à la tête des Brigades & conduire l'ouvrage. Ils ont fous eux les Apprentifs & après eux les Soldats détachés de l'Armée, cela est conforme à l'Ordonnance du 5. Février 1720.

Quoiqu'il y ait des Officiers pour exécuter les sapes , le Commandant doit s'y porter d'abord lui-même. On doit avoir grande attention que le Sapeur fecouvre d'un mantelet ou d'un gabion farci, qu'il pose les gabions & les dresse adroitement avec la fourche. & le croche de sape, qu'il continuë à genou un boyau de deux pieds de profondeur, qu'il ait un pic hoyau & une pelle à long manche pour remplir le gabion : qu'il laisse un grand pied de relais entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive assez souvent, & enfin que les Servans après lui élargissent & perfectionnent. J'ai parlé Tome II. de la construction des doubles sapes, des traverses tournantes, des sapes profondes sans gabions & sans blindages.

SAPEURS: les Sapeurs, Canoniers, Bombardiers, Mineurs, & Ouvriers ne montent point la garde dans les Places, à moins qu'il ne fût nécessaire pour le service de la Place, auquel cas ils doivent exécuter les ordres des Gouverneurs ou Commandans des

Places où ils se trouvent.

SA SAPINETTES: ce font de petits coquillaces

SAPINETTES: ce font de petits coquillages qui s'engendrent fous un Vaisseau qui a été longtems à la mer.

SAQUER: c'est un mot Normand pour dire

ferler, ferrer, ou mettre la voile en dedans.

SAQUER: c'est aussi un terme du commun des

Mateloïs, qui veut dire pouffer de l'avant ou de côté. S A R T: ce font des herbes qui eroiffent au fond de la mer & qu'elle en arrache en de certains tems, elle les rejette à la côte, & ces herbes fervent à fumer les vignes & les champs. On les nomme Goemon fur les côtes de Bretagne, Varech fur les côtes de Normandie, & fart fur les côtes du pays d'Aunix, de Xaintonge & de Poitou.

SAUCISSON de Erulot: c'est une espéce de boyau de toile rempli de poudre à canon, qui sert dans un Brulot à conduire le seu depuis les dales jus-

qu'aux artifices.

SAUT: ce terme se dit d'une chute d'eau, qui se fait dans le descendant de quelques rivières de Canada, où les canots ne peuvent naviguer.

SÁUTE: ce terme est fort usité au lieu de celui de va, car on dit ordinairement lorsqu'on commande saute sur ce point, saute sur le beaupré, saute sur la vergue pour alléger les cargues-fond.

SAUTER: le vent fauta au Nord, c'est àdire, que le vent changea & passa d'un rumb à

Pautre.

SAUTER à l'abordage, voyez ABORDAGE, SAUTERELLE: c'est un instrument fait ordinairement de bois, & presque semblable au buveau, car elle est toute droite, & comme une équerre pliante, qui s'ouvre, & qui se ferme, comme un compas, pour former, & pour tracer des angles, & aussi pour prendre des mesures sur le trait, & sur l'ouvrage. Les deux branches de la Sauterelle doivent être d'une égale largeur par-tout, ce qui n'est pas au buveau. C'est proprement une fausse équerre, qui est appellée Sauterelle par les Menuissers.

S A U V A G E : c'est quand on s'employe à recouvrer & sauver les Marchandises perdues par un naufrage, ou jettées à la mer, à cause du gros tems, qui a celigé d'alleger le Vaisseau, le tiers en appartient à ceux, qui les sauvent. Les frais du sauvement est le payement, qu'on donne à ceux, qui sauvent quelque chose, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils sauvent. Et ceux qui sauvent, ou qui pêchent les MarS C S C

chandises perdues en mer, s'appellent Sauveurs.

SCIE: c'est une lame de ser, longue & étroite; aillée d'un des côtés par de petites dents. Il y en a de diverses sortes, pour scier le marbre, la pierre; & le bois. Il y a des moulins à scie, qui par leur seul mouvement scient des poutres pour faire des planches. Il y a des scies à resendre, des scies à débiter : dés scies à scier de long : des scies nommées passe par tout : des scies à teunn : des scies à dourner : & scies à main.

SCIENCE DE LA GUERRE. C'est une Science immense: on ne peut s'y rendre habile, que par une étude longue & pénible des différentes parties qui la composent, & quelque expérience, & quelque pratique que l'on en ait, on ne parvient jamais, ou

presque jamais, à la connoissance de toutes.

Les anciens avoient de plus grandes reffources que nous a'en avons aujourd'hui pour s'y rendre capables. Il y avoit dans toute l'Italie de fameuses Académies que l'on appelloit le Champ de Mars, ou tous les jeunes gens propres pour la guerre étoient recus indifferemment, pour y être dresses & exercés aux dépens du public. Ils y apprenoient à faire des armes, a monter à cheval, à tirer de l'Arc, à nager, à courir, à sauter, à voltiger, à se retrancher, & toutes les évolutions d'Infanterie, & de Cavalerie. Mais si les Romains exerçoient ainsi leurs Soldats, les Grecs comme plus habiles surent plus loin.

Outre ces Académies, ils avoient des Ecoles & des Professeurs Militaires qu'on appelloit Tactiques, qui enseignoient toutes les grandes parties de la guerre, qui regardent un Général d'armée. Une infinité d'Auteurs anciens, comme Plutarque, Xenophon nous apprennent cela. Ces espéces de Colléges Militaires étoient connus des Perses avant les Grecs, & ces Professeurs Tactiques étoient des gens d'une expérience & d'une application extraordinaire dans la Scien-

ce des armes.

Faut-il après cela s'étonner fi ces tems reculés nous fournissent des hommes fi extraordinaires. Les Ouvrages de ces anciens Professeurs Tæstiques ne sont pas parvenus jusques à nous. Ceux qui ont été faits depuis, ne valent rien, & nos grands Capitaines modernes; qui ont été les plus dignes de notre admiration, s'ils ont eux-mêmes découvert des principes certains, & des mouvemens généraux, sont morts sans nous rien laisser par écrit.

SC SI

Henri IV. qui a été le plus grand homme d'In-fanterie, qui ait paru depuis les anciens, & tout ceux qui l'ont fuivi, fi j'en excepte Montecuculi, & le Marquis de Feuquiere, ne nous ont rien laisse par écrit. Ainsi il est étonnant que n'ayant pas chez nous d'Ecoles Militaires pour le Soldat, comme pour l'Officier, nous ayons quelque avantage fur les Puissances voisines. Que ne seroit-ce point, si à la bravoure, qui est naturelle à la Nation, les Officiers & les Soldats avoient en tems de paix des facilités pour s'instruire. Je sçais que les premiers ont recours dans leurs loifirs à des Maîtres de Mathématiques (car voilà les seuls Professeurs Tactiques que nous ayons) mais ces Maîtres, que je suppose tous bons, suffitent-ils? Les lecons qu'un jeune Officier prend dans son varriculier fur la Tactique, ou les Fortifications, n'en donnent qu'une idée. Il faudroit comme chez les Grecs, & chez les Romains, que toute notre milice Francoise fût exercée dans un Champ de Mars, & que dans les Villes de guerre il y eût des Ecoles militaires, qui n'auroient point d'aures Professeurs que de vieux Officiers, qui joindroient la pratique à la théorie.

M. le Chevalier de Lussan à depuis plusieurs années établi à Paris une Ecole Militaire dans le goût des anciens , il est capable d'instruire & de former la jeunesse des lieurs parti des Armes. Mais quoique autorisé de la Cour, il faudroit qu'il fût secondé pour que son Académie sleurst, & devint célebre. Ce qui nt seroit pas difficile; car son zele répond parfaitement à

toutes les connoissances qu'il a du militaire.

SCULPTURES: ce font diverses Ouvrages de Termes, & autres figures, dont on fait des ornemens en divers endroits des Vaisseaux.

SECRET : c'est l'endroit du brulot par où le

Capitaine, qui le veut bruler, y met le feu.

SECRÉTAIRE de chaque Collège de l'Amirauté : C'est en Hollande une Charge à peu prè femblable à celle des Greffiers. Ils gardent les Actes & tiennent Registre de toutes les Résolutions; qui son prises. Ils ont leurs Commis, qui s'appellent auss Clercs, ainsi qu'en France.

SEÍN: c'est au regard de la mer, ce qu'une péninsule est au regard de la terre, un Gosse d'une petité étendue, c'est-à-dire une petite mer, environnée de terre, qui n'a de communication à une autre mer que par un passage. Sein d'une voile, c'est son creux; SE SE

ra l'endroit que le vent fait ensier, quand il est de-

SEJOUR, est un jour de repos, que les Troupes ont quand elles font en marche, foit pour aller d'une earnison en une autre, soit pour entrer ou en sortir, Ordinairement on donne un jour de sejour aux Troupes après deux, trois ou quatre jours de marche, & enfin tel qu'il est prescrit dans les modéles de route nvoyés du Bureau de la Guerre, & auxquels les Comnandans des Régimens doivent se conformer.

SEJOUR en terme de marine, est le tems qu'un Vaisseau reste dans un Port, ou dans une rade étran-

SELLE: bout de felle: voxez Tome I.

SELLE en terme de marine, est une espèce de peit coffre fait de planches, dans lequel un calfat met es instrumens, & qui lui sert de siège, lorsqu'il cal-

ate fur le pont d'un Vaisseau.

SEMALE, qui fignifie un bâtiment étroit, & la semaque, qui est un bâtiment large, sont des bâtinens d'une même construction, & la différence de argeur, est même assez peu considérable. L'un & autre sont en usage en Hollande. On se sert de ces pâtimens pour mener des marchandises à bord des

rands Vaisseaux, & pour en rapporter.

SEMESTRE, j'ai donné au Tome II. l'expliation de ce mot : je vais expliquer ici commentils s'acordent aux Officiers. A la fin d'une campagne, quelque tems avant que le Général de l'armée permette le faire partir les Officiers de semestre, qui doivent Iler en recruë, le Major par les ordres du Colonel, ou en son absence par ceux de celui qui commanle le Régiment, doit faire assembler chez ce Chef tous es Officiers, tant Capitaines, que subalternes, pour régler les semestres; & afin d'y procéder avec justice, il rérifiera sur les Procès - verbaux de semestres des années passées, quels seront les Officiers, qui doivent en être le droit, & si ceux-la ne suffisent pas, il fait tirer u fort entre ceux, à qui le semestre n'est pas dû de droit, pour remplir le nombre par ceux, à qui il est chu.

On fait cette nomination de manière qu'il reste à chaque Compagnie deux Officiers, & qu'il reste à chaque Baraillon un des deux plus anciens Capitaines. Après que le Major a dressé le Procès-verbal, il mene les Officiers, qui doivent y être compris chez le Commissaire des Guerres, qui a fait la dernière re120 SE SE

vue au Régiment, afin de lui donner la valeur convenable. Le Roi permet par fes Ordonnances à la moitié des Officiers de chaque Bataillon de s'abfenter pendant fix mois de l'hiver, afin d'aller travailler à faire des rectues pour le rétabliflement du Regiment, lesquels font payes de leurs appointemens à leur retour, fur le Proces-verbal de Jemestre, qui a été figue par eux, après avoir été dresse certifie par le Major du Régiment, par le Commissaire des Guerres,

chargé de passer le Régiment en revuë. Ordinairement le Lieutenant Colonel partage le semestre avec le Major; néanmoins ils peuvent s'accommoder la-defius; c'est-à-dire que l'un peut prendre un semestre entier pendant un hiver, & l'autre à son tour le prendra pendant le suivant : mais il faut qu'il en reste toujours un des deux au Régiment : pour lors on marque celui, qui a le semestre entier, en spécifiant expressement, que l'autre est convenu de ne pas quitter le Régiment. Le Procès-verbal de semestre fini, le Major doit en donner une copie au Commandant du Régiment, & en envoyer une autre en bonne forme, visée du Commissaire au Conseil de la guerre, qui doit être informé de tout ce qui se pratique la-dessus, étant souvent obligé d'y avoir recours pour avoir des notions nécessaires sur plusieurs cas, qui peuvent arriver.

Si le Régiment est composé de pluseurs Bataillons, on fait faire un Procès-verbal de semestre particulier pour chaque Bataillon, sur lequel on spécifie de quel Bataillon, il est question, parce que si les Bataillon venoient à se séparer, l'Officier Major chargé du détail de chacun d'eux peut par ce moyen sans embarres avoir son Procès-verbal séparé, qu'il doit présenter, & site viser par le Commissiane de la garnison, dans laquelle il entre, en lui donnant une copie, & il remet l'original visé de ce Commissiare au Tresoret, pour qu'il faise le décompte aux Officiers de semestre

à leur tour.

Les Officiers subalternes de semestre, ou qui ont congé pour aller faire des recrués doivent amente chacun au moins quatre hommes pour recruter les Compagnies pour lesquelles ils se sont engagés de travailler. S'il s'en trouvoit quelqu'un, qui ne les eût pas amenés, à moins qu'il n'eût des raisons très-fortes, & très-valables pour se disculper, il est punisable d'un mois de prison, & d'une retenue de ce qu'il en coûte au-delà des dix écus par homme, que le Capir,

raine doit payer pour faire faire à ses dépens les quatre hommes, qu'il s'étoit engagé de fournir, frais d'autant plus confidérables, que l'on est obligé d'envoyer des Officiers & Sergens pour recruter à son défaut, afin que le service n'en souffre pas, & que le Capitaine, qui avoit compté sur ces quatre hommes, pour rendre sa Compagnie complette, puisse les avoir à la revuë de l'Inspecteur.

Il est de l'interêt, autant que de l'honneur des Officiers subalternes de se bien acquitter de cette commisfion, & même d'amener un plus grand nombre d'hommes . & d'une taille de distinction : c'est le moven de-

se faire considerer, & de s'avancer.

SENAU: c'est une barque longue, dont les Flamans se servent pour la course. Elle ne porte que

vingt-cinq hommes au plus.

SERASQUIER chez les Turcs est celui qui commande en Chef en l'absence du Visir. Mais son pouvoir est subordonné à celui de ce premier Ministre. Il doit en prendre les ordres en partant pour

l'armée, & ne point s'en écarter.

Si les difficultés qui se rencontrent dans les Opérations, demandent du changement dans la disposition du projet de la Campagne, il est obligé d'en donner avis par des Couriers au Grand Visir, qui lui envoye des ordres nouveaux pour agir dans l'occasion. Il assemble le Divan dans le Camp (c'est-la le Conseil te guerre des Turcs) & il y décide des points, qui! ie sont pas de grande importance.

S'il est seul à l'armée, il commande au poste d'honneur dans une Bataille; mais si le Grand Vifir s'y rouve il ne commande alors qu'une des ailes, dont e choix est en sa disposition, & répond sur sa tête au Visir de l'heureux succès de son entreprise. Souvent in Vifir, qui aura eu le dessous dans une action, en ejette la faute sur le Serasquier, qui est alors la vicime infortunée , qu'on facrifie à l'honneur de premier Winistre.

SERGENT, en termes de marine eff un outil our cambrer les planches qu'on chauffe. C'est aussy in crochet de quatre à cinq pieds de long & d'un ouce, ou neuf lignes de grosseur, en quarre, ayanx in crochet en bas , & un autre , qui monte', & defend le long de la barre, qu'on appelle main. Il sere: tour joindre, ou tenir les pièces de bois, lorsqu'on eut les coller, ou cheviller, & pour faire revenir la Supor.

522 SE SE besogne, c'est-à-dire presser le bois l'un contre l'au-

tre.

SERGENT d'une Compagnie d'Infanterie : i'ai donné Tome II. l'étymologie & l'explication de ce mot-Mais comme le bon ordre, l'entretien & la discipline d'une Compagnie dépendent des attentions d'un Sergent, les fonctions en sont infinies. Les Sergens sont l'ame des Compagnies, la base de la Discipline, & les organes du service. Ainsi on ne sçauroit avec trop de précaution faire choix de bons suiets, pour en remplie. les places. Il n'est pas facile de s'en acquitter avec diftinction, & l'on doit convenir qu'un bon & habile Sergent est capable d'exercer des emplois plus considérables à la guerre. Dans un seul homme il se doit rencontrer bien des talens particuliers. Un Sergent, aucant qu'il est possible, doit être de belle taille, fort & vigoureux, vigilant, actif, intelligent, expérimenté, brave jusqu'à l'intrépidité, prudent, sage & juste. Il doit avoir, le ton de voix, & la parole ferme, un air propre à imposer du respect sans brutalité: mais il faut qu'il soit aussi absolu dans ses commandemens, que respectueusement subordonné à ses supérieurs. Il doit être appliqué & exact à fes devoirs, rempli de droiture, d'équité dans ses comptes : c'est pourquoi il est très-nécessaire, qu'il scache lire, & écrire, tant pour le bien du service que pour l'interêt de son Capitaine.

Les bons Sergens ne scauroient trop s'attacher à bien connoître le génie, & le caractere de leurs Soldats, leur vie, & mœurs, ce dont ils sont capables, tant pour réprimer leurs vices & les instruire, que pour pouvoir rendre compte à leurs Officiers de ceux, qui ont le plus de capacité, & qui font gens de bien. Leur attention doit être très-grande à empêcher les juremens, & à punir sévérement ceux qui tombent dans cette abominable habitude, comme aussi à ne souffrir jamais que les Soldats tiennent parmi eux de mauvais discours, & principalement à imposer filence à ceux qui racontent leur desertion passée, & à leur faire honte de faire ainsi trophée d'un crime indigne d'un honnête homme. Lorsqu'ils sont obligés de châtier les Soldats, ils doivent le faire avec prudence, & ne les punir que de la prison, ou du cachot, selon que le cas le requiert, & ne jamais les battre. Tout Sergent doit scavoir parfaitement l'exercice, & les évolutions atta d'exercer souvent leurs Soldats , sur-tout ceun Le recrué : auxquels ils doivent faire prendre les and

SE SE SE 723
mes foir & matin, enforte que leurs Officiers s'ap-

perçoivent de leur application.

Il y a une espèce de science (dit l'Auteur des Ménoires du service journalier de l'Infanterie) à bien nettre un Soldat sous les armes, à lui apprendre à es porter de bon air, à bien porter sa tête, ses pieds, à bien mettre son chapeau. Ce sont des choses sur esquelles il est très-important qu'ils reçoivent des intructions d'un habile homme; car ils se ressent du oujours des premieres impressions. Les Sergens doient s'armer d'une grande patience, pour dresser cerains Soldats. Il y a des naturels dociles, d'autres vifs, l'autres groffiers, & durs : il faut prendre les uns ar honneur, & par douceur, sans les intimider, & 'autres avec plus de févérité, mais bien prendre gare de ne rebuter, ni les uns ni les autres, & de les ngager, s'il se peut, d'apprendre l'exercice avec plair, enfin faire ensorte, qu'ils s'y portent de bonne voonté par des ménagemens que la prudence leur doir iggerer. J'ai dit ailleurs comment ils doivent faire le rêt; du soin qu'ils doivent avoir, pour que leurs oldats vivent à l'ordinaire; & avec quelle régularité Sergent de semaine doit faire soir & matin ses apels , &c.

C'est le matin que ce Sergent de semaine doit faire alayer les chambres, les escaliers, en faire ôter les rdures, & araignées, faire faire les lits, faire laver s mains, & le visage aux Soldats mal propres, les ire bien peigner, & attacher leurs cheveux étant fervice, ou non; il faut qu'il prenne garde qu'ils vent leurs cols bien mis , leur chemise attachée par le ou, & par les manches, qu'ils ayent le Dimanche du nge blanc, que leur chapeau foit bien retroussé; l'il n'y ait rien de décousu à leur habillement, ni scune tache. Il doit aussi avoir attention qu'ils ayent urs bas bien roulés, leurs fouliers graissés : il doit iffi les accourumer à bien mettre leurs ceinturons, enrte qu'ils portent leurs épées de bonne grace sur le té & non derriére eux. Il faut encore qu'il ait soin que s Fraters rasent exactement les Soldats deux fois par maine. Tous ces menus détails, qui paroissent des igatelles, font néanmoins d'une conféquence infinie : ir un Soldat n'est souvent que ce qu'on le fait vair. Si l'on se relâche sur ces moindres soins, il se 'glige, devient crasseux, tombe malade, ou la galle i vient, qu'il communique à ses camarades. Voille welle dois être la proprete du Soldar que je n'avois

XXII

524 SE SE

nadiers..

que légérement touchée au mot de propreté. Pour celledes Sergens: comme on leur recommande fi fort de tenir la main à la propreté des Soldats, ces attentionsles regardent encore de plus près pour eux-mêmes, étant obligés de leur donner un bon exemple : ainfi ilsdoivent fe piquer d'être mis de bon air dans quelquefituation, où ils fe trouvent, & fur-tout quand ilsparoiflent fous les armes. Dans cet état ils doivent avoir leurs cheveux attachés, leurs juste - au-corpsboutonnés, leurs ceinturons & épées sur l'habit, une paire de gants aux mains, sans bâton, ni cannes, armés de leurs hallebardes, dont le fer doit être bienclair, & la hampe brunie : il ne leur est pas permis deporter. des fusils, a l'exception des Sergens de Gre-

C'est à eux de prendre garde que les Caporaux commandent les Soldats par rang d'ancienneté, & avecjustice, & à empêcher qu'on ne commande ceux qui sont incommodes. J'ai dit ailleurs que les Sergens forment le grand cercle à l'ordre suivant l'ancienneté de leur Régiment, & de leur Compagnie; maisil n'y a que le Sergent de semaine, qui y va. C'est à eux quand la retraite est battue de faire coucher les. Soldats, de faire éteindre les feux, & les lumieres, d'empêcher qu'on ne jouë, qu'on ne veille, qu'on ne fasse du bruit. Ils doivent se trouver à toutes les diftributions. Ils doivent eux - mêmes tirer les postes qui doivent leur écheoir pour monter la garde, & fe trouver des premiers sur la place, où les gardes du Régiment ont coutume de s'assembler. Un Sergent de garde, quand il est arrive a son poste, doit visiter les armes, défendre aux Soldats de s'écarter, & examiner si les Sentinelles sçavent bien leur configne. Aucun Sergent de garde ne peut quitter son poste. Quand la garde prend les armes, il doit être armé de sa hallebarde : c'est à lui de faire conduire dans une place de guerre les étrangers chez le Commandant, à faire visiter les voitures, qui veulent entrer, & a tenir les ponts libres. Enfin les fonctions des Sergens, foit qu'ils foient de garde, foit que le Régiment prenne les armes, foit en marche, foit en garni son, soit en campagne, sont d'un trop long détail pour pouvoir toutes les raffembler ici. On les trouvers répanduës dans les deux premiers volumes & dans ci Supplément, sous différens termes, où je renvoie le liecteur, pour ne pas me repeter:

&BEREE-BLEE: voyez Tome II. CARLIAL

TES DE SERRE-FILE. Quand un Regiment eft n marche, on commande ordinairement un Capitaie, un Lieutenant, deux Sergens par Bataillon, avec eux hommes par Compagnies pour le Serre-file. Les apitaines chargés de cette commission, doivent diserfer le jour du départ de grand matin, les Officiers , ergens & Soldats commandés avec eux aux portes , ux passages & aux autres endroits, par où-les Solats pourroient s'écarter, & une heure après le déart du Régiment, les rassembler en cherchant danss ruës, & par-tout où ils jugent, qu'il peut y en voir de cachés, pour ramasser ceux qui pourroient re restés dans les cabatets ou ailleurs, afin de les oliger à joindre le Régiment, qu'ils doivent suivre queuë pour faire serrer les Traîneurs, observant ne laisser personne derriére, sous quelque prétexte que puisse être, fouillant les maisons, masures, haves, uissons & autres endroits, par où le Régiment auraisse; pour voir s'il n'y seroit pas reste quelqu'un, doivent faire agir leurs Officiers & Sergens, avec la

ême activité. A l'Armée, & fur-tout dans les marches de nuit, commande par Bataillon, même nombre d'Offiers & Sergens, fans Soldats, lesquels marchent imédiatement après le Piquet. & ont soin de faire

rrer les Traîneurs.

SERRE-BAUOULERES ,-terme de marine : est le nom que l'on donne à de longues pièces de bis, sur lesquelles le bout des beaux est passé. Elles

gnent autour du Navire.

SERRE-BOSSE : autre terme de marine : c'est. ne grosse corde amarrée aux bosseurs, qui saisit la offe de l'ancre, quand on la retire dans l'eau, & la ent amarrée sur l'épaule du Vaisseau.

SERRE-GOUTTIERES: ce sont des pièces e bois, qui faisant le tour du Vaisseau en-dedans

i fervent de liaison.

SERVICE: toutes les fois qu'on fort de garnion, comme quand on y rentre, le service recomence par la tête, & même pour les Soldats : enrte que c'est au premier Sergent du premier tour à larcher, lorsqu'on en commande : en campagne chale Sergent commandé méne toujours avec lui sonaporal. On appelle le premier tour celui des pres-iers Sergens : celui des feconds, fe nomme le feconds un, & celui des troisiemes, le troisieme tour...

SER W.LC.E. de l'Infanterie en marche. Lorfqu'una

726 SE - SE

Bataillon a reçu les ordres pour partir, on en avertir la veille à l'ordre, & on donne l'heure pour faire battre la générale ou le premier. Il faut toujours obferver de battre de grand matin, & laisse au uni intervalle de deux heures depuis la zénérale inf-

qu'à l'affemblée.

La générale ou le premier, est le fignal pour faire lever les Soldats, qui doivent se préparer pour partir, ramasser leurs hardes & prendre leurs armes. Lorsque les Soldats sont sortis de leurs chambres, les Sergens remettent à l'Aide Major du Bataillon, les sournitures qu'ils ont dans les Cazernes, & l'Aide-Major remet les sournitures au Commis préposé pour cela, & les Cazernes en bon état au Major de la Place, & prend fa décharge de l'un & de l'autre.

On bat ensuite l'assemblée à l'heure ordonnée. Les Soldats portent leurs armes devant la porte du logis de leur Capitaine ou de celui qui commande la Compagnie. Le dernier Soldat qui porte se armes, demeurant en Sentinelle devant, pour les garder, jusqu'a ce

qu'il foit releve par un autre à l'ordinaire.

Pour marcher avec moins d'embarras, on fait affembler de bon matin les Equipages & les malades a un rendez-vous qu'on a donné, & on commande un Lieutenant, un Sergent & trente hommes pour les escorter. Un Sergent de chaque Compagnie doit conduire les malades au rendez-vous, & les remeutre entre les mains de l'Officier détaché. On fait partir tout cela deux heures avant le Bataillon, l'Officier commandé pour l'escorte, doit prendre garde qu'aucun Soldat ni valet n'aille devant, ni ne reste derrière.

Le Major ou l'Aide-Major du Bataillon, part enfitic avec un Capitaine & un Lieutenant pour le logement. Loriqu'ils font arrivés, le Major va porter les ordres au Commandant, fi c'est une Piace de guerre, ou s'il y a des troupes, & ensuite il va à l'Hôtel de Ville pour faire faire les logemens. Il retire les billets des Officiers, qu'il remer à ceux qui ont été commandés pour le logement, lesquels les délivrent aux valets de leurs camarades, pour faire mettre les équipages à couvert. Ils prennent un contrôle de l'endroit où leurs camarades font logés, & vont ensuite voir l'étage, fi tout est de bonne qualité & de poids.

Deux heures après que les malades & les équipages font parsis, on fait battre le dernier, ou le drapeau. Les Tambours partent ensemble de l'endroit où le Re-

SE SE

F27

aiment doit se mettre en bataille, & se séparent pour aller chacun à sa Compagnie en battant toujours. Desque les Soldats entendent battre le drapeau, ils prennent leurs armes & se mettent en haye. L'Officier sais l'appel, pour voir s'il n'y en a pas quelqu'un qui soit parti devant sans congé: & s'il y en a, ils les châtiele soit en artivant.

Lorsque le Tambour est arrivé, la Compagnie semet en marche par quatre files, les Officiers a leurs posses, & va se mettre en baraillon à l'endroit destine. Le Major doit y être pour mettre le Régiment en bataille, observant de laisser la place pour les Compagnies, qui ne peuvent pas arriver sitôt, parce que le

logis de leur Capitaine est trop éloigné.

Lorfque toutes les Compagnies font arrivées, le Major fait un détachement de vingt Fufiliers avec les Tambours, l'Aide-Major fe met à la tête-avec les Enfeignes qui vont querir les Drapeaux au logis du Commandant, & les remet aux Enfeignes qui les portent déployées au Bataillon, les Tambours du détachement déployées au Bataillon, les Tambours du détachement déployées au Bataillon, les Tambours du détachement des les controls de la control de la c

ment battent le drapeau.

Lorsqu'ils sont arrivés, le Major fait former le Bataillon, & ensuite le met en marche, faisant désiler la Compagnie des Grenadiers, la premiere par quatre, les Officiers à leurs postes: après cela le corps du Bataillon par huit ou par dix, la moitié des Capitaines à la tête, la moitié à la queuë, les Lieutenans & Soulieutenans, dans les divisions. Tous les Tambours battent aux champs jusqu'à ce que tout le Bataillon soit

en marche.

Pour lors il n'y en a qu'un qui bar, les autres marchent a vingt pas devant le Bataillon, & le Tambour Major a foin de faire relever celui qui bat de lieuë en lieuë. Il faut autant qu'on peut faire observer les raygs aux Soldats. Il est certain qu'ils marchent plus a leur aise: & les Lieutenans qui sont dans les divisions, doivent sur-tout prendre garde qu'elles ne se mêlent pas les unes dans les autres, & qu'aucun Soldat ne s'écarte. Si quelqu'un y est obligé, il faut qu'il laisse son fuil à un de ses camarades, & qu'il reste un Sergent auprès de lui pour le faire joindre. Il faut laisser un Sergent avec une douzaine de Fussilers, qui marchent à cinquante pas derrière le Bataillon, & sont joindre les Trasneurs.

Quand le Bataillon est arrivé à moitié chemin de l'endroit où il doit aller coucher, tous les Tambours entsent dans les rangs & le Major met la Troupe em SE SE

bataille, fait poser les armes à terre, & sortir des Soldats du Bataillon. On pose des Sentinelles à la droite, à la gauche, & au centre de chaque rang, pour empêcher les Soldats d'y entrer, & de prendre leurs armes. On fait halte pendant une heure ou deux felon la longueur de la journée. Les plus longues haltes sont les meilleures, il faut les faire hors des Villages, & choisir un endroit où il y ait de l'eau.

La halte faite, les Tambours appellent, les Soldats prennent leurs armes, les Officiers font encore Pappel de leurs Compagnies, & le Major met le Bataillon en marche comme le matin. Loríqu'on eftprêt d'arriver, le Major prend les devants, pour reconnoître un endroit propre à le mettre en bataille. Il y conduit le Régiment & Py range par Compagnie.

Le Commillaire & les Confuls viennent faire la revué, & donnent enfuite les billets au Major, qui va prendre l'ordre du Colonel pour l'heure à laquelle il veut partir le lendemain, & pour les Gardes qu'ils faut mettre, foit pour les Equipages ou pour la furcté du Quartier. Si on est à portée de l'Ennemi en quelque endroit, il faut toujours une Garde fur la Place pour aller mettre le hola aux endroits où les Soldats peuvent faire du defordre chez leurs hôtes.

Le Major envoye les Drapeaux chez le Commandant avec un Détachement, appelle les Sergens à l'ordre, nonme les Officiers qui doivent le lendemans aller au logement, & ceux qui doivent commander Percorte des Equipages & des malades. Il diffribuë enfuite les billets des Compagnies aux Sergens, ceux

des Tambours aux Tambours Majors.

Les Sergens qui font de tout à aller à la distribution de l'étape, se rendent à l'endroit où on la fait,
& prennent garde qu'on donne aux Soldats ce qui
leur est dût, & que ceux ci ne fassent point de desordre.
Le lendemain on marche à l'ordinaire, & enfin le
jour qu'on doit arriver à la Garnison, pour laquelle le
Bataillon est destiné, le Major va porter l'ordre au
Gouverneur, visite les Cazernes & les fournitures, &
s'en charge: & lorsque le Bataillon est arrivé & en
bataille, le Major de la Place sait battre un ban, &
sait aux Soldats les désenses générales & particulieret
de la Garnison, leur indique les limites, passe les
quelles ils sont arrêtés, comme Déserteurs.

Après quoi on détache les Officiers, Sergens & Soldats qu'il faut pour la garde, & le Major du Régiment va enfuite distribuer aux Sergens, les logement

SE SI 525

Les fournitures pour leurs Compagnies. Lorsqu'un Bataillon fâit une longue route, il est bon de laisser derriere un Lieutenant avec deux Sergens des plus entendus du Régiment, qui partent quatre ou cinq jours après, & ramassent tous les Trasneurs, qui n'ont pas pu joindre, avec soin de s'informer dans les Hôpitaux des lieux par où ils passent, s'il n'y est point resté de Soldats.

SEUIL d'écluse : c'est une pièce de bois, qu'on met de travers au fond de l'eau entre deux poteaux, ou qui sert à appuyer la porte ou les aiguilles d'une

écluse.

SEYMAR-BASSY, ou premier Lieutenant-Général des Janissaires roemmés Seymenys, mais enculement les Janissaires nommés Seymenys, mais encore lorsque l'Aga marche en Campagne, il prend le ittre de Kaymekan, ou de son Lieutenant à Constantinople. Il peut mettre son propre cachet sur les ordres, qu'il expédie & commande à tous les Seydans ou Colonels de son Gouvernement, s'ans compter qu'il a le maniment de toutes les affaires des Janissaires.

SIAMPAN: c'est un petit Bâtiment de la Chine, dont le gouvernail des barques Espagnoles jouë par le moyen des cordes. Ils ont une voile & deux rames. Quelques-uns ont même quatre rames ou fix. Ils beuvent porter trente ou trente-cinq hommes & nariguent terre à terre de beau tems, faisant beaucoup

le diligence.

SIEGE à la manière des Turcs. Les Turcs vont premièrement reconnoître la Place, & choisissent en uite l'endroit le plus propre à l'Attaque. Dès que le u de l'Attaque est choisi, ils partagent l'opération lu Siège en Soldatesque, en Armes, en Piomiers &

ravaux.

La Soldatesque est composée des Janissaires, & de Infanterie Topracty, c'est-à-dire, des Provinces. Les anissaires veulent avancer les premiers sous la conduite es Officiers de leur Oda. Une Compagnie qui est enrée dans les Approches n'en sort plus que tout ne soit ni. Cependant ils ne sont obligés que d'y rester quante jours.

Outre les armes portatives, les Turcs se servent enore de canons & de mortiers qu'ils sont conduire par es busses, des boxus, des chevaux, & des mulets. Outre les Pionniers, à qui on donne de l'emploi, c les Charpentiers qui travaillent aux batteries, ou tre part, où leur service est nécessaire, on se servi-

Supp.

30 SI SI

encore des Saphis, des Zaims & des Timariots, Ceuxci portent à pied les fascines & les gabions, & travaillent même à creuser la terre, soit pour les batteries, soit pour les tranchées, parce que lorsque les Janissaires ont suffisamment avancé les approches pendant la nuit, pour se couvrir ils ne veulent plus travailler. On y supplée par d'autres gens, qui continuent les autres travaux nécessaires au Siège.

Les Approches, comme je l'ai dit en fon lieu, font des fosses dont on jette la terre du côté de la Place pour se mettre à couvert du feu des Ennemis, & l'élévation de cette terre avec ce qui est creuse, forme le boyau. Le principal c'est de les bien diriger, c'est-à dire, d'é-

viter l'enfilade des batteries des Affiégés.

Les Turcs ne sçavent point prévenir ces inconvéniens, faute d'avoir parmi eux des gens expérimentés. Les Capitaines veulent eux-mêmes être les Directeurs de Travaux, & avec une baguette à la main ils imitent

nos Ingénieurs.

Outre cela le Parapet des Travaux n'est point applani, & encore moins les fossés sont-ils droits. Ils les divisent en deux sous différens noms, l'un est nommé Meteriz ou Boyau, qui va presque en ligne paralléle à la courtine du Dastion qu'on attaque. Et l'autre qu'ils appellent s'getan-Joi, c'est-à-dire, à proprement parler chemin des taupes, est celui de communication paralléle au précédent.

Aux extrémités des flancs des Approches, ils font une efpéce de demi cercle, que nous appellons crochess & qu'ils nomment Jeffèk Tabiesci, ou batteries de mousquets, avec lesquels ils se couvrent. On les unit ensuite pendant le jour aux Approches possérieurs, de manière qu'ils renferment toutes les attaques du côté des flancs dans un boyau, qui sert de communica-

tion.

Ils tâchent aussi qu'il y air entre les deux Approches une espéce de demi-rond pour se mettre à couvert de l'enssilade. On ne peut rien voir de plus disproportionné que ces Approches tortuës, & d'une inégale prosondeux ce qui ne vient que faute de Directeurs capables & experimentés, & de ce que les Janissires, qui les couvent, ne sont point guidés par une ligne droite de faccines, ou par des Piquets, & se placent tout de travers, travail ant assis avec les jambes en croix.

Les infrumens dont ils se servent, sont emmanchés fort court, & par conséquent proportionnés à l'attitude des Travailleurs. Cette manière de creuser assis, leur

I SL 53

est fort avantagense, parce qu'ils sont bientôt à couvert des bales. Les Batteries de canon sont ensuite ce qui achève de former l'attaque. Les Turcs commencerent à s'en servir durant le Siége de Caudie, & ont continué depuis. Les mines sont aussi fort en usage parmi eux.

SIFLEMENT, le sissement des armes à seu : c'est le bruit qu'elles sont dans l'air, quand on tire.

SIFLET: c'est ua petit instrument avec quoi on siste quelquesois pour appeller, soit sur mer, soit sur terre, ou pour avertir les gens d'un Equipage, ou une Troupe dispersée. Mais le siste n'est guére d'usage que sur les Vaisseaux. Les instruments de guerre, comme le Tambour & la Trompette sont s'aits pour rassembler les Troupes.

SILENCE: terme d'exercice, qui apprend au

Soldar de se préparer pour faire l'exercice.

SIMAISE: c'est un ornement de sculpture, & sur-tout pour les corniches, Il descend en ondes, & est presque de la figure d'une S. Il y en a de deux sor-

tes, l'une droite & l'autre renversée.

SINGE: c'eft un engin dont on fe fert dans les Bâtimens, & avec lesquels on décharge les Marchandifes qui font dans les Bateaux. Il n'eft d'ordinaire composé que d'un treüil, qui tourne dans deux pièces de bois, mises en croix de S. André. Il y a des leviers u manivelles, à chacun des bouts du treüil, qui le

font tourner au lieu de rouë.

SIPHONS: c'est un orage dans lequel l'eau de la mer s'élève en maniere de colonne à la hauteur de cent brasses, & tournoye spiralement par la largeur de quinze à vingt pieds de diametre, comme si c'étoit par un siphon, ou une vis d'archiméde. On ne voit paroître en l'air qu'une petite nuée de la grosseur à peu près du poing. Elle vient du côté du Sud, au Cap de Bonne Espérance, aux Côtes de Barbarie, & aux Plages Orientales de l'Amérique. Les Mariniers l'appellent Dragon ou grain de vent. Les Levantins Tiphon ou Siphon; & ceux qui naviguent à l'Amérique Puchot. On l'appelle encore pompe de mer. Du tems de Pline les Matelots versoient du vinaigre pour appaiser ce tourbillon, quand il approchoit; presentement, ils croyent qu'en feraillant & en escrimant sur le tillac avec grand bruit, ils peuvent le repousser.

SLÉE: c'est une machine avec laquelle les Hollandois tirent à terre un Vaisseau de quelque grandeur qu'il soit. Elle est composée d'une planche de la lar32 SL SO

geur d'environ un pied & demi, & de la largeur de la quille d'un Vaisseau de moyenne grandeur, un peu élevée par derriére & un peu creuse au milieu, ensorte que les côtés s'élévent en talus, lesquels côtés ont des trous pour y pouvoir passer des chevilles; le reste est tout uni. Il y a aussi par derrière un crechet, pour renir une crampe avec une chaîne de fer, qui est attachée à une petite machine où il y a un certain nom-

bre de poulies.

SLOOP en Anglois, fignifie une Chaloupe. Les Anglois s'en fervent comme de Fregates légéres pour aller à la découverte, & pour faire parvenir prompment leurs dépêches. C'est la même chose que nos Corvettes pour la même chose qu'on en tire : c'est encore la même chose pour la force du Batiment : ainsi comme tout ce qui est au-dessous de 20. canons, est Sloop en Angleterre, tout ce qui est au-dessous de 20. canons est Corvette en France. Les plus petits sous les deux noms portent 6. canons, & non moins. Les Anglois disent ordinairement le Sloop de guerre, ou Chaloupe de guerre. Selon la traduction du Gazerier Hollandois, les plus petits Sloops ou Corvettes, n'ont que deux mâts, le grand & celui de misene.

SOLDAT Romain: comme il y avoit plufieurs fortes d'armes chez les Romains, il y avoit plufieurs fortes de Soldats : les uns sur le pied Romain, sur le pied étranger, ou auxiliaire & sur celui de garder toujours la frontière, qu'on appelloit Milites Limitanæi. Il v en avoit d'autres connus sous le nom de Togati & Cincli: ceux ci avoient de longues robes ou portoient leurs épées avec des ceinturons. Ils s'appelloient Distincti, quand ils se dépouilloient de leurs robes pour combattre, ou quand ils portoient leurs épées sans ceinturon : Palliati, quand ils avoient des manteaux, comme les Grecs: Sagati, quand ils étoient vêtus à la Gauloise à Sago, Gallorum gestamine. Caligati à caliga, espèce de bottines qui leur couvroit les jambes, & une partie des cuisses, étoient les plus vils & les derniers Fantassins, ou ceux qui portoient dans les Combats la lance, & les autres armes de leurs Maîtres. Subsidiarii étoient ceux qu'on gardoit au Corps de réserve pour remédier aux desordres d'un Combat opiniâtre. Triarii étoient ceux qui avoient trois Enseignes dans leur corps. Evocati étoient ceux qu'on forçoit d'aller à la guerre pour quelque cas imprévu. Les Soldats extraordinaires, étoient les joueurs de hauthois, de flûtes & autres instrumens.

S O S O

SOLDAT d'Ordonnance à l'Armée est un Soldat de la vieille Garde qui vient au Camp pour conduire la nouvelle à son Camp. Le Soldat d'Ordonnance est aussi celui que le Capitaine de Garde envoye au Major de son Régiment, a sin que l'on puisse lui envoyer les ordres que l'on pourra avoir à lui communiquer. C'est le même Soldat, qui conduit le lendemain la Garde, qui doit le relever.

SOLDATS apprêtez-vous : ce terme de commandement de l'exercice, est un avertissement au Soldat de faire attention au lieu qu'il doit occuper.

SOLDATS étrangers ou mércenaires: font différens des Troupes auxiliaires. Qui voudroit, dit M. le Chevalier Folard, trouver l'origine des Soldats étrangers, ou mercenaires, & les premiers Rois ou Républiques qui fe fervirent de ces fortes de Troupes, ne feroit pas peu embarraflé. Il faut remonter bien haut, & percer bien loin dans les fiécles les plus reculés. Quels que puiflent être ceux qui s'en font les premiers fervis,

ils n'étoient pas fort sages.

Un Etat qui use d'une telle politique ne sçauroit être de longue durée, dit l'Auteur que je viens de cirer. Si nous n'y étions pas accoutumés nous trouverions fort étrange que certaines nations se vendissent à d'autres pour de l'argent, & se fissent tuer pour vierre. Philippe, Roi de Macédoine, dont les armées n'étoient composées que de ses propres sujets, disoit de ces sortes de Soldats, qu'ils n'avoient d'autre métier pour gagner leur vie, que de porter les armes pour ceux qui leur faisoient le meilleur parti : que la guerre étoit leur paix, & ia paix lour guerre, c'est-à-dire, que lorsqu'ils ne l'avoient pas dans leur pays, iis l'alloient chercher dans un autre.

Les plus grands Hommes anciens & modernes, c'effadire les plus grands Guerriers n'ont jamais fait grand cas des Troupes étrangeres, quoique les Vésitiens sa fervent de ces fortes de gens plutôt que de leurs propres sujets. Que s'ils s'en sont bien trouvés jusqu'ici par une espèce de prodige, du moins sans aucune révolte considérable, cela ne prouve pas qu'ils ne puissent perouver que que jour un sort semblable à celui des Carthaginois après la premiere guerre Punique de par la rébellion des Soldats étrangers, qu'ils avoient a leur solde, qui les rédussifrent plus d'une sois aux a leur solde, qui les rédussifrent plus d'une sois aux

derniéres extrémités.

Les Soldats mercenaires ne font pas plus braves que les propres sujets des Princes qu'ils servent, lorsque ces

Yy iij

SO

derniers sont bien disciplines : car ceux - ci ont plus de raison de bien faire, que n'en ont les autres. On n'a pas vu que les Suiffesdu tems de François I avent mieux fait que ses propres sujets, outre qu'il leur est arrivé quelquefois de se mutiner, & de refuser le combat. Depuis ce tems-là on n'a rien vu de semblable. C'est de toutes les nations la plus fage, & la plus fidelle, & dont les mœurs approchent plus des tems antiques.

En général, continuë notre Auteur, les Soldats mercenaires coûtent beaucoup plus, & n'observent pas mieux la discipline militaire. Ils désertent facilement lorsqu'ils craignent d'avoir affaire contre ceux de leur nation, ou contre ceux qui leur font alliés. Les Gaulois ont été les premiers, qui ayent fait métier de la guerre, & qui ayent vendu leur vie pour de l'argent. On ne voit pas que les Médes, les Perses, & les Hébreux se soient servis de Soldats mercenaires dans Ieurs armées. On ne trouve que les Syriens sous le reene de David, & dans le II. Livre des Rois, qui imitaffent les Gaulois de l'Afie.

Ce que dit notre Auteur est trop long pour l'inserer ici. Il finit cet article par dire qu'il est infiniment plus avantageux à un Prince, ou à une République de composer ses armées de ses propres sujets, que de recourir aux Soldats mercenaires, qu'il faut se bien mettre en tête, qu'il naît par-tout des Soldats, où il naît des hommes, & que s'ils manquent des premiers ctantbien fournis des autres, c'est la faute du Souverain. Car il n'est rien plus aisé que de former une excellente milice, & des Officiers pour la conduire, & cela en moins ue tems, que l'on ne pense.

En veut-on un bel exemple. Citer Pélopidas & Epaminondas, qui d'un nombre de Bourgeois de Thébes sans aucune expérience de la guerre en firent des Soldats intrépides, ce seroit remonter trop haut. Conrentons-nous de Pierre le Grand, Czar de Moscovie, qui a changé ses propres sujets, auparavant méprisables, en Soldats intrépides, & très-redoutables en introduifant dans ses troupes une discipline admirable.

SOLDATS de Marine : ce font des Soldats, qu'on employe sur mer. Ils sont tenus de travailler à la ma-

nœuvre des écoutes, & des couets.

SOLDATS GARDIENS : ce sont des Soldats, qu'on entretient sur les Ports. Il y en a 300. dans le Port de Toulon, & pareil nombre dans chacun de ceux de Rochefort, & de Brest, & 50, au so sc

Havre de Grace. Outre cela on en entretient encore

miers Ports.

SOLES en terme de Chargenterie font toutes les pièces de bois pofées de plat, qui fervent à faire les empattemens des gruës, engins, & autres machines. Sole est le fond des Bâtimens, qui n'ont pas de quille. Soles sont encore les pièces du fond d'un affûr de bord.

SOLEIL: c'est une Planette ronde & lumineuse, qui étant la source de la chaleut, & des seux, luit do la propre lumiere, & de qui les autres Planétres reçoivent la lumiere, dont elles brillent. Le Soleil est cent foixante-fix fois plus grand que la terre, & son disque paroût rond dans son midi, & écliptique en son levant & en son couchant. Quand on dit que le Soleil est dans un signe, on entend qu'il est dessous ; c'est-à dire que la ligne tirée de la terre par le Soleil ren-

contre ce point dans l'écliptique.

On dit fur mer : le Soleil monte encore , pour dire one le Soleil n'est pas encore arrivé au méridien. quand le Pilote prend hauteur: le Soleil a baissé, c'està dire, qu'il a passé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner. Le Soleil ne fait rien, c'est quand il est au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commence à décliner. Le Soleil chasse le vent : c'est une saçon de parler, dont on se fert, lorsque le vent court de l'Est à l'Ouest devant le Soleil. Le Soleil chasse avec le vent, c'est quand le vent est sur le Soleil, & qu'ils vont ensemble, le vent soufflant toujours du lieu où se trouve le Soleil. Le Soleil a passé le vent, cela se dit lorsque par exemple, le vent est au Sud, & que le Soleil à passé jusqu'au Sud-Sud-Ouest. Le vent a passé le Soleil, ceci est le contraire, & se dit lorsque par exemple le vent s'est leve vers l'Est, qu'il est plutôt au Sud que le Soleil.

SOLSTICE: c'est le tems, où le Soleil est dans son grand éloignement de l'Equateur, sçavoir à vingt-trois degrés & demi, où il semble ne point avancer dans les degrés du Zodjaque. Cela nous parost ainsi à cause de l'obliquité de la Sphére. Il y a le Solstice d'hiver, quand le Soleil est au tropique du Capricorne, & alors c'est le plus court jour de l'hiver. On a le solstice d'Eté, quand le Soleil est au tropique du Cancer, ce qui nous donne le plus long jour de l'Eté. Il n'y a point de Solstice sous l'Equateur: c'est un per-

pétuel équinoxe.

SO SO

535

SORTIE chez les Turcs : je me suis dans le second Volume affez étendu de la manière que les Affieses d'une Place sont des sorties , & de quelle façon les Affiégeans les repoussent Pour les Turcs leur maxime principale pour la désense d'une Place, est de taire de vigoureuses sorties bien ordonnées. C'est ce qu'ils firent au siège de Natsel & de Bude, où ils avoient des Troupes d'élite, & en grand nombre, qui sortoient presque tous les matins à la pointe du jour, sur tout lorqu'ils appercevoient quelque flanc des approches mal couvert, ou mal désendu. Ils sont les sorties avec tant de valeur, & de précipitation, qu'on est quelquesois obligé d'abandonner le jour, les travaux qu'on a faits la nuit.

SORTIES DES ANCIENS. Les anciens n'en faifoient pas de petites. Ils fortoient toujours forts, & à propos, rarement en plein jour, & prefque toujours à la faveur des ténébres, qui elt l'heure la plus commode, & la plus heureuse. Les sorties générales sont aussi ordinaires chez les anciens, qu'elles sont rares parmi nous, car on ne peut pas en trouver

aucune depuis plus de trois cens ans.

Les fortes les plus dangereuses, & les plus redoutables chez les anciens étoient celles que l'extrémité faisoit nastre, & lorsque la Place étoit ouverte de toutes parts, & le fossé entierement comblé, c'est-àdire, lorsqu'on étoit au moment d'un assaur. Alors le chemin qui servoit aux Assiégeans pour attaquer les brêches, n'étoit pas moins favorable aux Assiégés, parce qu'en ces sortes de cas l'ennemi ne pense qu'a attaquer, & non à se désendre. Il est préparé pour l'un & ne l'étant pas pour l'autre, il est embarratsé, lorsqu'on tombe brusquement sur lui, & de toutes parts, & qu'il se trouve lui-même attaqué. C'est ce qui arriva au siège de Lylibée par les Romains, où ceux-ci furent entierement déconcertés par la sortie générale que le brave Imilcon sit.

Les anciens étoient persuadés que les hommes devoient faire des remparts de leurs corps, & de leur courage, lorsqu'ils n'avoient plus que cela à faire pour désendre une ville. Ce n'est plus la mode de pousser les choses aux dernières extrémités. La conservation d'une Place, qui couvre toute une frontière est cependant mille fois plus précieuse, que celle des troupes, qui la désendent. Si les Justs eussenue leurs forces au siège de Jerusalem, Tite l'eût leyé infailli-

bliment, & avec honte.

SO SO

Les forties des anciens étoient rares au commencement d'un fiège, jamais qu'à propos, mais générales vers la fin, & dans la dernière extrémité de leurs affaires, pour se fauver par une autre. Ces forties, dont les moindres étoient au moins de la moitié de la garnison, doivent faire penser que les Assiégeans étoient extraordinairement forts dans leurs approches.

Les siéges les plus mémorables, & les plus opiniâtres des anciens, nous fournissent une infinité d'actions de nuit. Les sorties, comme les Aflatts, tout s'exécutoit presque à ces heures. Nos François vis, pleins de feu ont une méthode excelente contre les sorties, c'est de sauter tout d'unt coup sur le revers de la tranchée, & d'aller audevant de l'ennemi, desorte qu'il se trouve tout étonné, tout surpris, & réduit à se désendre bien loin d'attaquer.

Ces fortes de boutades font toujours heureuses, & font évanoüir les sorties les mieux concertées, & les espérances des Assiégés. L'époque de ces contre-sorties a commencé de nos jours à ce que nous apprend M. le Chevalier de Folard, & le Régiment de Navarre

a été le premier qui les mit en pratique.

Les forties nocturnes étoient fort du goût des anciens, & de nos peres, Les lignes de Valenciennes en 1656. furent forcées à la faveur d'une nuit fans lune par Jean d'Autriche, & le Prince de Condé. Selon le Commentateur de Polybe, il fembleroit que la race des grands hommes fur les forties générales feroit perdué depuis Huniade que M. l'Abbé de Vertot dans fon Hithoire de Malte, met au rang des plus grands Capitaines, de la Chrétienté, ét feul de son tems comparable à Seanderberg, Il n'y a qui que ce foit qui lui dispute ce titre. Sa défense de Belgrade contre Mahomet en 1456, est digne des tems antiques.

Il semble que nous négligions les sorties générales, & en cela nous le cédons aux Grecs & aux Romains, & même à ceux des Peuples de l'Asie plus anciens qu'eux. Les sorties générales de toute une garnison, du moins des deux tiers, nous sont aujourd'hui inconnués, quoiqu'elles ayent été assez communes du tems de nos peres. Il n'y en a que trois ou quatre dans nos Historiens dans l'espace d'environ trois siècles.

Celle de Belgrade, défendue par Huniade; celle de Siget par le Comte de Sevin, celle d'Ifpahan contre le Rébele Méréwis, celle du fiége de Tauris contre les Turcs, celle de Prague en 1744, par le feu Maré-

\$38 chal de Broglie contre les Autrichiens.

SORTIR du Port : sortir le boute-feu à la main c'est ainsi que plusieurs s'énoncent, pour dire qu'un Port est assez bon pour en sortir les Vaisseaux tout prêts à tenir la mer, ou tout prêts à combattre. En ce sens le Port de Brest est propre à sortir le boutefen à la main.

SOUFFLAGE est un renforcement de planches

qu'on donne à chaque Vaisseau.

SOUFFLER les Canons : c'est les tirer avec un

peu de poudre pour les nettoyer.

SOUFFLEZ dans le baffinet : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier, on porte le fusil à la bouche, les armes dans la même fituation, que quand elles sont présentées. Au second on souffle dans le bassinet, & les armes retombent préfentere.

SOULIER : c'est une pièce de bois concave. dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre. pour empêcher, qu'elle ne s'accroche fur la préceinte.

quand on la laisse tomber.

SOUFRETER : c'est louer à un autre le Navire qu'on a loue, ou frêter à un autre le Navire qu'on

a affreté.

SOUN : c'est ainsi qu'on appelle les principaux , & les plus ordinaires Bâtimens de la Chine, tant les Navires de guerre, que les Vaisseaux marchands, Les plus grands souns de charge sont du Port de 700. lastes : mais ceux qu'on équipe en guerre ne passent que rarement cent lastes. Ils ont de grands châteaux d'arrière, & d'avant, où les Soldats se placent, & il y a quelques légéres pièces de Canon, qui tournent fur un pivot. Les plus grands souns sont montés depuis 20. jusqu'à 30. piéces de Canon, & sont très-forts d'équipage. Un Soun de 10. Canons porte 200, hommes. Ces Bâtimens font larges à l'arrière & vont en étrécissant peu à peu vers l'avant. Ils n'ont point de quille, & font plats par dessous, ce qui fait qu'ils se renversent souvent. Ils ont un grand mât, & un mât d'avant, fans hunes. Au lieu de haubans ils ont un ou deux cordages, qui sont comme deux étais l'un à l'avant, l'autre à l'arriere. Ils n'ont point l'usage des poulies de Vaisseau, mais seulement des poulies communes, dont il y en a une au haut de chaque mât pour hiffer la voile. Les voiles sont d'écorce de roseaux, qui sont si - bien entrelacées ensemble, & avec des feuilles de banbouc, que le moindre vens

so so

ne sçauroit passer au travers. Il n'y a point de vergues, ausli ne peut-on pas si facilement, ni si promptement amener les voiles, comme en Europe. On est obligé de démarrer toutes les cordes, qui les amarrent aux mâts, & après cela on roule les voiles, & on les met sur le pont , à peu près comme on fait aux Semagues en Hollande. Il y a seulement une éparre vers le haut du mât, qui traverse les voiles pour les soutenir. Au lieu de bras, & d'écoutes, il y a divers petits cordages, qui sont amarrés à un plus gros, & qui en font l'Office. Ces cordages s'appellent mille jambes chez les Hollandois, & ils servent aussi de houcle. Les ancres sont de bois, & elles enfoncent, & tiennent si-bien, qu'elles ne le cédent point aux ancres de fer. Elles n'ont ni jas, ni patte, mais seulement en bas deux longs bois pointus. La gaule d'enseigne est placée dans l'endroit, où nous plaçons le mât d'artimon-Le bâton de pavillon est à peu près, comme le mât. Il y a une poulie par le haut pour hisser & amener les pavillons, qui sont suspendus de travers à ce manteau.

SOUPER des Soldats de garde, Il y a des garnisons, où les Caporaux peuvent permettre à deux Soldats par escoüade d'aller souper, observant de ne pas donner cette permission, à d'autres, que les deux premiers ne soient de retour. Si quelqu'un tardoit trop à venir, ils doivent en rendre compte à leurs Officiers, afin de les faire châtier de leur négligence. On ne donne cette facilité aux Soldats que dans les postes qui sont dans l'enceinte du corps de la place : car dans ceux du dehors, ils doivent y porter à manger, l'à y rester sans les quitter, sous quelque prétexte que

ce puisse être.

SOURDRE au vent: Vaisseau qui sourd bien au vent: cela se dit d'un Vaisseau, lorsqu'il tient bien le vent, & qu'il avance à la route, en cinglant à six quarts de vent près du rumb, d'où il vient. Sourdre se dit encore d'un niuge, qui sort de l'horizon,

& qui s'éleve vers le Zenith.

S'O UTENIR: marée qui foutient un Vaisseau, cela se dit d'un Vaisseau qui va auprès du vent, & qui rouvant le courant de la mer, qui lui est contraire, est soutenu par l'un contre la sorce de l'autre, enforte qu'il va où il veut aller. Soutenir chasse, c'est-àdire, se battre en retraite. Se soutenir c'est demeurer dans le même parage & ne pas dériver, nonobstant le vent, les courans ou la marée contraire, quoique sans

40 SP SQ ST SU

avancer aussi, ou sans avancer beaucoup.

SPHERÉ: c'est un corps solide dont toutes les lignes tirées du centre à la circonsérence sont égales. Sphére se dit particulièrement d'un instrument vulgaire, qui est composé de divers cercles & d'un axe qui le traverse, avec un petit globe au milieu. Il sert a representer la machine du monde & les mouvemens célestes. Ce mot se dit aussi de la disposition du Ciel, rélative à la situation de divers Peuples.

SQUELETTE: c'est un Navire dont il n'y a que les principales piéces assemblées, comme la quille, l'étambord, les varangues & les genoux, & qui n'est

pas couvert de planches.

STRAPONTIN: c'est un lit que l'on suspend en l'air, & qui est attaché à deux arbres ou à deux pieux. On s'en sert dans les pays chauds, pour se garantir des insectes qui importunent, ou des bêtes venimeuses. On attache cette sorte de lit à deux cordes dans un Navire.

SUAGE: ce mot fignifie le coût des graisses & des suifs, dont on est obligé de tems en tems d'enduire un Vaisseau, pour faire qu'il coule plus douce-

ment fur les eaux.

SUBALTERNES: Officiers subalternes: j'ai dit Tome II. que ce sont les Lieutenans, Soulieutenans & Enseignes. Les Officiers subalternes doivent se faire porter beaucoup de respect par les Sergens & Soldats, & avoit avec eux des manières nobles & supérieures, sans affecter trop de sierte, ni aussi nulle familiarité de peur de s'exposer au mépris. C'est à eux d'avoir l'œil sur la conduite des Sergens, pour les empêcher entre autres choses de maltraiter les Soldats de leur Compagnie. Ils doivent étudier les caracteres des Sergens, Caporaux & Soldats, & punir leurs fautes par des châtimens proportionnés. Quand le Régiment est cazerné, il est bon qu'ils visitent tous les matins, du moins souvent leur Compagnie, pour voir ce qui s'y vasse.

ce qui s'y passe.

Il est de l'honneur d'un Officier subalterne d'être adroit dans le salut du Sponton, dans le maniement des armes, & de sçavoir montrer l'exercice aux Soldats mal adroits. Ils sont obligés de vister leurs Supérieurs & de leur rendre compte de ce qui se passe a leur Compagnie, & dans l'absence du Capitaine, ils doivent sur-tout se faire rendre un compte exact de ce qui se passe à la Compagnie. Quant au service des Officiers subalternes, il se trouve répandu dans tout ce

Dictionnaire, lous différens termes, comme celui des

autres Officiers : & il est inutile d'entrer ici dans un nouveau détail.

S U D : on se sert du terme de Sud sur l'Ocean . pour signifier le vent du Midi, & les régions Méridionales, & l'on dit absolument le Sud, pour signifier celui des quatre vents cardinaux, qui vient du Midi. Sud-Est ou Sud-Oüest, ce sont des vents collatéraux, qui tiennent également, le premier du Sud & de l'Eff, & l'autre du Sud & de l'Oueft, Sud-Sud-Est & Sud-Sud-Oisest: ce sont des vents entre mitoyens.

SUPPLEMENT: c'est une gratification accordée par le Roi aux Officiers, qui se paye avec leurs

appointemens ordinaires.

SYRTES, ou sables mouvans : ce sont des sables mouvans agités par la mer, tantôt amocelés, & tantôt diffipés : mais toujours très - dangereux pour les Vaisseaux.

Т.

T A B L E : j'ai parlé Tome II. de la table des Officiers-Généraux à l'Armée. Pour la table de Capitaine de Vaisseau : c'est une table que le Roi donne pour les Officiers-Majors qui font en mer.

TABLEAU: c'est la partie la plus haute de la poupe d'une Flûte sous le couronnement où l'on met ordinairement la figure du nom du Vaisseau : c'est ce

qui s'appelle miroir dans les autres Navires.

TAMBOUR de l'éperon d'un Vaisseau : ce sont plufieurs planches que l'on clouë fur les jauteraux de l'éperon, & dont l'usage est de rompre les coups de mer qui donnent sur cette partie.

TAMPONS: ce sont des plaques de fer & de cuivre, ou de bois, qu'on tient prêtes dans un Combat Naval, pour remédier aux coups de canon, qu'un

Vaisseau peut recevoir.

TAMPONS de canon : ce sont des plaques de liège avec lesquelles on bouche l'ame du canon, afin

d'empêcher que l'eau n'y entre.

TAMPONS d'écubiers : ce sont certaines pièces de bois, longues à peu près de deux pied; & demi, qui vont en amenuisant, & dont l'usage est de fermer les écubiers, quand le Vaisseau est à la voile. Il y en a d'échancrés par un côté, qui bouchent les écubiers, quand les cables y font encore. On les bouche aussi

TA TE quelquefois de facs remplis de foin, de bourre ou autre

chole.

TAPABOR: c'est une sorte de bonnet à l'Angloife, qu'on porte sur mer, & dont on rabat les bords fur les épaules, pour se garantir du mauvais tems.

TARRIERE : c'est un outil de fer dont les Charpentiers dans l'Artillerie & dans la Marine, se servent. Il est emmanché de bois en potence, & en tournant, il faut que le fer perce le bois où il touche, & fait de grands trous propres à y mettre des chevilles. Il y en a de plusieurs fortes & groffeurs. On dit un gros tarrière au masculin , lorsque le tarrière est

gros, & une petite tarriére quand il est petit.

TENAILLES, instrument de fer, qui sert à renir ou arracher quelque chose. Il est composé de deux branches presqu'entièrement rondes, qui sont attachées avec un clou à quelque distance du bas, & depuis le clou jusques à l'extrémité; elles sont quelquesois arquées, & quelquefois un peu courbées, afin de mieux pincer. Il y a des tenailles de bois, qui dans la conftruction des Vaisseaux, servent pour faire approcher les bordages les uns des autres, & les tenir en les pofant. Il y en a de grandes & de petites, les petites serrent plus que les grandes.

TENIR est un terme de marine, qui a différentes fignifications : on dit , tenir une manœuvre : tenir en garant : tenir en ralingue : tenir le vent : tenir le lic du vent : tenir bof : tenir au vent : tenir la mer : tenir

large : se tenir sous les voiles, &c.

TENTES à la manière des Turcs : i'ai donné Tome II. une ample dissertation au suiet des tentes des Anciens & des Modernes. Il me reste à parler ici de celles des Turcs. Les Turcs qui possedent de grandes richesses, cherchent dans leur campement, la commodité & le faste. Leurs tentes sont impénétrables à la pluye, au soleil, au vent, & aux autres injures de l'air. C'est des Tartares leurs Ancêtres, qu'ils ont appris à rafiner fur la manière de camper sous des tentes.

Ils se servent de tentes à pavillon, attachées à un piquet pour les foutenir, qui n'ont qu'une feu'e couverture. Ils en ont avec deux piquets, & aussi avec une simple couverture. Les Officiers-Généraux & Subalternes, de même que les Bachas, ont indifféremment une double converture, quoique leur tente ne

soit soutenue que par un seul piquet.

La forme de ces tentes est exagone, & les bords

TE TE

pendent perpendiculairement du nœud qui foutient la nente dans le nulieu, qui en fait le couronnement & qui est foutenu par des cordes. Cette forte de tente, fert pour coucher commodement sur la fin de l'Automme, parce qu'elle est doublée d'un bon coutil de poil de chameau.

Ils ont aussi des tentes découvertes pour fermer les latrimes. Dans toute l'Armée Turque, il n'y a qu'une tente à piquet seul, avec un simple dôme sans bord, qui est la première de toutes, que l'on dresse dans le Camp, & qui sert de guide aux Quartiers-Maîtres de tous les corps pour en régler la situation: c'est dans celle-la qu'on sait mourir les Criminels & les Esclayes,

& on la nomme lailac.

Les Bachas ont une espèce de tente pour la marche, qui resiemble assez à un parasol : elle leur sert pour prendre le casse ou faire collation. Cette tente qui n'est ouverte que par-devant, n'a qu'un bâton de chaque côté, & est soutenue par quatre cordes.

Lé Grand-Vistr a une cloison de toile assez haute, pour qu'on ne puisse pas voir dans l'enclos de ses tentes. Cela le garantit de l'incommodité que causent les hommes & les chevaux, en heurtant contre les

cordes des tentes, sur-tout la nuit.

Plusieurs Bachas du premier ordre, ont aussi ces fortes de retranchemenis, mais seulement de la hauteur de la moitié d'un homme, ce qui les détend suffisamment de la susdite incommodité. Ce seroit manquer de respect, que de l'égaler à celui du Grand-Visir.

Les tentes dont se servent les Sultans, sont toutes très-commodes, & convenables au faste & au luxe du Grand-Seigneur. On en peut juger par celle dont le Sultant régnant a fait present à Louis XV. par son der-

nier Ambassadeur.

Il faut pour les tentes des Turcs, des toiles de coton, des toiles ordinaires, des cordes, des sangles, & le tout excellent. Elles font toujours doublées d'une autre toile, & le plus souvent de toile de coton.

Les rondes qui n'ont qu'un piquet, ont pour le moins la partie supérieure du dôme doublée. La soucouverture, qu'on nomme dans nos Armées la marquise, est également doublée aux petites tentes des Turcs, pour se garantir davantage du soleil & de la pluye.

Les ornemens extérieurs font presque tous verds , & les petites houpes qui pendent autour , sont en échi-

144 TE TE

quiers, & alternativement vertes & rouges. Il y a audessi des piquets une boule de curvre dore d'or
moulu, & les cordons sont mélangés de différentes
couleurs. Elles sont brodées en dedans en seurs & en
feuilles, plus ou moins, suivant le goût de ceux pour
qui elles sont; & cette broderie elt faite sur la doublure, qui est tantôt d'une toile fine de coton, &
tantôt d'un satin rayé sans ordre: elles sont aussi quelquesois brodées d'un cordon d'or.

On couvre ordinairement la terre d'un tapis, & les Turcs les plus miférables y mettent au moins des peaux de mouton & des couffins de drap remplis de laine. Ces couffins font quelquefois brodés, fur-tout ceux fur lesquels on s'appuye: on les met sur des estrades de bois, que l'on monte & que l'on démonte pour les rendre moins embarrassantes pendant les marches: & on en fait de petits sophas pour la plus

grande commodité des Turcs.

Les Turcs dans l'arrangement de leurs tentes, n'y connoissent presque rien; ils les dressent consuséement & sans ordre, enforte que l'issue, est rantôt a droite, rantôt a gauche, & quoique celles des Bachas soient distinguées par une queuë de cheval, qui la marque, elles ne sont pas cependant dressées dans un meilleur ordre.

TENUE: c'est la prise ou l'accrochement de l'ancre au sond de la mer. Fond de bonne tenuë: c'est celui où l'ancre a la prise, ce qui le rend propre pour l'ancrage. Fond de mauvaise tenuë: c'est un sond où l'an-

cre n'a aucune prise, & ne peut s'accrocher.

TERMES: ce sont des statuës d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se termine en gaine, & qu'on pose ordinairement sur les côtés de la poupe des Vaisseaux. Quand c'est une figure d'ange en demicorps, on l'appelle terme angelique : quand c'est celle d'une divinité champêtre, elle est appellée terme rustique. Quand au lieu de gaine, on donne à la figure une double queuë de poisson tortillée : c'est un terme marin. Il y a aussi un terme en console, & un terme en buste : le dernier est celui qui est sans bras & qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. La gaine de l'autre, finit en enroulement, & le corps qu'elle porte est avance pour soutenir quelque chose. Le terme double est celui d'où deux demi-corps, ou deux bustes adossés, fortent d'une même gaine. Les termes & les autres figures humaines qu'on fait sur les Vaisseaux, doivent TE TE 145 doivent être puissantes pour être remarquées de loir ,

& par cette raison il n'importe pas qu'elles soient grossie-

res & peu finies.

TERRE: personne n'ignore que c'est le plus pefant des quatre élémens. Terre ferme : c'est une grande étendue, dans laquelle sont comprises plusieurs régions, & que les Mers ne séparent point. Terres polaires: ce sont des continens situés vers les pôles, l'un vers le Septentrion, & l'autre vers le Midi, qu'on ne connoît pas encore affez, pour affurer que ce soient véritablement des continens. Terre Méditerranée: c'est une terre éloignée des Mers. Terre Maritime : c'est celle qui est voifine de la Mer. Terre embrumée : c'est une terre que les brouillards couvrent. Terre défigurée : c'est celle qu'on ne peut bien reconnoître à cause de quelques nuages qui la couvrent. Terre fine : c'est celle qu'on voit clairement, sans qu'il y ait aucun brouillard qui en dérobe la vuë. Groffe terre : c'est une terre fort élevée. Terre qui fuit au Nord : c'est celle , qui faisant un coude, s'éloigne du lieu où l'on est. Terre qui se donne à la main : c'est celle que l'on voit sans ou'elle soit séparée par aucun Golfe ni aucune Baye. Terre de beure : c'est un nuage, qui se montre à l'horison, qu'on prend pour la terre, & que le soleil dislipe : & à cause de cela, les Gens de mer, disent terre de beure, qui se fond au soleil. Terres basses : ce sont les rivages, qui sont bas, plats, sans remarques. Terres hautes, ce sont les montagnes, ou les rivages haut élevés. Prendre terre : c'est arriver à terre, abor-

TERRE: ce mot terre, est crié à haute voix, par celui, qui dans un voyage, appercoit le premier

la terre

TERREUR PANIQUE. On expliqueroit difficilement les terreurs paniques qui arrivent dans les Armées, tant la cause en est cachee, & inconnue. Un silence prosond & non accoutume, les produit quelquesois, rarement arrivent-elles dans le plein jour. Il n'y a pas de meilleur moyen pour les dissiper, que de les tourner en platsanteries, car il arrive rarement que les causes n'en soient pas ridicules & extravagantes.

Les discours des poltrons répandus de main en main les font naître quelquesois, & l'on ne s'imagine pas qu'elles ayent une telle cause, parce qu'on ne peut croire que les discours de ces gens-là les ayent pu produire, desorte qu'on ne les accuse pas, & en'on en cherche encore moins l'origine. Une parole làchae en cherche encore moins l'origine.

Supp. Zz

546 TE T

dans un Camp, dit-on, ne demeure jamais secrette. Elle court toujours, desorte qu'en un moment toute une Armée en est imbuë, on se la donne de main en main. Le moyen de la suivre en remontant ! un discours débité par un lâche sait le même chemin, alors un rien est capable de porter la terreur dans toute une Armée.

Ces fortes de terreurs paniques arrivent ordinairemen lorsque les Armées sont proches ou en présence,
ou après quelque échec, ou quelque renfort arrivé à
PEnnemi. Alors peu de chose est capable de jetter l'Armée dans l'épouvante & dans la terreur, & fur-tous
dans le silence des ténébres d'une nuit sans lune.
Xenophon, qui est un Maître dans la science des
Armes, dit qu'il est avantageux lorsqu'il arrive une
zerreur panique dans une Armée, de la tourner en

plananterie.

L'Ecriture el presque remplie d'exemples d'Armées frappées de terreur panique. L'Histoire en sounit partout. Celle qui arriva dans l'Armée de Britannicus, dans son expédition contre les Allemans, est remarquable : mais elle venoir à la suite d'une affaire où les Ennemis eurent du dessous dans leur retraite. Car la nuit étant venue, les Soldats étoient à peine campés, que par hazard un cheval s'étant échapé, causa p'allarme par tout le Camp. Les doubles terreturs paniques ne sont pas moins communes dans l'Histoire. Tite-Live en sournit un bon nombre, je n'en connois point parmi les Modernes. Le Chevalier Folard en cite une tirée de l'Histoire mêlée de Procope : la voici.

Les Lombards & les Gerpides avoient fait la paix, mais comme ils ne pouvoient terminer leur different par la voye de la douceur, ils eurent recours à celle des armes. Ils levérent deux Armées fort nombreufes. Comme elles étoient proches, fans toutefois être en présence, elles furent agitées d'une terreur panique, qui

les diffipa.

TIMARIOTS chez les Turcs donnent leur nomaux Cavaliers, qu'ils font obligés d'entretenir, & celui de Timars au petit Département, dont ils font

Gouverneurs.

Ils doivent marcher sous le Sanziak ou Bez, auquel chacun est assigné. Lorsque ceux de Natolie ne marchent pas, il leur en coûte le revenu d'une aunée, qui est confisqué; & cette amende est mise dans une caisse appellée Mankafat. Mais les Timariots d'Europe ne sont pas sujets à cette amende : on les dépose pour

I TI 147

deux ans, quand ils refusent de servir.

Cependant ils peuvent espérer d'obtenir les Timars, qui viennent à vaquer, par la mort de ceux qui les possible de les prendre, pour empêcher que les Begierbegs ne disposent de ces emplois, & des revenus qu'ils produifent en faveur de leurs Domestiques, au préjudice des gens de la Nation.

Les fils ne peuvent pas avoir les mêmes revenus que leurs peres, cependant l'ulage veut qu'ils leur fuccédent après leur mort. Les enfans qui fuccédent à un pere mort en Campagne, ont beaucoup plus d'avantages dans leurs Timars, & dans leurs Ziamets, que ceux des autres, qui meurent dans leur lit. On a fait cette loi pour encourager les peres à prodiguer leur vie pour le fervice de l'Empire, dans l'efpérance qu'ils augmenteront par-là la fortune de leurs enfans.

Ils est permis aux vieillards, & à ceux que leurs incommodirés rendent incapables de servir, d'envoyer leurs ensans à la guerre à leur place, & ces ensans leur succèdent ensuite après leur mort dans les em-

plois.

Il leur est à tous expressement désendu de porter Pépée à cheval, s'ils ne sont pensionnaires du Sultan-Mais cela n'est point en usage parmi ceux qui vont en Campagne, sous le commandement de quelque Beg'erberg ou Begler, en qualité de Volontaire, asin d'obtenir par leur valeur quelque Timar, qu'ils ne peuvent cependant obtenir que difficilement, s'ils ne sont fils, ou neveux de Timariots.

Leur revenu monte à cinq mille aspres, & ceux des Imagiots d'Hongrie, vont à fix mille. Lorsqu'un Timagiot de ce Royaume vient à mourir, le Bacha de Bude a le pouvoir de patrager son revenu en deux parties pour le profit de la Porte, parce qu'avec cette seule paye, il peut entreteenir deux Soldats.

Parmi les Timariots, il y en a qu'on appelle Ikmalers,

d'autres Isels , & d'autres Benobets.

Les Ikmalers possédent ces Timars, qui ont pour privilége que le revenu ne peut point être partagé à d'autres après la mort du Timariot.

Les Isels, sont ceux dont le revenu des Tinars peus être partagé à deux ou trois autres après leur most.

Les Bernobers possédent ces Timars, qui peuvent être acquis par trois ou quatre ensemble, allant alternativement en Campagne, moyennant quoi celui qui marche tire lui seul tout le revenu des autres. Il y co

121

5 18 TI TO a plusieurs de cette sorte dans la Natolie: & cette régle y sur établie par les Empereurs, pour récompenser les enfans, qui donnoient des preuves de valeur, du vivant de leur Pere.

C'est sous ce terme de Timariots, ainsi que sous ceux de Zaims, de Beglers & de Beglerbegs, qu'on peut voir tout ce qui regarde la Cavalerie Topracly, dont je n'ai donné qu'une idée au terme de Cavalerie Turque.

TIREZ: c'est le dix-huitieme & cinquante-sep-

tieme commandement de l'exercice.

TIREZ la baguette: ce commandement se fait en trois tems: la tenant toute plate à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu, & la baguette couchée, le gros bout devant, entre le pouce & le premier doigt.

TOILE à faire des voiles : c'est un canevas ou canesas, qui se fabrique en France & en Hollande; d'où on la nomme canesas de France, ou canesas d'Hollan-

de. Le canefas d'Hollande est le plus estimé.

TON: le ton est la partie du mât, qui se trouve entre les barres de hunes & le chouquet, qui est l'endroit où chaque arbre est assemblé avec l'autre & où s'assemble par en haut le bout du temon du mât inférieur, avec le mât supérieur, & cela par le moyen du chouquet; & par en bas le pied du mât supérieur avec le tenon du mât insérieur, par le moyen d'une cheville de ser quarrée appellée cles.

TONIE: c'est une sorre de Canot des Indes, dont on atrache souvent deux ensemble, avec des roseaux ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entresoutiennent, & l'on y met une petite voile. Quand ils sont ains ac-

couples, on les appelle Catapanel.

TONNE en terme de marine est une grosse boüée faire en forme de baril, qu'on met dans la met, & qui surnageant au desselfus d'un rocher ou d'un banc de sable, avertit les Pilotes, qu'on doit s'en éloignet. Il y a une tonne qui sert aussi quelquesois de boüée à une aucre; & tonnes sont encore des Vaisseaux, non soncés par le gros hour, que l'on fait servir de couverture à la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis, comme il s'en voir à Toulon. On les couvre encore de prélates.

TORE c'est une moulure relevée en rond d'une pièce d'Architecture on en fait à l'arrière des Vaisseaux

fous les Termes.

TORTUE d'hommes : j'en ai parlé au mot de

Sortie, dans ce Supplément.

TORTUE de mer: c'est une sorte de Vaisseau, qui a le pont élevé en manière de toit de maison, afin

de tenir les Soldars & les Passagers , & leurs hardes à

couvert.

TORTUE, ancienne machine de guerre. Vittuve nous a donné la description & la structure de la tortie qui servoit à combler le fesse: on la poussoit jusqu'au vied du rempart ou des tours, ou on fapoit à force

de machines.

Lorsque les Assiégeans avoient poussé leurs travaux à la juste portée des catapultes & des balistes, ils troient une parallèle sur tout le front de l'attaque où ils dressoient leurs batteries de jet, dont la construction ne disféroit en rien des nôtres de mortiers & de canons. Sous les disférens tirs de ces machines & a couvert des blindes parallèles, & souvent des tranchées dans les formes, on portoit les piéces démonées des tours, & des torqués mouvantes aux endroits les plus commodes & les moins exposés aux sorties des Assièges, & l'on en faisoit l'assemblege à couvert des mantelets & des rideaux de peaux cruës, ou faits de plusieurs cables, ce qui amortissoit & rompoit la force des gros traits, & des pierres lancées par les machines.

Pendant qu'on travailloit à l'affemblage des pièces de charpenterie qui composoient ces sourdes masses, mobiles & ambulantes, on préparoit les différentes routes pour les pousser fur la contrescarpe, qu'on couvroit de forts madriers, de peur que les roues ou les rouleaux sur lesquels elles étoient appuyées, n'enfonçassent dans les terres & ne demeurassent par les chemins. La nuit étoit principalement employée à ces

fortes d'ouvrages qu'on perfectionnoit le jour.

Ces tortués étoient composées d'une grosse charpente très-solide & très-forte, c'étoit un affemblage de grosses poutres, les sablieres, les poteaux, & tout ce qui les composoient, devoient être à l'épreuve des machines, & de toutes sortes d'efforts, mais leur plus grande force devoit être portée au comble, & dans les poutres qui les soutenoient, pour n'être pas écrasses des cops jettés d'en haut. On appelloit ces fortes d'affemblages tortués parce ou elles servoient de couverture & de désente très-sorte & très-puissante, contre les corps énormes qu'on jettoit dessus, & ceux qui étoient dessous s'y trouvoient en surété, de même que la tortué l'est dans son écaille. Ces tortués servoient également pour le comblement du sosse sur la sapefo TO TO

La hauteur de ces machines juiqu'aux fablières d'en haut, sur lesquelles étoit appuyé le comble étoit de douze pieds. La base en étoit quarrée, & chaque face de vingt-cinq pieds. Les stancs ou les côtés qui faisoient face à la Ville étoient couverts d'un tissu d'o-sier, ou de grosses planches, & recouverts d'une espéce de mateias piqué, & composé de peaux crués, entre lesquelles on mettoit de l'herbe marine ou de la paille trempée dans du vinaigre, ce qui mettoit ces tortués à l'abri des artisses lancés par les machines. Vitruye en parlant de la construction de ces tortués

Vittuve en parlant de la conftruction de ces tortues ne parle point du toit. Il devoit fans doute être chargé d'une plus groffe fourrure que les côtés, comme étant le plus exposé aux coups des Assieges. Il faut distinguer ces tortués de comblement d'avec celles que les Anciens appelloient béliéres, qui n'avoient pastrop de six pieds de faillie à cause de sa hauteut &

du poids de la poutre de vibration.

Pour les tortuës de comblement on en joignoit plufieurs enfemble à côté & fort pres les unes des autres & fur une même ligne. On lit dans Diodore de Sicile qu'Alexandre le Grand au siège d'Halicarnasse, fit d'abord approcher trois tortuës pour combler le fossé de la Ville, & il sit alors avancer ses beliers sur le comblement pour battre en bréche. Voilà la description de la tertuë dont les Anciens se servoient

pour combler les fosses des places assiégées.

TOUR MARINE: c'est une Tour qu'on bâtit sur les côtes de la mer, pour y mettre des Soldats qui donnent avis par un signal lorsqu'ils découvrent quelques Vaisseaux ennemis. Ces sortes de Tours sont ordinairement sans portes & on y enure par des sentres qui sont au premier ou au second étage, avec une échelle que l'ontire en hau quand on est dedans. Tour à feu, voyez Phare. Tour ou Touret est un moulinet fait à peu près comme le touret d'un Cordier qui sert à faire du bittord dans le Vaisseau. Tour de cable: cela se dit lorsqu'un Vaisseau est affourché & que les deux cables se sont serves de se écubiers.

TOURS MOBILES. Les Grecs ni les Romains ne sont pas les inventeurs des Tours mobiles. Il en est fait mention en plusieurs endroits de l'Ecriure, dans le Prophète Ezéchiel il est parlé des tours mouvantes. On ne peut pas aller plus loin pour en

decouvrir l'origine.

La structure de ces tours mobiles ne différoit prefque en rien de celle d'une maison de chargente de ro T(

philieurs étages, finon qu'elle étoit moins solidement confruite que ces tours, qui font tant de bruit parmi les Sçavans. Elles étoient composées d'une assemblage de poutres & de grosses folives, capables de résister contre l'essont des masses lancées par les balistes & les catapultes des Assesses Cet assemblage de montans & de traversans étoit couvert de forts madriers mis entravers.

Diodore de Sicile nous donne une description fort exacte du fameux Hélépole dont Démétrius se service au siège de Rhodes. C'étoit une tour mouvante qui surpassoit en grandeur toutes celles qui avoient paru avant lui. Les curieux peuvent en voir la décription dans le Polybe de M. le Chevalier Folard Tome II.

p. 536.

Dans les grands siéges on approchoit les tours forc près les unes des autres, ou des tortués qui servoient comme de redoutes pour les stanquer & les soutenir contre les forties de ceux de la Ville. Il paroît par Diodore que l'hélépole avoit deux autres tours qui fervoient comme de fatellites. Tous les Auteurs sont d'accord à l'égard des machines que Demetrius dressa sur l'hélépole : comme il étoit plus gros que les tours ordinaires, & les étages plus élevés, il en mit un plus grand nombre & de plus grandes. Ce sut Epimachus, Architecte Athénien, qui bâtit cette tour sur prenante avec une dépense & un travail extraordinaire.

Les tours ont été en ufage jusqu'à l'invention de la poudre qui les fit évanouir au moins cinquante ans après ou environ : car Mahomet II. peut être le dernier qui s'en fervit au fiége de Conftantinople : mais ce n'étoit plus le tems , car il s'apperçut bientôt que ces fortes de machines avoient perdu toute leur vertu.

Les tours mobiles servoient à différens usages. Il y en avoir aussi de différentes sortes, elles tenoient quelques ois lieu de tortuës bélières, lorsqu'on introduisoit un bélier non suspendu à l'étage d'en bas, & quelques une espèce de pont levis ou à coulisse, pratiqué à l'étage d'en haut, ou sur celui du milieu qu'or abattoit sur la muraille ou sur la bréche, lorsqu'elle paroissoit trop difficile.

La défense contre ces tours mobiles étoit abondante en ruses & en artifices. Les Tyriens assiégés par Alexandre en employerent une infinité pour les bruler ou pour les rendre de nul effet. Entl'autres ils se servoient de filets de pêcheur qu'ils jettoient à leurs SS2 TO TO

Éniemis avec beaucoup d'adresse, & ils les égorgeoient après les avoir mis hors d'état d'artaquer & de se désendre. Ces rets étoient en usage chez les Perses, les Grecs, les Alains & les Nomades peuples de l'Asse. Ceux-ci, dit Hérodore, n'avoient pour arme que le cimetere, & quand ils alloient au combat ils se servoient de rets, avec lesquels ils attiroient à eux les hommes ou les chevaux qu'ils atteignoient, & ils les tuoient dans ces rets,

Les Tours couroient un grand rifque lorsque les Garnisons étoient fortes & vigoureules, car on ne pouvoit guéres réussir que par les sorties. On les battoit quelquesois à coups de machines. Les Catapultes du premier rang qui chassioient des corps de cinq ou fix cens pesant tout au moins, étoient capables de les mettre en piéces. On minoit quelquesois dessourcement on minoit sous les cavaliers, car se elles étoient une sois renversées, il n'y avoit plus moyen de les

relever.

TOUR BILLONS: c'est un vent violent qui tournoye sur la terre en maniere de peloton, & qui est mêlé d'une poussière épaisse. On appelle aussi tour-billon une maniere de colonne tournante de vent qui se sorme en l'air & qui descend sur l'eau ou sur la terre. S'il tombe sur une forêt, il fait tourner & arracher même quelquesois les plus gros arbres, & s'il tombe sur la mer & sur un navire, il agire l'eau d'une maniere si impétieus qu'il la fait bouillonner comme agros bouillons, cause un grand tourment très-violent, renverse le Bâtiment, brise ses vergues & l'engloutit ensin dans ce tournant, comme dans un goustre qui s'est ouvert.

TOURMENTEUX: ce font certains promontoires que les Géographes appellent ainsi. Tel est le Cap de bonne espérance où les mers sont orageuses.

TOURNANT de mer: il y a dans l'Ocean certains abymes qu'on appelle tournans de mer où périflent la plûpart des Vailfeaux qui s'y rencontrent. Il se trouve un de ces gouffres entre deux Isles à la côte de Norvege. Tournant est aussi un pieu ensoncé en terre avec force qui porte un rouleau avec deux pivots placés dans des traverses liées au pieu, sur lequel les Bateliers passant leur corde tirent le Bâtiment ou le font tirer sans discontinuer, & passent ains les contours & angles d'un canal ou d'une riviere, sans avoir la peine de se remorquer à sorce de crocs ou de gasses à d'aviens.

TOURNE

TR TOURNE à gauche : c'est un outil de plusieurs

Arrifans, comme Charpentiers, Menuifiers, &c. qui leur fert pour tourner d'autres outils, comme vis. fries . &c.

TOURNER le bord, c'est-à dire, revirer, tourner le Vaisseau par la manœuvre des voiles & par le

ieu du gouvernail.

TOUT le monde haut : c'est un commandement fur mer que l'on fait à tout l'Equipage, de monter

fur le haut du pont du Vaisseau.

TOUT le monde bas : c'est un commandement pour faire descendre tout l'Equipage entre les ponts, ou pour les faire affeoir ou coucher, afin de n'être pas en vuë d'un autre Vaisseau, ou pour empêcher de marcher sur le pont, ce qui cause du retardement à la course du Vaisseau.

TRAINE: mettre son linge à la traîne: c'est une menuë corde où les Soldats d'un Vaisseau attachent leur linge pour le laisser traîner à la mer afin qu'il blanchisse; en y demeurant autant qu'on le juge

nécessaire.

TRAINÉE: c'est une longue amorte de poudre disposée de telle sorte. qu'elle fait jouer des boë-

tes ou feux d'artifices.

TRAINEURS : ce sont des Soldats qui marchent lentement & ne suivent pas leur Drapeau. quand leur Regiment ou leur Compagnie est en marche : il y a ordinairement des Officiers & des Sergens commandés qui marchent une heure ou deux après le Bataillon pour faire joindre les Traîneurs.

TRAMONTANE: c'est le vent de Nord ou du Septentrion qui est ainsi appellé sur la Mediterranée. On lui a donné ce nom à cause qu'il souffle du côté qui est au-dela des Monts à l'égard de Rome

& de Florence.

TRANCHE'E: fi l'usage des tranchées ne commence à se voir distinctement dans notre Histoire qué sous le regne de Charles VII. comme je l'ai dit Tome II. page 444. cependant il est incontestable que non-seulement les anciens Peuples alloient par lignes obliques ou par lignes creusées dans terre, mais encore que nos sapes couvertes, & nos paralleles ou places d'armes ne sont pas une invention moderne, & que les Anciens les ont pratiquées avant nous : d'abord les peuples de l'Afie, après eux les Grecs, & après ceux-ci les Romains.

Il est vrai que les tranchées des Anciens n'étoient Supp.

Aaa

554 TR TR

pas tout-à-fait femblables aux nôtres. Ils ne se terroient pas si profondement que nous faisons aujourd'hui pour nous couvrir contre le feu de la Place, dont la violence est bien plus redoutable que ne l'étoit celle de leurs balistes & de leurs catapuites, qui ne laissoir pourtant pas que de produire des effess surprenans.

Les Anciens alloient à couvert du Camp à leurs batteries, ils se précautionnoient plus ou moins selon la puissance & la valeur des Assiegés & le nombre de leurs machines, car celles-ci régloient la forme des

approches & des tranchées.

Avant M. le Maréchal de Vauban, qui a perfectionné l'art d'attaquer les Places, on alioit par lignes obliques des unes aux autres, & ces lignes écoient d'une fort petite étendué: mais les Anciens communiquoient à leurs grandes paralleles par une ou deux lignes droites & couvertes par des gran en doit pas s'imaginer que les Troupes qui montoient & descendoient la tranchée, y allassent tout à découvert, exposés a un orage de traits & de pierres, & aux machines des Assieges.

Le péril étoit d'autant plus grand, que les coups lancés & tirés de ces différentes fortes d'armes de jet étoient infiniment plus justes, plus assurés, & plus continus que ceux de nos armes a feu. Un sent Archer, un seul Frondeur, une seule machine tiroit plus de coups dans une minute que nos fusils, nos canons & nos mortiers pierriers dans un quart d'heure, & ne faisoient pas moins de desordre ni moins

d'effet, & les catapultes infiniment plus.

Les Latins & les Grecs, comme le remarque M. le Chevalier Folard, font steriles en termes Militaires. Le vinea chez les premiers, est un terme générique qui fignifie galerie, tortuë, claies, fascines, ouvrages de charpente; il faut une grande expérience de la guerre, & une grande intelligence de la milice des Anciens pour entendre le vinea selon le sens qu'il

convient lui donner.

Les approches per vineas sont des tranchées bien prouvées dans Célar, Josephe & Tite-Live, & des tranchées couvertes, des communications aux paralleles toutes semblables aux notres, dans lesquelles nous plaçons nos batteries de canons & de mortiers. Philippe qui s'en servir au siège d'Egine n'en est pas l'inventeur. Diodore de Sicile en fait mention dans sa description du siège de Rhodes par Demetrius Poliore.

cétes. Cependant on n'en peut découvris l'origine.

pas même dans l'Ecriture.

Ainsi les Modernes s'attribuent à tort l'invention de nos approches, paralléles répétées, sapes couvertes, tranchées, &c. il est vrai que l'usage en a été interrompu, que Mahomet II. peut bien être le premier qui les ait remis en usage, puisque depuis la décadence de Rome jusqu'à lui on n'en voit aucune trace ni parmi nous ni chez les autres peuples.

TRAVADE: les Mariniers appellent travades certains vents si inconstans que quelquesois en une heure ils font les trente-deux pointes du compas. Ces vents sont accompagnés d'éclairs, de tonnerre, & d'une pluie abondante qui est de telle nature, qu'elle pourrit les habits de ceux sur qui elle tombe. De la corruption qu'elle cause, il se forme plusieurs insectes très-incommodes.

TRAVAILLEURS à la tranchée, Par les Travailleurs à la tranchée, on entend un Détachement d'un nombre de Soldats par Bataillon pour faire les tranchées. Les Soldats qui vont à ce Détachement n'ont d'autres armes que la pelle & la pioche, & les

Officiers n'y portent que leurs épées.

- Ce Détachement s'affemble à un rendez-vous particulier, qui lui est donné, & est relevé à la pointe du jour, & à l'entrée de la nuit chaque Soldat y va avec une fascine & des piquets, & lorsqu'on est arrivé au terrein où on doit travailler, les Ingenieurs marquent à l'Officier l'endroit où il doit faire travailler les

Soldats qu'il commande.

Chaque Travailleur couche sa fascine devant lui & l'assure avec des piquets, après quoi il fait un trou derriere lui jettant la terre devant. Le devoir d'un Officier qui commande aux Travailleurs est de les faire diligenter le plus qu'il peut, de les visiter & de se promener toujours de la tête à la queuë du travail . & si les Ennemis font des sorties, de prendre garde que les Travailleurs ne fuient pas trop loin & ne se disfipent, & de les rallier sur le terrein des que la sortie est repoussée.

Comme ce commandement est fort pénible & fore dangereux, sans pourtant passer pour une garde d'honneur, mais pour une garde de fatigue, il y a un tour particulier pour les Officiers qui doivent y aller, si bien que lorsqu'on fait un autre siège on ne commence pas par la tête à commander les Officiers, mais on reprend le tour, & on fait marcher celai qui suit 556 TR TR

l'Officier, qui a marché le dernier au siège précédent. TRAVAILLEURS sur les ports de mer son en tient un rolle dont l'appel se fait au commencement & à la fin de chaque jour.

TRESORIER Général de la Marine est celui qui paye, ou qui fait payer par ses Commis les sonds cui sont ordonnés pour la Marine, soit dans les ports

foit à la mer.

TRESORIER Payeur des convois : c'est un Officier en Hollande qui est établi pour faire les payemens de la foide de tous ceux qui servent dans les convois , desquels payemens il est tenu de représente & faire clorre les comptes tous les ans , & d'en faire rendre une Ordonnance en vertu de laquelle ils passent en compte au Receveur à qui il a rendu les comptes. Les Tresoriers de la Marine dans chaque Province sont les Payeurs des fonds ordonnés pour la Marine dans chaque Province.

TREVIER: c'est le nom que l'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a soin de l'envergue, & qui les vinte à chaque quart pour voir s'il n'y a rien

qui y manque.

TREUIL: c'est un gros cylindre qui entre dans la composition des machines pour élever des fardeaux, & au tour duquel la corde est tortillée, & qui se meur avec une manivelle.

TRIAIRES, Soldats Romains: c'étoient les plus anciens, leurs armes étoient les mêmes que celles

des Hastaires.

TRIBORDAIS: c'est ainsi qu'on appelle la partie de l'Equipage d'un Vaisseau qui doit faire le

quart de stribord.

TRINGLE: c'est une régle de bois longue & étroite que les Charpentiers emploient pour boucher quelques ouvertures de portes & de fenêtres. Une tringle est aussi une pièce de bois de deux pieds de long, & de cinq ou six pouces de large; dont on se service de couvrir les joints d'un Bateau, tant du sond que des bords.

TRIOMPHE: c'étoir l'usage chez les Romains d'accorder les honneurs du triomphe aux Généraux qui avoient remporté des victoires fignalées sur les Ennemis de la Republique, tant sur mer que sur terre. Le premier qui obtint le triomphe naval sut Caius Duellius qui eagna une bataille sur les Carthaginois Pan 493. de la sondation de Rome. Parmi les Grees il y avoit aussi de pareils triomphes. Cette marque de

TR TU VA 157 distinction accordée aux anciens Heros n'est pas

entinction accordue aux anciens Heros neit pas venuë julqu'aux Modernes. Il n'en reste parmi les Nations de l'Europe que les entrées triomphantes que les Souverains sont dans leur Capitale au rectour d'une glorieuse Campagne. Telles ont été les entrées triomphantes de Louis XV. en 1744. & 1745. qui ont été suivies de sètes & les plus superpes & les plus galantes. Pour les Généraux victorieux, au lieu des honneuts du triomphe qu'on leur accordoit anciennement, ils sont aujourd'hui comblés des biensaits & des saveurs de leurs Princes; & en France, en Allemagne & dans les autres Cours ils ont des marques de distinction qui pendant leur vie & après leurs jours sont l'éloge de leur bravoure.

TROMPE: c'est un certain tourbillon de vent qui se fait dans un même lieu, & qui attire l'eau de la mer jusqu'au plus haut lieu: quand ce nuage créve fur quelque Vaisseau, c'est avec une telle violence

que bien souvent il le fait couler bas.

TROMPETTE parlante: c'est une trompette qui a sept ou heit pieds de longueur, & quelquesois quinze, elle est toute droite faite de ser blanc & a un fort long pavillon; son bocal est assez large pour y pouvoir introduire les deux levres. En parlant dedans on fait aller la voix sort distinctement jusqu'à mille pas. Cette Trompette est sort commode à la mer, on en attribue l'invention au Chevalier Morlan Anglois.

TRUSQUINS: ce font des outils de Menuifiers qui fervent à mettre les pièces d'épaisseur. Il y a le trusquin d'assemblage & le trusquin à longue pointe.

TURME, étoit chez les Romains une Compagnie de Cavalerie, composée de trente Cavaliers, ou de trois Décuries.

V.

VAGANS: ancien terme de Marine, que l'on trouve employé dans les Us & Coutumes de la mer, pour dire des gueux, ou valides mendians, qui dans des grandes tempêtes courent sur les côtes, pour voir s'il n'y aura point de butin à faire pour eux. On les appelle aussi Roussiniers, Truands, Pinçons de riviere.

VAISSEAU, voyez NAVIRE. Vaisseaux de haut bord: ce font ceux, qui vont seulement à voiles, & dont on se sert pour courir sur toutes les mers,

Aaaiii

558 V A V A

ou bien ceux, dont on se sert sur l'Ocean, à la différence des Galéres, & des Vaisseaux plats, & des Petits bâtimens qui rendent service aux autres. Les Vaisseaux de haut bord craignent moins l'abordage que les autres. Vaisseaux de bas-bord : ce sont des Vaisseaux à voiles, & à rames, comme les Galères. qui ne vont ordinairement, que sur la mer Méditerranée. Vaisseaux de conserve, ou de convoi, c'est un Vaisseau de guerre, qui accompagne des Vaisseaux marchands, pour les défendre, s'ils font attaqués. Vaisseau Corsaire, c'est celui, qui court les mers, pour piller ce qu'il rencontre, & qui n'a aucune commission de Prince, ni de la République. Vaisseau allongé, ou eslongé, cela se dit d'un Vaisseau qui a une belle & bonne longueur. Vaisseau rallonge, c'est un Vaisseau, qui dans sa construction avoit été bâti trop court, & lequel on a ralongé pour remédier à ce defaut. Vaisseau, qui se manie bien, c'est celui qui fe gouverne bien. Vaisseau qui a le côté droit comme une muraille. On fait cette comparaison pour faire entendre que le côté d'un tel Vaisseau n'est pas affez renflé, ou qu'il n'y a pas affez de rondeur dans son fort, & que par conséquent il ne peut bien porter la voile. Vaisseau trop aigu : c'est un Vaisseau qui a les façons trop étroites. Vaisseau, qui se porte bien à la mer, c'est-à-dire qui a les bonnes qualités qu'un Vaisseau doit avoir, & qui ne se tourmente point dans l'agitation de la grosse mer. Vaisseau, qui ne fent pas son gouvernail, c'est un Vaisseau, qui ne gouverne qu'avec peine. Vaisseau beau de combat, c'est-à-dire qu'il a sa premiere batterie haute, & les ponts assez élevés, afin que les gens puissent bien manier le Canon.

VALET est un crochet mobile, dont les Menuisiers se servent pour serrer des planches collées

ensemble, & pour divers autres usages.

VALETS de l'armée, ce font ceux qui fervent les Officiers : on les appelle autrement Tartares. Quand l'armée est en marche, ils marchent chacun avec les Equipages de leurs maîtres, chacun felon son rang, sans qu'il soit permis à aucun valet, ni de le passer de le passer et et le passer et et le passer et en la compagne de la marche des Equipages.

VALETS d'Artillerie. Ils servent sur mer les Canoniers, chargent le Canon, y mettent le seu, & apportent aux Canoniers tout ce qui leur est nécessaire. VALEUR: il va, dit M, le Chevalier Folard V A V A

dans ses notes sur Polybe, divers genres de valeur, d'intrépidité, ou de cette force d'ame, que rien n'est capable d'abattre, & de faire plier le moins du monde. Je ne sçais si on les trouve quelque part unis, & dans toute leur étendué dans une même personne. On en trouve seulement quelques portions plus ou moins grandes dans certains hommes, que dans cer-

tains autres.

Pour en bien juger il faudroit avoir rempli tous les différens états de la vie, & faire voir une égale force d'ame par-tout. Où trouver un tel homme? Cette vie est trop courte, & cet homme ne se trouvera jamais. Je ne pense pas qu'on en ait vu aucun, qui se soit maintenu pur & net de toutes sortes de soiblesses, également fort & grand dans la prospérité, & dans Padversité, également intrépide, hardi & serme dans les différens états de la guerre, c'est-à-dire dans les différentes façons de la faire. Cela ne s'est jamais vû.

On a toujours reconnu cette grande force d'ame dans certains hommes extraordinaires en un nombre infini d'occasions, en d'autres une foiblesse, qu'on avoit peine à concevoir, & souvent puériles; Forts & d'une hardiesse surprenante dans une longue suite de succès, & soibles dans les premiers revers de fortune; revenir après, & prendre de nouvelles forces, & de nouvelles espérances au moindre changement favorable. Ces deux qualités contraires se succèdent l'un à Pautre, timides & hardis en même tems : foibles, resolus, craintifs, & tous pétris de précautions inutiles dans certaines parties de la guerre, hardis & entreprenans dans une autre.

Cela se remarque tous les jours, dans certains Généraux. Aux uns la tête tourne dans une guerre défensive. Ils ne sçavent où ils en sont, & négligent mille occasions, ou les sournissent à leurs ennemis : tout au contraire dans l'offensive, ils sont naître les occasions, si elles ne se présentent : tout leur rit, & tout leur réussit, & ils succombent dans l'autre, ou aux moindres malheurs ils sont changés en tout autres bommes. & le plus sources sont beavenue de sièce.

hommes, & le plus fouvent sans beaucoup de sujer. J'ai connu, dit l'Auteur, des Généraux d'une intrepidité extraordinaire, qui paroissoient inquiets & troubles d'une bagatelle, dont l'homme du monde le moinsferme ne tiendroit aucun compte, donnoient dans les desseins les plus hardis & les plus incertains dans l'exécution, & surmontoient tous les obstacles par leur valeur, & par leur conduite.

Aaaiiii

SGO VA VA

Tel qui ofe courir à la mort, n'ofe pas l'attendre. Tel qui anime & inspire du courage aux autres . & se signale dans une bataille, pâlit dans une tranchée. où un gouiat vend tranquillement son eau-de-vie sans avoir peur, ou tremble dans un affaut. Tel qui charge à la tête d'une Troupe, ou qui fait le coup de pistolet de la meilleure grace du monde, à la vue de toute une armée avant l'action, recule à la proposition d'un combat fingulier. Tel autre qui envilagera fixement la mort dans les périls les plus affreux. est sais de crainte & de fraveur dans une maladie, dès qu'un Médecin, ou un Confesseur lui déclare qu'il faut mourir. Il arrivera au contraire; mais non pas fouvent, qu'un poltron ou un lâche attendra la mort dans son lit avec un courage & une force d'ame héroïque, il en rira même.

J'ai vu, continuë l'Auteur, un des plus braves hommes du monde se cacher au sond d'une cave & trembler de peur au bruit du tonnerre. A tel autre la valeur est journalière. Aujourd'ui c'est un Achille, il se fait admirer. De main c'est un Thersite, il se

couvre de deshonneur.

Ces varietés d'humeur & de temperament dans les hommes se rencontrent & se remarquent dans des Nations entiéres. Sans qu'on y ait remarque aucun notable changement. La Cavalerie des Parthes, qui sont les Perses aujourd'hui, tient encore de son ancienne valeur & a toujours été redoutable à la meileure des Turcs. Celle des Sarmates au rapport de Tacitte, étoit invincible, & rien de plus miserable, dir-it, lorsqu'il falloit combattre à pied. Aussi toutes leurs. Forces consisteient dans leur Cavalerie. On ne voit pas qu'ils ayent changé après tant de siécles.

Les François ont confervé les inclinations des anciens Gaulois. Ils courent librement à la mort, ils l'attendent avec moins de courage & de fermeté. L'agitation leur plaît plus que le repos Il faut qu'ils affrontent l'ennemi, & qu'ils l'attaquent s'ils veulent vaincre. Aufi perdent-ils aifément courage dans une défenfive reglée, & l'on a toujours remarqué que les Généraux qui les conduifent felon leur inclination ne manquent jamais de réuffir, au lieu que les autres qui ont fair.

le contraire ont éprouvé mille disgraces.

VARECH: on appelle Vareth fur les côtes de Normandie toux ce que la vague jette à terre par tourmente, ou fortune de mer, ou qui est poussé fi près de terre qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa VE

lance. Les droits que les Seigneurs de Fiefs visins de la mer prétendent en cette Province sur les efets que l'eau jette sur ses bords sont nommes droits de Fareck. Il y a un titre particulier de Varech dans la Cotume de Normandie, qui appelle autrement choses gives, tous les effets que la mer jette sur les rivages, se de fon cra, foit qu'ils viennent du débris, & du nate ge de quelque Vaisseau. Varech est aussi un Vaisse qui est au fond de l'eau, & hors de service.

VARLOPE: c'est un outil en manière de rabe qui sert à rendre le bois fort uni. Il y en a de pl figurs façons, la grande Varlope, la petite Varlope & la demi-varlope. Il y a aussi la varlope anglée, or

a onglet.

VELITES, Soldats Romains choisis entre les plus jeunes & les moins riches. Ils étoient armés d'une épée, d'un javelot, & d'une parme (c'étoit une espèce de bouclier fort & assez grand pour met-tre son homme à couvert) il étoit de figure ronde, & avoit trois pieds de diametre. Ils avoient ausli quelque vil ornement sur la tête, comme une peau de loup ou autre chose semblable, tant pour les couvrir que pour les distinguer, & faire connoître aux Officiers particuliers, ceux qui se fignaloient ou non dans les combats. Leur Javelot étoit une espèce de dard, dont le bois avoit pour l'ordinaire deux coudées de long, & un doigt de groffeur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & si amenuisée, qu'au premier coup elle se faussoit, desorte que les ennemis, ne pouvoient la renvoyer; c'est ce qui la distinguoit des autres traits.

VEILLER en terme de marine : veiller le ca-

ble, ou quelque autre chose, c'est y prendre garde. VERBOQUET: c'est un contre lien, ou cordeau, que les Charpentiers attachent à l'un des bouts d'une pièce de bois qu'ils veulent monter, & au cable, qui la porte à deux toises ou environ, du halement, pour la tenir plus en équilibre, & empêcher qu'elle ne touche à quelque saillie, ou échafaud, ou qu'elle ne tourne pendant qu'on la monte.

VERGE d'or : c'est l'instrument nommé autrement Arbalête, Arbalestrille, bâton de Jacob, &

Rayon Aitronomique.

VERGE ou vergue de l'Ancre: c'est la partie de l'Ancre, qui est contenue depuis l'arganeau, jusqu'à la croifée.Une longue verge contribué plus qu'une courte à faire tenir l'ancre ferme, parce que la longueur de la verge empêche que le bras & la patte de l'an-

cre le sque le Vaisseau joue, ou se tourmente, ne remue aussi fort le fond, & n'e l'ébranie autant que feroi le bras d'une verge courte.

Vi R R E pour prendre hauteur : c'est un gros verre & couleur, au travers duquel on regarde le soleil.

loqu'on veut prendre hauteur par devant.

ERTICAL: point vertical, terme d'Affronoe : on appelle point vertical un point que l'on incoit être au ciel & tomber perpendiculairement sur otre tête.

VICTUAILLEUR : c'est celui qui s'est obligé de fournir les victuailles dans un Vaisseau, & qui doit auffi fournir les menuës uftenfiles.

VICTUAILLES: ce sont les vivres, que l'on embarque dans les Vaisseauxpour la nourriture des Marelots.

VIGIE: c'est le nom qu'on donne à de certaines roches cachées fous l'eau, qui se trouvent vers les Acores. Les Espagnols dans l'Amérique appellent ausfi vigie: les Sentinelles fur mer & fur terre. Vigier c'est faire sentinelle. Vigier une flotte de Vaisseaux marchands : c'est croiser sur une flotte.

VIGOTE: c'est un modéle où l'on entaille les calibres des pièces d'Artilierie, pour leur chercher des boulets, qui leur conviennent. Ce sont plusieurs trous percés fur une planche, de la même grandeur

que le calibre. Voyez CALIBRE.

VILBREOUIN : c'est un outil, dont le Charpentier se sert pour percer. Il est composé de son manche, de sa poignée, & de sa mêche, qui est un petit fer a un taillant arrondi, que l'on fait entrer en le tournant.

VINDAS: c'est une machine, dont on se sert pour tirer des bois & autres fardeaux. Elle est composée de deux tables de bois, & d'un treuil à plomb, qu'on nomme fusée, & qu'on tourne avec des bras, ou barres.

VIROLE : c'est une petite piéce de fer forgée en rond, comme un anneau, pour remplir le bout d'une cheville de fer, qui est trop longue, & pour empêcher

que la goupille ne gâte le bois.

VISIR, GRAND VISIR, c'est le premier Ministre du Grand-Seigneur, qui a un pouvoir trèsétendu, & pour ce qui regarde le Militaire, les ordres qu'il donne sont si volontaires, que le Sultan même: n'en est pas informé, puisque quand il fort de ConsVI VI 563 tantinople pour aller à l'armée, il ne sçait souvent pas

ce qu'il doit faire.

Les conjonctures, ou la fituation du pays qui doit être le Théâtre de la guerre le déterminent, lorfqu'il eft au rendez-vous général. Au contraire parmi les Puissances Chrétiennes de l'Europe le Général de l'armée porte toujours au Camp le plan des Opérations de la campagne, qui auparavant a été réglé à la Cour du Souverain. Et s'il arrive quelque changement dans les dispositions qui ont été faites, on ne touche point du moins à l'effentiel.

Le Grand Visir, non-seulement dispose de tout à fon gré, mais encore suppossé que le Sultan eût résou lu de faire le siége d'une place, si le Visir ne le trouve pas à propos en arrivant à l'armée, il changera cette disposition, & se servira de ses Troupes à telle expédition qu'il jugera à propos, sans en donner avis au Sultan. Il est vrai que s'il est malheureux dans son entreprise, il risque de payer de sa tête le mauvais fon entreprise, il risque de payer de sa tête le mauvais forcès des expéditions, mais c'est de quoi les Turces

fe soucient fort peu.

Dans une Bataille le Vistr commande toujours le corps de réferve, & rarement on le voit donner ses

ordres dans la mêlée.

V I S I T E des Cazernes. Tous les soirs avant que la Porte ferme, rous les Sergens doivent visiter si tous les Soldats de leurs Compagnies sont rentrés dans la Place, & s'il n'y en a pas quelqu'un qui ait emporté se hardes de sa chambre : il doit s'informer de ce que sont devenus ceux qui manquent. On fait saire cette visite avant la Porte fermée, pour être à tems de chercher les Soldats qui peuvent manquer après l'ordre donné. Ils doivent en saire une autre dans les Cazernes, pour voir si tous les Soldats sont retirés & les faire coucher; lorsqu'il en manque quelqu'un, il va avertir l'Officier qui commande la Compagnie, & le Major du Régiment. C'est le Sergent qui doit aller à l'ordre, qui est chargé de ce soin.

Le matin il doit faire lever les Soldats, leur faire faire les lits & balayer leurs chambres: le Lieutenant & Soulieutenant, doivent aufli vifiter les chambres, faire faire ordinaire aux Soldats, les faire tenir propres & changer de linge tous les Dimanches; s'ils manquent de quelque chofe, ils en doivent avertir le Capitaine, pour qu'il y pourvoye. Le jour du Prêt, ils allemblent les Soldats qui ne font pas de garde, vifitent leurs armes & équipages, leurs habits, l'étan

664 VI de leur linge, les obligent à tenir leurs armes propres & en état, leur font faire les petites réparations nécessaires, comme de recoudre leurs habits, en ôter

pres à en état, ten foit taile les petites réparations nécessaires, comme de recoudre leurs habits, en ôter les taches, trousser leurs chapeaux & autres choses de cette nature : c'est principalement de ces petits soins «

que dépend la propreté d'un Bataillon.

Ce détail regarde les Lieurenans & les Soulieutenans, & c'eft a eux qu'on s'en prend, fi les Soldats ne font pas en bon ordre & propres. Les Majors & Aides-Majors des Bataillons, doivent aufil veiller à cela, & vifiter de tems en tems les Soldats & les Cazernes. Lorsque le Bataillon prend les armes, les Lieurenans & Soulieutenans, doivent fe trouver au Quarter d'abord après la générale, & voir fi les Soldats font propres & en état. Les Capitaines s'y rendent lorsqu'il faut marcher, se mettent à la tête de leurs Compagnies & les conduitent fur le champ de Bataille.

On commande tous les jours un Sergent pour rester dans le Quartier , qui a soin de le visiter & le faire balayer. Il doit tenir l'œil à ce qu'il ne s'y fasse aucun desordre. Si on demande quelque Détachement pendant le jour, il fait commander , & va avertir le Major ou l'Aide-Major du Régiment. Il y a des Régimens où on commande un Lieutenant, pour visite toutes les chambres, & avoir l'œil que le Quartier soit propre. Il a aussi le soin d'aller visiter les malades qui

sont à l'Hôpital.

VISITE de l'Hôpital. On commande dans les Places, des Officiers pour aller vifiter l'Hôpital. Ceuxcit doivent voir exactement la manière dont on tient les Soldats, tant pour la propreté, que pour les remédes, ou pour la nourriture; goûter le boüillon 83 le pain qu'on leur donne, voir leur portion de pain & de viande, s'informer d'eux du traitement qu'on leur fait, & rendre compte de tout au Gouverneur

de la Place.

L'Officier par Régiment, commandé pour l'Hôpital va visiter les Soldats de son Régiment, & rend compte au Commandant du nombre qu'il y en a & de l'état où ils sont. Un Capitaine, qui veut avoir soin de sa Troupe ne se contente pas de cette visite générale, il y va lui-même de tems en tems, les Officiers de sa Compagnie, & les Sergens y vont aussi. Il y a bien de petits soulagemens, qui peuvent sauver la vie à un Soldat malade, & que les propres Officiers peuvent seuls lui donner. Sur-tout il les saut saire fortir de l'Hôpital le plûtôt qu'on peut. Très-souvent ils recom-

VI bent malades, & meurent pour avoir respiré trop,

long-tems un mauvais air. Le moins qu'il en puille arriver de mal, c'est qu'ils s'y rendent paresseux.

VISITEURS des Vaisseaux : ce sont des Officiers établis par les Ordonnances de Marine, dont les fonctions font d'observer les marchandises des passages & leur nombre, l'arrivée & le départ des Batimens, dont ils sont obliges d'avoir un Registre paraphé du Juge. S'il se trouve dans les Vaisseaux des Marchandiles de contre-bande, ils doivent les reclamer, & en empêcher la fortie sans congé enregistré-L'Ordonnance les appelle aussi Huissiers visiteurs.

VIVIER : c'eft un Bateau, dont le milieu est retranché, & l'eau entre dans ce retranchement par des trous qu'on fait aux côtés. On y met le poisson, qu'on vient de pêcher pour le transporter. On l'ap-

pelle aussi gardouer en quelque Province.

VIVRES: faire les vivres fur mer : c'est fournir la nourriture à l'équipage d'un Vaisseau. Si lorsqu'on embarque les vivres, le Vaisseau vient à pencher à Aribord, la superstition des gens de mer leur fait croire que le voyage sera long & pénible. Mais si le Vaisseau cargue à bas-bord, ils se persuadent que le Vaisseau sera heureux.

VIVRES & leur distribution chez les Turcs. Les vivres font une partie des bagages chez les Turcs-Le Tréfor paye la farine, le pain, le biscuit, le

ritz, le bulgur ou grain mondé, le beurre, la chair de mouton & de bout, & le grain pour les chevaux, qui est presque tout orge.

Le pain n'étant pas bien levé est tout humide, & prêt à moisir, ainsi les Boulangers qui sont Armeniens en font chaque jour du frais dans des fours qui sont souterrains. Quand on a pas le tems, ou qu'on en est empêché, on mange le biscuit qui est bon, & dont les

magafins font pleins.

Quand on peut faire du pain, on le distribue à chaque Soldat, à raison de cent dragmes par jour, on en donne cinquante de buiscuit, soixante de chair de bœuf ou de mouton, vingt-cinq de beurre pour cuire le grain mondé, & cinquante de ritz tous les Vendredis. On leur en donne autant de Bulgul, mais seulement ce jour-là à midi, avec du beurre, pour qu'ils puissent faire festin avec du gruau.

On fait en deux endroits la distribution de ces vivres. La chair à la Boucherie générale du Tréfor, dont les Bouchers sont ou Grecs ou Armeniens, ou Juits,

VO

Chaque Compagnie y envoye fon Chef de Cuisine, qui avec une voiture va trouver le Meidan Chiaous qui se trouve, avec la liste de ce qui est dû à chaque Oda, dans un lieu éminent, & reçoit avec son ordre la portion de sa communauté pesée en tant d'Ockes.

La distribution des autres se fait dans l'enceinte du Tefterdar-Bally, auprès de qui se trouve le Vekil-Karez, qui comme Directeur des Vivres, suivant les Statuts, en commande également la configne. Ainsi tout étant porté à la Compagnie, le Vekil-Karez comme œconome le repartit, & observe les portions qui manquent pour être renduës au profit de la Compagnie. Il donne le reste au Chef de Cuisine, qui le partage pour deux repas, scavoir un pour onze heures du matin, & l'autre pour sept du soir. Ces deux repas confistent dans de la chair bouillie, & étuvée où il y a de la fausse avec du ritz & un peu de poivre. Le gruau ne manquant jamais le Vendredi.

Les Quateri ou marmitons, qui servent à la cuisine. font au nombre de fix, & tous aux dépens de l'Oda. Ils paroissent les jours solemnels avec des cimares de peau brodés, & un grand couteau pendu au côté. incrusté d'argent. Ils servent les vivres dans deux bassins de cuivre, sur un tapis de peau, autour duquel peuvent être fept ou huit personnes.

VOGUE: c'est le mouvement ou cours d'une Galére ou de quelque autre Vaisseau qu'entraîne la

force des rames.

VOILE D'EAU: c'est une voile que les Hollandois mettent à l'arrière du Vaisseau vers le bas, & qui tombe dans l'eau, afin que la marée la pousse. pour faciliter le sillage du Vaisseau, quand il y a calme ou qu'il fait peu de vent. Ils s'en servent aussi pour empêcher que le Vaisseau ne roule & se tourmente, parce que comme elle descend également dans l'eau aux deux côtés de l'arriére, le vent & l'eau qui donnent également dedans de chaque côté, contribuent à l'équilibre. Elle est amarrée de chaque côté à ses écoutes.

VOILERIE, c'est le lieu où l'on fait & où l'on

raccommode les voiles d'un Vaisseau.

VOLET: c'est une petite boussole, ou un petit compas de route, qui est ordinairement à l'usage des Barques & des Chaloupes. Cette petite bouffole n'est point suspenduë sur un balancier.

VOLONTAIRES. Il y a des Volontaires qui fervent fur mer, comme fur terre. Ceux qui portent les armes de leur plein gré, s'embarquent sur les Vaisseaux de guerre François avec une Lettre de Cachet.

Les Volontaires sont obligés d'observer toutes les loix, mais ils ne mettent point la main à l'œuvre, si ce n'est

dans un très-pressant besoin.

VOLTE: volte-face, faire faire volte-face à une troupe devant l'Ennemi, c'est la faire présenter devant : volte est aussi un terme , qui sur mer se prend pour celui de route : on dit prendre telle volte , pour dire prendre telle route : c'est aussi faire faire à un Vaisseau, les mouvemens & reviremens nécessaires pour se préparer au Combat.

VOYAGE fur mer: les voyages de long cours, fonc ceux qu'on fait sur mer dans des Navires, qui doivent être long-tems à revenir, comme les voyages que l'on fait aux Indes & à l'Amérique. Quelques-uns veulent que les voyages soient àu moins de mille lieues ; pour leur donner le nom de voyages de long cours.

VOYE D'EAU en terme de marine, est une fente qui se fait dans le bordage d'un Navire, & par où les vagues trouvent un passage pour y entrer.

VRILLE: c'est un outil de ser dont se servent

les Charpentiers. Il est emmanché comme la tarrière, & fait son effet, quand on le tourne à deux mains.

US & coutumes de la mer : on appelle Us & coutumes de la mer, une loi par laquelle les propriétaires, & les Maîtres des Vaisseaux Marchands, sont obligés de satisfaire aux avaries qui se sont en mer. Ces Us & coutumes confistent en trois Réglemens, dont on appelle les premiers Jugemens d'Oleron. Les Marchands de la Ville de Visbuy, fituée autrefois dans l'Isle de Gotland y firent dresser les seconds Réglemens en Langue Teutonique. On fit les troisièmes à Lubec vers l'an 1597. & ils furent faits par les Deputés des Villes Hanseatiques. C'est sur ces trois pieces , qu'on a fait les Ordonnances, qui réglent les Contrats Maritimes, & la Jurisdiction de la Marine, tant en France. qu'en Espagne & ailleurs.

USANCE: on dit en terme de Marine, qu'un Marchand sait bien les usances de la mer, pour dire, qu'il n'ignore rien de ce qu'il est nécessaire de sçavoir

pour trafiquer sur la mer.

USTENSILES d'un Vaisseau : c'est tout ce

qui sert à la Navigation.

USTENSILES de canon. On appelle ustensiles de canon, la lanterne pour le chargeoir propre à mettre la poudre dans le noyau, le fouloir, qui

COS WA WO ZA ZE ZO

fert à bourrer, quand on a chargé la pièce, le boutefeu, l'écouvillon, le fronteau de mire & les coins de mire. Tous ces ustensiles doivent être proportionnés aux pièces qu'ils fervent, ce qui se fait aisément quand on en remarque le calibre & la longueur.

WATREGANS: on prononce Oliatregans; c'est un mor Flamand venu en usage en France: c'est un fossé plein d'eau, qui sert à séparer des héritages. Il y en a d'assez grands pour porter de petits bat-teaux qui servent à traverser d'un Village à un autre.

WOLFE: c'est un golfe marin ou tournant de mer, qui se trouve entre deux Isles à la Côte de Norvege, & où aucun Vaisseau n'oseroit passer par le péril qu'il y a de couler bas.

Z.

AIMS: chez les Turcs, sont des Conducteurs qui donnent leur nom à la Milice qu'ils entretiennent, & celui des Ziamets aux grands Départemens qu'ils gouvernent. Une partie de ces Zaims reçoit la Charge immédiatement de la Porte . & partie des Reglerbegs. Ils doivent tous se trouver au rendez-vous avec la Cavalerie, qu'ils entretiennent au premier ordre des Beglerbegs. La paye qu'ils reçoivent des Dîmes monte à la somme de vingt mille apres, & ne peut pas être moindre. Ils font obiigés d'armer un homme pour chaque cinq mille apres. Ces Zaims ne sont point distingués entre eux.

ZENITH: c'est le point du Ciel, qui est élevé perpendiculairement sur notre tête, & diamétralement opposé à Nadir, qui est le point du Ciel directement fous nos pieds, & où habitent nos vrais Antipodes.

ZEPHIR, c'est un vent qui souffle du point cardinal du côté de l'Occident, il est appellé vent d'Oüest fur l'Ocean : & on l'appelle fur la Méditerranée, vent du Ponant ou-vent du Couchant.

ZODIAQUE: c'est un grand cercle, qui biaise en écharpe entre les deux Pôles du monde, & qui est coupé à angles obliques de vingt-trois degrés & demi par l'Equateur, au commencement des fignes du Bélier, & de la Balance.

ZONE est un terme de Géographie, qui signifie chacune des cinq parties du Globe, qui sont entre les deux Pôles, dont celle du milieu est nommée la Zone Torride. Les deux qui la suivent de chaque côté, sont

ZO 569 les Zones tempérées, & les deux autres, les Zones gla-

ZOPISCA, ou poix navale : voici comme fe fair le Zopisca ou poix navale. On prend de vieux pins entierement convertis en torches, que l'on met en pièces comme si on en vouloit faire du charbon. Ensuite on fait une aire un peu élevée & voutée au milieu, & qui pend également vers ses extrémités. Elle est cimentée & pavée de plâtre, afin que la liqueur, que doit rendre la torche de pin, puille plus facilement couler au canal, qui environne cette aire. On accommode les pieces de torches en manière de bucher, & on couvre & on environne ce bucher de branches de pesse & de fapin, après quoi on le bouche avec de la terre, afin qu'il n'en puisse sortir ni fumée, ni flame. Cela etant fait, on y met le feu par un trou, qui est à la Cime, ainsi qu'on fait au charbon, & alors la flâme qui ne sçauroit s'échaper, rend une chaleur plus véhémente au tas de bois qui est amasse, ce qui fait fondre la poix qui coule par le pavé de l'aire, & tombe dans le canal dont elle est environnée, & de ce canal en d'autres, qui rendent la poix en de certains creuxfaits dans la terre, & bien munis d'ais, afin que la poix ne soit point buë par la terre. Quand le tas s'afaisse, & qu'il ne coule plus de poix. C'est une marque que l'ouvrage est achevé, quand le Zopisca n'est point. mêlé avec la fuie des branches d'arbres dont il coule: il s'appelle aussi poix navale : mais quand il est mêle a c'elt ce qu'on appe lle fimplement poix.



Bbb

NOUVEAUX COLONELS

E T

MESTRES-DE-CAMP

DES REGIMENS D'INFANTERIE

CAVALERIE, HUSSARTS ET DRAGONS,

Depuis la Liste des Régimens, imprimée à la fin du second Volume de ce Dictionnaire.

R N 1744, 20. Novembre, M. le Comte de Bertillac, Colonel d'un Régiment de Dragons, ci-devant.

En Decembre 1744. M. le Marquis de Voyer, fils du Ministre de la Guerre, Mestre-de-Camp du Régiment de Berry, Cavalerie.

En 1745. 11. Janvier, M. de Charmazel, Colonel du Régiment de Luxembourg, dont étoit Colonel M.

le Comte de Revel.

M. le Comte de Revel, Colonel du Regiment Royal.

En 1745. 15. Janvier, Colonel du Régiment de Navarre, qu'avoit M. le Prince de Craon, M. d'Ef-

Colonel du Régiment qu'avoit M. d'Estainville, M.

le Duc de Roche-Aumont.

Colonel du Régiment de Champagne, M. le Comte de Froulay.

Colonel du Régiment Royal - Comtois , M. de la

Faye.

Colonel du Régiment ci-devant Rohan, M. le Marquis de Crillon, ci-devant Colonel du Régiment de Bretagne.

Colonel du Régiment de Bretagne, M. le Marquis-

de Palastron.

Colonel du Régiment de la Fare, M. Tombebœuf, ci-devant Capitaine dans le Régiment du Roi Infanterie.

En 1745, 18. Mai. Colonel du Régiment de Bourbonnois, M. le Duc de l'Espare, Gouverneur de la

ET MESTRES-DE-CAMP. (71 Haute & Basse-Navarre, en la place du feu Duc de Grammont, tué le 11. Mai 1745. à la Bataille de

Fontenoy. En 1745, 18. Mai. Colonel du Régiment de Normandie, M. le Comte de Périgord, dont M. le Comte de Talleyrand son pere, tué au siège de Tournay, étoit

ci devant Colonel.

Colonel du Régiment d'Hainaut, M. le Comte d'Aster, second fils de seu M. le Duc de Grammont. M. le Chevalier de Craon, mort de ses blessures, recuës à la Bataille de Fontenoy, étoit Colonel de ce Régiment.

Colonel du Régiment de Dillon, Irlandois, dont étoir Colonel M. le Chevalier de Dillon, tué à la même. Bataille, M. Dillon fon frere, ci-devant Major dans

le même Régiment.

Colonel du Régiment des Gardes-Françoises, M. le

Duc de Biron.

Colonel Lieutenant du Régiment du Roi Infanterie M. le Comte de Guerchy.

Colonel du Régiment Royal des Vaisseaux, M. le Chevalier d'Aubeterre.

En 1745, le 12. Juin. Colonel du Régiment de la Couronne, M. le Marquis de Polastron, ci-devant Colonel du Régiment de Bretagne.

Colonel du Régiment de Bourgogne, dont M. le Comte de Claye étoit Colonel , M. le Chevalier d'E-

rouville son frere.

Colonel du Régiment Reyal la Marine, dont M. le Comte de Lorges étoit Colonel, M. le Chevalier de Dreux, ci-devant Colonel du Régiment de Guienne.

Colonel d'un Régiment d'Infanterie, ci-devant Au-

beterre, M. le Duc de Monbazon.

En 1745. 19. Juin. Colonel du Régiment de Bretagne Infanterie, M. le Marquis de Renel.

Colonel du Régiment de Beauvoiss, M. de Lujeac,

Exempt des Gardes du Corps. Colonel du Régiment de Guienne, M. de Puisignieux. ci-devant Capitaine dans le Régiment de Crillon.

Colonel du Régiment de la Marche, M. le Comte

de Melfort.

M. le Marquis d'Harcourt, Mestre-de-Camp d'uni Régiment de Cavalerie, dont étoit Mestre-de-Camp, M. le Comte de Pons.

En 1745. 3. Juillet. Colonel du Régiment d'Auvergne., M. le Comte de Chatelux, ci-devant Colonel. du Régiment d'Aunis.

Bbb in

552 NOUVEAUX COLONELS

Colonel du Régiment d'Aunis, M. le Marquis de Livrac. En 1745. 21. Août. Colonel du Régiment de Picardie, M. le Duc d'Antin, ci-devant Colonel du Ré-

giment de Gondrin. Colonel du Régiment, ci-devant Gondrin, M. le Che-

valier de Monboiffier. En 1745. 1. Novembre Premier Colonel du Régiment Royal Barois, qu'on leve actuellement dans le. Duché de Bar . M. le Comte de Gifors . fils de M. le. Maréchal de Belisse.

En 1745, 4. Decembre. Colonel du Régiment de-Evennois, M. le Comte de Lannion, ci-devant Colo-

nel du Régiment de Medoc.

Colonel du Régiment de Medoc, M: de Brehant Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françoises.

Colonel du Régiment d'Anjou, M, le Chevalier de Rochechouart, ci-devant Colonel du Régiment de-Rean.e.

Colonel du Régiment de Beause, M: le Comte de Devis, ci-devant Mousquetaire dans la première Com-

pagnie.

Colonel du Régiment de Montmorin , M. de Saint Herem, ci-devant Capitaine dins le même Régiment. Meitre-de-Camp du Régiment , ci-devant Brancas Gavalerie, M. le Marquis de Segur, Colonel d'un Régiment d'Infanterie.

Colonel du Régiment, ci-devant Segur, M. de Gensac, Capitaine des Grenadiers dans le Régiment de

Bonac.

Mestre-de-Camp du Régiment, ci-devant Biron Cavalerie, M. le Prince de Rochefort, Capitaine dans le. Régiment de Cavalerie Royal Pologne.

Colonel du Régiment de Penthieure, M. de S. Pern, Capitaine dans le Régiment du Roi Infanterie.

Colonel du Régiment de Lorraine, M. de Caux,

Capitaine dans le Régiment du Roi Infanterie. Colonel du Régiment de Tournaises, M. le Marquis de Caltejo, Lieutenant dans le Regiment du Roi In-

fanterie. Colonel du Régiment de Foix, M. le Chevalier de

Grollier.

Colonel du Régiment de Bresse, Mi le Comte de

Carado, Capitaine dans le même Régiment.

Colonel du Régiment de Luxembourg, Mi de la Roche-Gourbon, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Berry.

ET MESTRES-DECAMP. 5733 M. le Chevalier de Grammont, Mestre-de-Camp du Régiment de Grammont Cavalerie.

M. le Comte de la Tour d'Auvergne, ci-devant Cornette dans le Régiment Royal Dragon, Colonel d'un

Regiment, ci-devant Monhoiffier.

M. le Comte de Boutbon Busset, Capitaine dans le Régiment d'Andleau Cavalerie, Mestre-de-Camp dus même Régiment.

M. Dormenans, Capitaine dans le Régiment du Roi:

Dragons, Colonel du même Régiment.

M. le Marquis de Lescure, ci-devant Capitaine dansle Régiment du Roi Infanterie, Colonel du Régiment Dauphin Dragons.

M. le Chevalier d'Aubigné, ci-devant Capitaine dans le Régiment de la Marine, Colonel du Régi-

ment, ci-devant Surgéres. .

M. le Marquis de Caraman, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Berry Cavalerie, Mestre-de-Camp dus Régiment, ci-devant Vibraye.

M. de la Morliere, Colonel d'un nouveau Régiment de Fusiliers troupes légéres, levé sur la fin de l'année

1745.

Du 13. Janvier 1746. M. le Marquis de Mailly 9. Golonel d'un Régiment d'Infanterie, dont M. le Marquis de Bouzols, Maréchal de Camp, étoit Colonel.

M. d'Imecourt, ci-devant Capitaine dans Rumain. Gavalerie, Colonel du Régiment de Perigord, dont étoit Colonel M. le Marquis de Mailly.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier?. le Supplément du D. Monnaire Militaire. A Paris le 5. Janvier 1746.

MAUNOLR.









